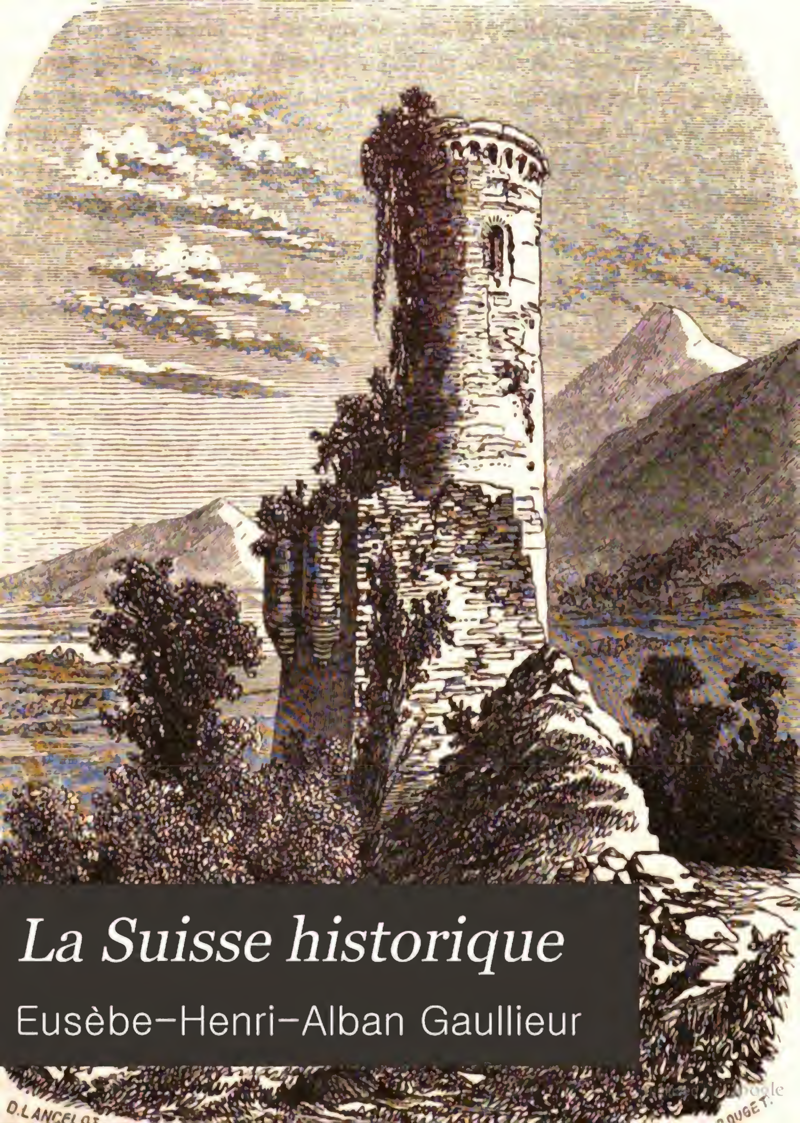
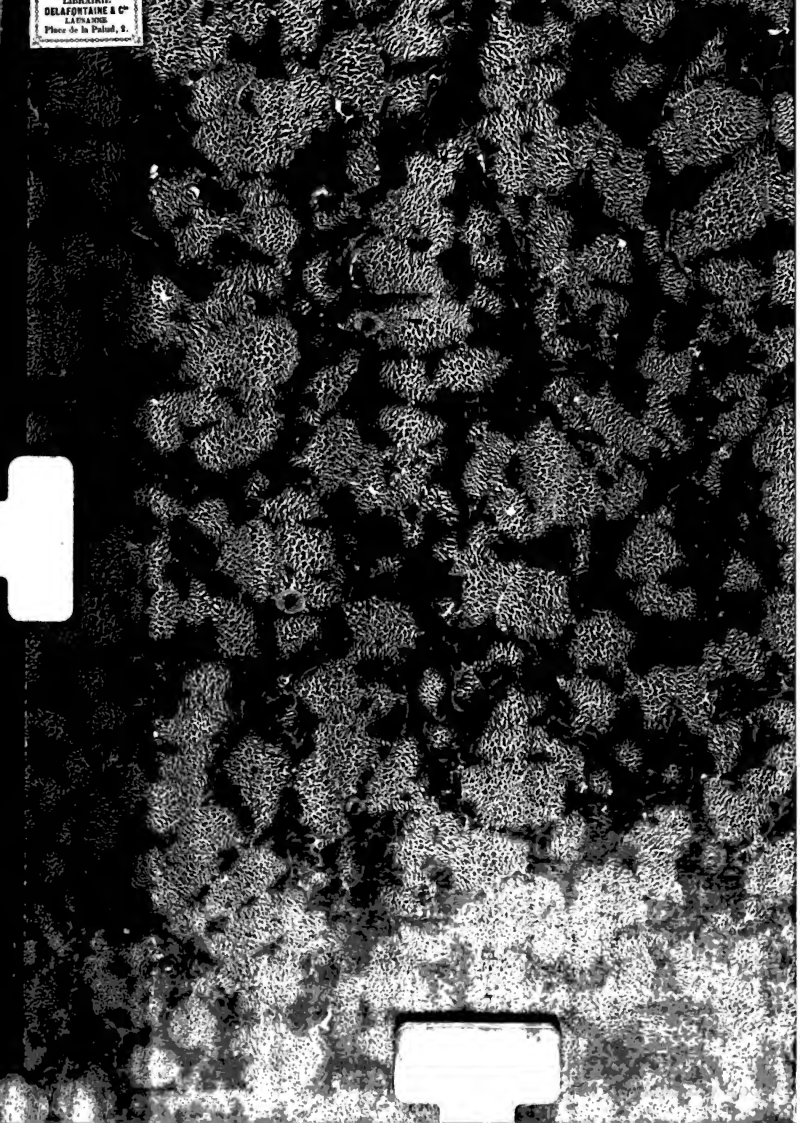


La Suisse historique
Eusèbe-Henri-Alban Gaullieur



LIBRAIRIE
DELAFONTAINE & Cie
LAUSANNE
Place de la Palud, 2.


BCU - Lausanne
1094177405

LA SUISSE

HISTORIQUE ET PITTORESQUE.

I.

LA SUISSE HISTORIQUE.

Cet ouvrage se trouve aussi :

A Bale et à Leipzig, à la librairie Neukirch.

A Berne, à la librairie J. Dalp.

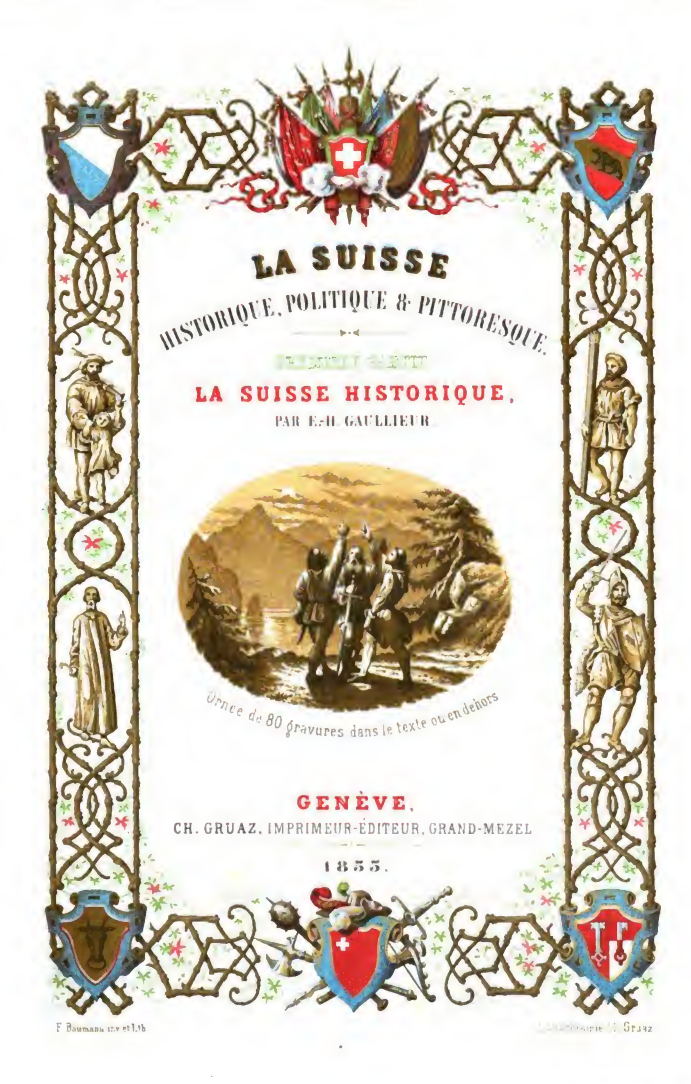
A la Chaux-de-Fonds, chez G. Bidognet, libraire-commissionnaire.

A Paris, chez Borrani et Droz, libraires, rue des Saints-Pères, 9.

— chez Joël Cherbuliez, libraire, rue de la Monnaie, 10.

Et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger.

Imprimerie Ch. Gruaz, à Genève.



LA SUISSE

HISTORIQUE, POLITIQUE & PITTORESQUE.

LA SUISSE HISTORIQUE,

PAR E.-H. GAULLIEUR.

Ornée de 80 gravures dans le texte ou en dehors

GENÈVE,
CH. GRUAZ, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, GRAND-MEZEL.

1855.

F. Baumann inv et Lith

LA SUISSE

HISTORIQUE ET PITTORESQUE

COMPRENANT

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LA STATISTIQUE DE CE PAYS,

AVEC UN PRÉCIS DES ANTIQUITÉS, DU DROIT PUBLIC,
DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DE L'INDUSTRIE DES VINGT-DEUX CANTONS.

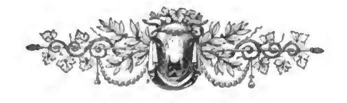
PREMIÈRE PARTIE :

LA SUISSE HISTORIQUE

PAR

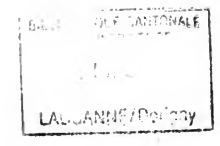
E.-H. GAULLIEUR,
Professeur d'histoire à l'Académie de Genève

ORNÉE DE QUATRE-VINGTS PLANCHES ET VIGNETTES GRAVÉES.



GENÈVE,
CH. GRUAZ, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, GRAND-MÉZEL, 254.

1855

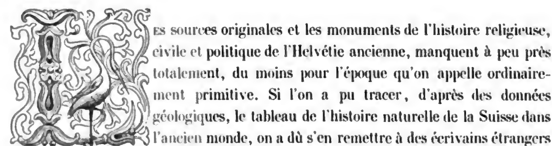

CANTONALE
LAUSANNE



COUP D'ŒIL

SUR

L'HISTOIRE ET LES HISTORIENS
DE LA SUISSE.



Les sources originales et les monuments de l'histoire religieuse, civile et politique de l'Helvétie ancienne, manquent à peu près totalement, du moins pour l'époque qu'on appelle ordinairement primitive. Si l'on a pu tracer, d'après des données géologiques, le tableau de l'histoire naturelle de la Suisse dans l'ancien monde, on a dû s'en remettre à des écrivains étrangers pour ce qui concerne ses antiques habitants, surtout aux auteurs grecs et romains. Encore leurs données sont-elles bien incomplètes et jetées comme en passant d'une manière accidentelle. Celui qui aurait pu nous fournir les détails les plus intéressants, Polybe, au moment où il se prépare à décrire les régions alpestres à l'occasion du fameux passage d'Annibal, s'arrête tout à coup après avoir jeté un coup d'œil sur le versant méridional de ces hautes montagnes. Dès qu'il passe une certaine limite, il

s'égare. Trois lacs seulement lui sont connus, ceux de Garda *(le Benacus)*, de Côme *(le Larius)* et le lac Majeur *(le Verbanus)*. Il ne se doute pas même de l'existence d'autres lacs plus considérables, et il n'indique qu'un seul passage pour aller de la Haute Italie *(la Gaule Cisalpine)* dans la région des Alpes glacées[1]. En général, les écrivains classiques décrivent cette contrée comme des masses confuses de pays, qui se confondent à l'œil en raison de leur éloignement. Pour eux le Danube, le Rhône, le Rhin, le Pô ou Eridan, la Loire, sont les bras d'un fleuve immense et unique. Les Commentaires de César, dont l'authenticité a cependant été contestée pour ce qui concerne la guerre des Helvétiens, sont en général exacts. Le peu qu'ils nous apprennent nous donne le regret que le grand capitaine n'en ait pas dit davantage. Tacite ne parle des Helvétiens qu'à propos d'un fait isolé, leur révolte contre Cécina, la destruction d'Avenches *(Aventicum)* et la mort de Julius Alpinus. D'autres auteurs grecs et romains, Plutarque, Appien, Ptolémée, Strabon, Pline, Florus, Patercule, Cicéron, Orose, Ammien Marcellin, ne parlent de nous qu'en passant. L'Itinéraire d'Antonin et quelques documents géographiques sont déjà plus explicites. Les inscriptions *authentiques* sont au nombre de trois cents environ. Elles concernent surtout l'Helvétie occidentale et le Valais. On peut en tirer, par induction, des données importantes et curieuses. Mais cette source auxiliaire, comme toutes celles de ce genre, est assez pauvre. La plupart de ces inscriptions ne sont en effet que des fragments sur lesquels on ne peut établir que des conjectures.

Les monnaies antérieures à la domination romaine sont nulles. Il est très-douteux que le petit nombre de types gaulois ou celtes trouvés sur le sol helvétien y aient été frappés. Les médailles et monnaies romaines sont innombrables chez nous, mais elles sont les mêmes que toutes celles du monde romain et n'offrent rien de particulier à notre pays. Les monuments religieux antérieurs à la conquête romaine, les autels druidiques, les pierres consacrées, n'ont point un caractère assez déterminé pour qu'on puisse s'en aider beaucoup.

Les chroniques monastiques, telles que celles du couvent de Saint-Gall, de l'évêque Marius et de Frédegaire, ne parlent du pays qu'accidentellement. Elles sont d'ailleurs extrêmement brèves et sèches. Les nombreux cartulaires, ou recueils d'actes authentiques, tels que ceux de Lausanne, de Romainmotier et d'autres maisons religieuses, ne sont que des sources très-indirectes de notre histoire. Naturellement le moine chroniqueur se préoccupe avant tout de son couvent. Pour lui le monde finit aux limites du monastère.

Dans la période suivante du moyen-âge, et durant leur lutte héroïque contre la

1. Le passage de Polybe est curieux et caractéristique : « Quand il s'agit de lieux connus, dit-il, je conviens que pour en renouveler le souvenir c'est un grand secours que d'en voir les noms ; mais quand il est question de ceux qu'on ne connaît point du tout, il ne sert pas plus de les nommer que si l'on faisait entendre le son d'un instrument, ou toute autre chose qui ne signifierait rien ; car l'esprit n'ayant pas sur quoi s'appuyer, et ne pouvant rapporter ce qu'il entend à rien de connu, il ne lui reste qu'une notion vague et confuse. » *(Livre III, Chap. VIII.)*

maison de Habsbourg-Autriche, les Suisses, plus occupés à se battre qu'à écrire, ont produit peu d'historiens. Les chroniques de Jean de Winterthour, d'Albert de Strasbourg et quelques autres, fournissent déjà néanmoins quelques témoignages contemporains des événements. Les historiens suisses des guerres de Bourgogne et de Souabe, Théobald Schilling, Péterman Etterlin, Pirckheimer, acteurs aussi dans les événements, abandonnent petit à petit l'usage du latin et commencent à les narrer en allemand vulgaire. Pour les guerres d'Italie, les historiens de Venise, de Milan et de Florence, sont nos sources principales. Quand surgit la Réforme, la tendance théologique prédomine chez nos historiens des deux confessions.

Tschudi, de Glaris, réunit le premier nos vieux diplômes, nos traditions populaires, nos antiques chroniques en corps d'histoire, et s'avance ainsi jusqu'à 1470. Stumpf, de Zurich, avec moins d'originalité, le suit dans l'ordre des temps; Stettler, Justinger, Valère Anselme, bien que s'attachant spécialement à leur patrie, le canton de Berne, sont néanmoins conduits par la force des choses à traiter des affaires de la Confédération Suisse en général. Guilliman, de Fribourg, apporte le premier de la critique dans notre histoire, et commence à révoquer en doute certains faits consacrés. C'est la première étincelle d'une polémique longue et ardente. Au dix-septième siècle, Plantin donne une histoire abrégée de la Suisse en français, qu'on lit encore avec plaisir et avec fruit. Au dix-huitième, nos historiens se préoccupent avant tout, comme May et Zurlauben, du point de vue militaire et des services étrangers. Les documents que réunit Zurlauben et qu'il lègue à la ville d'Arau, seront une mine inépuisable pour les historiens futurs. D'Alt, de Fribourg, Watteville, de Berne, composent les premiers des histoires générales de la Suisse en français: Tscharner et Lauffer font la même chose en langue allemande. Leu, de Zurich, dans un immense Dictionnaire historique de la Suisse en vingt volumes in-quarto, embrasse à la fois l'histoire, la topographie, les généalogies, la littérature nationales. D'amples suppléments le complètent.

Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, le celticisme fait son apparition. Loys de Bochat écrit longuement sur nos antiquités, et voit partout des origines et des noms celtiques. Walther le suit dans cette voie systématique. Schmidt, Ritter, François-Louis Haller, font renaître l'Helvétie romaine des ruines d'*Aventicum* et de *Vindonissa*. Emmanuel Haller, bailli de Nyon, publie à Berne, en 1771, ses *Conseils pour former une Bibliothèque historique de la Suisse*. Ce volume, en langue française, est suivi, de 1785 à 1787, par la *Bibliothèque historique de la Suisse*, donnée par le même auteur, mais en allemand.

Les six volumes de cet ouvrage capital donnent déjà les noms et l'indication de près de douze mille ouvrages ou opuscules imprimés, sur toutes les parties de notre histoire[1]. Dès-lors combien d'autres milliers de livres et de brochures n'a-t-on pas

1. Le premier volume contient 1832 numéros, le second 2176, le troisième 1852, le quatrième 1052, le cinquième 2066, et le sixième 2116.

publiés sur le même sujet? Qu'on réfléchisse à l'immensité des sources manuscrites connues et inconnues, et l'on aura une faible idée de nos richesses historiques!

On sait quelle sensation produisit le premier volume de l'*Histoire des Confédérés*, par Jean de Muller, publié à Berne en 1780, sous la rubrique de Philadelphie. Cet homme éminent sut admirablement mettre en œuvre ces sources imprimées et manuscrites, mais en ne s'attachant pas assez aux dernières. Le régime politique sous lequel il écrivait lui imposa quelques entraves, et il fut parfois obligé de modifier certaines opinions trop libres.

Sa vie agitée le força d'ailleurs d'écrire ses derniers volumes à l'étranger; aussi sont-ils inférieurs aux premiers. Glutz-Blotzheim et Hottinger furent ses continuateurs pour le quinzième et le seizième siècles; MM. Monnard, Vulliemin, pour les siècles suivants, jusqu'au commencement du dix-neuvième. Ainsi, il a fallu près de trois quarts de siècle pour achever ce grand monument.

Cependant tout n'était pas dit encore. Dès les premières années de notre siècle, un esprit d'examen s'empara de divers hommes instruits auxquels le changement de régime politique avait créé des loisirs. L'histoire, un peu négligée pendant les agitations révolutionnaires, ou invoquée seulement à l'appui de certaines théories, comme dans la polémique entre MM. de la Harpe et de Muralt sur les Etats du Pays de Vaud, fut étudiée de plus près et dans ses détails. La *Société des Recherches pour l'Histoire Suisse (Geschichtsforscher)* publia de savants mémoires et de bonnes monographies. Sous ce patronage parurent diverses histoires particulières et des livres populaires. Bâle, Schaffhouse, St.-Gall, Argovie et d'autres cantons, à l'exemple de Zurich, si riche dans cette sorte de littérature, eurent leurs *Feuilles du Jour de l'an*, destinées à mettre en relief les principaux traits de nos annales. Dans la Suisse française, le *Conservateur Suisse* obtint un immense succès. Alors on fut assez riche pour composer des histoires complètes de chaque canton. Plusieurs Etats confédérés, d'un territoire très-limité, eurent de fort amples histoires. Citons seulement celle d'Appenzell, par Zellweger, plus volumineuse que celle de Berne, par Tillier. Mentionnons rapidement aussi, parmi les hommes qui se sont efforcés de jeter du jour dans des parties spéciales de notre histoire, Meyer de Knonau, Ferdinand Keller, Bluntschli, à Zurich; à Lucerne, Kopp et Pfyffer; Schmidt, dans le canton d'Uri; Businger, dans celui d'Unterwald; Fassbinden, à Schwytz; Trumpi et Aebeli, à Glaris; Im Thurn, à Schaffhouse; Amiet, à Soleure; Ochs et Heussler, à Bâle; Berchtold, Küenlin, à Fribourg; Schinner et Boccard, en Valais; Chambrier, Matile, Du Bois de Montperreux, Tribolet, à Neuchâtel; dans le canton de Vaud, MM. de Gingins, Hisely, de Charrière, Martignier, Juste Olivier, Vulliemin, Verdeil, Troyon, Blanchet; à Genève, MM. Galiffe, Grenus, J. Fazy, Mallet, Chaponnière, Soret, Blavignac, et d'autres membres de la Société d'Archéologie et d'Histoire. Dans quelques cantons, composés de territoires distincts juxta-posés, dont l'unité est quelque peu artificielle, comme ceux des Grisons, d'Argovie, de Thurgovie, de St.-Gall, ces

histoires spéciales ont été difficiles à faire. Ces Etats citent néanmoins avec avantage les travaux de Tscharner, de Sprecher, de Zschokke, de Pupikofer, d'Arx, de Henne. Si nous voulions faire une énumération complète de tous les hommes qui, à l'heure qu'il est, s'occupent de l'histoire suisse avec persévérance et succès, surtout de l'histoire locale, il faudrait presque un volume. M. L. de Sinner continue la Bibliographie historique de Haller.

On a entrepris, vers 1832, de rédiger des histoires et des statistiques cantonales sur des bases parfaitement égales. Ce travail, déjà précédemment entrepris dans les *Almanachs helvétiques* de 1798 à 1824, a été poussé par des éditeurs de Saint-Gall avec une louable activité jusque vers 1847. Mais il a dû nécessairement se ressentir des préoccupations politiques au milieu desquelles écrivaient les auteurs, pris parmi les hommes les mieux qualifiés de chaque canton. Combien de Constitutions cantonales ont été modifiées dès-lors, sans compter la Constitution fédérale!

Vers la même époque, de nombreuses Sociétés d'histoire ont été créées dans diverses parties de la Suisse, pour remplacer celle des *Geschichtsforscher*, à laquelle on reprochait des tendances trop exclusives. Chaque canton un peu important a la sienne, dont les travaux se rattachent plus ou moins à ceux de la Société générale de l'Histoire suisse. Zurich a une Société pour les antiquités de la Suisse, dont les publications sont très-remarquables. Les Mémoires de la Société d'Histoire suisse, qui paraissent dans la même ville, ceux de la Société d'Histoire des Cantons primitifs, de la Suisse romande et de la Société d'Archéologie et d'Histoire de Genève, sont consultés avec confiance et forment déjà des recueils volumineux. L'Institut de Genève a commencé aussi d'admettre dans ses Mémoires des travaux sur notre histoire. On entreprend ainsi une foule de monographies. Chaque ville, chaque commune, chaque ancien monastère aura bientôt son histoire ou ses histoires. On a senti que l'on ne pourra avoir une histoire générale de la Suisse, réellement complète, que quand toutes les sources principales auront été ainsi explorées et épuisées dans ces travaux préliminaires et partiels. Nous ne parlons pas des innombrables abréviateurs. Dans la Suisse française seulement, nous avons au moins vingt abrégés de l'Histoire suisse, sur le plan de l'abrégé allemand de Zschokke, dont les éditions ne se comptent plus. De ces abrégés, celui de M. Daguet est assurément le plus remarquable.

Divers journaux ont été aussi consacrés à peu près exclusivement à l'histoire suisse. La feuille hebdomadaire de Soleure a rendu de grands services en publiant des milliers de titres et de diplômes originaux. Plusieurs de ces publications sont aujourd'hui en pleine activité.

On voit, par cette rapide énonciation des sources de notre histoire, que la mine est riche et qu'elle a été déjà bien exploitée. Cependant, ce qui reste encore à faire connaître est immense. Malgré les désastres de toute espèce qui, à toutes les époques, ont affligé notre patrie et appauvri les trésors de notre histoire, il est peu de com-

munes qui n'offre au moins quelques pièces d'archives, quelque acte à consulter et à transcrire. Jamais, on peut le dire, les recherches historiques n'ont été plus suivies et plus en honneur. C'est cette ardeur et cette émulation qui nous ont incité à entrer aussi dans la carrière parcourue par de si nombreux écrivains. Encore n'avons-nous parlé que des auteurs nationaux. La nomenclature des étrangers qui ont traité de notre histoire, soit d'une manière générale, soit à l'occasion de quelque point spécial, serait aussi longue que celle des auteurs originaux. Elle ne serait pas aussi intéressante, car, dans les écrits de cette sorte, que d'histoires ou de tableaux qui tiennent plus du roman et de la caricature que de toute autre chose!





Anciens Helvétiens.

HISTOIRE DE LA SUISSE.

CHAPITRE PREMIER.

L'HELVÉTIE PRIMITIVE. — L'ÉPOQUE CELTIQUE.

Origines, culte, mœurs et constitution des Helvétiens.

Avant d'avoir reçu ses premiers habitants, la contrée connue anciennement sous le nom d'Helvétie[1], portait l'empreinte des soulèvements causés par un déluge ou une inondation générale. Les vestiges de ces révolutions physiques se voient encore aujourd'hui, à l'état de plantes et d'animaux pétrifiés, dans les parois des rochers élevés à plusieurs milliers de toises au-dessus des vallées que nous habitons. Ce cataclysme a produit nos montagnes aux neiges éternelles, ces déserts glacés inaccessibles aux rayons du soleil, et d'où descendaient avec fureur dans les plaines et les vallées entrecoupées de lacs et de forêts, ces vents impétueux et ces torrents indomptables qui entraînaient tout avec eux. Dans ces vastes solitudes erraient des animaux qui ne s'y retrouvent plus aujourd'hui, le taureau sauvage, l'élan, l'ours, le loup, le cerf, le sanglier; des reptiles monstrueux peuplaient les marais et les gorges des montagnes. Ce n'est qu'avec effroi que les premiers colons pénétrèrent dans ces régions inhospitalières. L'époque de cette première colonisation de l'Hel-

1. *Helvétie* (EL-BA-ET) signifierait le *pays des troupeaux*, selon les origines de la langue celtique ou gauloise. Nous donnerons d'autres étymologies de ce nom.

vétie ne peut être précisée. Selon quelques conjectures elle remonterait à peu près aux temps de la fondation de Rome (750 ans avant l'ère chrétienne). Il est probable que l'on défricha d'abord quelques-unes de ces forêts séculaires *(Urwälder)* qui croissaient le long des eaux. Peu à peu les colons s'aventurèrent dans l'intérieur des Alpes. Six cents ans avant Jésus-Christ, les hautes vallées qui recèlent les sources du Rhin étaient encore inhabitées. La population totale du pays des Helvétiens n'était guère plus nombreuse, vers le temps de Jules-César, que celle du canton de Berne aujourd'hui. Ces hommes vivaient au sein des Alpes sauvages, sans arts, sans science, sans culture et sans industrie. Suivant quelques historiens, ces premiers colons étaient venus de la Haute Italie, dont ils avaient été chassés par les Gaulois, qui firent prendre à cette contrée le nom de Gaule Cisalpine. Ces réfugiés s'appelaient Rhètes ou Rhétiens et ils auraient eu la même origine que les Rhasènes ou les anciens Etrusques et Toscans. Ils occupèrent l'Helvétie orientale, l'ancienne Rhétie, aujourd'hui les Grisons. Au-delà du grand lac Venète (aujourd'hui le lac de Constance), était établie la confédération des Helvètes ou Helvétiens proprement dits, qui occupèrent successivement, en avançant vers l'occident, les vallées situées entre les Alpes et le Jura, le Rhône, le Léman et le Rhin. Dans les Alpes Pennines ou du Vallais étaient les Véragres, les Séduniens et autres peuplades probablement de même origine que les Helvètes. Un pont sur le Rhône mettait ceux-ci en rapport avec les Allobroges, habitants primitifs de la Savoie et du Dauphiné. Vers le Rhin du côté du Jura, étaient les Rauraques, tribu semi-germanique (les Bâlois d'aujourd'hui et les habitants de l'ancien Evêché de Bâle).

Il se peut que les Helvètes fussent eux-mêmes d'origine germanique[1]. Avant de s'établir dans les Alpes, cette immense chaîne qui, née à l'embouchure du Rhône, longe la France et les limites septentrionales de l'Italie, et étend vers l'orient ses gigantesques degrés, ces peuplades auraient stationné dans cette partie de l'Allemagne qui s'étend entre la forêt du Hartz, le Rhin et le Mein, et que les anciens géographes désignent sous le nom de Désert des Helvètes *(Eremus Helvetiorum)*. Quelles étaient l'origine, la religion et la constitution de ces peuples? Ils appartenaient à la grande nation des Celtes ou Gaulois, dont ils se séparèrent insensiblement, pour vivre de leur vie propre, quand ils eurent fixé leur établissement dans un pays isolé des contrées voisines par ces limites naturelles qui sont encore à peu près celles de la Suisse actuelle. D'abord nomades, les Helvètes vaguaient de vallée en vallée, chassant les bêtes féroces, et les remplaçant par les troupeaux, qui faisaient leur principale richesse. Rien, dans l'état d'affreuse aridité où se trouvait l'Helvétie, n'était fait pour attacher ces peuples. Ils bâtissaient des huttes, qu'ils abandonnaient ensuite à une nouvelle tribu. Déjà bien avant l'expédition dont parle Jules-César, les Helvétiens avaient fait diverses tentatives pour conquérir une patrie moins

1. Des auteurs qui se sont occupés d'ethnographie ou de l'origine des peuples, veulent retrouver, dans les éléments qui constituèrent la nation helvétienne, les bases de la division actuelle de la Suisse par langues. Au nord, des peuples germaniques passèrent le Rhin et s'établirent dans la Suisse aujourd'hui allemande; au sud-est, des Etrusques, chassés de l'Italie, s'établirent dans les Alpes italiennes, l'ancienne Rhétie. Dans le sud-ouest, des colons celtes et grecs, venus du midi, pénétrèrent au bord du *lac du désert* (le Léman) et occupèrent le territoire qui appartient à la Suisse française. Ainsi, déjà avant l'émigration des Helvétiens, leur nation aurait compris ces trois éléments principaux. Cette division est plus ingénieuse que solide.

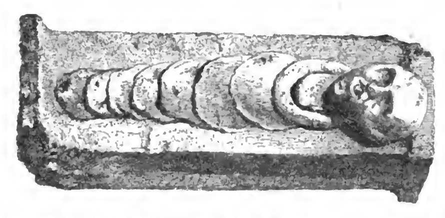
ingrate. Les nations voisines s'inquiétaient de ces mouvements. Elles prétendaient au même droit de possession de ces pays à titre de lieu de passage et de lieu d'asile. Les Ibères, avant de se diriger vers l'Espagne, des tribus Germano-Belgiques, des colonies Italiotes, expulsées de la Péninsule, effleurèrent sans doute les régions alpestres. Ces colonisations effectuées à des époques différentes et par des peuples divers, expliqueraient la différence dans les dénominations des lieux où ils s'établirent. Les Grecs et les Romains donnaient à tous ces hommes, sur lesquels ils n'avaient que des notions confuses, le nom d'Hyperboréens, de Borée, vent du nord qui sévissait avec furie dans les Gaules. Les monts Ryphées, nos Alpes d'aujourd'hui, ces grands laboratoires de la nature, étaient pour eux les ateliers où les Cyclopes exploitaient et forgeaient l'airain. Là prenait sa source un fleuve gigantesque dont les bras allaient se perdre dans des mers lointaines et opposées. Le nom même d'Helvétie et d'Helvètes était inconnu de ces peuples classiques. Il ne paraît pas avant l'invasion des Cimbres et des Teutons, repoussée par Marius, un siècle avant l'ère chrétienne.

Les croyances des Helvètes étaient celles que l'on désigna plus tard sous le nom de religion celtique et druidique. Elle offrait de frappantes analogies avec celle des Perses et des Pélasges, leurs alliés, et issus comme eux de la race de Japhet : mais elle s'était modifiée de tout ce que le climat et les besoins avaient de particulier dans un pays à part et si caractéristique. Les Perses et les Helvétiens adoraient un Dieu suprême que les *sagas* ou traditions du nord appellent *All-Fater,* le père de toutes choses, éternellement existant et gouvernant tout par sa toute-puissance. Ils l'adoraient dans les grandes forces de la nature, le soleil, la lune, les torrents, les montagnes, au milieu des vastes forêts de chênes, par le silence, l'admiration, le respect et par des sacrifices. La superstition qui plaçait le séjour de ce Dieu dans les grandes forêts, les protégea longtemps contre les coups de la hache. Tuer les animaux féroces qui les peuplaient, passait pour une action héroïque. Les cornes des ures ou taureaux sauvages se conservaient comme des trophées dans les familles, et servaient de coupes d'honneur. Dans les Alpes rhétiques on rendait même à ces animaux, aux serpents monstrueux désignés sous le nom de dragons, un culte inférieur, inspiré par l'effroi. Mais, dans cette époque de haute antiquité, l'homme ne leur offrant rien qui correspondît à la haute idée qu'ils se faisaient de la Divinité, ils n'en faisaient ni images, ni idoles, ni statues. « Ils regardaient, dit Tacite, comme indigne de la majesté de l'Etre tout-puissant, de l'enfermer dans des murailles et sous une forme humaine[1]. » A côté de cet être grandiose vinrent se placer des divinités inférieures qui se partageaient la terre. Chaque élément, l'eau, le feu, l'air, les astres, les bois, les rochers, les vents, obéissaient à des génies particuliers, auxquels on recourait dans les divers besoins.

Mais ces idées ne demeurèrent pas toujours dans leur simplicité primitive. La religion des ancêtres se dénatura par l'effet du contact des divers peuples qui traversèrent les régions alpestres, dans leurs migrations d'orient en occident. Les Helvétiens orientaux, en contact avec les Germains, qui restèrent plus longtemps barbares, demeurèrent plus près de l'état de nature que les Helvétiens occidentaux,

1. *De moribus et populis Germaniæ*, cap. IX : « Nec cohibere parietibus Deos, neque in ullam » humanioris speciem assimilare, ex magnitudine cœlestium arbitrantur. »

plus rapprochés des Gaulois, avec lesquels ils semblaient ne former qu'un peuple, au dire de César. Or, les Gaulois, par leurs fréquentes invasions en Italie et par l'établissement des colonies de Phocéens, chassés de l'Ionie par les guerres de Cyrus avec les Grecs, avaient altéré de bonne heure leurs croyances originelles sous l'influence de ces rapports et d'un climat chaud. La religion des druides dégénéra donc. Elle consacra, au milieu des précipices, un cercle de rochers bruts, ou de pierres informes, formant une enceinte sacrée servant à la célébration des mystères inconnus au peuple. Elle donna différents noms à l'Etre suprême, d'après ses divers attributs, et multiplia ainsi les dieux pour le vulgaire ignorant. *Theutates* ou *Taut* était le Dieu suprême; *Bélénus*, le *Bel* ou *Bélus* des Orientaux, était le dieu de la lumière, l'Apollon-Bélin; de grossiers simulacres de cette déité et de ses attributs, attestant une provenance celtique, au dire des antiquaires, ont été découverts dans l'Helvétie centrale[1].



On s'est aussi fondé sur des fouilles faites en divers lieux pour rétablir les bases de la constitution primitive des Helvétiens ou Celtes. Quelque varié que fût leur culte religieux, quelques causes qui eussent présidé à l'organisation des croyances et des pratiques, ils se trouvaient d'accord sur les points fondamentaux, au dire de Strabon, qui atteste aussi la communauté de leur origine, de leur genre de vie et de leur constitution[2]. Les archéologues ont classé par époques les objets antiques trouvés dans les anciennes sépultures *(tumuli)* et en d'autres lieux. Les instruments les plus antiques sont ceux en pierre, comme haches, ciseaux, coins; viennent ensuite ceux d'airain; puis, bien longtemps après, les haches, les instruments et les armes en fer. Là-dessus on a construit tout un système sur la grande marche de l'humanité et des peuples d'orient en occident. La manière dont les morts étaient enterrés, la disposition des cadavres, les objets trouvés dans les tombeaux, ont aussi aidé à cette classification des races et des peuplades. Pour appuyer ces théories

1. Les *Kimris* ou *Celtes*, dont les Gaulois sont issus, et par conséquent les Helvétiens, rendaient au soleil un culte universel. C'était pour eux la source de la vie et de la reproduction. Le nom de *Bel* ou *Bélus* se retrouverait, selon quelques auteurs, chez les Belges, nom sous lequel il faudrait reconnaître des Celtes dans une de leurs stations intermédiaires entre la Germanie et les Gaules. Un ancien autel celtique consacré à *Balder*, *Bel* ou *Bélus*, fils d'Odin, l'Apollon du nord, a été trouvé à Wyl, à 3 lieues de Berne. Odin, disent les poésies du nord, posa sur le bûcher où fut consumé le corps de Balder un anneau d'or, auquel il donna la propriété de produire toutes les neuf nuits huit anneaux d'un poids pareil. *(Voyez la vignette ci-dessus.)*

2. Geograph. Liv. IV.

en ce qui concerne l'antique Helvétie, on en a appelé aux sépultures et aux instruments de même espèce que l'on trouve en grand nombre dans le nord de l'Europe et sur lesquels s'appuient les traditions ethnographiques de l'antique Scandinavie. Quelques-unes de ces traditions se retrouveraient dans des chants populaires de la Germanie et de la Suisse. Le mélange des hommes et des races ayant été moins violent et moins prononcé dans le nord que dans le centre de l'Europe, on devrait conclure, d'après les monuments que l'on trouve encore intacts dans le septentrion, que les débris que l'on recueille chez nous avaient jadis les mêmes formes, les mêmes provenances. On a aussi tenté maintes fois de reconstruire par les langues notre histoire primitive ; mais la celtomanie ou l'affectation de tout rattacher à certaines racines de l'idiome celtique, a bien passé. Aujourd'hui c'est du côté de l'Inde et du sanscrit que se tournent nos étymologistes et nos linguistes. Au reste, tout ce qui se rattache à cette histoire primitive est si peu positif et si monotone, qu'on doit seulement l'indiquer sans s'y trop arrêter. Ce ne sont, en grande partie, que de très-ingénieuses conjectures ; et quant à ce qui concerne un état primitif ou de nature des populations autochtones ou inhérentes au sol, on sait que les sciences de l'histoire et du droit contestent aujourd'hui qu'un tel état ait jamais existé. Supposez que dans quelques milliers d'années on voulût s'aviser de refaire l'histoire des peuplades sauvages de l'Amérique du nord ou de l'Océanie, ce serait bien vainement qu'on imaginerait des faits variés et des catastrophes dramatiques, là où tout s'est passé nécessairement et de tout temps de la manière la plus simple, la plus monotone et la plus égale. La vie sauvage n'a pas d'histoire, ou plutôt ses annales sont uniformes. Les barbares qui habitaient entre les Alpes et le Jura, le Léman et le lac de Constance, étaient comme ignorés du reste de l'univers.

Sur la constitution politique des anciens Helvétiens, les indications sont donc loin d'être complètes. Ils étaient divisés en communautés presque aussi nombreuses que leurs vallées. Plusieurs de ces communautés formaient une tribu, ou un *Gaw,* mot celtique qui signifie un canton. Le nombre de ces tribus paraît avoir été de quatre, d'après le rapport de César, qui cependant n'en nomme que deux, qui étaient probablement les plus puissantes. Les limites de leur territoire n'ont jamais été bien nettement tracées[1]. Ces tribus ou cantons étaient unis par la communauté d'origine et de mœurs, et par le besoin de la défense mutuelle. Mais la nation ne formait pas un seul et même Etat ayant ses chefs, son gouvernement et son prince. Ainsi, dès la plus haute antiquité, la forme fédérative était celle du pays, ou plutôt on y trouvait déjà les éléments d'une confédération.

Le nom de chacun des cantons ou *Gaw* était emprunté à la localité principale. C'étaient, en allant d'orient en occident, les cantons des Tigurins ou Zigurins *(Pagus Tigurinus),* des Tugiens, Toygènes ou Zugiens *(Pagus Tugenus),* des Aventiciens *(Pagus Aventicus),* et des Orbigènes *(Pagus Urbigenus).* César fait mention du premier et du troisième ; Strabon parle en passant du second. La plus brave, la plus impor-

1. Les cantons, *φυλαι* chez les Grecs, *Pagi* chez les Romains, *Gaws* chez les Germains, étaient dans l'origine une étendue de terrain dont une association d'hommes ou tribu prenait possession pour elle et ses ressortissants. Elle appartenait à toute l'association et ses limites variaient avec les vicissitudes de la tribu. Le nom des *Tigurins* viendrait d'une étymologie à la fois grecque et germanique : *τι-γου-ρηνοι*, *die-gaw-Rhiner*, « la tribu sur le Rhin. »

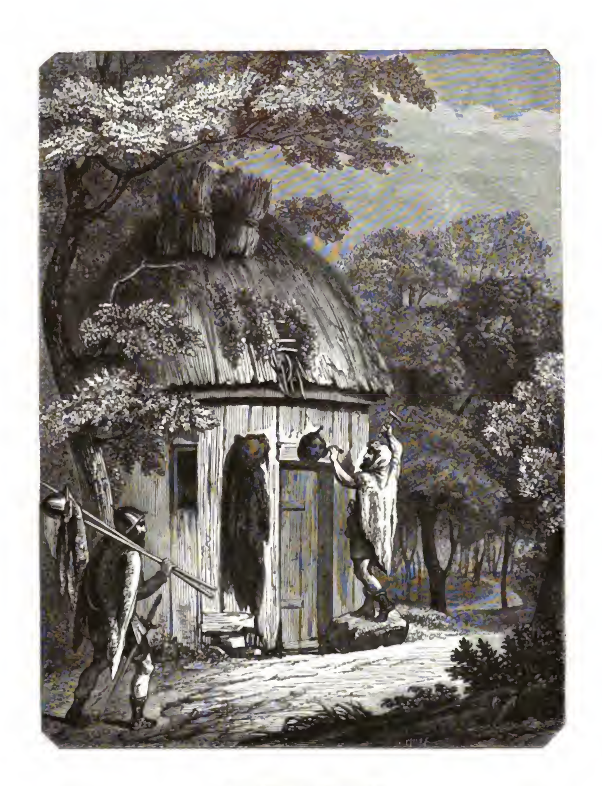
tante et la plus renommée des quatre tribus, paraît avoir été celle des Tigurins. C'est celle qui la première donna quelque illustration à l'histoire des Helvétiens, par la part active qu'elle prit à l'invasion des Cimbres et par le courage malheureux qu'elle y déploya.

Quant à l'état des personnes, nos notions sont de même assez imparfaites. On distinguait deux grandes classes d'hommes : les libres et les esclaves. Les hommes libres se subdivisaient à leur tour en nobles et en plèbe. La noblesse était ou religieuse (les druides), ou militaire (les chevaliers). Ces deux castes dominantes, comme jadis celles de l'Inde et de l'Egypte, étaient parfois en lutte, ce qui faisait prévaloir tantôt l'aristocratie sacerdotale et tantôt l'aristocratie militaire. L'histoire même d'Orgétorix pourrait en fournir un exemple. Dans la plèbe on distinguait les hommes de condition anciennement libre et les affranchis. Les premiers étaient, par rapport à la noblesse, dans une condition qui n'était pas sans analogie avec celle des clients de Rome vis-à-vis de leurs patrons. Les affranchis restaient de même tenus à de certaines obligations envers leurs anciens maitres. Ils ne pouvaient paraître dans les assemblées. Les esclaves le devenaient par la guerre, par la naissance, par les châtiments ou par la misère. La liberté était même quelquefois un enjeu exposé aux chances de gain et de perte.

Les divisions politiques des tribus ou *Gaw* correspondaient, comme en général chez toutes les nations celtiques, à des exigences territoriales et militaires, suivant les limites naturelles et la nécessité de fournir des hommes pour la guerre. Les chefs étaient généraux et juges. Dans l'origine, ils avaient aussi, comme les rois chez les Romains, le caractère religieux, qui plus tard fut séparé des attributions politiques et militaires.

Il faut bien aussi dire un mot des origines que les chroniques monastiques du moyen-âge et celles de la renaissance donnent aux Helvétiens, bien qu'elles soient fabuleuses comme toutes celles de ce genre. D'après ces chroniqueurs, de même que les Francs descendaient de Francus, fils de Priam, roi de Troie, les Helvétiens *(Hellveter)* seraient descendus de Hell, fils de Gomer, le père des Gaulois, et petit-fils de Japhet. Selon d'autres, leur nom signifiait parents ou fils de l'enfer, à cause de leur humeur féroce; selon d'autres encore, ce nom venait du grec Eleutheros, *franc, sincère*. Les villes de Soleure *(Solodurum)*, d'Avenches *(Aventicum)*, d'Yverdon *(Ebrodunum)*, de Lausanne *(Lausonium)*, d'Orbe *(Urba)*, de Windisch *(Vindonissa)*, de Winterthour *(Vitodurum)*, avaient toutes aussi, d'après les chroniques, des fondateurs contemporains d'Abraham et des étymologies non moins illustres.

C'est un siècle environ avant l'ère chrétienne que les Romains se trouvèrent en contact pour la première fois avec les Helvétiens et pénétrèrent dans leur pays. Alors déjà les établissements romains dans la Gaule Cisalpine étaient parvenus à un haut degré de civilisation. L'influence romaine se faisait sentir jusqu'aux pieds des Alpes. L'apparition fréquente des guerriers étrangers dans les vallées arrosées par la Doire et le Tessin, commençait à inquiéter les colonies cisalpines. C'était comme un avant-coureur des invasions barbares. Rome envoya des soldats au-delà des monts pour explorer ces contrées inconnues. Après des fatigues inouïes, les soldats romains descendirent pour la première fois dans cette vallée qui porte aujourd'hui le nom de *Vallais* et qui est traversée par le Rhône rapide. Ils arrivèrent



1. HELVÉTIENS PRIMITIFS. 1.

au bord d'un grand lac. C'était le Léman (*Limen*, lac du désert), qui baigne le pied du Jura et des Alpes. Mais là ils rencontrèrent les Helvétiens des tribus occidentales, qui les repoussèrent de ces contrées où ils s'étaient égarés. Dès ce moment, l'attention de Rome se porta sur ce pays où ses armes avaient essuyé un premier échec.

L'inquiétude des Romains dut redoubler, quand les Cimbres ou *Kimris*, originaires de la péninsule cimbrique (le Danemark), de la Frise et de la Suède, obligés de quitter leur pays désolé par les inondations, pénétrèrent à travers la Germanie jusqu'aux bords du Rhin. Ils étaient au nombre de trois cent mille guerriers, s'avançant avec leurs femmes, leurs enfants, leurs prisonniers et les richesses de cent peuples vaincus. Les Helvètes furent entraînés par ce torrent, et surtout les Tigurins, qui, par leur position sur le lac de Constance, le Rhin et ses affluents, se trouvaient en contact immédiat avec les Barbares du nord. La coopération de cette tribu à l'invasion cimbrique dans la Gaule romaine, fut donc bien plus le résultat de la force d'impulsion que de l'imprudence. Diviko, jeune guerrier fier et intrépide, le premier nom helvétique dont les annales des hommes conservent le souvenir, était à la tête des Tigurins. Les Gaulois épouvantés implorèrent le secours de Rome, qui envoya une légion à travers les hautes Alpes (probablement le Mont-Cenis). Elle était commandée par un consul, Lucius Cassius. Les Helvètes accoururent en grand nombre pour repousser ces étrangers. Alors eut lieu sur les bords du Léman cette grande bataille dont parle l'histoire. C'était la six-cent-quarante-sixième année depuis la fondation de Rome, dont la puissance s'étendait sur trois continents. Les Romains se trouvèrent en présence d'une peuplade demi-barbare dont ils ne savaient pas même le nom. Diviko et les Tigurins remportèrent une victoire complète; Cassius périt avec la fleur de son armée, le reste fut obligé de se rendre et passa sous le joug. Depuis les Fourches caudines, Rome n'avait pas subi un pareil affront.

Cependant les Cimbres, réunis aux Teutons, poursuivaient leur marche à travers les Gaules. Rome était consternée : « L'Italie, disent ses historiens, allait devenir Germanie. » Mais ces Barbares se détournèrent vers les Pyrénées et allèrent combattre les Celtibériens.

Rome profita de ce répit. Caius Marius, illustre déjà par ses succès en Afrique contre Jugurtha, rétablit la discipline dans l'armée romaine et lui rendit confiance en elle-même. Il défit complètement les Teutons en Provence; puis il se tourna contre les Cimbres, qui devaient les rejoindre en Italie à travers les Alpes. Il remporta en Piémont une nouvelle victoire, qui éloigna de Rome pour cinq siècles l'invasion barbare. Les Tigurins de Diviko, qui étaient restés en arrière pour garder les défilés des Alpes, rentrèrent dans leurs quartiers. Mais l'éveil était donné; tout le nord était en mouvement. Chaque jour les bords du Rhin devenaient le théâtre de nouveaux conflits entre les Germains et les Helvétiens. Rome aussi avait une revanche à prendre.



Ruines romaines en Helvétie.

CHAPITRE DEUXIÈME.

L'HELVÉTIE ROMAINE.

Guerre de Jules-César contre les Helvétiens. — Ils deviennent sujets de Rome. — Colonisation et administration romaines. — Révolte et désastre des Helvétiens.

Les événements accomplis devaient nécessairement amener des changements dans l'intérieur de la nation. Les guerriers avaient pris goût aux guerres d'aventure. Les chefs s'étaient enrichis par le butin. L'égalité disparaissait, et les ambitieux cherchaient dans de nouvelles expéditions le moyen de se perpétuer dans le commandement. Les Helvétiens, lassés de leur vie toujours périlleuse, exposés d'un côté aux attaques des peuplades germaniques, et de l'autre au ressentiment de Rome, goûtèrent le projet de chercher une terre plus favorisée par le ciel. Ce plan dut naître dans l'Helvétie orientale, la plus exposée aux attaques des Germains; une fois adopté, il devint loi pour tous, même pour les cantons occidentaux, dont les habitants durent aller au devant du désastre qui les soumit aux Romains.

Ecoutons le récit de César, et complétons-le là où cela est nécessaire: L'an 61 avant l'ère chrétienne, Orgétorix[1], le plus riche et le plus considéré des Helvétiens,

1. **Orgeto-Rex**, le *chef de cent vallées*, en langue celtique ou gauloise, selon M. Amédée Thierry, *Histoire de la Gaule*.

On possède des monnaies celtiques ou gauloises, trouvées dans l'Helvétie occidentale, principalement dans le bassin du Léman, et que des numismates considèrent comme indigènes et propres aux premiers habitants de ces contrées. Ces pièces d'argent portent l'effigie d'une tête

détermina ses compatriotes à aller s'établir dans la Gaule. Resserré dans d'étroites limites, leur pays ne pouvait plus contenir sa population. Orgétorix avait encore un but particulier. Il aspirait au pouvoir, et voulait profiter de son influence pour se créer un appui chez les peuples voisins. Les Helvétiens avaient décidé de rechercher leur alliance ; il se chargea de la délégation, se rendit chez les Séquanais et chez les Eduens, qui habitaient les vallées du Doubs et les flancs des derniers chainons du Jura. Orgétorix fit entrer dans ses vues Castinus et Dumnorix [1], chefs de ces deux peuples, et leur persuada qu'il leur serait facile de subjuguer toute la Gaule et de s'en partager à eux trois la suprême autorité.

Le plan de ce triumvirat fut découvert. Orgétorix, jeté dans les fers, eût été condamné au feu, s'il n'était parvenu à s'arracher à ses juges par l'intervention violente des membres de sa famille, de ses clients et de ses débiteurs, qui formaient un nombre de dix mille personnes. La nation s'armait pour venger cet attentat, lorsque l'accusé termina ses jours par un suicide. Selon les conjectures de quelques auteurs, Orgétorix aurait succombé sous la vengeance des druides ou prêtres, qui voyaient de mauvais œil les émigrations des Helvétiens. Celle d'Orgétorix n'aurait été que la réalisation, sur une plus grande échelle, de projets déjà précédemment conçus et en partie exécutés. La caste sacerdotale voyait son influence diminuer par ces migrations.

Les Helvétiens n'en continuèrent pas moins leur grand projet, ce qui prouverait que l'impulsion était donnée dès longtemps et ne tenait pas seulement à une influence personnelle. Les préparatifs durèrent deux ans. Ils associèrent à leur invasion dans la Gaule trois peuplades voisines, qui se confinaient respectivement : celle des Rauraques, qui comprenaient vingt-trois mille âmes; les Latobriges, cantonnés dans la haute Alsace de nos jours, au nombre de quatorze mille, et les Tulingiens, qui habitaient sur le Rhin dans la moyenne Alsace, au nombre de trente-six mille âmes. Au jour fixé pour le départ, tous ces peuples brûlèrent leurs douze villes et leur quatre cents villages, pour s'ôter toute pensée et tout espoir de retour. On peut se représenter ces villes ou plutôt ces bourgades comme une réunion de plus ou moins d'habitations de forme circulaire, couvertes de chaume ou de joncs, construites en bois, sans ordre et sans alignement, ayant une place vide dans le centre pour y mettre leurs troupeaux en sûreté pendant la nuit, ou lorsqu'ils craignaient une invasion de leurs ennemis. Un fossé large et profond mettait ces villes à l'abri d'une surprise. Longtemps

casquée, et au revers un cheval. Quelques exemplaires portent autour du cheval le mot ORGETIRIX en caractères latins. Loys de Bochat, qui a donné le dessin de cette pièce dans ses *Mémoires critiques sur l'histoire ancienne de la Suisse*, l'attribue au fameux chef des Helvétiens Orgétorix, contemporain de César. Des numismates plus modernes estiment qu'il s'agit d'un autre chef gaulois du même nom. Il ne paraît pas qu'on ait jamais pu constater la provenance de ces pièces. Il ne semble pas probable qu'elles viennent de la Suisse. Des auteurs allemands ont fait de l'*Orgétorix* des Commentaires de César un chef *Horderrich* ou *Horderreich*. A Autun, ancienne capitale des Eduens, on voit des pièces portant le mot ORGETIRIX et la figure d'un ours marchant à droite, comme dans la monnaie de Berne.

1. DUBNO-REX. On a des monnaies gauloises de ce chef des Eduens, gendre d'Orgétorix. Elles représentent une tête de jeune homme, et sur le revers un guerrier, la tête nue, tenant d'une main un sanglier et la trompette de guerre des Gaulois, tandis que de l'autre il soutient par les cheveux une tête coupée. Ces pièces portent d'un côté le mot DUBNOREIX, qui présente la forme gauloise du mot Dumnorix au nominatif. Reste à savoir si la syllabe REX ou REIX emportait quelque idée de souveraineté ou de royauté, comme chez les Romains.

chaque cité de l'Helvétie moderne a tenu de prouver qu'elle était au nombre de ces douze villes sacrifiées.

Le projet des Helvétiens et de leurs alliés était de se faire jour à travers la Gaule et de s'établir à l'occident dans le pays des Santones (la Saintonge). En comptant les femmes et les enfants, ils étaient au nombre de trois cent soixante dix-huit mille. Un cortége si embarrassant leur faisait préférer le chemin le plus facile, celui qui traversait la province romaine. Ils y trouvèrent à l'entrée, vers Genève, Jules-César, qui leur barra le chemin en construisant le long de la rive méridionale du Rhône un rempart de neuf mille pas de longueur, de seize pieds de haut, et fortifié par un grand nombre de tours. Jamais ce grand homme ne mit mieux à profit le temps, durant lequel il amusa les Helvétiens par des réponses évasives à la demande de passage qu'ils lui avaient adressée [1].

Le délai expiré, César répondit aux Helvétiens que la république romaine avait pour maxime de ne jamais admettre sur son territoire, même pour un simple passage, une armée étrangère. Ils tentèrent en vain, durant plusieurs jours, de forcer le passage; enfin les Séquanais leur en ouvrirent un autre. Ils s'engagèrent dans les sombres et étroites vallées du Jura et dans les défilés presque impraticables entre cette chaîne de montagnes et le Rhône, d'où ils pénétrèrent dans les plaines des Eduens (la Bresse). Ils les ravageaient en remontant la Saône, lorsque César les atteignit au moment où ils traversaient lentement et péniblement cette rivière, attaqua la tribu des Tigurins (Zurich) isolée sur la rive, et l'extermina; puis il exécuta en un jour ce passage, qui en avait coûté vingt aux Helvétiens.

Après quelques négociations infructueuses, conduites de la part des Helvétiens par Diviko, alors blanchi par les années, les Helvétiens continuèrent leur marche [2]. César les fit poursuivre par toute sa cavalerie, qui comptait quatre mille hommes commandés par l'Eduen Dumnorix, et levés dans le pays de celui-ci, chez ses alliés et dans la province romaine. Cinq cents cavaliers helvétiens les mirent en pleine déroute, et ralentirent par cette action d'éclat l'ardeur de César, qui éluda la bataille durant quinze jours de marche consécutifs, pendant lesquels les deux armées se tinrent à une distance respective de cinq ou six mille pas.

Enfin César, manquant de vivres par la mauvaise volonté de l'Eduen Dumnorix,

1. On a beaucoup discuté sur l'emplacement du fameux mur ou retranchement de César, et on l'a fait avancer et reculer de Crassier, village au-dessus de Nyon (qu'on fait naturellement venir de *Crassus*), au fort de l'Ecluse. Warnery, de Morges, général au service de Prusse et de Pologne, écrivain militaire distingué, a écrit contre les Commentaires de César un livre dans lequel il suit ce conquérant pas à pas et s'efforce de prouver que toute sa campagne contre les Helvétiens est un roman. *(Remarques sur César, Varsovie 1782)*. Il prétend que le *mur de César* n'a jamais été construit, et il se fonde sur ce qu'on n'en a trouvé aucune trace nulle part. Napoléon, *dans son Précis des guerres de César (Paris 1836)*, établit au contraire que ce rempart a fort bien pu être construit dans le temps indiqué et avec le nombre d'hommes dont disposait César. La terre du fossé creusé servait à élever le retranchement et le parapet. Napoléon a fait le calcul de tout le toisage de ce gigantesque ouvrage, qui ne devait laisser de traces après quelques siècles. Il est évident que le retranchement de César ne pouvait être dans le pays des Helvétiens, au-delà du Rhône, dont ce général avait rompu le pont pour couper les communications des Helvétiens avec les Allobroges, chez lesquels il stationnait. Il se serait ainsi fermé la retraite. Le retranchement était donc entre le fleuve et le Jura, du côté du fort de l'Écluse.

2. Voyez le commentaire déjà cité qu'a fait Napoléon de cette campagne contre les Helvétiens, dans son *Précis des guerres de César*, dicté à Sainte-Hélène. Paris, 1836, in-8.

qui redoutait l'influence romaine, se vit obligé de se détourner vers la ville de Bibracte (Autun), éloignée de dix-huit milles. Les Helvétiens crurent qu'il fuyait, et le poursuivirent à leur tour. Alors César prend position sur le penchant d'une colline, range ses légions en bataille, et lance sa cavalerie pour arrêter le choc des Helvétiens. Ceux-ci réunissent leurs chars et leurs bagages dans un seul endroit, refoulent la cavalerie qui leur est opposée, et s'avancent en colonne serrée contre l'infanterie romaine. César descend de cheval; il fait mettre pied à terre à tous ses cavaliers pour leur ôter l'espoir de fuir, et livre bataille. On combat avec acharnement et avec une valeur égale de part et d'autre; mais la tactique romaine finit par l'emporter sur la bravoure désordonnée des Helvétiens; ils cèdent et se replient, les uns sur une colline voisine, les autres derrière une barricade de chariots au milieu des bagages. Le combat se prolonge dans ce dernier retranchement jusque bien avant dans la nuit; dans cette attaque, beaucoup de soldats romains sont tués ou blessés, mais enfin ils emportent la position.

Les Helvétiens avaient essuyé de grandes pertes dans ce combat désespéré; il ne leur restait plus que cent trente mille individus, qui arrivèrent sur le territoire des Lingones (Langres) après quatre jours d'une marche pénible. César consacra trois jours à soigner ses blessés et à donner la sépulture aux morts, avant de se remettre à la poursuite des Helvétiens. Tandis qu'il marchait sur leurs pas à grandes journées avec toutes ses troupes, il vit arriver leurs députés qui lui demandèrent la paix en versant des larmes.

Sans s'expliquer autrement, César exigea que les Helvétiens l'attendissent dans l'endroit où ils se trouvaient alors. Quand il les eut rencontrés, il demanda leurs armes, des otages et les esclaves qui s'étaient réfugiés parmi eux. Cet ordre était en voie d'exécution, lorsqu'environ six mille hommes de la tribu des Urbigènes (Orbe) s'échappèrent pendant la nuit et se dirigèrent vers le Rhin. César les fit ramener par les habitants des contrées qu'ils traversaient, et les traita en ennemis; les autres furent épargnés.

Lorsque le vainqueur fut en possession des armes, des otages et des transfuges, il enjoignit aux Helvétiens, aux Tulingiens et aux Latobriges de retourner dans le pays qu'ils avaient quitté, et de rebâtir les villes et les villages qu'ils avaient réduits en cendres. Comme ces peuples se trouvaient dénués de tout moyen de subsistance, il ordonna aux Allobroges (Savoisiens) de leur fournir des vivres. César craignait par-dessus tout que leur pays ne fût occupé par les Germains, s'il restait désert. Sa modération avait bien plus pour motif cette crainte qui préoccupait les Romains, de voir les Gaules devenir Germanie, que l'intérêt et la compassion pour les vaincus[1].

1. *Cæsar, de bello Gallico*, liv. I, chap. 23, 24, 25. En lisant attentivement les Commentaires de César, dans la partie qui concerne la guerre des Helvétiens, on est frappé de sa ressemblance avec les récits d'autres historiens sur des guerres faites antérieurement par Rome à d'autres peuples barbares. Depuis la défaite des Gaulois par Camille et celle des Cimbres et des Teutons par Marius, ce sont toujours les mêmes circonstances, les mêmes épisodes qui reviennent: demandes de terres sur le territoire de la république romaine, à condition de la servir dans ses guerres; demande et refus d'otages; paroles sonores et pompeuses mises dans la bouche des généraux romains.

Il ne faudrait pas conclure de ces ressemblances que les Commentaires de César sont apocry-

Le nombre des Helvétiens qui retournèrent ainsi dans leurs foyers fut de cent dix mille, suivant le dénombrement que César en fit faire. Quant au nombre total des individus qui avaient pris part à cette émigration, il était consigné sur des tablettes, écrites en lettres grecques[1], qui furent trouvées dans le camp des Helvétiens et remises au général romain : elles présentaient l'état nominatif des hommes en état de porter les armes, qui était de quatre-vingt-douze mille, et celui des vieillards, des femmes et des enfants.

César ne réduisit pas l'Helvétie en province romaine. Elle n'était pas assez riche alors pour tenter l'ambition et la cupidité de Rome. L'administration de cette pauvre contrée aurait coûté plus d'embarras qu'elle n'aurait rapporté. Ce qu'il importait à César, c'était d'assurer ses derrières par la soumission des Helvétiens, de faire de leur pays une base d'opérations pour la guerre plus considérable qu'il allait entreprendre contre les Gaulois et les Germains d'Arioviste. La grande bataille qu'il livra peu de temps après à ce fameux chef eut lieu dans le pays des Rauraques, alliés des Helvétiens (l'Evêché de Bâle d'aujourd'hui)[2].

César laissa donc aux Helvétiens leurs lois et leurs magistrats nationaux. Les députés des tribus continuèrent quelque temps encore à se réunir en assemblée de la nation, probablement à Aventicum. Mais, quand leurs délibérations s'élevaient au-dessus des intérêts purement locaux, ils devaient en référer au proconsul de la province romaine la plus voisine, la Gaule Cisalpine (le Piémont). Dès-lors on comprend que l'indépendance n'était plus que nominale. Quand la conquête de la Gaule Transalpine (la France) fut achevée et assurée, l'Helvétie devint plus nécessaire à

phes, du moins pour certaines parties, comme l'ont soutenu quelques critiques, mais seulement qu'il y avait à Rome un peu de convention dans la manière dont les historiens rapportaient les victoires sur les diverses nations barbares.

1. On a trouvé dans quelques localités de la Suisse, notamment au pied du Mauremont, entre Cossonay et Yverdon, près de la route romaine de l'Etraz, dans le canton de Vaud, des médailles antiques de cuivre portant des inscriptions en l'honneur d'Hercule, tracées en caractères grecs. Elles appartiennent notamment à l'île de Thasos dans la mer Egée. « Il est à présumer, dit » M. Rod. Blanchet dans son *Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman*, que ce mon» ticule était un lieu consacré aux dieux, avant la domination romaine en Helvétie, lorsque » les habitants du pays étaient en relation avec les colonies grecques du midi de la Gaule, » notamment avec les Phocéens établis à Marseille. » Ce fait aiderait à expliquer ce que dit César des caractères grecs dont se servaient les Helvétiens. Hercule, selon la tradition, vint le premier régner sur les Helvétiens. Hercule ou le Soleil, dieu des Phéniciens, était adoré sur les rives du Rhône, où les Phéniciens avaient porté les premiers germes de la civilisation, qui remontèrent le long de ce fleuve jusqu'aux bords du Léman. Ce fait historique, enseigné par la tradition sous la forme mythique, pourrait expliquer aussi la présence de monnaies phéniciennes et celtibériennes (ancienne Espagne) dans le Vallais. Quelques auteurs les rapportent au passage d'Annibal par le Vallais et le mont Pœninus (le Saint-Bernard). Mais le passage du général carthaginois par cette route est devenu plus hypothétique que jamais depuis que M. J. Replat a publié sa *Note sur le passage d'Annibal* (Chambéry 1851). Cet auteur, venant après cent autres, a donné d'excellentes raisons en faveur du passage par le Col de la Seigne, au sud du Mont-Blanc, qui forme l'Allée Blanche, à cinq lieues de Courmayeur. M. le général Dufour s'est rangé à cet avis : « Le passage d'Annibal par le Col de la Seigne (*Jugum Cremonis*, le Cramont,) dit-il, est le mouvement le plus militaire, et c'est l'explication de M. Replat qui a serré de plus près la réalité dans cette fameuse question qui nous a valu tant de commentaires. »

2. M. Trouillat, dans une dissertation qu'il a placée en tête des *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, met le lieu de la rencontre de César et d'Arioviste près de Porrentruy, dans une plaine entre cette ville et le village de Courgenay. D'autres auteurs supposent qu'elle eut lieu plus près du Rhin, ou dans les environs de Montbéliard.

Rome comme pays de passage. Il importait à cette puissance d'être en tout temps maîtresse des passages des Alpes. Alors la tendance romaine se renforça naturellement en Helvétie. Les antiques institutions et la religion celtiques disparurent petit à petit. Il ne lui manqua presque rien pour devenir entièrement romaine.

Cependant tout n'était pas fini encore avec la réduction de l'Helvétie proprement dite et son incorporation dans la grande république. Les autres peuplades des Alpes devaient subir le même sort. Sa soumission entraîna la conquête du Vallais, nécessaire à Rome pour assurer en tout temps ses communications entre les deux versants des Alpes. César envoya une partie de la douzième légion, qui était sur la rive allobroge du Léman, pour occuper le bourg d'Octodurum (Martigny). Mais les habitants de cette grande vallée, qui s'étend de la source du Rhône au lac Léman, et qui avec les vallées latérales forme aujourd'hui le canton du Vallais, fondirent sur les Romains avec impétuosité, et contraignirent Sergius Galba, lieutenant de César, à reculer jusque dans le pays des Allobroges (la Savoie), non sans avoir brûlé Octodurum et tué plus de dix mille habitants, tant du haut que du bas Valais. Ce fut le dernier acte de la résistance de ces peuples farouches, les Séduniens et les Véragres, que Rome disait adonnés au brigandage, parce qu'ils avaient osé lui tenir tête. Ils succombèrent sous de nouvelles attaques, et le passage des Alpes Pennines resta aux Romains.

Un peu plus tard, quand Octave-Auguste eut succédé à César, une armée romaine fut envoyée contre les Rhétiens, qui se croyaient encore protégés par leurs glaciers. Elle était commandée par Claudius Drusus et par Tibère, qui fut empereur après Auguste. Une lutte terrible s'engagea dans la vallée où le Rhin prend sa source; de l'Inn au lac de Constance les Rhétiens firent une résistance plus longue et plus terrible que celle des peuples de la vallée du Rhône. Mais Rome l'emporta encore, et dès-lors le succès de ses armes lui assura la domination dans toutes les régions alpestres. Quel était le caractère de cette domination? Ne fut-elle pas plus ou moins étendue à diverses époques, et ne varia-t-elle pas de nom comme de forme? C'est ce que nous essaierons d'examiner.

Selon leur coutume, les Romains commencèrent à s'assurer la possession de leurs nouvelles conquêtes en y établissant des camps retranchés. Telle fut la marche de la colonisation romaine en Helvétie. Le premier de ces postes fut probablement la cité Julienne, *Colonia Julia Equestris* ou *Civitas Equestris*, la cité Equestre, plus anciennement *Nevidunum* (Nyon), sous le régime helvétien. Elle occupait la colline qui s'étend de la ville actuelle de Nyon à Promenthoux *(Promontorium)*. Son importance est attestée par des monuments et de nombreuses inscriptions. Les colonnes milliaires trouvées près de Nyon portent la distance de cette colonie équestre, tandis que celles de tout le reste de l'Helvétie portent la distance d'*Aventicum* (Avenches), qui devint la vraie capitale lorsqu'elle fut toute réunie à l'Empire romain. *Nevidunum* paraît avoir été aussi de bonne heure une station commerciale. C'est de cet entrepôt que les Romains conduisaient par les lacs divers produits dans les deux mers, et surtout les grands bois de construction qu'ils tiraient des forêts du Jura. Mais si tout indique que la colonie équestre de *Nevidunum* fut une des premières localités romaines en Helvétie, c'est aller trop loin que de faire remonter sa fondation à Jules-César. Il est bien certain que, d'après des inscriptions décisives, il faut la placer en tête des colonies qui jouirent d'un droit municipal, dont les habitants furent gratifiés d'amples

immunités, telles que Rome les accordait à ses colonies, et que parmi ceux-ci il y avait une population réellement romaine. Mais ces inscriptions sont de la fin du premier siècle, et du milieu du troisième. Le surnom de *Julia*, que lui donne l'une d'elles, ne prouve rien en faveur de Jules-César, car dans l'Empire combien n'y eut-il pas d'autres colonies *Juliennes*, surtout en Espagne et en Afrique, dont la fondation appartient à l'empereur Auguste, d'après des titres authentiques? Les auteurs qui ont soigneusement énuméré celles qui sont redevables de leur existence à César, ne font nulle mention de la cité équestre. Le nom de Julia est plutôt un titre d'honneur resté dans la famille du grand homme. Il est plus probable que la colonie de Nevidunum ou Nyon fut l'œuvre d'Auguste, quand il organisa les Gaules et qu'il y créa de nombreux établissements. S'il y eut à Nyon dès le temps de César un établissement romain, il fut seulement temporaire.

La domination romaine en Helvétie a eu plusieurs phases bien distinctes et qu'il importe de bien distinguer. Il a fallu du temps pour que la puissance de Rome, sa constitution, ses mœurs, sa civilisation, sa religion, jetassent des racines profondes dans notre sol. Ce travail a été incessant durant trois siècles.

Après la victoire de César, les Helvétiens se trouvèrent vis-à-vis du conquérant dans la position de ces peuples vaincus que Rome appelait *Déditices*, qui impliquent l'idée d'un vaincu qui s'est rendu à discrétion. Mais, à part l'ordre qu'il leur donna de retourner dans leurs pays et de reconstruire leurs cités, on ne voit pas qu'il se soit immiscé dans leurs affaires intérieures. Pressé de passer outre et d'aller chercher d'autres ennemis, il conclut avec eux une sorte de traité ou de fédération. Naturellement, dans une alliance de ce genre, tout était inégal. Ce n'était qu'un acheminement vers une complète sujétion. Ciceron, dans une oraison prononcée deux ans après la conquête, place les Helvétiens dans la catégorie des peuples, comme les Germains, les Insubriens, et quelques Barbares des Gaules, avec lesquels Rome avait conclu des traités, mais en refusant toutefois formellement de donner jamais le droit de cité romaine à leurs ressortissants[1]. On peut supposer que les principales conditions imposées aux Helvétiens, dans leur alliance avec Rome, étaient celles de lui payer un tribut annuel, de garder les frontières du côté de la Germanie, et de fournir au besoin un corps de troupes auxiliaires aux armées de la République. Déjà César paraît avoir eu des Helvétiens parmi ses soldats. Ce qui peut faire supposer qu'il ne traita pas leur contrée en pays conquis, c'est qu'il n'y laissa aucune troupe après la soumission des habitants. Après sa campagne contre Arioviste, qui suivit immédiatement la guerre des Helvétiens, il alla, dit-il, prendre ses quartiers chez les Séquaniens[2]. Nous ne trouvons aucune trace de campement romain dans l'Helvétie propre-

1. *Cicero, pro Balbo*, cap. 14.

2. Si les légions de César ne stationnèrent pas en Helvétie, quelques cohortes paraissent avoir campé dans le pays des Rauraques, alliés des Helvétiens. C'est ce que semble prouver entre autres une inscription trouvée récemment (1851) sur le plateau du Mont Terrible, qui porte encore le nom de Jules-César. Elle porte: LABIENO LEGATO JULII CÆSARIS, TRIBUNITIA POTESTATE QUARTO, HOC POSUIT SECUNDA COHORS LEGIONIS XII POST SENATUS CONSULTUM INVOCANDI JOVEM STATOREM. Labienus avait été chargé de la garde des retranchements élevés à Genève pour fermer le passage aux Helvétiens. Ce fut lui qui tailla en pièces ces mêmes Helvétiens au passage de la Saône. Il fut envoyé ensuite avec deux légions et de la cavalerie dans le pays des Séquaniens, province à laquelle appartint la contrée où est situé le plateau du mont *Jules-César*. Des cohortes

ment dite, au temps de César. Il ne paraît pas même que ce grand capitaine ait jamais pénétré dans l'intérieur de l'Helvétie. Quand il la décrit, il garde le plus profond silence sur sa partie septentrionale et orientale. Il ne fait pas mention du lac de Constance.

Cet état de demi-liberté, ce reste d'indépendance, ne durèrent d'ailleurs pas longtemps. Déjà vers la fin de la vie de Jules-César, peut-être après la défaite décisive du Vercingétorix qui amena la soumission totale et définitive des Gaules, nous voyons l'Helvétie traitée comme une véritable province. Suétone dit positivement que César réduisit sous cette forme « tout le pays compris entre le Rhin, le Rhône, les Pyrénées, les Alpes et le mont Genèvre. »

L'établissement permanent des Romains ou une colonisation à *Nevidunum* paraît être contemporaine de la réduction définitive du Vallais et de la Rhétie sous Auguste, c'est-à-dire des dernières opérations militaires dans l'Helvétie et dans les vallées du Rhône et du Rhin, qui étaient comme les annexes de cette contrée [1].

On sait que l'empereur Auguste fit subir des changements à la division officielle des Gaules, et partagea administrativement cette grande contrée, l'an 27 avant l'ère chrétienne. Depuis lors jusqu'à Constantin la géographie de l'empire reste la même.

Une seconde colonie plus importante encore fut celle d'Avenches *(Aventicum Helvetiorum)*, un moment la capitale de l'Helvétie. Elle fut probablement fondée par Flavius Vespasien ou par un des membres de sa famille, comme l'indique le surnom de Flavienne *(Flavia)* que lui donnent les inscriptions. Vespasien est cité comme le restaurateur de nombreuses cités dans les provinces, et l'on voit par un de ces monuments, de l'an 76 de l'ère chrétienne, que son action bienfaisante s'étendit particulièrement sur l'Helvétie. Le père de Vespasien exerça d'importantes fonctions à Avenches, et il y mourut, au dire de Suétone. Cet empereur, qui professait pour sa famille un véritable culte, se plut à favoriser et à embellir Avenches. Mais c'est aller trop loin que de dire avec un historien du moyen-âge, Fréculphe, évêque de Lisieux, on ne sait d'après quelle source, que Titus, fils de Vespasien, frappé de la ressemblance qu'il trouvait entre la contrée baignée par le lac de Morat et le pays voisin des lacs de la Terre-Sainte, voulut faire d'Avenches la Jérusalem de l'Occident. Le nom d'émérite *(emerita)* que les inscriptions donnent à cette colonie, indique assez qu'elle fut fondée par des soldats vétérans, probablement de la quatrième légion. L'épithète de fédérée *(fœderata)* que des inscriptions contemporaines de Trajan accordent à Avenches, indique que cette localité, déjà importante avant sa colonisation, et très-probablement

de la XII[e] légion avaient été détachées sans doute pour former une station sur ce point et le garder contre les Germains. Labienus agit dans la contrée de la Gaule voisine du Rhin comme militaire et comme homme politique. Le monument trouvé au mont Jules-César paraît être un témoignage de reconnaissance des soldats romains placés sous les ordres de Labienus envers ce lieutenant du grand capitaine.

1. Le surnom ou plutôt l'épithète d'*Equestre* donnée à la cité de *Nevidunum*, ne vient pas de ce qu'elle fut fondée par des chevaliers romains, comme l'ont dit quelques auteurs, mais bien plutôt de ce que ses premiers colons militaires appartenaient aux troupes de cavalerie. Ce nom a persisté au moyen-âge. Un acte de l'an 1011 dit que l'église de Versoy est fondée *in pago Equestrico*. Cette contrée s'appelait le *pays des Equestres* ou le *comté des Enquestres*.

La notice des provinces et des cités des Gaules met dans la province Séquanaise, dont l'Helvétie faisait partie, *civitas Equestrium*, id est *Nevidunum*, d'où le mot de Nyon est venu, comme *Lyon* de *Lugdunum*.

l'une des anciennes villes des Helvétiens, avait reçu de Rome des droits de fédération, qui annonçent une alliance semblable à celle qui unit l'Helvétie à Rome avant sa réduction définitive en province. Devenue colonie, Avenches réunit les honneurs et les avantages de son ancienne et de sa nouvelle situation. Tout indique qu'elle eut, comme du reste aussi la colonie équestre de Nyon, une constitution municipale très-large et très-complète. Des inscriptions authentiques parlent pour toutes deux de *duumvirs* ou de deux magistrats, élus toutes les années, et qui étaient placés à la tête de l'administration locale ou communale. Leurs fonctions étaient aussi judiciaires. Une autre magistrature, selon d'autres inscriptions, était celle du curateur *(curator)*, qui exerçait une surveillance active sur les monuments et les constructions publiques, inspectait les bâtiments et les voies de communication, et avait aussi le maniement des contributions et des revenus de la ville. Ces colonies avaient aussi des magistratures plus spéciales et extraordinaires. Telles étaient celle du préfet de la police et de la sûreté publique *(præfectus arcendis latronibus)*, et celle du *produumvir)*, chargé de remplacer le duumvir et de l'aider dans quelques-unes de ses fonctions, particulièrement dans celles de judicature. Enfin, il est fait mention du sénat ou de l'ordre des décurions de la ville d'Avenches. Ce corps délibérait, sous la présidence des duumvirs, sur toutes les affaires importantes et faisait les nominations aux magistratures locales. Mais si tout semble prouver que cette capitale de l'Helvétie, comme l'appelle Tacite, fut une ville importante, quelques auteurs ont évidemment exagéré sa grandeur et sa population. Celle-ci ne s'éleva jamais à cent mille âmes, comme ils le disent, mais à vingt ou trente mille, ce qui est déjà beaucoup. L'antique *Aventicum* est du petit nombre des anciennes villes romaines qui ont conservé leurs anciennes limites. On peut suivre le tracé de ses murs d'enceinte; on voit encore son *forum*, dont une colonne de marbre blanc, haute de trente-sept pieds, est encore debout, ses thermes, ses temples, son théâtre, dont l'orchestre et les gradins attestent l'existence dans ce lieu d'une population telle que nous l'avons indiquée[1]. L'amphithéâtre, qui forme comme un cratère, confirme ce calcul par ses dimensions. En dépit de ce que l'étranger lui a enlevé et lui enlève encore, malgré tout ce que l'ancien gouvernement de Berne lui a pris durant une domination de plusieurs siècles, en dépit de tout ce que l'incurie ou l'ignorance ont laissé périr, la petite ville actuelle d'Avenches a pu former, avec les seuls débris de sa splendeur, un musée riche en inscriptions, colonnes, chapiteaux, peintures à fresque, pavés de mosaïque, bronzes, statues, statuettes, amphores, médailles[2], vases et instruments de toute espèce.

1. M. de Caumont, antiquaire français, a mesuré récemment le théâtre d'Avenches. Il a pris les dimensions de la corde qui correspond au diamètre de l'orchestre. Il a trouvé 135 pieds. La largeur du massif occupé par les gradins est de 75 pieds. La scène était garnie extérieurement d'un portique qui communiquait avec le *forum*.

2. Très-peuplées sous la domination romaine, nos contrées, et surtout le territoire d'Avenches, ont fourni et fournissent encore de nos jours quantité de médailles et monnaies, tant consulaires qu'impériales, dont quelques-unes en or, la majeure partie en argent et en bronze, ces dernières dans les trois modules usités, du haut et du bas Empire, c'est-à-dire depuis les Césars jusqu'aux Valentiniens et à Honorius, époque où les légions romaines quittèrent l'Helvétie. On en a déterré une quantité prodigieuse, surtout dans l'Helvétie occidentale, à Avenches, Yverdon, Moudon (en majeure partie consulaires), Orbe, Nyon, Aubonne, Vidy près Lausanne, et dans diverses localités des cantons de Berne et d'Argovie. On a trouvé aussi, à Avenches, des

Parmi les monuments considérables découverts à Avenches, on doit en citer deux qui portent le mot SCHOLA. Les Romains désignaient par là un bâtiment destiné aux opérations et aux conférences d'une corporation de négociants ou d'industriels. L'existence de tels bâtiments à Avenches et leurs dimensions prouvent qu'il y avait dans la contrée un mouvement commercial considérable. Une de ces bourses ou *schola* avait été élevée par la corporation des nautonniers ou bateliers qui naviguaient sur l'Aar[1].

Les temples de l'antique Avenches étaient nombreux et dédiés à diverses divinités étrangères ou locales, entre autres à la déesse *Aventia*, qui n'était pas exclusivement locale. Il paraît que les légionnaires retirés dans la colonie d'Avenches avaient apporté avec eux le culte de diverses divinités adorées dans les contrées où les vicissitudes de la guerre les avaient conduits. C'est ainsi qu'on peut se rendre compte d'une inscription, en grandes lettres de bronze, en l'honneur des dieux LUGOVES, dont on ne trouve la mention que dans une seule inscription en Espagne.

Ces deux colonies de Nyon et d'Avenches étaient comme le résumé du monde romain en Helvétie. Images en petit de la métropole, elles avaient leur Sénat municipal (Décurions), leurs Consuls (Duumvirs), leur *Forum* et leur *Capitole*. La population était en partie romaine et en partie indigène. Les familles helvétiennes cherchaient leur protection dans le patronage des Romains puissants. Elles prenaient leurs noms, ainsi que le démontrent les inscriptions.

Avec des droits un peu moins étendus, mais cependant avec une constitution municipale complète, qui les faisait jouir de ce que les Romains appelaient le droit italique, comme beaucoup de colonies de la Péninsule, nous trouvons plusieurs localités en Helvétie : c'est d'abord *Noidenolex* (Neuchâtel), où nous voyons, au commencement du troisième siècle de notre ère, des *duumvirs* et un curateur des intérêts locaux. Les bords du lac de Neuchâtel comptaient plusieurs localités assez peuplées sous le régime romain. C'est ensuite *Lausonne*, qui, un siècle avant, sous Marc-Aurèle et Caracalla, avait ses magistrats municipaux. Le Léman est appelé le lac de Lausanne *(lacus Lausonius)* dans l'Itinéraire d'Antonin. Lausanne paraît avoir été une ville assez importante, mais ouverte *(vicus)* et sans murailles, au bord du lac. Une inscription fait mention d'un citoyen qui était en même temps député des habitants de Lausonne et chargé des intérêts des citoyens romains à l'Assemblée ou Diète des Helvétiens *(Conventus Helveticus)*.

Des traces de constitutions coloniales et municipales se trouvent encore, bien que d'une manière moins précise, à *Eburodunum* (Yverdon), où nous voyons, sous le règne de Trajan, un ordre des décurions qui reçoit comme membre honoraire et comme patron de la localité un duumvir d'Avenches, la grande cité voisine. Les habitants *(vicani)* d'*Eburodunum* érigent à ce personnage, qui leur avait sans doute procuré quelque bienfait, un monument d'honneur. *Minnodunum* (Moudon) eut aussi, toujours d'après les monuments, une constitution et des magistratures locales.

monnaies étrangères à l'Empire romain, d'Alexandre-le-Grand, de Mithridate, de Hieron, des médailles grecques et égyptiennes, des monnaies byzantines de Léon, Zenon, Heraclius, jusqu'aux Paléologues.

1. IN HONOREM DOMVS DIVIN. NAVTÆ ARVRANCI ARAMICI SCHOLAM DE SVO INSTRVXERVNT. I. D. D. D. *(Inscriptions d'Avenches.)*

Soleure *(Salodurus)*, qui, d'après les chroniques, serait une des villes les plus anciennes du monde, est désignée, dans un monument de l'an 219 de notre ère, comme un *vicus* ou une ville secondaire, mais il n'est pas fait mention de ses magistrats.

Dans l'Helvétie orientale, où l'influence romaine se fit moins sentir que dans l'occidentale ou romande, les traces de colonisation sont naturellement plus rares. Cette partie du pays souffrit d'ailleurs davantage de l'invasion barbare. Près de Rapperschwyl, sur le lac de Zurich, une inscription parle de décurions d'une localité qui n'est pas nommée. *Vindonissa* (Windisch) et *Aquæ* (Baden en Argovie) étaient des municipes aux temps de Vespasien et des empereurs Antonins. *Turicum* (Zurich) était une station de péages; *Vitodurus* (Winterthour) était un bourg qui fut entouré de nouvelles murailles au temps de Dioclétien. Ptolémée, dans sa géographie, cite comme deux villes de l'Helvétie, près du Rhin, *Ganodurum* et *Forum Tiberii*, sans qu'aucune trace d'inscription soit venue jusqu'ici confirmer cette indication. La première de ces localités est peut-être la même que Soleure; les cartes placent la seconde près de Zurzach. De nouvelles découvertes d'antiquités fourniront peut-être un jour des indications plus précises.

En dehors des limites de l'Helvétie proprement dite, mais dans la circonscription géographique de la Suisse actuelle, étaient aussi d'importantes villes romaines. *Augusta Rauracorum* (Basel-Augst), dans le pays des Rauraques, était une colonie romaine du même genre que la colonie Equestre et *Aventicum*. Sa fondation par L. Munatius Plancus remonte à l'année 43 avant l'ère chrétienne, qui est aussi celle de la fondation de Lyon. On croit, d'après des fragments d'inscriptions, qu'elles avaient les mêmes priviléges.

Geneva ou *Genava* (Genève), chez les Allobroges, se présente aussi, bien qu'on ait soutenu le contraire, avec une existence coloniale dans le second siècle de notre ère. Ce qui a répandu du doute sur ce sujet, c'est que les inscriptions romaines qu'on voit à Genève, et qui contiennent le nom précis de *colonie*, paraissent avoir été transportées de Nyon. Néanmoins, parmi les inscriptions qui appartiennent bien à Genève, il en est qui parlent de ses duumvirs, de ses édiles et d'autres magistrats propres à une colonie. Il y est aussi fait mention des provinciaux genevois *(Genevenses provinciales)*, placés en regard des colons romains, non indigènes. Il est à remarquer aussi que les inscriptions parlent de Genève comme d'un lieu ouvert *(vicus)*, tandis que Jules-César, dans son récit, en parle comme de la cité fortifiée *(oppidum)* des Allobroges, dont elle était la principale ville.

Le Vallais eut aussi ses villes romaines. Elles étaient placées dans une catégorie particulière, et jouissaient du droit latin, différent du droit italique. Du moins, Pline place-t-il les citoyens d'*Octodurum* (Martigny) parmi les populations alpestres qui étaient gratifiées de la latinité[1]. A *Tarnaja* (Saint-Maurice), ville des Nantuates, les inscriptions désignent un duumvir et des décurions dès le temps d'Auguste. Cet empereur était le patron des Nantuates et des Séduniens. Des pierres milliaires, sur la voie romaine qui tendait du Vallais à Vevey, font mention de plusieurs des premiers empereurs de la famille de Jules-César. Tout porte à croire que la vallée du Rhône fut plus vite et plus complètement identifiée avec Rome que le reste de l'Hel-

1. Pline, hist. natur. liv. III, chap. IV. *De Alpibus et gentibus Alpinis:* « Sunt præterea Latio donati incolæ ut Octodurenses et finitimi Centrones. »

vétie. Cela tient sans doute à la manière dont ces populations alpestres furent soumises, rapidement, complètement, après une lutte courte et désespérée. Aucune contrée de l'Helvétie ou des pays voisins ne fournit une série d'inscriptions aussi complète, depuis les premiers Césars jusqu'à Constantin.

Telles sont les localités romaines dont des inscriptions authentiques nous font connaître l'existence et l'importance. Beaucoup d'autres, sur lesquelles on a moins de données, sont encore à citer, comme *Urba* (Orbe), *Bromagum* (Tellevaux), à l'extrémité orientale du lac de Bret, entre Vevey et Moudon, *Vibiscum* (Vevey), *Penni lucus* (Villeneuve), *Sedunum* (Sion), *Curtis Murattum* (Morat), *Tugium* (Zug), *Arbor Felix* (Arbon), *Curia* (Coire).

Les itinéraires de l'Empire nous indiquent les directions des routes romaines qui parcouraient l'Helvétie. La première, allant de Milan à Strasbourg, par le petit Saint-Bernard, passait par *Tarantasia* (Moûtier), *Cæsaria* (Chevron), *Bautas* (Annecy). De cette dernière localité à Genève on comptait 18,000 pas; aux *Equestres* (Nyon), 17,000 ; à *Lausonium*, 20,000; à *Urba*, 18,000; à *Ariorica* (Pontarlier), 23,000; à *Vesontio* (Besançon), 16,000 pas.

Une seconde voie, large, comme la première, de huit à seize pieds, portant aussi de mille en mille pas des colonnes milliaires indiquant les distances, tendait de Milan à Mayence par les Alpes Pennines (le grand Saint-Bernard). On comptait d'*Augusta Prætoria* (Aoste) au *Summus Pæninus* (le Saint-Bernard) 25,000 pas; à *Octodurum*, 25,000; à *Tarnaja*, 12,000; à *Penni lucus*, 13,000; à *Vibiscum*, 9,000; à *Minodunum*, 6,000; à *Aventicum*, 13,000; à *Petinesca* (Buren près du lac de Bienne), 13,000; à *Salodurum*, 10,000; à *Augusta Rauracorum*, 22,000. De là, cette grande voie suivait la rive gauche du Rhin par Strasbourg et Mayence.

Une troisième, allant de Milan à Brégentz *(Brigantia)* par *Clavenna* (Chiavenne) et *Curia* (Coire), traversait la Rhétie (les Grisons). Ainsi, l'Helvétie mettait en communication Rome et l'Italie avec les provinces importantes des Gaules et de la Germanie. On comprend dès-lors la sollicitude des Romains pour cette contrée, et comment les produits des provinces lointaines, même de l'Asie, purent s'y acclimater. La vigne y fut plantée de bonne heure, et les habitants de *Coclium* (Cully) rendaient un culte particulier à Bacchus sur les bords du Léman.

On a beaucoup discuté et disserté sur la question de savoir dans quelle partie de la grande province des Gaules, organisée par Auguste, était comprise l'Helvétie. Tout porte à croire que, durant la période florissante de la domination romaine, elle faisait partie de la Gaule Belgique, dont les limites étaient au nord les bouches du Rhin, et au midi les Alpes et la rive droite du Léman. Plus tard elle fut comprise, par Dioclétien, dans la Grande Séquanaise *(Maxima Sequanorum)*. L'Helvétie dépendait donc du préfet ou proconsul des Gaules, qui tenait sous sa main les trois provinces Aquitaine, Lyonnaise et Belgique. Cette magistrature importante était presque toujours l'apanage d'un très-grand personnage ou d'un parent de l'empereur. C'est ainsi que nous en voyons revêtus tour à tour Tibère, Drusus, fils adoptifs d'Auguste. Le légat de la Gaule Belgique, qui était sous les ordres du préfet des Gaules, était lui-même un fonctionnaire de premier ordre, comme un Sabinus, un Ælius Gracilis, un Valerius Asiaticus, un Didius Julianus, qui fut un moment empereur. Sous ces représentants de l'empereur étaient placés de nombreux fonctionnaires, surtout des agents des

finances et des receveurs d'impôts, sous différents noms, comme : procureurs du fisc, receveurs et exacteurs des tributs, censeurs, inquisiteurs, préposés, publicains. Ces derniers étaient des fermiers-généraux, de l'ordre des chevaliers, qui, réunis en sociétés financières ou régies, percevaient les contributions moyennant un capital qu'ils versaient dans le trésor impérial. Les inscriptions sont pleines des noms de ces sortes d'employés supérieurs des finances. C'étaient un Germanicus, un Vitellius, un Licinius, Gaulois d'origine et affranchi de l'empereur, un Ælius Agrippinus. Les impôts consistaient dans une capitation ou contribution par tête, et dans une redevance foncière, d'abord perçue en nature et plus tard en numéraire.

Sous le rapport militaire, l'Helvétie était placée dans une situation particulière. La province belgique fut une province frontière pendant tout le temps que les Germains restèrent insoumis. L'importance de cette frontière exigeait que Rome y tînt une armée considérable, l'armée du Rhin, qui avait de nombreuses garnisons sur ce fleuve et deux généraux en chef ou légats, celui du Haut-Rhin et celui du Bas-Rhin. La mission de cette armée était de contenir les peuples germaniques, qui, dès le temps de César, menaçaient les Gaules depuis la Rauracie (Bâle) jusqu'aux embouchures du Rhin. Cette situation rendait les chefs de cette armée, pour tout ce qui concernait l'administration et la juridiction militaires, indépendants du proconsul, du légat et des fonctionnaires civils. Ces généraux avaient même des attributions civiles fort importantes, et ils étaient chargés, sous leur responsabilité, de maintenir la tranquilité dans toutes les Gaules qui avaient peu de garnisons à l'intérieur. L'Helvétie, sorte de frontière militaire, était comme telle placée sous un régime militaire exceptionnel, qui n'était pas sans analogie avec ce que l'on appelle, dans les temps modernes, l'*état de siége*. Ainsi, de Vindonissa aux sources du Rhin, dans la Rhétie, le pays reconnaissait une double autorité, celle du général de l'armée du Haut-Rhin, et celle du préfet de la Gaule Belgique. Parmi les généraux de cette armée, nous voyons figurer les plus importants personnages; plusieurs même furent empereurs. On comprend quelle était l'importance de ce commandement, et quelle excellente école c'était pour former des hommes de guerre.

Les légions de la Haute-Germanie avaient en Helvétie de nombreux détachements.

On voit dès-lors comment, sous un tel régime, l'ancien état du pays disparut rapidement, et pourquoi nous voyons en Helvétie, depuis Auguste, la population non militaire diminuer. Cette population était dans un état d'infériorité notable vis-à-vis de l'élément guerrier. Naturellement, les indigènes fournissaient un ample contingent aux armées. Cette organisation, cette prépondérance des soldats, la plupart du temps étrangers, sert à expliquer le peu d'événements notables de notre histoire sous la domination romaine. Il arrivait en Helvétie, pour y tenir garnison, des hommes de toutes les provinces de l'Empire, même des plus reculées. Les vétérans étaient reçus comme colons militaires. Il en venait des Gaules, d'Italie, d'Illyrie, de Pannonie. En revanche, la meilleure partie de la population indigène de l'Helvétie était emmenée dans les pays lointains par le service militaire. Nous trouvons des cohortes helvétiennes tout le long du cours du Rhin, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Ligurie, en Sardaigne, en Afrique. Toute hiérarchie civile disparaissait devant la hiérarchie militaire des chefs des légions, des tribuns militaires, des chefs de cohortes, des centurions, des enseignes.

Les Helvétiens eurent un moment le privilége d'avoir quelques postes occupés par leurs propres milices, mais ces postes étaient peu de chose en comparaison des garnisons romaines. Rome avait d'abord statué que les deux populations, romaine et indigène, seraient jugées chacune selon ses propres lois. Ainsi, les difficultés entre citoyens romains étaient terminées par le droit romain ; celles entre les Romains et les provinciaux l'étaient par le droit des gens, tel que les Romains le pratiquaient, et les procès entre les indigènes étaient soumis au droit coutumier de la nation des Helvétiens. Telle était la règle. Mais avec le régime dont nous venons d'esquisser quelques traits, on comprend comment tout caractère national dans les lois, dans les institutions, dans les mœurs, tendit à s'effacer. Les Diètes ou assemblées de la nation *(Conventus Helveticus)* tombèrent rapidement en désuétude. Elles ne paraissent guère avoir été qu'un vain nom à côté du prétoire et des assemblées des citoyens romains *(Conventus civium Romanorum)*. D'ailleurs, sous Caracalla, vers l'an 212 de notre ère, fut prise la grande mesure qui, pour faire finir toutes ces distinctions qui gênaient le despotisme impérial dans l'administration et surtout dans la perception des impôts, octroya le droit de cité romaine à tous les sujets de l'Empire sans exception. Alors disparurent les derniers vestiges d'indigénat dans la nation helvétienne.

Pour se faire une idée de la division administrative de l'Helvétie sous les Romains, il faut se rappeler que les provinces avaient été formées par la réunion sous une métropole commune de plusieurs cités *(civitates)*, y compris le territoire *(pagus)*, appartenant à chacune d'elles. Les provinces comprenaient en outre des districts ruraux *(civitates rusticæ)* dont le chef-lieu était une ville de second ordre *(oppidum)* ou même une simple bourgade *(vicus.)* Les cités municipales comme les colonies romaines s'administraient par des magistrats pris dans leur propre sein, tandis que dans les bourgs, districts ou *pagi* ruraux, la justice était rendue par le gouverneur particulier de la province, soit en personne, soit par des juges subordonnés.

Les *pagi* ou districts se divisaient eux-mêmes en cantons *(agri)*, comprenant plusieurs villages *(vici, villæ.)* Ces subdivisions agraires avaient été établies par les Romains pour faciliter la confection du cadastre et la perception des impôts. Indépendamment de ces divisions régulières, il existait aux confins des territoires, des cités, des bourgs et des *Pagi* ruraux, des districts frontières *(agri limitanei)* occupés par les légions, des terres cultivées par les cohortes étrangères tenant garnison dans les places fortes *(castra)*, enfin des terrains vagues (*aggeres publici*), bordant les grandes voies de communication et les domaines immenses (*lati fundia*) qui formaient la propriété particulière de César ou de l'empereur. Tout, dans cette division, se rapportait à une idée militaire ou à un point de vue fiscal.

Les Romains ne négligèrent rien de ce qui pouvait, dans l'acquisition de l'Helvétie que leur valut la victoire de César sur les Helvétiens, favoriser sous ce double point de vue les rapports et les communications entre l'Italie et les Gaules. De là ces grandes voies militaires et commerciales qui s'ouvrirent à travers les Alpes. Ces grandes artères étaient incessamment parcourues, dès le règne d'Auguste, par de nombreuses légions et par des convois de marchands. Cette circulation répandait, à la vérité, parmi les populations indigènes, quelque civilisation et un peu de bien-être ; mais au fond les populations de race celtique ou gauloise ne se modifièrent que bien lentement dans leurs instincts de farouche indépendance, dans leurs coutumes bar-

bares et dans leur langage. Les indigènes et le pays lui-même importaient peu à Rome. Les diverses tribus des cantons de l'Helvétie et les tribus alliées des Nantuates, des Veragres, des Séduniens, qui occupaient les Alpes du Vallais, celles de la Rhétie et des autres contrées alpestres, tenues en respect par les légions romaines, durent renoncer à leurs ligues ou confédérations, et la défense commune du pays devint impossible. Rome parvint même à opposer ces tribus démoralisées les unes aux autres, et à faire attaquer les Helvétiens par les Rhétiens. Au moment de la chute de la domination romaine, malgré le travail des siècles, la langue latine n'avait pas encore fait mettre de côté les anciens dialectes gaulois que parlaient les populations alpestres; bien des contrées éloignées des villes étaient restées étrangères à la langue et à la culture romaines. Les cités *(civitates)* et leurs districts immédiats *(pagi)*, les bourgs et les bourgades *(oppida, vici)*, s'étaient modelés sur le modèle de la métropole et s'administraient à la romaine. Mais aux confins mêmes des territoires des cités, de vastes districts étaient restés en dehors du ressort administratif et de l'action des autorités romaines de l'ordre civil, soit provinciales soit municipales. Rome n'avait de prise sur ces territoires, encore en partie déserts ou inoccupés, que sous le rapport militaire. Ils étaient compris dans ce que les Romains désignaient sous le nom de confins militaires ou de terres publiques *(agri limitanei, ager publicus)*. Ces territoires affectés à la défense de l'Empire étaient administrés par des fonctionnaires militaires, qui n'avaient rien de commun avec ceux de l'ordre civil. Et bien plus, les uns et les autres étaient fort souvent en lutte immédiate. Le gouvernement militaire faisait peu de cas du magistrat municipal; il le foulait et le mettait à contribution. Cette séparation de l'administration civile et militaire est un fait qui survécut au régime romain et qui fut maintenue par les conquérants germains.

L'ensemble des notions que nous venons d'esquisser sur le régime qui prévalut dans notre pays sous les Romains, servira à faire comprendre les faits historiques que nous allons retracer, et qui ne s'expliquent pas facilement quand on les présente isolément[1].

L'Helvétie poursuivait ses nouvelles destinées, sous le régime dont nous venons de donner le tableau, quand, à la nouvelle de la mort de l'empereur Galba, successeur de Néron, l'an 69 de notre ère, Vitellius, gouverneur militaire de cette partie de la Gaule Belgique qui portait le nom de Haute-Germanie, fut salué empereur par ses légions, tandis qu'Othon, favori de Néron et cher au peuple de Rome à cause de ses largesses et de ses goûts dépensiers, fut proclamé dans cette capitale. Vitellius, immédiatement après le choix de ses soldats, envoya contre Othon, par le mont Cenis, Fabius Valens, et Alienus Cæcina, un autre de ses lieutenants, par l'Helvétie et le Saint-Bernard. « Valens, dit Tacite, dont nous suivons le récit[2], conduisit son armée à petites journées à travers le pays des Allobroges. Il réglait sa marche et le séjour de ses troupes sur les sommes qu'il n'avait pas honte de se faire donner, et il les

1. Pour tracer ce résumé du tableau de l'administration romaine en Helvétie, nous avons mis à contribution les recherches les plus récentes sur l'histoire, le droit et l'archéologie romaines, et surtout le recueil des inscriptions d'Orelli. Depuis Haller et Muller, de nouvelles découvertes ont fait naître de nouveaux points de vue, et ce qu'ils nous disent de cette époque est devenu insuffisant ou inexact.

2. Cornelii Taciti Historicorum, lib. I, chap. LXVII—LXX.



1. MORT DE JULIUS ALPINUS. 2.

exigeait des magistrats des villes et des possesseurs des terres avec la plus grande violence, au point que dans la ville de Luc, près de Die[1], il avait déjà disposé des torches pour l'incendier, lorsqu'on l'apaisa avec de l'argent, et, au défaut d'argent, des adultères et des prostitutions le fléchissaient.

» C'est ainsi que Valens parvint aux Alpes. Cæcina fut plus avide encore de sang et de butin. Les Helvétiens avaient irrité ce caractère bouillant. Cette nation des Gaules, célèbre naguère par la valeur et le nombre de ses guerriers, et alors seulement par son ancienne gloire, ignorant la mort de l'empereur Galba, refusait de reconnaître Vitellius. La cupidité et la précipitation de la vingt-et-unième légion donnèrent le signal de la guerre. Cette légion, qui se nommait elle-même la *Rapace (legio rapax)*, avait enlevé l'argent qui était destiné à la solde d'une garnison que les Helvétiens avaient de tout temps fournie et entretenue dans un lieu fortifié contre les Germains. Les Helvétiens, indignés de cette violence, interceptent des lettres que l'armée de la Haute-Germanie adressait aux légions de la Pannonie, et retiennent en prison un centurion et quelques soldats romains. Cæcina, qui ne cherchait qu'un prétexte, se hâte de commencer les hostilités : il dévaste les campagnes du nord de l'Helvétie; il pille un lieu renommé par l'agrément et la salubrité de ses eaux, et où, à la faveur d'une longue paix, il s'était formé un municipe romain (Baden en Argovie). Cæcina donne l'ordre aux auxiliaires de la Rhétie d'attaquer les Helvétiens à dos, tandis que lui-même les attaquerait en face avec ses légions.

» Cependant, les Helvétiens, intrépides avant l'action et timides dans le danger, avaient choisi pour leur chef Claudius Severus. Mais il ne savaient plus ni se servir de leurs armes, ni garder leurs rangs, ni manœuvrer avec ensemble. Ils ne pouvaient donc ni livrer bataille à des vétérans, ni se renfermer dans les villes ouvertes ou dont les fortifications tombaient en ruines. Dans ces conjonctures, Cæcina les presse avec une puissante infanterie légionnaire, tandis qu'ils sont harcelés par la cavalerie, par les cohortes de la Rhétie, enfin par les milices de cette province dont la jeunesse est habituée aux armes et exercée comme des soldats. Partout, les campagnes sont dévastées et les populations massacrées. Les Helvétiens, attaqués de toutes parts, sont dispersés; ils jettent leurs armes, et la plupart se réfugient sur le Jura. Cæcina envoie des Thraces pour les poursuivre au-delà du mont Vocetius *(le Bötzberg)*, et les auxiliaires germains et rhétiens les traquent et les exterminent dans les bois et dans les retraites où ils s'étaient réfugiés. Des milliers d'Helvétiens furent ainsi tués ou vendus comme esclaves.

» Cette sanglante expédition n'assouvit pas la rage de Cæcina. Après avoir porté la destruction dans toutes les villes de l'Helvétie voisine du Rhin et de l'Aar, il marchait en bon ordre sur Aventicum, la capitale des Helvétiens *(gentis caput)*, lorsque les citoyens de cette cité vinrent offrir de se rendre à discrétion. Cæcina accepta cette soumission, mais il fit mettre à mort Julius Alpinus, l'un des principaux de l'Helvétie, accusé d'être l'auteur de la révolte de ses compatriotes, et laissa à Vitellius le soin de punir ou d'épargner le reste.

» On ne saurait dire qui, de cet empereur ou des soldats, se montra le plus impla-

1. *Lucus Augusti*, Luc, ville des Voconces (*Vocontii*). Ils étaient adossés à la base des Alpes et occupaient la partie orientale des départements de la Drôme et de Vaucluse. Leurs autres villes étaient *Dea Vocontiorum*, Die, et *Vasio*, Vaison.

cable envers les envoyés des Helvétiens. Les soldats demandent la destruction de la nation entière; ils portent au visage des députés leurs poings et leurs armes. Vitellius lui-même n'épargne ni les menaces ni les injures, lorsque Claudius Cossus, l'un des députés helvétiens, doué d'une éloquence remarquable, et joignant à son éloquence un effroi concerté pour la rendre plus puissante, parvient à adoucir la rage des soldats. Alors, telle est la mobilité de la multitude, aussi vive dans sa compassion que féroce dans ses vengeances, que les soldats eux-mêmes, touchés jusqu'aux larmes par Claudius Cossus, réclament avec ardeur une clémence qu'ils n'avaient pas observée, et obtiennent grâce enfin pour l'Helvétie entière[1]. »

Il est impossible de tracer un tableau plus énergique des misères qu'entraînait ce despotisme militaire des Romains, alors que les soldats des légions proclamaient à l'envi leurs généraux pour empereurs, en haine de Rome et des soldats de la garde prétorienne. Un empereur était acclamé, reconnu, proscrit et assassiné, avant que les provinces éloignées du centre de l'empire eussent connaissance de la mort, presque toujours violente, de son prédécesseur. Comment un tel régime n'aurait-il pas démoralisé l'Helvétie? Aussi n'échappa-t-elle à la punition que lui réservait l'odieux Vitellius, que pour tomber dans un affaissement moral et dans une langueur sans dignité. Les bienfaits de quelques empereurs, de Vespasien entre autres, successeur de Vitellius, qui ne régna que quelques mois, relevèrent bien l'Helvétie de ses pertes matérielles, mais ils ne purent faire davantage. On le regarde, nous l'avons dit, comme le fondateur de la colonie d'Avenches, qu'il repeupla, et qui atteignit sous lui et sous ses successeurs immédiats un haut degré de prospérité. A la cité helvétienne succéda la cité romaine avec son capitole et son *forum*. Sous les empereurs Antonins, ou du second siècle, le régime romain se signala aussi par des entreprises de routes, de ponts, de bâtiments, qui augmentèrent le bien-être du pays. Mais rien ne remplace la liberté. L'Helvétie ne fut jamais pour ses vainqueurs qu'un pays de passage et de transit. Les institutions municipales favorisaient les villes; mais dans les campagnes, à l'exception des maisons de délices et de plaisance des familles patriciennes, il n'y avait que de misérables cabanes. L'agriculture, abandonnée aux esclaves, était négligée. Les arts mêmes étaient plutôt cultivés en vue d'une certaine application utilitaire que pour eux-mêmes. Les antiquités romaines que l'on voit sur notre sol ne sont pas d'un goût très-pur; les sculptures sont médiocres, et les pavés en mosaïque, à quelques exceptions près, n'indiquent pas beaucoup d'inspiration et d'imagination[2]. Une civilisation qui se perfectionne sous le joug, manque de bases

1. La célèbre inscription de Julia Alpinula a été souvent citée : « JULIA ALPINULA HIC JACEO, etc. Ici repose Julia Alpinula, prêtresse de la déesse *Aventia*, fille infortunée d'un père malheureux, qui n'a pu obtenir par ses larmes et ses instances la vie de l'auteur de ses jours : les destins lui avaient réservé une mort funeste; j'ai vécu vingt-trois ans. »

Cette inscription est l'œuvre d'un habile faussaire (Gruter, Inscr. 319). Personne n'a vu la pierre où cette épitaphe est censée gravée. Levade (art. *Avenches*) dit qu'elle a été transportée en Angleterre. C'est une assertion dénuée de preuves; personne ne l'a vue dans ce pays. Il serait d'ailleurs facile de démontrer qu'elle n'est pas dans le style lapidaire des Romains. Jean de Muller s'est laissé toucher par le charme de sensibilité qui respire dans ces lignes, dont Byron disait : « Je ne connais point de composition humaine plus louchante que cette inscription. »

2. Tout récemment (en 1853), des fouilles, dirigées près de Bulle par M. J. Gremaud, curé d'Echallens, ont fait découvrir des restes considérables de constructions romaines, des débris de colonnes, de sculptures, de bronzes, de médailles, de poteries, d'ustensiles, et des inscriptions

solides. On a fait remarquer que les principaux établissements romains en Helvétie furent fondés sur un terrain d'alluvion, en des lieux faciles à cultiver et à habiter, et que les maîtres du pays ne s'avancèrent pas dans les lieux montueux, là où le sol réclame de plus rudes labeurs. Cela est vrai en général, bien que des contrées assez élevées de l'Helvétie, même des contrées alpestres, comme la Gruyère, paraissent avoir reçu des constructions et des populations romaines[1]. Au reste, Rome ne pouvait



Mosaïque romaine, découverte près d'Orbe.

donner à sa conquête ce qu'elle n'avait plus elle-même. Le despotisme impérial, la centralisation et l'uniformité d'administration, de lois et d'institutions, avaient étouffé tout instinct d'énergie et d'indépendance. Cette organisation présentait donc un germe de destruction. Le peuple, dans la vraie acception du mot, manquait partout. Il n'y avait qu'un maître, et une aristocratie devenue humble et timide, qui se vengeait sur une plèbe misérable des humiliations qu'elle recevait.

La noblesse helvétienne s'était confondue avec la noblesse romaine, dont elle prenait les noms patriciens, grâce à la facilité des lois sur le patronage et l'adoption. Elle cherchait à éterniser la mémoire de sa propre existence bien moins par ses propres actions qu'au moyen des monuments élevés à ces dominateurs étrangers. Ainsi s'éteignaient le souvenir et jusqu'au nom des anciens Helvétiens. Ils se confondaient toujours plus dans la nation dominante. Leur langue avait fait place à celle des Romains. Ils avaient de même adopté leur religion, ou plutôt il n'y avait pas plus de foi et de croyances religieuses que de liberté et de garanties politiques. Le paganisme était à l'agonie, et le christianisme n'était pas encore la religion de l'Empire. On ne croyait plus aux anciens dieux, et l'on ne croyait pas encore au vrai Dieu. Une incertitude pénible, une sorte d'atonie morale, s'étaient emparées des générations. Cette inscription mortuaire peut nous en donner une idée : « Comme tu vis

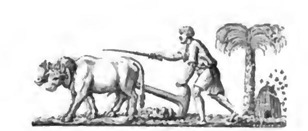
qui sont les premières trouvées sur le sol fribourgeois. M. Gremaud suppose que cet établissement, qui porte les traces de l'incendie et d'une destruction violente, avait été formé par des Romains, venus d'Avenches dans la Gruyère.

1. La mosaïque dont nous donnons un fragment, l'une des plus belles des antiquités romaines de l'Helvétie, a été découverte près d'Orbe, sur l'emplacement de l'ancienne ville d'*Urba;* elle représente des travaux rustiques. D'autres pavés, non moins beaux, ont été détruits.

j'ai vécu; tu mourras comme je suis mort; tel est le travail de la vie; adieu, voyageur, va à ton affaire[1]. »

1. Cette inscription, trouvée à Coppet (*Copetum*), petite ville sur les bords du Léman, a été transportée à Genève :

VIXI VT VIVIS
MORIERIS VT SUM
MORTUUS
SIC VITA TRUDITUR
VALE VIATOR
ET ABI IN REM TUAM.





Vue de l'église de l'Eau (Wasserkirche), à Zurich.

CHAPITRE TROISIÈME.

Origines du christianisme et premiers établissements chrétiens en Helvétie. — Invasions barbares. — Les Allemans et les Burgondes; les Ostrogoths. — Caractères différents des établissements et des institutions de ces trois peuples en Helvétie. — Loi des Bourguignons. — Histoire du premier royaume de Bourgogne. — Conquête de ce royaume par les Francs. — L'Helvétie sous les Mérovingiens. — Le roi Gontran. — Les Patrices de la Transjurane. — Brunehaut. — L'Helvétie sous les maires du Palais.

Le puissant Empire romain avançait ainsi rapidement vers sa décadence. La frugalité, le courage, le dévouement des anciens Romains, leur foi dans les institutions de la patrie, le respect pour le serment, la constance du peuple et du Sénat dans la politique suivie, la persévérance même dans le malheur, les avaient fait successivement triompher de toutes les nations connues. Mais leurs succès mêmes, les richesses, les arts et la civilisation raffinée des peuples vaincus, avaient fini par les corrompre. Dès les guerres puniques et l'incorporation de la Grèce et de l'Asie dans les provinces de la République, l'avarice, le luxe, l'ambition, les débauches les plus honteuses, avaient remplacé les mœurs antiques. L'amour de la patrie s'était amoindri à mesure que l'Empire romain avait grandi. L'esprit militaire, qui avait fait la gloire et la fortune de Rome, s'était affaibli. Les étrangers vaincus, des mercenaires, étaient incorporés dans les légions. Toutes les tentatives faites par quelques empereurs ver-

tueux et énergiques pour raffermir l'ancienne discipline, avaient échoué. Les soldats disposaient de l'Empire, soit à Rome, soit dans les provinces. Ils avaient été jusqu'à le mettre à l'enchère. La majesté du nom romain était tombée dans l'oubli chez les nations étrangères. Les frontières de l'Empire tantôt s'étendaient au loin, derrière le Tigre et le Danube, sous un empereur brave et conquérant, tantôt se rapprochaient de Rome, quand des revers la forçaient à abandonner quelques-unes de ses provinces lointaines. Ces frontières étaient devenues à la fin quelque chose d'incertain, de vague, que les peuples barbares commencèrent à ne plus respecter quand ils s'aperçurent qu'on pouvait les franchir impunément.

Mais, au milieu de cette corruption et de cette décadence, germait une semence de régénération et d'avenir. L'Evangile se répandait parmi les nations au milieu même des persécutions, qui ne faisaient qu'accroître le nombre des néophytes chrétiens. Les philosophes païens des sectes les plus renommées, des empereurs même, étaient frappés d'admiration en voyant ces hommes qui professaient une doctrine si sublime, qui s'aimaient comme des frères, qui mettaient leurs biens en commun, et marchaient au supplice en chantant les louanges de leur Dieu.

Il est probable que la religion chrétienne pénétra parmi les Helvétiens dès ces premiers siècles de l'Eglise, alors qu'elle était encore persécutée ou du moins méconnue et à peine tolérée dans l'Empire romain. Suivant les traditions des légendaires, c'est aux temps apostoliques mêmes qu'il faudrait remonter pour trouver les origines du christianisme dans nos contrées. Saint Paul, disent ces récits, passant à Genève pour se rendre dans les Gaules, où il fonda l'Eglise de Vienne en Dauphiné, aurait jeté sur les bords du Léman les premières semences de la vérité. Dans le même temps, Saint Pierre aurait évangélisé le Vallais. Plus tard, les disciples immédiats des apôtres auraient converti nos contrées, qui, dès le premier siècle, auraient compté des évêques. Saint Nazaire, disciple de Saint Pierre, aurait ouvert la liste de ceux de Genève. Il souffrit le martyre à Milan avec Saint Celse, jeune néophyte de Genève, l'un de ses prosélytes. La tradition donne ensuite la nomenclature d'autres évêques, parmi lesquels figure Fronze, d'abord grand-prêtre d'Apollon, qui fut converti par Saint Pélerin à son passage à Genève. L'existence des premiers évêques du Vallais ne remonterait pas moins haut ; mais ces épiscopats, tant pour l'un que pour l'autre évêché, sont plutôt du domaine de la légende que de l'histoire. Les écrivains ecclésiastiques les plus érudits et les plus judicieux abandonnent aujourd'hui ces récits. Sans doute, il est probable qu'il y eut en Helvétie, dès le premier siècle de l'ère chrétienne, des chrétiens isolés et même des associations chrétiennes. Dans les débris du passé, dans les tombeaux et les constructions qui remontent à l'époque romaine, on trouve des fragments qui attestent la présence d'une société chrétienne en Helvétie au temps où florissait la domination romaine. Ce sont des croix de diverses formes consacrées, des monogrammes du Christ, des symboles mystiques que l'on trouve figurés sur des autels, des sarcophages, des lampes, des armes. Le christianisme paraît s'être avancé ainsi, avec ses signes de reconnaissance, des bords de la Méditerranée et des embouchures du Rhône jusqu'à la partie supérieure du cours de ce fleuve.

De petites communautés chrétiennes, fondées par des chrétiens d'Arles, de Vienne et de Lyon, fleurirent donc sur les bords du Léman, et peut-être même du Rhin, dès le second siècle de notre ère, à Genève, à Avenches, à *Octodurum* (Martigny), à Coire,

à *Vindonissa*, à *Augusta Rauracorum*. Les martyrologes parlent de nouveaux convertis et de femmes chrétiennes qui donnèrent leur sang pour la foi, à Soleure, à Coire, à Zurich, où une chapelle fut élevée sur le lieu où Félix et sa sœur Regula souffrirent le martyre[1]. D'après les mêmes récits, de braves légionnaires furent égorgés dans le Vallais et précipités dans le Rhône, par les ordres de l'empereur Maximin, collègue de Dioclétien, l'an 286 après Jésus-Christ. Ce fait du martyre de la légion thébéenne est un de ceux sur lesquels, dans l'histoire du monde, il a été le plus écrit et le plus controversé.

L'empereur Constantin, qui monta sur le trône l'an 309, embrassa le christianisme, et les persécutions cessèrent. Il introduisit dans l'Eglise une organisation et une hiérarchie régulières. Elle eut son existence officielle. Bientôt après, l'Empire fut partagé en empire d'Orient et en empire d'Occident. Ces faits sont contemporains des premières apparitions et des tentatives d'invasion des peuples barbares dans l'Empire romain.

Le premier évêque de Genève dont le nom figure dans un monument authentique ou digne d'examen, fut Diogène, qui vivait à la fin du quatrième siècle de notre ère. Au mois de septembre de l'an 381, il souscrivait au concile d'Aquilée : *Diogenus Episcopus Generensis*. L'évêché du Vallais, qui eut son premier siége à *Octodurum* (Martigny) et qui ne fut que plus tard transféré à Sion, date à peu près de la même époque. Théodore ou Théodule figure au même concile comme suffragant de Saint-Ambroise, archevêque de Milan. L'évêché d'Avenches, d'après les sources historiques, serait un peu postérieur. Prothais, le premier évêque des Aventiciens dont il soit fait mention, vivait vers la fin du cinquième siècle (495).

Marius n'avait fait que retarder l'invasion des peuples du nord. Contenue durant plus de quatre siècles, cette irruption des Barbares fut irrésistible, quand, dans les provinces frontières de l'Empire, dans les Gaules et en Helvétie, les citoyens énervés par le despotisme n'offraient plus, comme force militaire, que des mercenaires et des esclaves, au lieu des légions invincibles de l'ancienne Rome.

Trois invasions successives, trois établissements différents, sont à étudier, en ce qui concerne l'Helvétie en particulier, au milieu de cet immense cataclysme : celle des Suèves ou Allemans, celle des Burgondes ou Bourguignons, enfin celle des Ostrogoths ou Goths de l'est, trois peuples d'origine germanique.

Les Allemans habitaient la partie de la Germanie qui est au nord du Rhin. Ils ont donné à cette contrée son nom moderne d'Allemagne. Pour eux c'était le pays ou la terre de leur dieu Teut *(Teutschland)*. Ils vivaient campés et dispersés par tribus ; le séjour des villes leur était odieux. Non seulement ils n'en bâtissaient point, mais ils détruisaient celles qu'ils rencontraient dans leur course envahissante. Chaque peu-

1. L'église de l'Eau *(Wasserkirche)* fut construite, dit la légende, à l'endroit où la Limmat s'échappe du lac de Zurich, sur le lieu même où saint Félix et Regula, sa sœur, souffrirent le martyre, vers l'an 308, au temps de la grande persécution sous Dioclétien. Le sceau de Zurich, depuis des temps fort anciens jusqu'à ce jour, porte l'image de ces martyrs, tenant leurs têtes décollées dans leurs bras *L'église de l'Eau*, reconstruite dans le quinzième siècle, fut transformée dans le dix-septième en bibliothèque. Elle a reçu successivement les réparations et les agrandissements nécessités par l'accumulation des richesses littéraires dans un centre scientifique tel que Zurich. Aujourd'hui, c'est une des plus belles bibliothèques de l'Europe. La vue que nous donnons représente cette église dans son ancien état, vers 1479.

plade ou tribu se composait de plusieurs communautés, qui traitaient les affaires publiques dans de grandes assemblées, où les hommes se présentaient toujours armés, car ils préféraient la guerre et la chasse, qui en est l'image, aux travaux de l'agriculture et des métiers. Les armes distinguaient l'homme libre de l'esclave, et ce fut durant bien des siècles un droit et un devoir chez les descendants de ces conquérants germains, que d'assister en armes aux assemblées politiques *(Landsgemeinde)*. L'assemblée ou communauté élisait le plus sage, et ordinairement l'un des plus âgés, pour présider aux délibérations, et le plus brave pour conduire la nation à la guerre.

Ce fut l'an 162 de notre ère, deux siècles environ après la guerre de César contre les Helvétiens, que les Allemans commencèrent leurs irruptions dans les pays qui forment aujourd'hui la Suisse. Les Romains qui y étaient établis résistèrent d'abord, car l'affaissement de la puissance militaire de Rome ne fut pas l'œuvre d'un jour. Constance Chlore, empereur avant Constantin, son fils, vainquit les Allemans à Vindonissa *(Windisch)*, et fortifia contre eux sur les bords du grand lac de Brégentz *(Bodensee)* la ville à laquelle il donna son nom (Constance). Mais ils revinrent à la charge, et entrèrent en Helvétie par les gorges du Jura. Toutes les cités opulentes qui s'étaient élevées sous la domination romaine, Vindonissa, Avenches, Orbe, Yverdon, furent saccagées. Tous ceux des habitants, Helvétiens ou Romains, que la guerre épargna, furent dispersés et refoulés dans les Gaules, derrière le Jura.

Mais la politique et l'influence de Rome ne disparurent pourtant pas entièrement au milieu de ces scènes de désolation. En Helvétie comme dans d'autres provinces romaines conquises par les Barbares, on peut reconnaître la persistance de l'élément romain, même quand ce nom a disparu. Seulement cet élément est plus faible à mesure qu'on approche des lieux où les Allemans portèrent leurs premiers coups. Ainsi, l'Helvétie du nord et de l'est, exposée d'abord à l'invasion, fut particulièrement maltraitée. Tout ce qui était Romain, en fait d'habitants et d'établissements, disparut à peu près en entier. Cette partie de l'Helvétie devint réellement ce qu'elle est encore, Allemanique ou Allemande.

D'autres hordes, celles des Vandales, des Alains, des Huns, parcoururent probablement aussi l'Helvétie, mais comme un torrent dévastateur, sans s'arrêter. Les Burgondes, appelés dès-lors Bourguignons, ont au contraire fondé chez nous un établissement important. Ils habitaient, au nord de la Germanie, les contrées qu'arrosent l'Oder et la Vistule. Entraînés par l'élan irrésistible qui poussait les peuples du nord vers les frontières romaines, ils traversèrent les contrées abandonnées par les Allemans, et parurent à leur tour sur le Rhin. Moins nombreux, moins belliqueux, malgré leurs hautes tailles, plus sédentaires, plus laborieux et plus susceptibles de civilisation, ils se laissèrent convertir au christianisme par les évêques et les missionnaires que Rome avait envoyés à leur rencontre pour les convertir, les arrêter et les fléchir. Déjà ailleurs, dans les Gaules, les sénateurs et les principaux sujets de Rome, abandonnant les intérêts d'un empire qui ne savait plus se défendre, cherchaient à traiter avec de puissantes nations barbares, entre autres avec les Visigoths et les Francs, qui finirent par imposer leur nom au pays. Quand les Bourguignons apparurent sur le Rhin et vers le Jura, la Gaule orientale était exposée de la part de ces peuples, Visigoths et Francs, aux plus imminents périls. Les Gaules leur appartenaient déjà en quelque sorte.

Les Burgondes, commandés par des chefs ou rois nationaux appelés *Hendins*, et

enflammés par leurs prêtres, dont le principal, nommé *Siniste*, était revêtu d'un caractère sacré et inviolable, franchirent donc le Rhin sans grands obstacles, les garnisons romaines sur le fleuve ayant été retirées, et pénétrèrent dans la Gaule orientale. Les généraux de Rome, trop faibles pour les repousser, leur laissèrent former leur premier établissement l'an 413 de notre ère. Les Burgondes occupèrent d'abord les quartiers de Mayence, de Worms, de Spire et autres contrées rhénanes. C'est là qu'ils se convertirent définitivement au christianisme, pour lequel ils avaient montré déjà beaucoup de bonne volonté à l'ouïe des premiers récits et des prédications des missionnaires. Pour eux l'évêque Ulphilas avait traduit la Bible en langue gothique. Les *Niebelungen*, ou chants nationaux de l'antique Germanie, nous ont transmis les récits poétiques du séjour des Burgondes dans ces contrées. Mais, poussés par d'autres peuples barbares qui prenaient aussi part à l'invasion, inquiétés dans leurs cantonnements, ils voulurent entrer plus avant dans les Gaules. Le comte romain Ætius, l'un des derniers grands hommes que l'Empire ait eu à son service, non moins bon général qu'habile politique, fit échouer leur projet par une victoire qu'il remporta sur eux en 435, et qui remit momentanément les Romains en possession du territoire qu'ils avaient dû leur céder. Mais Ætius, trop supérieur pour se faire illusion sur l'état précaire de l'Empire romain en occident, craignant de nouvelles excursions des Burgondes, leur assigna, l'an 443, des terres chez les Allobroges[1], terres qu'ils devaient partager avec les indigènes[2]. Dans l'espoir de trouver de fidèles auxiliaires, parce qu'ils paraissaient plus aptes à se civiliser que les autres Barbares et plus portés de bonne volonté, Ætius songeait à leur donner des établissements permanents, quand le misérable Valentinien III, empereur d'Occident, sacrifiant à d'injustes soupçons, ou plutôt à sa jalousie, l'unique appui d'un empire ébranlé jusque dans ses fondements, le fit assassiner, l'an 458. Alors les principaux personnages ou les sénateurs *(senatores)* des Gaules orientales, c'est-à-dire de la Grande-Séquanaise, de la Lyonnaise et de l'Helvétie proprement dite, voyant qu'il n'y avait plus rien à espérer de Rome, placés entre l'alternative d'être exterminés par les Francs et les Allemans, ou conquis par les Bourguignons, préférèrent de beaucoup traiter avec ces derniers. C'est ainsi qu'eut lieu un partage du sol entre les Gallo-Romains, ou Gaulois sujets de Rome, et les Burgondes. Le christianisme, qu'avaient adopté ces Barbares, facilita beaucoup cet arrangement. C'est ainsi que cette tribu germanique s'établit dans les contrées qu'on appela depuis la Bourgogne, la Franche-Comté de Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné, la Savoie, et

1. L'*Allobrogie* ou *Sapaudia* se composait de la partie sud du département de l'Ain, du département de l'Isère, du canton de Genève et de la Savoie occidentale. Ses limites étaient : au nord, les *Nantuates* ou habitants du Bas-Vallais, et en partie les *Helvétiens ;* à l'ouest, le Rhône ; au sud, l'Isère ; à l'est, la rivière d'Arly et les *Centrons*. Elle s'étendait d'un côté jusqu'à St.-Gingolphe, et de l'autre jusque au-delà de Genève, où un pont sur le Rhône la séparait des Helvétiens (César); le Rhône d'une part, le lac Léman et l'Arly complétaient la circonscription. L'Allobrogie comprenait donc ce que dans notre géographie nous appelons le Chablais, le Bas-Faucigny, le Genevois, la Savoie propre, et la Haute-Savoie seulement en partie.

Vienne, Genève et Grenoble étaient les principales cités des Allobroges. Vienne était la capitale *(Caput Allobrogum)*, comme Avenches l'était chez les Helvétiens. Les Voconces et les Cavares étaient les deux principaux peuples allobroges.

2. Sapaudia reliquiis Burgundionum datur cum indigenis dividenda. (Chronique de Tiron, année 443.)

la Suisse occidentale ou romane. Celle-ci fut ainsi appelée par opposition à l'Helvétie septentrionale et orientale, qui, livrée aux Allemans, traitée par eux sans merci, vit disparaître à peu près tout ce qui lui restait de monuments romains et d'institutions de Rome. Ainsi l'Helvétie se trouva dès ce moment partagée en deux grandes divisions, qui sont encore la base de sa géographie politique, de sa constitution ethnographique et de sa vie actuelles, l'Helvétie allemanique et l'Helvétie romane, romande ou plutôt burgonde.

Pour compléter ce tableau de l'occupation barbare en Helvétie, disons qu'un peu plus tard les Ostrogoths ou Goths de l'est, peuple originaire du nord de l'Europe et affilié aux Burgondes, quand vint la chute définitive de l'Empire d'occident, appelés en Italie avec Théodoric, leur grand roi, fondèrent dans cette péninsule un grand établissement. De l'Italie supérieure ou Gaule Cisalpine, ils entrèrent dans l'Helvétie du côté du midi, en traversant les plus hautes Alpes. La Rhétie leur appartint alors, et leur puissance s'étendit jusqu'au-delà du lac de Wallenstatt, par-dessus le Gothard, dans les vallées de la Linth.

Les Ostrogoths, belliqueux comme les Allemans[1], mais beaucoup moins féroces qu'eux, se laissèrent convertir au christianisme presque aussi facilement que les Burgondes. Mais ces deux peuples, prêchés par des prêtres imbus de la doctrine d'Arius, évêque d'Alexandrie, qui avait sur quelques points des idées qui tenaient à la philosophie païenne et au principe de l'unité absolue de Dieu, étaient regardés comme hérétiques ou Ariens par les chrétiens orthodoxes. Les Ostrogoths firent comme les Burgondes : ils dominèrent naturellement la population indigène et romaine des contrées de l'Helvétie où ils s'établirent, mais sans l'opprimer et lui ôter ses anciens usages. Au lieu de raser les places fortifiées qu'ils trouvèrent dans la Rhétie, comme les Allemans, ils les réparèrent, et en construisirent de nouvelles. Retirés dans ces places et dans leurs châteaux, les chefs ou comtes de cette nation gouvernaient les vallées tributaires au nom de leur roi, qui avait son trône en Italie. Ainsi cette péninsule eut aussi sa part d'influence dans l'Helvétie renouvelée par les Barbares, et une troisième Suisse, la Suisse italienne, moins importante par l'étendue que la Suisse allemande et la Suisse romane ou burgonde, vint occuper sa place à côté de celle-ci. Ainsi se perdirent jusqu'aux traces des anciens Helvétiens. Les restes de ce peuple, déjà profondément dénationalisé par les Romains, se confondirent petit à petit avec les vainqueurs. Il ne fut plus question dès ce moment que des états des Allemans, des Burgondes et des Ostrogoths dans les contrées qui dominent les Alpes et le Jura, des bords du lac de Constance à ceux du Léman et du lac Majeur.

A la vérité, dans le siècle dernier, on a écrit que la race des anciens Helvétiens n'avait pas complètement disparu sous les coups de cette triple invasion. On a voulu chercher des restes des premiers Helvétiens dans la partie la moins accessible du pays, dans celle qui forma le noyau de la Suisse du quatorzième siècle, c'est-à-dire dans les trois cantons primitifs d'Uri; de Schwytz et d'Unterwald[2]. Cette donnée ne soutient

1. L'an 540, quand les Allemans pénétrèrent avec les Francs en Italie, le sacrifice des victimes humaines à leurs faux dieux était encore en usage parmi eux. Beaucoup plus tard même, en 640, quand les pieux missionnaires Gall et Colomban pénétrèrent dans l'Helvétie allemanique, ils ne trouvèrent au bord du lac de Zurich que des peuplades imbues d'un paganisme grossier.

2. *Ant. Birr*, Dissertation sur ce qui s'est passé dans les trois plus anciens cantons, depuis Jules-César jusqu'au temps de la Confédération des trois ligues des Waldstætten ; Bâle 1737.

pas la critique. Tout prouve au contraire que les vallées alpestres qui sont à la racine du massif du Saint-Gothard, n'avaient été ni habitées ni colonisées par les Celtes et par les Romains. On y chercherait vainement ces Helvétiens primitifs d'où les fiers montagnards des Alpes seraient descendus, d'après des écrivains plus patriotes que judicieux. Elles furent occupées pour la première fois par les Allemans, mais seulement plus tard, après leur première apparition en Helvétie. Ce fut après leur défaite à Tolbiac par Clovis ou Clodovech, roi des Francs, l'an 496, que les Allemans furent refoulés derrière le Rhin, jusque dans les Alpes centrales et rhétiques, régions encore inhabitées. Ils obtinrent de Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, sous la dépendance nominale duquel étaient ces hautes vallées, la permission de s'y établir. Nulle part les mœurs primitives des anciens Germains ne sont restées mieux caractérisées que dans ces froides régions séparées du reste du monde.

Les changements que le pays d'Helvétie dut éprouver, par l'effet des mœurs, des instincts et des usages des peuples qui s'en emparèrent, sont caractéristiques et curieux à étudier. Ces changements sont surtout différents dans l'Helvétie allemanique et dans l'Helvétie burgonde. Il importe de les examiner, parce que les révolutions opérées par l'établissement de ces deux peuples furent contemporaines, capitales, et influèrent durant bien des siècles sur les destinées de l'Helvétie. L'établissement des Ostrogoths fut moins considérable, et n'eut lieu que plus tard.

Les mœurs des Allemans, telles que nous les dépeint le chroniqueur Grégoire de Tours, ressemblent beaucoup à celles des Germains du temps de Tacite et des premiers Helvétiens. Passionnés pour la chasse et pour la guerre, livrés en temps de paix à l'intempérance et à l'oisiveté, ils remettaient aux faibles de la famille, aux prisonniers, aux esclaves, les soins de la maison, des troupeaux et des champs. Conquérir et jouir, telle était en deux mots la vie du Germain. Dominé par son instinct de guerre et de pillage, il n'a nul goût pour l'agriculture. Si, dans certaines circonstances, il se met à cultiver le sol qu'il a conquis et dévasté, c'est comme à regret, et pour retomber bientôt dans ses premiers penchants. Il n'admet pas de partage avec le vaincu. Ainsi l'Alleman ruinait les villes des pays qu'il occupait. L'établissement des Allemans dans l'Helvétie fut donc un retour aux mœurs primitives de la nation helvétienne, une rupture avec la civilisation gallo-romaine. Il fallut, pour faire sortir de ses ruines la partie de l'Helvétie qu'occupèrent les Allemans et pour la faire renaître à une nouvelle civilisation, la prédication et surtout l'exemple des missionnaires et des moines chrétiens, qui vinrent plus tard au milieu d'eux.

Les Bourgondes, quoique plus facilement soumis à l'Evangile, ne se convertirent pas néanmoins aussi facilement qu'on le croit aux arts de la civilisation, et notamment à l'agriculture, le plus précieux de tous. S'il n'y avait eu que les Burgondes pour cultiver le sol de l'Helvétie occidentale, dont ils avaient pris possession, le pays n'aurait pas tardé à devenir sauvage et à se dépeupler comme l'Helvétie allemanique, qui redevint le vrai désert des Helvétiens *(Eremus Helvetiorum)*. Transplantés dans la partie de la Gaule dont dépendait l'Helvétie romane, associés aux Romains, les Burgondes vécurent d'abord sur les terres des indigènes comme des hôtes armés, et sans qu'on leur en eût attribué une partie. Bientôt il fallut régulariser ce pêle-mêle et en venir au partage des terres. C'était le meilleur moyen d'éviter des violences, d'établir des rapports durables entre les deux peuples, et de préparer à la longue leur

fusion. Ce serait une erreur de croire que ce partage se fit par une séparation distincte des territoires, et qu'on assigna aux Burgondes certains cantons, à l'exclusion des Romains. Ceux-ci ne furent pas forcés d'abandonner les districts qu'ils avaient possédés jusque-là. Mais on divisa par lots *(sortes)* ce territoire. Ces lots ou *sorts* ne comprenaient pas seulement la terre, le sol nu, mais encore la population agricole, les serfs attachés à la glèbe. « La loi des Bourguignons est explicite à cet égard : le peuple burgonde reçoit les deux tiers des terres et le tiers des serfs »[1]. « Cette disposition, dit Montesquieu, s'explique par le fait que la nation burgonde, qui était pastorale et avait beaucoup de troupeaux, avait besoin de beaucoup plus de terres ou de pâturages que de serfs pour l'agriculture. » Ces terres restaient pour la plupart à l'état de vaine pâture. Cela prouve aussi que la loi du plus fort présida au partage, bien que le droit de conquête ne fût pas celui sur lequel s'appuyèrent les Bourguignons. En échange de cette cession de territoire et de serfs, ils promirent de défendre la province Lyonnaise, qu'ils occupaient, contre de nouvelles invasions. Tel fut l'engagement que leur chef ou roi Gundioch, Gontahar ou Gonthier, prit envers l'empereur Majorien, le dernier capitaine vraiment digne du nom romain, qui occupa un instant le trône chancelant de l'Empire d'occident. En vertu de ce compromis, les Burgondes s'établirent en Helvétie, de préférence sur les deux flancs du Jura, dans le voisinage des forêts et des pâturages, sur les terres en friche aux bords de l'Aar et de quelques autres cours d'eau. Ce qui restait d'Helvétiens et de Romains redescendit alors des hauteurs, où la peur de l'invasion avait fait fuir ces populations, qui s'établirent de nouveau sur les bords du Léman et dans la plaine, où se montraient encore çà et là des restes de l'ancienne splendeur romaine, car les villes de l'Helvétie romane avaient échappé, en partie du moins, à la destruction. Ammien Marcellin, qui parcourut cette contrée dans la seconde moitié du quatrième siècle, dit qu'il traversa, dans la région des Alpes pennines, *Aventicum*, dont il trouva les bâtiments à demi détruits et presque abandonnés, bien que les ruines de cette antique capitale des Helvétiens montrassent par leur grandeur ce qu'elle avait été[2].

Les Burgondes furent fidèles à l'engagement qu'ils avaient pris; car plusieurs fois, avant la mort de leur roi Gundioch, vers l'an 463, nous les voyons repousser les Allemans derrière l'Aar, et assurer aux Romains la possession paisible de la Franche-Comté, de la Bresse, du Bugey, du territoire des *Lingons* (Langres) et de celui des *Eduens* (Autun), sur le flanc occidental ou gaulois du Jura, et des territoires de l'Helvétie, sur le revers oriental de cette chaîne, ainsi que ceux des Alpes pennines (le Vallais) et des Alpes grecques (la Savoie jusqu'à Annecy). Nous indiquerons, pour nous circonscrire dans notre sujet, quelle fut la géographie nouvelle que l'établissement burgonde fit prévaloir dans l'Helvétie occidentale. Elle fut divisée en neuf Cantons ou Comtés *(Pagi majores)*, par les Burgondes et les familles sénatoriales :

1° Le *Pagus Valdensis*, ou le pays de Vaud, qui comprenait trois districts *(pagelli)*,

1. *Populus noster mancipiorum tertiam et duas terrarum partes accepit.* (Lex Burgundiorum, Tit. LIV.)

2. Ammien Marcellin appelle Avenches une ville *quondam non ignobilem*, c'est-à-dire : « jadis assez importante », car il ne faut pas prendre trop à la lettre cette épithète trop modeste, à juger par l'étendue de l'enceinte, la beauté des ruines et la grande quantité de fragments d'antiquités.

celui d'Yverdon *(Ebrodunensis)*, de Lausanne *(Lausanensis)*, et d'outre-Venoge *(inter Albonam et Venobiam)*.

2° Le *Pagus Wylliacensis* ou *Aventicensis*, comprenant le pays du Vully, d'Avenches et de Morat.

3° Le *Pagus Neurolensis*, le pays de Nugerol, de Neura ou Neu-reute *(nouvellement défriché)*. Ce canton comprenait les territoires de Neuchâtel *(Vicus Noïedelonicus)*, ceux de Bienne et de Soleure jusqu'au pays des Rauraques, dont les limites étaient, du côté de l'Helvétie, *Pierre-Pertuis* ou la Roche percée, sur la grande voie romaine allant d'Avenches à *Augusta Rauracorum*.

4° *Pagus Uchtlandiæ* (le pays du Levant), qui s'étendait à l'orient jusqu'à l'Aar.

5° *Pagus in Ogo (Hoch Gaw)*, le canton de Fribourg, la Gruyère et le Pays d'Enhaut roman.

6° *Pagus Lacensis*, le *Penne Lucus* des Romains *(Penn Lech*, en langue celtique *tête du lac*, en patois *Cabo laï* ou Chablais, nom que ce canton porta jusqu'au 13e siècle). Il était formé d'une partie du territoire des anciens Nantuates, sur la rive droite du Rhône jusqu'à Villeneuve.

7° *Pagus Vallensis*, le Vallais, comprenant l'autre partie du territoire des Nantuates, et ceux des Véragres, des Sédunes et des Vibères mentionnés par César.

8° *Pagus Equestricus*, le comté des Equestres, plus tard des Enquestres, c'est-à-dire les pays de Nyon et de Gex, s'étendant depuis l'Aubonne, frontière du *Pagus Valdensis*, jusqu'au fort de l'Ecluse.

9° *Pagus Genevensis* ou *Comitatus Gebennensis*, territoire de Genève, ville très-importante sous le régime burgonde, puisqu'elle fut une des résidences principales des princes bourguignons, et qu'ils y battaient monnaie. Il était divisé en quatre *pagi minores*, et s'étendait sur une partie du Chablais actuel.

Selon M. de Gingins La Sarra[1], qui a traité à fond cette question de l'établissement burgonde, les cantons ou *Pagi* du Vully, de Nugerol et d'Ogo, les terres nouvellement défrichées en général, furent partagées en lots *(sortes)* entre les Burgondes, qui préféraient les montagnes, les bois et les pâturages. C'est là qu'ils s'établirent dans des maisons isolées et construites en bois, comme on en voit encore dans nos montagnes du Jura. Le *Pagus Caput Lacense* et le *Pagus Valdensis*, qui renfermaient un plus grand nombre de villes ou de bourgs encore assez peuplés, furent plus particulièrement affectés aux Gallo-Romains. Cependant, si le nom de ce dernier canton vient de l'idiome germanique et signifie *pays boisé* (de *Wald* forêt, d'où nous avons fait le *pays de Vaud)*, il aurait été aussi attribué aux Burgondes, qui l'avaient trouvé en partie désert et couvert de forêts. On comprend en effet que le partage n'ait pas été si régulier que les deux races ne se soient partout mêlées, bien que dans des proportions différentes, dans tous les *pagi* ou comtés.

Les deux *pagi* ou cantons d'*Uchtland* (pays du Levant) et des *Equestres*, constituèrent l'apanage royal, qui, formé des terres impériales et de celles qui avaient été abandonnées au fisc ou au trésor par leurs propriétaires, donna aux rois bourguignons le moyen de s'attacher personnellement les principaux personnages de leur nation. Ils

1. *Essai sur l'établissement des Burgondes dans la Gaule*, par le baron de Gingins La Sarra. (Mémoires de l'Académie de Turin, tome XL.)

leur firent des donations de terres *(munera, beneficia)*, qui, transmissibles de père en fils, créèrent la classe des grands propriétaires, l'aristocratie terrienne, sous le nom de Comtes *(Comites)*, de Patriciens *(Optimates)*, de *Leudes* et de Barons *(Pharones)*. Tel fut le premier germe de notre féodalité.

Il avait été formellement convenu, dans le traité de partage, que chacune des deux nations conserverait ses institutions, ses coutumes et ses lois, et jouirait d'une entière égalité sous le rapport de la dignité personnelle. Il en fut de même quant à la répartition et à l'exercice des charges et des emplois. Mais, comme dans toutes les transactions de ce genre entre les Barbares et les Romains, cela était plus facile à dire qu'à exécuter. On sait ce que devinrent partout des stipulations pareilles, particulièrement en Italie sous Théodoric, le célèbre chef et législateur des Ostrogoths, dont le roi Gundioch II ou Gondebaud, petit-fils de Gontahar ou Gauthier, était le beau-frère. Il dut y avoir bien souvent des collisions entre les indigènes et ces étrangers, dont le nombre est évalué à deux cent mille âmes. La population indigène était plus nombreuse, quoique bien diminuée par des guerres sanglantes et par les ravages de l'invasion. Cependant, il faut réfléchir, pour comprendre la possibilité d'un tel partage des terres, que la propriété était concentrée, sous la fin du régime romain en Helvétie, dans un petit nombre de mains. Les terres étaient presque partout cultivées par des colons ou fermiers *(inquilini)*. Ces colons payaient au maître du sol une redevance annuelle. Leur sort ne fut donc que très-peu changé par l'attribution faite aux chefs burgondes des terres prises aux patriciens et aux sénateurs romains. Le bouleversement fut plus apparent que réel. Il se fit plutôt dans les titres de propriété que dans la terre même. Chaque colon continua de cultiver sa terre, seulement pour de nouveaux maîtres ou plutôt pour de nouveaux hôtes *(novis hospitibus)*. Ce fut un nouveau pas vers le régime féodal.

Les villes où étaient concentrés les débris des populations gallo-romaines, conservèrent leurs institutions municipales. Des magistrats nommés par les citoyens, et tirés de leur propre sein, soit de l'ordre *(ordo)* ou de la curie *(curia)*, mais sous l'autorité d'un Comte urbain *(Comes civitatis)*, désigné par le roi, restèrent chargés de l'administration locale. Ces comtes avaient dans les villes les prérogatives des Recteurs romains *(Rectores)*. Les évêques, élus par le peuple, gardèrent leurs anciennes attributions d'arbitres entre les chrétiens, et exerçaient même des fonctions municipales par l'effet de la confiance qu'ils inspiraient aux conquérants et aux vaincus.

Jusqu'ici nous avons parlé du peuple et des institutions burgondes. Il importe maintenant de connaître le chef qui exerça sur sa nation et sur les Romains une si grande autorité, et dont l'influence personnelle fut pour beaucoup dans l'arrangement difficile dont nous avons esquissé les principaux traits. Ce prince, petit-fils du vieux Gontahar, qui conduisit sa nation sur le territoire romain, et fils de Gundioch l'ancien, qui régularisa le partage entre les deux peuples, fut le législateur des Burgondes alliés aux Romains. Le côté faible de ces lois et de tout cet établissement des Burgondes en Helvétie, fut que sa prospérité et sa durée étaient attachées à la personne de ce prince remarquable, le vrai *Gundioch* des Bourguignons, le grand *Gondebaud* des Romains. Il en fut de même de l'établissement des Ostrogoths en Italie sous Théodoric, plus fameux encore.

Comme Théodoric et comme les princes de sa propre famille, ses devanciers, Gondebaud était admirateur des institutions de l'Empire, et il recommandait à ses sujets, principalement à ses capitaines, de prendre les mœurs romaines[1]. Il donna même aux Burgondes des lois plus douces à certains égards pour protéger les Romains[2]. Il adopta le calendrier romain et l'usage de la langue latine pour la rédaction des actes publics et particuliers. C'est ainsi que petit à petit se perdit l'ancienne langue germanique des Bourguignons, et que s'établit l'usage de la langue rustique romaine, ou de la basse latinité, qui donna naissance aux divers patois de la Suisse romande, de la Franche-Comté, de la Savoie et du Dauphiné.

Cet idiome vulgaire, formé du latin corrompu, s'est conservé avec des variantes dans toutes les parties de l'Helvétie romande. Une foule de noms de lieux, de rivières, d'usages mêmes, révèlent une origine romaine, et servent à indiquer les localités où les Romains avaient des établissements.

Quand Gundioch ou Gondebaud l'ancien mourut en 463, il laissa un royaume qui s'étendait des Vosges et de l'Aar jusqu'à la Durance, et il disputait aux Visigoths la province de Marseille. Ses quatre fils, suivant l'usage germanique, recueillirent en commun la succession paternelle. Ce fut, comme dans tous les royaumes barbares où cette loi de communauté existait, et comme dans tous les empires en général où deux ou plusieurs princes se partagent le pouvoir royal, une cause de discordes, d'affaiblissement. Les quatre fils de Gundioch, au lieu de diviser entre eux le territoire, comme firent plus tard les princes Mérovingiens, ce qui aurait ôté au royaume burgonde tout avenir glorieux, se partagèrent l'autorité seulement, et gouvernèrent ensemble le royaume que leur père avait formé. Les Gaulois les appelèrent pour cette raison les *Tétrarques*. L'aîné, Chilpéric, résidait à Lyon, et avait sur ses frères un ascendant marqué. Il portait, comme son père, le titre de Patrice et de maître des milices de l'Empire[3]. C'est à tort qu'on a assigné aux trois autres, Godégisèle, Gondebaud et Gondemar, des capitales ou résidences fixes à Besançon, à Genève, à Dijon ou à Vienne. La dignité royale chez les peuples germaniques ne ressemblait pas à ce qu'elle est devenue dans les états modernes. Elle était extrêmement limitée, surtout en temps de paix, établie uniquement dans l'intérêt de l'ordre, et ceux qui l'exerçaient menaient une existence ambulante, résidant plus souvent dans une ferme ou dans une métairie du domaine royal, que dans une ville. La guerre éclatait-elle? la royauté devenait une dictature militaire; mais alors les tribus choisissaient pour chef celui qui leur paraissait surpasser les autres en courage, en intelligence et en bonheur.

Jusqu'à la chute définitive de l'Empire d'Occident (472), qui se déchirait de lui-même au point qu'on vit neuf empereurs en vingt ans, les quatre frères vécurent unis, et restèrent fidèles à l'Empire, avec lequel les Burgondes avaient fait l'arrangement pacifique dont nous avons tracé les bases. Le nom romain était encore si grand, que les rois ou chefs barbares ne rougissaient pas de le porter et de se dire fonctionnaires de l'Empire. D'ailleurs, Ricimer, oncle des Tétrarques, commandait les

1. *Vestimini moribus Togatis.* (Instructions de Théodoric.)
2. *Burgundionibus leges mitiores instituit ne Romanos opprimerent.* (Grégoire de Tours.)
3. *Magistro militum Chilperico, gloriosissimo viro,* écrit Sidonius à Chilpéric (Ep. 6. lib. VII.) — *Coram viro illustri Gallaie Patricio,* lit-on dans la Vie de St.-Lupicin.

armées romaines de l'Occident. Gondebaud, l'un d'eux, servait en Italie sous ce grand général, et les autres repoussaient des frontières de l'Helvétie les invasions allemaniques, et défendaient l'Auvergne contre les empiètements des Visigoths. Le caractère inquiet et ambitieux de Gondebaud devait semer la discorde dans le nouveau royaume de Bourgogne, et en précipiter la ruine.

En 472, après la mort de Ricimer, Gondebaud lui succéda dans le commandement de l'armée d'Italie, et crut qu'il pourrait, comme son oncle, faire et défaire des empereurs, disposer de la pourpre impériale. Il en décora Glycerius; mais l'empereur d'Orient Léon, qui suivait la politique de Constantinople, laquelle tendait toujours à la réunion des deux empires romains, offensé de n'avoir pas été consulté sur ce choix, refusa de le confirmer, et désigna pour son collègue dans l'Occident Julius Népos, qu'il fit partir pour Ravenne avec une flotte et des troupes. Gondebaud, abandonné de ses soldats mercenaires, se vit forcé de quitter l'Italie, sans même avoir combattu. Il rentra dans la Gaule avec la rage de l'ambition trompée, et voulut reconquérir, aux dépens de sa famille, la puissance qui lui échappait. Une guerre fratricide, allumée par lui, déchira les États burgondes. Allié à son frère Godégisile, il força Chilpéric et Gondemar, les deux aînés, à se renfermer dans les murs de Vienne, les fit prisonniers, et les fit périr l'un et l'autre avec leurs femmes et leurs enfants. Deux jeunes filles de Chilpéric furent seules épargnées. Elles avaient été élevées par leur mère, issue d'une noble famille gauloise et catholique, dans la religion orthodoxe, et elles étaient très-aimées des populations gallo-romaines, qui avaient trouvé dans la reine, femme du malheureux Chilpéric, une zélée protectrice. L'aînée de ces filles, Sédeleube, contrainte à prendre le voile, s'éteignit silencieusement dans le cloître à Genève; l'autre, trop jeune encore pour exciter les ombrages de son oncle Gondebaud, fut seulement reléguée dans cette ville auprès de sa sœur. C'était cette Clotilde que la Providence destinait à devenir l'épouse de Clovis, le chef des Francs, et à faire entrer ce grand peuple dans les voies de la régénération chrétienne.

Pendant que cette guerre plus que civile, suivant la belle expression de Sidonius, occupait toutes les forces des Bourguignons, Népos et Romulus Augustule, deux fantômes d'empereur, étaient tombés du trône de Rome, où personne ne s'assit après eux, et la puissance impériale avait cessé d'exister dans l'Occident. Les liens de suzeraineté qui rattachaient encore les royautés barbares à l'Empire, se relâchèrent tellement alors, que leur dépendance devint purement nominale, comme cela se vit plus tard dans des monarchies féodales.

Ne reconnaissant d'autre droit que celui du plus fort, Gondebaud partagea avec Godégisile les fruits de la victoire achetée par sa criminelle complicité; mais ce fut le partage du lion. Il se réserva les riches et populeuses provinces de la Lyonnaise et de la Viennoise, et abandonna à son frère l'Helvétie et la Séquanie, pays frontières dévastés par les Allemans, qui, maîtres de l'Helvétie orientale, tentaient de s'établir encore au-delà de l'Aar. Les deux princes, par une convention que l'on retrouve dans l'histoire de plusieurs royaumes barbares, se méfiant l'un de l'autre, prirent réciproquement l'engagement de ne point habiter la grande ville de Lyon, capitale des Etats bourguignons depuis 458. Godégisèle fixa sa résidence à Genève, et Gondebaud à Dijon, qui n'était alors qu'un château fort ou *castrum*. Cet arrangement

rapprocha Gondebaud de Clovis, qui avait installé le peuple franc dans la Gaule septentrionale, après avoir vaincu la puissance romaine, et qui cherchait à enlever aux Visigoths la Gaule méridionale, où ils avaient été établis par l'empereur Honorius. Dès ce moment, l'ambitieux Clovis dut chercher à joindre aussi au nouvel empire des Francs la Gaule orientale, occupée par les Burgondes.

Clovis envoyait souvent des ambassadeurs dans le royaume de Bourgogne. Quelques-uns de ces émissaires, qui avaient vu la plus jeune des filles de Chilpéric, lui vantèrent sa sagesse et sa beauté. Clovis, sur leur rapport, désira l'avoir pour épouse. Il l'envoya demander à Gondebaud, qui résidait alors à Dijon. Gondebaud, n'osant pas refuser la main de sa nièce à un chef qui s'annonçait par ses exploits d'une manière si terrible et si puissante, remit Clotilde aux ambassadeurs francs. Le roi des Francs reçut avec une vive joie sa jeune épouse, et ce prince, d'un génie si fier et si inflexible, lui donna bientôt une confiance et un attachement sans bornes. Tel est le simple récit de Grégoire de Tours. D'autres écrivains du moyen-âge y ajoutent des circonstances romanesques. « Gondebaud, disent-ils, ne pouvait se résoudre à laisser sortir sa nièce de ses Etats, de peur qu'elle ne donnât des héritiers et des vengeurs à Chilpéric, son malheureux père. Il était difficile de parvenir jusqu'à la jeune orpheline, forcée par les soupçons inquiets de son oncle et par ses propres craintes à vivre dans la retraite. Clovis fit choix pour cette négociation délicate du Gaulois Aurélien, homme habile, plein de dextérité et d'expérience. Aurélien se couvrit des haillons de la pauvreté. Il partit sous ce déguisement, arriva aux portes de Genève, et alla s'asseoir sous le portique construit près de l'église de St.-Pierre, où les indigents recevaient les dons de la charité que leur offraient les fidèles. Clotilde venait elle-même les distribuer de ses mains. Comme elle tendait des secours à Aurélien, le ministre de Clovis, se penchant vers elle : « Clotilde, lui dit-il, si je pouvais vous » parler en secret, je vous porte un message important au nom de mon maître. » Vous pouvez parler, dit la nièce de Gondebaud. Alors Aurélien lui présenta un anneau : « Voici, reprit-il, l'anneau du roi des Francs qui m'envoie près de vous. Clovis veut vous associer au trône. » Clotilde le reçut. « Mais, répliqua-t-elle, retournez promptement près de votre maître. S'il a choisi Clotilde pour épouse, qu'il envoie sans tarder la demander à Gondebaud, car votre voyage aura été inutile, si Aridius revient auprès du roi dans cet intervalle. » Aridius était un autre Gaulois, qui se trouvait alors à Constantinople, où il avait été envoyé pour les affaires de son maître.

Aurélius retourna vers Clovis sous les mêmes vêtements qu'il avait pris pour son ambassade, et lui raconta ce qu'il avait vu. Clovis, suivant le conseil de Clotilde, dépêcha aussitôt à Gondebaud pour lui demander sa nièce. Les ambassadeurs épousèrent la princesse bourguignonne au nom de leur maître, en lui présentant un sou d'or et un denier d'argent, selon la coutume des Francs. Le traité fut passé à Chalon-sur-Saône. Gondebaud remit, quoique à regret, sa nièce entre leurs mains, et Clotilde partit sur une basterne, espèce de voiture couverte dont se servaient les femmes, et qui était tirée par deux bœufs.

Mais, dès qu'ils furent en route, Clotilde se rappela les incertitudes de Gondebaud, et appréhendant qu'il ne changeât subitement de dessein, elle pria les ambassadeurs de la laisser sortir de la basterne et de la mettre à cheval ; autrement, il était à

craindre qu'ils ne pussent arriver vers Clovis. Les Francs lui obéirent, et se hâtèrent de sortir du royaume de Bourgogne.

Cependant Aridius débarquait à Marseille, ville que les Burgondes avaient récemment enlevée aux Visigoths. Il apprend à son retour que Clotilde a été remise aux ambassadeurs francs : et comme Gondebaud se félicitait d'avoir conclu un traité d'amitié avec leur roi : « Je crains bien plutôt, dit le ministre prudent, que vous n'ayez attiré sur vos Etats une source de calamités et de troubles. Avez-vous oublié la fin de Chilpéric et de sa famille? Craignez que Clotilde ne suscite des vengeurs au sang de son père. » Gondebaud ouvrit les yeux et envoya des hommes armés à la poursuite de sa nièce. Mais la princesse était hors de leur atteinte. Ils ne rencontrèrent que la basterne qui portait les bagages. Clotilde arriva heureusement à Soissons près de son époux, qui, en 496, après la bataille de Tolbiac, gagnée sur les Allemans, se convertit au christianisme orthodoxe, sur les pressantes sollicitations de son épouse.

La conversion de Clovis et celle des Francs, qui la suivit, mirent le sceau à sa puissance. Il travailla plus activement que jamais à réunir toutes les Gaules sous son sceptre. Il fit un traité avec Théodoric, roi d'Italie, près d'Amboise, dans une île de la Loire (498). Par ce traité, les deux rois convinrent qu'ils attaqueraient ensemble les terres des Burgondes et qu'ils se partageraient les dépouilles.

Clovis avait pour lui les vœux des évêques gallo-romains, sujets de Gondebaud, qui se voyaient avec douleur obligés d'obéir à un prince souillé du meurtre de ses frères, et surtout arien. « Il était plus facile, disaient les évêques orthodoxes, de convertir des païens à la foi, que de vaincre l'opiniâtreté de ces sectaires. » Clovis, fortifié du secours et des sympathies du clergé des Etats burgondes, avait encore des intelligences dans la famille de Gondebaud. Godégisèle, son frère, partageait avec lui le royaume. Soit qu'il fût jaloux de Gondebaud, soit qu'ayant laissé détruire sa famille, il fut mécontent de la part qu'il avait eue à ce sanglant héritage, Godégisèle nourrissait contre son frère un profond ressentiment. Peut-être craignait-il aussi que ce prince, habitué à tremper ses mains dans son propre sang, ne voulût s'agrandir encore par sa ruine. Résolu de prévenir Gondebaud, il envoya secrètement à Clovis des émissaires pour le mettre dans ses intérêts. Le traité fut conclu l'an 500. Godégisèle promit de payer tribut à Clovis, s'il parvenait à chasser Gondebaud de ses Etats et à le faire périr. Le roi des Francs convoqua alors son armée et s'approcha de la Bourgogne.

A cette nouvelle, Gondebaud, qui ne soupçonnait rien de la trahison de son frère, crut qu'un péril qui paraissait les menacer également devait confondre leurs intérêts. Il députa vers Godégisèle pour lui représenter que les Francs allaient attaquer les Burgondes afin d'envahir toutes les provinces romaines des Gaules. Godégisèle, poussant jusqu'au bout la perfidie, promit de secourir Gondebaud. Les deux contingents de l'armée burgonde se réunirent en effet, et marchèrent vers la frontière, au devant de celle de Clovis.

Les Francs et les Burgondes se rencontrèrent dans la plaine de Dijon, sur les bords de la rivière d'Ousche. Ces deux peuples, après avoir erré dans les forêts de la Germanie, se trouvaient pour la première fois en présence dans le centre de cette Gaule qu'ils avaient enlevée aux Romains. Ils se choquèrent avec violence ; mais, lorsque le combat

fut engagé, Godégisèle s'éloigna peu à peu de l'armée burgonde, et, ramenant ses enseignes vers celles de Clovis, il fondit avec lui sur Gondebaud. A cette attaque inopinée, celui-ci se trouble, et, précipitant sa fuite sur les bords de la Saône et du Rhône, il arrive à Avignon, et se renferme dans cette place bien fortifiée. Godégisèle, ravi du succès de sa fourberie, se sépare de Clovis comme d'un allié. Puis, il entre en triomphe dans Vienne, l'une des capitales du royaume des Burgondes, se croyant déjà maître de la dépouille de son frère.

Mais le roi des Francs ne laisse pas respirer son ennemi. Il se met à sa poursuite, traverse toute la Bourgogne et l'assiége dans Avignon. Gondebaud s'attendait aux derniers malheurs. Aridius, ce sage conseiller, sauva son maître. Il offrit de se rendre près de Clovis pour lui demander la paix. « Je ferai, dit-il, tout ce qui sera possible pour l'apaiser; et, si je parviens à mon but, c'est à vous de promettre ce qu'on exigera, jusqu'à ce que nous rencontrions des temps meilleurs. » Gondebaud s'abandonna aux conseils de son ministre, et Aridius partit pour le camp des Francs. Il se présenta à Clovis et lui offrit ses services, puisque la fortune avait abandonné le roi bourguignon. Le roi franc, qui connaissait l'esprit judicieux, souple et insinuant d'Aridius, l'avait sans cesse auprès de lui. Un jour qu'il l'entretenait sur les moyens de mettre fin au siége d'Avignon, qui durait déjà depuis longtemps, les assiégés ne faisant pas mine de vouloir se rendre, l'habile Gaulois lui représenta le danger qu'il y avait à tenir l'armée des Francs éloignée du siége de la domination de Clovis et des nouveaux sujets, qu'il est toujours imprudent de laisser trop longtemps à eux-mêmes. « Craignez, ajouta-t-il, que Gondebaud, réduit au désespoir, ne se jette dans les bras de Godégisèle. Souvent une crainte commune a réuni deux ennemis irréconciliables. Pensez-vous, d'ailleurs, que Godégisèle se montre plus fidèle à son nouvel allié qu'il ne l'a été à son propre frère? Vous risquez d'armer l'un en voulant perdre l'autre. Mais en lui vendant la paix, vous commencez à établir votre domination sur ses Etats, vous jetez entre les deux frères les semences d'une haine implacable qui finira par vous les livrer l'un et l'autre. Pendant que vous portez seul tout le fardeau de la guerre, que fait Théodoric, cet autre allié qui devait joindre ses troupes aux vôtres, pour conquérir en commun le royaume des Burgondes? Il s'est arrêté à la frontière, prêt à vous ravir le fruit de votre victoire. Bientôt il paraîtra sous les murs d'Avignon, non pour vous aider à réduire Gondebaud, mais pour l'arracher de vos mains. Il voit que votre courage vous promet la monarchie de toutes les Gaules et peut-être de tout l'Occident. Il a laissé humilier Gondebaud; il ne le laissera pas abattre. Si Godégisèle venait dans ce moment à ouvrir les yeux, vous vous trouveriez entre trois ennemis, au milieu d'un pays étranger et ennemi. Offrez donc la paix à Gondebaud, et tournez vos lances contre un autre rival, à qui votre ligue ne laissera point de ressources. »

Ce discours fit impression sur l'esprit de Clovis. Il suivit le conseil d'Aridius, et fit offrir à Gondebaud de retirer ses troupes, si celui-ci consentait à se soumettre au tribut. Gondebaud accepta tout pour se sauver. Clovis alors leva le siége d'Avignon et retourna dans son royaume. Mais Gondebaud, dès qu'il se voit délivré, s'échappe d'Avignon, ivre de vengeance, et court devant les remparts de Vienne. Il y surprend son frère et l'y investit. Godégisèle se défendit avec le courage du désespoir. On commençait à éprouver les horreurs de la famine. Il fait sortir les bouches inutiles et le

menu peuple. Parmi les habitants chassés de Vienne était un ouvrier chargé du soin d'entretenir un aqueduc. Il alla trouver Gondebaud et lui offrit d'introduire ses troupes dans Vienne. Elles pénétrèrent en effet par un soupirail, s'emparèrent des rues, et tombèrent sur les soldats de Godégisèle, pris au dépourvu. Gondebaud, de son côté, redouble d'ardeur, livre l'assaut aux portes, s'en empare et se précipite dans la ville. Les habitants se réfugient dans les temples. Mais la fureur des soldats ne respecta pas ces saints asiles. Godégisèle fut massacré, avec l'évêque arien, dans l'église où il avait cru trouver un asile. Les conseillers de Godégisèle et les principaux de la ville (*seniores*) expirèrent dans les tourments.

Après cet exploit, Gondebaud s'empara de tout le pays qui avait appartenu à son frère, et recouvra ce qu'il avait perdu lui-même, à l'exception d'une partie de la Provence, que Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, profitant de ses embarras, lui enleva.

Ici s'ouvre une nouvelle ère du règne de Gondebaud. Jusqu'ici nous ne l'avons guère vu que comme un prince ambitieux, cruel envers sa famille, et sacrifiant les liens les plus sacrés au désir de s'agrandir et de régner seul. Parvenu au comble de ses désirs, ayant trouvé l'agrandissement de sa puissance dans ce qui devait la détruire, respecté dès-lors de Clovis, dont il fut le rival par son courage entreprenant, par sa politique dissimulée et par ses cruautés contre son sang, il posséda sans trouble tout le royaume des Burgondes. Assuré de n'avoir plus à le partager, il entreprit de réunir dans un code ou recueil de lois tout ce qui réglait les rapports entre les anciens sujets de Rome et les Burgondes. En un mot, au lieu d'un guerrier cruel et farouche, on ne trouve désormais en lui qu'un prince bon administrateur et sage législateur. Ce changement de fortune si extraordinaire et si subit s'explique par le revirement qui s'opéra dans les populations gauloises des contrées occupées par les Burgondes, lorsqu'elles s'étaient vues près de tomber sous le joug de Godégisèle, grossier représentant de la barbarie arienne. Un rapprochement se fit entre ces populations et Gondebaud, en présence du danger commun. Les évêques et les nobles romains oublièrent leurs mécontentements, et Gondebaud leur promit toutes les garanties qu'ils voulurent, quant à la religion et quant aux droits politiques. Il cessa de protéger l'arianisme, dans lequel il avait persisté après le colloque tenu à Lyon en 499. Ces concessions se résumèrent dans le code ou recueil des lois burgondes, auxquelles Gondebaud a donné son nom, et qui est connu sous le nom de *Loi Gombette*. Ce code, dont la première promulgation est de l'an 501, et qui fut revu et promulgué de nouveau sous Sigismond, fils de Gondebaud, l'an 517, régla définitivement les intérêts des populations gallo-romaines de la manière la plus favorable, en établissant une égalité de plus en plus complète entre elles et les Bourguignons[1]. Le mode de vivre déjà établi sous les prédécesseurs de Gondebaud, fut revu et amélioré. Gondebaud ne fut pas l'auteur des lois qui portent son nom, mais il eut l'honneur de les codifier ou de donner la force du droit écrit à ce qui n'avait prévalu jusqu'alors que par le consentement mutuel des deux peuples et par l'usage. Malgré quelques usages et quelques dispositions vicieuses[2], qu'il faut attribuer aux mœurs

1. Burgundio et Romanus unâ conditione teneantur. (*Leg. Burg. tit. 10.*)

2. Si un épervier de chasse a été volé, le voleur est condamné à se laisser enlever sur le corps six onces de chair. — Si un homme vole un chien de chasse, le voleur est condamné à baiser, en présence du peuple, le derrière du chien volé. (*Code de Gondebaud.*)

encore grossières, ces lois ont fait admirer le génie et la prudence qui ont présidé à leur rédaction. Nous en rapporterons la préface ou le préambule, d'après la promulgation du roi Sigismond. Rien ne peut donner une plus juste idée de l'établissement bourguignon dans la Gaule et en Helvétie, sur les deux revers du Jura, au cinquième siècle de notre ère.

« Le très-glorieux roi des Bourguignons Gondebaud, après avoir, pour l'intérêt et le repos de nos peuples, réfléchi mûrement à nos constitutions et à celles de nos ancêtres, et à ce qui, dans chaque matière et chaque affaire, convient le mieux à l'honnêteté, la règle, la raison et la justice, nous avons pesé tout cela avec nos grands convoqués; et tant de notre avis que du leur, nous avons ordonné d'écrire les statuts suivants, afin que les lois demeurent éternellement.

» Au nom de Dieu, la seconde année du règne de notre très-glorieux seigneur le roi Sigismond, le livre des ordonnances touchant le maintien éternel des lois passées et présentes a été fait à Lyon, le quatrième jour des calendes d'avril.

» Par amour de la justice, au moyen duquel on se rend Dieu favorable, et on acquiert le pouvoir sur la terre, ayant d'abord tenu conseil, avec nos comtes et nos grands, nous nous sommes appliqué à régler toutes choses de manière à ce que l'intégrité et la justice dans les jugements repoussent tout présent, toute voie de corruption. Tous ceux qui sont en pouvoir doivent, à compter de ce jour, juger entre le Bourguignon et le Romain selon la teneur de nos lois, composées et amendées d'un commun accord; de telle sorte que personne n'espère ni n'ose, dans un jugement ou une affaire, recevoir quelque chose de l'une des parties à titre de don ou d'avantage, mais que la partie qui a la justice de son côté l'obtienne, et que pour cela l'intégrité de juge suffise. Nous croyons devoir nous imposer à nous-même cette condition, afin que personne, dans quelque cause que ce soit, n'ose tenter l'intégrité par des sollicitations ou des présents, repoussant ainsi loin de nous d'abord, par amour de la justice, ce que, dans tout notre royaume, nous interdisons à tous les juges. Notre fisc ne doit pas non plus prétendre davantage que la levée de l'amende, telle qu'on la trouve établie dans nos lois. Que les grands, les comtes, les conseillers, les domestiques et les maires de notre maison, les chanceliers et les comtes des cités et des campagnes, tant Bourguignons que Romains, ainsi que tous les juges députés, même en cas de guerre, sachent donc qu'ils ne doivent rien recevoir pour les causes traitées ou jugées devant eux, et qu'ils ne doivent pas non plus rien demander aux parties à titre de promesse ou de récompense. Les parties ne doivent pas non plus être forcées de composer avec le juge, de manière à ce qu'il en reçoive quelque chose. Que si quelqu'un des juges sus-nommés se laisse corrompre, et, malgré nos lois, est convaincu d'avoir reçu une récompense pour une affaire ou un jugement, eût-il jugé justement, que, pour l'exemple de tous, si le crime est prouvé, il soit puni de mort; de telle sorte, cependant, que la faute de celui qui est convaincu de vénalité ayant été punie sur lui-même, n'enlève pas son bien à ses enfants ou héritiers légitimes. Quant aux secrétaires des juges députés, nous pensons que, pour leur droit sur les jugements, un tiers d'as doit leur suffire dans les affaires au-dessus de dix *solidi;* au-dessous de cette somme, ils doivent demander un moindre droit. Le crime de vénalité étant interdit sous les mêmes peines, nous ordonnons, comme l'ont fait nos ancêtres, de juger entre Romains suivant les lois romaines; et que ceux-ci sachent qu'ils rece-

vront, par écrit, la forme et la teneur des lois suivant lesquelles ils doivent juger, afin que personne ne se puisse excuser sur l'ignorance. Quant à ce qui aura été mal jugé autrefois, la teneur de l'ancienne loi sera conservée. Nous ajoutons ceci, que, si un juge accusé de corruption ne peut être convaincu d'aucune manière, l'accusateur sera soumis à la peine que nous avons ordonné d'infliger au juge prévaricateur. Si quelque point ne se trouve pas réglé dans nos lois, nous ordonnons qu'on en réfère à notre jugement sur ce point seulement. Si quelque juge, tant Barbare que Romain, par simplicité ou négligence, ne juge pas les affaires sur lesquelles a statué notre loi, et qu'il soit exempt de corruption, qu'il sache qu'il paiera trente *solidi* romains, et que, les parties interrogées, la cause sera jugée de nouveau. Nous ajoutons que, si après en avoir été sommés trois fois, les juges n'ont pas jugé, et si celui qui a l'affaire croit devoir en référer à nous, et qu'il prouve qu'il a sommé trois fois ses juges, et n'a pas été entendu, le juge sera condamné à une amende de douze *solidi*. Mais si quelqu'un, dans une cause quelconque, ayant négligé de sommer trois fois les juges, comme nous l'avons prescrit ci-dessus, ose s'adresser à nous, il paiera l'amende que nous avons établie pour le juge retardataire. Et pour qu'aucune affaire ne soit retardée par l'absence des juges délégués, qu'aucun comte romain ou bourguignon ne s'arroge de juger une cause en l'absence du juge dont elle relève, afin que ceux qui ont recours à la loi ne puissent être incertains sur la juridiction. Il nous a plu de confirmer cette série de nos ordonnances par la subscription des comtes, afin que la règle qui a été écrite par notre volonté et celle de tous, gardée par la postérité, ait la solidité d'un pacte éternel. » (Suivent les signatures de trente-deux comtes[1].)

Le code de Gondebaud, revu et publié par son fils, contient 354 articles de droit civil, de procédure tant civile que criminelle, et de droit pénal. Le droit pénal se divise lui-même en articles pour les délits contre les personnes et contre les propriétés. En matière civile et criminelle, comme offensés et offenseurs, le Burgonde et le Romain sont placés sur un pied de complète égalité. Une des peines principales est la *composition*, c'est-à-dire une certaine somme que le coupable est tenu de payer à l'offensé ou à sa famille, et une amende à payer au roi en réparation de la rupture de la paix publique. La torture n'était employée qu'envers les esclaves. Les témoins prouvaient par le duel qu'ils étaient dignes de foi. Tandis que le régime teutonique ou allemand excluait les femmes de l'héritage, l'institution burgonde les admettait en partage.

La loi des Bourguignons contient divers emprunts faits aux lois romaines, qui montrent que les rois s'efforçaient d'assimiler leur pouvoir au pouvoir impérial, en rompant avec les usages germaniques, dont la trace allait s'affaiblissant de plus en plus. Gonde-

1. Ce préambule est ce qui peut le mieux donner une idée du pouvoir du roi et de la constitution politique du royaume, dont les articles mêmes de la Loi Gombette disent peu de chose. On voit que le roi était loin d'être absolu, puisqu'il ne prenait aucune décision importante sans consulter les grands ou les principaux de son royaume. La dignité de comte (compagnon du chef) paraît avoir été générale ; c'était la plus élevée après celle du roi. — La Loi Gombette est aussi muette sur les institutions municipales ; M. de Savigny croit qu'elles subsistèrent, et qu'à cet égard le droit romain persista. Il fonde cette opinion sur un passage de saint Avit, archevêque de Vienne (mort en 525), qui dit que du temps de son prédécesseur, la curie *(curia)* de Vienne, c'est-à-dire le corps municipal, était composée d'un grand nombre d'hommes illustres.

baud visa aussi à l'indépendance en ce qui concerne les monnaies. Jusqu'à lui, on ne fabriquait dans les Gaules que des contre-façons des monnaies impériales, et l'effigie de l'empereur d'Orient se voyait sur les pièces d'or. Gondebaud osa marquer de ses initiales le type monétaire de l'Empire[1]. Il rendit un décret, qui fut ajouté, l'an 508, à la loi des Bourguignons, pour démonétiser les sous de Genève (*Genavenses*), qui étaient probablement les produits d'un atelier organisé par son frère Godégisèle dans cette ville, où il résidait.

Gondebaud, vers la fin de son règne, dut se résigner à un sacrifice pénible. Comme il était resté suspect d'attachement à l'arianisme, malgré les gages qu'il avait dû donner à l'orthodoxie, on demanda qu'il associât à son pouvoir son fils Sigismond, né d'une mère catholique, et élevé lui-même dans la pure foi catholique par l'illustre évêque Avitus, qui fut toujours son guide et son ami. Frédégaire, historien contemporain, originaire d'Avenches, atteste que Sigismond, proclamé roi du vivant de son père, fixa sa résidence à Genève[2], et les lettres d'Avitus donnent à ce fait la confirmation d'un témoignage authentique et contemporain[3]. On voit aussi dans les monnaies bourguignonnes le monogramme de Gondebaud avec l'initiale de Sigismond. Des auteurs disent que Gondebaud associa volontairement, dans la cinquantième année de son règne, Sigismond, l'aîné de ses fils, à la couronne, voulant prévenir un partage qui, après sa mort, aurait pu entraîner des événements aussi horribles que ceux qui ensanglantèrent le commencement de son règne. Pour cela, il convoqua une assemblée des chefs de la nation à *Quadruvium*, l'une de ses résidences royales près de Genève[4]. Sigismond, élevé sur le bouclier, fut proclamé héritier de la couronne.

Gondebaud mourut en 516. La dernière partie de son règne effaça, dans la mémoire de ses sujets et des contemporains, les crimes de la première. Au reste, quel est le roi barbare de cette époque dont la vie ne soit pas souillée par des attentats dirigés contre sa propre famille? Il semble presque que la prudence politique soit en raison de ces crimes domestiques. Qui peut dire si les institutions des Bourgui-

1. Le monogramme de Gondebaud (*Gundobadus*, véritable orthographe de ce nom, suivant l'inscription trouvée à Genève, au Bourg-de-Four), a été reconnu sur des sous ou tiers de sou d'or, à l'effigie de l'empereur d'Orient Anastase, élevé sur le trône en 491. Gondebaud avait un atelier monétaire à Dijon *(Divio)*, dont il commença à faire une ville de quelque importance, et son frère Godégisèle en avait un à Genève *(Genava)*. On a aussi trouvé des pièces d'or *(triens)* d'Anastase, portant le nom de Sigismond, fils et successeur de Gondebaud. Rien n'indique mieux, d'un côté, la position respective du chef honoraire de l'Empire romain et du conquérant barbare, et, de l'autre, l'infériorité du peuple conquérant dans tout ce qui tenait aux arts et au commerce. Les initiales du roi bourguignon semblent se cacher timidement sur la monnaie d'or qui porte l'effigie de l'empereur. Sur la monnaie d'argent, l'effigie de l'empereur est déjà bannie, et le monogramme du roi barbare s'étale seul au grand jour.

2. Gundebadi filius Sigismundus apud Genevensem urbem, jussu patris sublimatur in regnum. *(Fredegaire, Epitome, c. 34.)*

3. Avitus donne à Sigismond le titre de roi dans une lettre adressée au pape Symmaque, qui mourut en 514, deux ans avant Gondebaud. La chronique de Marius, évêque d'Avenches, lui donne le même titre en 515, en parlant du monastère d'Agaune (St.-Maurice), fondé par lui dans le Vallais. Il résulterait de ces faits que Gondebaud avait abandonné à son fils la partie orientale du royaume bourguignon, avec la résidence de Genève, possédée précédemment par Godégisèle.

4. Apud Genevam urbem villa Quadruvio. Le nom de *Rolbaud*, donné à un château ruiné dans une contrée devenue marécageuse, est le seul vestige du château fort de Gondebaud.

gnons seraient jamais devenues ce qu'elles ont été à la fin du règne de Gondebaud, s'il avait dû partager le pouvoir et même le royaume avec trois frères différents de caractères, de mœurs, de vues religieuses et politiques? Probablement, Gondebaud ne serait pas devenu le législateur d'une nation destinée inévitablement à de prochains et profonds déchirements. Malheureusement, dans le cours de l'histoire, surtout à de certaines époques, la morale et la politique se heurtent et se combattent. Cette considération sert à expliquer les contradictions que l'on remarque dans les actes et dans le caractère du célèbre roi bourguignon.

Nous ne terminerons pas ce tableau du règne si long et si agité de Gondebaud sans dire un mot sur l'état religieux de l'Helvétie burgonde pendant qu'il la gouvernait. La sécurité inspirée par son administration inspira la confiance, et le sort des établissements compromis par l'invasion fut de nouveau assuré. Les fondations religieuses prirent faveur. Jusque-là, même sous le régime romain, les lieux de réunion des chrétiens n'avaient point eu de caractère. Dans cette primitive Eglise, tout était laissé aux soins des fidèles. On se rassemblait dans divers lieux, ouverts ou fermés, et les premiers temples furent construits en bois, de sorte qu'il n'en est pas resté de traces. Quelques passages des Homélies d'Avitus pourraient faire croire qu'il consacra à Genève une église, sous le vocable de saint Pierre-ès-Liens, pour remplacer la première, qui avait été élevée rapidement et en matériaux de peu de durée, sur l'emplacement d'un temple d'Apollon. Alors l'architecture religieuse commença à avoir des règles fixes.

Dans ses chroniques, Frédégaire attribue la fondation de l'église de Saint-Victor, à Genève, à Sœdeleube, princesse bourguignonne, fille de Chilpéric, vers l'année 460. C'était le but d'un pélérinage célèbre. Elle fut élevée, dit-on, sur les ruines d'un temple dédié à Jupiter, Mars et Mercure, et fut placée sous l'invocation des saints Victor, Vincent et Ours. Cette église, d'après quelques vestiges retrouvés, était ronde ou polygone, en imitation de celles que sainte Hélène fit construire sur la montagne des Oliviers et sur le tombeau de Jésus-Christ.

Dans le Vallais, Théodore, évêque d'Octodurum, fit construire le premier édifice sacré sur le sol arrosé du sang des martyrs thébéens. Cette première église était simple et d'une médiocre étendue.

Un Vénitien fugitif, Prothasius, abandonnant l'Italie envahie par les Barbares, fonda Saint-Prex sur les bords du Léman, et, poussant jusqu'au pied de la forêt consacrée jadis au dieu Bélus ou à l'Apollon-Belin (*Sylva Belini*, *Sauvabelin*), construisit une retraite pieuse, autour de laquelle les habitants de l'antique *Lausonium* (Vidy), après l'inondation de leur cité, vinrent se réfugier. Tel aurait été le commencement de Lausanne, dont la première église aurait eu pour patron saint Prothais. Pontius, autre solitaire, établit un ermitage dans une haute vallée du Jura (le Lieu)[1], sur les bords du lac de Joux, qui s'écoule à travers les fissures des rochers pour aller former l'Orbe. Romanus et Lupicinus, issus de bonnes familles burgondes, d'abord ermites, puis réunis en société claustrale, commencèrent à défricher la contrée où fut fondé plus tard le célèbre monastère de Saint-Romain ou Romainmotier[2]. Partout

1. *Locus domini Pontis.* (Ruchat.)

2. *Romani Monasterium*, Romainmotier, dans le district d'Orbe (canton de Vaud). Le pape Etienne II, qui séjourna dans ce monastère, l'affranchit de toute autre suprématie que de celle de Rome.

enfin, dans les contrées protégées par le gouvernement de Gondebaud, et où l'orthodoxie chrétienne avait pris le dessus, de fervents disciples de Jésus-Christ, donnant l'exemple de la piété et du travail, mirent en honneur l'agriculture, et luttèrent contre le paganisme et la barbarie. Mais ces influences bienfaisantes étaient longues à se faire sentir. L'Helvétie romaine, naguère si florissante, n'avait plus que l'ombre de son ancienne civilisation. Les cités surtout avaient souffert.

Les évêques des villes qui, sous l'administration romaine, étaient les chefs de la société religieuse et les présidents ou les défenseurs de la cité, avaient en grande partie disparu avec les populations urbaines qui se groupaient autour d'eux. Cependant, dans l'Helvétie occidentale, deux évêques étaient restés, celui de Nyon, l'antique cité des Equestres, et celui d'Avenches, qui était comme un monument vivant de l'ancienne splendeur de cette capitale des Helvétiens, si cruellement traitée par les Barbares. Les rois bourguignons Gondioch et Gondebaud, son fils, protégèrent ces chefs de l'Eglise ; ils se servirent d'eux comme de médiateurs entre les populations indigènes et les Barbares. Le prestige dont ils étaient entourés aidait puissamment à cette transaction difficile. Toutefois, l'ascendant du conquérant barbare se fit encore sentir ici. Les évêques furent éloignés par les rois bourguignons du gouvernement temporel. Ces princes, redoutant même l'influence du clergé réuni en corps, interdirent les réunions en conciles. Un reste de suspicion planait toujours de la part des Burgondes, encore imbus d'arianisme, sur le clergé orthodoxe.

Toutefois, cet état de l'Eglise de l'Helvétie romane était un grand bienfait à côté des ténèbres qui couvraient en même temps l'Helvétie allemanique. Dans celle-ci il n'y avait ni villes ni population chrétienne ayant ses lois et son gouvernement régulier, vivant en partie dans les cités et exerçant l'agriculture et les métiers, mais de vastes forêts, une population rare et misérable, étrangère aux arts et à la culture des terres, subsistant du produit de la chasse et des troupeaux, vivant dans toute la liberté des anciens Germains, au milieu des erreurs du paganisme. Mais cette grossière écorce de barbarie cachait une sève de liberté, d'indépendance et de jeunesse, qui plus tard devait faire pousser des fruits merveilleux. L'Helvétie occidentale, travaillée par la civilisation romaine, dégénérée avec elle, n'avait pu se retremper dans l'élément germain des Burgondes, qui se firent Romains pour occuper en paix le pays ; l'Helvétie orientale, moins remuée par la conquête romaine, puisant dans l'invasion allemanique comme une nouvelle indépendance sauvage, mais pleine d'avenir, était destinée à devenir, quand les temps seraient venus, le berceau de l'indépendance helvétique.

Gondebaud étant mort en 516, laissant deux fils, Sigismond et Gondemar, Sigismond régna seul après lui, jusqu'en 523, pour les raisons que nous avons fait connaître. Il rétablit à Lyon la résidence royale, et les commencements de son règne furent l'apogée de la grandeur apparente de sa dynastie. Pour la première fois, la Bourgogne avait un roi régnant sans partage, sans guerres intestines, et dont l'autorité était également acceptée par toutes les classes de ses sujets gallo-romains et burgondes. Mais depuis la victoire de Clovis sur Gondebaud, et l'arrangement qui avait suivi la capitulation d'Avignon, l'influence des Francs sur la partie orientale des Gaules, occupée par les Burgondes, se faisait nettement sentir. Le royaume de Sigismond ne jouissait plus que d'une demi-indépendance, et encore avait-il fallu toute

l'habileté de son frère et les embarras de la fin du règne de Clovis, qui fut loin d'être heureux dans ses guerres contre Théodoric, roi d'Italie, pour maintenir ce reste de liberté. Ce roi des Ostrogoths n'était pas moins menaçant pour Sigismond.

Le nouveau roi, rempli de bonne volonté et docile aux avis du clergé, compléta la loi des Bourguignons et chercha à étendre l'œuvre de civilisation commencée par son père. Mais il n'avait ni la force de caractère ni la violence de son père; ce qui chez celui-ci aurait été justement flétri comme des crimes, avait néanmoins contribué à le maintenir. Sigismond, pieux et vertueux, cherchait à expier les torts paternels. Il multiplia les fondations religieuses. Au concile qu'il convoqua à Saint-Maurice, en Vallais, l'an 515, et auquel assistaient quatre évêques et huit comtes bourguignons, gouverneurs de districts, il donna de nouveaux gages à l'orthodoxie, en abjurant toute tendance arienne, et en faisant docilement ce que Gondebaud n'avait pas voulu faire en 499, au colloque de Lyon. A cette condition seulement il fut reconnu de nouveau par le clergé et les grands, dans ce couvent de Saint-Maurice qu'il restaura, ou plutôt qu'il fonda une seconde fois, en le décorant d'une magnifique architecture[1] et en lui assignant des domaines dans le pays de Vaud, dans le district de Genève, autour de Vienne et dans la Haute-Bourgogne.

Les bonnes intentions de Sigismond échouèrent cependant contre la faiblesse de son caractère et les suggestions d'une femme. Ayant perdu sa première épouse, Ostrogothe, fille de Théodoric, le puissant roi d'Italie, dont il avait un fils, Sigéric, il en prit une autre, d'une condition obscure. Il se livra entièrement à l'empire et aux suggestions de cette femme, qui, de son côté, conçut une haine violente pour le fils de son époux. Le jeune prince sentit profondément son injure et la honte de son père. Un jour qu'il vit la nouvelle reine parée des vêtements que la fille de Théodoric avait portés, le souvenir de la mère qu'il avait perdue, le changement de sa fortune, les mauvais traitements et l'arrogance de sa belle-mère se présentèrent à la fois à son esprit, et, ne pouvant contenir sa douleur : « Deviez-vous donc, lui dit-il, vous couvrir un jour des ornements de celle qui était votre maîtresse? » Ce trait pénétra dans le cœur de la marâtre, et sa haine s'en accrut : depuis ce moment, elle ne cessa d'assiéger l'oreille de son époux. Elle lui fit remarquer le mécontentement de Sigéric; elle lui dit que ces froideurs et ces chagrins orgueilleux couvaient une ambition sourde et une passion de régner qui ne tarderait pas à éclater; que, non content de murmurer en secret, il semait parmi les Bourguignons ses plaintes séditieuses, et ne paraissait blâmer l'intérieur de la maison de son père que pour exciter des troubles dans le royaume. Elle mit devant les yeux de Sigismond l'impiété des fils presque toujours impatients d'hériter d'une couronne; elle lui fit appréhender que Sigéric n'eût formé le projet d'attenter à ses jours. Enfin elle s'empare entièrement de cet esprit faible et crédule, et le presse de pourvoir à sa sûreté en lui sacrifiant un enfant indigne. Sigismond cède à ces conseils perfides et ordonne la mort de son fils. Tandis que Sigéric reposait après le repas, deux esclaves lui nouèrent un linge autour du cou et l'étranglèrent. Mais à peine le meurtre eut-il été consommé,

1. Sigismond reconstruisit l'église de St.-Maurice sur un plan plus vaste et avec une extrême magnificence. Le nouvel édifice fut solennellement consacré en 517. Jour et nuit, une psalmodie, exécutée par cinq cents moines, institués par la fondation royale, retentissait sous les voûtes de l'église, objet de pèlerinage des contrées voisines et lointaines.

que le malheureux père fut saisi d'horreur. Il éclate en sanglots, il se jette sur le corps de son fils innocent et le baigne de ses larmes ; et, ne trouvant qu'aux pieds des autels quelque soulagement à sa douleur et aux tourments de sa conscience, il court y implorer le pardon de son crime, et s'enferme dans le monastère d'Agaune, aujourd'hui Saint-Maurice en Vallais, pour lequel il avait une prédilection singulière. Il l'avait doté et embelli, comme nous l'avons dit, à la recommandation de saint Avit, archevêque de Vienne, qui s'était attaché à le maintenir dans la foi catholique. Là, prosterné contre terre et pleurant avec amertume, passant les jours entiers dans la prière et dans les jeûnes, et les nuits dans les veilles, refusant toute consolation humaine et oubliant même le soin de son royaume, il s'efforçait par son repentir d'attirer sur lui la miséricorde divine. C'est alors qu'il établit dans le monastère de Saint-Maurice ce concert de louanges qui s'élevait vers le ciel et qui n'était jamais interrompu.

La catastrophe de la maison de Sigismond (522) rappela au souvenir de Clotilde, sa cousine germaine, toutes les horreurs de celle de Gondebaud et le massacre de ses frères. Malgré la pureté de ses vertus, la fille de Chilpéric, devenue veuve et retirée dans un monastère, ne parut pas à l'épreuve de la vengeance. Elle alla trouver ses fils à Paris (523), et, leur rappelant avec quelle tendresse elle avait soigné leur enfance, elle leur dit : « Qu'en les nourrissant, elle avait cru nourrir des vengeurs à ses parents indignement massacrés ; que la Providence, en lui donnant trois fils pleins de courage, et tous trois élevés sur le trône après la mort de Clovis, leur glorieux père, semblait les avoir destinés à la consoler de ses maux et à châtier ses persécuteurs. Si les soins d'une mère avaient mérité leur reconnaissance, ils ne pouvaient mieux le lui prouver qu'en lui prêtant leurs bras contre le fils du meurtrier de sa famille, assassin de son propre fils. Que pour peu qu'ils fussent sensibles à l'amour filial, ils devaient ressentir avec autant de violence qu'elle-même le coup dont elle avait été frappée en voyant son père égorgé par le glaive, sa mère précipitée dans un fleuve, et l'espoir de sa maison éteint. Ils avaient à la fois une mère et des aïeux à venger. Ainsi ils travailleraient pour leur gloire, en même temps qu'ils satisferaient à un juste ressentiment, et recululeraient les bornes de leurs Etats en ruinant le royaume des Bourguignons, ébranlé déjà par leur père. »

Les trois princes, fils de Clovis et de Clotilde, savoir : Clodomir, Childebert et Clotaire, cédant aux exhortations de leur mère, et sollicités plus vivement encore par leur propre ambition, se préparèrent à porter leurs armes dans la Bourgogne[1]. Sigismond avait quitté son monastère et était retourné à Lyon, capitale de son royaume. Il y apprit le danger qui le menaçait. Quoiqu'une attaque si imprévue semblât lui annoncer son malheur et son châtiment, il rassembla ses forces avec son frère Godomar, et présenta la bataille aux ennemis. Mais la fortune ordinaire des Francs l'emporta sans beaucoup d'efforts. L'armée bourguignonne fut défaite et mise en déroute. Godomar trouva son salut dans la fuite[2]. Sigismond parvint d'abord à s'échapper du champ de bataille, et peut-être se fût-il soustrait à la fureur des Francs ; mais il ne put éviter l'infidélité de ses sujets. Soit que le meurtre

1. Thierry, fils de la première femme de Clovis, ne prit aucune part à cette guerre. Il venait d'épouser Sauvégotte, fille du roi bourguignon. (*Grégoire de Tours, Gesta rerum Franc. 20, 21.*)

2. Adon, Chronique. — Grégoire de Tours, *Gesta rerum Francorum*. — Marius, Chronique.

de Sigéric eût révolté les Bourguignons, soit plutôt que ces hommes fiers, qui pouvaient permettre à leurs rois bien des actes de férocité, ne vissent qu'avec mépris un prince qui avait condamné son sang par faiblesse, et qui avilissait son trône par les regrets, ils formèrent le dessein de le livrer à ses ennemis. Sigismond, fuyant la colère des fils de Clotilde, et la trahison qui suit presque toujours l'infortune, s'était retiré dans un monastère voisin du lieu où il avait livré le combat. Il voyait de là les Francs parcourir ses provinces en conquérants. Placé au milieu de ses vainqueurs et n'osant se fier à ses sujets, craignant à chaque instant de tomber dans des mains ennemies ou infidèles, et n'apercevant de sûreté nulle part, il se couvrit des habits monastiques, et cacha sa dignité et ses remords sous ce déguisement qui convenait à sa douleur.

Cependant l'armée des Francs se répandait dans tout le pays. Les Bourguignons, abandonnés de leur roi, se soumettaient sans résistance; leurs chefs, qui avaient vendu son sang à ses ennemis, conspiraient eux-mêmes à la ruine de leur patrie. Mais ils n'osaient arracher le prince de son asile. Ils recoururent à la fourbe. Feignant de plaindre le malheur de Sigismond et de s'exposer eux-mêmes pour lui donner un abri plus sûr, ils l'engagèrent à se laisser conduire au monastère de Saint-Maurice. Sigismond se livra entre leurs mains : il partit sous leur conduite. Déjà l'on touchait aux murs du monastère où Clodomir, roi de la partie du royaume des Francs qui était la plus proche du royaume des Bourguignons, s'était rendu de son côté à la tête d'une troupe de soldats, lorsque les Bourguignons se jetèrent sur leur roi et le chargèrent de liens. Ils le remirent en cet état aux Francs, avec sa femme et ses deux fils en bas âge. Le prince dégradé fut traîné hors de son royaume, couvert de ce même vêtement, marque de son repentir. On l'emmena à Orléans, siége des Etats de Clodomir, et on l'enferma dans une prison avec sa femme et sa famille.

A peine les princes victorieux, croyant leur conquête assurée par la captivité de Sigismond, avaient repris la route de leurs provinces, Godomar sortit de sa retraite, rassembla autour de lui les Bourguignons, qui, après avoir trahi leur maître, commençaient, comme c'est l'ordinaire, à sentir le poids du joug étranger; il se fit reconnaître pour roi. Clodomir apprit cette nouvelle dans Orléans. Il voulut sur-le-champ retourner en Bourgogne. Mais, craignant de laisser chez lui un ennemi au moment où il s'éloignait pour en chercher un autre, il résolut de se délivrer de toute inquiétude par la mort de Sigismond (524). Saint Avit, abbé de Micy, s'efforça de toucher son cœur sur l'infortune d'un roi déchu et captif qui n'était plus en état de lui nuire. Il l'avertit des jugements de Dieu, auxquels échappent rarement ceux qui triomphent de leurs ennemis avec inhumanité et orgueil, et le menaça, lui et sa famille, du même traitement qu'il ferait subir à des princes malheureux dont la justice divine avait remis le sort en ses mains. Mais le farouche Clodomir, trop instruit par le respect des peuples germaniques pour la race de leurs princes, qu'une nation n'est jamais entièrement soumise tant qu'il reste quelque goutte du sang de ses rois, et, impatient de s'assurer par cette odieuse prévoyance la domination sur la Bourgogne, méprisa les avis du saint abbé. On tira de la prison le roi bourguignon, sa femme, ses deux fils, dont l'âge tendre sollicitait la pitié, même en faveur de parents coupables. On les tua inhumainement et on jeta leurs cadavres dans un ancien puits

nommé Coloumelle, voisin d'Orléans, où l'on montre encore le lieu de leur supplice. La pénitence de Sigismond, la punition qui expia sa faute, et ses largesses envers les églises l'ont fait placer au nombre des saints[1]. Trois ans après ce funeste événement, Venerandus, abbé de Saint-Maurice, obtint leurs corps de la pitié de Théodebert, fils de Thierry, et les déposa dans le monastère que Sigismond avait fondé et enrichi.

Clodomir, prêt à marcher sur la Bourgogne, appela le secours de Thierry, gendre de Sigismond, qui cette fois ne refusa plus de joindre ses troupes à celles de son frère. Les deux armées s'avancèrent jusqu'à Véseronce, village situé près du Rhône, entre Vienne et Belley, où elles livrèrent bataille à Godomar. Les Bourguignons manquèrent encore une fois de fortune : leur armée ne put soutenir le choc des Francs. Clodomir, emporté par son ardeur, s'attacha à les poursuivre ; il s'éloigna de ses gens et vint tomber jusqu'auprès des ennemis. Les Bourguignons reconnurent le roi à sa longue chevelure ; ils remarquèrent avec joie que son imprudence allait le livrer en leurs mains. Imitant les signaux et les cris de guerre des Francs, ils lui criaient d'avancer de leur côté, qu'ils étaient ses compagnons d'armes. Clodomir se jette dans un gros d'ennemis. On l'entoure, on le perce de coups, et on lui coupe la tête, qu'on élève au haut d'une pique. Quelques-uns disent qu'il fut trahi par Thierry, qui ne l'avait suivi que pour venger Sigismond. Cet horrible spectacle, loin d'abattre les Francs, leur donna une nouvelle ardeur. Ils se précipitèrent sur les Bourguignons, les mirent en pleine déroute, et reprirent toutes leurs conquêtes de la première campagne. Godomar, deux fois vaincu, trouva encore un asile. Clotaire, qui avait laissé à Clodomir le soin de cette guerre, comme plus voisin de la Bourgogne et plus intéressé à sa conquête, épousa la veuve de son frère, afin d'acquérir des droits sur la tutelle de ses neveux, qu'il fit mourir ensuite, malgré Clotilde, leur aïeule.

Cependant Godomar, retiré dans les montagnes des Alpes et du Vallais, essaya encore de lutter et de disputer le trône de Bourgogne. Childebert, l'autre frère de Clodomir, qui durant cette dernière guerre avait été occupé du côté de l'Italie et de la Provence, qu'il voulait enlever aux faibles héritiers de Théodoric, mort à Ravenne en 526, se ligua avec Clotaire pour réduire enfin ces Bourguignons, toujours vaincus et jamais domptés. Les deux frères mirent le siége devant Autun, emportèrent cette vieille capitale des Eduens, et forcèrent le roi Gondomar à la fuite. L'on ignore quel fut son sort. Une espèce de mystère plana sur la fin de la vie de ce prince brave et malheureux. On fit sur lui mille récits. Soit qu'il eût péri dans sa retraite, soit qu'il eût trouvé un asile obscur chez quelque prince étranger, il ne reparut plus sur la scène. En lui finirent la race de Gondebaud et le premier royaume de Bourgogne, après avoir duré environ cent vingt ans. Son ambition effrenée, la faiblesse de Sigismond enfantèrent des guerres, des ligues et des conspirations dont les Francs, ennemis de cette monarchie, surent bien profiter. Peut-être aussi les lois des Bourguignons, plus favorables aux Gaulois et aux Romains que celles des Francs, avaient confondu trop promptement les coutumes germaniques avec les mœurs romaines. Le peuple conquérant avait dû perdre de cette rudesse et de cette fierté qui animait le courage

1. Vita sancti Sigismondi ap. Bolland. 1 maii.

des Francs, et qui est essentielle à la conservation d'un peuple neuf, tant que l'autorité des lois n'a point encore constitué dans un ordre régulier la force publique. Ce furent les causes de la ruine de ce premier établissement burgonde qui s'étendait sur quatre provinces romaines : la Séquanaise, la première Lyonnaise, la Viennoise avec les Alpes grecques et pennines, et la partie de la seconde Narbonnaise et des Alpes maritimes en-deçà du cours de la Durance. Ce royaume, dont les fils de Clovis se partagèrent les dépouilles, finit par se confondre dans leur domaine et dans l'Empire des Francs. Mais il conserva sous eux son titre, son nom, et, jusqu'à un certain point, ses institutions, sans cesser pourtant d'être gouverné comme province française.

Nous nous sommes à dessein étendu sur ces faits, parce que de nos jours, trop préoccupés par les faits et la géographie modernes, ceux qui étudient l'histoire vont chercher celle de l'Helvétie romane et occidentale là où elle n'est pas. Dans toute la première partie du moyen-âge, c'est sur les bords du Rhône et de la Saône, à Lyon, à Vienne, à Chalon, que nous devons chercher les traces et les souvenirs de nos aïeux, et non pas sur les rives du Rhin ou de l'Aar, dans la Suisse actuelle.

L'Helvétie va maintenant faire partie du nouvel Empire des Francs, qui ne ressemblait en rien à l'Empire romain; aussi ses destinées furent-elles bien différentes. L'Empire fondé par Clovis n'avait ni centre, ni limites, ni capitale, ni lien commun. Tout y était vague, irrégulier, flottant à l'aventure. Il s'agrandissait ou diminuait avec les chances de la guerre. L'Helvétie, confinée d'abord à l'une des extrémités de cet Empire, appuyée sur ses montagnes, se trouva presque indépendante et bien placée pour garder le plus possible de ses anciennes institutions. Les Bourguignons avaient fait avec leurs vainqueurs les conditions suivantes : « Les rois des Francs seront en même temps rois de Bourgogne et en porteront le titre; on leur obéira sur le même pied que jusqu'alors aux princes de la maison de Gondebaud; les guerriers bourguignons les assisteront dans leurs guerres; toutefois les troupes de ce peuple ne seront pas séparées, en toutes choses; les lois, les droits et les biens des peuples et d'un chacun sont réservés[1]. »

Depuis l'année 496, c'est-à-dire depuis la mémorable bataille de Tolbiac, qui avait soumis les Allemans à Clovis et aux Francs, l'Helvétie allémanique se trouvait aussi incorporée dans ce nouvel empire. Les Francs soumirent, au commencement du VIe siècle de notre ère, tous les pays de la Germanie jusqu'aux Alpes, et par conséquent l'Helvétie allémanique. Les Francs imposèrent aux diverses parties de l'Helvétie des chefs sous des noms différents. Un duc administrait l'Allémanie et l'Helvétie orientale, qui en dépendait : un patrice gouvernait l'Helvétie burgonde, les pays montagneux de la Savoie, du Vallais, Genève, les contrées où sont situées aujourd'hui Berne, Fribourg, Neuchâtel, Soleure, et la Haute-Bourgogne ou Franche-Comté actuelle. La Basse-Bourgogne, placée plus près des premiers établissements des Francs dans les Gaules, conserva moins d'indépendance et de liberté. Le patriciat était un nom et un office qui rappelaient l'Empire romain et l'administration romaine. L'établissement d'un tel office dans l'Helvétie bourguignonne est une nouvelle preuve qu'elle était restée plus romaine que l'allémanique. Ce titre subsista en Burgondie jusqu'à

1. Procope, Goth. 1.

la fin de la race mérovingienne et même au-delà[1]. Ainsi, les rois francs de la première race n'occupèrent point eux-mêmes ce pays nouvellement soumis à leur empire : ils se contentaient de le faire administrer par ces patrices ou commissaires royaux, dont les charges, comme celles des grands officiers de l'Empire des Francs, ne tardèrent pas à devenir héréditaires à mesure que les rois mérovingiens s'affaiblissaient et dégénéraient. Conformément à la convention conclue, les vaincus gardèrent le libre usage de leur idiome, leurs coutumes, leurs lois et, jusqu'à un certain point, leurs officiers indigènes. La Loi Gombette continua d'être en vigueur chez les Bourguignons, tandis que les Francs avaient leur célèbre Loi Salique, si fameuse par toutes les interprétations auxquelles elle a donné lieu, et dont la disposition sur la succession au trône est encore invoquée. Tandis que la Loi Salique excluait les femmes de toute participation à l'héritage des biens territoriaux fonciers et des fiefs, la loi bourguignonne et romane consacrait la transmission de tous les biens en ligne directe, et même des fiefs, sans exclure les femmes, qui héritaient de préférence aux lignes collatérales. Ces deux dispositions différentes seront fertiles en grandes conséquences dans la suite de cette histoire. Dans les deux Helvéties, le droit bourguignon n'était séparé du droit salique que par une faible limite, qui est encore aujourd'hui comme la ligne de démarcation des deux langues allemande et française, le Chandon, ruisseau qui coule près d'Avenches, dans le lac de Morat. Il résulta de cette différence fondamentale dans le droit, que dans l'Helvétie romande les propriétés se divisèrent assez rapidement par les successions, tandis que dans l'Helvétie allémanique les terres restaient concentrées en grands domaines entre les mains des grands vassaux.

Les princes francs appelés Mérovingiens, du nom de Mérovée, l'un des personnages héroïques de la nation, qu'on disait avoir été l'un des ancêtres de Clovis, appliquèrent à l'Helvétie le système de gouvernement qui était propre à leur dynastie. Les provinces étaient administrées par des ducs, c'est-à-dire par des chefs militaires, qui, dans quelques-unes, portaient le nom de patrices, comme par un dernier égard pour le régime romain. Ces duchés formaient à leur tour plusieurs districts gouvernés par des comtes ou compagnons d'armes du roi. Ces royaumes conquis conservèrent longtemps une forme militaire. La nation était une armée dont le roi était le général en chef. Les Francs arrivaient en bandes guerrières dans les contrées soumises par leurs armes, et, bien qu'en minorité relativement au reste de la population, ils faisaient dominer leur volonté et n'entendaient être régis que par le droit de leur nation. Une partie du pays conquis était affectée au roi pour les dépenses de sa maison, et formait le domaine royal. Le roi percevait de plus les revenus de certains droits exercés jadis par les empereurs romains, comme celui de battre monnaie. C'étaient les *droits régaliens*. Les ducs, les comtes, les officiers de la couronne vivaient également du produit des terres affectées à leur office. L'Eglise pourvoyait aux dépenses du culte au moyen de la dîme, qui avait été introduite par imitation de la Loi Mosaïque, et aussi par le revenu des biens que la piété des fidèles consacrait au service divin, aux œuvres de piété et de charité dont les prêtres étaient les dispensateurs. Les populations venaient se grouper autour des mo-

1. Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, p. 215.

nastères, des chapelles, des ermitages, soit pour se rapprocher des secours spirituels, soit pour vivre en sûreté à l'abri du respect que l'Eglise inspirait aux hommes les plus farouches. Dans l'Helvétie romande, le nombre de ces lieux consacrés s'accrut sensiblement sous les rois mérovingiens. Ce mouvement religieux gagna même l'Helvétie allémanique, et fut l'origine de fondations célèbres.

Les événements de l'histoire de l'Helvétie sous le régime des rois francs de la première race sont peu nombreux et peu saillants. On sait quelle monotonie préside à toute cette époque, qui est tristement remarquable par les dissensions domestiques et par les crimes atroces des descendants de Clovis. Clotaire, le dernier survivant des fils de ce roi, avait réuni de nouveau sous son sceptre tous les Etats de l'Empire des Francs, quand il mourut en 561, laissant à son tour quatre fils, qui se les partagèrent à leur tour. Dans ce partage, qui eut lieu par la voie du sort, Gontran ou Gontram eut la Bourgogne en partage, et il établit sa résidence à Chalon-sur-Saône. Par la mort de ses frères Caribert et Chilpéric, Gontran se trouva bientôt puissant, et il entreprit de mettre de l'ordre et de l'unité dans les Etats qui lui étaient dévolus en partage. Il s'attacha surtout à relever le titre de roi des Burgondes, éteint depuis la réunion de ce royaume à l'Empire des Francs. Il donna toute son attention à l'administration de la Bourgogne, tant cisjurane que transjurane. La première était la Bourgogne française, à proprement parler ; l'autre était la Bourgogne helvétique et les pays de montagnes adjacents.

Il entreprit de réparer les grandes routes romaines au travers des Alpes et du mont Jura, et il fonda sur ces routes des hospices pour les voyageurs et les pélerins, depuis *Octodurus* (Martigny), et Agaune ou Saint-Maurice, en Vallais, jusqu'à Dijon. Ces lieux de repos (*hospitia*) remplacèrent les anciennes stations romaines. L'un des plus célèbres fut celui des Tavernes (*Tabernæ*), non loin des ruines de l'antique *Urba*, et sur l'emplacement de la ville d'Orbe actuelle. Le village des Hôpitaux, entre Jougne et Pontarlier, a la même origine.

Gontran est plus célèbre encore par les soins qu'il donna aux affaires de l'Eglise, et surtout par les deux conciles qu'il convoqua à Mâcon, en 579 et en 585[1]. Il protégea les évêques de la Bourgogne, et surtout Marius, évêque d'Avenches, qui souscrivit les canons du second des conciles avec Prisque, archevêque de Lyon, et Sylvestre, archevêque de Besançon. Marius est le personnage le plus intéressant de cette époque de notre histoire. Il était né à Autun, dans le pays des Eduens, en 532. Il appartenait à une famille noble et riche. Entré très-jeune dans les ordres religieux, il fut élu évêque d'Avenches, en 573. Placé dans un pays dévasté par les invasions barbares, il s'imposait de grandes privations pour soulager les pauvres. Il s'appliquait même aux arts manuels, et s'occupait de la fabrication des vases sacrés. Comme Grégoire de Tours, son contemporain, Marius écrivit une Chronique qui commence à l'année 455 et finit à 581. C'est un des rares documents historiques de cette époque ingrate et pleine

1. On a des pièces d'or de Gontran, qui ont été frappées à St.-Maurice d'Agaune, en Vallais. Les rois mérovingiens ont aussi battu monnaie dans plusieurs villes d'Helvétie, à Genève, Lausanne, Vevey, Yverdon, Sion, Bâle, Windisch, Zurich, et dans quelques autres localités, car bien des villes de l'Helvétie prirent naissance ou s'accrurent sous ces rois mérovingiens Dans la Suisse romane, le chiffre VII qui figure sur ces monnaies ou *triens mérovingiens*, correspond probablement à une division territoriale dans le royaume des Francs.

de ténèbres. Marius y décrit la marche des Barbares, leurs établissements dans l'Empire romain, les exploits sanglants des princes bourguignons et francs. Il parle



La Tour de Martigny.

aussi de quelques phénomènes de la nature, et décrit les effets terribles de la chute du mont Tauretunum, non loin d'*Octodurus*[1]. Cette montagne s'étant subitement écroulée,

1. Martigny est l'*Octodurus* des Romains, dont il reste beaucoup d'inscriptions mutilées. Là fut le siége des évêques du Vallais, avant qu'il fut transporté à Sion ; là était le dépôt naturel des marchandises venant d'Italie par le St.-Bernard. De l'autre côté de la Drance, le faubourg de la *Bathia*, au pied d'un immense rocher, est dominé par les ruines mélancoliques du château de ce nom, dont la haute tour, reconstruite en 1260 par Pierre de Savoie, domine presque tout le Bas-Vallais.

non-seulement le bourg de ce nom et sa forteresse, avec tous les habitants, furent écrasés, mais les eaux du lac Léman s'accrurent tout à coup, détruisirent les lieux construits par les anciens Helvétiens et par les Romains, toutes les églises, rompirent le pont près de Genève, et pénétrèrent avec une violence irrésistible dans cette ville, dont elles firent périr plusieurs habitants. Ce pays ne put jamais se remettre entièrement de cette calamité. La même chronique rapporte aussi une querelle sanglante qui éclata à St.-Maurice parmi le clergé en 565. Les moines, dont plusieurs étaient d'origine barbare et ne voulaient pas se plier à la règle monastique, se révoltèrent contre l'évêque Agricola et cherchèrent à le tuer ainsi que les citoyens réfugiés avec lui dans le lieu saint. La lutte entre la civilisation chrétienne et la barbarie se manifestait partout.

L'évêque Marius est regardé comme le fondateur de Payerne. Il bâtit cette ville sur les terres qu'il possédait et sur l'emplacement d'une villa qui avait appartenu à Paternus, citoyen d'Avenches. Il y éleva une église, en 587. Bien qu'il se qualifie constamment évêque d'Avenches ou des Aventiciens, il avait transporté sa résidence à Lausanne, ville plus populeuse, et qui n'offrait pas, comme l'ancienne capitale des Helvétiens, un amas de décombres et de ruines. D'ailleurs, Avenches, placée à l'extrémité occidentale du diocèse de Marius, était trop exposée aux incursions continuelles des Allemans cantonnés dans le voisinage, pour qu'il fût possible de songer à la réédifier. A Lausanne, on était plus à couvert de ces incursions. Marius passe aussi pour le fondateur de ce quartier élevé de la ville de Lausanne qu'on appelle la Cité, qui renfermait la cathédrale et la maison épiscopale. Ce quartier, bâti sur les pentes du Jorat, était soumis à l'autorité spirituelle et temporelle de l'évêque, tandis que le quartier qu'on appelait le Bourg, bâti par les habitants de l'ancienne *Lausona* quand ils eurent abandonné la rive du lac pour se retirer sur les hauteurs, avait une administration distincte et des priviléges particuliers. Marius mourut l'année 593, et une église de Lausanne, celle de St.-Maire, reçut ses restes mortels.

Les canons du second concile de Mâcon, dont nous avons parlé, peuvent servir à donner une idée de la discipline ecclésiastique et de la civilisation dans le royaume de Bourgogne et en Helvétie à la fin du sixième siècle.

« Il est ordonné de sanctifier le dimanche et de ne jamais le profaner en se servant des animaux pour le transport d'objets quelconques. On rappelle aux fidèles leur devoir d'apporter chaque dimanche leur offrande en pain et en vin. Il est prescrit, sous peine d'excommunication, de payer les dîmes, et les prêtres doivent en employer le produit au soulagement des pauvres et à la rédemption des captifs. Les églises sont un asile inviolable pour les coupables et pour les opprimés. Les évêques ne doivent pas être jugés par l'autorité séculière. Les veuves et les orphelins ne doivent pas être jugés sans l'intervention de l'évêque, leur protecteur. La maison de l'évêque doit être accessible à tous, et surtout n'être pas gardée par des chiens. On doit se découvrir la tête devant les prêtres qu'on rencontre. On ne doit ni ouvrir les tombeaux, ni placer les corps des défunts sur d'autres corps dont les chairs ne sont pas consumées. Il est défendu aux ecclésiastiques d'assister à l'exécution des criminels. »

Il n'était pas dans la nature du gouvernement des Francs dans l'Helvétie d'y

avoir une capitale. Ce gouvernement était nomade, et les actes du pouvoir étaient plus souvent datés d'une métairie royale ou d'un bourg secondaire que d'une ville. Cependant, on a tout lieu de croire que la ville principale durant la période mérovingienne, du moins pour l'Helvétie romane, fut Orbe, qui, détruite par les Barbares, avait été rétablie par Gontran, roi de Bourgogne. Elle formait sous les Romains une station intermédiaire entre le lac Léman et la ville d'*Ariorica* (Pontarlier). Sa situation, à l'entrée du Jura, la rendait très-propre à servir de résidence temporaire aux ducs ou patrices de la Transjurane, qui étaient souvent appelés dans les Gaules auprès du roi, et qui n'aimaient pas à s'engager trop avant dans le cœur de l'Helvétie. La situation d'Orbe sur une colline escarpée en faisait comme une védette, à l'entrée du Jura. La tour unique de l'ancien château, que l'on voit encore debout, est une construction de ces siècles reculés. Orbe, sous les rois francs des deux races, fut le théâtre d'événements importants.

On possède des listes complètes de ces ducs ou patrices de la Transjurane, résidant dans la forteresse d'Orbe; mais la succession de ces grands fonctionnaires est loin d'être regardée comme authentique. D'ailleurs, aucun événement, grand ou petit, ne s'attache à l'administration de la plupart d'entre eux. Le plus célèbre est Ennius Mummolus, citoyen d'Auxerre, que Gontran revêtit de la dignité de patrice l'an 571, et auquel il confia le soin de repousser les Lombards, peuple barbare nouvellement établi dans la Haute-Italie, et qui voulait disputer les Gaules aux Francs.

En 572, ces redoutables ennemis firent une irruption dans les Alpes cottiennes. Le patrice Mummolus, qui préserva les Gaules contre les Lombards, comme Aetius les avait préservées des Huns d'Attila, rassembla les Bourguignons, marcha à leur rencontre, ruina et dissipa leur armée près d'Embrun. Les années suivantes, pendant l'anarchie qui suivit la mort d'Alboin et de Cléphis, rois des Lombards, trois ducs de cette nation, Amon, Zaban et Rhodan, malgré le peu de succès de leurs premières incursions, reparurent au-delà des Alpes. Mummolus, qui les épiait, les battit encore, les suivit dans leur retraite précipitée vers l'Italie, les atteignit, comme ils étaient arrêtés par les neiges, au passage des montagnes, et leur fit essuyer de nouvelles pertes. Enfin, l'an 574, une autre bande de cette nation s'étant jetée dans le Vallais, et s'étant emparée du monastère de Saint-Maurice et des bourgs voisins, sans autre dessein que de piller, Dietfrid, autre capitaine de Gontran, la détruisit presque entièrement. Ce qui échappa de cette troupe ne repassa les Alpes que pour porter en Italie la terreur des armes des Francs. Dès-lors les Lombards n'osèrent plus rien tenter contre les frontières des Gaules. Ce fut bientôt le tour des Francs et de leurs auxiliaires les Bourguignons, de paraître en armes dans la Lombardie.

Pendant le règne du même Gontran, et sous le règne de son successeur Childebert II, qui se mit, après sa mort, en 593, en possession de la Bourgogne, cette partie de l'Empire des Francs devint, comme les autres, le théâtre de la rivalité et de la lutte atroce de Frédegonde et de Brunehaut. Celle-ci, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths d'Espagne, est célèbre dans les annales de la Burgondie. On sait qu'elle exerça le pouvoir sous trois générations de rois : sous Sigebert, fils de Clotaire Ier, son époux; sous Childebert II, son fils, et sous Théodebert II et Thierry, ses petits-

fils. Tous trois rois des Francs austrasiens ou de l'Est, ils étaient sans cesse en lutte avec les Francs neustriens ou Francs de l'Ouest, car l'empire de Clovis avait fini par se déchirer en deux grands camps armés l'un contre l'autre, et qui se faisaient des guerres aussi acharnées qu'atroces. Frédegonde, épouse de Chilpéric Ier, autre fils de Clotaire, représentait l'élément neustrien dans cette lutte. Les Francs neustriens, occupant la meilleure partie de la Gaule romaine, étaient plus Romains et plus partisans de l'ancienne administration impériale que les Austrasiens. Ceux-ci, plus rapprochés de la Germanie, d'où la nation était sortie, et y puisant sans cesse de nouvelles forces, étaient restés plus barbares, plus fidèles aux habitudes germaniques. Gontran et les Bourguignons, moins directement mêlés dans la lutte, faisaient pencher la balance tantôt d'un côté et tantôt de l'autre. La prospérité de Gontran, prince pacifique, si on le compare à ses frères, vint de ce qu'il sut habilement profiter de l'ardeur sauvage avec laquelle Austrasiens et Neustriens s'entre-détruisaient. Brunehaut tenta vainement d'attaquer la Bourgogne : ce royaume fut encore une fois sauvé par l'habileté du patrice Mummolus; et, en 587, cette reine, douée d'un grand génie, mais d'une ambition plus grande encore, fut obligée de conclure avec Gontran le traité d'Andelot, qui fixait d'une manière favorable à ce prince les limites de la Bourgogne.

Mais après la mort de Gontran, arrivée dans l'année indiquée ci-dessus, et celle de Childebert II, son neveu, qui s'était mis après lui en possession de la Bourgogne, cette partie de l'Empire échut à Thierry, le second des fils de Childebert et le petit-fils de Brunehaut. Alors celle-ci, qui s'était brouillée avec les leudes ou seigneurs austrasiens, vint se fixer en Bourgogne auprès de Thierry. Elle obtint sur lui le même ascendant qu'elle avait exercé sur le père et sur l'aïeul de ce prince, et elle parvint à le brouiller avec son frère Théodebert. N'ayant d'autre passion que celle de dominer, elle favorisa les désordres du jeune Thierry pour mieux gouverner en son nom. Fixée à Chalon-sur-Saône, elle plaça les premières dignités dans les mains de ses amis. Elle nomma patrice de la Transjurane le Gaulois Protade, à la place de Vandalmar, que Gontran avait institué dans ce gouvernement. Bientôt ce même favori fut élevé à la dignité de maire du palais, qui approchait si fort du pouvoir royal. Brunehaut, accoutumée dès sa jeunesse à lutter contre les grands, et chassée par eux d'Austrasie, voulut venger sur les seigneurs de la Bourgogne les injures des leudes d'Austrasie. Elle et Protade, son favori, avides de richesses pour eux et pour le fisc, remplirent le trésor du prince des dépouilles des leudes. En vain les grands, par le traité signé à Andelot, avaient été maintenus dans la jouissance des biens qu'ils avaient possédés sous le roi Gontran : ces règlements furent méprisés. On inquiéta les sujets de la Transjurane, dit le chroniqueur Frédegaire, même dans leur patrimoine. Le gouvernement d'une femme et d'un favori ne parut plus qu'une tyrannie aux anciens sujets de Gondebaud. C'en était plus qu'il ne fallait pour révolter des hommes toujours prêts à résister à leur prince. Aussi, quand Thierry, excité par sa mère, eut déclaré la guerre à son frère Théodebert et aux Austrasiens, la convocation des milices de la Bourgogne ne se fit-elle qu'avec beaucoup de peine. Ces guerriers farouches ne voulaient pas s'exposer aux fatigues de la guerre pour une femme qui n'avait sur eux aucun pouvoir légal. La guerre se fit avec des chances diverses. Au commencement elle ne fut pas favorable à Thierry : Théodebert le

battit, et entra en Alsace, province qui bordait le Rhin et qui était la limite de la Bourgogne. Il s'en empara, et il réclama en même temps de son frère deux autres cantons : le Suntgau et la Thurgovie, qui, avec l'Alsace, avaient été nouvellement détachés de l'Austrasie pour être réunis à la Bourgogne, et cédés à Thierry dans la succession de Childebert. Théodebert prétendait que ces quartiers, compris en grande partie dans l'Helvétie allémanique, devaient lui appartenir par un droit légitime, comme dépendance de la Germanie et anciennes provinces de la couronne d'Austrasie ou du royaume des Francs orientaux. C'était déjà, à cette époque, une querelle territoriale qui tendait à diviser l'Helvétie en deux parties, d'après les peuples et les langues. Thierry s'étant plaint du procédé de son frère, il fut convenu par les grands et les princes que l'on ouvrirait un plaid ou conférence, où les deux rois exposeraient leur cause en conseil public, à Seltz, sur le Rhin, entre Strasbourg et Saverne, et feraient de part et d'autre valoir leurs droits, lesquels seraient établis et jugés par le jugement des Francs.

Thierry se rendit sur le lieu de la conférence avec une suite de dix mille hommes en armes. Théodebert y parut avec une armée beaucoup plus nombreuse, prêt à résoudre la querelle à force ouverte si l'on refusait le traité qu'il offrait. Thierry, pris au dépourvu, souscrivit à tout ce qu'on voulut. Le roi de Bourgogne céda à son rival non-seulement l'Alsace, mais les parties de l'Helvétie qui étaient en litige. Thierry rentra dans ses Etats la rage dans le cœur. Une nouvelle insulte l'y attendait. Presque en même temps que le traité se signait à Seltz, les Allemans, sujets de Théodebert, entrèrent dans la Transjurane, dont Avenches, ancienne capitale de l'Helvétie, quoique bien déchue, était encore la principale ville. Les peuples suèves et allémaniques avaient autrefois formé, comme nous l'avons vu, une ligue puissante, opposée à celle des Francs, et que Clovis avait détruite dans la mémorable journée de Tolbiac. Ses successeurs immédiats, Thierry I[er] et le grand Théodebert, ayant achevé de les soumettre, ces peuples étaient tombés dans les partages des princes francs, sous la dépendance de la couronne d'Austrasie. En même temps que des bords du Mein ils s'étaient étendus vers le midi, dans les deux Rhéties, ils avaient occupé à l'occident quelques cantons de l'Helvétie, entre le Rhin et la Reuss. L'Helvétie était donc, répétons-le, séparée en deux parties ou provinces, dont l'une, habitée par les Allemans, était comprise dans le duché d'Allémanie, et reconnaissait la haute souveraineté des rois d'Austrasie; l'autre, sous le nom de Transjurane, et gauloise d'origine, s'étendant à l'occident jusqu'au mont Jura et au Rhône, dépendait du royaume de Bourgogne. La différence entre les terres et les peuples allémaniques et les terres et les populations romanes, était donc déjà à peu près la même qu'aujourd'hui. Ces Allemans de deçà du Rhin, de concert probablement avec le jeune Théodebert, leur roi, vinrent fondre tout à coup sur leurs voisins Séquaniens. C'était une revanche que ce prince prenait contre Brunehaut et ses intrigues. Les comtes de la Transjurane réunirent promptement leurs milices et marchèrent pour s'opposer à cette invasion; mais ils furent battus et mis en déroute avec une grande perte. Les Allemans, vainqueurs, livrèrent à la flamme le territoire d'Avenches, étendirent leurs ravages jusqu'aux lacs de Genève et de Neuchâtel, et retournèrent impunément dans leur pays, avec de nombreux prisonniers et un butin considérable.

Thierry s'occupa sans tarder des préparatifs de sa vengeance. Il gagna à sa cause Clotaire, roi de Neustrie, en lui offrant sa part des dépouilles de l'Austrasie. Puis, il convoqua à Langres, en 612, les milices de ses Etats. Il les passa en revue, et marcha contre Théodebert, qu'il rencontra près des murs de Toul. Cette fois l'armée austrasienne fut battue, et les Bourguignons prirent une éclatante revanche. Théodebert prit la fuite, traversa les Vosges, se jeta dans Cologne, et alla implorer le secours des peuples germaniques qui dépendaient de l'Austrasie. Avec les troupes qu'il en reçut, il repassa le Rhin, retourna contre son frère, qui, après avoir traversé les Ardennes, était arrivé dans cette fameuse plaine de Tolbiac, déjà renommée par la victoire de Clovis sur les Allemans. Le combat fut plus sanglant encore entre les petits-fils de ce prince. Telle fut la fureur des partis, que les Francs témoignèrent qu'ils n'avaient pas mémoire d'une bataille semblable à celle-là. Le carnage fut si grand entre ces milices bourguignonnes, romaines, françaises, germaniques, que les soldats, une fois engagés, restaient serrés entre eux et expirants, comme ils l'avaient été au commencement de la mêlée. La fortune se déclara pour Thierry : les Germains furent renversés et mis en déroute. L'armée bourguignonne marcha sur leurs traces, et Thierry, deux fois vainqueur, entra dans Cologne. Il envoya son chambellan Berthaire à la poursuite du malheureux Théodebert, qui fut atteint et amené à son frère, dépouillé de ses vêtements royaux. Mérovée, fils de ce roi, encore en bas âge, tomba aussi entre les mains du vainqueur, qui ordonna son supplice : on saisit cet enfant par les pieds, et on lui brisa la tête contre une pierre. Le père fut envoyé à Chalon-sur-Saône, où il fut reçu par son aïeule Brunehaut, qui était devenue son ennemie la plus violente. Théodebert fut dégradé par le rasoir, tonsuré et condamné à la vie religieuse. Quelques jours après, comme on se défiait encore de lui, il fut mis à mort dans sa prison. Toutefois, Frédegaire, chroniqueur d'origine aventicienne, dont nous suivons le récit et qui a beaucoup d'autorité pour cette époque de l'histoire, ne dit rien du meurtre de Théodebert, qui, lui-même, quelque temps auparavant, avait fait mourir son épouse Theudéléchilde, que Brunehaut lui avait donnée.

Thierry soumit ensuite toute l'Austrasie à sa domination. Clotaire réclama sa part, conformément au traité fait entre eux. Mais Thierry, maître de deux royaumes, ne se souciait plus de tenir parole. On se prépara encore à la guerre. L'union ne pouvait subsister dans la maison de Clovis, ni la paix dans les Gaules, tant que ces provinces n'avaient pas reconnu un seul maître. Les armées étaient déjà en marche, quand Thierry mourut d'une dyssenterie, en 613, à Metz, où il avait transféré sa résidence depuis la ruine de Théodebert. Il laissait quatre fils en bas âge, sous la tutelle de Brunehaut, leur bisaïeule. Mais les seigneurs austrasiens, qui n'auraient vu qu'avec peine le triomphe de Brunehaut, leur ennemie, refusèrent de la reconnaître. Elle se trouva sans secours contre Clotaire et contre les Austrasiens. Alors elle résolut de se défendre en Bourgogne, où elle espérait que son ancienne autorité et la présence des fils de Thierry feraient lever le peuple en leur faveur. Mais les Bourguignons, las de la domination d'une femme, n'aspiraient qu'à s'en délivrer. Garnier, maire du palais du royaume de Bourgogne, réunit tous les mécontents. Les grands tinrent conseil avec lui, les prélats à leur tête. Le discours que tint Garnier fut une violente attaque contre le gouvernement des princes de la

maison de Clovis : « Il faut, dit-il, rétablir vos prérogatives abolies, et forcer Clo-» taire, notre nouveau prince, à respecter à jamais nos droits antiques attaqués par » Gontran, ébranlés par Childebert, et ruinés par l'audace d'une femme ambi-» tieuse. » La harangue du maire du palais fut accueillie par des acclamations. Il fut résolu avec Garnier, l'âme de tout ce conseil, qu'on perdrait Brunehaut et les quatre fils de Thierry, et qu'on livrerait le royaume à Clotaire. Ce roi, sur l'avis secret de Garnier, descendit sur la Bourgogne avec une armée florissante. Le jeune Sigebert, encore enfant, se porta à sa rencontre. La bataille eut lieu à l'extrémité du territoire de Chalon, sur les bords de la rivière d'Aisne. Au moment où les troupes paraissaient prêtes à se charger, Garnier donna l'exemple de la défection. Clotaire arriva presque en même temps que lui sur les bords de la Saône. Ce fut là qu'il fit prisonniers les fils de Thierry. Brunehaut, trahie de tous côtés, s'était réfugiée dans la Bourgogne transjurane, avec Theudelane, sœur de Thierry. Les conjurés, Garnier et le connétable Herpon en tête, la poursuivirent, l'arrêtèrent à Orbe, près du lac de Neuchâtel, et la conduisirent à Renève sur la Vingeanne, petite rivière qui tombe dans la Saône, où Clotaire avait assis son camp. Des grands de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie formaient une cour autour de Clotaire. Le fils de Frédegonde se leva comme l'accusateur de Brunehaut, et lui reprocha la mort de dix princes français. Cette reine fut condamnée à périr par le jugement des Francs[1]. On la livra, pendant trois jours, à divers genres de tourments; on la promena par tous les rangs de l'armée; on l'attacha ensuite par les cheveux, par un pied et par une main à la queue d'un cheval indompté, qui, par ses bonds fréquents et sa course rapide, mit ses membres en pièces et termina son supplice. Son corps fut livré aux flammes, et ce qui restait de ses cendres fut déposé dans le monastère de Saint-Martin d'Autun qu'elle avait fondé. Elle était âgée de soixante-deux ans. Deux des fils de Thierry furent mis à mort; les deux autres disparurent au fond de quelque monastère. Garnier, chef des conjurés, fut maintenu dans la dignité de maire du palais de Bourgogne; Clotaire lui promit par serment de ne jamais le faire descendre de ce poste éminent, qui passa ensuite à son fils Godin. C'est ainsi que ces fonctionnaires commencèrent à faire la loi aux rois mérovingiens. Le connétable Herpon fut institué patrice de la Transjurane.

Nous avons suivi, dans ce récit, qui se rattache directement à notre histoire, les chroniqueurs contemporains, et surtout Frédegaire. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il écrivait pour Clotaire, c'est-à-dire pour le vainqueur. Après avoir raconté ce drame horrible, il vante la douceur de ce prince, sa piété et sa crainte de Dieu. On a cherché récemment à réhabiliter Brunehaut, et on l'a comparée à une autre reine, célèbre comme elle par ses malheurs et par ses fautes, Marie Stuart. Il est certain que, sans vouloir justifier cette femme, qui fut fille, sœur, épouse, mère, aïeule et bisaïeule de rois, il y a quelque chose de profondément triste à la voir seule avec les siens, trahie par les leudes, poursuivie par le fils de Frédegonde, héritier de la haine maternelle. Parmi les diverses fortunes qu'elle eut à surmonter, on ne peut s'empêcher de reconnaître en elle une âme active, constante et courageuse.

1. *Francis judicantibus.* Vita S. Desid. — Appendix à la Chronique de Marius. — Frédegaire, Chronique.

Elle entreprit des travaux publics, fit construire des basiliques dans toutes les parties des Gaules. Elle s'occupa aussi de propager la foi en favorisant les prédications des missionnaires; mais, dans ses rapports avec le clergé, elle mit souvent la même hauteur, le même esprit de domination et d'injustice qui signalèrent toute sa vie. C'est à la persécution qu'elle exerça contre Colomban, illustre missionnaire d'Irlande, que l'Helvétie allémanique dut le commencement de sa conversion au christianisme. C'est ainsi que la Providence fait sortir le bien du mal. Le fait est intéressant, peu connu dans ses détails, et mérite d'être narré.

Le saint abbé Colomban avait quitté l'Irlande, sa patrie, pour venir dans les Gaules, vers l'an 585. La foi chrétienne s'était répandue en cette terre lointaine et jusque sous le climat presque polaire des Hébrides, dès le cinquième siècle. C'était du Nord qu'était venu le ravage de l'invasion barbare; la lumière vint aussi du Nord. Colomban avait passé sa jeunesse pieuse et austère dans un monastère de la province d'Ultonie. De là, avec quelques compagnons d'études, il relâcha dans la Grande-Bretagne et s'embarqua pour les Gaules. Childebert régnait alors sur l'Austrasie. Charmé de la doctrine et de la vertu des saints voyageurs, ce prince leur donna dans les Vosges une contrée solitaire, où ils érigèrent, vers l'an 590, le monastère de Luxeu, sur la limite du royaume de Bourgogne. Le jeune Thierry, héritier de cette partie de l'empire des Gaules, venait souvent à Luxeu demander des directions et le secours des prières de Colomban. Ce saint abbé lui conseilla de quitter la vie irrégulière qu'il menait et de contracter un mariage légitime avec Ermenberge, fille du roi des Visigoths, Vittéric. Mais Brunehaut, craignant que Thierry ne lui échappât s'il renonçait à la vie désordonnée qu'il menait sous ses yeux, fit rompre ce mariage. Bien plus, elle engagea son petit-fils à persécuter Colomban, sous prétexte que la nouvelle règle monastique de Luxeu était une nouveauté dangereuse. Ce pieux abbé dut s'éloigner de ce couvent, vingt ans après sa fondation. Il abandonna les Gaules, et passa en Germanie. Là, avec la protection de Théodebert, roi d'Austrasie, il s'établit d'abord au-delà du Rhin, à Brégentz, près du lac de Constance, ville romaine de l'ancienne Rhétie, depuis longtemps ruinée. Il convertit et baptisa un grand nombre de Suèves. Il fut rejoint par ses disciples de Luxeu, et prêcha avec eux la doctrine chrétienne sur les bords de l'Aar, de la Reuss et du lac de Zurich. Le couvent de Dissentis, dans les Grisons, dut son origine à ces prédications. Mais, au bout de trois ans, Thierry ayant réuni sous ses lois, comme nous l'avons vu, l'Austrasie et la Germanie, par la ruine de son frère, Colomban prit sa route vers les Alpes. Ce fut alors qu'il parut un moment sur les bords du Léman, où sa prédication produisit des fruits et des disciples. Arrivé en Italie, avec la protection d'Agilulfe, roi des Lombards, il bâtit dans les Apennins le célèbre monastère de Bobbio, où il mourut, en 615, après une vie sainte, austère, utile et agitée.

Avant de quitter les rives du lac de Constance, il laissa à Gall ou Gallus, son disciple bien-aimé, le soin de continuer son œuvre. Celui-ci établit son ermitage dans le lieu où l'on édifia plus tard, à sa mémoire, le couvent de Saint-Gall, l'un des plus illustres du moyen-âge. D'autres disciples de Colomban propagèrent son œuvre. Meinrad annonça l'Evangile dans ces contrées couvertes de forêts qui bordent le lac des *Waldstætten* (cantons forestiers) ou des Quatre-Cantons. Sa cellule était située près de la Sihl, là où est aujourd'hui, dans le pays de Schwytz, le monastère non moins

célèbre d'Einsiedlen ou de Notre-Dame des Ermites. Un duc d'origine allémanique, touché des vérités de l'Evangile, fonda un collége de prêtres chrétiens sur une colline voisine de Zurich, et il lui assigna des terres au pied du mont Albis. Son frère fonda une église avec un couvent à l'endroit où la Reuss sort du lac des Quatre-Cantons. Autour de ces deux centres religieux se sont élevées plus tard les deux villes de Zurich et de Lucerne, cette dernière dans un lieu où existait un fanal pour servir de signal pendant la nuit, car la route des Alpes à travers le Saint-Gothard n'avait pas tout-à-fait cessé d'être un lieu de passage pour les voyageurs qui allaient d'Italie en Germanie. Peu de temps après, non loin de là, un riche comte, Béro, fit construire un autre couvent, celui de *Beromünster* ou monastère de Béro.

Fridolin, compagnon de Gallus, avait fondé dans une petite île du Rhin le couvent de Seckingen. Cette maison religieuse reçut en dotation, de deux seigneurs, une contrée très-élevée, au milieu des Alpes, près de la source de la Linth. Bientôt, ce terrain, jusqu'alors désert, fut cultivé par les colons, qui se mettaient sous la protection du monastère, et qui lui payèrent une faible redevance. Telle fut l'origine du canton de Glaris.

Dans l'Helvétie romane, où le christianisme avait persisté depuis l'établissement romain, et où les invasions barbares avaient fait moins de mal, les monastères qui existaient déjà furent dotés et agrandis, et à côté d'eux s'élevèrent de nouvelles églises, à Payerne, à Porrentruy, à Saint-Ursanne, à Moutier-Grandval dans le Jura, à l'Abbaye du lac de Joux, dans le val de Saint-Imier, où Imer, pieux pélerin, qui avait visité les lieux sanctifiés par la vie et la mort de Jésus-Christ, était revenu terminer ses jours dans une vallée qui a conservé son nom, et dont l'église fut la première de ces contrées. Dans une autre partie du Jura, le patrice Ramnelène, l'un des plus fervents disciples de saint Colomban dans l'Helvétie romane, agrandit par une nouvelle fondation la maison de Romainmotier. Un des fils du duc Vandelin, célèbre patrice de la Transjurane, saint Donat, autre disciple de Colomban, fut archevêque de Besançon. Ce prélat était le métropolitain de l'évêque de Lausanne. Comme il arrive souvent en pareil cas, l'histoire groupe autour d'un seul homme éminent une foule de faits et de choses à peu près analogues, qui se sont passés dans les mêmes pays et à peu près à la même époque. Evidemment, on attribue à Colomban et à ses disciples immédiats des fondations religieuses qui eurent d'autres auteurs ou qui furent postérieures. C'est ainsi qu'il est impossible d'admettre que l'église de Château-d'OEx ait été fondée par ce même saint Donat, dans le Pays-d'Enhaut roman, dès le septième siècle, lorsque cette partie de la Gruyère était encore inculte et déserte.

Depuis la chute de la maison de Brunehaut et les concessions que Clotaire II, son vainqueur, dut faire aux grands de la Bourgogne et de l'Austrasie, la décadence de l'autorité royale chez les Mérovingiens se fait apercevoir rapidement. Le duc Vandelin était patrice de la Transjurane, sa patrie. Il repoussa les Allemans qui ravageaient encore le territoire d'Avenches. Devenu trop puissant et trop populaire, Vandelin fut écarté, et la Transjurane fut confiée au duc Herpon, qui, mal accueilli par les grands et par le peuple, fut tué dans une insurrection générale. Le règne de Dagobert, qui réunit, comme son père Clotaire, tout cet empire sous son sceptre, eut encore quelques beaux moments. Dagobert fut surnommé le *Salomon des Francs*,

à cause de sa magnificence. Ses donations enrichirent plusieurs églises de l'Helvétie.

Sous Sigebert III et Clovis II, fils de Dagobert, la période des rois fainéants commence. Les maires du palais deviennent tout-puissants. Les Bourguignons élurent à cette dignité Flaochat, un de leurs seigneurs, mais d'origine franque ou française. Villebaud, patrice de la Transjurane, jadis son ami, n'avait vu qu'avec dépit une élévation qui lui donnait un supérieur dans l'ancien compagnon de ses rapines. Flaochat convoqua à Chalon-sur-Saône, en 641, les prélats et les grands de Bourgogne, sous prétexte d'y traiter les intérêts publics. Dans ce plaid général on voit déjà le maire du palais représenter l'autorité royale. Elu par les seigneurs, il a un pouvoir mieux établi et plus populaire que celui du roi. Villebaud parut dans ce plaid de Chalon avec une escorte nombreuse de seigneurs transjurains. Ces plaids de Bourgogne furent troublés par des scènes violentes. Flaochat, n'ayant pas osé attaquer de front un ennemi sur ses gardes, alla chercher dans Paris le jeune Clovis II, et le mena en Bourgogne. Là, le jeune roi cite le patrice de la Transjurane à comparaître devant lui. Villebaud rassemble dans son gouvernement une troupe qui ressemblait plus à une armée qu'à une escorte. Il paraît à Autun plutôt comme un prince indépendant que comme un sujet. Les Francs de Clovis avaient été mandés de toutes parts. Bientôt ils eurent enveloppé la petite armée de Villebaud, qui fut tué en combattant à la tête de sa troupe. Ce désastre fut pour l'Helvétie, comprise dans la proscription de son patrice, le signal de nouveaux malheurs.

Ehroïn, autre maire du palais sous Thierry III, qui régna ensuite, osa exclure des plaids généraux les leudes de Bourgogne, devenus suspects. Les seigneurs jurèrent de se venger du maire. Ils se conjurèrent contre lui, et le vainquirent. On le prit, on le rasa et on l'envoya à Luxeu, où il fut enfermé dans un cloître. Le faible Thierry partagea le sort de son ministre. Les seigneurs bourguignons et neustriens prirent pour roi Childeric, son frère, mais en le forçant à composer avec eux, et en lui arrachant des garanties contre de nouveaux abus d'autorité. Childeric, prince malhabile et abandonné à ses passions, ne tint pas ce qu'il avait promis, et fut assassiné dans la forêt de Livry, par un seigneur franc qu'il avait offensé. Ebroïn et Thierry III sortirent de leur retraite et reprirent le pouvoir. A la mort de Thierry, Pepin, fameux maire du palais, fit reconnaître Clovis III dans les trois royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne.

Après la mort de Pepin, sa veuve Plectrude, comme autrefois Brunehaut, veut retenir le pouvoir et le transmettre à ses descendants. Elle se rend maîtresse du palais sous le nom de son petit-fils Théodoalte. Ainsi la mairie du palais tendait déjà à devenir héréditaire. On sait comment Charles, fils naturel de Pepin, sut s'élever, malgré Plectrude, à la dignité de duc et de maire des Austrasiens, et les grandes guerres qu'il eut contre les Saxons et surtout contre les Arabes, dont il délivra l'empire des Francs. Les Arabes ou Sarrazins, maître de l'Espagne et de la partie des Gaules qui avait appartenu aux Visigoths, de Narbonne, de Carcassone et de toute la Septimanie, étaient arrivés jusqu'au cœur de la France. Un de leurs détachements s'était avancé, en remontant le Rhône, jusque dans la Bourgogne jurane. Leurs incursions ne rencontraient qu'une faible résistance, ce qui montre l'état déplorable où se trouvait la France sous les rois fainéants de la première race, et l'ab-

sence de tout gouvernement tutélaire. A Besançon, le clergé et la plus grande partie des moines furent mis à mort par ces infidèles. En Franche-Comté et dans l'Helvétie occidentale, plusieurs localités rappellent encore le nom de Sarrazin. Tout le long du Jura et jusqu'à l'Aar et aux Vosges, le pays fut ravagé et les monastères pillés. Charles-Martel, dans la fameuse bataille livrée entre Tours et Poitiers, au mois d'octobre 732, délivra l'Europe centrale et la chrétienté. Les barbares du Nord vainquirent les barbares du Midi et de l'Orient. Cette victoire eut des résultats décisifs, non-seulement pour le monde chrétien qui vainquit le monde musulman, mais aussi pour la famille du maire du palais d'Austrasie. Il fit reconnaître son autorité en Bourgogne et dans le Lyonnais, deux provinces où l'invasion des Sarrazins avait introduit les plus grands désordres, et où le sang bourguignon se révoltait toujours contre la domination des Francs. Il confia les postes les plus importants à ses *leudes* ou fidèles.

Cependant la position où se trouvait Charles ne lui permettait pas de tourner tous ses efforts contre les Sarrazins. Pendant qu'il luttait en Germanie contre les Saxons et les Frisons, les détachements arabes, revenant à la charge, occupèrent de nouveau, en 737, Lyon et la Bourgogne. Avec l'aide de Luitprand, roi des Lombards d'Italie, il leur enleva Avignon, et s'avança jusque près de Narbonne, où il livra, en 737, une bataille aussi mémorable que celle de Poitiers. N'ayant pu cependant prendre cette ville, il résolut de désarmer la population chrétienne du pays, dont les dispositions lui étaient suspectes, et fit raser les fortifications de Béziers, d'Agde et de Nîmes, qui vit ses magnifiques monuments livrés aux flammes, parce qu'ils auraient pu servir de boulevard aux Arabes. Les populations du midi et de l'est des Gaules, qui se glorifiaient d'avoir conservé des institutions romaines, ou du moins une législation, telle que celle des Burgondes, entée sur le droit romain, regardaient comme des Barbares les Francs austrasiens, encore empreints de la rudesse germanique. Le clergé surtout ne pardonnait pas à Charles-Martel la manière arbitraire dont il disposait des biens d'église pour encourager et récompenser ses guerriers. Les Sarrazins, dans leurs invasions, avaient dévasté les églises et les couvents. Charles, en chassant les Sarrazins, ne rétablit pas le clergé dans ses possessions, mais il distribua les biens des églises et des monastères à ses hommes d'armes, alléguant l'impossibilité de rétablir les maisons religieuses, faute de moyens d'entretien. Il conquit de grandes richesses, dit le continuateur de Frédegaire, aux dépens des Sarrazins et des rebelles. Ce fut alors que Wilicarius, évêque de Vienne, qui, après l'expulsion des Sarrazins, avait essayé de reprendre possession de son siége, et ayant trouvé tous les biens de son église au pouvoir des laïques, se retira dans le Vallais. Cette contrée avait pour cette fois échappé aux ravages des Sarrazins. Le monastère de Saint-Maurice choisit pour abbé l'évêque de Vienne dépossédé. Toutefois, les ecclésiastiques n'étaient pas tous aussi ennemis de la guerre et du pouvoir militaire. Nous voyons d'autres prélats accompagner Charles-Martel dans ses guerres contre les ennemis de la foi. Tel fut un célèbre prélat de Bourgogne, Hainmarus, évêque d'Auxerre, qui, dédaignant le service des autels dans ces temps de troubles et de guerre, abandonna à un autre prêtre l'administration de son diocèse et alla signaler la vigueur de son bras contre les Sarrazins.

Ce qui concerne ces invasions sarrazines étant très-confus dans notre histoire, et

quelques auteurs confondant cette apparition de ce peuple chez nous avec ses incursions postérieures au commencement du dixième siècle, il importe de rétablir la vérité, une fois pour toutes. Rien n'autorise à croire, avec des traditions populaires, qu'il soit resté des partis de Sarrazins dans nos Alpes, depuis Charles-Martel, sous Pepin et sous Charlemagne, jusqu'à l'époque où de nouvelles troupes de barbares, maîtres des côtes de Provence, s'avancèrent jusqu'en Piémont et en Suisse, deux siècles plus tard. Cette opinion a été accréditée par les auteurs des romans de chevalerie, qui concentrent sur l'époque de Charlemagne une foule de faits antérieurs ou postérieurs. On ne peut pas croire que Charlemagne et ses successeurs eussent négligé de purger le cœur de leurs Etats de la présence des infidèles, eux qui allaient les attaquer dans leur propre pays.



Cor de chasse consacré à Saint-Gall[1].

1. Ce cor, enrichi d'or et de pierreries, était conservé dans le trésor du couvent de St.-Gall. Il en fut enlevé et il passa ensuite, par voie d'achat, dans l'abbaye de Rheinau. On y lit cette inscription :

NORTBERTUS DONUM DEDIT HOC TIBI GALLE DECORUM.
HUYC OB MERCEDEM PARADYSUM DA FORE SEDEM.

« *Norbert, ô saint Gall! t'a dédié ce beau présent. Assure-lui, en échange, une place en Paradis.* »

Autour de l'ouverture du cor on lit encore :

O BONE GALLE, NOS LACRYMARUM HOC IN VALLE
RESPICE, PROTEGE SATHANÆ A TETRO GREGE!

« *O bon saint Gall, jette les yeux sur nous dans cette vallée de larmes, et protége-nous contre les enfants de Satan!* »



Portail de l'ancien couvent de Saint-Gall [1].

CHAPITRE QUATRIÈME.

L'HELVÉTIE SOUS LES FRANCS CARLOVINGIENS.

Pepin-le-Bref, maire du palais. — Le monastère de St.-Gall. — Avènement des rois carlovingiens. — Le monastère romain *(Romainmotier)*. — Charlemagne. — Influence de ce prince sur l'Helvétie. — Annales de St.-Gall. — Fondations de Charlemagne en Helvétie. — Capitulaires pour le défrichement des pays alpestres *(Waldstætten)*. — Louis-le-Débonnaire. — Ses fondations en Helvétie. — L'abbaye des Dames *(Frauenmünster)* de Zurich. — Partages de l'Helvétie sous les derniers Carlovingiens. — Conférences d'Orbe. — Royaumes formés de l'empire carlovingien.

Charles-Martel étant mort en 741, son fils, Pepin-le-Bref, qui lui succéda dans le poste de maire du palais, consacra les premières années de sa puissance à faire reconnaître son autorité dans les diverses parties de l'empire franc et surtout audelà du Rhin. Nous trouvons des traces nombreuses de l'action de son gouvernement dans l'Helvétie allémanique. Il protégea particulièrement et enrichit le monastère de Saint-Gall, qui commença dès cette époque à acquérir quelque renom littéraire. Un moine de ce couvent, Kéro, translata en allemand vulgaire une confession de foi,

1. La légende du couvent dit qu'un empereur (Charlemagne ou Conrad I), étant venu visiter ce monastère, pour se convaincre de la discipline des écoliers qu'on y élevait, fit verser par terre des corbeilles de fruits au moment où ils sortaient des leçons. Aucun écolier ne détourna la tête et ne s'arrêta pour en ramasser.

une exposition de l'oraison dominicale, et d'autres livres de piété. La maison de Saint-Gall acquit rapidement dans la contrée un renom de savoir et de piété. Elle maintenait son indépendance contre l'évêque de Constance, qui voulait l'absorber. Dès l'année 760, elle possédait les commencements d'une bibliothèque, dont plusieurs manuscrits étaient l'ouvrage des religieux mêmes[1]. Un petit-fils de Pepin-le-Bref, fils naturel de Charlemagne, avait été relégué dans le couvent de Saint-Gall, pour expier quelque faute et une désobéissance à la volonté paternelle. Le moine de Saint-Gall, dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous, mais dont les annales ou la chronique des gestes de Charlemagne sont un monument précieux de l'histoire contemporaine, nous représente cet enfant de royale maison occupé avec les plus âgés des Frères à des travaux peu pénibles, à l'extirpation des orties et des mauvaises herbes dans le jardin, tandis que les plus valides et les plus robustes étaient employés à des ouvrages plus fatigants.

On sait comment Pepin-le-Bref opéra la révolution qui mit, en 751, la race carlovingienne, de fait et de nom, en possession de l'empire des Francs. Il envoya au pape Zacharie une célèbre ambassade, composée de Burchard, évêque de Würzbourg, et de Fulrad, archi-chapelain du palais. Les deux ambassadeurs, arrivés à Rome, proposèrent au pape Zacharie cette question, au nom de Pepin et de l'assemblée des seigneurs francs : « Depuis longtemps les rois des Francs, déchus par leur faiblesse, ne portaient que le nom de roi, sans en posséder aucune des fonctions; la puissance et l'exercice de la royauté appartenaient aux maires du palais. Etait-il convenable ou non que les choses restassent dans cet état? » A quoi le pape répondit : « Que, pour ne point renverser l'ordre, il était plus juste et meilleur que celui qui avait la puissance en portât aussi le titre. » Cette réponse rendue aux députés fut l'acte de déposition de Childeric III, le dernier des Mérovingiens. Pepin, selon la coutume antique des Francs, fut élevé sur le bouclier dans la ville de Soissons, au commencement de l'année 752. Mais à cette inauguration militaire il joignit une cérémonie religieuse : il fut sacré, avec sa femme Bertrade, des mains de saint Boniface, archevêque de Mayence. Childeric et son fils Thierry furent condamnés à la vie cléricale. Ainsi finit la race de Clovis, qui avait détruit le royaume des Bourguignons.

L'année de l'inauguration de Pepin fut celle de la mort du pape Zacharie, qui termina son pontificat le 14 mars de l'an 752. Après lui, le peuple de Rome élut

1. Le monastère de St.-Gall fut fondé, à la fin du VII[e] siècle, sous les auspices de Pepin d'Héristall, maire du palais, et de Wolfram, arrière-petit-fils du comte Tatto, au bord de la Steinach, et à la place même où le moine écossais Gallus, mort en 640 à Arbon, avait construit son ermitage. Dès l'an 720, des moines dévonés, tels que Winithar, Kéro et Abo, ne craignaient pas de *mendier* (c'est l'expression de Winithar) des feuilles de parchemin pour transcrire les manuscrits de la bibliothèque de St.-Gall. Ces copies, augmentées de manuscrits anglo-saxons, venus d'Ecosse, et d'autres, grecs et latins, venus d'Italie, formèrent le noyau de cette bibliothèque de St.-Gall, riche surtout en manuscrits carlovingiens. Ce dépôt possède divers monuments qu'on dit venir directement de Charlemagne, entre autres une couverture de tablettes en ivoire sculpté, ouvrage du moine Tutilo, laquelle cet empereur mettait sous son chevet. Cette reliure historique orne aujourd'hui un manuscrit précieux des Evangiles, ouvrage du calligraphe Sintram, qu'on appelle le *Long Evangile* (Evangelium longum). On y voit représenté un trait de la vie de saint Gall, qui apprivoise un ours en lui donnant un pain en échange d'un arbre, nécessaire au pieux solitaire pour cuire ses aliments. Les premiers moines s'occupaient de défrichement et de colonisation.

Etienne II, si connu par ses luttes contre Astolphe, roi des Lombards. Pressé par cet ennemi, n'espérant rien de la cour de Constantinople, dans l'état de schisme où était l'Eglise d'Orient, Etienne reporta ses pensées vers l'Occident. Il résolut de conférer avec le roi des Francs, et, accompagné de George, évêque d'Ostie, et d'autres prêtres de l'Eglise romaine, il prit sa route vers les Alpes. Dès qu'il eut atteint le mont Jou (le Saint-Bernard), dans les Alpes pennines, il remercia Dieu de se voir en sûreté, et il arriva au monastère de Saint-Maurice d'Agaune, en Vallais. C'était là qu'il était convenu que le roi Pepin se rendrait de son côté, et que la conférence aurait lieu. Mais ce prince envoya au pontife une ambassade pour le prier de vouloir s'avancer jusqu'au palais de Pontion, aujourd'hui bourgade de la Lorraine, et il dépêcha au-devant de lui son fils, âgé alors de onze ans. Etienne continua sa route par le Jura, et c'est alors qu'il s'arrêta au monastère de Romainmotier, que Ramelène, patrice de la Haute-Bourgogne, avait fondé ou augmenté, comme nous l'avons vu, non loin de la ville d'Orbe[1]. Ayant été accueilli dans ce lieu avec un empressement pieux, le pontife le bénit, y consacra des églises à l'honneur des Apôtres, et ordonna qu'il fût appelé désormais le Monastère romain *(Romanum Monasterium vocavit)*, pour indiquer qu'il était immédiatement placé sous la protection du Saint-Siége de Rome, voulant qu'il fût dès-lors affranchi du pouvoir des évêques et des comtes. C'est de ce voyage célèbre (à la fin de 753) que l'on fait dater la fondation de l'église de Romainmotier, encore debout aujourd'hui, et qui frappe par l'originalité de son architecture[2]. On sait quels furent les succès de Pepin en Italie, et comment il lia sa cause à celle de l'Eglise de Rome, de manière à établir une solidarité entre le chef de la France et le chef de l'Eglise catholique, dont les effets se font encore sentir aujourd'hui.

Pepin termina à Saint-Denis un règne glorieux, à l'âge de cinquante-quatre ans, au mois de septembre de l'an 768, après avoir gouverné la France seize ans, depuis qu'il avait pris le titre de roi. Il avait établi la prépondérance de sa nation dans l'Italie, rappelé au joug la Germanie, jeté les fondements de la puissance temporelle du Saint-Siége, rendu la confiance au clergé, et préparé la grandeur du règne de son fils Charlemagne.

Charles et Carloman, fils de Pepin, le premier âgé de vingt-six ans, et le second de dix-sept, avaient reçu chacun leur part de l'empire. La Bourgogne, la Provence, l'Helvétie, l'Alsace et la Souabe étaient échues à celui-ci, qui mourut le 4 décembre de l'an 771, après trois ans de règne, laissant un fils au berceau. Charles tenait alors

1. Le cartulaire de Romainmotier fait remonter l'origine de cette maison religieuse à Clovis II, fils de Dagobert, roi de Bourgogne et de Neustrie. Une autre tradition lui donne pour fondateur saint Romain.

2. L'église de Romainmotier, commencée sous Clovis II, fut consacrée par le pape Etienne. Elle est de style lombard, à plein-cintre, et d'un travail plutôt solide qu'élégant. Le chœur seul est gothique et d'un style postérieur. Le sanctuaire, la voûte de la nef, ont subi des restaurations, mais dans des temps antérieurs à la Réforme. Dans le porche, orné de sculptures, on voit des fleurs de lys, des têtes couronnées, rappelant celles des tombeaux des rois francs. Ces têtes, formant des chapiteaux, sont coiffées de cheveux longs, comme les Mérovingiens. Tous les caractères de l'architecture lombarde du VII[e] siècle conviennent à l'église de Romainmotier. On y remarque aussi des ogives extérieures, surmontées d'animaux bizarres et chimériques. Le couvent fut désolé par les invasions sarrazines, et ses constructions souffrirent beaucoup postérieurement.

un plaid général à Valenciennes. Là vinrent le trouver les seigneurs et les prélats du royaume de Carloman. La veuve de ce prince, Gerberge, voyant son époux expiré et ses enfants trahis par les grands, alla chercher un asile en Italie, chez Didier, roi des Lombards, attirant ainsi sur cette cour de nouveaux orages. Elle y fut suivie de quelques amis plus fidèles que politiques. Quant aux autres seigneurs laïques et ecclésiastiques du royaume de Carloman, à voir leur obéissance si prompte, il semble qu'ils fussent liés d'avance avec Charles par des pratiques secrètes. Ce fut sur la limite des deux Etats que ce roi se transporta pour y recevoir les hommages des vassaux de son père. Villicaire, évêque de Sion, ayant été le premier parmi les grands de la Transjurane à proclamer Charles pour roi après la mort de son frère Carloman, alors que la Bourgogne était indécise et cherchait encore une occasion d'échapper aux Francs, reçut de Charles l'abbaye de Saint-Maurice en commande. C'était un usage introduit chez les premiers Carlovingiens de récompenser ainsi par de riches bénéfices les services politiques des grands.

Le pape Etienne III étant mort le 12 de février l'an 772, Adrien fut élevé à sa place. Didier, roi des Lombards, contesta la donation faite par Pepin à l'église de Rome. De là les guerres de Charlemagne en Italie. Après avoir pris conseil de ses grands, ce roi ne songea plus qu'à contraindre par les armes Didier, contre lequel il avait d'ailleurs d'autres griefs, notamment la protection qu'il accordait à la famille de Carloman. Charles convoqua donc l'armée des Francs et la dirigea sur Genève, dans la Bourgogne. Là, il tint un plaid général (773) et délibéra au milieu de ses capitaines sur la campagne qui allait s'ouvrir. Il divisa les troupes qu'il avait amenées en deux corps: l'un, sous la conduite de Bernard, son oncle, fils de Charles-Martel, devait traverser le Vallais, franchir le mont Jou, aujourd'hui le Grand St.-Bernard, occuper les passages des Alpes pennines, et pénétrer de là en Italie. Il se réserva la conduite de l'autre corps, et le dirigea sur le mont Cenis, d'où Pepin était descendu deux fois dans la Lombardie. Adalgise, fils de Didier, roi des Lombards, à qui la garde des passages était confiée, saisi d'une terreur panique, prit la fuite avec les siens, laissant en proie aux Francs ses tentes et ses bagages. Charles passa le défilé, et fit descendre dans les plaines de la Lombardie une armée victorieuse. S'il faut en croire les récits populaires et les chroniques de l'Helvétie allémanique, les guerriers des cantons alpestres et forestiers auraient contribué aux succès des armes des Francs en Italie: Charlemagne les aurait mis à l'avant-garde, et pour les récompenser de leur valeur et de leur dévouement, il leur aurait donné, au retour, ces fameuses trompes qui plus tard jouèrent leur rôle dans les batailles historiques des Suisses, et qu'on désignait sous les noms de *taureau d'Uri*, de *vache d'Unterwald* et de *corne de Lucerne*. Les souvenirs de Charlemagne sont nombreux et vivants dans plusieurs contrées de l'Helvétie, et cela devait être ainsi : il est peu de pays, parmi ceux qui formaient son immense empire, où sa mémoire soit aussi profondément empreinte dans les traditions, dans les légendes, dans les documents et dans les titres authentiques.

L'Helvétie et la région des Alpes vallaisannes et savoisiennes formaient comme le centre du nouvel empire d'Occident. Constamment appelé, d'abord par les nécessités de la guerre, et aussi par le besoin de civilisation et d'organisation qui le travaillait incessamment, d'une extrémité à l'autre de ses vastes Etats, Charlemagne, soit qu'il



CHARLEMAGNE A GENEVE.

se rendît des Gaules en Italie ou en Germanie, soit qu'il se portât sur le Pô, le Rhin ou le Danube, devait traverser une partie de l'Helvétie, soit romande et burgonde, soit allémanique, et y séjourner plus ou moins longtemps avant de se porter là où sa grande mission l'appelait. Il n'est presque pas une localité historique de l'Helvétie allémanique qui ne cite quelque trait des passages de Charlemagne. Sans doute les contes populaires et les légendes jouent un grand rôle dans ces récits. C'est ainsi que l'histoire héroïque de l'antique Zurich, les annales de la Thurgovie et de la Rhétie sont pleines des actes mémorables du grand empereur d'Occident. On dit entre autres que la fondation de l'Eglise de l'Eau *(Wasserkirche)* se rattache à un serpent merveilleux qui était venu demander justice à l'empereur, dans l'endroit où il la rendait à tous ses sujets, au bord de la Limmat. Un seigneur de la Thurgovie, Isambart, figure parmi les plus fidèles compagnons de Charlemagne. Ayant encouru sa disgrâce, il recouvra sa faveur en lui sauvant la vie dans une chasse au sanglier. Escher, homme libre de la même contrée, devint la terreur des Slaves : il transperçait de sa lance des files entières de guerriers de cette nation, et repassait fièrement les flots courroucés de la Thur. Les chants populaires souabes sont pleins de ces sortes de récits.

Dans un genre plus sérieux, et avec un caractère réellement authentique, les chroniques de l'abbaye de Saint-Gall offrent aux investigations de l'historien des sources que l'on irait chercher vainement ailleurs, pour reconstituer l'époque carolingienne. Les annales de Charlemagne, écrites par un moine anonyme de Saint-Gall, sont une des plus anciennes et des plus authentiques de l'histoire des Français. Ce n'est pas que cette source soit bien riche, car cette chronique et les autres que l'on conserve dans la bibliothèque de Saint-Gall *(Annales San Gallenses Majores)* pèchent par le fond et par la forme. Le détail des faits est tellement rétréci, qu'on a peine à y apercevoir une narration suivie. Il semble que ces fastes aient servi en quelque sorte d'annotations pour rappeler l'ordre des événements aux contemporains, plutôt que d'instruction pour la postérité. Mais les matériaux fournis par d'autres pays, même par l'Italie, sont encore plus pauvres et plus arides : c'est un simple mémorial transmis dans les cloîtres avec la taciturnité qui y était recommandée. La fondation des églises de Germanie, à laquelle travaillèrent les premiers Carlovingiens, donna à la maison de Saint-Gall et aux monastères de l'Helvétie orientale une grande importance. C'était de ces centres de bons religieux que les princes envoyaient au dehors, sur une terre païenne et barbare, de saints apôtres qui se livraient à la conversion des peuples. La barbarie, toujours croissante depuis le sixième siècle et sous les Mérovingiens, arrive à la fin du huitième siècle à son dernier terme. Charlemagne, sans être lui-même instruit, connaissait le prix de la science. Il s'occupa d'attirer près de lui les hommes les plus excellents en tous genres de doctrine et de vertu qu'il pût trouver dans les pays où le portèrent les événements. Le plus habile de tous ces personnages que Charlemagne employa à son œuvre de réformation, fut l'Anglais Alcuin, célèbre dans toutes les sciences civiles et ecclésiastiques, qui enseignait à l'université d'York. L'Ecole d'Angleterre, formée par Augustin et ses compagnons, avait conservé précieusement les études que ces moines studieux avaient apportées d'Italie. Alcuin fut le principal ouvrier de Charlemagne dans la restauration que ce prince avait entreprise. Il fit de son palais une école de science et de littéra-

ture. De ce centre, les écoles se multiplièrent sur toute la surface du pays. L'Helvétie reçut sa part de ces lumières trop tôt éteintes. Comme à Saint-Gall, on enseigna à Zurich, à Reichenau, à Saint-Maurice, à Sion dans le Vallais, à Moutier-Grandval dans le Jura. Charlemagne, en multipliant ainsi les écoles monastiques, suivait une double impulsion : il obéissait à sa mission providentielle de monarque civilisateur, et il augmentait en même temps la puissance de l'Eglise, en rendant cette puissance uniforme et en introduisant dans les Eglises des Gaules et de la Germanie l'usage du latin et de la liturgie romaine, qui devait étendre partout l'influence des évêques de Rome. Tout l'édifice de l'établissement carolingien s'appuyait sur l'aide de la cour de Rome. Charles reçut du pape la couronne impériale (800); le pontife, en échange, acquit sur les Eglises d'Occident, par l'introduction de son rit et de sa liturgie, comme par les relations plus étroites qui s'établirent entre le Saint-Siége et les rois, de nouveaux droits, qui avaient commencé à naître depuis le pontificat de Grégoire-le-Grand. Toutes les Eglises, tous les monastères de l'Helvétie se ressentirent de cette uniformité de règles.

Sans doute l'influence de Charlemagne dans nos contrées fut immense, plus grande même que dans beaucoup d'autres contrées de l'Occident : elle s'exerça sur l'Eglise, sur la vie monastique, sur la culture intellectuelle, sur la condition des personnes, qui s'améliora dans le sens de la liberté, enfin sur l'agriculture et le bien-être. Mais c'est aller trop loin que de voir partout en Helvétie cette influence s'exercer personnellement par cet empereur. C'est ainsi qu'en Vallais, selon quelques écrivains ecclésiastiques, Charlemagne aurait séjourné à plusieurs reprises dans ses différents voyages à travers les Alpes, de l'an 780 à l'année 801, ce dernier quand il revenait de se faire couronner à Rome. Selon ces auteurs, Althée, abbé de Saint-Maurice d'Agaune, parent et favori de Charlemagne, l'aurait accompagné en Italie, et aurait été comblé de faveurs pour son couvent et pour lui. Il en aurait reçu divers objets précieux, entre autres une table d'autel en or, du poids de soixante-six marcs, que Amédée III, comte de Savoie, se fit remettre en 1146, pour faire face aux dépenses d'une expédition contre les Infidèles ; un superbe vase d'agate, gravé, représentant un sujet antique du plus beau style grec, que l'on croit figurer le sacrifice d'Iphigénie ; et une ampoule d'une forme curieuse et du plus beau travail en or émaillé, que l'on disait provenir du calife Aaroun Al-Raschid, avec lequel on a soutenu que Charlemagne avait eu des relations diplomatiques et privées. Il est certain que le trésor du couvent de Saint-Maurice, comme aussi l'église de Valère, une des plus antiques du Vallais, renfermaient plusieurs ouvrages d'art d'un travail carlovingien, entre autres des Evangiles revêtus d'une couverture d'or et de pierreries. Mais il n'est nullement démontré que Charlemagne ait jamais séjourné à Saint-Maurice ou à Sion, soit en allant soit en revenant d'Italie. Les circonstances merveilleuses de son séjour dans la royale abbaye d'Agaune, où il aurait été récréé par une musique surnaturelle, appartiennent plus à la légende qu'à l'histoire[1]. Enfin, toujours

1. Cœnobio suaviter hospitatus, meruit piissimus Rex Carolus, inter dormiendum cœlestis harmoniæ dulcedine refocillari. Audivit mirabiles voces noctu concinnentium : *Gloria tibi domine*, quæ res stupenda ita animum ejus implevit ut spontaneo motu et sancto impulsu plurima in Cœnobium hoc ab eo beneficia promanarint. (*Vie de saint Sigismond.*) A la rigueur, ces termes pourraient s'appliquer au chant du monastère, tel que Sigismond, roi de Bourgogne, l'avait institué, aussi bien qu'à un chant angélique.

d'après les mêmes autorités, ce que Charlemagne avait vu et entendu à Saint-Maurice et à Sion, l'aurait engagé à concéder à l'évêque de cette ville, qui alors était en



Evangéliaire de Charlemagne [1].

même temps abbé de Saint-Maurice, l'investiture du comté du Vallais, ou, en d'autres termes, les droits de souveraineté temporelle sur toute cette préfecture. Les lettres patentes par lesquelles l'empereur aurait fait cet acte de munificence s'appelaient les *Lettres Carolines*. On conçoit dès-lors combien tout ce qui pouvait se rattacher à Charlemagne et à ses libéralités envers l'église ou les églises du Vallais, prenait d'intérêt aux yeux des historiens de ce pays. Mais, d'après les auteurs qui ont écrit postérieurement avec plus de critique, entre autres ceux du grand recueil intitulé *Gallia Christiana,* et M. le chanoine Boccard, cette donation du Vallais à l'évêque de Sion doit être abandonnée. Elle l'était déjà il y a quelques siècles, alors qu'elle provoqua des luttes intestines et des guerres civiles dans cette contrée où des familles puissantes contestaient avec force à l'évêque ces droits de souveraineté. Il est évident que la Caroline ou les lettres carolines, que le fameux cardinal vallaisan Matthieu Schinner fit confirmer par l'empereur Charles-Quint, n'avaient pas existé avant lui, et n'émanaient pas plus de Charlemagne que de Charles-le-Chauve, son petit-fils. Aucun titre du moins n'a pu être mis en avant pour confirmer ce point d'histoire.

Dans une autre partie de l'Helvétie, la fondation du grand Moutier de Zurich et

1. Le couvent de St.-Maurice et l'église de Valère, située sur le mont Valérie, où commença la cité de Sion, en Vallais, conservaient et conservent encore des objets précieux d'antiquité, qui sont donnés pour venir de Charlemagne. Le livre d'Evangiles, avec couverture d'or, enrichie de pierres précieuses, connu sous le nom d'*Evangéliaire de Charlemagne*, est l'un des plus remarquables parmi ces morceaux. Ce manuscrit appartient, en effet, par la forme de ses caractères, à l'époque carlovingienne, et le travail d'orfèvrerie qui le décore est de fabrique lombarde ou milanaise. Des volumes pareils, avec des couvertures à peu près semblables, sont conservés dans les trésors des églises de Monza et de St.-Ambroise à Milan. Ce sont des dons de l'archevêque Aribert ou Hériberl, remontant à l'an 1045. L'*évangéliaire* de Valère, aujourd'hui à Genève, paraît venir de la même époque.

celle de l'école appelée dès-lors l'*Ecole Caroline*, sont aussi attribuées par quelques auteurs à Charlemagne directement. Il est certain que l'un des principaux agents de civilisation employés par Charlemagne, le prélat allemand Leidrad, archevêque de Lyon et bibliothécaire particulier de ce monarque, fut placé par lui à la tête de ces deux établissements jusqu'en 798, année dans laquelle il devint un des principaux *missi dominici*, fonctionnaires impériaux du premier ordre, qui étaient envoyés dans toutes les parties de l'empire pour surveiller toutes les branches de l'administration et la conduite des divers agents du prince. Charlemagne accorda de même une confiance extraordinaire à Jean et à Valdo, abbés de St.-Gall et de Reichenau, et à Hetto, évêque de Bâle. Ce dernier rédigea pour son diocèse des règlements ou capitulaires remarquables.

C'est ici le cas d'indiquer quels furent, sous Charlemagne et sous les princes de sa race, les changements introduits dans le gouvernement et l'administration des provinces, particulièrement en ce qui concerne l'Helvétie. Nous avons vu que sous les rois mérovingiens la Burgondie avait été divisée en duchés ou patriciats. L'Helvétie allémanique faisait partie du duché de Souabe; l'Helvétie romane formait le patriciat de la Transjurane, auquel la Cis-Jurane fut réunie par moments. Vienne, anciennement capitale des Allobroges, puis colonie romaine opulente, l'une des premières cités de l'empire, enfin capitale du royaume des Burgondes, était restée la métropole religieuse de la majeure partie de l'Helvétie. La suprématie de l'archevêque de Vienne s'étendait depuis l'extrémité des Alpes rhétiennes jusqu'aux montagnes de l'Auvergne, et comprenait dans le bassin du Léman les évêchés de Genève et de Sion; celui de Lausanne dépendait du métropolitain de Besançon. La charge de duc et de patrice dans la Transjurane fut exercée, comme nous l'avons vu, par des personnages qui avaient visé à l'indépendance et excité des troubles. Elle faisait ombrage à la nouvelle dynastie, et les Carlovingiens la supprimèrent, pour mettre à la place un de ces gouverneurs inamovibles, inspecteurs généraux divisionnaires, appelés *missi dominici*, dont les fonctions dépendaient de la seule volonté du souverain. Le ressort de ces inspecteurs formait une légation ou missie *(missaticum)*, embrassant plusieurs diocèses ou comtés *(pagi)*. Ainsi la tradition des relations créées entre les populations d'une même contrée sous l'administration romaine et burgonde subsista en partie sous le régime franc. C'est ce qui explique comment, dans l'Helvétie, des peuplades très-différentes dans la région des Alpes et dans les plaines du Rhône continuèrent à avoir des destinées communes dans la première partie du moyen-âge, sous le double rapport de la hiérarchie politique et de la hiérarchie religieuse, car les divisions de l'ordre spirituel avaient été calquées sur celles de l'ordre civil depuis l'établissement officiel du christianisme dans l'empire romain.

Nous trouvons dans les fameux Capitulaires ou lois de Charlemagne et de ses successeurs des indications précieuses sur la manière dont l'Helvétie, un moment en voie de prospérité sous les Romains, dans laquelle s'était établie une immense circulation d'hommes et de marchandises, grâce aux grandes voies militaires et commerciales qui traversaient les Alpes, puis dépeuplée et désolée par les invasions barbares, recouvra petit à petit une partie de sa population et de son bien-être. Les rois mérovingiens et les Carlovingiens, leurs successeurs, s'étaient mis en possession des terres

vagues *(aggeres publici)* et des contrées non limitées *(latifundia)*, qui, sous les Romains, avaient formé la propriété du fisc impérial et de l'empereur.

Il était dans l'intérêt de ces princes que ces quartiers inhabités *(terræ eremæ* ou *Wildnisse)*, ces hautes forêts *(Hochwälder)*, ces pâturages des Alpes *(Alpweiden)*, appartenant à la couronne ou au fisc royal, fussent peuplés et défrichés. Les Capitulaires de Charlemagne tendaient donc à encourager l'extirpation des bois et la colonisation des localités désertes *(deserta loca)*. Ils prescrivaient aux officiers royaux de faire extirper par les hommes dépendant de la couronne (serfs) les lieux susceptibles d'être mis en culture. Bien plus, ils assignaient des cantons de bois dans les forêts royales à tous les colons indigènes ou étrangers qui s'offraient pour en entreprendre le défrichement[1]. De là naquit en faveur de ces colons un droit à la possession perpétuelle des terres qu'ils avaient défrichées de leurs propres mains. Ils jouissaient du bénéfice de leur conquête sur le désert, de la protection spéciale du prince, et de plusieurs droits importants, moyennant quelques contributions fiscales qui leur avaient fait donner le nom de *Fiscalins* ou hommes du fisc royal. Les Capitulaires les considéraient comme citoyens de l'Etat et leur accordaient la faculté de se choisir des juges parmi eux, pour terminer leurs différends de peu de valeur, sans recourir au tribunal du comte. Ils ne relevaient que de la couronne. C'est à l'abri de ces lois que se formèrent dans les hautes régions des Alpes, entre autres dans le pays d'Uri *(Pagus* ou *Pagellus Uraniæ)*, les premiers établissements stables. Cette population primitive était composée de colons originaires des vallées inférieures, qui étaient bien aises de se soustraire aux chances des invasions barbares et à la domination souvent oppressive des comtes, des officiers royaux et des agents intermédiaires entre le prince et le sujet. Ils abandonnaient la vie exclusivement pastorale et presque nomade à laquelle les condamnaient leur vocation de pâtres et l'état précaire du pays de plaine, pour défricher d'abord les forêts royales qui couvraient le fond des vallées; puis, remontant le cours torrentueux de la Reuss, ils pénétrèrent peu à peu dans les vallées latérales. C'est ainsi que le haut pays alpestre se peupla d'une race d'hommes robustes, indépendants et doués d'une énergie assez forte pour surmonter les obstacles sans nombre que la rigueur du climat et la nature du sol opposaient aux travaux de la civilisation. C'est ainsi que naquirent chez les habitants des cantons forestiers *(Waldstætten)* ces instincts de liberté et d'indépendance qui furent l'origine des libertés helvétiques. Ces franchises dont jouissaient les peuplades alpestres *(Bergleute)* de l'Helvétie, et auxquelles les habitants des régions inférieures *(Gauer)* ne participaient pas au même degré, serviront à expliquer la différence de condition, d'institutions, de mœurs, et, jusqu'à un certain point, d'histoire, dans les divers éléments de populations qui constituèrent la nation suisse.

Le nom collectif de *Waldstætten* ou cantons forestiers, que l'on donne encore aux trois Etats d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, est donc un souvenir traditionnel de l'état primitif du pays. La colonisation s'étendit graduellement dans ces solitudes couvertes d'épaisses forêts, en s'élevant des bassins inférieurs jusqu'aux sommets des

1. Ut silvæ vel forestes nostra ubi locus fuerit ad stirpandum, stirpare faciant. *Caroli Magni Capitularia de* VILLIS *a 812*, dans Pertz, *Monumenta Germanicæ*, tome III, p. 183. — Ubi cunque inveniunt utiles homines, detur illis sylva ad stirpandum. *Capitulare* de VILLIS, 812, id. tome III, p. 189.

vallons supérieurs. Le bourg de Sarnen, dans le haut Unterwald, est nommé pour la première fois dans une charte du milieu du neuvième siècle[1]. La vallée d'Uri paraît sous le nom de *Pagellus Uraniæ* en 853. En 857 il est question d'une chapelle à Silinen. Dans le neuvième siècle, les pâtres d'Uri, en remontant le Schächenthal, depuis Bürglen, rencontrèrent ceux de Glaris dans les hauts pâturages de l'*Urnerboden*, qui séparent ces deux cantons.

Dans l'Helvétie burgonde l'influence de Charlemagne fut moins immédiate, et, sauf ce que nous avons dit du Vallais, on n'en trouve pas de traces bien apparentes. Elle exista toutefois, et l'on peut assurer que le règne si remarquable de ce prince contribua à faire réagir l'une sur l'autre les deux parties de l'Helvétie allémanique et romane, qui, dans la période précédente, avaient été totalement séparées et comme étrangères l'une à l'autre. En Helvétie comme ailleurs, Charlemagne accoutuma à vivre sous la loi commune des peuples qui n'avaient ni la même langue, ni les mêmes idées, ni les mêmes mœurs. Il sut créer à tous les habitants d'une même contrée une communauté d'intérêts et de besoins. En un mot, il reconstitua un pouvoir central, une grande unité nationale et un immense empire. Mais le génie de ce prince ne passa pas à ses successeurs. De son vivant, il partagea entre ses trois fils son grand empire, et il fallut la mort de deux d'entre eux pour maintenir l'unité. A son décès, la décomposition du vieux monde reprit sa marche et aboutit à la féodalité, dont on avait déjà vu quelques germes chez les Francs mérovingiens et surtout chez les Lombards d'Italie. Cette féodalité était l'inverse de l'œuvre de Charlemagne : c'était la décentralisation organisée, le morcellement du territoire et du pouvoir, l'érection de petites souverainetés locales, prenant la place de la grande souveraineté, telle que Rome l'avait conçue, telle que Clovis et surtout Charlemagne avaient eu la pensée de la réaliser.

Louis Ier, le *Pieux* ou le *Débonnaire*, seul fils qui survécut à Charlemagne, lui succéda en 814[2]. Peu d'hommes eussent été plus propres à hâter, à provoquer le déclin de l'empire paternel. Le trait qui domine dans son caractère, c'est son attachement à l'Eglise ; mais cet attachement était du piétisme plutôt que de la piété, comme aussi sa bonté dégénérait en faiblesse. Les institutions de Charlemagne s'altérèrent donc rapidement sous son fils. Il s'associa ses fils Lothaire, Louis et Pepin, ce qui fut une première cause de division. Les comtes s'arrogèrent le pouvoir aux dépens de l'empereur et de ses fils. Ils favorisèrent, au détriment de l'unité nationale, le développement de l'aristocratie territoriale, tandis que, de leur côté, les prélats augmentaient leurs richesses et leur crédit. En un mot, Louis Ier, renversant de fond en comble l'édifice majestueux élevé par son père, remit la division partout, dans les hommes comme dans le territoire, et rendit, par son manque de prudence, tout individuel et local. Il renvoya les ministres de son père, et il fit en-

1. De Gingins La Sarra, Essai sur l'état des personnes dans le pays d'Uri. (*Archives de l'Histoire Suisse*, année 1843, page 19.)

2. Il est à remarquer que l'an 806, quand Charlemagne avait encore trois fils, il fit entre eux une charte de partage de l'empire des Francs, par laquelle l'Helvétie se trouvait divisée entre Louis, qui avait entre autres la Savoie, la Maurienne, l'Helvétie burgonde; Pepin, qui avait la Rhétie (duché de Coire) et la Thurgovie; et Charles, qui avait aussi quelques cantons de l'Helvétie burgonde.

fermer (au château de Chillon, assure-t-on) le fameux Wala, l'âme des conseils de Charlemagne. La confusion devint générale, et le droit fut remis à la force.

Quelques faits particuliers à l'empereur Louis et à sa famille se lient cependant à l'histoire de l'Helvétie, et méritent une mention particulière. C'est ainsi que le nom de ce roi se lie à une fondation considérable à Zurich. Les rois carlovingiens y avaient un palais *(aula Turegiensis)*, d'où dépendait un domaine considérable, ou métairie royale, qui pourvoyait aux besoins de la maison du prince ou de la *mense palatine*. Ce domaine avait droit à des redevances jusque dans le pays d'Uri. La princesse Hildegarde, petite-fille de Louis-le-Débonnaire et fille de Louis II le Germanique, ayant pris l'habit religieux dans le couvent des saints martyrs Félix et Régula (sainte Règle) de Zurich, son père lui donna, ainsi qu'à son monastère, la jouissance de la métairie royale de Zurich, avec toutes ses appartenances quelconques, la forêt royale de l'Albis, une autre métairie à Cham, près de Zug. Par cette donation, de l'an 853, les droits de l'Abbaye royale des Dames *(Frauenmünster)* sur certaines redevances dans le pays d'Uri, furent le commencement d'une possession prétendue sur toute cette contrée alpestre, les fiscalins ou hommes du fisc royal ayant passé sous la protection immédiate de l'abbesse. C'est ainsi que prenaient naissance les bénéfices ecclésiastiques et que le sort des habitants d'une contrée changeait avec la terre. Le chapitre carolin des chanoines de Zurich *(Grossmünster)* obtint également des successeurs immédiats de Charlemagne de grands bénéfices aux environs de Zurich et dans le territoire de l'Albis *(Albisrieden)*.

La munificence de Louis-le-Débonnaire s'étendit aussi sur les maisons religieuses de la Suisse romane. C'est ainsi que, par une charte de l'an 815, il donna à l'église de Notre-Dame de Lausanne, dont l'évêque Frédéric *(Fredarius)* était le chef, plusieurs des biens qui formaient sa propriété particulière, situés aux environs de Lausanne, la cellule dite la Baumette, au-dessus de la Venoge, auprès de la villa d'Eclépens *(Sclependigus)*, la forêt de chêne de Maurmont, avec les églises, maisons, édifices, serfs, colons, terres, vignes, prés, pâturages, bois, courants d'eau. « Nous faisons, dit la charte de fondation, cette donation à la sainte église de Lausanne, pour subvenir aux besoins des frères qui servent Dieu dans ce pays et pour nourrir les pauvres. » Les nombreuses monnaies carlovingiennes trouvées dans nos contrées font supposer que les rois de cette maison y avaient un atelier monétaire[1].

Après les dissensions terribles qui troublèrent le règne de Louis et de ses fils, il y

1. La monnaie carlovingienne porte la figure grossière d'un temple, avec une croix au revers. La légende pour l'évêché de Lausanne porte CIVITAS EQVESTRIS SEDES LOSANE. Les mots *civitas equestris*, placés sur ces monnaies, doivent être attribués, comme le fait remarquer avec raison M. R. Blanchet dans son *Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman*, « au pays *(pagus)* plutôt qu'à une ville. » Nous avons vu, en effet, dans le chapitre consacré à l'Helvétie romaine, qu'une province se formait par la réunion sous une métropole commune de plusieurs cités *(civitates)*, y compris le territoire *(pagus)* appartenant à chacune d'elles. Or, il est certain que sous la période romaine, la ville de Nyon, la vraie *civitas equestris*, était plus considérable que Lausanne, qui n'existait même pas dans son emplacement actuel. C'est donc à Nyon que l'on commença à battre monnaie. Plus tard, quand l'évêché d'Avenches eut été transféré à Lausanne, qui devint un diocèse très-important, l'atelier monétaire aura été transporté dans cette ville, mais en conservant l'inscription primitive. On comprend dès-lors pourquoi on voyait au dix-huitième siècle, sur une porte de Lausanne, ces mots en grosses lettres : CIVITAS EQVESTRIS. — Les deniers d'argent de Louis-le-Débonnaire ne sont pas rares sur les bords du Léman.

eut coup sur coup plusieurs démembrements de l'empire carlovingien. Il fut divisé d'abord en trois grands royaumes, d'Italie, de Germanie et de France, par le célèbre traité de Verdun (843), entre Lothaire, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, né de la reine Judith, seconde femme de Louis-le-Débonnaire. Au premier, qu'on appelait la part de Lothaire ou Lotharingie, se trouvaient annexés l'ancien royaume de Bourgogne et l'Helvétie romane, tandis que l'Helvétie allémanique suivait le sort de la Souabe, que Louis-le-Germanique avait dans sa part, et qu'il laissa à son tour à son troisième fils, Charles de Souabe. Ce fut donc pour l'Helvétie, à peine ramenée à l'unité par Charlemagne, une nouvelle séparation, une scission profonde. Mais Charles-le-Chauve, roi de France, après la mort de ses deux frères, disputa la suprématie à ses neveux, et voulut reconstituer l'unité impériale.

Ces princes protestèrent contre les prétentions et l'ambition de Charles-le-Chauve. De là de nouvelles guerres et de nouveaux partages, dont l'Helvétie, placée à peu près au centre de ces luttes, fut plusieurs fois le théâtre. C'est ainsi qu'en 856, les trois fils de Lothaire, Louis II, Lothaire II et Charles, arrêtèrent à Orbe, où ils étaient réunis en conférence, le partage des Etats que leur père avait gouvernés. Louis II eut l'Italie; Lothaire, la Lorraine, les Pays-Bas et la Bourgogne; Charles eut le Lyonnais, la région des Alpes, la Savoie, le Dauphiné, en un mot, le royaume de Provence. En 864, Lothaire II ou le Jeune, auquel le château d'Orbe appartenait, y eut une nouvelle entrevue avec Louis II, son frère aîné, pour régler un nouveau partage du royaume de Provence, part de Charles, leur plus jeune frère, mort d'épilepsie, l'année précédente (863). Le même Lothaire séjourna encore à Orbe en 869, dans le dernier voyage qu'il fit en Italie. Ces trois princes étant morts sans postérité, ce furent de nouvelles luttes entre Charles-le-Chauve, roi de France, et ses autres neveux, fils de Louis-le-Germanique, comme aussi contre certains seigneurs, qui voulaient profiter des convulsions de cet empire à son déclin, pour se constituer des souverainetés indépendantes. C'est ainsi que Hugbert ou Hubert, gouverneur de la Transjurane, qu'on appelait l'Abbé-Duc *(Abbas et Dux)*, parce qu'il voulait donner essor à son ambition guerrière, tout en gardant ses riches bénéfices, se maintint durant trois ans contre tous les représentants de l'empire carlovingien. Ce duc, bien que clerc, était marié; aussi l'appelait-on *Clericus conjugatus*. Il s'était rendu redoutable dans toute la contrée située entre le Jura et les Alpes. Nul seigneur n'était à l'abri de ses rapines. Il s'empara de l'abbaye de Saint-Maurice, en l'enlevant à l'évêque de Sion, qui en était l'abbé. Mais, s'il était détesté des princes de la maison de Charlemagne et de leurs serviteurs et officiers, il était appuyé par le peuple de la Transjurane[1], malgré les désordres de sa vie privée, parce que les populations étaient généralement portées en faveur des gouverneurs des provinces qui flattaient les passions locales et qui se montraient assez énergiques pour abolir l'autorité centrale, déjà si amoindrie. Profitant des retraites de montagnes dans les Alpes et dans le Jura, il battit successivement trois armées royales. Enfin, Conrad, oncle maternel de Charles-le-Chauve, lui livra, près d'Orbe, dans la plaine qui s'étend au nord du

1. Rappelons ici que la Bourgogne jurane, ou située sur les deux flancs du Jura, se divisait géographiquement en deux parties : 1° la *Cis-Jurane*, entre la Saône et le Jura, 2° la *Trans-Jurane*, entre le Jura et les Alpes Pennines. La première était appelée aussi Province de Besançon. Orbe fut un moment la capitale de la seconde.

château, du côté de Valeyre, une quatrième bataille, dans laquelle Hugbert fut tué (807) d'un coup de dard. Cette guerre heureuse appela l'attention sur Conrad, qui eut le gouvernement de la Transjurane, et qui transmit cette province à sa race, laquelle fut la tige des rois bourguignons du second royaume de Bourgogne[1].

Charles, comme dernier survivant des fils de Louis-le-Débonnaire, prétendait se faire couronner à Rome, par le pape Jean II. Il s'achemina vers l'Italie avec une armée de Francs, séjourna à Orbe, en 877, pour combattre l'armée bavaroise, de Carloman, son neveu, et mourut en repassant le Mont-Cenis, qu'il avait déjà franchi, dans le village d'Avrieux, sous un toit de chaume *(in vilisimo tugurio)*, saisi d'une terreur panique. Enfin, Charles-le-Gros, roi de Souabe, troisième fils de Louis-le-Germanique, dernier survivant des descendants de Charlemagne, et qui réunit, comme lui, sur sa tête toutes les couronnes de l'Occident, eut à Orbe une dernière entrevue pour concerter avec les deux fils de Louis-le-Bègue, roi de France, dont il allait aussi hériter (884), les mesures à prendre contre les grands qui tendaient à l'indépendance, et qui allaient se faire proclamer rois en Provence et dans la Bourgogne. Par l'édit ou capitulaire de Kiersy, qui avait déclaré les comtes héréditaires, Charles-le-Chauve, son prédécesseur, avait signé la dissolution de l'empire. L'empereur Charles-le-Gros s'aliéna le respect et la confiance des peuples et des seigneurs laïques et ecclésiastiques, en abandonnant la direction des affaires à des mains ineptes, en ne paraissant à la tête de ses armées que pour faire des traités honteux avec les nouveaux barbares qui menaçaient ses Etats, surtout avec les Normands ou hommes du Nord. Il leur céda la province qui prit plus tard le nom de Normandie, et jeta tout dans la plus grande confusion, tant en Germanie qu'en France et en Italie, où la féodalité acheva de s'établir par les usurpations des grands. Déconsidéré dans toutes ces contrées, Charles-le-Gros fut dépossédé par les seigneurs, ses vassaux, dans la fameuse assemblée ou Diète de Tribur, sur le Rhin, à la fin de l'année 887, et mourut le 16 janvier suivant, dans le monastère de Reichenau, en Souabe, abandonné de tous et réduit à la plus humiliante pauvreté. Sa mort fut le signal de la dislocation finale des Etats carlovingiens. La dépouille de ce fantôme d'empereur suffit à l'ambition de plusieurs rois. Au reste, ce titre de roi ne doit pas être pris dans notre acception moderne : il indique plutôt une direction des grands fiefs qu'une souveraineté territoriale.

En Germanie, et jusqu'à la Meuse et l'Escaut, Arnoul, duc de Bavière, fils naturel de Carloman, frère de Charles-le-Gros, se substitua à son oncle.

En France, Eudes ou Odon, comte de Paris, qui, de même que son père, Robert-le-Fort, s'était acquis une haute renommée en combattant les Normands, fut élu roi de la France neustrienne, au préjudice de Charles-le-Simple, fils de Louis-le-Bègue.

Rainulfe, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, prit le titre de roi dans ce duché et dans la Septimanie.

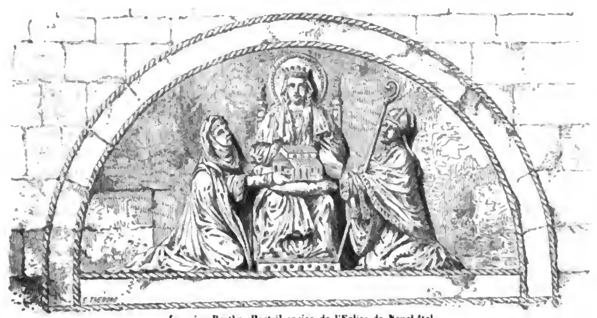
Les peuples de la Péninsule italique se donnaient pour rois, les uns, Bérenger, duc de Frioul, et les autres, Guy, fils de Lambert, duc de Spolète.

1. De Rivaz, *Preuves du martyr des Thébéens*, page 77. — De Gingins La Sarra, *Mémoires pour l'histoire de Provence et de Bourgogne jurane.*

Le fameux duc Boson, beau-frère de Charles-le-Chauve, avait déjà pris à l'avance le titre de roi de Provence, et s'était fait élire, avec toutes les formalités usitées à l'égard des rois francs, par le synode ou concile de Mantaille, dans le territoire de Vienne, au mois d'octobre 879. Il eut pour successeur son fils Louis, sous la tutelle de sa mère Hermengarde, forte du respect qu'inspirait son extraction impériale : elle était fille de l'empereur Louis II, et descendait directement de Charlemagne.

Enfin Rodolphe[1], fils de ce Conrad, comte d'Auxerre, oncle maternel de Charles-le-Chauve, le même qui avait vaincu le duc-abbé Hugbert près d'Orbe, ayant assemblé à l'abbaye de Saint-Maurice, en Vallais, plusieurs vassaux de la couronne et quelques prélats du pays, se posa lui-même sur la tête le diadème des rois burgondes et se déclara souverain indépendant (888). Adélaïde, sœur de Rodolphe, avait épousé Richard, duc de la Basse-Bourgogne (dès la Saône à Orléans), qui aida puissamment son beau-frère à étendre son sceptre sur les deux versants du Jura. Thierry, archevêque de Besançon, assistait au sacre, à Saint-Maurice, ce qui prouverait qu'au commencement le nouveau roi s'était fait reconnaître dans la Bourgogne cis et transjurane. Ce premier Rodolphe, souche des rois rodolphiens, est désigné dans quelques chroniques sous le nom de roi du Jura. C'est de ce prince et de sa dynastie que vont dépendre maintenant l'Helvétie burgonde d'abord, puis bientôt aussi l'Helvétie allémanique dans sa majeure partie.

1. Ce Rodolphe, appelé improprement de Strættlingen par les historiens, est désigné ainsi dans le cartulaire de Lausanne, en 885 et 886 : « *Rodolphus comes nec non marchio* », Rodolphe, comte et marquis. Le marquis ou margrave commandait dans une province frontière. La Transjurane en était une depuis les partages carlovingiens.



La reine Berthe. Portail ancien de l'Eglise de Neuchâtel

CHAPITRE CINQUIÈME.

L'HELVÉTIE SOUS LE SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE ET SOUS LE RECTORAT DES DUCS DE ZÆHRINGEN.

Rodolphe Ier. — Rodolphe II. — La reine Berthe. — Conrad le Pacifique. — Rodolphe III le Fainéant. — Constitution du rectorat de Bourgogne. — Les ducs de Zæhringen. — Fondation des villes de Fribourg et de Berne. — Extinction du rectorat dans la personne de Berthold V.

Les rois qui s'étaient élevés sur les débris de l'empire carlovingien étaient devenus usurpateurs autant par la force des choses que par ambition. On comprend quels durent être les conflits d'autorité, la confusion des limites, la multiplicité et la diversité des prétentions. Nous nous bornerons strictement, au milieu de ce dédale, à ce qui concerne notre sujet.

La guerre éclata bientôt entre le nouveau roi de Bourgogne Rodolphe Ier, et Arnoul, roi d'Alléманie, son voisin immédiat, et qui prétendait le réduire à la condition de vassal. Le prince allemand, bien supérieur en forces, allié d'ailleurs avec Hermengarde, reine de Provence pour son fils Louis, pénétra en armes dans l'Helvétie romane, et contraignit Rodolphe à abandonner une partie de ses provinces. Les deux flancs du Jura et des Alpes devinrent le théâtre de longues et meurtrières hostilités. Rodolphe dut chercher un refuge dans les montagnes de ses Etats, en Vallais et dans la Savoie, et il parvint à se maintenir dans ces régions. Cette lutte fut soutenue avec plus d'opiniâtreté que de bonheur par Rodolphe contre Zwentibold, fils d'Arnoul, qui avait été créé roi de Lorraine. Il fut défait par les Allemans dans les plaines de Bex, et pendant l'année 912 la Transjurane fut dévastée. Lausanne fut occupé par l'ennemi ; son évêque, Boson, ami particulier de Rodolphe, et qui avait

été nommé par son influence, fut fait prisonnier. On doit admirer, au milieu de ces calamités, la constance du chef de la nouvelle dynastie bourguignonne. Ce roi créa de nouveaux intérêts, et fit vibrer ce qui restait de la fibre burgonde et de la sève germanique. Il sut, en rappelant aux Bourguignons leurs anciens droits et leurs franchises, se rendre populaire et s'attacher ses sujets. Homme d'un grand cœur, comme le dit la chronique, il le fit connaître par la manière dont il défendit son pays et son peuple contre l'empereur d'Allemagne. Il promulgua, l'an 895, une charte qui accordait aux ressortissants de l'Eglise de Lausanne le droit d'élire leur évêque, en choisissant, selon l'institution canonique, un pasteur de leur propre Eglise, aussi digne qu'ils pourront le trouver. Il changea la division territoriale du pays. Les *pagi* ou cantons furent remplacés par des districts moins étendus. Non moins politique que libéral, il opposa à l'alliance d'Arnoul et d'Hermengarde, sa propre alliance avec Bérenger, roi d'Italie. Au reste, ces sortes de traités étaient précaires, et les alliances changeaient avec les intérêts et les dangers. Après un règne de vingt-quatre années, consacrées, en dépit des temps malheureux, à l'organisation de son royaume, Rodolphe Ier le laissa, mais un peu réduit, à son fils Rodolphe II (912).

Sous Rodolphe II nous voyons les événements se dessiner plus nettement dans les deux Helvéties. Le nouveau roi eut d'abord de grandes affaires dans l'Helvétie allémanique, gouvernée par Bourcard, duc de Souabe ou d'Allémanie, qui lui disputait la possession du plateau helvétique et plus particulièrement du territoire compris entre l'Aar et la Reuss. Bien qu'à cette époque de grands démembrements on n'attachât pas, comme nous l'avons dit, au titre de roi l'idée concrète d'un royaume circonscrit dans des bornes certaines, et que par exemple la ville de Genève et le Genevois *(Pagus Genevensis)* fussent disputés entre les deux nouveaux royaumes de Bourgogne et de Provence, le nouveau roi des Bourguignons tendait à fixer les limites de ses Etats entre le Jura, le Rhône et la Reuss. Bourcard contestait avec force cette dernière frontière. La guerre fut longue et sanglante. Elle se termina en 919 par une bataille près de Winterthour ou de Kybourg. Bien que Rodolphe, vaincu, eût été obligé de laisser le champ de bataille à Bourcard, celui-ci trouva son adversaire trop redoutable pour continuer la lutte et pour pousser ses avantages dans la Transjurane. Il préféra traiter, et il accorda en mariage à Rodolphe sa fille Berthe. Cette princesse, issue du mariage de Bourcard et de Régilinda, n'avait alors que treize ou quatorze ans, ce qui fit que le mariage ne fut célébré qu'en 921. Cette alliance assura la puissance de Rodolphe du côté de l'Allémanie. La reine Berthe, devenue si populaire par les légendes et les chroniques, fut comme le gage de la nouvelle alliance, de la fusion entre l'Helvétie allémanique et l'Helvétie burgonde. Elle exerça, par l'effet des événements, une influence heureuse et souvent décisive sur les sujets de son époux.

Rodolphe II était, comme son père, un homme d'un grand courage, mais d'une ambition plus grande encore. Son petit royaume de Bourgogne jurane ne lui suffit pas, et il ne sut pas résister à l'appât trompeur que les événements survenus en Italie parurent lui offrir. Depuis la mort de Charles-le-Gros, cette belle contrée n'avait pas cessé d'être déchirée par plusieurs compétiteurs qui se disputaient la couronne d'Italie, d'autant plus recherchée qu'à sa possession était attachée l'idée d'empire et d'empereur. Bérenger, duc de Frioul, petit-fils par sa mère Gisèle de Louis-le-Débonnaire, et

Guido, duc de Spolète, s'étaient l'un et l'autre fait proclamer à Pavie presque en même temps. Arnoul, roi de Germanie, descendit en Italie pour combattre ces deux compétiteurs. Il dépouilla Guido en 894, s'arrangea avec Bérenger, qui se reconnut son vassal, et se fit couronner empereur à Rome, en avril 896. Trois ans après, il succomba à une cruelle maladie. Alors Bérenger, se voyant sans concurrent immédiat, reprit toutes ses prétentions. Mais les grands d'Italie, ne voulant pas obéir à un seigneur naguère leur égal, appelèrent contre lui le jeune Louis, fils de Boson et d'Hermengarde, couronné roi de Provence et d'Arles. Ils lui firent entendre qu'étant petit-fils, par sa mère Hermengarde, de l'empereur Louis II, issu directement du sang de Charlemagne, personne n'avait des droits plus réels que lui à la couronne impériale et royale d'Italie.

Louis, prince jeune et bouillant, accepta ces ouvertures. Il passa le mont Genèvre l'an 900, traversa Turin et le Piémont, repoussa Bérenger jusqu'à Vérone, et fit son entrée à Pavie au milieu d'un cortége de princes italiens qui s'étaient attachés à sa fortune. Louis se fit ensuite couronner à Rome par le pape Benoit IV, l'an 901, et il prit les titres d'*Empereur Auguste*. Cependant Bérenger avait passé de Vérone en Bavière auprès de Louis l'Enfant, roi de Germanie, son parent et son allié. Il reparut en Italie à la tête d'une armée de mercenaires recrutés en Bavière, s'empara de Vérone et de la personne de l'empereur Louis, auquel il fit crever les yeux sans pitié pour sa jeunesse et pour le caractère sacré que l'onction impériale lui avait donné. Ensuite il le força à abdiquer la couronne d'Italie, et lui laissa la liberté de se retirer en Provence, où il mourut en 928. Ce prince, auquel la fortune n'avait souri un moment que pour se montrer ensuite plus cruelle, est connu sous le nom de Louis l'Aveugle. Il avait épousé, disent quelques historiens, Adélaïde, fille de Rodolphe Ier, roi de Bourgogne, et sœur de Rodolphe II.

On comprendrait dès-lors les motifs de famille qui portèrent ce dernier monarque, outre son ambition personnelle, à se jeter en Italie pour combattre et punir Bérenger. Les intérêts des deux royaumes limitrophes de Bourgogne et de Provence étaient d'ailleurs les mêmes contre le vainqueur de Louis l'Aveugle, qui affectait de reprendre en Italie le titre d'empereur et les prétentions impériales. Enfin les grands d'Italie, toujours mobiles et cherchant un rival à Bérenger, offrirent sa couronne au roi Rodolphe II. Celui-ci ne tint pas contre la perspective d'une carrière si brillante. Il rassembla ses troupes à Genève, abandonna son modeste royaume de Bourgogne, et franchit les Alpes à la tête de ses Bourguignons, qui, depuis les guerres qu'ils avaient faites avec les Francs contre les Lombards, connaissaient déjà le chemin de l'Italie et de Milan (923). Cette guerre d'Italie fut mêlée pour les deux concurrents de succès et de revers. Bérenger alla recruter jusqu'en Afrique des Arabes ou Sarrazins, dont les incursions recommencèrent alors avec une incroyable fureur. Rodolphe les repoussa, et battit Bérenger, qui finit par tomber sous le poignard d'un seigneur de son parti. Les Italiens se donnèrent au roi de Bourgogne: mais la domination de ce prince leur fut bientôt à charge, parce que les Bourguignons étaient trop barbares et trop grossiers pour les peuples plus civilisés de l'Italie, qui d'ailleurs n'étaient contents d'aucun souverain. Ils tentèrent d'appeler contre Rodolphe Hugues, duc de Provence, contre lequel il dut encore lutter.

Rodolphe négligeait ainsi ses anciens sujets, sans acquérir l'affection des nouveaux.

Cette augmentation de puissance était pour lui un mal réel. Il ne pouvait à la fois suffire aux besoins des peuples et faire face aux dangers d'une situation à tous égards difficile, au nord et au midi des Alpes. Il crut agir prudemment en échangeant ce trône précaire d'Italie contre un royaume dont les sujets et les lois fussent moins antipathiques à ses Bourguignons. Pour cela, il fit en 926 un échange qui paraîtrait singulier dans tout autre moment que celui-là, où tout était incertain, en litige, remis au sort des armes, aux passions de princes usurpateurs, mal assis sur les débris de l'empire carlovingien. Rodolphe céda donc l'Italie contre la Provence à ce Hugues, duc des Provençaux, qui, après la mort de Louis l'Aveugle, avait chassé du trône d'Arles ou de Provence le prince Charles-Constantin, fils de ce malheureux héritier de Boson et d'Hermengarde. Charles-Constantin avait trouvé un asile en France auprès de son parent Raoul, roi des Français, qui était trop occupé ailleurs pour prendre la défense active de ce dernier rejeton d'une race illustre. Ainsi Rodolphe II reconstitua pour un moment, par cet échange avec Hugues, le royaume primitif des Burgondes, tel qu'il avait été constitué par Gundioch et Gondebaud.

A son retour dans la Transjurane, Rodolphe eut à vaquer à de nouveaux soins. Les Hongrois ou Magyares, venus par hordes nombreuses des bords du Volga, franchissant les barrières du Rhin, avaient envahi l'Alsace, la Lorraine et les provinces à l'est de la France. Ils s'étaient avancés vers la Loire, lorsqu'ils furent battus près d'Orléans par les guerriers francs. Alors ils se replièrent vers l'Helvétie romane, où ils portèrent la désolation. D'autres bandes du même peuple répandaient en même temps la terreur en Allemagne et dans l'Helvétie allémanique.

Un danger commun unit Henri I[er] l'Oiseleur, roi d'Allemagne, et Rodolphe, roi de Bourgogne et de Provence. Ils rejetèrent par leurs efforts combinés ces barbares sur la Bohême. Henri, par reconnaissance pour l'assistance de Rodolphe, lui céda la majeure partie de l'Helvétie allémanique, dans laquelle son mariage avec Berthe lui avait déjà fait prendre pied. Dès-lors Rodolphe régna paisiblement, non sans gloire, sur le vaste territoire compris entre le Rhin, de Schaffhouse à Bâle, et les rives orientales de la Saône et du Rhône jusqu'à la Méditerranée. Sa domination s'étendait sur l'Helvétie, le comté de Bourgogne, le Lyonnais et la Provence[1]. Sous aucun roi le nom bourguignon ne fut plus en honneur. C'est durant cette période de dix ans (de 927 à 937) que datent, selon toute apparence, les nombreuses restaurations et constructions faites dans l'Helvétie par Rodolphe II et par Berthe, sa femme. La postérité en a attribué la gloire et le mérite à celle-ci. Deux causes ont pu y contribuer : la première, c'est qu'elle avait commencé ses bonnes œuvres et ses fondations pieuses pendant le séjour de Rodolphe en Italie ; la seconde, c'est que, témoin

1. Les monuments numismatiques du second royaume de Bourgogne, appelé aussi royaume de Bourgogne et d'Arles, sont fort rares. On a des monnaies portant d'un côté le nom de *Rodulfus*, et de l'autre celui de *Vesuntio (Besançon)*. D'autres portent le nom du même roi avec celui de *Lugdunus (Lyon)*, au revers. On les attribue à Rodolphe II. Elles prouveraient que ce roi possédait la Franche-Comté et Lyon. « Si quelqu'un, dit Leblanc dans son Traité des monnaies de France, veut que ces pièces soient de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, je ne m'y opposerai pas. » « Il ne nous paraît pas, dit M. Blanchet (*Monnaies des pays voisins du Léman*), que les rois de Bourgogne-Jurane aient frappé monnaie en Suisse. C'était l'évêque de Lausanne qui fournissait la monnaie depuis Soleure au Léman, et celui de Bâle à la partie au nord du bassin de la plaine suisse. »

des dévastations commises par les Hongrois, elle s'était plus particulièrement dévouée et occupée à en faire disparaître les traces. Ce qu'il y a de certain, c'est que la mémoire de la pieuse reine Berthe s'est conservée jusqu'à nos jours dans le peuple, et que c'est avec un juste sentiment de reconnaissance qu'on attache son nom à la fondation de châteaux, de villes même, de tours de refuge, et surtout d'établissements religieux, comme la collégiale et le chapitre de Saint-Imier (932); Saint-Ours de Soleure, ravagé par les Hongrois, en 930; la restauration du bourg et de l'église de Moutier-Grandval, en 932; la fondation et la dotation du chapitre des chanoines d'Amsoldingen près de Thoune; la fondation et la reconstruction de l'église de Neuchâtel, de 932 à 935. La construction de l'église de Zurich *(Münster)* remonte aussi à la même époque. Régilinde, mère de Berthe, faisait sa résidence presque habituelle dans cette ville.

Le roi de Bourgogne fut cependant détourné de la sollicitude qu'il donnait à l'administration de ses Etats par un nouveau conflit avec un puissant souverain, Raoul, roi des Français, qui avait vu avec peine l'accord par lequel Rodolphe avait échangé ses droits sur l'Italie contre ceux que Hugues avait usurpé sur la Provence. Raoul croyait avoir lui-même des droits sur certaines villes de cette contrée, entre autres sur Vienne, et d'ailleurs la royauté française ne pouvait voir de bon œil l'établissement à côté d'elle du royaume secondaire de Bourgogne, qui s'augmentait de moitié par cet arrangement. Les deux rois se disputèrent pendant deux ans la possession de Vienne. Mais le roi de Germanie Henri Ier l'Oiseleur, les mit enfin d'accord, en adjugeant la ville de Vienne à Charles-Constantin, fils de Louis l'Aveugle.

Rodolphe II mourut le 11 juillet 937, et fut enseveli dans l'abbaye de Saint-Maurice. Sa mort fut regardée comme une calamité publique, et son règne devait être en effet, malgré ses erreurs d'ambition et ses guerres d'Italie, l'apogée de la puissance bourguignonne.

Rodolphe avait eu de son mariage avec Berthe de Souabe un fils, Conrad, âgé de 10 ans lors de la mort de son père, et qui fut élu et couronné roi de Bourgogne à Lausanne, en août 937. Les rois rodolphiens avaient tenu à honneur de se faire couronner par les grands et par le clergé dans une assemblée solennelle, afin de montrer qu'ils gouvernaient avec l'assentiment du peuple et comme rois nationaux.

La mort de Rodolphe II, l'idée de triompher facilement d'un prince mineur qui ne pouvait gouverner par lui-même, ranimèrent l'ambition de Hugues. Il voulut reprendre ce qu'il avait cédé au père du jeune roi Conrad. Il franchit donc les Alpes pennines et parut à l'improviste dans la Transjurane. Par des promesses et surtout par des menaces, il parvint à négocier un double mariage : il fiança son fils Lothaire à la princesse Adélaïde, fille de Rodolphe II et de Berthe, âgée seulement de six ans, et, se trouvant veuf lui-même, il épousa, assure-t-on, cette reine, veuve du dernier roi de Bourgogne et mère de Conrad et d'Adélaïde[1]. Les cérémonies de cette double union furent célébrées à Colombier sur Morges, où les rois de Bourgogne possédaient une métairie *(curtis Columbaria in Burgundiâ)*. On comprend le but de l'artificieux

1. Berthe fut la quatrième femme de Hugues, roi d'Italie. Il ne vécut pas avec elle en mari, et même il la prit en aversion. *(Luitprand.)*

Hugues : il voulait s'emparer du gouvernement de la Transjurane sous le nom du jeune Conrad, et enlever à ce dernier Arles et la Provence, qu'il avait cédées en échange de l'Italie. Mais il n'arriva pas à ses fins. Conrad trouva un puissant protecteur dans Othon, fils et successeur de Henri Ier l'Oiseleur, roi de Germanie. Othon prit le jeune roi de Bourgogne sous sa protection, en rappelant l'union qui avait régné entre leurs pères ; il le fit enlever et le retint pendant près de quinze ans à sa suite et sous tutelle. La protection d'Othon, pour avoir une couleur plus généreuse, n'en était pas moins dangereuse : elle préparait, au lieu de l'annexion de la Bourgogne à l'Italie, la fusion du royaume bourguignon dans l'empire d'Allemagne. Depuis le mariage de Berthe avec Rodolphe II, l'Helvétie romane avait été entraînée par une pente insensible vers ce résultat.

Othon prit des mesures pour l'administration du royaume de son protégé. Il la confia à la reine Berthe, mère de celui-ci ; c'est du moins ce qu'affirment les anciennes traditions romanes. Hugues dut quitter immédiatement la Bourgogne, et retourna en Italie, où il se livra à de honteuses débauches. Les quinze années de l'absence de Conrad furent signalées par de grands désastres publics. Dès l'année 937, le Vallais, qui jusque-là avait été à l'abri des invasions sarrazines, fut occupé par ces bandes musulmanes. L'abbaye de St.-Maurice d'Agaune fut presque renversée de fond en comble, et la ville de Sion souffrit aussi considérablement (940). Toute l'Helvétie est bientôt envahie d'un côté par ces barbares, et de l'autre par les Hongrois, qui reparaissent plus terribles que jamais. Les Sarrazins, maîtres du Vallais, s'avancent jusqu'au cœur de la Rhétie (les Grisons). L'abbaye de Dissentis, fondée par un disciple de Colomban, est entièrement spoliée. Il en fut de même de l'église de Coire. Les contrées voisines du Léman furent celles qui eurent le plus à souffrir. Enhardis par l'absence du roi Conrad et par la faiblesse du gouvernement d'une femme, les Sarrazins se fortifièrent sur le versant septentrional des Alpes. Berthe dut abandonner cette partie des Etats de son fils et toutes les améliorations qu'elle y avait pratiquées, pour se réfugier dans le Jura, à Neuchâtel, où les rois de Bourgogne avaient un palais ou une maison royale *(regalissima sedes)*. Partout sur les hauteurs on éleva des lieux de refuge d'où partaient des signaux d'alarme : la tour de Molière, le château ancien de Vufflens, la tour de Gourze, celle de Bertholo, qui sont encore debout. La plupart des villes et des bourgs de l'Helvétie occidentale furent entourés de murailles. Il fallait une forte escorte pour se hasarder à passer de Bourgogne en Italie. Quelques chroniques assurent que, pour se soustraire aux dangers de ces temps malheureux, Berthe quitta l'Helvétie bourguignonne et s'établit en 946 au château de Baldern sur l'Albis, dans le voisinage de Zurich ; elle se serait ainsi rapprochée de sa mère, remariée en 926 à Hermann, duc d'Allémanie, et qui était alors établie dans cette ville. Elle y élevait une fille de son second mariage, la comtesse Itha, qui épousa Luithold, fils d'Othon-le-Grand, qui, en 949, succéda à Hermann dans le duché d'Allémanie. Ces auteurs disent que Berthe, dans ces années, n'administrait pas comme reine régente le royaume de Bourgogne, qu'il était gouverné par un conseil de régence, où figuraient des membres de la famille du roi Rodolphe, entre autres son frère puîné, et qu'elle vivait comme reine douairière, ayant de grandes propriétés, dont elle consacrait les revenus à des actes de charité.

Les Sarrazins, établis dans les Alpes jusqu'au sommet du Saint-Bernard, par l'effet

d'un accord fait avec Hugues, roi d'Italie, qui les avait constitués gardiens de ces passages contre ses ennemis d'Allemagne et de Bourgogne, semblaient fixés pour longtemps au cœur de l'Europe. Non-seulement ils s'étaient mis à épouser des femmes de ces pays, mais encore ils commençaient à s'adonner à la culture des terres. Les comtes ou seigneurs indigènes se contentaient d'exiger d'eux un léger tribut, et parfois même ils s'en servaient comme d'auxiliaires. Ce fut sur ces entrefaites que mourut Hugues, auquel Luitprand reproche d'avoir mérité le nom d'ami de ces étrangers infidèles (947)[1]. Son jeune fils Lothaire lui succéda en Italie, mais avec une autorité bien diminuée. Il ne jouit pas longtemps de cette apparence de pouvoir, car il mourut, en 950, empoisonné, dit-on, par son ministre Bérenger. De son mariage avec Adélaïde, fille de Rodolphe II et de Berthe, était née une fille, Emma, qui épousa, en 966, Lothaire, fils de Louis-d'Outre-Mer, roi de France. Bérenger, devenu pour un instant roi d'Italie à la place de son maître, et accusé d'un crime dont il avait immédiatement profité, persécuta avec un raffinement de cruauté Adélaïde, veuve de Lothaire. La reine Berthe eut à pleurer en même temps son gendre Lothaire, jeune prince qui annonçait de grandes qualités ; sa fille, perdue pour elle, puisqu'elle était enfermée dans le château de Garda, sur le lac de ce nom[2] ; le deuil de sa propre mère, Régilinde, qui, veuve de son second mari, Hermann, mort en 948, entra dans le couvent des Dames nobles de Zurich, dont elle devint abbesse en 949.

Un événement aussi grand qu'inattendu changea subitement la face des affaires en Bourgogne au moment où elles semblaient totalement désespérées, et où à tant de malheurs domestiques des rois rodolphiens étaient venus se joindre les fléaux des invasions sarrazines et hongroises. L'empereur Othon de Germanie se chargea de venger Lothaire. Il vainquit l'usurpateur Bérenger, déjà tombé en Italie dans l'impopularité et le mépris, réunit ensuite la couronne d'Italie à la couronne d'Allemagne, et épousa solennellement la reine Adélaïde, veuve de Lothaire. Le jeune Conrad, roi de Bourgogne, devenu beau-frère du plus puissant monarque de la chrétienté, rentra sous ses auspices dans son royaume de Bourgogne, qui recouvra pour quelques an-

1. Luitprand de Pavie, diacre de la chapelle royale de cette ville, attaché à la fortune de Hugues, a composé son histoire après la mort de ce prince. Il a tracé un tableau très-noir et très-satyrique de son règne et des débauches auxquelles il se livra. En le lisant, dit avec raison M. de Gingins La Sarra, qui a consacré un savant travail aux *Hugonides* ou princes de la famille de Hugues, roi d'Italie, on doit tenir compte de la rudesse et de la violence des mœurs du 10e siècle ; et quoique les usages grossiers des peuples du Nord fussent plus ou moins tempérés en Italie par les raffinements du luxe et de la mollesse, ces avantages n'excluaient ni la perfidie, ni la cupidité, ni le dérèglement des mœurs publiques et domestiques. *(Mémoires pour l'histoire de Provence et de Bourgogne-Jurane.)*

2. Adélaïde, fille de Rodolphe II et de la reine Berthe, s'était retirée après la mort de Lothaire, son époux, dans la résidence d'Olona, près de Pavie. L'usurpateur Bérenger et sa femme Willa voulurent contraindre la jeune veuve à épouser leur fils Adalbert. Adélaïde eut horreur d'une telle union. Alors, craignant que cette infortunée, privée de l'appui de sa famille, ne se servît de l'amour que lui portaient les Italiens pour venger la mort de son mari, ils la firent enlever et conduire au château de Garda (20 avril 951). Elle parvint à s'échapper, avec l'aide de quelques fidèles serviteurs, et s'enfuit au château de Canosse, près de Reggio. De cet asile inexpugnable elle implora la protection d'Othon-le-Grand, roi d'Allemagne, qui avait déjà pris sous son égide son frère, le jeune roi de Bourgogne, Conrad. Othon passa les Alpes avec une armée, et, étant veuf lui-même, il épousa Adélaïde, à Pavie, le jour de Noël 951. Il l'emmena en Allemagne, d'où elle ne revint que pour recevoir avec son époux la couronne impériale, le 2 février 962, des mains du pape Jean XII.

nées, avec son roi, la tranquillité et la paix. La reine Berthe, forte de la double protection de deux monarques, son fils et son gendre, reprit dans les Etats de Rodolphe II sa vie active et bienfaisante. Elle sema sur la Bourgogne et l'Helvétie de nombreuses œuvres de libéralité et de piété; seulement, dans ces nouvelles fondations, dans les créations de cette époque, qui lui sont attribuées par des actes authentiques, on remarque qu'elle ne fait rien qu'avec le consentement du roi, son fils, et de ses enfants. La légende représente cette pieuse reine parcourant à cheval ses domaines en filant sa quenouille, symbole de sa laborieuse activité.

L'historien qui réfléchit ne peut s'empêcher de remarquer la connexion qui existe entre les événements qui firent passer le sceptre d'Italie, après la mort de Lothaire, dans les mains d'un empereur germanique, et l'installation de Conrad comme roi de Bourgogne et de Provence, sous les auspices de ce même empereur. En épousant la veuve de Lothaire et en menant son beau-frère comme par la main dans son royaume, Othon-le-Grand opéra une grande révolution, profitable à l'élément teutonique et à la puissance future des empereurs d'Allemagne. La protection de ce prince puissant fut achetée par le sacrifice de l'indépendance de l'Italie, de la Provence, de la Bourgogne, et par conséquent de l'Helvétie, qui suivait les destinées de ce dernier royaume. Ainsi, dès ce moment ne faut-il parler qu'avec une certaine réserve de l'autonomie ou de la liberté d'action des princes du second royaume de Bourgogne ou des rois de la Transjurane.

Après cette réflexion, nous reprenons le fil des événements du règne de Conrad. Il résulte de chartes authentiques, datées de la douzième année de son règne, que son autorité dans les deux Bourgognes, cis et transjurane, fut reconnue, ainsi qu'en Provence, après la mort de Hugues. Il était occupé à affermir son autorité dans ces contrées, quand, après quelques années trop courtes de paix et de tranquillité, survinrent de nouveaux temps d'épreuves, de calamités et d'invasions. Les Hongrois venant de l'Est, et les Sarrazins descendant de nouveau des Alpes du Vallais, dévastèrent encore la Provence, l'Allémanie et l'Helvétie. Dans ce dernier pays, il fallut de nouveau occuper ces hauteurs et les lieux fortifiés. Le fort de Neuchâtel *(Novum Castrum)* devint comme le centre de la résistance des Bourguignons. Il servit, dit-on, de refuge à la reine Berthe, aux personnes de sa suite, et à une foule de gens trop faibles pour tenir la campagne et lutter à force ouverte contre deux ennemis si redoutables et si différents. Le château d'Orbe fut fortifié par Conrad, pour servir de refuge contre les Hongrois et les Sarrazins.

Les victoires de l'empereur Othon sauvèrent l'Europe. Toute la politique extérieure de ce prince et de ses successeurs fut dirigée vers le double but d'affermir les frontières de la Germanie contre les Hongrois, soit en les battant, soit en travaillant à leur conversion, et d'assurer la puissance impériale dans Rome, en faisant disparaître toute prétention opposée à la sienne, soit de la part des seigneurs feudataires italiens, soit de la part des rois de Provence et de Bourgogne, qui, comme Rodolphe II, étaient venus se jeter au milieu de tant d'ambitions. Dans ses guerres contre les Sarrazins et les Hongrois, il eut pour allié et pour auxiliaire, comme dans toutes ses autres entreprises, Conrad, roi de Bourgogne, son beau-frère. Les historiens des Gaules et de Germanie racontent en détail et d'une manière curieuse la part que Conrad prit à ces guerres: Les Hongrois ayant de nouveau envahi l'Alsace et s'étant

avancés des Vosges dans toutes les contrées du Jura, Conrad, voyant ses Etats de Bourgogne, d'Helvétie et de Provence envahis, imagina de mettre aux prises les Sarrazins avec les Hongrois. Il écrivit ou fit parler en ces termes aux Sarrazins qui occupaient le château fort de Frassinet *(Fenestrelle, Frascenedellum)*, près du Pô, non loin de Casale : « Voilà les pillards hongrois qui, ayant entendu parler de la fertilité des terres que vous cultivez, demandent à les occuper. Joignez-vous à moi et exterminons-les de concert. » En même temps, il fit dire ce mot aux Hongrois : « Pourquoi vous en prenez-vous à moi? Les Sarrazins occupent les vallées les plus riches. Aidez-moi à les chasser, et je vous établirai à leur place. » Conrad indiqua aux Barbares un lieu où ils devaient se rencontrer. Lui-même se rendit en ce lieu avec toutes ses troupes. Ensuite, quand il vit les Barbares aux prises les uns avec les autres, et leurs forces affaiblies, il se précipita sur eux et en fit un horrible carnage. Ceux qui échappèrent au massacre furent envoyés à Arles et vendus comme esclaves. On assure que cette singulière rencontre des deux peuples eut lieu dans le pays intermédiaire entre l'Helvétie et la Provence, en Savoie. Les chroniques ajoutent que le nom de *Maurienne*, qu'avait alors le pays, est une dérivation de celui des Maures. On y trouve encore d'autres dénominations qui rappellent le séjour des Sarrazins : le *Four aux Sarrazins*, près de Vevey; le *Creux aux Sarrazins*, près de Lucens. Il est certain que dans la Savoie, dans les environs de Genève et en Vallais, on voit encore des restes de populations sarrazines[1]. Les traits distinctifs de cette race sont les cheveux noirs, le nez aquilin, la figure antique. En Chablais, il existe des villages entiers où domine ce type : on les désigne dans le peuple sous le nom de *Villages des Juifs*. Ce type diffère des types celtique, germanique et romain, auxquels appartient en général la population helvétique.

Dans la Suisse allémanique, la chose se passa autrement. A cette époque, les Sarrazins la parcouraient librement, et ils s'étaient avancés jusqu'aux portes du couvent de Saint-Gall, près de Constance, où ils perçaient de leurs traits les moines qui sortaient pour se livrer à leurs exercices religieux. Devenus familiers avec la guerre de montagne, ils surpassaient les chevreuils pour la légèreté de leurs pas. Un doyen de l'abbaye de Saint-Gall, Walton, se dévouant pour le salut commun, prit avec lui un certain nombre d'hommes courageux, armés de lances, de faux et de haches, et, surprenant les Barbares pendant qu'ils étaient endormis, les tailla en pièces. Les uns furent faits prisonniers, les autres prirent la fuite. Les prisonniers amenés à l'abbaye, ayant refusé de boire et de manger, moururent tous de faim[2].

Ces succès, et plus certainement encore les victoires d'Othon et ses négociations avec le calife de Cordoue, protecteur des Sarrazins, promirent quelque repos à l'Helvétie et aux régions voisines. Les Hongrois ne reparurent plus, et les Sarrazins cessèrent d'être aussi dangereux. Les malheurs causés par ces invasions barbares avaient

1. Pendant quarante ans, la chaîne des Alpes, de Fréjus à St.-Maurice en Vallais, fut couverte de postes sarrazins, qui rançonnaient et dépouillaient les voyageurs et les pèlerins. De ces stations, devenues permanentes, ces barbares faisaient des incursions continuelles dans les contrées situées entre la mer de Provence et les lacs de l'Helvétie. Le Grand St.-Bernard, ou Mont-Joux, était entre leurs mains.

2. *Chroniques de Novalèse; Historiens des Gaules*, tome 9, page 6; *Chronique de Saint-Gall*, dans Pertz, tome II, page 137.

ruiné le pays ; mais ils avaient ranimé l'esprit religieux. On s'empressait de remercier Dieu de cette délivrance et de témoigner sa reconnaissance par des libéralités. Les églises dévastées furent reconstruites et dotées ; les ornements d'église, les livres qui servaient au culte, furent remplacés. L'approche de l'année mil, que l'on regardait comme devant être la dernière du monde, ajoutait encore à la dévotion, à la ferveur et à la générosité des fidèles et surtout des riches de ce monde. La dernière partie du règne de Conrad fut donc marquée en Helvétie par un développement considérable dans les institutions religieuses. La reine Berthe y contribua puissamment. Voulant faire sa paix et celle de son peuple avec Dieu, elle fonda ou plutôt elle releva, en 961, l'église et l'abbaye de Payerne, que le roi Conrad dota richement, par un acte du 8 avril de la même année. Cet acte, qu'on appelle le Testament de la reine Berthe, est conservé en deux doubles, dont l'un existe aux archives de Fribourg, et l'autre dans celles de Lausanne[1]. Il jette un jour intéressant sur le caractère de Berthe



Le sceau de la reine Berthe.

et sur l'esprit de son époque : « Moi, Berthe, dit-elle, reine par la grâce de Dieu, sérieusement occupée de mon propre salut, et désirant y pourvoir pendant que je le peux, j'ai jugé convenable et même très-nécessaire de faire servir une partie des

1. Le sceau de la reine Berthe, qui est appendu aux deux chartes de donation à l'église de Payerne déposées aux archives de Fribourg et de Lausanne, offre quelques différences dans les deux exemplaires. Dans celui de Fribourg, la reine est assise *(voyez la vignette)*; elle est debout dans le sceau de Lausanne. Le costume est dans les deux sceaux conforme à la mode du 10e siècle : c'est une tunique avec une ceinture, et par-dessus un manteau agrafé sur la poitrine par une grande fibule. La manière dont elle tient le sceptre de la main droite et les Evangiles dans la main gauche, est aussi conforme à l'esprit du temps. La légende circulaire porte BERTA DEI GRACIA HUMILIS REGINA, en lettres latines. En 1817, le tombeau de Berthe dans l'église abbatiale de Payerne fut ouvert, et procès-verbal fut dressé de ce qu'on y trouva. Cette église elle-même est un des plus beaux monuments de l'architecture romane dans l'Helvétie occidentale.

L'église de l'abbaye souveraine de Payerne est un monument d'une originalité très-remarquable. La nef est séparée des bas-côtés par des piliers carrés, cantonnés de demi-colonnes, comme à Romainmotier. Les grands arcs présentent le plein-cintre. Des sculptures nombreuses décorent cette église ; elles présentent divers emblèmes : on y voit le ciel, la terre, l'enfer, des guirlandes de pampres, l'olivier sauvage ; saint Pierre, la tête ceinte d'un diadème, pose les pieds sur la tête d'un lion, figurant le principe du mal, et, le livre de vie dans la main, il préside des personnages qui semblent être les quatre évangélistes.



I. LA REINE BERTHE. 4.

biens qui m'ont été confiés pour un temps, au profit de mon âme. Qu'il soit donc notoire que, pour l'amour de Dieu et du Sauveur Jésus-Christ, je donne de mes possessions propres à saint Pierre, à saint Jean et à saint Maurice, ainsi qu'à tous leurs compagnons qui reposent dans le lieu de Payerne, et cela du consentement de mes fils, le très-glorieux roi Conrad et le duc Rodolphe, le bourg de Payerne, avec tout ce qui y appartient : les serfs des deux sexes; les domaines, champs, prés, forêts, eaux et courants d'eau, moulins, terrains tant cultivés qu'en friche; une église à Chiètre, une église à Pully et une chapelle à Pibirsin. Je donne toutes ces choses à sainte Marie et aux saints, pour l'amour de Dieu, pour l'âme de mon seigneur et époux, le bienheureux Rodolphe; d'Othon, très-glorieux roi; aussi bien que pour l'âme de ma fille Adélaïde et de mes fils. Je fais cette donation à condition qu'on y bâtira un couvent selon les règles du bienheureux saint Benoît. » On remarquera que dans cette donation il n'est pas question de Hugues, second époux de Berthe. La raison de ce silence se comprend, quand on sait sous quels auspices cette union fut célébrée.

L'abbaye royale de Payerne devint très-riche et très-influente dans la contrée. Le roi Conrad lui donna, en 962, Grandcour dans le pays de Vaud, le droit de battre monnaie, et d'autres immunités. Payerne était une des résidences des rois rodolphiens, qui n'avaient pas de capitale proprement dite : ils allaient de lieu en lieu, habitant tantôt Lausanne, Yverdon, Saint-Maurice, Neuchâtel, ou les bords du lac de Thoune, ou quelque métairie royale, comme Chavornay, près d'Orbe, propriété régalienne *(villa regia)*, d'où dépendaient des villages, des terres et des forêts qui s'étendaient jusqu'aux marais d'Entreroche. Les abbayes de Saint-Maurice, de Moutier-Grandval, de Romainmotier, celle de Saint-Victor à Genève et plusieurs autres, reçurent dans la dernière partie du règne de Conrad de riches dotations. Ce prince tenait à honneur de mériter le surnom de *Pacifique*. Sous l'influence des idées de son temps, en prévision d'un prochain cataclysme, il allait de lieu saint en lieu saint, revêtu d'un froc, et abandonnant les soins politiques de son royaume pour ne penser qu'à son salut. La reine Berthe, parvenue à un âge avancé, reçut en Helvétie la visite de son cousin-germain, Ulrich, évêque de Strasbourg, qui jouissait d'un grand renom de sainteté. Ils visitèrent, avec le roi Conrad, tous les établissements religieux de la contrée. Ulrich consacra avec Berthe l'église de Neuchâtel à la sainte Vierge[1], et il retourna dans son diocèse, emportant comme une précieuse relique un bras de saint Maurice. La fin du dixième siècle est aussi l'époque de la fondation du couvent du Saint-Bernard, en Vallais.

En 993, après un règne aussi paisible et obscur à la fin qu'il avait été orageux au commencement, Conrad mourut et fut enseveli à Payerne, auprès de la reine Berthe, sa mère. Il laissa un fils, Rodolphe, qui fut proclamé roi, dans une Diète

1. Le relief qui surmontait la porte latérale de l'église collégiale de Neuchâtel représentait *(voyez la vignette)* la vierge Marie sur un trône. A ses pieds étaient agenouillés, à droite, Berthe, reine de Bourgogne, richement vêtue, et à gauche l'évêque Ulrich, portant la crosse et la mitre. Ces deux personnages offraient un temple à la sainte Vierge. Ce bas-relief a été détruit à la Réformation, mais il en reste des dessins fidèles. On y lisait l'inscription suivante : RESPICE VIRGO PIA ME BERTHAM, SANCTA MARIA, ET SIMUL ULRICUM QUI SIT FUGIENS INIMICUM; DAT DOMUS HUJUS USUM FACIENTIBUS ET PARADISUM. Saint Ulrich avait dû fuir de son diocèse devant les Hongrois.

tenue à Lausanne, et trois filles qui firent des mariages illustres : Gisèle, l'aînée, épousa le duc de Bavière, et fut mère de l'empereur Henri II; les deux autres épousèrent Robert, roi de France, et Hermann, duc de Souabe.



Sceau inédit de Rodolphe III (diplôme de l'année 1118, conservé dans l'abbaye de Saint-Maurice

RODOLPHE III arriva au trône dans une époque peu favorable à la royauté. Les libéralités de ses prédécesseurs avaient amoindri le pouvoir royal. Il continua de prodiguer au clergé, sans discernement, les biens qui lui restaient. Il fit plus : il se dessaisit en faveur du clergé de plusieurs apanages de la royauté; il éleva à la dignité de *comte de Vaud* l'évêque de Lausanne, en lui concédant la souveraineté temporelle des pays entre la Veveyse et l'Aubonne (1011); il en fit autant pour l'évêque de Genève, pour celui de Sion, qui devint comte du Vallais, et pour l'abbé de Saint-Maurice, qui reçut de vastes domaines dans le Chablais, à la tête du Léman. Ces prélats, qui déjà avaient le droit régalien de battre monnaie, devinrent ainsi les vrais maîtres du pays. Rodolphe se défit aussi, en faveur de son épouse Irmengarde, de la ville d'Aix, d'Annecy, de l'abbaye du Mont-Joux, d'Ivonant, de Neuchâtel (1011), d'Auvernier et d'autres parties du domaine royal. Ces continuelles aliénations indisposèrent la noblesse. Le peuple bourguignon lui-même supportait avec peine les mœurs germaniques que Rodolphe avait contractées à la cour de l'empereur Othon. A la fois faible et violent, il ne savait ni se faire craindre, ni se faire aimer. Il toucha aux droits et aux héritages des seigneurs bourguignons, pour suffire à ses perpétuelles donations au clergé. Ces nobles, mus d'ailleurs par un sentiment de nationalité et par une antipathie héréditaire envers l'influence germanique, se révoltèrent contre Rodolphe, qu'ils surnommaient le *Fainéant*. L'impératrice Adélaïde, sa tante, vint une dernière fois dans son pays natal, pour réconcilier le faible roi avec les nobles de la Transjurane. C'est à Orbe qu'eut lieu l'arrangement, qui ne fut pas de longue durée. Adélaïde étant repartie, après avoir continué l'œuvre de bienfaisance de sa mère en faisant d'abondantes aumônes, les mêmes fautes amenèrent les mêmes effets. La noblesse bourguignonne se leva de nouveau. Incapable de réprimer ses attentats, Rodolphe se retira, en 1016, chez le fils de sa sœur Gisèle, l'empereur Henri II de Bavière, arrière-petit-fils de Henri-l'Oiseleur. Depuis le règne précédent, la cour d'Allemagne était l'appui et le refuge des rois bourguignons.

N'ayant point d'enfants, Rodolphe institua son neveu Henri pour son héritier. Les seigneurs bourguignons n'avaient pas été consultés, et, conformément aux anciens usages, ils soutenaient que la couronne était élective. En apprenant que leur patrie était cédée à l'Allemagne, il y eut une révolte plus manifeste encore. En 1019, l'empereur Henri envoya contre eux une armée commandée par Werner, évêque de Strasbourg. Une bataille eut lieu entre Nyon et Genève, près de Coppet. Deux armées, deux langues étaient en présence : tout ce qui était *welsch* ou anti-allemand combattait dans les rangs bourguignons. Les Bourguignons furent vaincus. La Bourgogne transjurane, la Suisse romane devint ainsi une province allemande. Rodolphe continua de vivre obscurément à Strasbourg jusqu'à l'année 1033, date de sa mort. Dix ans auparavant Henri II était décédé. Le fameux empereur Conrad-le-Salique l'avait remplacé comme roi de Germanie et aussi comme roi de Bourgogne, en vertu des droits cédés par Rodolphe-le-Fainéant. Conrad se rendit à Bâle, puis à Payerne, où il se fit reconnaître, en 1033, dans une assemblée qu'il convoqua.

Cependant, tout était loin d'être fini. Les villes fortifiées, Morat, Neuchâtel, toute l'Helvétie occidentale et la Bourgogne d'outre Jura refusèrent de reconnaître Conrad. L'événement qui substituait une maison allemande à la race des princes bourguignons était immense, non-seulement pour le royaume de Bourgogne, mais pour la France. Cette substitution donnait la suprématie dans l'Europe centrale à une nation au lieu d'une autre, à une des rives du Rhin au lieu de l'autre. Les magnats des deux Bourgognes refusèrent de reconnaître cette nouvelle dynastie ; mais ils ne tombèrent pas d'accord sur le choix d'un prétendant. Ils se divisèrent entre deux neveux du dernier roi : Ernest, duc de Souabe, et Eudes ou Othon, comte de Champagne. Ce dernier, profitant de l'absence de l'empereur, retourné en Allemagne, occupa la Bourgogne transjurane. Conrad reparut de nouveau en 1034, prit et brûla Morat, Neuchâtel, et força tous les seigneurs transjuranais à lui rendre hommage. Il se fit alors couronner à Payerne, selon le mode national. Conrad fut fortement aidé dans cette guerre décisive contre les seigneurs bourguignons par les Italiens, et surtout par Aribert ou Héribert, archevêque de Milan, qui traversa les Alpes du Vallais, soumit cette contrée, fit sa jonction avec le comte Humbert aux blanches mains, qui tenait en Maurienne et en Savoie le parti de l'empereur, et qui préludait ainsi, selon quelques historiens, à la grandeur de sa maison. Le prélat guerrier prenait aussi une revanche de l'occupation temporaire du Milanais par les Bourguignons, sous Rodolphe II. Au reste, Conrad, en se soumettant à la formalité de l'élection, montra qu'il entendait respecter les institutions, et, jusqu'à un certain point, l'indépendance du pays. Mais la force des choses devait faire de toute l'Helvétie un pays d'empire : de Zurich à Genève, l'aigle impériale allait figurer comme le symbole de la souveraineté. C'était, à mille ans de distance, une nouvelle conquête romaine, mais avec des aspects et sous des auspices bien différents de ceux qui présidèrent à la victoire de Jules César.

Conrad poussa plus loin la prudence. Il voulut que de son vivant son fils Henri-le-Noir (1038-1056) fût proclamé roi de Bourgogne, par la nation réunie à Soleure, dans l'automne de l'année 1038 Dans cette cérémonie solennelle, le peuple du royaume bourguignon semble avoir pris son parti : il acclame le nouveau souverain, et confond déjà l'empereur avec le roi de Bourgogne. « La paix va succéder à la paix,

car le César (l'empereur) va régner avec le Roi[1]. » Ce dicton, comme le fait observer M. de Gingins La Sarra, avec sa rectitude et sa justesse d'appréciation ordinaires, décelait la confusion qui s'était déjà répandue dans les idées populaires sur l'indépendance de la couronne bourguignonne. « Conrad-le-Salique, dit le même historien, porta plus loin encore les susceptibilités nationales de ses nouveaux sujets : au lieu de les assujétir au régime purement féodal, qu'il venait d'imposer à l'Italie, et pour lequel il avait une telle prédilection qu'elle lui valut le nom de *Salique,* il s'attacha à faire revivre dans la Transjurane les anciennes lois et coutumes particulières, qui semblaient étouffées sous le poids des discordes civiles. »

C'est le cas de rappeler ici ce que nous avons dit précédemment, que l'institution burgonde se distinguait du régime purement germain, salique ou féodal, par le mode de transmission des héritages consistant en terres ou en biens-fonds héréditaires ou patrimoniaux. La loi salique ou des Francs saliens, sortis de la Germanie, déclarait que la terre *allodiale,* échue par le partage ou le sort *(sortes barbaricæ),* fruit de la conquête, ne passerait point aux filles. Celui qui avait conquis une terre par les armes, devait être en état de la défendre par les armes, et par conséquent apte au service militaire. Cette exclusion des femmes conservait les grandes propriétés territoriales; et l'influence politique des villes, où la division des propriétés avait lieu sous le régime des lois romaines ou romano-burgondes, passait aux campagnes et aux châteaux qui servaient de demeures aux chefs de guerre et de famille. La loi ou la coutume burgonde, au contraire, entée sur la loi romaine, consacrait la transmission des fiefs ou des alleux *(allodia)* en ligne directe, sans exclure les femmes, qui héritaient de préférence aux agnats des lignes collatérales[2].

Dans l'Helvétie, la différence radicale des deux principes était indiquée par la ligne encore assez irrégulière et indécise qui sépare aujourd'hui la langue allemande de la langue française. L'Helvétie allémanique, dès longtemps travaillée par l'influence germanique, suivait la loi de l'Allemagne conquérante. Dès ce moment, pour comprendre les destinées de l'Helvétie, c'est à l'Allemagne qu'il faut s'attacher. Suivons donc l'Allemagne et ses institutions, en rappelant brièvement quelle avait été, en Helvétie, la condition des hommes et des terres jusqu'au moment où nous sommes arrivés.

Quand les Barbares se furent établis dans l'Helvétie romaine, ils trouvèrent presque tous les habitants des campagnes réduits à l'état précaire que nous avons décrit, vivant à l'état de serfs ou de colons agricoles et tributaires. Les grands propriétaires donnaient à ces personnes leurs terres à bail pour de longues années ou même à perpétuité. La propriété étant devenue par le fait onéreuse, cet arrangement convenait au propriétaire et au colon, qui était quitte envers le maître moyennant certaines redevances. Le colonat se maintint après l'invasion barbare; mais avec le christianisme, qui favorisa la liberté personnelle, l'esclavage, bien pire que le servage, disparut, et la condition des colons ou serfs s'améliora. Tandis que sous les Romains ils n'avaient rien *en propre,* ils devinrent capables de posséder, mais leur propriété était inférieure et restreinte; ils ne pouvaient aliéner leur bien qu'aux personnes de leur

1. Populo clamante et dicente quod pax pacem generaret si Rex cum Cæsare regnaret. (Wippo, *Vie de Conrad-le-Salique.*)

2. Loi Gombette, tit. XIII, § 1 et 2.

condition et de leur seigneurie. Pour quitter la terre où il était établi, le colon propriétaire devait obtenir la permission de son maître, soit que ce maître fût le roi, un seigneur, un couvent ou une église. En revanche le colon ou *serf* laboureur ne pouvait être séparé du domaine: on ne pouvait l'aliéner sans la terre, ni la terre sans lui. Le colonat devint de plus en plus rare à mesure que la liberté personnelle fit des progrès, et il finit par ne plus exister en Helvétie que dans les domaines royaux et surtout dans ceux de l'Eglise[1]. L'homme libre ou *franc*, soit qu'il eût reçu la liberté par affranchissement, soit qu'il fût de condition libre, était celui qui jouissait du droit d'aller où il voulait sans être réclamé par aucun maître. Il y avait trois sortes d'hommes libres : 1° celui qui avait la liberté, la propriété et la juridiction ; 2° celui qui avait la liberté et la propriété ; 3° celui qui n'avait que la liberté, sans propriété et sans juridiction. Le premier ordre, l'ordre le plus privilégié, formait la noblesse féodale ou l'aristocratie territoriale, sur laquelle nous nous arrêterons un instant : Ou les nobles s'étaient élevés par le service militaire, les charges et les fonctions, ou bien ils devaient leurs priviléges à la naissance. En général, leurs droits venaient de ce qu'ils avaient reçu du roi des terres, dont ils tiraient avantage en raison de leurs services. On les appelait des bénéfices ou des fiefs. La possession de ces terres leur ayant donné des droits, les constitua nobles.

A l'époque de l'histoire de l'Helvétie où nous sommes parvenus, les comtes provinciaux et les seigneurs laïques, revêtus des premiers emplois de la couronne sous les rois francs et sous les rois rodolphiens, avaient été dépouillés en partie de ces bénéfices ou fiefs par les derniers monarques, qui enrichissaient l'Eglise outre mesure, et qui même avaient déclaré les évêques de Lausanne, de Sion et de Genève comtes supérieurs de leurs diocèses, réunissant ainsi le pouvoir temporel au spirituel. Les plus illustres familles, celles dont les chefs se vantaient d'être les comtes ou les compagnons du roi, lequel n'était en réalité que le premier de ses égaux, se trouvant dépossédées, avaient eu recours à la révolte. De là une lutte violente entre les deux ordres puissants de la noblesse et du clergé. Les monarques allemands de la maison de Franconie, Conrad-le-Salique le premier, sentant que, pour s'affermir dans leur nouvelle conquête, il fallait diviser pour régner, prirent à tâche de balancer le pouvoir des seigneurs par celui des prélats. D'un côté, les donations faites aux évêques furent singulièrement restreintes, tellement que l'évêque de Lausanne, par exemple, ne posséda jamais réellement le comté de Vaud, et que sa juridiction temporelle se borna à la ville et à quelques territoires non contigus ; d'un autre côté, la hiérarchie féodale, qui tendait à rendre le bénéfice ou fief, créé dans l'origine pour récompenser des services personnels, héréditaire ou transmissible ; cette hiérarchie, déjà en partie créée, mais non encore régularisée sous les derniers Carlovingiens, durant les déchirements de leur empire et sous le régime transitoire des rois rodolphiens, fut complètement organisée d'après les principes de la hiérarchie germanique.

La haute noblesse fut formée des grands vassaux de la couronne, tant seigneurs temporels que seigneurs ecclésiastiques. C'étaient, dans l'Helvétie occidentale, par exemple, un évêque de Lausanne, de Sion, un comte de Gruyère, et, dans le voisi-

1. Le mot *colonia* désignait le fonds possédé par le colon. Dans la langue romane, ce mot est devenu *Colongia*, *Colonge*, *Cologny*, *Coligny*, noms qui sont encore ceux de diverses localités dans le pays de Gex, de Genève, de Vaud. Le *colongier* était le cultivateur.

nage, un comte de Savoie, dont l'origine devrait être cherchée à Nyon, selon M. Cibrario Manassé, comte de Nyon et de Savoie, père de cet Humbert aux blanches mains, qui fut l'auxiliaire heureux de l'empereur Conrad, avait épousé, selon cet historien éminent de la monarchie de Savoie, Hermengarde, qui fut ensuite la femme de Rodolphe III. Les libéralités de ce roi de Bourgogne auraient commencé la grandeur des comtes, devenus ensuite ducs de Savoie. Le Chablais, le Bas-Vallais et la partie du pays de Vaud qui s'étend jusqu'à la Veveyse, allaient incessamment accroître la fortune de cette maison. Venaient ensuite, toujours dans le même ordre privilégié, d'autres nobles, moins puissants, mais qui avaient aussi des droits de seigneurie et de justice.

Sous ces feudataires étaient des vassaux qui n'avaient pas de juridiction territoriale, les officiers placés dans la dépendance du seigneur. On les appelle ordinairement dans les chartes *milites*, c'est-à-dire chevaliers, guerriers ou hommes d'armes des comtes ou seigneurs; *armigeri*, écuyers; *ministeriales*, officiers civils. Enfin venaient les hommes libres des villes et des bourgs, alors très-peu nombreux en Helvétie, qu'on appelait *burgenses* (bourgeois), parce qu'ils devaient garder la maison forte ou le bourg *(burgum)*, et les cultivateurs *(incolæ)*, qui étaient devenus libres en quittant la terre d'un seigneur pour se mettre sous la protection d'un bourg ou d'une cité. Le roi, et, depuis Conrad-le-Salique, l'empereur, dominait tout cet édifice et formait comme le sommet de l'ordre social.

Conrad-le-Salique avait de trop grandes affaires comme empereur d'Allemagne et roi d'Italie, pour donner beaucoup de temps à son nouveau royaume de Bourgogne. Aussi, les grands, comtes, primats et vassaux de la couronne, qui ne reconnaissaient que ce monarque au-dessus d'eux, et qui encore ne lui obéissaient qu'en frémissant, profitèrent-ils de la liberté que leur laissait l'éloignement du souverain, pour prendre une revanche contre les seigneurs ecclésiastiques, enrichis naguère à leurs dépens. Chaque famille de seigneurs laïques visait à l'indépendance et à constituer des seigneuries particulières ou de petites dynasties terriennes à l'aide du principe de la transmission héréditaire des bénéfices ou fiefs, qui avait prévalu dès les derniers temps des Carlovingiens. De là le nom de sires *(seniores)* et de *dynastes* que l'on donne à ces comtes ou seigneurs de Genève, de Savoie, de Faucigny, de Gruyère, de Grandson. Le clergé, naguère tout-puissant, voulut résister. Ses députés se rendirent à Constance, où Henri III, le Noir, successeur de Conrad, présidait un grand synode provincial, en 1042. La harangue de ces envoyés, conservée dans un poëme contemporain, dépeint l'état de confusion où était tombée l'Helvétie romane; car pour l'allémanique, placée plus près du pouvoir central, elle allait se fondre directement dans l'empire. « O roi! disaient les prélats de la Transjurane, lève-toi et hâte-toi d'accourir. La Bourgogne te réclame. Ces contrées nouvellement ajoutées à ta couronne sont troublées par la longue absence de leur maître. Ton peuple t'appelle et désire repaître ses regards attristés de la vue de son roi. » Henri vint en effet en Bourgogne, y tint diverses assemblées *(colloquia)*, et exigea l'hommage des seigneurs récalcitrants.

Néanmoins, deux des plus puissants de ces grands vassaux de la couronne, Réginold, comte de Haute-Bourgogne (Franche-Comté), dont les domaines s'étendaient sur la vallée d'Orbe jusqu'à Yverdon, et Gérold, comte de Genevois, qui embrassait dans

les siens les deux rives de l'extrémité occidentale du Léman, et particulièrement le pays des Equestres ou de Nyon, se refusèrent à reconnaître Henri. Beaucoup d'autres seigneurs de la Transjurane imitèrent cet exemple, entre autres Adalbert, sire de Grandson, qui donna le signal de la résistance en s'emparant du château et de la terre de Champvent, appartenant à la couronne. Henri III envoya contre eux l'un de ses lieutenants, Louis, comte de Montbéliard, qui les vainquit et les força à prêter serment de fidélité à l'empereur, dans la ville de Soleure, l'an 1045. Cette soumission rétablit pour un moment la paix, mais la cause du mal continua à subsister.

Ce fut durant cette époque de troubles incessants que les seigneurs et les prélats de la Transjurane, forcés de mettre quelque relâche à leurs guerres privées, à cause de l'extrême misère des peuples, adoptèrent la Trève-Dieu *(Treuga Dei)*, suspension d'armes temporaire. Ce fut Hugues, évêque de Lausanne, fils naturel de Rodolphe III, qui prit l'honorable initiative de cette trève. Il réunit à Lausanne, en 1038, le clergé de l'ancien royaume de Bourgogne, les archevêques de Vienne et de Besançon, les évêques de Sion[1], de Genève, de Bâle, de Maurienne, de Belley[2], avec les principaux seigneurs du pays, dans le but de remédier en commun aux maux de la patrie. A la voix du pieux évêque, le peuple accourut en foule au pied de la colline de Montrion, sous Lausanne, les mains pleines de rameaux verts, en criant : « Paix, paix![3] » La Trève-Dieu défendait, sous peine d'amende et d'excommunication, toute infraction à la paix publique, toute vengeance personnelle pendant les jours consacrés. L'effet moral de cette mesure fut de contraindre la force brutale, le droit du poing *(Faustrecht)*, à ployer insensiblement sous l'empire des influences intellectuelles. Les monarques teutoniques remplacèrent l'autorité des anciens comtes palatins des rois de Bourgogne par une cour des seigneurs, qui formaient entre eux comme une assemblée de pairs ou d'arbitres choisis parmi les plus puissantes familles du pays. Ils cherchèrent à y contre-balancer l'influence hostile des seigneurs transjurains par celle de dynastes nouveaux, dont la fidélité leur était plus assurée. C'est ainsi que les comtes de Fénis, dont le château, situé sur le lac de Bienne, dominait la contrée de Cerlier *(Erlach)* et d'Arberg, devinrent la souche des comtes de Neuchâtel. Ils formaient comme le trait d'union entre l'Helvétie allemande et l'Helvétie romane. Le bourg de Neuchâtel, qui avait été brûlé par l'empereur Conrad, prit dès-lors un accroissement rapide. Sur les constructions romaines de l'antique Noidelonex s'éleva le nouveau château ; l'église de la reine Berthe fut augmentée de la nef et des bas côtés par Ulrich, devenu comte de Neuchâtel. Grâce à ces moyens religieux et politiques, la tranquillité fut rétablie, sans que néanmoins les germes de mécontentement fussent complètement étouffés.

L'empereur Henri III mourut en 1056, ne laissant qu'un fils de six ans, qui fut le célèbre empereur Henri IV. Cet enfant succéda à son père sous la tutelle de sa mère Agnès. Cette reine, voulant assurer plus à fond le pouvoir des siens dans l'Hel-

1. Aymon II, évêque de Sion de 1037 à 1053, descendait aussi, ainsi que d'autres prélats, des rois rodolphiens.

2. L'évêché de Nyon, l'un des premiers de l'Helvétie chrétienne, fut transporté, croit-on, à Belley, comme celui d'Avenches à Lausanne.

3. *In monte Rotundo qui est sub Lausana.* Chronique de Cuno d'Estavayer, dans le cartulaire de Lausanne (1228). Ruchat avait placé ce synode à Romont, dans le canton de Fribourg.

vétie, remit au comte Rodolphe de Rheinfelden, auquel elle venait de fiancer sa fille Mathilde, l'investiture du duché de Souabe, qui renfermait la majeure partie de l'Helvétie allemande, et le gouvernement de l'Helvétie romane et de la Bourgogne transjurane, avec le titre nouveau de duc ou de recteur de la Bourgogne. Ainsi, ce Rodolphe, dont le comté patrimonial s'étendait à la gauche du Rhin (dans le Frickthal du canton actuel d'Argovie) jusqu'à Bâle, commandait dès 1057 dans la totalité de l'Helvétie, soit comme duc de Souabe, soit comme duc ou recteur de Bourgogne. Le *rectorat* était comme une vice-royauté qu'exerçait Rodolphe sur tous les seigneurs ou dynastes de l'Helvétie bourguignonne et romane. Ce vicariat impérial comprenait tout le pays entre l'Aar et le Jura ; plus en arrière, les cantons baignés par la Reuss, le Rhin, la Limmat et la Thur (l'ancien comté primitif de Thurgovie), obéissaient au même chef, mais en sa qualité de duc de Souabe.

Cependant, l'empereur Henri IV, devenu majeur et gouvernant par lui-même, eut avec le fameux pape Grégoire VII la querelle si connue sous le nom de *Querelle des Investitures*, qui fut la plus haute expression de la lutte entre la papauté et l'empire, cette grande dualité du moyen-âge. Le pape voulait réformer l'Eglise, la rendre indépendante du pouvoir impérial et la placer à la tête d'une république chrétienne. Le duc Rodolphe, déjà si près du pouvoir suprême, embrassa le parti opposé à Henri IV. Grégoire VII le recommanda aux seigneurs de la Germanie, qui ne manquaient aucune occasion de montrer que l'empire était électif et qu'il n'était pas bon que la même famille princière fournît un trop grand nombre d'empereurs. Henri IV ayant été excommunié, comme on le sait, les électeurs le déposèrent dans la Diète de Forsheim, le 13 mars 1077. Ils élurent à sa place notre Rodolphe, qui ajouta à son titre précaire d'empereur celui, non moins incertain, de roi d'Arles et de Provence.

L'excommunication avait alors une telle puissance, que Henri IV se vit contraint de faire lever celle qui pesait sur sa tête, s'il ne voulait pas perdre jusqu'au dernier de ses adhérents. Dans l'automne de 1076, il prit donc son chemin vers l'Italie, en passant par la Bourgogne et l'Helvétie occidentale, parce que le duc Rodolphe tenait tous les passages qui conduisaient de l'Helvétie allemande en Lombardie. Il célébra les fêtes de Noël à Besançon, d'où il se rendit à Orbe et à Lausanne. L'évêque Burchard, de la maison de Neuchâtel, occupait alors le siége de Lausanne. C'était un de ces prélats guerriers, comme nous en avons déjà vu quelques-uns dans le cours de cette histoire, et comme le moyen-âge en offre beaucoup, qui tenaient aussi bien l'épée que la crosse. Il embrassa la cause de Henri IV, comme au reste plusieurs évêques de l'Allemagne et de l'Helvétie, qui n'entendaient pas la réforme comme Grégoire VII, surtout à l'égard du mariage ecclésiastique, et il s'attacha à la fortune du prince excommunié. Henri IV eut à Vevey *(Viviscum)* une entrevue avec Amé II, comte de Maurienne, et avec la marquise de Suze, mère de l'impératrice Berthe, son épouse. Ces deux personnages représentaient la grandeur naissante de la maison de Savoie, sur les deux versants des Alpes. Ils étaient maîtres des passages de la Savoie et du Vallais, par lesquels seuls l'empereur pouvait espérer de passer en Italie. Henri, pour se rendre favorables ces alliés, concéda à Amé, son beau-frère, le pays compris entre Vevey et Martigny, soit le vieux Chablais, et de plus le droit d'avouerie *(advocatiam)* ou le protectorat de l'abbaye de Saint-Maurice. Cette cession fut

l'origine de la puissance de la maison de Savoie dans le pays de Vaud. Après cela, l'empereur passa le Mont-Joux (le Saint-Bernard), au cœur de l'hiver et par un froid rigoureux. Il arriva au château de Canosse en Lombardie, où il obtint, non sans humiliation, que Grégoire levât l'excommunication fulminée contre lui.

Pendant que ces choses se passaient en Italie, Rodolphe de Rheinfelden, couronné empereur à Mayence (1077), rassemblait ses partisans pour s'opposer au retour de Henri. Il vint à Zurich, où il investit Berthold, son jeune fils, du duché de Souabe et du rectorat de l'Helvétie bourguignonne, sous la direction de Berthold de Zæhringen, époux de sa fille Agnès. En apprenant ces nouvelles, Henri repassa en hâte les Alpes, rassembla à Ulm une Diète de ses partisans, et fit condamner à mort Rodolphe, qui ne tint compte de cette sentence et résista par les armes. Alors eut lieu la guerre du césar Henri et de l'anti-césar Rodolphe. La lutte fut acharnée, surtout en Helvétie, où le duc de Zæhringen défendait la cause de Rodolphe contre les évêques et les seigneurs de la Transjurane, qui tenaient pour Henri. Enfin l'anti-césar Rodolphe fut tué, en 1080, dans la bataille de l'Elster, par Godefroi de Bouillon, qui tenait le parti de Henri IV, et qui s'illustra plus tard à la première croisade. Son fils Berthold vécut encore quelques années sous la tutelle de son beau-père, Berthold II de Zæhringen; puis il mourut en 1093, d'une mort prématurée.

Cette mort mit Berthold de Zæhringen, seigneur puissant en Souabe et dans la Haute-Allemagne, en possession de l'Helvétie allemande et du rectorat de Bourgogne, jusqu'à l'Aar, tandis que l'Helvétie romane, proprement dite, continuait de tenir pour Henri IV. Enfin, après tant de combats, la mort de cet empereur, la réconciliation de son fils Henri V avec l'Eglise, et divers traités particuliers entre les partis mirent une trève aux hostilités. Lothaire, duc de Saxe, fut couronné roi de Germanie après la mort de Henri V. Son avènement fut le signal d'une nouvelle guerre. Lothaire, prétendant que la couronne de Bourgogne était une dépendance de celle de Germanie, disposa des fiefs de l'un et de l'autre côté du Jura en faveur de Conrad, fils de Berthold de Zæhringen. Il l'investit du rectorat dans la Cisjurane et dans la Transjurane. Les seigneurs bourguignons protestèrent, en déclarant que Lothaire était d'une nouvelle maison, et ne descendait pas de celle de Franconie, qui avait hérité, dans la personne de Conrad-le-Salique, des anciens rois rodolphiens. Rainaud, comte de Mâcon, se mit à la tête de cette nouvelle ligue bourguignonne, à défaut de descendance directe de la maison de Bourgogne. Il rallia à la cause de la vieille indépendance burgonde les évêques de Genève, de Sion et de Lausanne, avec les grands vassaux de la Transjurane. Alors la lutte s'engagea entre Conrad, le recteur nommé par l'empereur allemand, et Rainaud, représentant l'élément bourguignon des deux côtés du Jura. Rainaud, accablé sous le poids des forces impériales, fut fait prisonnier et conduit à Strasbourg, où Lothaire présidait une assemblée ou Diète de l'Empire. Rainaud y défendit le droit de la Bourgogne et de sa race avec autant de noblesse que d'énergie; il démontra aux princes de l'Empire que sa cause était la leur, et que l'intérêt de tous les grands vassaux, ducs ou comtes supérieurs, était de résister à l'omnipotence impériale. Cette noble protestation obtint les suffrages des princes, qui comprirent qu'en humiliant le comte Rainaud devant l'Empereur, ils préparaient pour l'avenir leur propre abaissement. Ils lui rendirent la liberté, sous la seule réserve que lui et ses successeurs prêteraient serment d'allégence à l'Empereur, serment imposé

à tous les possesseurs de grands fiefs, mais qui ne les gênait pas dans l'exercice de la souveraineté. Rainaud retourna alors dans son comté de Bourgogne, qui, dès ce moment, prit le titre de *Franche-Comté*, parce que ce comté était en effet le seul de l'empire qui, conformément à la hiérarchie féodale, ne fût pas soumis à la souveraineté d'un duc, intermédiaire obligé partout ailleurs entre l'empereur et le comte. Rainaud, surnommé dès-lors le Franc-Comte, ne cessa de combattre, le reste de sa vie, moins à force ouverte que par des protestations énergiques, l'autorité du duc de Zæhringen, comme recteur de Bourgogne. Sa devise : « Bourgogne et la liberté » *(Pro re Burgundâ et libertate suorum)*, témoigne de sa politique et de ses sentiments. Il mourut en 1148.

Mais l'empereur Lothaire était décédé en 1137, et les électeurs de l'empire s'étaient divisés sur le choix de son remplaçant. Les prétendants étaient Conrad de Stauffen, petit-fils de Henri IV par sa mère Agnès, et Henri-le-Superbe, duc de Bavière et gendre de Lothaire. Conrad de Zæhringen prit le parti de ce dernier, contre Conrad de Stauffen, qui fut élu. Cette élection porta un coup fatal à Conrad de Zæhringen, qui, depuis quelque temps, affectait une puissance souveraine dans l'ancien royaume de Bourgogne et d'Arles. Frédéric Barberousse, fils du duc de Souabe et neveu du nouvel empereur, entra en Thurgovie, enleva au duc Conrad l'autorité qu'il exerçait dans l'Helvétie allemande, entre autres l'avouerie impériale de Zurich; il attaqua même les domaines patrimoniaux des Zæhringen, dans le Brisgau, prit le château de ce nom, et força Conrad à se déclarer vaincu dans la Diète de Bamberg, en 1138. Il ne convenait pas à Lothaire de s'aliéner à jamais un vassal si puissant encore, malgré ses revers. Il lui laissa le rectorat de Bourgogne; mais il lui enleva son autorité dans l'Helvétie allemande et l'avouerie de Zurich, pour en investir Werner de Lenzbourg, comte de Bade, qui devint ainsi préfet impérial dans ces contrées. Conrad de Zæhringen exerça dès-lors le rectorat dans l'Helvétie romane, comme le prouvent des actes nombreux. Il mourut en 1152, léguant à son fils aîné, BERTHOLD IV, ses titres à la souveraineté de cette contrée.



Sceau inédit de Berthold IV de Zæhringen (diplôme de l'an 1155).

Conrad de Stauffen suivit de près dans la tombe Conrad de Zæhringen. Il mourut dans la même année, et le célèbre Frédéric Barberousse lui succéda. Ce nouvel em-

pereur, en épousant Béatrix, fille unique de Rainaud-le-Franc-Comte, fit rentrer sous la mouvance immédiate de l'empire les anciens pays de Bourgogne. La position de la maison de Zæhringen changea donc relativement à ces contrées, qu'elle n'osait plus attaquer sans s'attaquer à l'empire. Berthold dut renoncer, en faveur de l'impératrice Béatrix, à la partie de l'ancien royaume de Bourgogne, située au couchant du Jura, et au royaume d'Arles. Pour dédommager Berthold IV, le nouveau recteur, l'empereur Frédéric lui confia l'avouerie impériale des trois cités épiscopales de Genève, de Sion et de Lausanne, avec les droits régaliens. Mais les évêques de ces villes, qui y exerçaient divers de ces droits, tant parce que dans la première période du moyen-âge l'épiscopat avait été une magistrature dans les cités, qu'en vertu des largesses des rois bourguignons, protestèrent avec une énergie extrême contre ce qu'ils appelaient une usurpation. Les évêques de Lausanne surtout montrèrent une grande ardeur à défendre l'autonomie ou l'indépendance de leur principauté, qui, disaient-ils, ne devait dépendre que de la sainte Vierge et de l'Empereur. Le pape Alexandre III prit en main la cause de l'évêque de Lausanne, Roger, de la maison de Neuchâtel, et le duc de Zæhringen dut se contenter du droit purement honorifique d'avoué ou gardien de l'église de Lausanne, sans percevoir aucun droit royal ou régalien, comme péages, amendes, monnaies, et autres redevances. En Vallais, le duc de Zæhringen dut renoncer également à toute espèce de prétention. A Genève, les droits de l'évêché furent défendus avec habileté et fermeté par l'évêque Ardutius, de la maison de Faucigny. Ce prélat n'avait pas seulement pour adversaire le duc de Zæhringen : dès les temps les plus reculés, les évêques de Genève exerçaient certains droits temporels que leur contestaient les comtes de Genevois. Ces droits respectifs avaient été enfin réglés par le traité de Seyssel, en 1155. L'investiture des droits régaliens donnée par Frédéric au duc recteur de Zæhringen remit tout en question, le recteur étant venu se jeter dans le débat. Berthold IV crut rendre sa cause bonne en achetant à prix d'argent le droit d'Amé Ier, comte de Genevois, qui tenait de plus, par sa mère, Itha de Glane, de la souche illustre des comtes de Bourgogne et de Neuchâtel, le pays de Gex et le territoire de Nyon (ancien comté des Equestres). Après cette transaction, le recteur et le comte Amé marchèrent ensemble contre Genève, et s'emparèrent de tout le domaine temporel de l'évêque Ardutius[1].

L'empereur Frédéric était allé pendant ce temps en Italie, où il fut couronné à Rome. Berthold de Zæhringen l'avait suivi dans cette contrée, où il lui rendit de bons services dans des moments difficiles, car ce prince avait à lutter contre les anciens partis hostiles à l'empire et contre des novateurs, comme Arnaud de Brescia, qui voulait rétablir l'ancienne République romaine et le christianisme primitif des Apôtres. Après l'expédition d'Italie, l'empereur étant venu à Saint-Jean-de-Lône, sur la Saône, Ardutius se rendit auprès de lui et lui demanda de faire comparaître devant lui le duc de Zæhringen et le comte de Genève. Il mit sous ses yeux la bulle par laquelle l'évêque de Genève et ses successeurs étaient mis en possession des droits impériaux dans la ville et dans le territoire de Genève. L'empereur lui confirma la possession de tous ces droits temporels ; et le duc et le comte durent demander par-

1. « *Episcopatum Gebenensem violenter invaserunt et regalia omnia injusté abstulerunt.* » Tels sont les termes d'une fameuse bulle impériale de l'année 1162, qui porte la même date que *la Bulle d'or*. (Voyez Spon, *Histoire de Genève*, Preuves n° VIII.)

don à l'évêque de leur injustice. Le prélat et ses successeurs furent de nouveau déclarés princes de l'empire et seigneurs immédiats de la cité et du territoire de Genève, sous la suzeraineté des saints apôtres et de l'empire. Il en fut expédié à l'évêque une bulle dite la *Bulle d'or*, datée du VIIe des ides de septembre de l'an 1162[1]. Le marché conclu entre le duc de Zæhringen et le comte de Genève fut cassé. Cette éclatante justice mit fin aux prétentions de la maison de Zæhringen sur Genève.

Mais autant le pouvoir du recteur était réduit par cette retraite devant l'attitude des évêques de l'Helvétie occidentale et romane, autant son autorité s'accrut dans l'Helvétie centrale. La preuve la plus manifeste de cette puissance, c'est le nombre de villes que ce recteur et son successeur fondèrent dans cette partie de l'Helvétie. Plusieurs motifs évidents poussaient la maison de Zæhringen à fonder ces cités. Elle avait déjà créé, sur la rive droite du Rhin, Fribourg en Brisgau et plusieurs autres villes. Ces créations, en attirant dans des villes situées sur des territoires de leurs domaines de nombreuses populations du dehors, avaient pour résultat d'augmenter considérablement leurs revenus. Tout le trafic des pays environnants venait se concentrer dans ces centres nouveaux. De plus, les Zæhringen, qui savaient qu'ils étaient supportés avec peine par les seigneurs de l'Helvétie bourguignonne, élevaient contre eux une puissance nouvelle, celle des bourgeoisies des villes. La cité s'élevait en opposition au château, et le gouvernement municipal remplaçait le pouvoir du seigneur, qui, de protecteur qu'il était d'abord, avait trop souvent dégénéré en tyrannie. Les petits tenanciers et les habitants des campagnes, réunis dans les remparts des villes sous la protection du recteur, fondateur et maître de la cité, pouvaient désormais braver l'oppression des grands feudataires dont les manoirs dominaient la contrée. Les seigneurs comprirent le coup qui leur était porté, car ils s'opposèrent avec vivacité à ces fondations, dont profitaient des classes de gens qui jusqu'alors n'avaient eu que des droits nuls ou tout-à-fait inférieurs. C'était une vie politique nouvelle qui commençait. A la voix de Zæhringen, qui remplaçait l'empereur occupé de guerres éloignées, de projets de croisades ou de la grande querelle de l'empire et de la papauté, on vit donc s'élever en Helvétie de nouvelles villes, où la petite noblesse, les affranchis, les serfs vinrent se ranger. Ces populations s'unirent en corps de bourgeoisie. L'esprit d'association commença à se manifester, et opéra bientôt des prodiges. Des foyers d'industrie se développaient. L'essor dépassa toute prévision.

Ce fut vers l'année 1178, pendant ses démêlés avec l'évêque Roger de Lausanne,

1. Cette bulle restitue au prélat tous les droits régaliens, sans exception. Dès la fin du 10e siècle les évêques de Genève avaient celui de battre monnaie ; ils signaient leurs pièces, qui sont connues sous le nom de *Deniers de Saint-Pierre*, et dont il existe plusieurs variétés. Sur ces monnaies est figuré grossièrement un temple avec des colonnes et un fronton, comme dans les monnaies carlovingiennes. D'un côté on lit GINEVA CIVITAS, de l'autre SCS. PETRUS, et quelquefois le nom de l'évêque. Dans un acte de l'an 1300 on lit : « *Jus monetæ cudendæ spectat ad solum episcopum et ecclesiam Gebenensem in toto diocesi Gebenensi tam ratione privilegiorum imperialium quam consuetudinibus longissimis temporibus observatis.* » L'évêque était chef de l'Etat, élu par le peuple et le clergé, comme dans plusieurs cités d'Italie du moyen-âge, cités avec lesquelles la constitution de l'ancienne Genève épiscopale offre plusieurs points de ressemblance. (Voyez ci-après la note concernant les évêques de Sion.) Les évêques de Genève cessèrent de frapper monnaie en 1535, sous l'épiscopat de Pierre de La Baume. La municipalité, qui prit le pouvoir politique et sacerdotal, exerça dès-lors ce droit.

que le duc Berthold IV entreprit la fondation de la ville de Fribourg en Uchtland. Le point culminant de la nouvelle cité, au-dessus des rochers escarpés qui bordent la Sarine, était occupé par le château de Tyr *(Tyrensis)*, ancienne résidence des comtes de ce pays, et berceau, à ce qu'on croit, de la maison de Thierstein. Berthold appela sa nouvelle ville *Frey-Burg*, comme celle qui existait déjà dans ses Etats du Brisgau, parce qu'il lui octroya en effet les mêmes libertés, les mêmes franchises, la même charte communale *(Handfeste)* qui avaient été données à celle-ci. Un territoire de neuf lieues de circonférence fut donné à Fribourg en Uchtland. C'est celui qu'on appelle encore les *Anciennes Terres*. Une partie des nouveaux colons venaient du Brisgau et de la Souabe; les autres venaient du pays de Vaud roman. Les premiers s'établirent dans la ville basse, et les seconds sur les hauteurs. Bâtie sur les confins de la France et de l'Allemagne, Fribourg servit de point de contact à deux nations jusqu'alors hostiles. Aujourd'hui encore, la ville est partagée en deux parties et en deux langues. Le *Handfeste* de Fribourg servit de modèle à toutes les constitutions municipales de l'Helvétie. Il régla les conditions et le mode d'acquisition de la bourgeoisie. Pour devenir bourgeois de Fribourg, il fallait posséder dans cette ville ou dans sa banlieue un immeuble ou une rente garantie sur un immeuble, et le nouveau bourgeois s'engageait à défendre la ville. En revanche, il obtenait la protection de la bourgeoisie entière, qui devait prendre fait et cause pour lui. La communauté pouvait contracter des alliances et faire des acquisitions de territoire sans l'intervention du seigneur. Elle nommait et destituait ses magistrats, et pouvait changer sa constitution. On peut le dire avec certitude, la création de Fribourg et d'autres cités municipales, par les ducs de Zæhringen, devint, soit que ceux-ci prévissent ce résultat, soit qu'ils ne fussent que des instruments, le germe fécond d'un ordre social nouveau. La *commune* fut le commencement du *canton*, et l'ère bienfaisante des libertés communales servit d'acheminement aux libertés constitutionnelles et aux codes législatifs de notre société moderne. On comprend pourquoi les seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, virent avec inquiétude l'aurore de cet ordre nouveau. Il y eut contre la nouvelle ville de Fribourg bien des tentatives hostiles. Les moines de l'abbaye royale de Payerne, si richement dotée par la reine Berthe, virent que tous les droits dont ils jouissaient dans la contrée de l'Uchtland étaient mis en péril par la fondation de la cité de Berthold. Aussi, lorsqu'il voulut faire construire l'église de Saint-Nicolas, ce seigneur rencontra-t-il de sérieux obstacles. Le prieur de Payerne et les vassaux de son couvent tentèrent de s'opposer par les armes aux travaux entrepris, prétendant que l'église et le monastère se trouvaient sur un terrain qui avait été donné jadis au monastère de Payerne. Un conflit allait surgir, et les voies de fait avaient déjà commencé, quand plusieurs seigneurs du pays, prévoyant que cette nouvelle guerre intestine, dont l'issue ne pouvait être douteuse, augmenterait en définitive le pouvoir des Zæhringen, se portèrent comme médiateurs. Les principaux de ces nobles étaient Amé, comte de Genève, Vauthié de Blonay, Conrad d'Estavayer, et Rodolphe de Montagny. Ils ménagèrent une transaction, en vertu de laquelle le recteur restitua, par un acte de 1178, la propriété du quartier de la nouvelle ville où était l'église de Saint-Nicolas aux religieux de Payerne. A plusieurs reprises encore, le duc fut obligé d'entretenir une troupe armée pour protéger les constructions de la nouvelle ville contre les attaques jalouses de quelques seigneurs subalternes. C'est

ainsi que la jeune cité commença de vivre sous des auspices qui développèrent son esprit militaire.

Berthold IV mourut le 11 septembre 1186, usé par son activité guerrière et politique, et se consolant, disent les chroniqueurs, dans la contemplation de ses grandes richesses et de ses nouvelles créations, des grandeurs auxquelles il avait dû renoncer. Il laissait un fils, BERTHOLD V, qui fut recteur de la Transjurane après lui, et deux filles, Agnès, mariée à Hegon, comte de Furstemberg, et Anne, épouse d'Ulrich, comte de Kybourg. Les destinées de cette postérité eurent sur le sort de l'Helvétie l'influence la plus immédiate.

Berthold V fut de tous les ducs de Zæhringen celui qui porta le plus haut les destinées de sa maison. Il continua l'œuvre de son père, et il entreprit de donner à d'autres villes et même à de simples bourgs les libertés communales dont Berthold IV avait doté Fribourg. Les seigneurs ecclésiastiques et laïques, surtout Roger, évêque de Lausanne, ancien adversaire du rectorat, et Guillaume, comte de Genève, prirent feu contre ces établissements municipaux qui bouleversaient l'état social et les relations des nobles et des paysans. Cette ligue crut que le moment d'agir était venu quand Frédéric Barberousse partit pour la Palestine avec Berthold V. L'empereur Conrad III avait été malheureux dans la seconde croisade; la troisième fut fatale à l'empereur Frédéric : il mourut en Asie, l'an 1190, et le duc Berthold se crut libre d'abandonner une expédition à laquelle il n'avait pris part qu'à regret. De retour dans ses domaines du Brisgau, il se prépara à punir les rebelles de la Transjurane. Pour cela, il rassembla ses hommes d'armes de la Forêt-Noire et de l'Helvétie allemande, ceux-ci sous le commandement de son parent, le comte Albert de Habsbourg; il franchit l'Aar à Oltingen, près d'Arberg, et marcha sur le pays roman. Roger et Guillaume, qui d'ailleurs n'étaient unis qu'en apparence, parce que celui-ci avait des prétentions sur le pays de Vaud, qui ne pouvaient plaire à un évêque de Lausanne, furent pris au dépourvu. Néanmoins, ils attendirent le duc dans la plaine qui s'étend entre Avenches et Payerne. Là ils furent battus et dispersés. Ces ligues romanes, composées d'éléments disparates, venaient toujours se briser devant la force et la tenacité allemandes. Le duc de Zæhringen, poursuivant son succès, remonta la vallée de la Broie, prit et brûla le château de Lucens, qui appartenait à l'évêque Roger, et s'avança jusqu'à Moudon, qui n'était qu'une petite bourgade bâtie sur le sol de l'ancien *Minnodunum* des Romains. Berthold résolut de faire de ce bourg une ville fortifiée, au centre même des domaines de l'évêque de Lausanne. Il y mit garnison, et il eut ainsi un poste avancé dans le Jorat, du côté de l'extrême Helvétie occidentale. Les colons et les troupeaux de l'évêque qui étaient établis dans ces montagnes en furent chassés.

De Moudon le duc se porta sur Yverdon, où il releva les murailles de l'ancien *castrum Ebrodunense*, descendit du lac de Neuchâtel au bord du lac Léman, où il fit commencer la ville de Morges sur l'emplacement d'un village appelé Joulens. Cette cité nouvelle était destinée à tenir en échec l'ancien et redoutable château de Vufflens, dont le magnifique donjon domine la contrée, et qui était devenu un fief de l'église de Lausanne.

Depuis la défaite de la nouvelle ligue transjurane (1190-1208), Berthold V acquit dans l'Helvétie romane une prépondérance décidée. Il inféoda à ses partisans

des terres enlevées aux vassaux rebelles. Plusieurs seigneurs romans, plutôt que d'obéir au recteur, se tournèrent du côté d'Othon, comte palatin de Bourgogne, et de l'archevêque de Besançon. Quant à Berthold, après ces succès, il se remit à poursuivre son œuvre de fondation ou d'agrandissement des villes. Du village de Burgdorf, dans l'Emmenthal, il fit la ville de Berthoud, dont le nom rappelle celui de son fondateur. Mais la plus grande et la plus célèbre de ses créations fut celle de la ville de Berne, dont il jeta les fondements en 1191. Il choisit pour cela un lieu situé sur le domaine royal, et il destina à la nouvelle ville le titre de Ville Impériale. L'emplacement choisi était voisin d'un manoir domanial nommé *Nydegk*, qui, dans le siècle précédent, avait servi de résidence temporaire aux rois rodolphiens. C'était une presqu'île allongée dont les bords escarpés sont arrosés par l'Aar. Cuno de Bubenberg, maréchal du duc de Zæhringen, reçut de celui-ci la mission de faire entourer de murs cette presqu'île sur laquelle était cet humble hameau de *Berne*, qui devint la puissante ville de Berne, recommandable d'abord pour l'esprit démocratique de ses bourgeois, et plus tard par son aristocratie, dont la politique, constamment élevée, ferme, tenace et ambitieuse, se mêla à toutes les grandes affaires des pays voisins et devint une véritable puissance, avec laquelle des souverains du premier ordre durent quelquefois compter. La petite noblesse des environs, fatiguée des vexations de la noblesse supérieure, des hommes libres des pays voisins vinrent chercher un asile dans cette nouvelle cité, qui, placée sous la protection immédiate de l'empire, était à même de tenir tête aux plus puissants vassaux. Berne, bâtie sur un sol libre et impérial, eut dès son origine un avantage marqué sur Fribourg, sa sœur aînée, élevée sur une terre contestée, et qui était la propriété de seigneurs et de vassaux de l'empire. Fribourg passa de mains en mains, tandis que Berne garda constamment sa position de ville libre et impériale. Cette différence dans la condition primitive des deux cités servira à expliquer leur prochaine histoire. Le duc accorda à cette nouvelle ville les mêmes lois municipales, les mêmes franchises dont jouissait Fribourg, à laquelle il l'unit par une étroite combourgeoisie.

Berthold fit enfin construire, sur le bord oriental du lac de Thoune, un fort et vaste château, d'où il dominait toute la contrée. Il essaya, mais en vain, de pénétrer par la Gemmi dans le Vallais pour y affermir de même son autorité par quelque établissement du même genre. Mais les Haut-Vallaisans, secourus cette fois par les Bas-Vallaisans, vassaux du comte Thomas de Savoie, se portèrent sur les hauteurs, et forcèrent le duc et les siens à opérer une retraite périlleuse et précipitée. L'empereur Henri VI, qui succéda à son père Frédéric Barberousse, confirma à l'évêque de Sion l'investiture des droits régaliens[1]. Cette intervention donna lieu aux comtes de

1. L'évêque du Vallais était, au moyen-âge, l'élu du peuple; il était chef civil, militaire et religieux de la contrée. Cette multiplicité de pouvoirs des évêques s'explique quand on sait que les barbares, lors de l'invasion dans l'empire romain, laissèrent à ces prélats toutes les attributions publiques qu'eux-mêmes, par ignorance ou par mépris, ne savaient ou ne pouvaient exercer. Quand les donations aux églises se multiplièrent, aux environs de l'an mil, les pouvoirs de l'évêque comme magistrat municipal, fonctionnaire judiciaire et civil, défenseur des pauvres et des opprimés, se renforcèrent encore de toute l'autorité que donne la richesse. L'Eglise, qui dans l'origine ne devait s'occuper que du soin des âmes, fut obligée de s'appuyer sur quelque seigneur voisin, pour faire respecter ses droits et ses propriétés. L'évêque devait, contre cette protection, se départir en faveur de ce seigneur de quelque partie de ses droits régaliens et de

Maurienne, nouvellement agrandis et devenus comtes en Savoie, de fixer leur attention sur le Vallais, de s'y établir ou du moins d'y prendre position, comme défenseurs ou avoués de l'église de Sion et du riche monastère de Saint-Maurice.

La fortune de Berthold V éprouva d'autres échecs encore sous le nouveau monarque Henri VI, qu'il refusa d'accompagner dans les Deux-Siciles, pour raffermir la domination allemande. L'empereur et le recteur étaient au plus mal ensemble quand le premier mourut, en 1197. Cet événement délivra le recteur du plus grand danger que sa fortune ait eu à courir. Il fit naître aussi le grand schisme de l'empire entre le parti des *Gibelins*, qui, en Italie, soutenaient la domination impériale, et les *Guelfes*, qui voulaient l'indépendance de l'Italie sous la protection ou l'influence du pape. Ce dernier parti et le pape Innocent III offrirent à Berthold la couronne impériale, s'il voulait se constituer l'adversaire des Gibelins, qui portaient Philippe de Souabe. Berthold, après avoir examiné la position, parut peu se soucier d'une couronne si disputée et qu'il aurait fallu défendre par bien des guerres et des sacrifices. Esprit éminemment positif, il préféra s'arranger avec son compétiteur, qui fut couronné à Mayence, au préjudice de son neveu Frédéric, trop jeune pour aspirer à succéder à son père, Henri VI. Mais ce choix plaça Berthold dans une nouvelle hostilité vis-à-vis du comte Thomas de Savoie, qui, uni d'abord au parti guelfe, avait porté à l'empire Othon de Brunswick, candidat de ce parti, mais qui, arrangé ensuite avec Philippe, avait reçu de lui, en récompense de sa défection et de ses services, Tortone en Italie et Moudon dans le pays de Vaud. En lui faisant cette dernière donation, l'empereur Philippe oubliait que Berthold avait relevé à ses frais cette ville et peuplé sa solitude. Aussi le recteur fut-il violemment irrité de cette injustice. Il prévoyait que cette donation, de peu d'importance en apparence, était un pas en avant que faisait cette nouvelle maison de Savoie, naguère ignorée et sans influence en Helvétie, vers le cœur de cette contrée. Moudon était sur le chemin de Genève, de Sion et de Lausanne à Berne. Déjà, sous l'empereur Henri IV, cette même maison de Savoie avait pris pied dans le Bas-Vallais, dans le Chablais et à Vevey. Encore quelques largesses impériales, et elle aura dans le pays roman des enclaves qui tiendront en échec toutes les possessions des Zæhringen. Ainsi les deux partis germanique et roman, représentés en Helvétie par Berthold et par Thomas, se trouvaient toujours en présence. Ces préludes annonçaient de prochaines luttes et une scission plus profonde encore. Le comte Thomas de Savoie s'apprêtait peut-être à supplanter la maison de Zæhringen dans le rectorat. Philippe de Souabe étant mort assassiné, l'antagonisme des deux princes, Berthold et Frédéric, se fit jour de nouveau. Il suffit que Thomas se prononçât pour le jeune Frédéric II, fils de Henri VI, pour que Berthold épousât la cause d'Othon IV, qu'Innocent III couronna à Rome, en 1209.

ses revenus comme souverain temporel, d'une part des amendes et autres rentrées fiscales. Ainsi naquit le droit d'avonerie ou de protection intéressée que divers seigneurs, comme les comtes de Genève, de Savoie, etc., exerçaient dans les évêchés de Sion, de Genève, de Lausanne, et qui donna lieu à tant de conflits et de guerres. La question se compliqua encore davantage quand l'empereur Frédéric conféra au duc Berthold IV de Zæhringen l'avouerie impériale *(Reichsvogtey)*, qui vint se confondre avec l'avouerie épiscopale *(Kastvogtey)*. La première était un vicariat qui émanait de l'empereur; la seconde relevait de la mouvance de l'évêque, et s'exerçait en son nom. On comprend dès-lors les démêlés des Zæhringen avec les trois évêchés de Sion, Lausanne et Genève, et l'accord fait avec le comte de Genève par Berthold IV.

Mais d'autres sollicitudes vinrent détourner le recteur de ces inquiétudes d'ambition : il perdit ses deux fils presque coup sur coup. Ces deux jeunes princes furent ensevelis dans l'église de Saint-Ours à Soleure. Longtemps la rumeur populaire voulut qu'ils eussent été empoisonnés par le parti opposé à l'accroissement des Zæhringen. Cette grande infortune dompta l'inflexibilité de Berthold, que l'histoire nous représente doué d'une stature colossale, rude, emporté, redoutable même à ses proches, et dominé par la passion d'acquérir. Il se retira avec sa seconde épouse, Clémence de Bourgogne, dont il n'avait pas d'enfants, dans son château de Fribourg en Brisgau, où il demeura témoin passif des succès de Frédéric II, chef de la maison de Hohenstauffen, rivale de la sienne. Il y mourut le 14 février 1218, année mémorable dans les annales de l'Helvétie, en ce qu'elle termina la domination de la maison de Zæhringen dans cette contrée, où elle avait exercé près d'un siècle une puissance à peu près souveraine, grâce à l'éloignement presque continuel et aux grandes affaires de tous les empereurs durant cette période. Les restes mortels du dernier des Zæhringen de la ligne masculine furent ensevelis avec grande pompe dans l'église cathédrale de Fribourg. Sa lance et son bouclier furent placés dans la tombe à ses côtés, symbole de l'extinction de cette dynastie, qui exercera sur l'avenir de l'Helvétie une influence capitale.



Entrevue du comte de Kybourg et de Pierre de Savoie.

CHAPITRE SIXIÈME.

L'HELVÉTIE PENDANT LA RIVALITÉ DES MAISONS DE HABSBOURG ET DE SAVOIE.

Partage de la succession de Berthold V. — Origines de la maison de Habsbourg. — Rodolphe de Habsbourg. — Origines de la maison de Savoie. — Pierre de Savoie, le Petit Charlemagne. — Ses successeurs. — Avènement de Rodolphe de Habsbourg à l'empire. — Sa nouvelle politique. — Sa mort.

La nouvelle de la mort de Berthold V se répandit avec rapidité des bords du Rhin à ceux du Léman. Cet événement faisait naître bien des espérances. L'ancienne ligue des seigneurs bourguignons se prépara de nouveau à contester la suzeraineté de l'empire et à faire renaître une force nationale. Mais les seigneurs n'étaient plus aussi forts, aussi redoutés que jadis. Déjà le système féodal était ébranlé : la naissance des villes lui avait porté un grand coup. Ceux qui se méfiaient de la noblesse se hâtèrent de se mettre à l'abri de ses tentatives derrière les murailles des cités. Les institutions des bourgeoisies se renforcèrent. Les habitants des campagnes, trop peu éclairés sur la situation et sur leurs intérêts pour prendre parti, attendaient avec anxiété pour savoir à quel maître ils appartiendraient : à l'empereur, à un prince du pays ou à une ville souveraine.

Plusieurs héritiers à divers titres se présentaient pour recueillir l'immense héritage des Zæhringen. En premier lieu venaient les deux sœurs de Berthold V, Agnès

et Anne, mariées, la première, à Hegon, comte dans la Forêt-Noire; la seconde, à Ulrich, comte de Kybourg, le plus puissant seigneur de l'Helvétie par de-là la Reuss. Venait ensuite la veuve de Berthold, Clémence de Bourgogne, fille d'Etienne III, comte d'Auxonne, qui réclamait le douaire que son époux lui avait constitué sur plusieurs de ses domaines, entre autres sur Berthoud et d'autres terres entre la Sarine, l'Aar et la Reuss, qu'on appelait alors la Petite-Bourgogne. Enfin les agnats ou héritiers mâles de la maison de Zæhringen, qui étaient les comtes de Baden et de Teck, revendiquaient les fiefs masculins de la Souabe et du Brisgau, qui, en vertu de la loi de succession salique, ne pouvaient être dévolus à des femmes. Nous n'avons pas à nous occuper des longs démêlés que cette succession occasionna en Allemagne, ni des infortunes de la duchesse Clémence, que le comte Hegon retint pendant dix-sept ans captive, afin de la frustrer de son douaire, qui passa aux Kybourg.

L'héritage des Zæhringen en Helvétie ne souleva pas les mêmes difficultés. Il tomba presque exclusivement en partage à la même maison de Kybourg, qui devint ainsi prépondérante. Ce fut pour affaiblir ce pouvoir naissant que l'empereur Frédéric II se hâta de faire valoir les droits de retour à la couronne de tous les fiefs et domaines régaliens qui formaient l'apanage des recteurs de Bourgogne. Il reprit de même l'avouerie de Zurich et de Soleure; et, pour aider Berne à s'affranchir des liens qui l'unissaient aux héritiers de son fondateur et seigneur, il lui octroya la bulle d'or *(Handfeste)*, qui la déclarait à jamais ville libre et impériale. Morat, Gumminen et autres seigneuries sur les confins des terres teutoniques retournèrent également à la couronne, ainsi que les monastères d'Interlaken, de Rüggisberg et de Payerne. Enfin, pour enlever tout espoir aux héritiers du dernier des Zæhringen, l'empereur conféra le titre de recteur à son fils aîné, Henri VII, qui fut élu roi des Romains en 1220.

Le comte Thomas de Savoie, qui était resté en possession de Moudon et d'autres terres voisines dans le pays de Vaud, terres que l'on commençait à appeler le comté de Romont, ne pouvait voir d'un œil indifférent cette tendance de l'empereur à annihiler la puissance des seigneurs intermédiaires, tels que lui et les Kybourg, pour reconstituer l'omnipotence impériale. Il fit taire la jalousie qu'il commençait à nourrir contre le comte de Kybourg, pour s'unir avec lui par une alliance matrimoniale. Marguerite de Savoie, fille du comte Thomas, fut fiancée à Hartmann, fils aîné du comte Ulrich de Kybourg. Cette union, destinée à sauvegarder contre l'empereur l'indépendance féodale de l'Helvétie romane et de l'Helvétie allémanique, fut arrêtée à Fribourg, dans une assemblée où assistèrent les plus puissants dynastes de ces deux contrées, entre autres Berthold de Neuchâtel et Albert de Strasbourg, père de l'empereur Rodolphe de Habsbourg.

Pendant que ces seigneurs mettaient ainsi leurs intérêts à couvert, l'évêque de Lausanne, Berthold de Neuchâtel, prenait ses mesures pour assurer son indépendance et celle de son Eglise contre tous ceux qui tenteraient de la troubler, en invoquant des droits héréditaires provenant de ces Zæhringen, qui, comme avoués impériaux et épiscopaux, avaient doublement compromis les droits de cette Eglise et de son chef. Donnant donc enfin un libre essor à sa haine contre cette maison, ce prélat tint une assemblée publique du clergé et du peuple sous le porche *(in vesti-*

bulo) de l'église de Notre-Dame de Lausanne, le 22 janvier 1219, dans laquelle il accusa le dernier duc de Zæhringen d'avoir tourné contre l'Eglise l'arme destinée à la protéger ; de s'être rendu coupable envers elle de rapines, d'incendie, d'homicide et de mutilation. « Et pour chasser à jamais du bercail ces loups dévorants, et empêcher qu'un exemple aussi condamnable ne fût imité, l'évêque fit à l'autel de la sainte vierge Marie l'offrande solennelle de l'avouerie épiscopale de l'Eglise de Lausanne, retombée de droit *(de jure)* entre ses mains par la mort du duc de Zæhringen, que Dieu avait privé de ses enfants à cause de ses méfaits. » Il fit prêter serment à son chapitre de ne jamais aliéner cette avouerie. Mais le comte de Kybourg ne fut pas arrêté par ces foudres ecclésiastiques. Il avait, disait-il, trouvé dans l'héritage de son beau-père l'avouerie épiscopale de Lausanne; mais, se trouvant empêché de la faire valoir lui-même, il la vendit, moyennant trois cents marcs d'argent, au sire de Faucigny, en Savoie. Celui-ci voulut faire valoir ces mêmes droits, et pour contraindre l'évêque de Lausanne, il eut recours aux armes. L'archevêque de Besançon intervint comme médiateur dans cette querelle, et parvint à l'apaiser. Guillaume d'Ecublens, successeur de Berthold de Neuchâtel dans l'évêché de Lausanne, consentit à payer trois cent vingt marcs d'argent à ce seigneur de Faucigny, à condition que cet intrus renoncerait à l'avouerie épiscopale.

Cette transaction fut signée à Préverenges près Morges, le 18 juin 1226. Le dimanche suivant, dans l'église de Saint-Maire, à Lausanne, l'évêque fulmina une sentence d'excommunication contre quiconque oserait séparer l'avouerie de la mense épiscopale, les intérêts spirituels et temporels de l'Eglise de Lausanne. Par cet acte, l'évêque Guillaume établissait la suprématie de cette Eglise sur les fiefs qui en dépendaient. Il constituait une grande seigneurie ecclésiastique, comme il en exista beaucoup d'autres dans le moyen-âge. Mettre son Eglise sous la protection de la Vierge ou établir un Saint pour seigneur, c'était déclarer l'union des deux pouvoirs et ériger une principauté théocratique. Il ne faut pas oublier qu'on était alors dans l'âge de la plus grande dévotion des peuples ; que c'était l'âge du dévouement, des croisades, des grandes constructions religieuses. La belle cathédrale de Lausanne s'élevait alors avec les offrandes des peuples. Notre-Dame de Lausanne était en quelque sorte la reine du pays, et les vestiges du culte qu'on lui vouait ont survécu aux révolutions religieuses. L'évêque pouvait donc se regarder comme le souverain de l'Helvétie romane[1]. Mais les seigneurs contre lesquels son acte d'indépendance était essentiellement dirigé n'entendaient pas rester inactifs. La maison de Savoie et la maison de Habsbourg, celle-ci entant ses prétentions sur celles des Kybourg, allaient engager avec l'évêque une lutte longue, acharnée et inégale.

1. Pour se faire une juste idée des ressources et des limites de l'évêché de Lausanne au moyen-âge, il ne faut pas perdre de vue que Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne transjurane, avait donné le comté de Vaud à l'évêque de Lausanne, par acte de l'an 1015. Mais, nous l'avons vu, ce prélat ne parvint jamais à faire reconnaître son pouvoir sur tout ce pays. Les évêques de Lausanne n'exerçaient leur pouvoir temporel que sur la partie du diocèse désignée sous le nom de *Terres de l'Evêché*, qui, à la suite des investitures des empereurs Henri IV et Conrad II, comprenaient : 1° Lausanne et treize villages de sa banlieue; 2° La Vaux et ses quatre paroisses, Lutry, Villette, St.-Saphorin et Corsier, données par Henri IV au belliqueux évêque Burckhard, son compagnon d'armes; 3° Bulle, Albeuve et le Pays-de-Roche, dans le canton actuel de Fribourg; 4° Avenches, Lucens, Curtil et Villarzel. Le pouvoir spirituel de ces évêques

Les origines de la maison de Savoie ont toujours passé pour un des points les plus obscurs de l'histoire. Plus de treize systèmes ont surgi à cet égard. Le plus accrédité, dans les derniers siècles, faisait remonter la maison de Savoie à la maison impériale de Saxe. Ce système a été abandonné. Elle remonterait, selon M. Cibrario, son éminent historien, à Manassé, comte de Nyon et de Savoie, père de Humbert aux Blanches Mains. Sa fortune était provenue, comme nous l'avons vu, des libéralités de Rodolphe III. Cette maison s'était accrue par l'acquisition du Chablais, du Bas-Vallais et de la partie du pays de Vaud qui s'étend de Saint-Maurice à la Veveyse. A l'heure où les Zæhringen disparurent de la scène de l'histoire, les comtes de Savoie se trouvaient d'autant plus puissants dans l'Helvétie romane, que tous les seigneurs de cette contrée s'étaient ruinés dans les guerres féodales et dans les fêtes chevaleresques. Les croisades avaient achevé de les appauvrir, mais en enrichissant les paysans auxquels ils avaient dû aliéner des terres, moyennant des redevances, pour rétablir leur fortune. Ces paysans avaient formé des associations ou communautés, pour administrer les intérêts des communiers et repousser toute réclamation ou revendication inique des seigneurs.

Tel était l'état de l'Helvétie occidentale quand le comte Thomas, que nous avons vu s'emparer de Moudon et commencer l'érection d'un comté de Romont, donna sa fille Marguerite au comte de Kybourg. Thomas, outre plusieurs filles, avait neuf fils, dont sept avaient été voués à l'Eglise, qui offrait alors de brillantes carrières aux cadets des maisons seigneuriales. Pierre, le septième de ces fils, dégoûté de l'Eglise, embrassa la carrière militaire, et devint un des plus fameux chevaliers de son temps. Plus guerrier que ses frères, il commença par s'agrandir dans les Etats paternels à leur détriment; en épousant Agnès de Faucigny, il s'assura la vallée de l'Arve et toutes ces contrées élevées que domine le Mont-Blanc, alors appelé la Montagne maudite. L'une de ses sœurs, Béatrix, ayant épousé Raymond Bérenger, comte de Provence, donna le jour à quatre filles, qui devaient monter sur quatre des premiers trônes de l'Europe : Eléonore, l'aînée, épousa Henri III, roi d'Angleterre; Marguerite, Louis IX ou saint Louis, roi de France; Béatrix, Charles d'Anjou, roi de Naples; et Sanchie, Richard de Cornouailles, qui fut empereur d'Allemagne.

Pierre de Savoie accompagna sa nièce Eléonore en Angleterre, devint le bras droit de Henri III, et fut récompensé de ses services par d'immenses richesses. Un quartier de Londres, dans lequel était son palais, porte encore le nom de *la Savoie*. Mais, trop avisé pour ne pas s'apercevoir que les barons anglais, jaloux de sa haute faveur, chercheraient à opérer contre lui une réaction, il songe à se ménager une retraite et une principauté dans l'Helvétie occidentale, où sa maison avait déjà des possessions. Il choisit le château de Chillon, sur les bords du Léman, pour centre de ses domaines en Helvétie, et, par toutes sortes de marchés, de transactions et d'accords, il acquit de la noblesse ruinée de ces contrées de nombreux titres de propriété. Bien-

s'étendait beaucoup plus loin ; l'évêché était divisé en huit décanats : 1° Lausanne; 2° Avenches; 3° Vevey; 4° Neuchâtel; 5° Outre-Venoge (Cossonay, La Côte, l'abbaye du Lac de Joux, etc.); 6° Ogo (le pays d'Enhaut, Château-d'OEx, la Gruyère); 7° Fribourg; 8° Berne. Ces décanats renfermaient plus de 300 cures, 7 abbayes, 40 prieurés, 6 maisons de moines hospitaliers, etc. Le revenu de l'évêque était estimé 30,000 écus d'or, et celui de chacun de ses trente-deux chanoines 4000 écus. Le trésor de la cathédrale valait plusieurs millions.

tôt il jeta les yeux sur les possessions de sa sœur Marguerite, mariée à Hartmann de Kybourg, mais qui n'avait pas d'enfants. Pierre de Savoie cherchait déjà à étendre son influence dans l'Helvétie allemande, en prenant position à Fribourg, Morat et Berne, ces villes que les Zæhringen avaient édifiées dans un même but, celui de servir de points de résistance contre la noblesse. Cela était plus facile quant à Fribourg, dont les Kybourg avaient hérité, que pour Berne et Morat, qui, déclarées villes impériales par des chartes manifestes, visaient dès-lors à l'indépendance.

Les Kybourg, de leur côté, étaient sur leur garde et ne laissaient pas passer une occasion de faire valoir leurs prétentions sur ces villes; surtout ils inquiétaient les bourgeois de Berne, qui, placés entre deux influences hostiles, préférèrent la protection douteuse et plus lointaine de Pierre de Savoie aux molestations plus immédiates des Kybourg. Les Bernois envoyèrent donc une députation au comte de Waldeck, vicaire général de l'empire, au commencement de cette période de troubles et de luttes inextricables qu'on appelle dans l'histoire d'Allemagne *le grand interrègne* (1250-1272). Ces députés se plaignirent de l'oppression des deux Kybourg, l'oncle et le neveu, connus sous le nom d'Hartmann le vieux et Hartmann le jeune; et, sur leur demande, le comte de Waldeck invita Pierre de Savoie, par un diplôme du 7 mai 1250, à prendre, au nom de l'empire, la défense des villes libres de l'Helvétie occidentale, Bâle, Berne et Morat. Cette protection ne pouvait s'étendre à Fribourg, partie immédiate de l'héritage des Zæhringen. Ainsi, Pierre allait bientôt arriver au cœur même de l'Helvétie. Dans toutes les régions des Alpes de Berne, de la Savoie, du Vallais et de la Gruyère, on le redoutait comme un voisin dangereux. Il continuait à tirer force argent de l'Angleterre, où il passait une partie de son temps comme conseiller de Henri III et comme guide de son fils Edouard. Il était intervenu comme médiateur entre les cours de France et d'Angleterre, et il était sur le continent l'agent le plus actif de cette dernière puissance, qui avait alors des prétentions très-élevées sur l'empire germanique, l'Italie, la Provence et d'autres pays continentaux de l'Europe. Mathieu Paris, célèbre chroniqueur anglais, se plaint en plusieurs occasions de l'influence que les étrangers, Provençaux, Savoisiens et Vaudois, venus à la suite de Pierre, exerçaient sur la marche des affaires: toutes les faveurs, tout l'or du trésor royal étaient pour eux et leur chef, Pierre de Savoie. Il est de fait que nous voyons celui-ci acquérir, en quelques années, *en bonne monnaie sterline,* disent les actes de vente, le Vully, Rue, la Tour de Peilz, Estavayer, Châtel-Saint-Denis et bien d'autres lieux. Rodolphe, comte de Gruyère, lui rendit hommage, et Guillaume, comte de Genevois, lui remit, à titre de gage, le château de l'Ile, à Genève, et le château des Clées, qui dominait un passage important de France en Helvétie. Enfin, Pierre faisait reconnaître Jean de Cossonay comme évêque de Lausanne, mais à des conditions qui rendaient la maison de Savoie toute-puissante dans cet évêché, que ses domaines entouraient déjà de tous côtés. Ainsi, dès ce temps-là, cette dynastie naissante prenait pied à Genève, à Lausanne et même en Vallais. Elle avait aussi un titre sur Berne, Bâle et Morat. Encore un pas, et elle pénétrait dans l'Helvétie orientale et allémanique. Enfin, pour comble de fortune, par le décès, la retraite ou l'incapacité des aînés de sa famille, et en dernier lieu par la mort imprévue de son neveu Boniface, chef de la dynastie de Savoie, Pierre se vit appelé à la souveraineté de tous les Etats de cette maison. Tous les

grands seigneurs de l'Helvétie occidentale, les Grandson, les Vufflens, les Cossonay et ceux que nous avons déjà nommés étaient contraints d'accepter son joug. Les comtes de Haute-Bourgogne, de l'autre côté du Jura, conservaient seuls la suzeraineté de quelques quartiers de ces montagnes du côté de l'Helvétie.

La mort des deux Kybourg, celle d'Hartmann le jeune en 1263, et celle d'Hartmann le vieux en 1264, vint offrir un aliment nouveau à l'ambition du comte Pierre, que l'on commençait à nommer *le Petit Charlemagne*, en raison de la force, de la prudence, de l'habileté et aussi de la sagesse qu'il montrait dans la création et dans l'organisation de son petit empire alpestre. Mais ces deux morts lui suscitaient aussi un adversaire immédiat et direct, non moins entreprenant, non moins ambitieux, et qui avait déjà commencé à jouer dans l'Helvétie orientale le rôle que lui-même remplissait depuis près d'un demi-siècle dans l'Helvétie romane. Ce rival était Rodolphe de Habsbourg. Abandonnons un moment celle-ci pour examiner de près l'état de celle-là, et pour remonter aux origines de cette puissance habsbourgienne, qui, partie d'un modeste château helvétique, s'est étendue sur les deux hémisphères et a touché un moment à la monarchie universelle.

Nous avons vu quelles avaient été les destinées de l'Helvétie allémanique, c'est-à-dire de la plus grande partie de la Suisse actuelle, depuis la chute de l'empire romain en Occident. Au sixième siècle, elle reconnaissait, comme l'Helvétie burgonde, la domination des Francs. Sous les Mérovingiens et sous les Carlovingiens, les destinées des deux contrées, quoique régies sous des noms différents, furent à peu près les mêmes. Ces destinées devinrent distinctes quand se forma le second royaume de Bourgogne. Après la mort de Rodolphe III, dernier roi de cette monarchie (1032), l'empereur Conrad II, le Salique, réunit de nouveau l'Helvétie bourguignonne à l'Helvétie allémanique, qui était déjà incorporée à l'empire. Sous Henri IV, petit-fils de Conrad II, la maison de Zæhringen, héritière de celle de Rheinfelden, était devenue puissante dans l'Helvétie allémanique et bientôt aussi dans l'Helvétie burgonde. Le chef de cette maison était duc dans la première et recteur dans la seconde. A la mort du dernier Zæhringen, Berthold V, l'Helvétie allémanique fut de nouveau réunie à l'empire. Les empereurs, absorbés par leurs grandes affaires d'Allemagne et d'Italie, étaient obligés de s'en remettre, pour l'administration de cette partie éloignée du centre de l'empire, à des seigneurs appelés comtes provinciaux (en allemand *Landgraves)*, qui, vassaux immédiats de l'empire, transmirent à leurs héritiers les titres et les bénéfices qu'ils avaient reçus de l'empereur en récompense de leurs services. C'est ainsi que les fiefs devinrent héréditaires et que les grands feudataires exercèrent héréditairement le droit de souveraineté et de haute justice émané du chef de l'empire.

Parmi ces comtes ou landgraves en Helvétie, ceux de l'Aargau ou Argovie, territoire qui comprenait toute la vallée de l'Aar, depuis sa jonction avec le Rhin jusqu'à ses sources dans les Alpes des *Waldstætten* ou cantons forestiers, étaient surtout puissants et redoutés. Le landgrave était en même temps avoué suprême, défenseur et protecteur des églises, des monastères ou abbayes, et il exerçait la juridiction civile sur les sujets nombreux des églises, des couvents et des chapitres.

Nous avons vu plus haut comment ce droit de protection tendait naturellement à la souveraineté. Dès le milieu du onzième siècle, et bien avant que la maison de

Zæhringen fût appelée à gouverner l'Helvétie, les comtes de Lenzbourg étaient avoués *(Kastvogte)* de Notre-Dame de Zurich, qui possédait une partie du pays d'Uri, et de l'abbaye de Seckingen, dont dépendait le pays de Glaris. De temps immémorial, les comtes de Lenzbourg avaient dans les vallées de Schwytz et d'Unterwald des droits et des possessions considérables. L'abbaye de Béromünster en Aargau, fondée en 850, et dont ces comtes étaient avoués et protecteurs héréditaires, avait des serfs et des sujets *(mancipia)* à Sarnen, Alpnach, Arth, Kussnacht. Les monastères de Muri, d'Engelberg, de Lucerne avaient aussi des possessions, des seigneuries ecclésiastiques immenses, dont les habitants étaient soumis aux lois de la féodalité. Les comtes, fonctionnaires militaires et civils, exerçaient avec les évêques et les abbés la juridiction sur ces domaines. Il faut se représenter toute l'Helvétie allémanique comme composée de seigneuries où les droits des seigneurs ecclésiastiques et laïques étaient entremêlés.

A l'extinction de la maison des Lenzbourg, comtes de l'Aargau, les droits et les domaines de cette famille passèrent en partie aux Kybourg, landgraves ou comtes de Thurgovie, et aux Habsbourg, landgraves ou comtes d'Alsace. Ces deux familles s'étaient alliées par des mariages et avaient des intérêts communs de parenté et d'ambition. Albert Ier de Habsbourg, surnommé *le Riche,* à cause des biens que lui valut en Helvétie cette opulente succession, obtint entre autres la charge d'avoué des monastères de Zurich, et des droits dans le comté de ce nom *(Zurichgau)*, d'où dépendait une partie des Waldstætten, notamment la vallée d'Engelberg. Le fils de cet Albert, Rodolphe Ier, surnommé *l'Ancien* ou *le Paisible,* succéda à son père comme comte de Habsbourg et d'Alsace. Habsbourg était le nom de leur château patrimonial dans le comté d'Argovie. En 1209, ce même Rodolphe, aïeul de celui qui parvint à la dignité impériale, fut nommé par Othon IV avoué impérial *(Reichsvogt)* des vallées de Schwytz et d'Unterwald. Les habitants de ces vallées ne le reçurent pas sans protestations. Après la mort de ce comte, ses deux fils, Albert et Rodolphe II, se partagèrent sa succession. La branche aînée exerça les droits du landgraviat de l'Aargau, et la branche cadette même lui obéissait en cette qualité.

Quand arriva la grande lutte entre le sacerdoce et l'empire, personnifiés dans l'empereur Henri IV et le pape Grégoire VII, la maison de Habsbourg embrassa le parti pontifical. Les empereurs de Souabe ou de Hohenstauffen, qui continuèrent à soutenir le combat contre Rome, cherchant à diminuer l'influence de ces Habsbourg, qui commençaient à devenir trop puissants en Helvétie, favorisèrent les priviléges réclamés par les Waldstætten et par les villes voisines, comme Zurich et Berne, auxquelles la protection des Habsbourg pesait déjà. C'est ainsi que les intérêts de cette maison commencèrent à se trouver, dans l'Helvétie allemande, en opposition avec ceux du pays et de ses habitants, tant dans les campagnes que dans les villes.

En 1240, c'est-à-dire au moment même où Pierre de Savoie concentrait sa puissance dans l'Helvétie romane, Albert II, *le Sage,* comte de Habsbourg et landgrave d'Alsace, fils aîné et successeur de Rodolphe Ier, mourait en Terre-Sainte. Son fils, Rodolphe II, qui depuis fut roi et empereur, lui succéda comme comte et landgrave. Déjà fort et redouté dans une partie de l'Helvétie, avoué impérial des Waldstætten, protecteur de Zurich, craint des évêques de Bâle et de Saint-Gall, avec lesquels il

avait eu de violents démêlés, ayant dans ses domaines héréditaires les villes de Lenzbourg, d'Aarau, de Zoug, de Brouck, de Sursée, il allait se tourner vers l'Helvétie romane, où l'appelaient de grands intérêts et une nouvelle perspective d'ambition que venait de lui ouvrir la mort des derniers comtes de Kybourg. Lorsque Hartmann le Vieux mourut peu de temps après son neveu, Hartmann le Jeune, décédé à Berthoud, dans le château des Zæhringen, il fut enseveli, ainsi que l'avait été le recteur Berthold V, avec casque et bouclier, comme étant le dernier de sa race. Hartmann le Jeune n'avait laissé qu'une fille, qui, aux termes de la loi germanique, ne pouvait hériter des fiefs qui provenaient de l'empire, mais seulement des biens allodiaux d'origine non salique. Rodolphe de Habsbourg, neveu d'Hartmann le Vieux, se présentait donc pour recueillir l'héritage féodal des Kybourg, en même temps que Pierre de Savoie en demandait l'investiture à Richard de Cornouailles, empereur d'Allemagne, époux de sa nièce Sanchie et frère du roi d'Angleterre Henri III. Richard avait été élu par un parti en Allemagne, durant le grand interrègne, en opposition avec Alphonse d'Arragon, qu'un autre parti avait porté à l'empire. Pierre, disent les chroniques de Savoie, se présenta à cet empereur (qui, du reste, ne vint jamais en Allemagne que pour y semer de l'or parmi ses partisans), dans un costume moitié d'or et moitié d'acier, symbole des deux moyens par lesquels il avait fondé sa puissance, et il obtint de son neveu Richard, qui n'avait rien à lui refuser, le vicariat ou la lieutenance de l'empire en Helvétie et en Savoie, ainsi que tous les fiefs impériaux compris dans l'héritage des Kybourg. C'est ici que commença la lutte entre Rodolphe et Pierre.

Rodolphe commence par se porter de son château de Habsbourg sur Berthoud, dont il s'empare, et se proclame tuteur de la fille de Hartmann le Jeune. Puis il dépossède Marguerite de Savoie, sœur chérie de Pierre et veuve de Hartmann le Vieux, des domaines qui avaient formé son douaire, savoir : de la vallée de Glaris, de la ville de Winterthour, des châteaux de Kybourg, de Baden et de Wildeck, enfin de la seigneurie de la ville de Fribourg. C'était une manière d'expulser la maison de Savoie et tous ses membres, quels qu'ils fussent, de l'intérieur de l'Helvétie. En d'autres termes, c'était lui déclarer la guerre. En effet, bientôt Rodolphe de Habsbourg apparut en armes sur les bords du Léman. Il n'eut pas plutôt posé le pied dans ces contrées que tous les seigneurs de l'Helvétie romane, qui n'avaient subi qu'à regret l'influence et la domination savoisiennes, entre autres les évêques de Sion, de Lausanne et de Genève, les comtes de Genevois, de Gruyère et bien d'autres, firent mine de les secouer. Pierre était alors en Flandre, occupé des préparatifs d'une expédition qu'il devait diriger incessamment contre l'Angleterre, où les seigneurs, ligués sous la direction du comte de Leicester, avaient vaincu et fait prisonniers le roi Henri III et son frère Richard, empereur d'Allemagne ou se prétendant tel. La malheureuse comtesse douairière de Kybourg, éloignée de son protecteur naturel retenu dans ses contrées lointaines, avait invoqué l'assistance du pape Clément IV ; mais Rodolphe de Habsbourg, qui s'était déjà rendu maître de Fribourg, reçut fort mal l'abbé de Notre-Dame d'Abondance, envoyé du Saint-Père, et persista à profiter des chances que lui offraient les désastres du roi anglais, de Richard, son frère, et de Pierre de Savoie, son oncle. Après avoir rallié tous les ennemis du comte de Savoie, il vint assiéger le château de Chillon, centre de ses possessions

dans les pays romans, et dont la position le rendait maître du passage des Alpes, du Vallais et du Chablais.

A cette nouvelle terrible, Pierre quitta tout, les intérêts de ses neveux et la Flandre, pour accourir au secours de ses Etats. Il était alors usé par une vie excessivement active, brisé par les fatigues de la guerre et de la politique; les années étaient venues, et avec elles les revers. Ce n'était plus ce prince si heureux et si brillant, qui avait gouverné l'Angleterre en quelque sorte, mis un de ses frères, Boniface, sur le trône primatial de l'archevêché de Cantorbéry, servi de médiateur entre le roi de France et le roi anglais, et puisé à pleines mains dans les trésors de ce prince. Il était alors vieux, endetté, proscrit en quelque sorte. Néanmoins, son énergie, disent les historiens ou plutôt les chroniqueurs, ne l'abandonna pas. Il fit face de toutes parts : se portant d'abord sur Genève, avec les forces qu'il avait réunies pour son expédition d'Angleterre, il força l'évêque à capituler. Ce prélat était alors en lutte avec les bourgeois, qui réclamaient des franchises municipales, et qui avaient invoqué contre leur supérieur ecclésiastique la dangereuse protection du comte de Savoie. On sent combien cette position donnait beau jeu à Pierre. Il fit un accommodement entre l'évêque, le comte de Genevois et les bourgeois de Genève, ces trois éléments qui étaient en conflit perpétuel, et se ménagea sur le tout une sorte de médiation, qui plus tard devait amener la domination savoisienne dans cette ville. De plus, il garda le château de l'Ile en nantissement de ce que lui devait le comte de Genevois. Libre de ce côté, il se porta contre l'évêque de Sion, s'empara de Martigny, et parut bientôt sur les bords de la Sarine et de l'Aar. Une guerre de ruses, de surprises, de déprédations, comme toutes celles du moyen-âge, fut alors allumée entre les deux compétiteurs à l'héritage des Kybourg dans toute l'Helvétie occidentale. Les détails de cette lutte, qui paraît avoir duré une partie de l'année 1265 et s'être prolongée au commencement de la suivante, sont obscurs ou racontés par les chroniqueurs de manière à inspirer peu de confiance. Selon la *Chronique de Savoie,* qui naturellement exalte le comte Pierre, son héros, celui-ci ayant dû reporter la guerre des rives de l'Aar et des environs de Fribourg dans les gorges du Vallais, les Allemans de Rodolphe de Habsbourg, renforcés des mécontents de l'Helvétie romane, et commandés par un duc de Lupfingen, Copinghen ou Zoffingen, que quelques auteurs ont pris pour Rodolphe de Habsbourg en personne, parce qu'il possédait la ville de Zoffingen en Argovie depuis peu de temps, reparurent sous les murs de Chillon. La prise de ce château était le but où se concentraient tous leurs efforts. Ils étaient occupés à ce siége, quand le comte de Savoie, trompant ses ennemis par une marche de nuit, déboucha des gorges du Vallais vers les rives du Léman. « Sans être aperçu, dit la chronique, il fit signe au guet du château de Chillon, et, s'étant fait connaître, il pénétra dans le donjon; il monta sur la tour, d'où il avisa la position de l'armée des assiégeants. Voyant qu'ils étaient dispersés dans les villages, n'ayant aucune crainte d'être attaqués par la faible garnison du fort, Pierre donna ses directions au commandant du château, et se mit sur un petit bateau pour aller rejoindre ses troupes à Villeneuve, où il leur avait assigné rendez-vous. A l'aube du jour, il fondit sur l'ennemi, dont il eut bon marché, car il trouva les gens du duc de Copinghen moitié veillants et moitié dormants, et firent si bien que ce duc fut fait prisonnier, et avec lui furent pris les comtes de Nydau, de Gruyère, d'Aar-

berg, de Grandson, de Cossonay, de Montagny, et quatre-vingts barons, chevaliers, écuyers et nobles du pays. Le comte Pierre les fit mener au château de Chillon, où il ne les traita pas comme prisonniers, mais les festoya honorablement. » — « J'au-» rais, leur dit-il, beaucoup de raisons de vous mettre à haute rançon ; mais si vous, » Messire de Copinghen, voulez m'abandonner le pays de Vaud, je vous acquitterai » sans autre rançon. » — « A quoi le duc, bien qu'il lui coûtât de perdre un tel joyau, répondit : « J'y consens, moyennant que moi et les miens soyons francs et » quittes. » — « En ce qui vous touche vous et vos Allemans, je le veux, repartit » le comte ; mais les seigneurs de Vaud me feront hommage, et par leur rançon » m'aideront à supporter les charges de la guerre. »

Ainsi s'exprime la *Chronique de Savoie;* mais son récit soulève de grandes difficultés, et elle ne doit être reçue qu'avec circonspection, comme les sources de ce genre, où le romanesque domine un fond de vérité. Un grand débat s'est élevé pour savoir quel était ce personnage qui commandait l'armée allemande. M. Cibrario voit dans le duc de Copinghen Rodolphe de Habsbourg en personne. D'autres historiens ont soutenu que c'était un de ses lieutenants, ou peut-être un comte de Frohbourg, qui était seigneur de Zoffingen, dont les chroniqueurs romans ont fait Copinghen, par corruption. Les Frohbourg étaient parents et alliés des Habsbourg; ils étaient les fondateurs de Zoffingen, et peut-être possédaient-ils encore cette ville quand eut lieu la bataille de Chillon, en 1266[1]. Un historien lucernois, M. J.-E. Kopp, qui a jeté un nouveau jour sur les origines de l'histoire suisse, doute absolument des victoires de Pierre de Savoie sur une armée des Habsbourg, victoire racontée par les chroniques, et, d'après elles, par Guichenon et Guilliman. Il estime qu'il n'y a jamais eu entre les deux compétiteurs d'engagement sérieux, mais que leurs différends s'arrangèrent après un état d'hostilité plus ou moins long, mais sans aucun fait d'armes important. Il est de fait que la bataille de Chillon paraît arrangée dans les récits que nous en avons, à la manière des anciens poëmes et des livres de chevalerie. Ce qui paraît plus certain, c'est que Pierre, aidé surtout par les bourgeois de Berne, fit reculer Rodolphe de Habsbourg, et rentrer dans sa suzeraineté les seigneurs romans, dont la fidélité avait été ébranlée. Rodolphe, rejeté derrière l'Aar, dut reconnaître le douaire de Marguerite de Savoie, comtesse de Kybourg. La paix entre les deux représentants des deux Helvéties fut enfin signée au Löwenberg, sur le lac de Morat, le 8 septembre 1267. Les conditions du traité sont à l'avantage de Pierre ; mais ce traité ne fait nulle mention de rançon, bien que dans le moyen-âge on insistât volontiers sur ces détails dans les arrangements politiques. On ne traitait guère alors les prisonniers, surtout quand il s'agissait d'un chef illustre, de la façon généreuse et magnanime que rapporte la *Chronique de Savoie.*

Cette guerre fut la dernière de Pierre de Savoie. Il mourut au mois de juin 1268, à Pierre-Châtel, nommant Philippe, son frère, qui jusque-là avait été dans les ordres religieux, son successeur au titre de comte de Savoie. Il laissa ses biens en Angleterre à sa nièce, la reine Eléonore, à l'exception de son palais de Londres,

1. Suivant les annales de Colmar, ce ne fut que dix ans après que le comte de Frohbourg fit hommage de ses châteaux à Rodolphe de Habsbourg : « *Comes Ludovicus de Frohburg dedit omnia castra sua regi Rudolpho tali conditione ut pro eo restitueret universis.* » Et en 1285 : « *Cives de Zoffingen Rudolphum regem pro domine acceperunt.* »

qu'il légua à l'hospice du Saint-Bernard. Qui sait ce qui serait arrivé s'il eût vécu plus longtemps, et si sa lutte contre Rodolphe eût continué avec avantage. Peut-être eût-il fondé entre la France, l'Allemagne et l'Italie une puissance intermédiaire, maîtresse des Alpes, des sources du Rhône et du Rhin, comme voulurent faire, après lui, les ducs de Bourgogne. Mais les éléments qu'il avait préparés, à peine réunis, se séparèrent bientôt. Fribourg retourna aux Habsbourg; les évêques de Sion, de Lausanne et de Genève reprirent leurs allures souveraines. Berne, qui avait accepté le protectorat savoisien, marcha à pas de géant vers une politique indépendante qui devait l'élever à un haut degré de puissance. L'Helvétie romane demeura brisée et fractionnée. Seul le pays de Vaud resta en majeure partie savoyard, et les dissensions entre les partis à Genève allaient bientôt réserver à cette ville le même sort[1]. La mort du comte Pierre laissa de nouveau la carrière ouverte à l'ambition de Rodolphe de Habsbourg, qui avait une revanche à prendre. Profitant de l'anarchie qui divisait l'empire à la fin du grand interrègne, il forma le projet de revendiquer encore par les armes le douaire de la comtesse de Kybourg et tous les fiefs de l'Helvétie jadis tributaires des maisons de Zæhringen et de Kybourg. En 1272 nous le voyons de nouveau en campagne. Il attaque dans son château Henri, comte de Neuchâtel, feudataire de Philippe, nouveau comte de Savoie. Ce prince, bien qu'ayant passé sa vie dans les hautes dignités ecclésiastiques, montre qu'il n'est pas indigne de succéder à son frère. Il secourt son vassal, bat Rodolphe dans les environs de Bienne, le force à se retirer sur la rive droite de l'Aar et à renoncer à ses projets sur l'Helvétie romane. Cette victoire valut à Philippe de nombreux adhérents : le comte de Gruyère et d'autres vassaux lui rendirent hommage.

Ainsi, la fortune de Rodolphe baissait encore, quand elle s'éleva subitement, la même année 1272, à un degré de splendeur que jamais les comtes de Lenzbourg, de Kybourg et de Habsbourg, ses devanciers, n'auraient osé entrevoir. L'empereur

1. Nous dirons un mot seulement du rôle joué dans nos contrées par le *Petit Charlemagne* comme législateur et auteur d'une charte ou constitution pour ses Etats, et surtout pour le pays de Vaud. Sur la foi d'un légiste, le châtelain Quizard, qui rédigeait en 1562 le coutumier du pays de Vaud, l'historien Jean de Muller, et après lui le général Frédéric-César La Harpe et J.-J. Cart, juriste et citoyen de Morges, avaient soutenu que ce pays avait été doté, par le comte Pierre, d'une représentation nationale et d'Etats généraux, dans l'année 1264. Ce prince aurait voulu ainsi faire de ses nouvelles acquisitions une espèce de monarchie représentative ou constitutionnelle dans le sens moderne. Comme c'était précisément alors (1260) que la grande Charte anglaise avait été confirmée par Henri III, fils de Jean-sans-Terre, neveu du comte Pierre, qui passa une partie de sa vie à la cour d'Angleterre, on fit du pays de Vaud le premier Etat constitutionnel du continent européen. L'avoyer bernois de Mulinen répondit à ces auteurs en 1797, en soutenant que ces prétendus Etats de Vaud n'étaient qu'une invention gratuite des révolutionnaires vaudois, qui cherchaient à prouver que Berne avait confisqué toutes les libertés de leur patrie. En 1817, le baron de Grenus, dans ses *Documents sur le pays de Vaud*, prouva qu'on était allé trop loin de part et d'autre ; qu'il y avait bien eu des Etats dans le pays de Vaud, mais qu'ils n'avaient aucun caractère constitutionnel, ni la périodicité régulière, ni les attributions des Chambres représentatives modernes. Enfin, en 1839, on a publié les *Statuts du comte Pierre de Savoie*, qui ne s'occupent que d'abréger la procédure, de diminuer les frais de justice, les épices des gens de justice, et de rendre les tribunaux accessibles aux pauvres. Dès-lors il fut prouvé que Pierre de Savoie, qui combattit en Angleterre pour le pouvoir absolu, n'avait pas songé à faire dans l'Helvétie romane une monarchie républicaine. M. Cibrario, en 1841, a rétabli enfin le vrai caractère du comte Pierre. Voyez aussi le mémoire de M. Vulliemin, *sur l'Etablissement monarchique de Pierre de Savoie dans l'Helvétie occidentale.*

Richard de Cornouailles, après avoir paru pour la dernière fois en Allemagne l'année 1269, était retourné mourir en Angleterre. Alphonse X, de Castille, son compétiteur à l'empire, tout-à-fait étranger à la race allemande, n'ayant aucun moyen de se faire respecter en Allemagne, où il ne vint jamais, avait été définitivement écarté par les électeurs. On sentait partout le besoin dans l'empire de sortir de cette anarchie qui livrait le pays aux brigandages des petits princes. Les évêques, les villes qui voulaient consolider leur indépendance naissante, le peuple des campagnes et tous les faibles voulaient un roi digne de ce nom. Les électeurs ne mettaient en avant aucun prince qui fût possesseur d'Etats étendus, car ils étaient trop jaloux les uns des autres, et auraient craint de compromettre leur indépendance en nommant un empereur qui fût capable d'exercer les droits attachés à sa couronne. Ce fut dans ces conjonctures que Grégoire X, qui, loin d'abaisser l'empire, croyait que seul l'empire pouvait rendre l'autorité à l'Eglise, exhorta les électeurs à ne pas se diviser plus longtemps. Son allocution fut écoutée, et le choix tomba sur Rodolphe de Habsbourg, dont les qualités militaires et politiques étaient connues, mais qui n'était pas assez puissant, comme prince, pour porter ombrage aux grands de l'empire. C'est ainsi que ce seigneur de l'Helvétie devint roi des Romains et empereur d'Allemagne. Son rôle et ses vues changèrent totalement dès qu'il connut sa nomination.

Lorsque son élection fut annoncée à Rodolphe, il était occupé d'une de ces petites guerres qui remplirent la première partie de sa carrière. Il assiégeait la ville de Bâle, pour se venger d'un affront que lui avaient fait les bourgeois. Soudain les portes de Bâle s'ouvrirent, et le nouvel empereur, tout en promettant oubli du passé et bienveillance pour l'avenir, fit son entrée dans cette cité aux acclamations de ses ennemis de la veille. Rodolphe, accompagné de la noblesse de l'Argovie, se rendit de là à Aix-la-Chapelle, où il reçut la couronne de Charlemagne des mains de l'archevêque de Cologne. Les députés des villes impériales de Bâle, de Zurich, de Soleure, de Fribourg, de Lausanne, les hommes de Schwytz, comme vassaux de l'empire, figurèrent à son couronnement. Il est certain toutefois que dans l'Helvétie romane la joie ne fut pas la même que dans l'Helvétie allemande : on en comprend facilement la raison. Parvenu au faîte de sa puissance, Rodolphe n'oublia pas qu'avant d'être empereur, il avait été un seigneur de l'Helvétie. Il étendit les libertés des villes de Zurich, de Lucerne, de Soleure et de Schaffhouse, qui déjà s'étaient bien développées pendant les troubles du grand interrègne, qui avaient permis aux cités de s'émanciper, en profitant des guerres privées des seigneurs. Il promit aux paysans de Schwytz qu'il maintiendrait leurs droits, et leur reconnut celui de choisir parmi eux leur landammann ou magistrat national. Lausanne, dans la Suisse romane, reçut aussi des marques de la bienveillance de Rodolphe. Il se rencontra dans cette ville, en 1275, avec le pape Grégoire X, qui, après avoir présidé le concile de Lyon, était venu assister à la consécration de la cathédrale de Lausanne. Cette cérémonie, qui eut lieu le 19 octobre 1275, réunit les pompes de l'Eglise de Rome aux fastes de l'Empire. L'empereur était accompagné de sa famille, composée de cinq fils et de trois filles, et d'une multitude de princes et de seigneurs *(multitudo baronum)*, au milieu desquels on remarquait l'absence des princes de Savoie. C'était un signe que le vieil antagonisme des deux maisons n'était pas encore éteint.

Cependant, l'Allemagne n'avait pas été unanime pour reconnaître l'empereur Rodolphe. Ottokar, roi de Bohême, duc d'Autriche, de Carinthie et de Carniole, protesta les armes à la main. Rodolphe soutint contre lui la majesté de son rang, et les guerriers de l'Helvétie le suivirent avec ardeur dans cette guerre. L'évêque de Bâle, Henri d'Isny, contribua au gain de la bataille dans laquelle Ottokar fut tué. Rodolphe n'échappa au sabre d'un cavalier de Bohême que grâce au dévouement d'un chevalier de Thurgovie, Walter de Ramschwag. L'empereur victorieux laissa la Bohême au fils d'Ottokar; mais il fit de l'Autriche et des autres possessions d'Ottokar une principauté héréditaire pour Albert, son fils aîné. Un des torts que l'histoire a reproché à Rodolphe de Habsbourg, tort qui avait sa source dans l'esprit de famille et dans le sentiment de l'amour paternel, fut d'avoir voulu faire porter des couronnes à tous ses fils. Sachant qu'il était isolé dans l'empire, il songeait à se faire autour du trône impérial une ceinture de royaumes secondaires, dont les rois auraient doublement dépendu de lui, comme fils et comme vassaux. Cette tendance éveilla bientôt la défiance des grands feudataires. On assurait qu'il réservait à l'un de ses fils ses domaines d'Helvétie, auxquels il aurait joint ceux d'Alsace, de Souabe et les débris du royaume de Bourgogne et d'Arles. Cette appréhension redoubla quand on vit Rodolphe passer le Rhin et se diriger sur la Franche-Comté de Bourgogne. Arrêté devant Besançon, qu'il ne pouvait enlever faute de machines de guerre, il transigea avec les francs-comtes de Bourgogne, qui se reconnurent vassaux de l'empire, sous la réserve de leurs droits souverains. De là Rodolphe dirigea ses forces contre Philippe de Savoie, qui, après avoir vexé les évêques de Lausanne et de Bâle, protégés de l'empire, s'était attaqué à l'empereur lui-même, en s'emparant de plusieurs fiefs sur lesquels il avait fait valoir de nouveau ses prétentions, entre autres de Fribourg, toujours contesté entre les deux maisons, et réclamé par Philippe comme douaire de sa sœur, la comtesse de Kybourg.

Rodolphe s'empara de Guminen, de Laupen et de Fribourg. Il vint mettre le siége devant Morat, ville qui était défendue par Louis de Savoie, neveu du comte Philippe, le même qui plus tard devint baron de Vaud. Morat se défendit avec vaillance, et, dans une sortie, la garnison faillit s'emparer de l'empereur, qui eut son cheval tué sous lui. Malgré cette héroïque résistance, Morat capitula; et de cette ville Rodolphe se dirigea sur Payerne, où Louis de Savoie avait opéré sa retraite. Le siége de cette ville, défendue alors par de fortes murailles, se poursuivait avec vigueur, quand un pape nouvellement parvenu au pontificat, Martin IV, Edouard, roi d'Angleterre, successeur de Henri III, et la veuve de saint Louis, Marguerite de France, nièce du comte Philippe, intervinrent. Cette haute médiation fut acceptée, et, au mois de juillet 1282, des conférences s'ouvrirent. Enfin, après bien des difficultés, la paix fut signée dans le camp devant Payerne[1].

Le comte Philippe céda à l'empereur Morat, Guminen et l'avouerie de Payerne. Rodolphe, poursuivant ses avantages, porta son influence jusqu'aux extrémités de l'Helvétie occidentale, puisque le sire de Prangins, seigneur de Nyon, lui fit hom-

1. Le siége de Payerne dura très-longtemps. On lit dans les actes du gouvernement de l'empereur Rodolphe *(Codex epistolaris Rodulphi I, Romanorum regis)*: « Rodulphus rex obsedit Paterniacum et edificavit circa munitiones et domos;.... deinde circa nativitatem Domini rex compositionem fecit. »

mage de son château, en 1282. Ainsi, le pouvoir de la maison de Habsbourg arrivait jusqu'aux portes de Genève. Philippe de Savoie succomba l'année d'après (1285) à l'hydropisie dont il était tourmenté depuis longtemps, laissant la souveraineté de ses États de Savoie à Amé V, second fils de son frère Thomas; la principauté de Piémont et ce que la maison de Savoie possédait au sud des Alpes, à Thomas, l'aîné de ses neveux ; et la baronnie de Vaud, à Louis, l'intrépide défenseur de Payerne, le compagnon de saint Louis dans son expédition de Tunis. Dès-lors la puissance de la maison de Savoie, ainsi morcelée, fut moins redoutable; elle cessa de contre-balancer celle des Habsbourg et ne pesa plus sur l'Helvétie. Rodolphe profita de cette division : il entreprit de réduire les Bernois, qui lui étaient devenus suspects depuis leurs relations avec les princes savoisiens. Ils n'avaient pas voulu prendre part à la guerre contre Ottokar. Une persécution contre les Juifs donna lieu à une rupture. Un enfant chrétien ayant disparu de leur ville, les Bernois avaient accusé les Juifs, qu'ils expulsèrent, au mépris de l'autorité impériale, dont les hommes de cette nation relevaient dans toute l'Allemagne. Irrité, l'empereur vint mettre le siége devant Berne avec



Rodolphe de Habsbourg au siége de Berne.

une armée de trente mille hommes, au mois d'avril 1288. Obligé de lever le siége pour arrêter le comte de Montbéliard, qui ravageait l'évêché de Bâle, il le reprit au mois d'août de la même année. Mais ses efforts ne purent vaincre l'héroïsme d'une cité dont une chronique dit « que les murailles de bois renfermaient des citoyens d'or. » Contraint de lever le siége une seconde fois, l'empereur laissa des garnisons dans les places voisines, sous le commandement de son fils Rodolphe, auquel il réservait la couronne de ce royaume de l'Helvétie et de la Haute-Allemagne qu'il voulait créer.

Le duc Rodolphe, plus heureux que son père, parvint à attirer les Bernois dans une embuscade et leur fit éprouver une défaite sanglante à la Schooshalde. Vainement la famille de Neunhaupt, comme jadis les Fabius à Rome, se sacrifia tout entière : les Bernois rentrèrent en désordre chez eux et capitulèrent, mais à des conditions honorables, en 1289. Berne demeura ville libre et impériale, avec son gouvernement de bourgeois et de chevaliers, présidé par l'avoyer Ulrich de Bubenberg, qui avait dirigé la république durant la crise qu'elle venait de traverser. L'empereur Rodolphe ne survécut que deux ans à ces événements : il mourut le 18 juillet 1291, usé par l'âge et sans doute aussi, comme Pierre de Savoie, par les fatigues de la guerre et les soucis du pouvoir. Il jouait aux dames, lorsqu'il fut atteint d'un accès après lequel on lui annonça qu'il devait se préparer à quitter la vie. « Eh bien! dit-il tranquillement, allons à Spire. » C'est dans cette ville qu'était la sépulture des empereurs. Il mourut en chemin, avant d'y arriver.




Wolfenschiess et la femme de Baumgartner

CHAPITRE SEPTIÈME.

ORIGINES DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE.

L'Helvétie au moment de la mort de l'empereur Rodolphe de Habsbourg. — Etat des Waldstætten avant le 14e siècle. — Leurs relations avec l'Empire et la maison de Habsbourg. — Albert d'Autriche. — Adolphe de Nassau. — Premières confédérations. — Le Grütli. — Guillaume Tell. — Expulsion des baillis. — Assassinat de l'empereur Albert.

Rodolphe de Habsbourg avait fait beaucoup pour restaurer dans l'empire l'ordre, l'unité, la justice; mais il avait été aussi très-préoccupé, comme nous l'avons dit, de l'agrandissement de sa famille. Lorsqu'en 1290 il avait voulu assurer à son fils aîné, Albert, le nouveau duc d'Autriche, la couronne impériale, il n'avait plus trouvé dans les électeurs leur complaisance accoutumée. La Diète fit cet affront à sa vieillesse de refuser à ce prince le titre de *roi des Romains*.

Il y eut alors un nouveau moment d'anarchie dans l'empire. Au fils du grand Rodolphe, le collége des électeurs préféra le comte Adolphe de Nassau, prince brave, mais qui n'était pas assez puissant pour soutenir le poids de la couronne impériale. Ainsi, la maison de Habsbourg était frustrée dans ses espérances. Un étranger allait profiter des peines et des sacrifices de Rodolphe; l'empire, pacifié par ses soins, allait passer dans une autre famille. La crainte d'avoir Albert pour roi avait ému toute l'Helvétie, car on savait de quelle manière absolue il gouvernait ses Etats héréditaires d'Autriche, et comment il avait réprimé par des supplices une révolte des Vien-

nois. On représentait Albert d'Autriche comme un homme dur, impérieux, inflexible, et avide de domination. Il avait, disait-on, les mauvaises qualités de son père, mais non les bonnes.

Zurich poussa alors le premier cri d'alarme. Neuf jours après la mort de Rodolphe, les bourgeois de cette ville jurèrent de n'obéir qu'au roi qui aurait été reconnu par eux. Les Waldstætten imitèrent cet exemple. Nous avons déjà fait connaître l'état politique de ces contrées alpestres sous les empereurs d'Allemagne avant Rodolphe de Habsbourg. Trop souvent on a confondu dans une même origine et dans une même histoire les trois cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald. Si cette méthode, qui consiste à présenter sous un même aspect des pays dont la condition fut différente, est favorable à l'exposition dramatique des événements; si elle a l'avantage de ne pas embarrasser la mémoire, elle est en revanche très-opposée à la vérité de l'histoire. Les faits dont se compose cette science varient comme les traits du visage dans les individus de l'espèce humaine. Il importe donc, si l'on ne veut pas donner dans une fausse unité aussi contraire à la marche de l'humanité qu'aux documents authentiques de nos annales, d'examiner les choses de plus près.

La condition des trois cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, que l'on confond trop généralement dans une même origine, parce que dans nos siècles modernes ces trois noms sont devenus inséparables, en raison de l'éclat qu'ils ont jeté dans les fastes de la liberté européenne, n'était pas la même dans les trois pays au commencement du quatorzième siècle, époque à laquelle nous sommes arrivés.

Dès le milieu du neuvième siècle, le pays d'Uri, propriété de la couronne sous les rois carlovingiens, faisait partie, comme nous l'avons vu, des domaines de l'abbaye de Notre-Dame de Zurich, en vertu d'une donation royale. Par un diplôme de l'an 853, l'empereur Louis-le-Germanique, petit-fils de Charlemagne, fondateur de cette abbaye, lui donna ses fermes et ses redevances sur le territoire de Zurich, qui faisait alors partie du comté de Thurgovie *(Thur-gau)*, et notamment le petit pays d'Uri *(pagellus Uraniæ)*, avec les églises, chapelles, maisons isolées bâties sur les hauteurs, et les gens y appartenant. Ce monarque concéda à sa fille Hildegarde les immunités ecclésiastiques qui consistaient à affranchir de la juridiction du comte, lieutenant ou représentant du roi ou de l'empereur, tous les hommes, tant libres que serfs, qui avaient leur résidence sur ces terres. Ainsi l'abbesse de Notre-Dame de Zurich faisait administrer ses biens dans le pays d'Uri par des maires ou officiers subalternes, tandis qu'un avoué impérial rendait la haute justice directement au nom de l'empereur, parce que cet office, particulièrement le droit de glaive ou de condamnation à mort, ne pouvait être exercé au nom de l'abbesse, l'Eglise ayant horreur du sang et défendant de le verser. Uri était donc sous ce dernier rapport un fief immédiat de l'empire, dont il ne fut point aliéné. L'avouerie impériale de Zurich et de ses monastères, par conséquent du pays d'Uri, qui dépendait de l'un de ceux-ci, fut confiée aux ducs de Zæhringen, jusqu'à l'extinction de leur maison. Cette avouerie passa ensuite aux comtes de Habsbourg, et c'est en qualité d'avoué impérial *(Reichsvogt)* que Rodolphe de Habsbourg exerçait, avant d'être élevé à l'empire, des droits de haute juridiction à Altorf, localité principale du pays d'Uri. Les comtes de Habsbourg n'avaient, du reste, dans cette contrée ni seigneurie, ni domaines, ni propriétés héréditaires. Il résulte de là que dès les temps les plus reculés Uri était indépendant de la maison de Habsbourg.

Déjà en 1231, nous voyons les hommes libres d'Uri protester contre les prétentions de cette famille, qui voulait faire dégénérer en une domination réelle et héréditaire le simple droit d'avouerie impériale qu'exerçait son chef.

Les vallées de Schwytz et d'Unterwald n'étaient pas placées, vis-à-vis de la famille de Habsbourg, dans des conditions aussi favorables. Cette famille avait des domaines et des droits héréditaires dans ces pays, qui, de plus, étaient soumis aux comtes de Habsbourg comme successeurs des comtes de Lenzbourg dans le comté ou landgraviat d'Argovie. C'était le chef de la maison de Habsbourg qui nommait les juges inférieurs de ces deux vallées; en d'autres termes, suivant les conditions du régime politique au moyen-âge, les Habsbourg exerçaient dans les vallées de Schwytz et d'Unterwald des droits de souveraineté réelle *(dominium)*, sous la suzeraineté nominale de l'empire; les terres et les hommes étaient plus ou moins à eux, tandis que dans la vallée d'Uri, ces mêmes Habsbourg n'exerçaient qu'une *fonction*, l'avouerie impériale, révocable à volonté par l'empereur. La position des gens de Schwytz et d'Unterwald était donc inférieure; ils dépendaient de deux maîtres : l'empereur ou le suzerain, et le comte ou le grand vassal de l'empire. Tous leurs efforts tendaient donc à se soustraire à l'autorité des comtes de Habsbourg, afin de relever directement de l'empereur, sans intermédiaire, et d'assimiler leur condition à celle de leurs voisins d'Uri. Il vaut mieux servir un seul maître que deux.

L'empereur Frédéric II, de la maison de Souabe, que sa position de chef du parti guelfe ou impérial rendait ennemi des seigneurs gibelins, attachés au pape, saisit avec empressement l'occasion de restreindre le pouvoir de la maison de Habsbourg, qui se distinguait par son ardeur gibeline. Les hommes de Schwytz et d'Unterwald lui ayant demandé de les soustraire à l'autorité du comte de Habsbourg et de les protéger contre ce seigneur, Frédéric II, alors en Italie, leur fit remettre un diplôme célèbre dans les annales de la Suisse, dont voici la traduction :

« Frédéric II, par la grâce de Dieu empereur des Romains, roi de Jérusalem et » de Sicile, à tous les hommes de la vallée de Schwytz et à ceux d'Unterwald, salut » et bienveillance! Ayant reçu de votre part des lettres et des messagers, et agréant » votre recours et votre dévouement à notre personne, estimant que votre demande » est juste et que vous avez fait preuve de fidélité en vous réfugiant sous nos ailes » et sous celles de l'empire *(sub alas nostras et imperii confugiendo, tanquam homines » liberi qui solum ad nos et imperium respectum debeatis)*, nous accueillons votre re- » quête. De telle sorte que nous ne permettrons en aucun temps qu'on vous aliène » ou vous sépare de notre domination et de celle de l'empire. Jouissez de cet avan- » tage, pourvu que vous persévériez dans votre fidélité et que vous vous acquittiez » des services qui nous sont dus. Donné au siége de Faënza, l'an 1240, au mois de » décembre. »

Cette charte, comme on le voit, n'était pas tant une confirmation d'anciennes franchises qu'un affranchissement des hommes de Schwytz et d'Unterwald d'une sujétion qui leur était onéreuse. C'était, en un mot, une victoire remportée par l'esprit de liberté qui inspirait de petites peuplades alpestres, sur l'ambition d'un vassal hostile à l'empereur. Mais cet affranchissement ne pouvait déployer son effet qu'autant que l'empereur qui avait donné cet acte, ou sa dynastie, conservaient l'autorité suprême. Quand la maison de Souabe ou de Hohenstauffen eut éprouvé en Allemagne

et en Italie ces revers, qui sont une des périodes les plus dramatiques de l'histoire du moyen-âge, la maison de Habsbourg chercha à prendre une éclatante revanche. Telle fut la véritable cause de la lutte longue et sanglante de la dynastie de Habsbourg-Autriche contre les Waldstætten ou petits cantons des Alpes, lutte qui eut pour résultat l'indépendance de la Suisse.

L'élévation de Rodolphe de Habsbourg à l'empire, après les troubles du grand interrègne, opéra dans la position des Waldstætten et de toutes les villes ou contrées de l'Helvétie sur lesquelles il exerçait précédemment des droits, une révolution sur laquelle on ne saurait trop insister. Les droits de l'empereur se confondirent avec ceux de comte ou landgrave et d'avoué appartenant à sa famille. Rodolphe continua de se faire représenter comme landgrave, et il reprit la position que le diplôme de Frédéric II avait voulu lui faire perdre. Ce fut, en un mot, une réaction contre cet affranchissement. Rodolphe déléguait ses droits de landgrave à un lieutenant *(Landrichter)*, que nous voyons fonctionner pour lui dans l'Argovie, dans le pays de Zurich, à Altorf et ailleurs, en 1275. Rodolphe et son fils aîné, Albert d'Autriche, après les victoires remportées sur Ottokar, roi de Bohême, ne négligèrent aucune occasion de renforcer leur autorité et de multiplier leurs acquisitions en Helvétie. C'est ainsi que l'abbesse de Seckingen remit au duc Albert le pays de Glaris, pour qu'il le tînt en fief héréditaire. L'abbé de Murbach en Alsace lui vendit Lucerne. Les Lucernois, mécontents de ce trafic, commencèrent dès-lors à se rapprocher des Waldstætten, leurs voisins, pour unir leur cause à celle de ces vallées. Kussnacht, Stanz, Malters, Alpnach, Sarnen, et beaucoup d'autres localités des cantons de la Suisse centrale, furent encore vendus au roi Rodolphe, en toute propriété, par cet opulent monastère de Murbach qui les possédait en vertu d'antiques donations, et qui prévoyait que, dans l'éloignement où il était de ses sujets d'Helvétie, il aurait de la peine à les retenir. Ces marchés effrayèrent et irritèrent les habitants des vallées alpestres. Néanmoins, tant que Rodolphe vécut, la tranquillité ne fut pas troublée. On avait confiance en lui : il cherchait à faire oublier sa double qualité d'empereur et de comte, qualités hostiles et incompatibles ; il opérait une fusion apparente de ses droits opposés de suzerain et de grand vassal, de seigneur médiat et immédiat ; il donnait même, au besoin, de nouvelles garanties aux habitants des Alpes, mais sans compromettre ces droits : c'est ainsi qu'il évita constamment de confirmer la charte de 1240, citée plus haut. Il donnait des assurances générales qui, dans le besoin de paix et de repos où les peuples vivaient après tant de troubles, étaient reçues avec reconnaissance. C'est ainsi que se passa son règne. Mais sa mort remit tout en question.

Nous avons vu les raisons qui contribuèrent à faire rejeter son fils aîné, Albert d'Autriche, et à faire élire Adolphe de Nassau. Les seigneurs, les villes, les communes, auxquelles l'ambition des Habsbourg était devenue suspecte, s'empressèrent de profiter de ce changement d'empereur et de dynastie pour s'attribuer le plus de droits qu'ils purent. Dans toutes les parties de l'empire il se forma des associations, des fédérations, sous les auspices de cette fièvre d'indépendance. Zurich, nous l'avons dit, donna le premier signal. Les Waldstætten, unis par le danger commun et malgré la différence relative de leur position féodale, imitèrent et dépassèrent cette ville : car le 1er août 1291, date mémorable dans les annales de la Suisse, ils publièrent la déclaration suivante, qui est leur premier pacte d'alliance perpétuelle :

« Au nom du Seigneur! Amen. C'est protéger son honneur et veiller à l'utilité publique que de consolider comme il convient les traités de paix et de tranquillité. Qu'il soit donc notoire à chacun que les hommes de la vallée d'Uri et de l'assemblée générale de Schwytz, ainsi que les montagnards de la Vallée-Inférieure, considérant la crise du temps présent, ont promis de bonne foi, pour être d'autant mieux en état de défendre leurs personnes et leurs biens, de s'assister réciproquement de secours et de conseils, de bras et de biens, au dedans et au dehors des vallées, contre tous ceux qui, à eux ou à l'un d'eux, feront quelque violence, quelque tort ou injure contre leurs personnes et leurs biens. Nous renouvelons par le présent acte l'ancienne forme de notre confédération déjà confirmée par serment, en telle sorte, toutefois, que chacun de nous qui a un seigneur sera tenu de lui montrer de l'obéissance et de le servir conformément à sa condition et à son devoir.

» Nous sommes convenus d'un commun accord, à l'unanimité, de ne recevoir et de n'admettre dans nos vallées aucun juge *(Ammann)* qui aurait acheté sa charge à prix d'argent, ou qui n'habitera pas parmi nous, ou qui ne sera pas notre compatriote. S'il s'élève quelque dissension parmi les confédérés[1], les plus prudents parmi eux devront intervenir pour assoupir la discorde entre les parties; dans le cas où l'une d'elle rejetera leur décision, les autres confédérés l'obligeront de s'y soumettre. En cas de guerre ou de discorde entre les confédérés, si l'une des parties litigantes ne veut pas se prêter à une décision de droit, les autres confédérés se joindront à sa partie adverse.

» Les ordonnances ci-dessus, sagement établies pour notre utilité commune, dureront, avec l'aide du Seigneur, à perpétuité. En témoignage manifeste de la chose, le présent acte a été muni des sceaux des trois communautés et vallées ci-dessus mentionnées. Fait l'an du Seigneur 1291, à l'entrée du mois d'août. »

Telle est la substance de ce pacte primitif des Waldstætten, qui fait remonter l'alliance suisse à sa véritable date. Il était resté longtemps ignoré; une copie latine fut retrouvée à Schwytz, à la fin du dernier siècle, et une copie allemande à Stanz.

Ainsi, on le voit clairement, l'association des Waldstætten n'était point agressive contre l'empire : c'était une sorte d'assurance mutuelle, purement défensive, en présence des éventualités fâcheuses, des temps orageux que faisaient pressentir le caractère et la politique d'Albert d'Autriche. Les confédérés n'attaquaient point directement les droits du chef de l'empire; ils se proposaient seulement de diminuer le pouvoir despotique des avoués, dont plusieurs empereurs même avaient désapprouvé les exactions. Les associations de ce genre étaient parfaitement légitimes. Partout on voit qu'à cette époque les peuples soupiraient après une condition meilleure. On était

1. Dans le texte latin *confédérés* est rendu par *conspirati*, *conjurati*, et dans le texte allemand par *Mitgeschworene*, *Eidgenossen*, « ceux qui se sont unis, liés par serment ». Ces expressions ont pu contribuer à donner à l'alliance des trois cantons primitifs le caractère d'une conspiration, d'une conjuration. Mais, comme le fait observer le savant professeur Hisely, dans son Essai sur le développement des libertés des *Waldstætten*, qui a jeté tant de jour sur ce sujet difficile, les mots *conspiration* et *conjuration* ne signifient pas toujours une entreprise secrète contre l'Etat, le pouvoir légitime. Le premier signifie particulièrement concours d'esprits, de volontés, de facultés pour une cause, une réunion d'hommes animés du même esprit *(conspirati)*. Ce mot est pris en bonne part dans la IVe Catilinaire de Cicéron : *Tantam conspirationem bonorum omnium*. Dans le langage du moyen-âge, *conjuratio* se dit aussi d'une association, d'une confrérie.

à la fin des croisades, qui, par leurs causes et leurs résultats, avaient puissamment contribué à étendre cet esprit d'émancipation. Une force irrésistible poussait les hommes à l'indépendance, à la conquête de la liberté. C'est pour avoir voulu isoler la révolution des Waldstætten du mouvement général de l'Europe à la fin du treizième siècle et au commencement du quatorzième, qu'on s'est si souvent mépris sur la portée et sur la légitimité de cette révolution et de celles qui la suivirent en Helvétie. Celle-ci relevait depuis des siècles de la couronne de Germanie : l'Helvétie allémanique comme partie intégrante de l'empire d'Allemagne, et l'Helvétie romane comme démembrement du royaume d'Arles. Elle se trouvait alors morcelée en plusieurs centaines de fiefs, avec titre de comtés ou de baronnies ; en plusieurs villes impériales et en communautés, comme les trois *Waldstætten* d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald. Partout, et surtout dans ces dernières, on sentait le besoin de s'affranchir de l'autorité intermédiaire, pour ne relever que de l'empereur. La famille de Habsbourg voulut, à son détriment, convertir en droit de souveraineté les droits de patronage ou d'avouerie qu'elle exerçait sur ces trois cantons. Albert d'Autriche profita pour cela de la confusion qui s'opéra en sa personne de ces droits d'avouerie et des droits proprement impériaux.

Adolphe de Nassau n'était reconnu que par une partie de l'empire; les électeurs qui lui étaient opposés formèrent une ligue, à la tête de laquelle se plaça naturellement le fils de Rodolphe de Habsbourg. Deux villes de l'Helvétie occidentale, Fribourg et Berne, et deux villes de l'Helvétie orientale, Winterthour et Zurich, prirent parti pour les prétendants : Fribourg et Winterthour pour Albert, Berne et Zurich pour Adolphe. La guerre civile embrasa bientôt toute l'Allemagne. Dans l'Helvétie orientale, Zurich éprouva des pertes cruelles; mais dans l'occidentale, Berne fit éprouver aux Fribourgeois et à leurs alliés romans une sanglante défaite au Donnerbühl, éminence voisine de ses remparts (le 2 mars 1298). Cette victoire des Bernois, due principalement à l'habileté de leur chef, Ulrich d'Erlach, fut suivie de la destruction de plusieurs châteaux de la noblesse : Bremgarten, Belp, Gerenstein, auxquels la cité de Berthold V avait juré une guerre à mort.

Les Waldstætten prirent naturellement parti pour Adolphe de Nassau, qui, par une charte du 30 novembre 1297, leur confirma les mêmes libertés qu'ils tenaient de l'empereur Frédéric II. Bâle, Soleure, Saint-Gall firent de même. Malgré cela, le parti de ce prince ne put se soutenir ; il était trop faible en Allemagne pour l'emporter sur Albert d'Autriche et les quatre électeurs qui tenaient pour lui. D'ailleurs, il s'était laissé égarer par la politique de l'Angleterre, qui voulait en faire un instrument pour attaquer la France. Dans une bataille livrée à Gelheim, près Worms, le 2 juillet 1298, les deux prétendants se rencontrèrent en personne. Adolphe se précipita sur son rival en s'écriant : « Tu vas perdre à la fois la couronne et la vie! » — « Le ciel en décidera! » répartit Albert, furieux, et en même temps il frappa de sa lance son ennemi en plein visage, et le renversa sans vie à ses pieds.

Albert d'Autriche fit aussitôt après renouveler son élection irrégulière, et reçut la couronne à Aix-la-Chapelle, malgré la vive opposition du pape Boniface VIII. Les dix années du règne du second empereur de la famille de Habsbourg sont pour l'Allemagne et l'Helvétie une époque de lutte et de crise. De cette lutte allait sortir la liberté helvétique et la Confédération suisse, qui existait déjà en germe depuis le pacte de 1291.



I. ARNOLD DE MELCHTHAL. 5.

Tous ceux qui en Helvétie avaient suivi la bannière du malheureux Adolphe, furent saisis de crainte à l'avènement d'Albert. Ils connaissaient son caractère et ses projets. Les Waldstætten lui envoyèrent à Strasbourg des députés, qui revinrent tristes et soucieux : il n'avait voulu faire aucune réponse précise à la supplique qu'ils lui avaient adressée de les confirmer dans leurs priviléges, et il avait beaucoup insisté sur les obligations qui les liaient envers lui, qui était maintenant devenu leur seigneur à double titre. Cependant, Albert avait de trop grands projets pour s'occuper exclusivement de cette petite portion des terres de l'empire. Il cherchait dans ce même temps à faire sa paix avec Boniface VIII, qui mettait pour condition à son pardon qu'Albert ferait une croisade contre Philippe-le-Bel, roi de France, avec lequel il avait engagé une lutte à mort. Le nouvel empereur, qui songeait à rétablir le royaume d'Arles ou de Provence, était très-disposé à entrer dans les vues du pontife. D'un autre côté, il avait des inquiétudes du côté de la Hollande, de la Frise et des provinces du Rhin, où son autorité était contestée. Ces graves événements donnèrent aux Waldstætten le temps d'envisager leur situation et de prendre des mesures.

La partie de l'histoire suisse dans laquelle nous entrons est assurément l'une des plus difficiles et des plus délicates à traiter : les documents ne sont pas toujours d'accord avec les récits des chroniques. Celles-ci jouent un grand rôle dans cette période, et les traditions populaires qu'elles nous rapportent ont obtenu depuis des siècles une telle autorité, une telle vogue, que l'on ne pourrait pas plus écrire une histoire de la Suisse sans les admettre, qu'une histoire romaine en omettant les récits du même genre transmis par Tite-Live ou tel autre écrivain classique.

On a dit qu'Albert voulait ériger les pays helvétiques en duché ou en principauté pour l'un de ses fils, conformément à la politique de Rodolphe de Habsbourg, et qu'il fit représenter aux Waldstætten qu'entourés de tous côtés par ses domaines, rien ne pourrait leur être plus avantageux que d'être placés sous la protection de sa maison. Les Waldstætten auraient répondu qu'ils n'avaient pas oublié ce qu'avait fait pour eux l'empereur Rodolphe, mais qu'ils aimaient par-dessus tout l'état que leurs ancêtres leur avaient transmis, et qu'ils priaient son fils de leur confirmer. Nous ne pouvons citer aucun document à l'appui de ce projet d'Albert et de cette réponse des Waldstætten. Il est certain que le fils de Rodolphe de Habsbourg ne négligea aucune occasion d'augmenter ses domaines et sa puissance. La possession immédiate, absolue des vallées alpestres de l'Helvétie, qui lui assurait en tout temps le libre passage d'Allemagne en Italie, devait surtout le tenter. Cet empereur n'était pas tellement réconcilié avec le pape Boniface, qu'il eût oublié la lutte du sacerdoce et de l'empire. Maîtres des passages qui conduisaient les troupes impériales en Italie, les montagnards des Alpes ne pouvaient rester neutres, si cette lutte venait à se renouveler. L'empereur voulait être assuré en tout temps de leur pays, y avoir des points fortifiés, des châteaux, des routes militaires. La violence qu'il fit aux Waldstætten, le refus de leur laisser leur ancienne indépendance et de se confier à leur fidélité douteuse, aurait eu ainsi un but politique, savoir la réalisation de ses desseins sur l'Italie. Tout ce qui résulte des actes de cette époque, c'est que les Waldstætten ne vivaient pas en bonne intelligence avec les agents de l'empire. Soumis à de puissants monastères ou à des églises, ils cherchaient à s'émanciper, contestaient les redevances, les dîmes, les cor-

vées auxquelles ils étaient tenus. Ces collisions entre les communes alpestres et les couvents, qui invoquaient la protection de leurs avoués ou de l'empereur, sont très-fréquentes dans les années 1302, 1303 et 1304. Les agents de l'empereur Albert à Kussnacht, à Stanz, à Sarnen, les officiers subalternes chargés de percevoir les droits seigneuriaux, mettaient beaucoup de sévérité, de dureté même, dans l'exercice de leurs fonctions. De là ces accusations d'oppression et de tyrannie portées par les chroniques contre ces agents du double pouvoir d'Albert, soit comme empereur, soit comme landgrave. Ce souverain donnait naturellement raison à ses représentants, et comme allié momentané du pape, il cherchait à faire respecter les droits de l'Eglise et des monastères, qui possédaient la meilleure partie du sol dans les vallées alpestres. De leur côté, les montagnards, suivant une tendance naturelle, cherchaient à s'affranchir du servage et à empiéter sur les propriétés des communautés religieuses.

La mésintelligence tendant ainsi à augmenter, Albert envoya dans les pays alpestres des mandataires spéciaux, ces fameux baillis dont parle la tradition. Ses choix furent malheureux. Hermann Gessler [1] de Bruneck et Beringer ou Béranger de Landenberg (d'une famille de l'Aargau) furent revêtus de pouvoirs qui jusque-là avaient toujours été conférés à quelque comte puissant du voisinage. Le caractère paternel et bienveillant de ces offices disparut pour faire place à une inflexible rigueur, à une fierté hautaine, qui exaspéra les montagnards. Les baillis défendirent avec une excessive dureté les droits des monastères de Wettingen, de Notre-Dame de Zurich, et de quelques autres maisons religieuses. Les paysans de l'avouerie de Kussnacht ayant déclaré qu'ils n'avaient pas de bêtes de somme pour faire des corvées, il leur fut répondu qu'ils devaient y employer leurs corps, les femmes aussi bien que les hommes (1302). Landenberg s'établit au château de Sarnen dans l'Unterwald, et Gessler fit construire un lieu fortifié à Altorf dans le canton d'Uri *(Twing-Uri)*, ce qui fut une cause d'alarme pour toute la contrée [2]. Le château de Rotzberg, entre Alpnach et Stanz, fut occupé par Wolfenschiess, lieutenant ou sous-avoué de Landenberg. L'arrogance de ces baillis et de leurs subordonnés, leurs attentats au repos et à l'honneur des familles répandirent partout l'indignation et la terreur.

L'Unterwald comptait parmi ses habitants un homme considéré à cause de son âge et des actes de toute sa vie, *Henri du Melchthal*, c'est-à-dire de la vallée que traverse le torrent nommé Melch. Cet homme irrita Landenberg par une résistance à quelque acte oppressif. Le bailli le condamna à une amende, ou même confisqua sa propriété. Les chroniques suisses disent que Landenberg, ayant ordonné à un de ses agents d'emmener des bœufs qui appartenaient à Henri du Melchthal, le fils de celui-ci, *Erni* (Arnold), s'y opposa. L'agent lui fit alors cette interpellation brutale : « Si les paysans veulent labourer la terre, ils n'ont qu'à traîner eux-mêmes la charrue. » Erni, irrité de cette provocation, frappa le subalterne de son bâton, lui cassa un doigt, et s'enfuit chez son cousin ou parent *(Vetter)* Walter Fürst, à Attinghausen,

1. Au siècle où se passaient ces événements, il n'y avait pas de nom de famille qui ne fût emprunté de quelque localité ou de quelque circonstance : *Geissel*, fléau, *Geissler*, flagellateur. Le baillif Hermann, officier d'Albert d'Autriche à Altorf, reçut peut-être ce surnom des gens de la vallée, comme rappelant sa conduite plus que sévère.

2. *Twing-Uri*, la citadelle de la force; de *twingen*, *zwingen*, dompter, contraindre.



1. LE SERMENT DU GRÜTLI. 7.

dans le pays d'Uri. Landenberg, informé de ce qui venait de se passer, fit arrêter le vieux Henri du Melchthal, lui demanda où était son fils, et, ne pouvant l'apprendre, il lui fit crever les yeux.

Arnold du Melchthal avait trouvé chez Walter Fürst une autre victime des baillis. Gessler, passant dans le village de Steinen, au pays de Schwytz, devant la maison de Werner Stauffacher, riche cultivateur, d'une ancienne et noble famille, avait paru indigné de voir des paysans si bien logés : « Peut-on souffrir, aurait-il dit, que des manants bâtissent de si belles maisons ! » La femme de Werner, quand Gessler se fut éloigné, dit à son mari : « Combien de temps encore verra-t-on l'orgueil rire et l'humilité pleurer? A quoi sert-il que nos montagnes soient habitées par des hommes? Mères, devons-nous nourrir des fils mendiants, et élever nos filles pour servir d'esclaves aux étrangers? » Là-dessus, sans répondre, Werner Stauffacher était descendu à Brunnen. Il avait traversé le lac et s'était rendu à Attinghausen, chez son ami Walter Fürst. Il y avait trouvé Arnold du Melchthal, qui venait de traverser la montagne, fuyant la colère de Landenberg.

Ces trois hommes s'entretinrent de la misère du pays, de la tyrannie des baillis étrangers, dont ils n'étaient pas seuls les victimes. Près d'Engelberg, dans l'Unterwald, un honnête paysan, nommé Conrad dit Baumgartner, avait une belle et chaste épouse. En danger d'être violée par Wolfenschiess, lieutenant de Landenberg, qui l'avait forcée de lui préparer un bain, cette femme parvint à se dérober à ses instances. Rencontrant son mari, qui revenait de la forêt, elle l'informa de ce qui s'était passé. Conrad, enflammé d'une juste colère, avait volé à sa demeure, et frappant de sa hache le vil persécuteur, il l'avait étendu sans vie dans le bain même qui attestait son infamie. Conrad dit Baumgartner était dès-lors fugitif dans le pays d'Uri, où il était plus en sûreté que dans sa propre vallée, et où il avait trouvé des amis.

De tels faits, d'autres encore, excitèrent chez les trois amis, Arnold du Melchthal, Werner Stauffacher et Walter Fürst, les sentiments de la vengeance et l'amour de la patrie. Ils rappelèrent combien de fois ils avaient adressé à l'empereur Albert des plaintes aussi respectueuses que légitimes, plaintes constamment écartées. « Dieu, dirent-ils, n'ayant donné à aucun roi le droit de fouler aux pieds la justice, ils pouvaient tout espérer du secours de Dieu et de leur courage. La mort n'était-elle pas, d'ailleurs, plus facile à supporter qu'un joug si avilissant? » Ils convinrent donc que chacun d'eux parlerait dans son pays à des hommes de cœur et de confiance, et sonderait prudemment les dispositions du peuple, afin de savoir ce qu'il était prêt à faire pour la cause de la liberté.

Les jours suivants, comme ils en étaient convenus, les trois amis se réunirent plusieurs fois, pendant la nuit, dans un lieu retiré au bord du lac des Waldstætten, situé à peu près au centre des trois pays d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald. Ce lieu formait une prairie étroite, entourée de buissons, au pied des rocs du Seelisberg, vis-à-vis du village de Brunnen. Il portait le nom de *Grütli* ou *Rütli* (de *rüten*, défricher). Bientôt ils apportèrent l'heureuse nouvelle que le peuple des vallées préférait la mort à l'esclavage. Enfin, dans la nuit du mercredi avant la St.-Martin, 17 novembre de l'année 1307, Werner Stauffacher, Walter Fürst et Arnold du Melchthal arrivèrent au Grütli, accompagnés chacun de dix citoyens honorables de leur canton. Là, ces trente-trois hommes, élevant leurs mains au ciel, jurèrent « de ne point s'abandonner, mais de

» vivre et de mourir les uns pour les autres ; de délivrer le peuple de leurs vallées, » injustement opprimé, et de le rétablir dans ses antiques droits et libertés ; de ne » toucher ni aux biens ni aux droits du comte de Habsbourg ; de ne pas verser une » goutte du sang des baillis ni de leurs gens, mais de transmettre intacte à leurs des- » cendants la liberté qu'ils avaient héritée de leurs pères. » Ce serment prêté, chacun regagna sa demeure, attendant en silence le jour fixé pour l'accomplissement de leur dessein.

Cependant Gessler, inquiet sur les sentiments de la population, et voulant les éprouver, avait fait élever sur la place d'Altorf une perche surmontée du chapeau ducal d'Autriche : c'était le symbole de l'autorité féodale, devant lequel le peuple était convoqué, tant pour le plaid ou la justice, que pour la guerre. Soit que le bailli d'Albert, soupçonnant l'existence d'un complot, eût conçu le projet d'en découvrir les auteurs, soit qu'il eût résolu de courber sous le joug la tête du peuple opiniâtre de la vallée d'Uri, il le convoquait de cette manière. Les conjurés du Grütli, ne voulant point compromettre l'avenir de leur patrie par une démonstration intempestive, se conduisirent avec prudence, décidés à attendre les événements jusqu'à ce que l'heure d'agir eût sonné. Mais un jeune homme de Bürglen, Guillaume, auquel sa conduite irréfléchie avait fait donner le surnom de *Tell* ou de *Téméraire*[1], probablement du

1. Suivant M. Henne, le mot *Tell* était synonyme d'imprudent ou d'insensé (*Tellen*, parler sans raison). L'authenticité de l'histoire de Guillaume Tell a été le sujet d'une longue et volumineuse polémique depuis Guillimann, historien fribourgeois, qui, le premier, la révoqua en doute, jusqu'aux savantes recherches de MM. Hisely et Kopp, publiées à Lausanne et à Lucerne. Ces auteurs ont dit tout ce qui pouvait être dit sur la question. En 1760, le pasteur Freudenberger, ayant publié à Berne, de concert avec son ami Gottlieb-Emmanuel Haller, un écrit intitulé *Guillaume Tell, fable danoise*, fut réfuté par Balthasar de Lucerne ; de plus, cet écrit fut brûlé à Altorf par la main du bourreau. Ce qu'on a appelé *la littérature Tellienne* formerait une bibliothèque de plusieurs centaines de volumes. Depuis Hérodote, qui raconte un trait où l'on trouve quelque analogie avec l'histoire de Guillaume Tell, et l'*Anthologie grecque*, qui consacre une épigramme à Alcon, archer crétois, qui tua de son arc un serpent roulé autour du corps de son fils, sans atteindre l'enfant, bien que la flèche rasât sa tête, on trouve dans les légendes plusieurs histoires analogues. Ainsi on a l'aventure de Punkler, celle de William Bell de Cloudesley, celles de Heming, d'Ilbreid, d'Egil, et surtout celle de Palna-Toko, transmise par Saxon le grammairien, dans son histoire de Danemark. Ces histoires sont empruntées aux *Sagas* ou légendes scandinaves ou saxonnes. Dans l'opinion de quelques érudits, les mots *Tell* (*telum*, trait) et *Toko* (τοξον, arc), *Bell* (βέλος, flèche), seraient synonymes.

Les chapelles élevées, dit-on, en l'honneur de Guillaume Tell, paraissent avoir eu d'autres destinations et d'autres fondateurs que ceux que la tradition leur prête. Les peintures de ces chapelles sont assez récentes. Il est certain qu'avant la fin du quinzième siècle, aucun document, aucune histoire, aucune chronique ne fait mention de Guillaume Tell. Cette histoire se trouve pour la première fois dans les chroniques de Melchior Rüss, de Petermann Etterlin, de Tschudi et de Stumpf ; Jean de Muller l'a rapportée d'après ces chroniqueurs. Les archives des cantons primitifs, soigneusement compulsées, n'ont présenté aucun indice d'une famille *Tell*, ni la moindre allusion à ce personnage. M. Kopp a démontré, par les registres de la paroisse de Bürglen, d'où l'on dit que Guillaume Tell était originaire, que jamais il n'y eut, dans ce lieu, de famille de ce nom, et que dans tous les cas *Tell* ne pouvait être un nom de famille. Il a établi aussi que Gessler n'avait jamais pu être avoué ou bailli de Kussnacht. On a avancé encore bien d'autres arguments contre l'authenticité de l'histoire de Guillaume Tell. Malgré tout cela, cette histoire est restée populaire, et en Suisse, dans maint canton, on ferait encore un mauvais parti à celui qui heurterait trop ouvertement cette tradition. D'où vient cette persistance de l'opinion ? C'est que l'histoire de Tell est essentiellement humaine ; elle remue la fibre de l'homme et du patriote ; c'est le tableau de la lutte du bon droit qui ignore sa force, contre l'oppression qui abuse de la sienne. C'est ainsi que cette histoire a été mise sur la scène par Schiller dans son drame im-

nombre des conjurés, n'imita pas cette retenue. Il passa devant le symbole du pouvoir, et il ne s'inclina point. Son irrévérence ne pouvait échapper à l'œil du bailli autrichien. Celui-ci le fit arrêter, et lui demanda inutilement le nom de ses complices. De plus en plus irrité, Gessler imagina une punition tout-à-fait extraordinaire. Comme Guillaume Tell était renommé pour son habileté à tirer de l'arbalète, le bailli le condamna à enlever avec une flèche une pomme de dessus la tête de son fils aîné, âgé de six ans. Il espérait que son bras mal assuré le trahirait. Le père, désespéré, fit des représentations sur une pareille punition. Tout fut inutile : le bailli persista. Ne pouvant fléchir ce barbare, Guillaume Tell prend son fils, lui recommande en l'embrassant de se tenir tranquille et de ne pas bouger, saisit son arc en invoquant le Tout-Puissant, tire, et perce la pomme, aux applaudissements de la foule, remplie tour à tour d'épouvante, d'indignation, de pitié et d'allégresse, tandis que le jeune enfant court porter la pomme à son père en lui disant : « Je n'avais rien à craindre ; je savais bien que mon père ne me ferait pas de mal. »

Mais ce coup d'adresse, qui semblait devoir sauver Tell, met le comble à la rage de Gessler. Il remarque une seconde flèche dans le carquois de l'archer. Il lui demande pourquoi ?— « Pour t'en percer le cœur, si j'eusse tué mon enfant ! » Le tyran, effrayé, ordonne de charger de fers cet homme courageux ; mais n'osant pas, à cause de ses parents et de ses amis, le détenir prisonnier dans le pays d'Uri, et violant le privilége qui interdisait toute prison étrangère, il l'embarque sur le lac. Lorsqu'ils furent parvenus à peu près vis-à-vis du Grütli, le *Föhn,* vent impétueux qui rend la navigation fort dangereuse dans cette partie du lac, commença à sortir des gorges du Saint-Gothard avec sa violence ordinaire. Les ondes furieuses s'entre-ouvraient, l'abîme grondait, les échos des montagnes répétaient sa voix effrayante. Dans ce péril de mort, Gessler, justement épouvanté, fit ôter les fers à Guillaume Tell, homme vigoureux et puissant, qu'il connaissait pour un excellent batelier. Ils ramèrent dans l'angoisse, Tell tenant le gouvernail, longeant les effroyables rochers du rivage. Ils arrivèrent jusqu'à l'Axenberg, où il y avait, tout près de la côte, un petit roc plat qui sortait de l'eau, et que l'on a nommé depuis le *Rocher de Tell (Tellsplatten).* A cet endroit, Tell saisit ses armes, saute avec autant d'adresse que de courage sur ce roc, et abandonne aux vagues le bateau que la secousse de son saut repousse au large. Il gravit le rocher et s'enfuit à travers le pays de Schwytz. Le bateau, après avoir été longtemps battu par les vagues, atteignit enfin Brunnen, où Gessler débarqua avec les siens, pour se rendre à Kussnacht. Mais, comme il passait par le chemin creux *(Hohle Gasse)*, il tomba frappé par la flèche de Tell, qui l'attendait en embuscade derrière des buissons.

Telle est la tradition suisse de l'épisode de Guillaume Tell. Cet événement n'est, au reste, qu'accessoire dans l'histoire du développement de la conspiration du Grütli,

mortel. L'œuvre de ce poëte fait plus pour le maintien de la réalité de Guillaume Tell que toutes les démonstrations de la critique. On aura beau dire que des hommes venus des bords de la Baltique ont introduit cette légende dans les Alpes, et prouver que le récit de nos chroniques n'est autre chose que la poésie des anciennes *Sagas* scandinaves, mise en prose allemande, sans même altérer le rhythme : Guillaume Tell subsistera toujours dans l'opinion du peuple. Le professeur Kopp à Lucerne vient tout récemment (mai 1854) de publier un nouvel écrit sur *Guillaume Tell et Gessler*, dans lequel il soutient encore la négative.

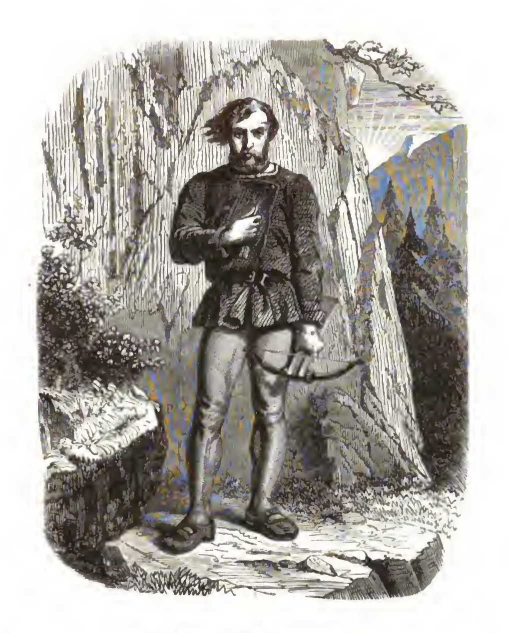
et l'importance qu'on attache à cet incident vient de ce que la postérité reconnaissante a fait du nom de Guillaume Tell le symbole du courage et du patriotisme helvétique. Landenberg attribua la mort de Gessler au ressentiment d'un seul particulier, et se contenta d'en faire rechercher l'auteur, tout en se tenant lui-même sur ses gardes. Les conjurés continuèrent d'agir avec une extrême prudence, jusqu'au jour fixé pour l'exécution de leur plan : ce jour était le 1[er] janvier de l'an 1308.

Enfin ce jour suprême allait paraître. Un des confédérés aimait une jeune fille qui demeurait au château de Rotzberg, dans le Haut-Unterwald. Les nuits destinées au rendez-vous, la jeune fille tendait une corde à son amant : elle le hissa ainsi dans sa chambre la veille du nouvel an. Mais vingt autres jeunes gens attendaient aussi sous la fenêtre. Le premier les fit tous entrer de la même manière. Dès qu'ils furent réunis, ils se rendirent maîtres du bailli, de ses gens et de tout le château.

Landenberg fut surpris d'une autre manière dans le château de Sarnen : il en sortait le matin pour aller à la messe; vingt hommes d'Unterwald vinrent au-devant de lui, apportant, comme présents d'usage, des poules, des chèvres, des agneaux et d'autres dons encore. Le bailli les invita à entrer au château. Arrivés sous la porte, l'un d'eux donna un signal avec son cornet : tous tirèrent de dessous leurs habits des fers bien aiguisés, les mirent au bout de leurs bâtons, et s'emparèrent du château, pendant que trente autres, cachés dans un bois, accouraient à leur secours. Landenberg s'enfuit à Alpnach; mais on le saisit, et on lui fit jurer, ainsi qu'à tous ses gens, de quitter à jamais les Waldstætten. Après ce serment, on lui permit de se retirer à Lucerne. Du reste, on ne fit de mal à personne. Des feux de joie brillèrent au loin sur les Alpes. Les châteaux des baillis furent démolis.

Les habitants des Waldstætten, se considérant dès-lors comme ne dépendant plus que de l'empire, prirent des mesures pour résister à ceux qui tenteraient de rétablir les droits de haute juridiction du landgrave et pour acquérir la pleine propriété foncière des domaines appartenant aux monastères. Ainsi, l'on voit les hommes d'Uri se rendre indépendants de Notre-Dame de Zurich, pour les domaines que ce couvent avait dans la vallée. Ceux de Schwytz et d'Unterwald firent aussi des progrès dans la voie de l'émancipation. Nul moment ne pouvait être plus favorable à l'entreprise des confédérés. Toute l'Helvétie orientale était violemment agitée; la noblesse d'Argovie, fatiguée de voir l'empereur exercer les droits de landgrave dans l'Aargau, dont elle voulait que le duc Jean, son neveu, fût investi, frémissait sous la dure domination d'Albert d'Autriche. Les Waldstætten, qui ressortissaient à la juridiction de ce comté, partageaient ces sentiments.

Albert, toujours jaloux de maintenir l'intégrité de l'empire et d'augmenter la puissance de sa maison, faisait de son côté ses préparatifs pour ramener en Helvétie l'ordre tel qu'il l'entendait. Indigné de ce qu'il appelait une rebellion flagrante, une violation de tous ses droits, cet empereur avait terminé ses démêlés avec l'évêque de Bâle, Othon de Grandson, pour se rendre par Rheinfelden dans la Thurgovie, et de là dans l'Argovie, où il concentrait des forces considérables pour réduire les habitants des vallées alpestres. Mais une mort violente vint l'arrêter au milieu de ses projets. Son neveu, Jean de Habsbourg, lui réclamait inutilement les propriétés qui lui revenaient de son père, mort à Prague en 1290, et qu'Albert administrait, comme son oncle et son tuteur. Le duc Jean avait atteint sa majorité, mais Albert



1. GUILLAUME TELL ATTENDANT GESSLER. 6.

lui refusait l'investiture de ses domaines, dans la crainte que ce jeune homme sans expérience ne subît l'influence des nobles de l'Argovie. N'obtenant qu'un refus amer, le désespoir s'empara de lui, et en fit un parricide.

Le 1er mai 1308, Albert quitta Baden en Argovie, où ses préparatifs l'avaient arrêté, pour se porter en avant. Lucerne était le rendez-vous des troupes qui devaient opérer dans les cantons alpestres. Au moment du départ, Jean ayant renouvelé ses instances au sujet de son héritage, l'empereur avait comblé la mesure en lui mettant une guirlande de fleurs sur la tête, et en lui disant : « Voilà la seule couronne qui convienne à votre âge ; mon neveu, laissez-moi les soucis du gouvernement. » Cette cruelle raillerie exaspéra le jeune homme, qui, avec quelques nobles de l'Argovie et de la Thurgovie, ses amis et ses conseils, concerta la perte de l'empereur.



Assassinat de l'empereur Albert.

Ces nobles étaient les barons Rodolphe de Balm, Walter d'Eschenbach, Rodolphe de Wart et le chevalier Conrad de Tägerfelden, à qui l'éducation du jeune prince avait été confiée. Albert était parti avec une suite peu nombreuse, dont une partie était dévouée à son neveu. On arriva près de Windisch, où il fallait traverser la Reuss. Les conjurés, sous le prétexte que le bateau pouvait être trop chargé, séparèrent l'empereur de ses serviteurs fidèles, et passèrent avec lui les premiers. Au sortir du bateau, Albert allait au pas de son cheval, attendant sa suite, quand le duc Jean se précipita sur lui en s'écriant : « Voilà le salaire de ton injustice ! » Sa lance traversa la gorge du monarque ; Balm lui perça le côté, et d'Eschenbach lui fendit la tête ; de Wart resta le bras levé, comme éperdu ; selon quelques auteurs, il frappa aussi. Ce crime consommé, les régicides se dispersèrent en divers sens et ne se revirent plus. Ils avaient concerté l'attentat, et n'avaient rien prévu au-delà. Le duc Léopold, fils d'Albert, avait été, sur l'autre rive, témoin de la mort de l'empereur, sans pouvoir lui porter secours. L'impératrice Elisabeth, sa veuve, et sa fille Agnès, veuve d'André III, roi de Hongrie, érigèrent dans le champ qui avait été le théâtre de cette scène sanglante, sur la plaine de l'antique Vindonissa, au pied du manoir patrimonial des Habsbourg, un monastère, qui fut appelé *Königsfelden* (le Champ du Roi), nom qu'il a conservé jusqu'à nos jours.

Les ducs Frédéric et Léopold, fils de l'empereur assassiné, vengèrent sa mort en ruinant les châteaux des conspirateurs fugitifs. Un seul d'entre eux, Rodolphe de Wart, livré par un seigneur auquel il avait demandé asile, expia sa participation au complot par une mort affreuse : ses membres furent brisés sur la roue, à Bruck selon les uns, à Winterthour selon d'autres historiens ; il vécut trois jours sur l'instrument du supplice, au pied duquel se tint constamment sa femme, jusqu'à ce que cette âme si chère se fût envolée vers les cieux. Les autres conjurés finirent leurs jours dans l'exil ou dans l'obscurité. L'empereur Henri VII, de la maison de Luxembourg, qui fut élu à la place d'Albert, après un interrègne d'environ sept mois, lança contre eux, le 18 septembre 1309, un acte de proscription. Le duc Jean, qu'on a surnommé le *Parricide*, franchit les Alpes, se rendit déguisé à Pise, où il finit ses jours dans un couvent, en 1313.

L'avénement d'Henri VII apporta un grand changement dans la condition des Waldstætten et des villes de l'Helvétie orientale, qui n'avaient pris aucune part à l'attentat du duc Jean, et qui même en avaient témoigné de l'horreur. Le nouvel empereur, voulant d'un côté diminuer la puissance de la maison d'Autriche, et de l'autre s'assurer l'appui des montagnards des Alpes, suivit l'exemple de ceux de ses prédécesseurs qui, ayant eu besoin de leurs secours, leur avaient accordé des priviléges. Il lui importait autant et encore plus qu'à son prédécesseur de s'assurer de ceux qui tenaient les passages d'Italie. Ne pouvant, comme les Habsbourg, les avoir pour sujets, il préféra les avoir pour amis. Le 3 juin 1309, il confirma à Schwytz et à Unterwald la mémorable charte donnée en 1240 par Frédéric II. Après avoir mis sur le même pied, sous le rapport de la condition politique, les trois vallées d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, en élevant ces deux dernières au rang de fiefs immédiats de l'empire, Henri fit la déclaration formelle que les hommes des trois vallées ne pourraient être appelés à comparaître, hors de leurs limites, que devant le tribunal de l'empire. Ainsi fut rompu le lien qui unissait les Waldstætten au landgraviat de la maison d'Autriche.

Mais les ducs d'Autriche étaient trop puissants encore pour ne pas protester contre ce qu'ils appelèrent une violation de leurs droits. Forts de l'appui impérial, les hommes de Schwytz refusèrent d'obéir au nouveau bailli que les fils d'Albert prétendirent leur envoyer ; ils recommencèrent les hostilités contre les couvents, surtout contre celui d'Einsiedlen. En 1311, la ville de Zurich offrit sa médiation pour concilier les intérêts opposés, mais la guerre continua entre ceux de Schwytz et Einsiedlen, malgré les efforts de Zurich. Au milieu de ce conflit on apprit avec stupeur dans les pays alpestres que l'empereur Henri VII, qui s'était rendu en Italie suivi de cinq cents guerriers de Berne, de Zurich et des Waldstætten, était mort au château de Buonconvento en Toscane, soit par le poison, soit d'une fièvre pestilentielle. (24 août 1313.) Cette mort remit tout en question.

La division qui se mit parmi les électeurs causa un interrègne de quatorze mois.

La maison de Habsbourg-Autriche n'avait garde de négliger cette occasion de ressaisir le sceptre impérial. Des deux fils d'Albert, l'aîné, Frédéric, disputa la couronne d'Allemagne à Louis de Bavière, et laissa à son frère Léopold le soin de défendre en Helvétie les droits de la maison de Habsbourg. Cette division des forces dans cette famille puissante rendit moins inégale la lutte que soutinrent les confédérés, et dans laquelle ils conquirent une gloire immortelle.



Reding avant la bataille de Morgarten.

CHAPITRE HUITIÈME.

PREMIÈRES GUERRES DES CONFÉDÉRÉS AVEC L'AUTRICHE. — ENTRÉE DE LUCERNE DANS LA CONFÉDÉRATION.

L'Helvétie romane au commencement du 14e siècle — Rapports de l'empereur Louis de Bavière avec les Waldstætten. — Bataille de Morgarten. — Pacte de Brunnen. — Siége de Soleure. — Admission de Lucerne dans la Confédération. — Trêve générale *(Landfriede)* de 1333.

Les confédérés des Waldstætten profitèrent habilement du conflit des deux rivaux qui se disputaient l'empire. Ces petites populations puisaient une nouvelle énergie dans leur isolement. Les hommes de Schwytz tombèrent sur les terres d'Einsiedlen. Les villes de la Thurgovie et de l'Argovie, terrorisées par la vengeance que les ducs Frédéric et Léopold avaient tirée de la mort de leur père, n'osaient pas, comme les vallées des Alpes, resserrer leurs confédérations ou combourgeoisies. La ville de Zurich avait même dû, par le traité de Diessenhofen, accepter les deux ducs pour *seigneurs* et *protecteurs* jusqu'à ce que l'on eût couronné un roi des Romains.

L'interrègne de quatorze mois dans l'empire aboutit à une scission : il y eut deux empereurs, au lieu d'un. Frédéric-le-Bel, duc d'Autriche et comte de Habsbourg, fils d'Albert, fut élu à Saxenhausen, près de Francfort, par l'archevêque de Cologne et ses adhérents; Louis de Bavière, son cousin et son compétiteur, fut élu à Francfort

par cinq électeurs, et couronné à Aix-la-Chapelle par l'archevêque de Mayence. Cette double élection ajouta à la confusion qui existait déjà dans la Germanie. L'Helvétie fut aussi divisée par ce conflit. Tandis que les villes de Berne et de Soleure, ainsi que les trois Waldstætten, Uri, Schwytz et Unterwald, ennemies naturelles de la maison de Habsbourg-Autriche, embrassaient chaudement la cause de Louis de Bavière, les autres villes de l'Helvétie, Schaffhouse, Zug, Winterthour, Zurich, soit par force soit par sympathie, se prononçaient pour le duc Frédéric d'Autriche.

Pendant que les villes de l'Helvétie allémanique prenaient parti pour ou contre l'Autriche, et que les trois cantons primitifs d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald se prononçaient avec énergie contre cette puissance et profitaient de la conjoncture pour améliorer leur condition et se rendre indépendants des seigneurs et des maisons religieuses qui les tenaient encore dans le servage, l'Helvétie romane demeurait comme indifférente à cette lutte. Etrangère à la Suisse naissante par ses mœurs, ses institutions et ses intérêts, cette partie de l'Helvétie aspirait à d'autres destinées. Les populations romanes n'avaient rien à demander aux populations allemandes de l'Helvétie. Ne tenant plus à l'empire germanique que par un faible lien, ayant subi une autre domination, elles ne pouvaient comprendre que très-confusément les événements qui venaient de se passer dans l'Argovie et dans les Waldstætten. C'était du côté de la France, de la Bourgogne, de la Savoie, que se tournaient leurs regards et leurs intérêts. L'histoire de la Suisse, qui vient de prendre naissance avec l'acte d'association des Waldstætten en 1291 et avec la conjuration du Grütli en 1307, demeure pour un assez long espace de temps à peu près muette pour l'Helvétie occidentale. De loin en loin on verra les deux grandes fractions de la patrie actuelle se trouver accidentellement en contact par l'effet de quelque mariage entre maisons souveraines ou de quelque autre cause indirecte. Cette situation durera jusqu'à l'époque du concile de Bâle, où l'intérêt commun de l'Eglise vint un moment rapprocher les Helvétiens allemands et les Helvétiens bourguignons. Les fameuses guerres de Bourgogne les remettront ensuite en présence, mais d'une manière terrible.

Les ducs d'Autriche, loin de se laisser troubler par l'antagonisme qu'ils rencontraient en Allemagne, redoublaient d'activité pour le maintien de leurs droits. Tandis que Frédéric disputait l'empire à Louis de Bavière, Léopold faisait une levée de boucliers contre les Waldstætten. L'un et l'autre allaient affronter le sort des batailles.

Léopold étant venu à Bâle pour célébrer ses fiançailles avec Catherine, fille d'Amé V, dit le *Grand*, l'un des plus remarquables parmi les princes de la maison de Savoie, se rendit de là par Soleure à Baden, où il fit, en 1315, les préparatifs de la campagne qu'il avait méditée. Il manda ses chevaliers, ses vassaux et les contingents des villes fidèles, et en composa une armée de vingt mille hommes [1]. Cette belle armée, excitée par ce même Léopold, surnommé le *Glorieux*, était disposée à tirer une éclatante vengeance de ces hommes rustiques qui, se confiant dans leurs montagnes, osaient braver la puissance de l'Autriche. Les habitants des Waldstætten n'eurent pas plutôt appris que des forces si considérables s'avançaient contre eux, qu'ils redoublèrent d'activité pour fortifier les passages aboutissant à leurs vallées.

1. C'est le chiffre donné par Jean Vitoduran ou de Winterthour, écrivain contemporain; d'autres historiens parlent seulement de 9 à 10,000 hommes.

Lorsque les troupes mandées par Léopold furent arrivées à Zug, le duc tint un conseil de guerre, dans lequel il fut résolu d'attaquer les rebelles par trois points différents, afin de terminer d'un seul coup une campagne que la mauvaise saison pouvait interrompre. Le plan d'attaque des Autrichiens fut ainsi combiné : Le 15 novembre, à la pointe du jour, Léopold devait quitter Zug, traverser le village d'Egeri, côtoyer le bord oriental du lac de ce nom, longer les pentes du Morgarten[1] et entrer dans le pays de Schwytz par le chemin qui longe le pied du mont Sattel, entre Steinen et Rothenthurm. Le même jour, le comte Othon de Strassberg, avoué *(Vogt)* de Léopold dans l'Oberland ou Pays d'Enhaut, devait franchir le Brünig avec 4000 hommes et fondre sur le Haut-Unterwald, tandis que, pour faire une autre diversion, 1500 hommes de Lucerne et de l'Entlibuch débarqueraient dans le Bas-Unterwald, pour opérer leur jonction avec le comte de Strassberg et occuper tout le pays.

Le passage qui forme l'entrée du pays de Schwytz était gardé par une vieille tour, faisant partie d'un ancien mur de défense, élevé, disait-on, du temps de Charlemagne pour fermer la vallée d'Art. Les habitants de Schwytz, à l'approche de l'ennemi, s'étaient fortifiés dans ce retranchement, vers lequel Léopold avait fait avancer des troupes pour figurer une fausse attaque. Il ne pouvait songer sérieusement à s'engager par-là dans le pays de Schwytz, car en attaquant le bourg d'Art, situé, comme son nom l'indique *(Arcta vallis)*, à l'entrée d'une gorge étroite, il avait derrière lui le lac de Zug, et devant lui le Righi, haut de plus de 5000 pieds. Le chevalier Henri de Huneberg, qui combattait malgré lui dans les rangs autrichiens, instruisit les confédérés du véritable plan d'attaque, en décochant dans leurs lignes, disent les chroniqueurs, une flèche à laquelle tenait un morceau de parchemin avec ces mots : « *Soyez sur vos gardes au Morgarten.* » Rodolphe Reding, landammann ou chef élu du pays de Schwytz, que l'âge empêchait de prendre à la guerre une part plus active, mais dont la parole prudente et sage était écoutée avec respect et confiance, conseilla à ses compatriotes de laisser quelques hommes dans le retranchement d'Art, et de se poster avec le gros de la troupe des confédérés des autres vallées, qu'ils venaient d'appeler à leur secours, sur les hauteurs d'où ils domineraient les mouvements de l'ennemi.

La diligence des confédérés fut si grande, que le lendemain de leur appel arrivèrent sur le soir à Brunnen 400 hommes d'Uri et peu après 300 d'Unterwald. Ces 700 hommes, avec 600 de Schwytz, complétaient l'armée des Waldstætten. Tous brûlant du même amour pour la patrie, jurèrent de s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de reculer devant l'ennemi. Aussitôt ils prirent position au mont Sattel et sur les hauteurs voisines, tandis que cinquante exilés ou fugitifs des trois vallées, résolus de sacrifier leur vie pour la cause de leurs concitoyens, gagnèrent le sommet du Morgarten et firent un amas de pierres et de troncs d'arbres pour en écraser l'ennemi[2].

1. De *Moor*, marais, et *Garten*, jardin. C'est en effet un terrain marécageux et cultivé, baigné d'un côté par le lac profond d'Egeri *(aquæ regiæ)*, et bordé de l'autre par les pentes du mont Sattel.

2. Dans ces temps de petites guerres continuelles et de désorganisation sociale, il y avait toujours un nombre considérable d'*exilés* pour délits ou pour le *non-paiement* des amendes auxquelles ils avaient été condamnés ; on les appelait *Eynunger (einiger* et *æchter)*. Plusieurs documents confirment ce témoignage des chroniques, comme le fait observer le savant professeur Hisely dans son *Essai sur l'origine des libertés des Waldstætten.*

Le matin du 15 novembre 1315, on vit de dessus les hauteurs briller au soleil les casques, les cuirasses, les boucliers et les lances de l'armée autrichienne. Léopold, trop sûr de la victoire, avançait fièrement à la tête de sa cavalerie pesamment armée; l'infanterie formait l'arrière-garde : faute d'autant plus grave que le chemin étroit entre la colline et le lac aboutissait à un terrain marécageux, trop gelé pour que l'infanterie pût s'y tenir sans glisser, et trop peu pour qu'une cavalerie bardée de fer n'enfonçât pas. Bientôt tout ce passage fut obstrué. Alors les cinquante bannis roulèrent des quartiers de roc et des troncs d'arbres, qui, renversant hommes et chevaux, portèrent l'épouvante et la mort dans la cavalerie. Serrée par la colline, le lac et la masse de l'infanterie, elle ne pouvait ni avancer ni reculer. Les confédérés, postés près du plateau de Haselmatt, remarquent ce bouleversement et fondent sur l'ennemi avec la rapidité de la foudre; ils assomment de leurs lourdes massues *(Morgensterne)* armées de pointes de fer, ou percent de leurs épées à deux mains et de leurs hallebardes les soldats de l'Autriche. Accoutumés à se tenir fermes dans un terrain raboteux, munis de crampons à leurs chaussures, ils soutiennent vigoureusement le premier choc, et dès-lors la victoire est à eux. Dans ce moment suprême, l'infanterie veut ouvrir ses rangs pour donner passage à la cavalerie en retraite; celle-ci se renverse sur l'infanterie, la culbute et l'écrase; les chevaux effrayés se précipitent dans le lac et dans le marais, et leurs cavaliers sont transpercés sur eux. Les seules troupes qui ne plièrent pas furent celles de Zug. Tout le contingent de Zurich qui servait dans l'armée de Léopold périt aussi dans la mêlée.

La perte de l'armée autrichienne fut de 1500 hommes, la plupart de la noblesse. De ce nombre étaient un comte de Habsbourg, trois barons de Bonstetten, deux de Halwyl, un de Baldeck, quatre de Toggenbourg, deux Gessler, et, dit-on, le bailli Bérenger de Landenberg, qui s'était fait de cette guerre une affaire personnelle. Léopold parvint à fuir par un sentier détourné. Jean de Winterthour, chroniqueur contemporain, dit qu'il le vit arriver le soir pâle et demi-mort *(tamquam semi-mortuus apparuit nimiâ tristitiâ.)* Il ajoute que cette journée porta le deuil dans toutes les familles de la contrée.

Les confédérés ne perdirent, d'après les chroniques suisses, que quinze hommes et un des bannis. Ils fléchirent le genou sur le champ de bataille pour rendre grâces au Tout-Puissant. Mais tout n'était pas fini, car leur patrie était encore menacée de deux côtés. Le comte Othon de Strassberg, dont on ignorait l'entreprise et les forces, venait de passer le Brunig avec 4000 hommes. Il traversa Lungern, Saxelen, Sarnen, et s'avança jusqu'à Alpnach, tandis que ceux qui venaient de Lucerne allaient aborder à Burgenstad. Le messager de la Vallée supérieure qui allait demander du secours à Stanz, rencontra celui de la Vallée inférieure qui venait en requérir pour repousser les Lucernois. Aussitôt un homme fut dépêché pour rappeler les 300 Unterwaldiens. Ceux-ci étaient déjà revenus à Brunnen. Cent hommes de Schwytz se joignirent à eux. Ils fondirent sur les Lucernois qui ravageaient Burgenstad, en tuèrent plusieurs, et forcèrent les autres à se rembarquer. Sans perdre de temps, la troupe victorieuse se porte vers Alpnach à la rencontre de Strassberg. A la vue des bannières d'Unterwald, qu'il croyait prises par les Autrichiens, le comte ne doute plus du revers de Léopold; il ordonne la retraite, qui ne s'effectue pas sans une perte de 300 hommes.

C'est ainsi que les pâtres des Alpes anéantirent la belle armée de Léopold-le-Glo-

rieux. Les détails de cette mémorable journée, qui ne le cède en rien à celle de Marathon, sont historiques. D'ailleurs ses résultats immenses sont là pour les attester. La bataille de Morgarten fut, dans le moyen-âge, la première de ces grandes affaires dans lesquelles la noblesse, qui seule comptait jusqu'alors dans les armées, finit par être complètement mise hors de combat par les milices des communes et l'infanterie jusqu'alors si méprisées. La fleur de la noblesse d'Autriche fut anéantie au Morgarten et dans les glorieuses batailles qui suivirent cette première victoire, comme celle de la France fut exterminée à peu près en même temps à Crécy, à Poitiers, à Azincourt. L'indépendance de l'Helvétie devait être l'avant-coureur d'une ère nouvelle dans la politique et dans la tactique des Etats de l'Europe occidentale.

La bataille de Morgarten porta un coup terrible à la maison de Habsbourg. Elle eut sur les projets de l'archiduc Frédéric, qui cherchait alors à ressaisir la couronne impériale, une influence désastreuse. Il fallut des siècles à cette famille pour reprendre le fil de ses grands projets. Le lendemain même de la bataille, dit le chroniqueur Tschudi de Glaris, ceux de Schwytz envoyèrent des députés à Louis de Bavière, qui leur répondit par une lettre dans laquelle il les louait de leur constance et de leur courage, en leur promettant son assistance pour le printemps prochain, s'ils étaient de nouveau menacés.

Jusqu'alors l'association des peuples des Waldstætten n'avait été en quelque sorte que temporaire et de circonstance. Ils songèrent à la rendre durable par un pacte plus étroit. Persuadés que la maison de Habsbourg-Autriche continuerait ses hostilités, ils renouvelèrent et augmentèrent leur traité d'alliance. Pour cet effet, ils se réunirent à Brunnen, au mois de décembre 1315. C'est du traité de Brunnen que date à proprement parler la *Confédération suisse*, puisque les confédérés y prirent le nom d'*Eidgenossen*, c'est-à-dire *liés par le même serment*. Ce traité porte, comme les précédents, « que quiconque a un seigneur, doit lui obéir dans les choses justes et légitimes, mais jamais contre ses confédérés. Aucun canton ne pourra s'engager à un seigneur sans l'aveu des autres ; toute négociation à l'extérieur sera conduite et terminée de concert ; toute contestation entre les confédérés sera soumise à des arbitres ; les confédérés s'engagent pour eux et leurs descendants à perpétuité, à s'entre aider les uns les autres, envers et contre tous, dans le pays ou au dehors, de leurs conseils, de leurs corps et de leurs biens. Et afin, est-il dit, que les assurances susdites demeurent stables, *Nous, citoyens et confédérés* d'*Uri*, de *Schwytz* et d'*Unterwald*, avons apposé nos sceaux au présent acte, fait à Brunnen, l'an 1315, le premier mardi après le jour de St.-Nicolas (9 décembre). »

Le 29 mars 1316, l'empereur Louis de Bavière, après avoir déclaré les ducs d'Autriche déchus des droits qu'ils exerçaient *dans les trois vallées* et *dans les lieux circonvoisins*, ratifia les chartes qui leur avaient été accordées par Frédéric II, Rodolphe Ier et Henri VII. Comme Lucerne se trouvait, par cet acte de déchéance qui venait de frapper les princes autrichiens, dégagée de toute obligation envers eux, les habitants de cette ville firent des démarches pour se réconcilier avec les Waldstætten. Léopold, soucieux en présence de ces avances de Lucerne faites aux trois cantons primitifs, détourné des affaires d'Helvétie par celles d'Allemagne, inquiet de l'attitude menaçante des deux villes de Berne et de Soleure, jugea prudent d'ajourner tout projet de nouvelle campagne et même de proposer un armistice aux trois cantons

primitifs. Ceux-ci, qui recevaient de Louis de Bavière plus de promesses que de secours effectifs, firent, le 19 juillet 1318, une trêve avec les princes d'Autriche, qui fut prolongée d'année en année, jusqu'en 1323. Les voisins des Waldstætten, entre autres Glaris, Wesen, et Jean, abbé d'Einsiedlen, furent compris dans ce traité. Ce dernier leva l'excommunication qu'il avait prononcée contre ceux de Schwytz.

Dès que cette trêve fut conclue, Léopold s'avança vers Soleure, dont il entreprit le siége. Il durait depuis dix semaines, lorsque l'Aar, grossi par les pluies, entraîna le pont jeté d'une rive à l'autre avec les soldats dont le duc avait eu l'imprudence de le surcharger. Les assiégés, ne voyant plus que des frères dans ces malheureux qui luttaient contre la mort, en sauvèrent un grand nombre. Léopold, vaincu par la magnanimité de ses ennemis, et craignant aussi une attaque des Bernois, qui déjà avaient jeté 400 hommes dans Soleure, leva le siége. Cette entreprise malheureuse fut une des causes qui engagèrent l'Autriche à prolonger la trêve avec les trois cantons.

En Allemagne aussi, la puissance autrichienne éprouvait de notables revers. La victoire se prononçait de plus en plus pour Louis de Bavière. Le 28 septembre 1322, il gagna la bataille de Muhldorf sur Frédéric d'Autriche, qui fut fait prisonnier. Dès-lors l'empire appartint à Louis, bien que Léopold et les autres princes de sa maison protestassent encore par les armes. Le 7 octobre, les habitants des Waldstætten rendirent foi et hommage au chef de l'empire, comme pour bien constater qu'ils n'avaient jamais entendu se soustraire à sa suzeraineté, mais seulement à la domination autrichienne. Cet acte de fidélité, rendu à l'empereur dans la personne de Jean d'Arberg, sire de Vallengin, préfet impérial *(Landvogt)* dans les trois vallées, porte que non seulement Uri, fief immédiat de l'empire, mais encore Schwytz et Unterwald, relèveraient nûment de l'empereur, qui ne pourrait jamais les aliéner ; que nul autre qu'un de leurs compatriotes *(Landsmann)*, homme libre, habitant de la vallée, ne pourrait être leur juge, ou *Landammann*.

C'est donc, on le voit, par une étrange confusion qu'on a vu dans la révolution suisse de 1308 un acte de rebellion contre l'empire, un effort héroïque des trois cantons primitifs pour secouer le joug impérial. Loin de là, l'empereur était le protecteur naturel des Waldstætten, quand il était d'une autre famille que de celle de Habsbourg. « *Appartenir directement et nûment à l'empire*, c'était être indépendant, agir en maître, sans redouter la tyrannie d'un seigneur intermédiaire. » Nul autre qu'un souverain mal affermi sur le trône, tel qu'était Louis de Bavière, comme le fait judicieusement observer M. Kopp, ne pouvait accepter de telles conditions, dictées par des sujets. Cependant le duc Léopold ne se tenait pas encore pour battu. En 1323, le pape d'Avignon, Jean XXII, se prononça contre Louis de Bavière, ce qui améliora la cause autrichienne. Frédéric d'Autriche fut mis en liberté par son vainqueur, qui redoutait l'issue d'une nouvelle lutte, dans laquelle le roi de France, Charles IV le Bel, qui était porté à l'empire par ce pontife, pouvait intervenir. Les libertés naissantes allaient peut-être se trouver sacrifiées par l'effet de ce compromis ; déjà les princes autrichiens avaient réclamé contre la dépossession des Waldstætten, quand le duc Léopold mourut à Strasbourg, le 28 février 1326.

« Il unissait, dit une chronique autrichienne, le courage d'un lion à un caractère doux et affable. » Les chroniqueurs suisses n'ont pas dit de lui autant de bien. Jean

de Winterthour l'appelle un autre Jehu *(alter Jehu)* en parlant de la manière sanguinaire dont il vengea son père, l'empereur Albert, sur les vassaux argoviens des barons conjurés avec Jean-le-Parricide. Frédéric et Henri, ducs d'Autriche, moururent bientôt après, et il ne resta plus des fils de l'empereur Albert, qu'Albert-le-Sage et Othon-le-Hardi.

Ainsi s'éteignait la première et nombreuse génération des princes autrichiens, ennemis de la Suisse, depuis Albert de Habsbourg. En attendant qu'une seconde fût en état de renouveler la lutte, les confédérés faisaient d'incessants progrès. Lorsque les Lucernois, que la maison de Habsbourg avait toujours favorisés, afin de les retenir dans l'obéissance, virent leurs voisins des Waldstætten avancer à pas de géant dans l'indépendance, ils résolurent de ne pas rester en arrière. La position de Lucerne, entre les pays héréditaires d'Autriche et les trois vallées, forçait d'ailleurs cette ville à prendre parti. Les deux fils survivants de l'empereur Albert étaient absorbés par des guerres lointaines en Allemagne. C'était un moment favorable. Le 28 octobre 1328, la communauté des bourgeois de Lucerne, « considérant l'instabilité des choses et l'absence des ducs qui devaient les protéger, » firent une association pour le maintien des libertés de leur ville. Ils ne laissèrent à l'Autriche qu'une autorité nominale. Défense fut faite, par cette constitution municipale, aux Lucernois, d'assister aux plaids du Landgrave ou de son lieutenant. En vain l'avoué de l'Autriche somma Lucerne de dissoudre son association. Les nobles de cette ville, disent les chroniques suisses, conspirèrent pour rendre la ville à l'Autriche et égorger les partisans de l'indépendance. Déjà les conjurés étaient réunis nuitamment dans un souterrain au bord du lac, sous la salle de la tribu des Tailleurs. Un jeune garçon avait entendu par hasard ce qu'ils projetaient; ils voulurent le faire mourir, mais ils finirent par le relâcher, après lui avoir fait prêter serment de ne dire à aucun homme ce qu'il



avait entendu. Le jeune garçon alla dans la salle de la corporation des Bouchers, où il raconta à haute voix, non aux hommes, mais au poêle muet, ce qu'il avait

entendu. Les assistants sortirent en hâte, s'armèrent et expulsèrent les conjurés. Nous verrons ce projet de massacre nocturne prêté aux amis de l'Autriche revenir dans la révolution de Zurich, avec des circonstances analogues. Le danger fit que Lucerne chercha son salut dans une union plus étroite avec les trois premiers cantons. L'expérience avait déjà appris aux confédérés que l'union faisait la force. Uri, Schwytz et Unterwald étaient, de leur côté, bien aises de corroborer leur indépendance par un acte éclatant de souveraineté et d'autonomie. Le 7 novembre 1332, Lucerne fut admis dans l'alliance fédérative, et compléta la Confédération des *Quatre-Cantons* ou des *Quatre-Waldstætten*.

« Prévoyant des temps de crise, est-il dit dans cet acte, Uri, Schwytz, Unterwald et Lucerne s'unissent, afin de mieux défendre leurs personnes et leurs biens. Chacune de ces vallées se réserve, dans l'enceinte de ses limites, la juridiction à elle appartenant et ses coutumes. *Les droits de l'empire sont réservés*. Les conditions sont en général celles du pacte de Brunnen. » L'accession de Lucerne fut capitale et décisive. C'était une ville de quelque importance. Son territoire complétait la défense des Waldstætten, et leur assurait toutes les rives du lac des Quatre-Cantons. Dès-lors les habitants des vallées étaient en mesure de repousser plus énergiquement encore qu'au Morgarten les attaques de leurs ennemis. Leur admirable persévérance préparait à la Suisse future une existence assurée et honorable parmi les nations.

Les ducs survivants, accablés par d'autres guerres, durent laisser impunie l'heureuse tentative de Lucerne. Cette ville, encouragée par l'inertie de l'Autriche, voulut prendre l'offensive. Les Lucernois sortirent de leurs murs avec leurs confédérés nouveaux, pensant surprendre les détachements autrichiens épars dans le voisinage. Mais, surpris eux-mêmes, ils perdirent beaucoup de monde au combat de Buonas près de Hertenstein, non loin du lac de Zug. Dans cette affaire, on vit les quatre cantons confédérés faire pour la première fois cause commune sur le champ de bataille et mettre en pratique leur devise : *Un pour tous, tous pour un*. L'issue de ce combat, peu favorable aux Lucernois, les rendit plus attentifs aux propositions de trêve. Les villes de Bâle, de Berne et de Zurich furent les arbitres. Le 18 juin 1336, les conditions de la trêve furent acceptées. Elles étaient telles, que tous les droits étaient en suspens. Chacun gardait sa position intacte. Ainsi ce répit présageait de nouvelles luttes.



Bataille de Næfels.

CHAPITRE NEUVIÈME.

GUERRES DE LAUPEN, DE SEMPACH ET DE NÆFELS.

Etat des villes de l'Helvétie au commencement du 14e siècle. — Zurich et Berne ; Rodolphe d'Erlach et Rodolphe Brun. — Bataille de Laupen. — Entrée de Zurich, de Glaris, de Zug et de Berne dans la Confédération. — Invasion des Anglais *(Gügler)*. — Journées de Sempach et de Næfels.

La Confédération suisse ne commença pas par une association de villes. Celles de l'Helvétie, protégées par des chartes impériales (*Handfeste*), ayant moins à redouter de la part de l'Autriche, restèrent d'abord assez indifférentes au mouvement d'émancipation des Waldstætten. Cependant l'accession de Lucerne, comme quatrième canton dans la Confédération nouvelle, commença à exciter leur intérêt et leur attention. Elles comprirent que le développement communal n'était pas tout, et que les libertés municipales étaient insuffisantes pour les protéger contre l'ambition des rois et des princes, et surtout contre les tentatives de la noblesse, qui occupait encore toutes les positions fortes et les châteaux que la féodalité avait semés partout dans l'Helvétie.

Après l'établissement des cités fondées aux temps des ducs de Zæhringen, les fonctions importantes, les magistratures municipales avaient été presque exclusive-

ment confiées aux nobles, qui n'avaient pas de juridiction territoriale, et qui seuls étaient assez indépendants pour exercer de telles fonctions. Mais, à mesure que le commerce et l'industrie avaient fait des progrès, il s'était formé parmi les bourgeois non nobles des familles riches et influentes qui avaient pris rang parmi la noblesse. C'était une aristocratie de richesse qui venait prendre place à côté de l'aristocratie de sang et de naissance. Ces deux éléments formaient dans les cités, comme jadis dans l'ancienne Rome, le *patriciat*. A mesure que l'aisance et l'instruction progressèrent, les bourgeois devinrent plus puissants, et ils se constituèrent en corporations, qui réclamèrent une part plus ou moins large dans les affaires publiques. C'est à Berne surtout que l'on peut étudier les phases de ce développement municipal.

Cette ville, depuis la glorieuse journée du Donnerbühl, florissait de plus en plus par son industrie et son agriculture. Fortifiée par des acquisitions importantes, telles que celles de la vallée du Hasli, des villes de Laupen et de Thoune, la cité de Berthold V avait vu maint seigneur du voisinage demander l'entrée dans sa bourgeoisie. Mainte ville de la Savoie, de l'évêché de Bâle, Bienne, Morat avaient sollicité aussi la combourgeoisie de Berne. Ces accroissements de territoire, d'influence et d'alliances portaient ombrage à la noblesse, qui ne pouvait oublier que les villes avaient été édifiées pour lui nuire en contrebalaçant sa puissance. Berne accordait sa bourgeoisie et sa protection à des vassaux des seigneurs qui cherchaient à se garantir contre les exactions de leurs suzerains. Cela avait exaspéré les grands propriétaires de fiefs. Leur ressentiment redoubla quand ils virent la ville de Berne refuser de reconnaître et d'accepter les monnaies de seigneurs tels que les comtes de Kybourg, de Neuchâtel, et autres, qui les frappaient en vertu de priviléges impériaux, et qui ne se faisaient pas toujours scrupule d'en émettre de mauvais aloi. Les péages que les seigneurs avaient établis sur leurs terres entravaient la circulation des denrées et des marchandises, et nuisaient au commerce des villes. En un mot, l'antagonisme entre les châteaux et les communes, qui s'était manifesté dès la fondation des villes par les recteurs de Zæhringen, antagonisme dont nous avons déjà fait entrevoir les effets[1], n'avait fait que croître avec ces cités. La noblesse de l'Helvétie crut que le moment était favorable pour agir contre celles-ci, parce que l'empereur Louis de Bavière était très-irrité contre les Bernois, qui, tenant à honneur d'être très-orthodoxes, surtout quand cette orthodoxie favorisait leur politique, refusaient de le reconnaître tant qu'il n'aurait pas été relevé de l'excommunication fulminée contre lui par le pontife d'Avignon. Le comte Rodolphe, de la maison de Neuchâtel, qui avait érigé Cerlier (Erlach) et Nidau, sur les bords du lac de Bienne, au rang de villes, se fit dans son château de Nidau le centre de cette ligue de la noblesse. Autour de lui vinrent se grouper les comtes de Kybourg, d'Aarberg, de Gruyère, l'évêque de Lausanne, ceux de Sion, de Bâle, et d'autres prélats. La ville de Fribourg, devenue rivale de Berne parce que le développement de cette ville, sa sœur cadette, avait dépassé le sien, eut la faiblesse d'entrer dans cette ligue. Louis II, baron de Vaud, qui venait de s'illustrer à la bataille de Crécy, et qui administrait les Etats de Savoie pour son neveu Amé VI, surnommé depuis le *Comte Vert*, fut mieux avisé. Ce prince, qui avait compris son temps, s'était fait admettre depuis peu dans la bourgeoisie de Berne. Il

1. Voyez pages 107, 108, 109.

refusa de combattre ses combourgeois. Il donna même l'ordre à Jean, son fils unique, de se rendre à Berne, puis auprès de la ligue des seigneurs, pour ménager un accommodement. Les efforts de ce jeune seigneur furent impuissants, et il allait se retirer, quand les nobles l'engagèrent à rester avec eux. Il ne put résister à l'attrait des batailles, et saisit cette occasion de donner des preuves d'une valeur déjà éprouvée dans les guerres de la France et de l'Angleterre. Le plan de la ligue était de réunir les contingents des troupes de l'Argovie, de l'Uchtland, de la Haute-Bourgogne, de la Savoie et de l'Alsace. Il vint sept cents seigneurs portant des casques couronnés, douze cents chevaliers cuirassés, formant une cavalerie de plus de trois mille hommes, et près de quinze mille fantassins. Cette armée commença par mettre le siége devant Laupen, petite ville située entre Berne et Fribourg, que les Bernois possédaient depuis peu à titre d'hypothèque impériale.

A la nouvelle de ces préparatifs menaçants, les Bernois ne furent point effrayés. L'avoyer, le conseil et la bourgeoisie de Berne avaient prêté serment de sacrifier leurs biens et leurs vies pour la défense de Laupen, et il avait été résolu que dans chaque famille où il y aurait un père et son fils, ou bien deux frères, l'un des deux devait marcher pour aller renforcer la garnison de Laupen, sous le commandement de Jean de Boubenberg, ancien avoyer. Un autre magistrat, l'ancien avoyer Jean de Krambourg, fut délégué chez les Waldstætten pour renouveler l'alliance avec eux et leur demander du secours. Il parut devant l'assemblée du peuple d'Unterwald (*Landsgemeinde*), et rappela l'ancienne amitié qui unissait Berne et les Waldstætten. Ceux d'Unterwald répondirent : « C'est dans le danger que l'on reconnaît ses vrais amis. Allez dire à nos alliés de Berne qu'ils nous verront avec eux sur le champ de bataille. » Neuf cents hommes des trois cantons primitifs passèrent le Brünig et vinrent camper devant Berne. Soleure envoya quatre-vingts hommes à cheval. Les hommes du Hassli, du Siebenthal et de l'Oberland, que Berne avait su s'attacher en leur accordant une sorte de combourgeoisie qui en faisait comme des citoyens externes ou forains de cette commune, arrivèrent aussi en armes. On évaluait à six mille hommes les forces des Bernois.

Mais il restait encore à désigner le général auquel on confierait le commandement en chef de l'armée bernoise dans cette guerre héroïque. Le Conseil des *Deux-Cents* s'était réuni à l'hôtel-de-ville pour faire ce choix important. Dans ce moment on vit entrer dans la ville, monté sur son cheval de bataille, le chevalier Rodolphe d'Erlach, fils d'Ulrich qui avait vaincu la noblesse au Donnerbühl, quarante-et-un ans auparavant [1]. Vassal du comte de Nidau, il se trouvait partagé entre ses devoirs envers son seigneur et envers sa ville natale. Il avait, disent les chroniques bernoises, demandé au comte la permission d'aller rejoindre ses combourgeois. Le comte la lui avait accordée, en ajoutant « que parmi tant de preux qui suivaient sa bannière la perte d'un seul homme n'était rien. » — « Je montrerai, avec l'aide de Dieu, avait répondu d'Erlach, que je suis un homme en effet. »

Dès que son arrivée fut connue à Berne, le commandement lui fut déféré par acclamation. Laupen, attaqué sans relâche depuis douze jours, allait succomber. On se mit en marche au milieu de la nuit. D'Erlach et sa troupe arrivèrent vers midi près

1 Voyez page 134.

de la ville assiégée, et allèrent se poster sur la hauteur du Bromberg, d'où l'on embrassait d'un coup d'œil l'armée de la noblesse, qui était pleine d'orgueil et de confiance dans sa force. Cependant tous ne partageaient pas cette assurance. Le banneret Fülistorf de Fribourg hasarda un avis pacifique, soit qu'il eût un pressentiment, soit qu'il sentît que la bannière qu'il portait n'était pas à sa place à côté de celles des nobles. On lui reprocha d'avoir peur. « Je tiendrai ma bannière haute, dit-il, tant que je serai moi-même debout. Mais vous, vous vous repentirez de votre orgueil. » Pendant que d'une armée à l'autre on se lançait des paroles de bravade, Diebold Baselwind, curé de Berne, monté sur une éminence de terrain, promettait le ciel à ceux qui mourraient pour la patrie.

D'Erlach, après avoir adressé aux siens quelques paroles propres à relever leur courage, fit engager l'action par les frondeurs, qui lancèrent une grêle de pierres, puis se retirèrent. Alors des chariots de guerre armés descendent la colline avec fracas et rompent les rangs des ennemis. D'Erlach, marchant en avant, suivi de l'infanterie armée de hallebardes, de massues garnies de fer et d'épées à deux mains, charge l'infanterie ennemie. Quelque hésitation se faisant remarquer parmi ses gens, dont quelques-uns reculent, il s'écrie : « Amis! la victoire est à nous : tous les lâches nous quittent. » Sa troupe redouble d'ardeur et d'énergie. L'infanterie de la noblesse, ignorant pourquoi elle se battait, n'ayant pas d'intérêt dans la lutte et négligée par les seigneurs, qui ne faisaient pas de cas de ceux qui combattaient à pied, n'était pas de force à lutter contre celle de Berne, composée d'hommes d'élite et fiers de leurs droits. Les Fribourgeois soutinrent presque seuls le choc. Ils succombèrent honorablement, comme les Zuricois au Morgarten. Fülistorf sentit sa bannière s'échapper de sa main mourante. Il périt avec quatorze membres de sa famille. Déjà la multitude de l'infanterie de la noblesse était en pleine déroute, quand les Waldstætten, qui avaient tenu à combattre la cavalerie de la ligue, en invoquant les souvenirs de Morgarten, firent entendre le cri : « A nous, braves Bernois! » Ils ne résistaient en effet qu'avec peine aux chevaliers bardés de fer. Les Bernois accoururent à propos et décidèrent la victoire, après une heure et demie d'une affreuse mêlée, dans laquelle périrent le comte de Nidau, Gérard de Valangin, trois seigneurs de Gruyère, Jean de Savoie, seul espoir de son vieux père, le baron de Vaud. La campagne était couverte de chevaux et de cadavres. Vingt-sept bannières de seigneurs ou de villes restèrent entre les mains des vainqueurs. C'était le 21 juin 1339[1].

De retour de la poursuite de l'ennemi, qui perdit environ quinze cents hommes, l'armée victorieuse se mit à genoux sur le champ de bataille, pour remercier Dieu d'avoir béni l'habileté du chef et le courage des soldats. « Chers et bons amis des Waldstætten et de Soleure, dit d'Erlach en congédiant les contingents alliés, je n'oublierai jamais qu'après Dieu je suis redevable de la victoire à votre valeur. » La bataille de Laupen fut suivie de beaucoup de petites expéditions contre les châteaux et contre Fribourg : les Bernois, irrités, portèrent le fer et la flamme jusqu'aux portes de cette ville. Les armes bernoises répandirent l'alarme et la terreur dans toute l'Helvétie occidentale. Les nobles, interdits de tant d'audace couronnée de tant

1. En 1839, Berne a célébré avec beaucoup de solennité le cinquième anniversaire séculaire de la bataille de Laupen.

de succès, disaient entre eux : « Dieu est devenu bourgeois de Berne[1]. » Le fait est que ces citadins ne croyaient plus rien impossible : « Si tu désires, ose! » devint leur dicton favori.

Il est certain que la bataille de Laupen, livrée dans un pays de plaine et gagnée sur un ennemi si supérieur en nombre, indiquait un progrès immense dans la politique comme dans la tactique des vainqueurs. Là, rien n'avait été livré au hasard : tout avait été calculé avec une étonnante hardiesse et avec une connaissance parfaite des côtés faibles de l'ennemi. Au Morgarten, les vaincus avaient pu dire à la rigueur, qu'ils avaient été surpris et maîtrisés par la difficulté du terrain et par les obstacles naturels, autant que par la valeur d'un ennemi qui s'était tenu sur la défensive; à Laupen, cette défaite ne pouvait être mise en avant.

Enfin, les escarmouches continuelles qui se succédèrent sans interruption après cette journée si glorieuse, et dans lesquelles les seigneurs avaient ordinairement le dessous, amenèrent ceux-ci à demander la paix. Les Bernois avaient tout à gagner en l'accordant. Ils suspendirent leurs armes aux parois de leurs maisons et reprirent leurs occupations paisibles d'agriculteurs, d'artisans et d'hommes de métiers. Le comte de Nidau avait laissé deux fils en bas âge ; les seigneurs de Neuchâtel crurent ne pouvoir mieux assurer le sort de ces orphelins qu'en confiant leur tutelle à Rodolphe d'Erlach, rendant ainsi à sa loyauté un hommage non moins glorieux que les lauriers de Laupen. Ce guerrier se retira dans son domaine de Reichenbach, sur les bords de l'Aar, où il s'occupait de la culture des terres. Sa fin fut triste : Sa fille avait épousé un noble d'Unterwald, Jost de Rudenz; un jour, son gendre entre dans sa chambre et se prend de querelle avec lui au sujet de la dot de sa femme. Rudenz était un dissipateur; d'Erlach ménageait son bien et celui de ses enfants. Ses reproches irritèrent le gendre, qui, apercevant l'épée du vainqueur de Laupen suspendue au mur, la saisit et la plongea dans la poitrine du héros. Les chiens de Rodolphe poursuivirent le meurtrier jusqu'à la forêt voisine, où il disparut. Dès-lors on ne le revit plus.

La bataille de Laupen, dans laquelle Berne eut l'occasion de reconnaître ce que valaient les confédérés des trois cantons alpestres, prépara l'entrée de cette ville dans l'alliance helvétique. Le lien entre les Bernois et les Waldstætten se resserra. Les rapports qu'ils avaient entretenus avec les gens d'Unterwald, leurs voisins immédiats, s'étendirent aux deux autres cantons forestiers. En un mot, tout se prépara pour l'accession de Berne dans la Confédération, bien qu'elle n'ait eu lieu que treize ans après.

Tandis que ceci se passait dans l'Helvétie occidentale, des événements non moins graves, bien que d'une autre nature, se développaient dans l'Helvétie orientale. Une révolution politique, très-curieuse à observer dans ses phases diverses, s'opérait dans la ville de Zurich et amenait son adhésion immédiate à l'alliance des quatre cantons. L'auteur principal de cette révolution fut un membre même du gouvernement de Zurich, un citoyen d'une ancienne famille patricienne, le fameux Rodolphe Broun, sur le caractère et les actes duquel on a porté tant de jugements contradictoires.

La ville de Zurich avait eu de très-bonne heure une administration municipale

1. « *Gott ist Bürger worden ze Bern.* »



I. BATAILLE DE LAUPEN. 3.

très-complète, qui rappelait, à certains égards, le gouvernement de Rome dans les premiers temps de cette fameuse République, avant la fusion des deux ordres patricien et plébéien. De temps immémorial, les bourgeois et les artisans de Zurich se réunissaient en assemblées générales deux fois par an, sur la place des Tilleuls (*Lindenhof*), pour entendre le compte-rendu de l'administration du Conseil dirigeant, et pour procéder à son renouvellement partiel. Ce Conseil était composé exclusivement, comme dans l'ancienne Rome, de nobles ou patriciens, bourgeois d'anciennes familles (*Geschlechter*); la plèbe ou le menu peuple des simples bourgeois et des artisans n'y figurait pas. Le gouvernement aristocratique avait cherché à empêcher la formation de tribus ou associations de corps des métiers, qui auraient pu tenir son pouvoir en échec.

A mesure que la plèbe devenait plus nombreuse et plus éclairée, elle commençait à réclamer des droits. Le chevalier Rodolphe Broun appuyait ses prétentions, par amour de la liberté, disent ses partisans, par ambition selon ses détracteurs. A son instigation, un bourgeois demanda qu'il fût rendu compte des sommes que le Conseil avait perçues et dépensées depuis plusieurs années. Les patriciens hésitaient ; il s'éleva un tumulte dans l'assemblée de la communauté. Craignant pour leur liberté et leur vie, ils s'enfuirent de la ville. Alors la forme du gouvernement fut changée: toute la bourgeoisie fut répartie en treize tribus ou corps de métiers, dont les chefs formaient la moitié du Conseil. Aux treize patriciens qui restèrent dans le Conseil, on joignit les treize tribuns ou chefs des tribus d'artisans, comme celles des merciers, des tailleurs, des boulangers, des tisserands, des maréchaux, des bouchers, des cordonniers, des charpentiers et des tanneurs. Les patriciens réunis formaient la treizième tribu, qui renfermait aussi les rentiers et les gros marchands, et qui figurait pour moitié dans le Conseil. Au-dessus de ce double élément aristocratique et démocratique s'éleva un troisième pouvoir, celui de Rodolphe Broun, qui fut nommé bourguemestre à vie. Cette nouvelle constitution fut approuvée par l'empereur Louis de Bavière.

Les patriciens déchus cherchèrent un asile auprès de la noblesse des environs. Ils trouvèrent appui et protection auprès du comte Jean de Rapperschwyl, de la maison de Habsbourg, qui cherchait dans cette entreprise un moyen de rétablir ses affaires. Le comte Jean eut d'abord quelques succès, mais il fut vaincu et tué à Grynau, en 1337. Il fut remplacé par son fils, qui, de concert avec les exilés, tenta de surprendre Zurich pendant la nuit et de massacrer les chefs du nouveau régime. Les conjurés avaient des intelligences dans la ville. Les correspondances, les allées et venues de ceux du dedans et du dehors donnèrent l'éveil à Broun, qui était bien servi par ses espions. Les conjurés étaient déjà réunis dans l'auberge de l'Autruche, tenue par un de leurs affidés, quand Broun fit sonner le tocsin, et se rendit, couvert de son armure, à l'hôtel-de-ville. La tribu des bouchers, une des plus redoutables, fut la première sur le lieu du danger. Les conjurés, se voyant surpris, voulurent se retirer; mais ils rencontrèrent Broun à la tête des bourgeois, qui leur livra un combat à mort. Les patriciens vaincus furent tués, faits prisonniers ou exilés de nouveau. Au nombre des captifs était le comte Jean de Habsbourg, qui fut enfermé dans la prison du Wellenberg. Broun, profitant de sa victoire, marcha contre Rapperschwyl, prit d'assaut la forteresse et brûla la ville de ce nom. La malheureuse population erra dans la campagne, sans pain et sans abri, par un froid rigoureux (décembre 1350).

Les ducs d'Autriche, qui jusque là n'avaient pas voulu se commettre dans ce débat autrement que pour offrir leur médiation, prirent alors un langage menaçant. Broun sentit la nécessité de chercher un appui au dehors. Il ne pouvait le trouver plus sûrement qu'auprès des quatre cantons qui avaient résisté énergiquement à l'Autriche. Zurich, durant tout le moyen-âge, avait soutenu avec eux de nombreux rapports : un de ses monastères avait possédé longtemps, comme nous l'avons vu, la vallée d'Uri. Les offres de Broun furent accueillies avec joie. Les confédérés sentirent combien l'alliance de cette ville leur serait utile, soit comme un boulevard pour leurs vallées, soit comme un centre politique important, soit comme un marché pour leur commerce. En conséquence, au commencement de mai 1351, une alliance perpétuelle fut conclue à Zurich entre cette ville et les quatre cantons. Le nouveau pacte indique un plan et des projets politiques plus étendus que les traités de 1291 et de Brunnen : les confédérés s'y engagent à se secourir mutuellement dès qu'ils en seront requis ; quand il s'agira de prendre en commun des résolutions importantes, une Diète sera convoquée à Einsiedlen. Les droits de l'empereur et de l'empire sont réservés, ainsi que les anciennes alliances et le droit pour chaque canton d'en contracter de nouvelles. Cette dernière disposition montre combien le lien fédéral était encore peu serré. Introduite à la demande de Broun, elle devait soulever plus tard bien des orages. De même que les trois cantons primitifs avaient cédé le premier rang à Lucerne, les quatre cantons témoignèrent la même déférence à Zurich, qui devint naturellement comme un centre ou un directoire politique. Ce canton est resté le premier en rang jusqu'à nos jours. Néanmoins, si le nom de Suisse *(Schweitz)* ne paraît pas encore dans les actes officiels, il commence dès-lors à être employé dans les chroniques et dans les récits populaires. Il désignait dans l'origine le peuple des trois vallées, dont celle de Schwytz était la plus importante et avait la direction des affaires communes avant l'accession de Lucerne et de Zurich.

L'entrée de Zurich dans la Confédération mit le comble au ressentiment du duc Albert d'Autriche, dernier fils de l'empereur de ce nom. A la tête de seize mille hommes de l'Argovie, de la Thurgovie, de Bâle, de Schaffhouse, de Soleure et de Morat, il vint mettre le siége devant cette ville. La vallée de Glaris refusa son concours, en déclarant qu'elle était tenue de prendre les armes pour l'abbesse du couvent de Sekkingen, sa souveraine, mais non pour les ducs d'Autriche dans leurs guerres particulières. Les Glaronais se joignirent aux Waldstætten pour la défense de Zurich, dont la petite armée commença à opérer des sorties. Au combat de Tättwyl, entre Baden et Mellingen, le bourguemestre Broun, qui commandait ses compatriotes, montra peu de tête et quitta le commandement. Ses lieutenants, Roger Manesse et Jean Stucki, rétablirent heureusement les affaires et soutinrent le choc jusqu'à l'arrivée des renforts. Les Zuricois rapportèrent dans leur ville six bannières ennemies. Albert, faute de moyens suffisants, leva le siége de Zurich. Broun sut colorer sa conduite de raisons puisées dans la politique, et allégua la nécessité de se conserver pour sa patrie. Les bourgeois continuèrent de lui accorder leur confiance. L'année suivante (1352) Walther de Stadion, bailli de l'Autriche, ayant fait une incursion dans le pays de Glaris, fut repoussé au Rütifeld, près de Näfels, et périt avec cinquante des siens. Glaris, pour éviter de nouvelles surprises, demanda et obtint son entrée dans la Confédération, mais sur un pied un peu inférieur à celui des cantons précédents.

Glaris continua d'acquitter ses redevances au monastère de Seckingen jusqu'en 1395, qu'elles furent rachetées[1], et les autres Etats confédérés avaient sur cette vallée une sorte de suprématie.

L'admission de Glaris entraînait à peu près nécessairement celle de Zug. Cette ville, importante par sa position à l'entrée des Waldstætten, était une place d'armes de l'Autriche. Assiégée par les confédérés, elle demanda du secours au duc Albert, qui se trouvait au couvent de Königsfelden. « Occupé des apprêts d'une chasse au faucon, ce prince, disent les chroniques suisses, écouta à peine l'envoyé de Zug et se borna à répondre que si les Suisses prenaient cette ville, il saurait bien la reprendre. » Ce langage indigna les gens de Zug. Ils ouvrirent leurs portes aux Suisses, et entrèrent dans la Confédération, comme septième canton, à des conditions meilleures que celles de Glaris, parce que Zug, munie de remparts et jouissant déjà d'une constitution municipale, avait des droits politiques plus étendus que les communes éparses dans la vallée de Glaris.

Quelques semaines après l'annexion de Zug, Albert d'Autriche reparut sous les murs de Zurich avec trente mille hommes, levés dans la Souabe et dans l'Alsace. Berne et Soleure, en vertu de leurs traités avec la maison de Habsbourg, avaient même dû fournir leurs contingents, ainsi que le comte Louis de Neuchâtel. Mais le manque de vivres et la bonne contenance des assiégés, secourus par deux mille confédérés, obligèrent les assiégeants à se retirer encore. Une trêve fut conclue à Lucerne, sous la médiation du margrave de Brandenbourg, fils de l'empereur Louis de Bavière, mort depuis peu.

Les Bernois, pour prévenir le retour d'une situation peu conforme à leurs sympathies et à leurs vrais intérêts, résolurent de s'unir aux confédérés par un lien plus étroit que de simples combourgeoisies. Le 5 mars 1352, Jean de Boubenberg, avoyer de Berne, le Conseil des Deux-Cents et la bourgeoisie de Berne conclurent avec Uri, Schwytz et Unterwald une alliance perpétuelle. L'alliance avec Lucerne et Zurich fut plus restreinte. Berne redoutait l'influence démocratique de la constitution de cette dernière ville D'ailleurs, son but n'était pas tant d'entrer dans une confédération dont nul ne pouvait prévoir l'avenir, que de se ménager des auxiliaires dans sa guerre contre la noblesse de l'Helvétie occidentale, qui pouvait recommencer d'un moment à l'autre. Le village de Kienholz, dans l'Oberland, fut désigné comme le lieu des conférences entre Berne et ses alliés, comme le monastère d'Einsiedlen l'avait été pour les Diètes des Waldstætten et de Zurich. Ce serait donc inutilement que l'on chercherait, d'après nos idées modernes, une pensée d'unité et d'égalité dans ces premiers pactes conclus entre les cantons. Tout était fait en vue des circonstances particulières de chaque Etat. Ainsi, Berne n'était tenue de marcher au secours de Zurich et de Lucerne que lorsqu'elle en était requise par les Waldstætten, ses alliés directs, et réciproquement. Glaris et Zug avaient une position subordonnée vis-à-vis des autres cantons, placés au-dessus d'eux, soit par la date de leur entrée dans la Confédération, soit par leur importance. Berne eut la première place après Zurich. Néanmoins, quand l'entrée de Berne eut complété la Confédération des huit anciens cantons, on commença à remarquer une sorte d'ensemble dans cette bigarrure de l'alliance fédé-

1. L'abbesse Claire de Hohenklingen consentit à ce rachat. *(Stumpf, Tschudi.)*

rale. Cent vingt-huit ans s'écoulèrent avant que cette alliance des huit anciens cantons reçût dans son sein de nouveaux confédérés[1]. Les principes et les bases des confédérations modernes sont bien différents, parce que d'autres temps exigent naturellement d'autres soins et d'autres prévisions.

Les progrès constants de la nouvelle Confédération alarmaient de plus en plus la puissance autrichienne. En vain les ducs firent sommations sur sommations pour forcer Zug et Glaris à sortir de l'alliance. Ils n'obtinrent rien. Ils se tournèrent alors du côté de l'empire, dont le chef n'était plus Louis de Bavière, leur adversaire naturel. Le nouvel empereur était Charles IV, de la maison de Luxembourg, qui avait des motifs de ménager l'Autriche et qui, d'ailleurs, redoutait pour l'Allemagne l'exemple de ces associations de peuples et de villes, dont la Suisse avait pris l'initiative d'une manière si complète.

Albert se soumit d'avance au jugement de l'empereur. Les Suisses réservèrent leurs alliances perpétuelles. De la part de l'empereur, on leur soutint que des Etats de l'empire ne pouvaient contracter alliance sans le consentement du chef de l'empire. Les Suisses firent cette réponse : « Nous sommes des gens simples et ignorants, qui n'entendons rien à ces choses-là ; mais ce que nous avons juré, nous voulons le tenir. » Pendant ces négociations, Albert ne discontinuait pas ses préparatifs. Il mettait sur pied une armée plus nombreuse encore, et faisait fortifier de nouveau le château et la ville de Rapperschwyl, qu'il avait achetés de Jean de Habsbourg. L'empereur, irrité de la réponse des Suisses, les déclara rebelles à l'empire, et vint en personne mettre le siége devant Zurich. Les Zuricois, attaqués par les forces de l'empire et celles de l'Autriche, résistèrent avec héroïsme. Ils avaient arboré sur leurs tours l'étendard impérial, portant l'aigle noire sur un champ d'or, pour montrer qu'ils le combattaient malgré eux, et qu'il suivait une mauvaise politique en unissant ses armes à celles de l'Autriche. Zurich savait à merveille que dans le camp impérial beaucoup de seigneurs et de villes étaient loin d'être ses ennemis. Plusieurs détestaient la puissance autrichienne, dont ils étaient jaloux ; les villes ne prenaient part qu'à regret à une guerre dont le résultat devait être de placer une ville libre de l'empire sous la domination d'un prince. Enfin, dans les rangs de l'armée allemande, il y avait bien des amis secrets de l'alliance suisse, qui auraient voulu que dans leur patrie les Etats eussent le droit d'en contracter de semblables. L'empereur Charles IV était d'ailleurs peu puissant par lui-même. Il dut donc céder aux représentations qu'on lui adressait de toutes parts, et fit lever le siége de Zurich. La précipitation avec laquelle ces forces considérables se disloquèrent montre assez que l'entreprise ne pouvait réussir que par un coup d'éclat au début. « On ne put jamais savoir, disent les chroniques du temps, qui était parti le premier et qui le dernier. »

Le duc Albert, réduit aux seules forces de ses Etats héréditaires, continua encore la guerre l'année suivante. Mais cette lutte interminable désespérait ses vassaux. La présence de mercenaires hongrois, amenés du fond de l'Autriche, indisposait surtout

1. Le cinquième jubilé séculaire de l'entrée de Berne dans la Confédération suisse a été célébré en 1853 par des fêtes où les costumes historiques et les souvenirs des temps héroïques de la Suisse ont joué un grand rôle. Les sept anciens cantons qui formaient avec Berne la Confédération des huit avaient seuls été officiellement invités à prendre part directement à cette fête rétrospective.

les seigneurs de la Souabe et de l'Helvétie. On avait peine à reconnaître dans le prince autrichien qui commandait à ses sujets, le petit-fils de Rodolphe de Habsbourg, noble de l'Argovie. Albert, voyant que la force ne le menait à rien, eut recours à la ruse. A sa demande, l'empereur rendit une sentence qui fut présentée aux divers Etats de la ligue séparément, et qui était en apparence favorable aux cantons. Broun la signa pour l'Etat de Zurich. A Zug on conçut quelques soupçons, et l'on avertit Schwytz, qui, pour éclaircir la chose, fit convoquer la Diète. Les députés des cantons, ayant examiné la chose à fond, trouvèrent que la sentence impériale n'accordait rien et laissait tout en question. Les cantons de Zug, de Glaris et même les Waldstætten étaient adjugés au duc d'Autriche ; l'alliance était dissoute, et, pour comble d'outrage, Zurich faisait une alliance particulière avec l'Autriche, avec l'ennemi commun ! Broun, en effet, ménageant les intérêts de sa patrie, avait conclu un traité pour cinq ans avec le duc, à la vérité en réservant pour la forme l'alliance avec les cantons. A la vue de ces stipulations, l'indignation fut extrême. Broun, qui n'avait pas compté sur tant de clairvoyance chez des gens simples, qu'il regardait comme incapables de lier deux idées politiques, allégua la précipitation avec laquelle il avait dû signer et reconnaître la sentence impériale. On ne crut pas à ses protestations, et il fut accusé de s'être laissé gagner par une place de conseiller intime *(Hofrath)* du duc d'Autriche, et par une pension. Les citoyens qui avaient en lui une confiance aveugle prirent son parti, et il demeura bourguemestre de Zurich jusqu'à sa mort, arrivée en 1360. Ce caractère est un des plus curieux de l'histoire suisse. Il était d'une souplesse et d'une présence d'esprit admirables, employant les bons et les mauvais moyens pour arriver à ses fins. Il voulait avant tout l'accroissement de Zurich, sa patrie, et il l'attendait aussi bien de l'Autriche que de l'alliance des cantons. Son fils aîné, Bruno Broun, prévôt de la cathédrale *(Grossmünster)* de Zurich, tenait du caractère de son père, mais avec moins de hauteur de vues. Il fut banni de sa patrie pour des actes de violence commis sur diverses personnes, entre autres sur l'avoyer de Lucerne, Petermann Gundoldingen. Un autre des fils du bourguemestre, accusé d'avoir noyé un de ses parents, eut aussi à soutenir des procédures criminelles, qui entraînèrent la confiscation de ses biens.

Tandis que Zurich, par la faute de son premier magistrat, déméritait ainsi de l'alliance suisse et montrait qu'elle n'avait pas encore une bien grande idée de la protection de la fédération suisse, et que celle d'un prince lui paraissait plus assurée, les autres cantons adressaient à l'empereur de pressantes remontrances. Ils ne s'étaient engagés à recevoir sa sentence que sous la condition préliminaire que leur alliance subsisterait. L'empereur ne voulant pas revenir en arrière, Schwytz occupa en armes Zug et Glaris, les deux territoires en litige, reçut le serment des habitants, et le leur prêta à son tour. Cette décision énergique imposa à l'Autriche, qui resta immobile. Le duc Albert était alors malade à Vienne. Cette affaire ne fut terminée qu'après sa mort, qui eut lieu en 1358, après qu'il eut consumé près de cinquante années en efforts inutiles contre cette confédération naissante qu'il voyait croître si rapidement. Il laissait trois fils : Rodolphe, Albert III, qui furent chargés du soin des affaires d'Allemagne et des Etats héréditaires d'Autriche, et Léopold II, qui eut le soin de réduire les Suisses, et qui ne rencontra pas à Sempach une meilleure fortune que son oncle Léopold II au Morgarten. Ce changement survenu dans le personnel de la maison de

Habsbourg-Autriche facilita, non pas un arrangement définitif, mais du moins une trève, dont chacun sentait le besoin. Elle fut conclue pour un temps très-limité, mais la force des choses et les événements survenus dans l'empire la firent renouveler plusieurs fois. Ce fut la trève de Thorberg, ainsi appelée de son principal négociateur, Pierre de Thorberg, l'un des principaux officiers de l'Autriche dans la Haute-Allemagne.

Pendant que la Suisse septentrionale et orientale obtenait ainsi le temps de respirer et de se préparer à de nouveaux assauts, la partie méridionale et occidentale de l'ancienne Helvétie allait être exposée à des dangers sérieux. Ces dangers venaient du dedans et du dehors.

La ville de Bienne, non loin du lac de ce nom, qui avait joui des priviléges de ville impériale, sous l'avouerie ou la protection des comtes de Neuchâtel, avait passé en 1263, par l'élection de Henri, cadet de cette maison, à l'important évêché de Bâle, aux évêques de ce diocèse. Bienne, par un effet de cette épidémie de liberté qui s'était emparée des villes et des peuples au commencement du quatorzième siècle, avait recherché la combourgeoisie de Berne. En 1352, l'alliance entre les deux cités avait été déclarée perpétuelle. Jean de Vienne, alors évêque de Bâle, prêtre très-peu saint, dit la chronique, mais en revanche guerrier et prompt à la main, comme le peint le chroniqueur, voulant regagner d'un côté ce qu'un horrible tremblement de terre, survenu en 1356, et des concessions faites à regret aux citadins bâlois, lui avaient fait perdre, monta à cheval pour faire renoncer les Biennois à la combourgeoisie de Berne. « Il aimait mieux, disait-il, n'avoir point de sujets que d'en avoir d'équivoques. » Fortifié dans son château de Schlossberg, que les évêques de Bâle avaient fait construire en 1288, avec la permission de Rodolphe de Habsbourg, au haut du lac de Bienne, et aidé du comte de Nidau, non moins ennemi que lui des libertés municipales, il se rendit maître de Bienne, la pilla et la brûla. Après cette expédition, l'évêque et le comte firent des incursions dans l'Erguel (vallée de St.-Imier) et dans la prévôté de Moutier-Grandval. Berne et Soleure, autre ville alliée de Bienne, arrivèrent, mais trop tard. Ne pouvant ni secourir une ville réduite en cendres, ni forcer le prélat dans son château fort, les contingents de ces deux villes se joignent au passage de Pierre-Pertuis, et après un engagement à Malleray, dans lequel les troupes épiscopales sont battues, ils ravagent les terres de l'évêché. Jean de Vienne, forcé de tenir la campagne, ne se regarde pas comme battu. Il lève des mercenaires en Alsace, en Lorraine, et tente de nouveau le sort des armes. Enfin un arrangement est conclu à Ballstall, par lequel la combourgeoisie des Bernois et des Biennois est maintenue, moyennant une somme de trente mille florins, que le gouvernement de Berne paie à l'église de Bâle. C'est ainsi que commença à se former une catégorie particulière d'Etats suisses, qui sans être, à proprement parler, dans la Confédération des huit cantons, en faisaient néanmoins partie indirectement, comme alliés d'un ou de plusieurs cantons. C'est ainsi encore que Berne commença à étendre son influence dans les terres des évêques de Bâle les plus rapprochées de ses possessions.

Cette affaire était à peine réglée, quand des bandes indisciplinées, qui se trouvaient sans emploi par suite de la paix faite à Bretigny, en 1360, entre Jean-le-Bon, roi de France, et Edouard III, roi d'Angleterre, s'approchèrent de la ville de Bâle, qui

venait de se relever de ses ruines embellie et augmentée. Ces *grandes compagnies*, comme on les appelait, aussi redoutables à ceux qui les employaient qu'aux ennemis, étaient commandées par Arnold de Cervole, noble du Périgord. Les Bâlois implorèrent le secours des cantons. Berne et Soleure envoyèrent trois mille cinq cents hommes par le Hauenstein. Cette démonstration suffit. Les bandes de Cervole, voyant la contenance intrépide de cette troupe, et ne se souciant guère d'un butin qu'il fallait acheter en combattant, ne jugèrent pas à propos de risquer la bataille, et s'éloignèrent (1365).

Dix ans après, le même danger reparut, mais plus grand encore. Des bandes plus nombreuses et non moins redoutables, composées d'étrangers de toutes sortes de nations, parmi lesquels étaient beaucoup d'Anglais ou plutôt de Gallois, alors alliés de la France, que la paix laissait sans occupation, envahirent l'Helvétie occidentale, sous la conduite d'Enguerrand, sire de Coucy et comte de Soissons, qui se regardait, dans ce temps d'anarchie féodale, comme l'égal des souverains[1]. On appelait ces terribles étrangers les *Anglais*, ou les *Güglers*, à cause de leur casque pointu *(Güglerhut)*[2]. Ils défilèrent devant Bâle, dont les murailles les arrêtèrent, et pénétrèrent dans les terres de Berne, comme dans celles de l'Autriche. Cette fois-ci le danger menaçait l'une et l'autre. Enguerrand de Coucy, gendre d'Edouard III, roi d'Angleterre, réclamait la dot de sa mère, Catherine, fille du duc Léopold d'Autriche, le vaincu du Morgarten, mort en 1326, et de Catherine de Savoie, fille d'Amé V, le Grand. La dot de cette princesse avait été assignée sur des villes et châteaux de l'Alsace et de l'Argovie. Ce mariage avait eu pour but d'unir la France et l'Autriche; mais, les circonstances ayant changé, l'époux n'avait jamais été mis en possession de ces domaines. Maintenant, son fils, qui avait été otage du roi Jean en Angleterre et qui avait su se rendre agréable à Edouard III, au point d'obtenir de lui sa fille Elisabeth et le comté de Bedfort, profitait de la paix pour mener à la conquête de ce qu'il appelait son bien maternel, trente mille aventuriers désœuvrés.

A l'approche du danger qui le menaçait, Léopold chercha à se rapprocher des confédérés. Une Diète fut convoquée à Zurich. Mais le lien fédéral était alors si peu serré, que les petits cantons ou Waldstætten, moins exposés à l'invasion et plus animés contre l'Autriche, refusèrent d'entrer dans la défense commune. « Le duc d'Autriche, dirent les députés de Schwytz, ne nous a jamais fait aucun bien, et le sire de Coucy aucun mal. Que celui-ci vienne nous attaquer dans nos montagnes, et nous saurons nous défendre. » Zurich et Berne, plus exposées, et regardant déjà l'Argovie comme partie intégrante de la Suisse, conclurent une alliance définitive avec l'Autriche.

Le désaccord des confédérés, l'inertie des comtes de Nidau et de Kybourg, celle des nobles de l'Helvétie occidentale, laissèrent aux bandes de Coucy le temps de franchir, à la fin de 1375, le passage du Hauenstein. De là, elles se répandirent comme un torrent dans la plaine de l'Aar. A leur approche, les populations fuyaient

1. Je ne suis roi ni prince aussi:
Je suis le Sire de Coucy.
(Devise d'Enguerrand de Coucy.)

2. *Gugel* (en latin *cucullus*) signifie en allemand suisse un objet, et en particulier une coiffure, qui se termine en pointe.

épouvantées. Une partie des Anglais remonta l'Aar et la Thièle, jusqu'au château de Nidau. Le comte Rodolphe, assiégé dans son château, fut tué d'une flèche à la tête, au moment où il levait la visière de son casque pour observer l'ennemi. Une colonne anglaise pénétra jusqu'à Neuchâtel, et brûla l'abbaye de Fontaine-André. Jean de Vienne, ce prélat bâlois si tristement célèbre par l'incendie de Bienne, se joignit à l'armée d'invasion, pour prendre sa revanche contre Berne. Cette cité, naguère si fière après la victoire de Laupen, était dans la consternation. Tous ses ressortissants avaient cherché un rempart derrière ses murailles. La campagne avait été abandonnée. On parlait de détruire les moissons avec les granges et les bâtiments ruraux. Le banneret Jean Rieder, indigné de cette proposition, déclara que, dût-il aller seul, il irait défendre son bien. Ses paroles ranimèrent un peu le courage de ses concitoyens.

Cependant le danger atteignait le cœur de la Suisse, et les Waldstætten allaient voir que leur égoïsme était un mauvais calcul. Déjà Lucerne avait été menacée, quand les hommes de la vallée d'Entlibuch, encore sujets de l'Autriche, osèrent se lever pour résister aux bandes de Coucy, qui s'étaient dispersées pour piller, et que leur succès même démoralisait. Une colonne de trois mille de ces aventuriers fut exterminée au Büttisholz, près du bois que l'on appelle encore le Tertre des Anglais *(Engländer Hügel)*. Les gens de Fribourg, de Neuchâtel et du Séeland en détruisirent une autre près d'Anet et à Cerlier. Mais la principale affaire fut à Fraubrunnen, où les *Güglers*, commandés par le comte de Kent, furent enfin arrêtés et contraints de reculer, par les Bernois, commandés par l'avoyer Jean de Boubenberg. On se battit corps à corps jusque dans les corridors du monastère, qui fut incendié. Les Anglais



perdirent huit cents hommes, et les Bernois, dit-on, seulement 25. Là périt l'intrépide Jean Rieder. Coucy, qui avait son quartier-général dans l'abbaye de Saint-Urbin,

ne se croyant plus en sûreté dans ces contrées, d'où sortaient ainsi des nuées d'adversaires au moment où il croyait que le pays était à lui, regagna l'Alsace par les défilés du Jura. Plus tard, entraîné toujours par le goût des aventures, il termina ses jours en Asie, dans la croisade entreprise contre Bajazet, sultan des Turcs.

Six ans après cette guerre extraordinaire, l'an 1382, Berne et Soleure eurent d'autres affaires avec les seigneurs et avec l'Autriche, dont l'alliance n'avait duré qu'autant que le danger avait été là. Le nouveau comte de Kybourg, de la famille de Habsbourg-Lauffenbourg, branche cadette de celle de Habsbourg-Autriche, retiré dans le château de Bipp, ayant été obligé d'abandonner à Berne les plus belles propriétés de sa famille, naguère si puissante, entre autres Thoune et Aarberg, voulut les reprendre par la force. Il faisait valoir aussi des droits sur Soleure, se prétendant héritier des anciens comtes de Kybourg, héritiers eux-mêmes des Zæhringen, et il voulait commencer par s'emparer par surprise de cette ville. Mais un paysan de Roumisberg donna l'alarme. Les bourgeois coururent aux remparts, et Rodolphe de Kybourg se retira avec la honte de son entreprise échouée. Berne et Soleure, pour se venger, s'emparèrent de ce qui restait de domaines aux comtes de Kybourg. Olten et Berthoud, villes qui leur appartenaient, furent assiégées. Le comte préféra vendre Berthoud aux Bernois, pour trente-sept mille florins, plutôt que de résister aux efforts de ces bourgeois. Les franchises de Berthoud, accordées jadis par les Zæhringen, furent maintenues par Berne.

La noblesse s'en allait, et dans les villes les constitutions municipales se modifiaient dans un sens qui ne lui était pas favorable. Sa part devenait de plus en plus petite, et celle des simples bourgeois ou plébéiens s'agrandissait. Ainsi, à Berne, en 1384, après la guerre de Kybourg, ceux-ci étant indignés de ce qu'on avait appauvri le trésor bourgeois en achetant la ville de Berthoud, qu'on aurait pu obtenir par les armes, une révolution eut lieu dans les institutions communales. Jusqu'alors les bourgeois pouvaient bien aspirer aux magistratures, mais on ne sortait pas d'un nombre restreint de candidats appartenant au patriciat. Ils voulurent avoir des droits moins illusoires, et, dans une assemblée qui eut lieu dans l'église des Dominicains, ils décrétèrent : 1° que les bannerets et les membres du Conseil des Soixante devraient choisir les membres du Conseil des Deux-Cents dans toutes les classes d'artisans, qui acquéraient ainsi une influence politique comme les tribus de Zurich ; 2° que les membres du Conseil des Deux-Cents prêteraient serment à la commune ; 3° que les vassaux des Kybourg et des autres seigneurs de la contrée ne pourraient siéger au Petit-Conseil, ni deux frères ensemble. A part ces concessions, le gouvernement de Berne resta aristocratique. Mais des nobles populaires, entre autres les Boubenberg, imitant la tactique prudente de certains patriciens romains, comme Menenius Agrippa et Valerius Publicola, surent se rendre agréables au peuple par leurs talents militaires et leurs vertus civiques. Ainsi fut conjuré l'orage qui menaçait l'établissement aristocratique bernois. Ce canton n'eut pas, comme Zurich au temps de Rodolphe Broun, sa révolution radicale.

La lutte entre l'ancien ordre de choses féodal et le nouveau régime municipal et fédéral se faisait sentir partout. Deux familles nobles et influentes de l'Unterwald, celles de Hunwyl et de Waltersberg, ennemies du sire de Rinkenberg, bourgeois de Berne, seigneur de Brienz et d'une partie de l'Oberland, s'étaient opposées à l'en-

trée de Berne dans la Confédération. Mais les gens sages du petit canton d'Unterwald l'avaient emporté. Alors les sires de Hunwyl et de Waltersberg excitent les hommes de Brienz à se révolter contre leur seigneur, et à demander l'appui et la combourgeoisie d'Unterwald. La landsgemeinde ou Conseil général admet cette requête, à une faible majorité. Dès-lors ceux de Brienz se crurent quittes envers leur seigneur, le sire de Rinkenberg. Mais Berne prit fait et cause pour son combourgeois, et demanda à Uri et à Schwytz de faire entendre raison à Unterwald. En effet, les représentations de ces deux cantons et l'arbitrage fédéral de Zurich et de Lucerne engagèrent la landsgemeinde d'Unterwald à renoncer à la combourgeoisie avec les sujets du sire de Rinkenberg. Mais tout n'était pas fini. Hunwyl et Waltersberg firent accroire au peuple d'Unterwald que Rinkenberg opprimait cruellement ses vassaux. Ils le saisirent dans une embuscade et le transportèrent au-delà du Brünig. Le moment était venu pour Berne de faire respecter son combourgeois. Les vallées de l'Oberland furent occupées, malgré ceux d'Unterwald. Hunwyl et Waltersberg engagèrent leurs concitoyens à réclamer l'intervention fédérale. Une Diète se tint à Lucerne; elle prononça en faveur de Berne et de Rinkenberg, et défense fut faite à Unterwald d'admettre dans sa combourgeoisie des ressortissants de Berne au-delà du Brünig. Les deux nobles qui avaient excité cette querelle en furent les victimes : la landsgemeinde d'Unterwald statua que, puisqu'ils avaient entraîné ce canton dans une guerre injuste, d'où étaient sorties des conséquences humiliantes, eux et leurs descendants seraient exclus à perpétuité des charges publiques. Ainsi s'éteignait l'influence des anciennes familles. Leurs enfants n'avaient plus de carrières ouvertes que dans les cours étrangères, où ils achevaient de se ruiner.

Ainsi s'accrut la puissance de Berne du côté de l'Oberland. Ce canton avait dès ce moment tous les éléments de sa grandeur future. Son esprit aristocratique se montre déjà dans ses relations avec ses confédérés, avec les seigneurs voisins et aussi avec les comtes de Savoie. La position était bien changée depuis le moment où le comte Pierre, le petit Charlemagne, était appelé par les Bernois le second fondateur, le protecteur de leur cité.

Mais la noblesse n'était pas tombée si bas qu'elle ne pût tenter un effort suprême. Elle tournait ses regards vers Léopold d'Autriche, qui venait de dissoudre la ligue du Rhin, association de cinquante villes qui avaient formé, sur le cours de ce fleuve et dans les contrées rhénanes, une confédération dont le principe était le même que celui des huit cantons, mais qui n'avait pas, comme eux, l'avantage d'un pays montueux et difficile, où les armées étrangères trouvaient difficilement accès. Ce succès momentané de Léopold redonna du cœur à la noblesse. Elle voulut, pour rétablir ses affaires, créer des péages et d'autres entraves au commerce. Fière de l'appui de l'Autriche, elle crut que ses beaux jours allaient revenir. Léopold, après avoir raffermi l'autorité de sa maison en Alsace, dans le Brisgau, dans le Tyrol et dans toute l'Autriche antérieure, crut que le moment d'agir contre les Suisses était revenu. Déjà on l'accusait d'avoir donné aux tentatives du comte de Habsbourg-Kybourg un appui indirect et peu loyal. Depuis longtemps les anciennes trêves étaient expirées, et on négligeait de les renouveler. Le bailli de Rothenbourg inquiétait les Lucernois; Pierre de Thorberg, qui exerçait ces fonctions pour l'Autriche dans l'Entlibouch, se rendit coupable des mêmes excès qui avaient perdu Gessler et Landenberg. Les ha-

bitants de l'Entlibouch, lassés de porter au duc des plaintes inutiles, font une alliance de dix ans avec Lucerne. Les Lucernois, exaspérés par les vexations du bailli de Rothenbourg, s'organisent en compagnies volontaires, malgré leur gouvernement, et vont démolir le fort de ce nom (28 décembre 1385). Quelques jours après, la petite ville autrichienne de Sempach, située près du lac de ce nom, s'allie à perpétuité avec Lucerne. Tous ces griefs amenèrent dans la Suisse centrale une guerre terrible, la guerre de Sempach.

Léopold II était en Argovie, de retour de son expédition victorieuse contre les villes du Rhin. Ces cités avaient voulu contracter alliance avec les cantons, mais elles avaient été éconduites, à cause des préventions des Waldstætten, qui n'aimaient pas les villes en général, et même qui commençaient à se méfier de Berne et de Zurich. Il jura de châtier d'une manière exemplaire les agressions des paysans. Dès que sa déclaration fut connue, la haine de la noblesse contre les Suisses éclata ouvertement. Cent soixante-sept seigneurs ecclésiastiques et séculiers jurèrent de le seconder. En un seul jour, un messager apporta aux confédérés quatre-vingt-trois déclarations de guerre. En revanche, les Glaronais notifièrent au duc que la cause des confédérés était la leur. Berne faillit à sa mission. Ce canton, requis par les Waldstætten de joindre ses forces aux leurs, n'envoya point de députés à la Diète tenue à Zurich, le 1er mai 1386. Il s'excusa sur ce que la trève dite de Thorberg n'était pas entièrement expirée, et sur les frais de la guerre de Kybourg. « Berne ne se lavera jamais, dit Jean de Muller, de n'avoir point pris l'épée. » Le fait est que les Bernois n'avaient pas pardonné aux Waldstætten de ne point les avoir secourus lors de l'invasion des Anglais et du sire de Coucy. L'égoïsme était payé par l'égoïsme. Le lien fédéral était alors bien plutôt une ligue contre un danger imminent et commun, qu'une alliance dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Sans s'épouvanter de cette défection et des menaces de leurs ennemis, qui allaient disant que cette fois il ne s'agissait plus de savoir à qui appartiendrait tel château ou telle ville, mais qui serait maître, ou du peuple ou de la noblesse, les Suisses coururent aux armes. La guerre commença de part et d'autre par des attaques et des surprises de châteaux. Les troupes de Lucerne et des Waldstætten, commandées par l'avoyer Gundoldingen, ruinèrent ceux de Mœrsbourg, de Schenken près de Sursée, de Windegg dans le pays de Gaster. L'armée de la noblesse, de son côté, ayant pris la garnison de Meyenberg, composée en partie de citoyens de Zug et de Lucerne, l'égorgea et brûla cette petite ville. Reichensée paya du même sort son attachement aux Suisses. Léopold feignit de vouloir, comme dans les guerres précédentes, porter tout le poids de ses efforts contre Zurich. Les confédérés y avaient jeté un secours de seize cents hommes. Mais, informés bientôt que le duc se dirigeait au travers de l'Argovie, par Baden et Sursée, du côté de Sempach, suivi d'une armée formidable de seigneurs et des contingents réunis dans tous ses Etats, ils changèrent leurs dispositions. Il fut convenu que Zurich, Zug et Glaris défendraient chacun sa ville et son territoire; les Waldstætten se mirent en marche pour secourir Sempach, leur nouvelle alliée. Arrivé dans la contrée voisine de cette ville, Léopold trouva les confédérés occupant les hauteurs. Il délibéra un moment pour savoir s'il attaquerait immédiatement avec ses chevaliers et ses nobles, ou s'il attendrait l'arrivée de toute son infanterie.

On était au temps de la moisson : les soldats de Léopold coupaient les blés ; les seigneurs caracolaient au pied des murailles pour insulter les bourgeois, bien résolus de battre seuls et sans le secours de l'infanterie les paysans suisses. Le duc, voyant l'ennemi sur les hauteurs, oublia, supposé qu'il le sût, qu'une charge de cavalerie se fait avec plus d'avantage à la montée qu'à la descente ; il crut mieux faire d'éloigner les chevaux, quoique la pesanteur des armures rendît la noblesse inhabile aux mouvements de l'infanterie. Souvent une cavalerie bien exercée a rompu ou enveloppé et vaincu des fantassins par son impétueuse rapidité, mais jamais une lourde infanterie n'a résisté à une infanterie plus agile. Le duc ordonna ensuite à la noblesse de serrer les rangs. A cette troupe puissante il donna, par le moyen des lances qui pouvaient s'avancer depuis le quatrième rang, un front impénétrable et meurtrier. Le roi Albert, son grand-père, avait essayé avec succès une tactique assez semblable contre la cavalerie bavaroise, dans la bataille du Hasenbühel. Sous le duc, le sire Jean d'Ochsenstein, prévôt du chapitre de Strasbourg, son gouverneur en Alsace et dans le Sundgau, avait le commandement en chef de ce corps ; Reinhard de Webingen, habile dans les armes et dans les négociations, puissant par la faveur des ducs, commandait les archers ; l'avant-garde de quatorze cents hommes, sous les ordres du comte Noir, Frédéric de Zollern, et du chevalier Jean d'Oberkirch, fut placé par le duc à l'arrière-garde : il voulut laisser le champ libre à l'ardente noblesse près de laquelle il se trouvait. S'il prit ses mesures pour recevoir le choc de l'ennemi, il se chargea, avec des forces supérieures, du rôle qui convenait le mieux au petit nombre. Ce qui le détermina vraisemblablement à combattre à pied, ce fut l'opinion des chevaliers d'alors, que la victoire remportée dans un combat par des armées inégales ou par surprise laisse en suspens le prix de la bravoure ; cela leur paraissait déshonorant ; Léopold lui-même, dit Jean de Muller, était plutôt l'ornement de la chevalerie par ses vertus, qu'un général distingué par de grandes vues militaires.

Le baron Jean-Ulric de Hasenbourg, guerrier à cheveux blancs, voyant la position et l'ordonnance des ennemis, avertit la présomptueuse noblesse « que l'orgueil n'est bon à rien ; qu'on ferait bien d'inviter le sire Jean de Bonstetten à monter promptement vers eux. » On couvrit de mépris sa vieille prudence. Quelques-uns représentant au duc lui-même « que les champs de bataille sont la patrie des incidents imprévus ; qu'il appartenait au prince de veiller pour tous, et à eux de combattre pour les intérêts communs ; que la perte du chef serait bien plus nuisible à l'armée que celle de quelques membres ; » il répondit d'abord en souriant, et à la fin avec impatience : « Léopold doit-il donc regarder de loin ses chevaliers mourir pour lui ? Ici, dans mon pays, pour mon peuple ; avec vous, je veux vaincre ou mourir. » Les confédérés se tenaient sur la hauteur, couverts par la forêt ; il leur parut difficile, tant que les chevaliers demeurèrent à cheval, de soutenir dans la plaine le choc de cette multitude, et plus sûr d'attendre l'attaque dans leur position, qui semblait avantageuse. La victoire, espéraient-ils, encourageant le peuple, deviendrait décisive pour l'issue de la guerre ; ils considéraient leur mort, pour eux comme le chemin d'une gloire immortelle, et pour les leurs comme un aiguillon de vengeance. La noblesse ayant mis pied à terre, les confédérés sortirent du bois et descendirent dans la plaine ; ils soupçonnaient peut-être un stratagème, ou craignaient que par un mouvement subit les ennemis, beaucoup plus nombreux, ne les cernassent dans la contrée boisée. Ils for-

maient une colonne étroite, avec de courtes armes : quatre cents Lucernois, neuf cents hommes des trois Waldstætten et environ cent de Glaris, de Zug, de Gersau, de l'Entlibouch et de Rotenbourg, avec leurs bannières, sous l'avoyer de Lucerne et sous le landammann respectif de chaque vallée; quelques-uns portaient les hallebardes avec lesquelles leurs aïeux avaient combattu dans le défilé du Morgarten ; quelques-uns avaient attaché à leur bras gauche une petite planche en guise de bouclier. Des guerriers expérimentés remarquèrent leur courage. Ils se jetèrent à genoux et prièrent Dieu selon leur antique usage. Les seigneurs attachèrent leurs casques ; le duc créa des chevaliers ; le soleil dardait ses rayons : la chaleur était accablante.

Après la prière du combat, les Suisses s'élancèrent à la course contre l'ennemi, à travers les champs, en poussant ces cris de guerre qui enflamment tous les cœurs ; ils espéraient enfoncer la phalange, puis agir à droite, à gauche, suivant leur bon plaisir. Mais ils rencontrèrent une muraille de boucliers et une forêt de pointes de fer. Alors se battit avec une impatiente colère la troupe de Lucerne, tâchant de se frayer entre les lances un chemin vers ceux qui les portaient. L'ennemi, avec un bruit formidable, développa son large front en demi-lune pour envelopper les Suisses. A cette heure, la bannière de la ville de Lucerne parut longtemps abaissée, parce que le chevalier Pétermann de Gundoldingen, avoyer de Lucerne, blessé dangereusement, était tombé, et que l'ancien avoyer Henri de Moos, et son beau-frère Etienne de Sillinen, seigneur de Sillinen et de Küssnacht, ainsi que beaucoup d'autres vaillants hommes, avaient péri. Antoni de Port, Milanais de naissance, domicilié à Flüelen, au pays d'Uri, s'écria tout à coup : « Frappez sur les lances, elles sont creuses. » Ainsi firent les plus avancés, avec toute la puissance de leurs forces; ils brisèrent quelques lances, que les derniers rangs remplacèrent aussitôt. De Port succomba. Par la nature de ses armes et faute d'exercice, la troupe ennemie n'était guère propre à former une demi-lune ; du reste, elle demeura ferme, inébranlable. Soixante Suisses avaient mordu la poussière. On craignait la surprise de quelque mouvement de l'arrière-garde, ou l'arrivée inopinée du corps d'armée de Bonstetten.

Ce moment d'angoissante irrésolution fut terminé par un homme du pays d'Unterwald, Arnold Strutthan de Winkelried, chevalier; il dit à ses compagnons d'armes : « Je veux vous frayer un chemin, » s'élance hors des rangs, s'écrie à haute voix : « Prenez soin de ma femme et de mes enfants, chers et fidèles Confédérés, » souvenez-vous de ma famille; » il atteint l'ennemi, embrasse quelques lances, les enfonce dans sa poitrine, et, grand et vigoureux, en tombant il les entraîne avec lui sur la terre. Soudain ses compagnons passent sur son corps ; tous les bataillons des confédérés arrivent impétueusement, pressés les uns derrière les autres. De leur côté, les rangs de l'ennemi, surpris, se serrent pour les recevoir ; dans ce déplacement, vu la terreur, la hâte, le péril, la chaleur, beaucoup de seigneurs, sans blessures, étouffent sous leurs casques. Sur ces entrefaites, de nouveaux combattants accourent en hâte de la forêt pour renforcer les Suisses.

D'abord tomba Frédéric, le bâtard de Brandis, fils de l'abbé Henri de Reichenau, guerrier vigoureux, d'une audace puissante, jusqu'alors aussi redouté que vingt hommes; près de lui succomba le long Friesshard, qui s'était vanté à lui seul d'arrêter l'ennemi ; la fortune du jour tourna. Voyant cela, les valets des seigneurs, peu éloignés de l'armée, montèrent sur les chevaux pour sauver leur vie par une prompte

fuite. Cependant on vit s'abaisser dans la main du sire Henri d'Eschholz la principale bannière de l'Autriche, et le seigneur Ulrich d'Ortenbourg tomber sur la ban-



Arnold de Winkelried

nière du Tyrol. Celle-là fut promptement sauvée par Ulrich d'Aarbourg, chevalier, qui l'agita dans les airs, et résista vigoureusement, mais en vain; à la fin, il tomba blessé, et, rassemblant ses dernières forces, s'écria : « Sauve, Autriche, sauve! » Le duc Léopold pénétra jusqu'à lui, et reçut la bannière de sa main mourante; une fois encore elle apparut au-dessus des combattants, teinte de sang, dans la main du souverain. Un grand nombre de seigneurs entourèrent le prince et le supplièrent d'épargner ses jours. Déjà la bannière des comtes de Habsbourg était tombée dans les mains des Suisses; là étaient couchés Thürinh de Hallwyl, son bâtard, et Jean son oncle : là tombaient les Lichtenstein, quatre frères de Mörsbourg, Herrmann, d'Ilschenz entre ses deux fils Heinzmann et Heinimann, le margrave Otton de Hochberg, messire de Thierstein, le comte Pierre d'Aarberg avec cinq autres de son nom. Le noble chevalier Albert de Müllinen, chéri du duc Léopold, dit alors : « Bien des comtes et des seigneurs ont affronté la mort avec moi, je veux périr avec eux loyalement. » Il se déroba aux regards de ses amis, et, entraîné par la douleur et le désespoir, se jeta au milieu des troupes ennemies, en cherchant la mort. L'ennemi avait pénétré de tous côtés; les avoyers des villes argoviennes soutenaient à grand'peine leurs bannières. Dans la mêlée des bataillons, le duc fut renversé; transporté d'une fureur martiale, il s'efforça dans sa lourde armure de se relever, ne voulant pas mourir sans vengeance. Un homme du canton de Schwytz le vit dans cette angoisse; Léo-

pold s'écria : « Je suis le duc d'Autriche. » Mais on ne l'entendit ou on ne le crut pas; on pensa que la guerre annulait toute distinction. La nature de la blessure que



Mort du duc Léopold d'Autriche, à la bataille de Sempach.

le duc reçut lui ayant aussitôt fait rendre l'âme, Martin Malterer, porte-étendard de la ville de Fribourg en Brisgau, l'aperçut par hasard; il fut frappé de terreur; l'étendard échappa de ses mains; il se jeta sur le cadavre de Léopold, pour empêcher amis et ennemis de le meurtrir et de le déshonorer. Il attendit et trouva là sa propre mort. A cette même place combattit jusqu'à la dernière goutte de son sang Rodolphe Harrass, seigneur de Schönau, maître des armures du duc.

Tous les yeux cherchaient le prince; mais en vain. Tout à coup l'armée autrichienne, saisie d'épouvante, prit la fuite. « Les étalons! » s'écrièrent tous les seigneurs, « les étalons! » Alors de lointains nuages de poussière leur montrèrent la direction vers laquelle un comte infidèle, et peut-être Jean d'Oberkirch, les avaient depuis longtemps entraînés. Dans leurs pesantes armures, sous le poids d'une chaleur insupportable, épuisés de soif et de fatigue, il ne leur restait d'autre parti que de venger leur souverain, et, ne pouvant sauver leur vie, de la vendre chèrement, chacun du mieux qu'il pût. Ici le seigneur d'Ems atteignit le glorieux terme d'une carrière remplie d'actions héroïques.

Pendant ce temps se mourait lentement de ses nombreuses blessures l'avoyer Pétermann de Gundoldingen : un Lucernois courut à l'endroit où il gisait, pour recevoir sa dernière volonté; l'avoyer, dont les pensées planaient bien au-dessus des intérêts personnels, lui adressa ces mots : « Dis à nos concitoyens qu'ils ne laissent » aucun avoyer plus d'une année en charge; Gundoldingen leur donne ce conseil, et

» leur souhaite un heureux gouvernement et la victoire ; » en prononçant ces paroles, il expira.

Après douze Zoffingiens y tomba leur avoyer, Nicolas Thut, inquiet, non de sa mort, mais de la bannière que les bourgeois de Zoffingue avaient confiée à sa main ; afin qu'aucune communauté ne se glorifiât de la posséder, il la mit en pièces, et fut trouvé parmi les morts, tenant le bâton de la bannière entre ses dents : dès-lors ses concitoyens ont fait prêter serment à leurs avoyers « de garder la bannière de la » ville de Zoffingue comme l'avoyer Nicolas Thut. » Six cent cinquante-six comtes, seigneurs et chevaliers restèrent sur le champ de bataille, en sorte que la splendeur de la cour d'Autriche s'éclipsa pour bien des années, et qu'on disait dans le pays « que Dieu s'était assis sur son tribunal pour châtier l'insolent orgueil de la noblesse. » Des deux côtés presque tous les chefs ayant péri de façon ou d'autre, la colère des vainqueurs céda à la fatigue et à la chaleur du jour : les Autrichiens s'abandonnèrent paisiblement au désir de vivre ; les Suisses, arrivés auprès des bagages, s'abandonnèrent à l'amour du butin.

Telle fut l'issue de la grande journée de Sempach, dans laquelle Arnold Strutthan de Winkelried, au prix de sa vie, sauva la fleur des troupes suisses de leur destruction, et la patrie d'un extrême péril. Il est vrai que les ennemis avaient contre eux l'immobilité de leur ordre de bataille, leur inhabileté aux combats d'infanterie, leur ignorant mépris de l'ennemi et l'impétuosité de leurs vertus chevaleresques. Nos pères, dit Jean de Muller, connaissaient les contrées de leur pays et profitaient des mille avantages qu'elles offrent encore de nos jours. Alors aussi on les surpassait en promptitude de mouvements et en variétés de manœuvres. Leur tactique était comme leurs armes, simple, grande, forte. L'art étranger les arrêtait-il dans leur marche, ils se tiraient du péril, comme à Sempach, par une action extraordinaire, dont leur héroïsme suggérait la pensée, tandis que leur vigueur corporelle fournissait les moyens d'exécution. Avec l'âme de Winkelried et avec une pareille infanterie, on aurait accompli des miracles d'intrépidité, lors même qu'il se fût agi d'emporter une batterie bien servie, ou d'en essuyer le feu ; car toutes les armes, quelle que soit leur forme, peuvent être vaincues par une intelligence lucide et par des âmes indomptables. Aussi, selon l'opinion des militaires les plus distingués de notre temps, la défense de notre Confédération et de notre liberté aurait encore aujourd'hui le même résultat, si les esprits étaient les mêmes.

La bataille de Sempach fut suivie d'une foule de faits d'armes partiels, d'hostilités et de brigandages. Berne entra aussi en campagne, mais contre Fribourg, ville qui tenait alors pour l'Autriche. Le couvent de Hauterive fut pillé, et il y eut 36 bourgs et villages détruits, après que les Fribourgeois eurent été battus dans la plaine de Bumplitz, où ils perdirent 1400 hommes. Chacun, dans ce moment-là, profitait en Suisse de la victoire de Sempach, pour s'agrandir aux dépens de l'ennemi commun. Ainsi les Glaronais s'emparèrent de Wesen, place d'armes de l'Autriche sur le lac de Wallenstadt, et y mirent une garnison de leurs gens et de ceux d'Uri, après avoir fait prêter serment de fidélité aux bourgeois.

Le nouveau prince de la maison d'Autriche, chargé maintenant de faire face aux Suisses, était Léopold III, qui n'aurait pas mieux demandé que de venger la mort de son père, si les circonstances l'eussent permis. Mais elles étaient défavorables pour

lui, et, cédant aux efforts des villes d'Allemagne, il conclut avec les Suisses une trève de dix-huit mois, souvent violée, et qu'on appela à cause de cela « *la mauvaise paix.* » En effet, elle ne dura guère, car les habitants de Wesen, qui regrettaient le régime de l'Autriche, ayant introduit une nuit 6000 Autrichiens dans leurs murs, la garnison suisse fut massacrée avec ses deux chefs Conrad d'Au, d'Uri, et Henri Tschudi, de Glaris. Les détails de cette conjuration offrent beaucoup d'analogie avec celles de Zurich sous Rodolphe Broun, et de Lucerne à la veille de l'entrée de ce canton dans la Confédération.

Glaris, pris au dépourvu par cette conspiration et cette brusque attaque, ne pouvant recevoir de secours des confédérés, parce que les sentiers des Hautes-Alpes étaient encore couverts de neige, dut se borner à garder l'entrée de la vallée de la Linth, qui forme le territoire de ce canton. Les Glaronais se tinrent ainsi trois semaines à leur frontière, résistant avec courage aux Autrichiens. Enfin, harassés et manquant absolument de vivres, ils députèrent à l'ennemi pour obtenir une paix honorable. Mais Pierre de Thorberg exigea une soumission absolue : « Obéir » comme serfs au duc d'Autriche, votre souverain légitime ; lui payer le cens et les » impôts ; lui livrer l'acte d'alliance que vous avez contracté avec les Suisses, et le » servir contre ces peuples ; dédommager la ville de Wesen du tort que vous lui avez » fait ; enfin, donner des otages jusqu'à ce que vous ayez mérité votre grâce : telles » sont, dit Thorberg, mes conditions. »

Les Glaronais acceptaient tout, sauf la rupture de l'alliance avec les Suisses. Mais cette restriction irrita davantage encore les conseillers du duc d'Autriche. Ils firent marcher immédiatement 6000 hommes sur Näfels, boulevard du pays de Glaris, où le capitaine Matthias Am-Buel se tenait avec 200 Glaronais. Informé des mouvements de l'ennemi, ce chef en transmit l'avis au bourg principal. Les femmes et les enfants furent envoyés pendant la nuit dans les hautes vallées, avec le bétail et les meilleurs effets, en même temps que des messagers allaient en hâte solliciter le secours des Waldstætten. Le tocsin sonna dans tous les villages.

Le jeudi 9 avril 1388, à quatre heures du matin, les Autrichiens, avec une foule de seigneurs impatients de laver l'affront que la journée de Sempach avait fait à leurs armes, se mirent en marche contre les lignes de Näfels, qui formaient l'entrée de la vallée entre Mollis et ce bourg. Le comte de Werdenberg, avec 1500 hommes, prit à gauche pour tourner la position des Glaronais du côté de Mollis. Am-Buel avait reçu quelques renforts ; mais, malgré cela, les Glaronais étaient en trop petit nombre pour défendre une ligne de terrain aussi étendue. Après une résistance opiniâtre, les lignes furent forcées, et les Autrichiens se répandirent dans la vallée, pillant et brûlant les villages et les hameaux. Matthias Am Buel se replia, avec ceux des siens qui étaient encore debout, sur une hauteur au-dessus de Näfels, au pied d'une paroi de rochers, qui empêchait qu'ils ne fussent tournés. Les Glaronais dispersés dans la plaine, voyant flotter leur bannière, se dirigèrent par petits détachements vers ce signal, sans être beaucoup inquiétés par les ennemis, qui ne pensaient qu'au pillage. Enfin cette troupe, qui grossissait toujours, fut remarquée : les Autrichiens se rallièrent et se disposèrent à l'attaquer. Alors le landammann Albert Vogel dit à ses concitoyens : « Invoquez Dieu ! il est miséricordieux, il est le protecteur des délaissés, il peut res- » susciter les morts, il peut aussi nous sauver ! » Les assaillants furent reçus avec une

grêle de pierres ; les chevaux, effarouchés, se cabrèrent et mirent le désordre dans les rangs autrichiens. Dix fois ils revinrent à la charge et dix fois ils furent repoussés. Enfin, tandis qu'ils se retiraient à distance, afin de prendre leur élan pour une onzième attaque, de bruyants cris de guerre se firent entendre : c'étaient les Glaronais des vallées latérales plus éloignées et l'avant-garde du contingent de Schwytz, qui avaient traversé la montagne pendant la nuit. A cet aspect, ceux de Glaris sentent se ranimer leurs forces épuisées. Il est neuf heures du matin. Sans laisser aux Autrichiens le temps de reprendre l'offensive, ils fondent sur eux à leur tour. Bientôt la déroute se met dans leurs rangs, et la plaine est jonchée de fuyards : les uns trouvent la mort dans les eaux de la Linth, en voulant échapper aux montagnards vainqueurs ; les autres se précipitent sur le pont de Wesen, qui s'affaisse sous le poids des hommes et des chevaux bardés de fer ; beaucoup se noient dans le lac de Wallenstadt. Les Glaronais, arrêtés par la rupture du pont et par les cadavres qui obstruaient le passage, s'arrêtèrent sans poursuivre plus loin l'ennemi. Le comte de Werdenberg, arrivé sur la crête de la montagne et voyant la déroute des siens, se retira sans être poursuivi. Wesen fut incendiée par les Autrichiens dans leur retraite ; les Suisses forcèrent les habitants d'abandonner leurs demeures.

Telle fut la bataille de Näfels. Chaque année, le premier jeudi du mois d'avril, le peuple de Glaris en célèbre le souvenir par une procession solennelle *(Näfels Herfart)*, et entend proclamer sur le champ de bataille les noms des héros morts pour la liberté, et de ceux qui survécurent à cette glorieuse journée. Sans doute elle n'a pas, comme importance militaire ou stratégique, la même portée que celles de Laupen et de Sempach ; ce fut plutôt une surprise que tentèrent les Autrichiens, et qui fut repoussée avec un bonheur et une audace inouïs. L'héroïsme des Glaronais est d'autant plus recommandable qu'ils étaient livrés à leurs seules forces et ne pouvaient compter que sur le secours de Dieu. Jamais circonstances n'avaient été plus défavorables pour avoir le secours des confédérés. La bataille de Näfels fut la dernière que les Suisses livrèrent à l'Autriche pour le maintien de leur indépendance. Elle termine cette lutte héroïque dans laquelle la gloire des confédérés, malgré les excès inséparables de ce temps de violence et de brutalité, brilla de son plus pur éclat.

Comme après Sempach, les confédérés qui n'avaient pas pris part à la victoire de Näfels cherchèrent à profiter du désarroi de l'Autriche pour s'agrandir. Berne et Fribourg entrèrent de nouveau en guerre, et la ville de Fribourg fut menacée dans une attaque où maints bourgeois furent tués et blessés. Les Bernois, avec les Soleurois, leurs alliés, se tournèrent aussi du côté de Büren et de Nidau, qui se rendirent après quelque résistance. Zurich assiégea Rapperschwyl, dont les habitants, se souvenant de la manière dont ils avaient été traités par Rodolphe Broun, se défendaient en désespérés. Ces petites guerres, désormais sans éclat, trop souvent accompagnées de pillage, d'incendie et d'autres excès, se terminèrent au bout de treize mois par une nouvelle trêve conclue pour sept ans, sous la médiation de quelques villes impériales, le 9 mars 1389. Chaque canton conservait les conquêtes qu'il avait faites pendant la guerre. Zurich, Uri et Unterwald furent les seuls qui n'augmentèrent pas leur territoire. Berne, après avoir pris goût aux conquêtes, aurait voulu continuer la guerre.

C'est qu'en effet l'Autriche n'était plus guère en état de soutenir une nouvelle

lutte. Cette paix était pour elle presque aussi désastreuse que la guerre. Afin de se ménager de meilleures chances pour l'avenir, le jeune duc Léopold III, fils de celui qui avait succombé à Sempach, changea de tactique et chercha à désunir les alliés. Le bourguemestre de Zurich, Rodolphe Schön, qui ressemblait à Rodolphe Broun, mais par les mauvais côtés seulement, se laissa aller à conclure, en trompant le Grand Conseil de la république, une alliance de vingt ans avec l'Autriche. Deux autres membres du gouvernement, Erishaupt et Landolt, entrèrent aussi dans ce complot. Informés par leurs amis de ce qui se passait à Zurich, les autres cantons, sauf Berne, protestèrent contre cette alliance séparée, contraire au traité de Brunnen. Les Zuricois favorables à l'Autriche ne tinrent aucun compte de ces représentations. Au mois de juin 1393, l'alliance avec cette puissance fut signée à Zurich. C'était la dissolution de la Confédération. A cette nouvelle alarmante, les cantons redoublèrent leurs protestations. Berne comprit cette fois le danger, et, avec Soleure, fit aussi d'énergiques remontrances. Que serait-il arrivé si Zurich avait persisté? Mais il y avait dans cette ville un parti dévoué à la Confédération, qui gémissait de voir la patrie compromettre ainsi son honneur et son avenir. Ce parti, se sentant fort de la sympathie des confédérés, se porta vers l'hôtel-de-ville et provoqua une assemblée générale de la bourgeoisie. Convoquée à l'église des Cordeliers par le Grand Conseil, elle cassa le traité avec l'Autriche, déposa et bannit le bourguemestre et les conseillers infidèles. Rodolphe Schön finit ses jours dans l'exil. Il fut remplacé par Henri de Meyss, chef du parti fédéral, dont la victoire amena une nouvelle modification dans la Constitution. Le Grand Conseil, précédemment subordonné au Petit Conseil ou pouvoir exécutif et au bourguemestre, devint le pouvoir prépondérant.

Ce fut pendant que les députés des cantons se trouvaient réunis pour cette affaire, qu'ils élaborèrent le célèbre règlement militaire appelé le *Convenant* ou la Convention de Sempach *(Sempacher Brief)*. Le but de ce code des Suisses en temps de guerre était de remédier aux abus qui s'étaient manifestés après les batailles de Sempach et de Näfels. Voici la substance de ce document, qui montre bien ce qu'était la Confédération suisse à la fin du XIVe siècle:

« Nous, les bourguemestres, avoyers, landammanns, conseils, bourgeois et campagnards des villes libres et des Etats *(Orte)* de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure[1], Zug, Uri, Schwytz, Unterwald et Glaris, arrêtons d'un commun accord ce qui suit :

» Nul ne doit commencer sans nécessité ou par caprice une guerre générale ou privée. Lorsque nous marcherons ensemble ou séparément contre l'ennemi, chacun se rangera sous sa bannière, et combattra bravement autour d'elle, selon la coutume de nos ancêtres. Celui qui abandonnera sa bannière sera arrêté par le gouvernement dont il relève, et puni par le juge de son ressort. Celui qui, dans un combat, est blessé d'un coup de lance ou d'épée, ne doit pas fuir, mais rester avec ses compagnons d'armes jusqu'à la fin du danger. On défendra le champ de bataille et on harcèlera l'ennemi jusqu'au dernier moment. Comme l'ennemi aurait souffert bien davantage à Sempach si l'on s'était moins pressé de piller, personne désormais ne se jettera sur le butin avant d'avoir reçu des chefs le signal du pillage. Chacun leur

1. Soleure prit part à la convention de Sempach comme alliée de Berne.

remettra fidèlement ce qu'il aura trouvé. Le butin se partagera d'après la force des contingents qui auront pris part à l'action. Les églises, couvents, chapelles et sanctuaires seront respectés. Il est défendu d'attaquer, de blesser ou de frapper une femme ou une fille. Il est néanmoins permis de poursuivre l'ennemi jusque dans les églises, et de sévir contre les femmes qui nous attaqueraient par des actes ou des cris qui pourraient porter préjudice à nos armes.

» Ainsi fait et juré en Diète, à Zurich, le 10 juin 1393. »

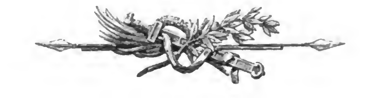
Ainsi l'expérience venait joindre ses préceptes à cet art de la guerre que les Suisses n'avaient d'abord pratiqué que par nécessité.

L'année suivante, 1394, la trève avec l'Autriche fut prolongée pour vingt ans. Ce temps est marqué par l'accroissement de territoire de plusieurs cantons. Berne s'agrandit encore de la vallée de Froutigen, de Signau et de Siebenthal. Les serfs de Froutigen, apprenant que le baron de Thurn était en marché avec Berne pour les vendre, envoyèrent à Berne leurs épargnes pour faciliter le marché[1]. Ce canton fit sa paix avec Fribourg, en 1403, dans l'église de Laupen. Lucerne s'agrandit de l'Entlibouch, de Russwyl, de Willisau, de Weggis. Mais c'était en qualité de sujets, et non comme libres combourgeois, que les habitants de ces localités étaient incorporés au canton. Ainsi, les villes se mettaient en lieu et place des seigneurs. Elles constituaient de petites souverainetés, ayant leurs vassaux et leurs serfs. Ces hommes qui avaient su conquérir leur liberté ne voulaient pas la reconnaître aux autres. Fâcheuse inégalité qui préparait de loin à la Suisse des jours orageux de révoltes et de révolutions ; triste exemple de l'empire de l'égoïsme et de l'avarice des hommes! Au milieu de cet asservissement général des terres enlevées aux Habsbourg et aux seigneurs de l'Helvétie, la commune de Gersau, sur le lac des Quatre-Cantons, sut sauvegarder son indépendance. Cette petite république de quatre cents âmes se maintint à travers les siècles, jusqu'à 1798. Schwytz s'assura l'advocatie de la puissante abbaye d'Einsiedlen; Zurich acheta tout ce que les nobles de la contrée avaient à vendre : Küssnacht sur le lac de Zurich, Hängy, Thalwyl, Regensberg et plusieurs autres terres, qui devinrent des bailliages régis par des bourgeois de la ville souveraine. Unterwald se partagea avec Uri l'important péage du Saint-Gothard. Les alliés des Suisses s'agrandirent aussi, ou se rapprochèrent davantage encore de l'alliance. Bâle acquit Liestal. Schaffhouse adopta une constitution modelée sur celle de Zurich. Neuchâtel, qui venait de passer, par la mort de la comtesse Isabelle de Neuchâtel, à son neveu, Conrad de Furstenberg, comte de Fribourg, conclut avec Berne une combourgeoisie perpétuelle (16 avril 1406). Il fut stipulé que Berne serait juge des différends qui pourraient s'élever entre la ville et le prince.

A mesure que la Confédération suisse prenait plus d'assiette et de consistance par ces acquisitions et ces alliances nouvelles, les liens qui la retenaient à l'empire se relâchaient naturellement. Les empereurs, choisis en dehors de la maison de Habsbourg, préoccupés d'affaires qui les retenaient dans des pays lointains, surtout en Bohême, n'avaient ni le temps ni le pouvoir de s'appliquer aux affaires suisses. Char-

1. Dès le quatorzième siècle, Berne eut un trésor public qui facilita ces acquisitions. En 1388, un quartier de la ville ayant été détruit par un incendie, les maisons furent promptement rebâties; les rues furent pavées et décorées de fontaines publiques; le Sénat fit construire l'Hôtel-de-Ville, qui coûta 12,000 florins.

les IV, de la maison de Luxembourg, finit par reconnaître l'alliance perpétuelle des confédérés, et octroya à Zurich et à Saint-Gall, autre ville qui se rapprochait insensiblement des Suisses, le droit de choisir leur bailli impérial parmi leurs concitoyens. Wenceslas, son fils, roi de Bohême comme lui, fit encore plus, mais par d'ignobles motifs. Ayant sans cesse besoin d'argent pour satisfaire ses goûts de débauche, il vendit à Zurich, à Saint-Gall, à Uri, le droit de haute justice *(Blutbann)* et la juridiction des Juifs. Déposé à cause de ses excès, il fut remplacé, en 1400, par Robert de Bavière, qui valait mieux que lui. Mais le prestige de l'empire était détruit. Quand il fut question d'envoyer complimenter le nouvel élu, Schwytz s'y refusa, en disant : « A quoi bon des formalités qui, remplies par nos pères, n'ont pas pu leur valoir la protection de l'empire? Nous nous protégerons bien nous-mêmes. »





Anciennes armoiries de Bâle.

CHAPITRE DIXIÈME.

LA SUISSE A L'ÉPOQUE DU CONCILE DE CONSTANCE.

L'Helvétie occidentale au commencement du 15e siècle. — Amé VI (le Comte Vert). — Le Vallais. — Othon de Grandson et Gérard d'Estavayer. — Guerres d'Appenzell. — Concile de Constance. — Conquête de l'Argovie par les Bernois. — Etablissement des bailliages communs. — Premières guerres des Suisses en Italie. — Alliances des dixains du Vallais et des Ligues grisonnes avec les Suisses.

La question était donc décidée. Les Suisses avaient vaincu. Ces simples paysans, ces bourgeois qui combattaient comme les héros d'Homère, chacun sous les drapeaux de la maison de son père ou de sa ville natale, avaient constamment battu ces armées d'apparence si formidable, puissantes surtout par leur cavalerie, couvertes de fer et d'or. C'est qu'ils ignoraient cette tactique vicieuse de la chevalerie, empruntée à une autre époque, cette ostentation des armées féodales qui, composées de maîtres et d'esclaves sans patrie, sans attachement au devoir, sans enthousiasme, sans discipline, sans unité dans les mœurs et dans les âmes, combattaient malgré elles, comme les armées des Perses à Marathon et aux Thermopyles, et perdaient pied au premier choc.

Nous allons voir encore les Suisses agrandir leur territoire et donner une assiette plus fixe à leurs constitutions et à leur pacte fédéral. La paix leur fut aussi favorable que la guerre. Le commencement du quinzième siècle nous montre les confédérés profitant de cette paix pour resserrer encore leurs combourgeoisies, au grand désespoir de ce qui restait encore de seigneurs féodaux. C'est le moment de jeter un

regard sur l'Helvétie occidentale et romane, que nous avons dû laisser un moment, étrangère qu'elle était à ce grand mouvement de guerre, de liberté et de conquête qui venait de remuer si profondément la Suisse allemande, berceau de l'indépendance helvétique. Des événements d'un autre genre, non moins caractéristiques, se passaient ou se préparaient dans la patrie de Vaud, dans le Vallais et à Genève.

Pendant que les pâtres des Waldstætten conjuraient ou se confédéraient au Grütli, la noblesse de la Suisse romane, entraînée par l'exemple et la fortune du comte Pierre de Savoie, le petit Charlemagne, continuait d'aller chercher fortune dans les cours étrangères, surtout en Angleterre et en France. Louis II, baron de Vaud, qui avait demandé et obtenu la bourgeoisie de Berne, succomba avec honneur à la journée de Crécy, inconsolable de la perte de son fils, mort si imprudemment à Laupen. Sa fille Catherine, veuve de Visconti, seigneur de Milan, épousa ensuite Guillaume de Namur, qui vendit au comte Amé VI la baronnie de Vaud, pour le prix de soixante mille florins d'or (1359). Ce marché recommença l'unité des Etats de la maison de Savoie, morcelés à la mort du comte Philippe, en 1285. Amé accorda à Moudon une charte, qui est regardée comme la base des libertés vaudoises[1]. Les premières années de son règne furent signalées par des événements survenus dans le Vallais, qui appelèrent dans ce pays les armes de la Savoie.

Depuis longtemps la mésintelligence régnait entre les évêques de Sion et la noblesse vallaisanne, qui refusait de les reconnaître comme souverains ou comtes épiscopaux, titre que réclamaient ces prélats en s'appuyant sur les lettres Carolines, c'est-à-dire sur des concessions prétendues des Carlovingiens plusieurs siècles auparavant. L'évêque de Sion, Guichard de Tavel, fut attaqué dans sa résidence par les nobles et les bourgeois (1350). Il réclama le secours du comte de Savoie, qui, exerçant sur le Vallais une suprématie traditionnelle, marcha au secours de l'évêque, à la tête de sa noblesse et des milices de Vaud, sous les ordres de Guillaume de Grandson. La *Chronique du Comte Vert* rend compte ainsi de cette expédition : « Le comte Amé, devenu grand, entendit dire que le peuple du Vallays et les communes avoient deschassé leur évêque, et en eut pitié. Il dit à son parrain, le comte de Genève : « Selon Dieu, j'ai entrepris de faire vengeance de cette villagnage de Vallaysans, qui ont si vitupéreusement tollu la cité de Syon à l'évesque, car je veux aider à l'Eglise et châtier ces villains. » Sy furent mandés les comtes de Neuchâtel, de Nydau, d'Aarberg, de Gruyère, les sires de Grandson, de Cossonay, de Challant et beaucoup d'autres. Tous s'assemblèrent à Saint-Maurice, et de là s'en allèrent devant Syon ; mais ils trouvèrent les communes du Vallays qui étoient rangées sur un mollard (un tertre). Lors fut ordonné à la noblesse mettre pied à terre, et les communes de Vaud furent mises à l'avant-garde, et les conduisit le seigneur de Grandson, lequel mit villains contre villains. Et tellement furent déconfits les Vallaysans que sur la place se trouvèrent morts quatre mille ou environ, et ne mourut pas un homme de nom ni de noblesse de ceux du comte de Savoie. Après cette rotte, le comte Amé alla tout droit mettre le siége devant Syon, et l'environna tellement que nul n'y pouvait entrer, excepté par le crêt du châtel de Tourbillon. Le comte ordonna trois assauts, dont au principal furent le comte Amé et le comte de Genève, et ceux de la Val d'Oste et

1. Voir au chapitre VI le partage des Etats de Savoie après la mort du comte Philippe.

du Châblais eurent le second, et le tiers eurent les Bourguignons, les Allemands et les communes de Vaud. Et avant l'assaut, le comte Amé requit messire Guillaume de Grandson de lui donner l'ordre de chevalerie, lequel lui donna l'accolée, disant : « *Chevallier de par Saint-George.* » Et à ce moment furent faits plus de deux cents chevaliers.

» Ceux de la cité se deffendirent vigoureusement, mais non tant qu'ils ne fussent vaincus. Et quand ils furent sur les murs, le comte dit qu'il n'entreroit jà ne par sur mur, ne par dedans porte, et fit à desrochier un grand quartier de mur, et par là entra sans baisser sa bannière. La ville prinse, fut mise à sacquement (saccagée), et les chanoynes qui étaient dans la forte église de Valleyre, et le chastellain de Tourbillon, se rendirent aussi à vie sauve. Et quand les Vallaysans virent leurs gens morts et déconfits, *il échappa qui put.* Le comte Amé leur ordonna de faire hommage à leur seigneur l'évêque de Syon; après quoi, il retourna dans son pays, où il fit grande chère. Il fit crier grandes joûtes, lesquelles durèrent trois jours. Et étoient les chevaliers tous vêtus d'habillements verds, et aussi les dames; les beaux plumets sur les haumes (casques) verds, et les couvertures des chevaux vertes à grosses campanes (clochettes) d'argent verdy. Après les joûtes, le comte Amé continua à porter vestements verds, dont il fut appelé le *Comte Verd*[1]. »

Il est facile de restituer l'histoire d'après la chronique, qui est plus exacte pour les détails accessoires que pour les faits. D'après les documents, le Comte Vert se plaignait de ce que les Vallaisans, dans leurs guerres avec leur évêque, avaient maltraité quelques-uns de ses sujets, et entravé le commerce de la Savoie avec l'Italie par le Simplon. Le zèle religieux que mettaient en avant les comtes de Savoie pour intervenir en Vallais, pouvait aussi couvrir des vues d'ambition. Pas plus que les ducs de Zæhringen, ces souverains ne pouvaient s'accommoder de l'indépendance orageuse des Vallaisans. Ils réussirent assez facilement à dominer dans le Bas-Vallais; mais pour le Haut, ce fut plus difficile, et même ils finirent par succomber à la tâche. Suivant la politique de leur maison, ces comtes tentèrent de mettre à Sion un évêque de leur famille. Mais les Vallaisans protestèrent contre cette intrusion, ce qui donna lieu à de nouvelles hostilités. — Amé VI guerroya aussi en Orient pour la délivrance de l'empereur Paléologue. Guillaume de Grandson se distingua dans cette expédition, et il fut l'exécuteur testamentaire du Comte Vert, avec Louis de Cossonay.

Sous le règne suivant, celui d'Amé ou Amédée VII, appelé le *Comte Rouge,* il y eut une nouvelle expédition, non moins sanglante, motivée sur ce que les Vallaisans, après avoir chassé leur évêque, Edouard de Savoie, avaient arboré les armes de Milan, et avaient fait irruption dans le Chablais (1388).

« A l'ayde du comte, dit la *Chronique du Comte Rouge* (ainsi nommé parce qu'il avait quitté le deuil et adopté cette couleur à la naissance d'un fils), vinrent mille hommes d'armes, couverts de fer, envoyés par la communauté de Berne, et par Fribourg furent mandés cinq cents. Sy vint aussi messire Humbert de Collombier, baillif de Vaud, amenant les communes de ce pays. Le comte ordonna d'assaillir la cité de Syon. Les Bourguignons allèrent au pied du mur, sans attendre les autres. Mais ceux

1. Les détails de ce tournoi sont regardés par Guichenon comme authentiques. Les noms, armes et devises des tenants étaient peints jadis dans l'église des franciscains de Chambéry, dans l'ordre où ils joûtèrent.



1. TOURNOI DU COMTE VERT. 8.

du dedans leur jectèrent pierres de faix, cailloux et billons de bois. Sy furent battus si démesurément ces Bourguignons, qu'il les convint retrayre. Mais messire Henri de Collombier, le gros baillif de Vaud, monta sur sa mule, et, chevauchant vers les gentilshommes et communes de Vaud, et les sergents de Berne et de Fribourg, commença à crier : « Avant, ribadailles, à moy ! les Bourguignons qui sont à l'autre côté sont déjà entrés dedans, et si nous n'y entrons tôt, ils fourrageront la ville, que nous n'y aurons part. » Sy ferit des esperons sa mule, et entra dedans les fossés. Ceux qui étaient sur les murs de ce côté cuydèrent que les Bourguignons fussent entrés par l'autre côté, comme disoit le gros baillif, et se retirèrent vers le chastel de la Majorie, et ceux de Vaud, de Berne et de Fribourg montèrent sur le mur et de là dedans la cité, qui fut mise à sacquement. Et fit le comte boutter le feu aux quatre coins de la cité, laquelle fut si facilement enflammée qu'il n'y demorât toyt ni maison qui ne fût ars et brûlé. Et à l'évêque Edouard furent remises les forteresses et châteaux. »

Peu de contrées, dans ces impitoyables guerres du moyen-âge, furent traitées plus cruellement que Sion et le Vallais. Tout semblait plier, le pays subissait son sort, et le vainqueur était installé à Viège, tout au fond de la vallée du Rhône. Berne, qui appuyait constamment le parti épiscopal et savoyard en Vallais, à cause de la combourgeoisie des comtes de Savoie, avait cessé de lui donner des secours. Tout à coup le peuple du Haut-Vallais, le parti allemand, un moment écrasé, se relève, et les Savoisiens, surpris, sont forcés de battre en retraite. Trois fois ces scènes se renouvelèrent dans le quatorzième siècle. Les motifs d'intervention, bien que différents en apparence, étaient les mêmes en réalité. Les Haut-Vallaisans finirent par réclamer l'intervention de Lucerne et des Waldstætten, pour faire cesser les agressions de Berne.

Le Comte Rouge mourut à Ripailles, en 1391, des suites de la blessure que lui fit un sanglier qu'il chassait dans la forêt de Lorme, près Thonon. Le médecin qui le soignait fut accusé de l'avoir empoisonné, à l'instigation d'Othon de Grandson, fils de Guillaume, de l'illustre famille de ce nom. Les sires de Grandson passaient pour représenter dans l'Helvétie romane l'ancien parti bourguignon. Les princes de Savoie se servaient d'eux, tout en les redoutant. Un Grandson fut même accusé, en 1389, d'avoir tenté, à l'aide de titres douteux ou faux [1], d'établir que les nouveaux ducs de Bourgogne étaient les suzerains des comtes de Savoie, entre autres pour la Bresse et le Bugey. Ce seigneur, du prénom de Hugues, fut enfermé pour ce fait

1. Ces falsifications de titres et de chartes étaient assez fréquentes au moyen-âge, et l'on en cite en Suisse plusieurs exemples. C'est ainsi que Vauthier de Rochefort, fils naturel de Louis, dernier comte de la maison de Neuchâtel, contestant les droits de Conrad de Fribourg, qui lui avait succédé comme époux de sa fille, Isabelle de Neuchâtel, fabriqua avec le chanoine Leschet une charte qui rendait les Neuchâtelois indépendants de leur seigneur, ou à peu près. Conrad invoqua la combourgeoisie de Berne, qui envoya des députés à Neuchâtel. Le diplôme fut déclaré faux : Vauthier de Rochefort eut la tête tranchée au bord du lac, et le château de son nom fut rasé (1412). Leschet, enfermé au château d'Ouchy, fit des révélations sur la fabrique de faux actes qu'il écrivait sur parchemin dans le château de Cerlier, où Vauthier résidait. Celui-ci avait des faux sceaux ronds, composés de pâte, de colle et de ciment. « Voici, disait-il, de quoi nous scellerons les lettres que nous ferons. » (*Schweizerische Geschichtsforscher*, tome I.) L'authenticité de la *Bulle d'or* de 1162, si importante pour l'histoire de Genève, a aussi été contestée par Meyer de Knonau et d'autres auteurs. On doute de même du testament de la reine Berthe. *(Voyez page 96.)*

dans le château de Nyon. Ces soupçons expliquent jusqu'à un certain point les rumeurs qui se répandirent touchant la part qu'Othon aurait eue à la mort du Comte Rouge, et la persécution dont il fut la victime, jusqu'au fameux duel dans lequel il succomba. Pour se dérober aux enquêtes, il alla chercher un refuge aux cours de France et d'Angleterre. On crut voir dans cette retraite une preuve de culpabilité. Ses terres d'Aubonne et de Coppet furent confisquées, en 1393, et vendues au comte de Gruyère. Othon fut néanmoins reconnu innocent par un tribunal composé du roi de France et des ducs de Bourgogne et de Berry. Mais un autre ennemi l'attendait. C'était Gérard d'Estavayer, qui l'accusa d'avoir déshonoré sa mère, Catherine de Belp. Othon repoussa fièrement l'accusation, et néanmoins accepta le *jugement de Dieu,* c'est-à-dire le combat à outrance, que lui proposait Gérard. Il eut lieu à Bourg



Duel d'Othon de Grandson.

en Bresse, le 7 août 1397. Grandson, qui était âgé de plus de soixante ans, au dire d'Olivier de la Marche, fut frappé mortellement au premier choc et renversé dans la poussière. Il tendit alors au vainqueur ses mains suppliantes; mais l'implacable Gérard les abattit d'un coup de son épée. Le corps d'Othon, selon la tradition, fut transporté dans la cathédrale de Lausanne, où l'on a cru voir jusqu'aujourd'hui son tombeau. Avec lui s'éteignit dans l'Helvétie occidentale l'illustre famille des Grandson. Quand on examine de près les actes, ce duel prend toute l'importance d'une lutte politique entre les partisans de la maison de Savoie, représentés par Gérard d'Estavayer, et les sires de Grandson, suspects d'attachement à la vieille cause bourguignonne, à cette noblesse burgonde qui marchait l'égale des rois au temps des princes rodolphiens. Ce tragique événement, qui eut un immense retentissement, eut lieu au commencement du règne d'Amé VIII, ce prince de Savoie qui éleva si haut sa maison et qui porta un moment la tiare.

Retournons maintenant dans la Suisse orientale, où de nouveaux épisodes signalent la lutte pour la liberté. Une petite confédération prenait naissance dans les montagnes d'Appenzell, qui s'élèvent, comme une forteresse naturelle, au-dessus des contrées environnantes. Ce petit pays, composé de quatre districts *(Ländlein)* et de six rhodes ou arrondissements, dépendait de l'abbaye de Saint-Gall, souveraine de cette région[1]. Mais le voisinage des Suisses et la dureté des officiers de l'abbé faisaient germer des idées d'indépendance chez les braves Appenzellois. C'est qu'aussi le monastère, fondé jadis par Pepin-le-Bref, avait subi des changements peu louables dans le cours des siècles. Ce n'étaient plus les pieux disciples de Gallus, défrichant de leurs mains ces contrées incultes, qui leur avaient été concédées par les rois mérovingiens, et répandant parmi leurs sauvages habitants les semences du salut; ce n'étaient plus leurs savants successeurs, versés dans les lettres divines et humaines, dévorés du zèle de l'étude et du besoin de propager la foi. L'abbaye était riche et souveraine; l'abbé tenait le rang et menait le train d'un prince. C'était alors Cuno ou Conrad de Stauffen, homme peu exemplaire, dissipant arbitrairement les revenus des domaines qui avaient été laissés au couvent par de pieux donateurs, dans un but d'édification et de charité. Bien loin d'apporter dans la perception des impôts cette bienveillance et cette patience dont la religion leur faisait un devoir, les officiers de l'abbé en poursuivaient le recouvrement avec une dureté insultante et brutale, au point de faire déterrer un mort pour s'emparer de l'habit dont les malheureux enfants avaient revêtu le corps de leur père. Ils voulaient ainsi maintenir le droit appelé de *meilleur catel,* par lequel le meilleur habit de tout homme qui venait à mourir appartenait au monastère. Longtemps on souffrit en silence. Mais les villes souabes, environnant le lac de Constance, ayant formé une ligue pour résister à l'oppression de la noblesse, les bourgeois de la ville de Saint-Gall, qui aspiraient à se soustraire à la domination du couvent et à vivre d'une vie municipale et libre, se firent recevoir dans cette association des villes du lac *(Bund um den See)*, le 22 mai 1378. Les montagnards d'Appenzell voulurent imiter cet exemple, et envoyèrent des députés à la Diète d'Ulm[2]. L'abbé Cuno de Stauffen, ayant produit à la cour impériale les titres

1. Les actes authentiques concernant le pays d'Appenzell (*Abbatis Cella*) remontent à l'an 797, sous le règne de Charlemagne. Un certain Cundarat donne au couvent de Saint-Gall ses biens situés dans cette contrée, à la condition que son fils pourra entrer dans ce monastère. En 819, 825, 831 et 837, on voit d'autres personnages multiplier ces donations à la célèbre abbaye. En 883, Charles-le-Gros concéda à l'abbé de Saint-Gall des droits sur Hérisau, et en 863 il lui fit des donations de fonds étendus dans les Alpes du Säntis (*Semptis*). Peu de monastères reçurent plus de largesses pendant une série de siècles, et liurent davantage par leurs services à les justifier. L'*Histoire du peuple d'Appenzell* a été écrite par J.-G. Zellweger, et publiée de 1830 à 1840 en six volumes, trois pour le texte et trois pour les documents. C'est un tableau complet, non-seulement des événements, mais de l'état intérieur du pays et de la condition sociale de ses habitants.

2. Les Appenzellois ne voulurent pas seulement s'affranchir de la domination de l'abbé de Saint-Gall, mais aussi de la juridiction impériale. Sans s'adresser à l'empereur, auquel appartenait dans toutes les terres d'empire le droit de haute justice, qui est le signe le plus incontestable de la souveraineté, ils mirent en liberté un voleur, nommé Ulrich Stuffater, à la condition qu'il remplirait les fonctions de bourreau, qu'il pendrait, noierait et décapiterait gratuitement. On ne lui devait une indemnité que comme maître des basses œuvres. S'il tentait de se soustraire à son engagement ou à quitter le pays, il s'exposait à la peine capitale. (Zellweger, document 162.)

du couvent qui prouvaient que ce pays avait toujours appartenu aux abbés de Saint-Gall, qui l'avaient défriché et peuplé, et desquels même il tirait son nom d'Appenzell (*Abt-Zell*, cellule de l'abbé), la ligue des villes ne voulut pas se compromettre et abandonna les Appenzellois. D'ailleurs, cette ligue elle-même fut dissoute après la victoire de la noblesse à Dörffingen, en 1388. L'abbé Cuno reprit immédiatement une partie de ses droits sur Saint-Gall et tous ses droits sur l'Appenzell. Les habitants, irrités de cet échec qui les mettait sous un joug odieux, s'adressèrent alors aux cantons suisses, pour être reçus dans leur alliance. Cinq cantons, imitant la prudence de la *ligue du lac*, rejetèrent cette demande. Schwytz, au contraire, toujours ardent et même téméraire quand il s'agissait de secourir des opprimés, envoya son landammann pour faire avec l'Appenzell un traité de combourgeoisie. Le canton de Glaris permit à ses ressortissants de les aider, et fit publier « que tous ceux qui voulaient secourir les Appenzellois étaient libres de le faire. » La ville de Saint-Gall, qui invoquait contre l'abbé des franchises impériales, fit aussi un accord avec les montagnards pour la défense mutuelle de leurs droits. Alors Cuno quitta cette ville, fit fermer l'église du monastère, ce qui était une espèce d'interdit, et alla s'établir à Wyl, sa résidence d'été.

Quand les Appenzellois se sentirent quelques alliés, ils commencèrent à agir. Le bailli de l'abbé qui résidait à Schwändli s'était surtout fait détester par ses exactions. Ils incendièrent son château, et le chassèrent avec ses subalternes. L'abbé réclama l'assistance des villes impériales voisines du lac, qui offrirent d'abord leur médiation et prononcèrent un arbitrage. Tout en maintenant l'alliance que la ville de Saint-Gall avait formée avec plusieurs d'entre elles, elles mirent à néant celle qui venait d'être conclue entre Saint-Gall et les Appenzellois. La ville accepta cette sentence; mais les Appenzellois protestèrent par les armes, comptant sur les deux cantons avec lesquels ils avaient des alliances, surtout sur Schwytz, qui semblait pousser aux hostilités. L'abbé, de son côté, requit le secours des villes impériales pour réduire ses sujets rebelles. Ce fut au mois de mai 1403 que cette guerre commença.

Les mêmes éléments donnèrent un même résultat. Une armée nombreuse, dont les chroniques vantent surtout la belle cavalerie sans en fixer le nombre, soutenue de cinq mille hommes d'infanterie, quitta la ville de Saint-Gall, qui avait dû à regret fournir son contingent, et monta, par un chemin creux, vers le village de Speicher, à l'entrée de l'Appenzell. Les montagnards étaient soutenus par deux cents Glaronais et trois cents Schwytzois, commandés par Arnold et Hector Reding. Chacun était à son poste. Deux mille Appenzellois occupaient le sommet de la hauteur du Vöglinseck. Ceux de Glaris et de Schwytz étaient embusqués des deux côtés du chemin creux, dans les bois. La cavalerie ennemie montait péniblement le long de la montagne. Quand les Appenzellois la virent déboucher du chemin creux, ils l'attaquèrent vigoureusement. En même temps, les gens de Schwytz et de Glaris, sortant du bois, engagèrent le combat avec l'arrière-garde. Les chefs de l'armée de l'abbé voulurent rétrograder pour transporter le combat dans la plaine; mais leurs ordres furent mal compris. Le mouvement en arrière de la tête de la colonne fit croire au reste de la troupe que la bataille était perdue. Cavaliers et fantassins s'enfuirent pêle-mêle jusqu'à Saint-Gall. Trois cent soixante soldats de l'abbé furent tués dans

le chemin creux. Les Appenzellois rentrèrent chez eux avec les bannières des villes de Lindau, d'Ueberlingen et de Constance, qu'ils portaient en triomphe. Ils congédièrent leurs amis de Schwytz et de Glaris avec leur part du butin.

Cependant l'abbé Cuno ne se tint pas pour battu. La ville de Saint-Gall ayant fait de nouveau sa paix avec Appenzell, les villes impériales ne voulant plus se mêler du conflit, il comptait sur l'Autriche. En effet, le duc Frédéric se décida, après bien des hésitations, à le secourir à l'aide des chevaliers et des hommes d'armes de la Souabe et de la Thurgovie. A la nouvelle de cette prise d'armes, un seigneur que l'Autriche avait dépouillé de son patrimoine, Rodolphe de Werdenberg, vint offrir ses services aux montagnards. Ceux-ci ne pouvaient croire que ce noble voulût faire cause commune avec eux. Mais quand ils le virent revêtir le sarrau des bergers, dormir dans leurs cabanes et partager leur grossière nourriture, ils le proclamèrent leur capitaine pour la campagne qui allait s'ouvrir.

Dans l'été de 1405, le 17 juin, le duc Frédéric se mit en marche avec deux corps de troupes : l'un destiné à pénétrer dans l'Appenzell; l'autre, commandé par le duc en personne, dirigé contre la ville de Saint-Gall. Le premier de ces deux corps, parti d'Altstetten dans le Rheinthal, vallée sur la rive gauche du fleuve, s'engagea dans les montagnes, où le terrain, détrempé par de fortes pluies, rendait la marche très-pénible. Quatre cents Appenzellois, soutenus par des hommes de Glaris et de Schwytz, se mirent à rouler du haut de la montagne du Stoos des quartiers de roc et des troncs d'arbres. Quand les troupes de l'Autriche furent à peu près au milieu de la hauteur, Werdenberg donna le signal. Soudain les montagnards fondirent sur leurs ennemis déjà hésitants. Werdenberg était à leur tête, nu-pieds, comme eux, pour marcher avec plus de sûreté sur le sol glissant, couvert d'un gazon court et mouillé. En même temps on aperçut sur une hauteur voisine du Stoos une troupe qui paraissait vouloir attaquer les Autrichiens en flanc. C'étaient les femmes appenzelloises qui venaient seconder les efforts héroïques de leurs pères, de leurs frères, de leurs époux. A cet aspect, les ennemis, de plus en plus ébranlés, commencèrent à prendre la fuite, entraînés comme par une terreur panique. Ils avaient traversé, en venant, un retranchement élevé par les Appenzellois et dans lequel ils avaient pratiqué une trouée; mais au retour, les fuyards se pressant en foule autour de cette ouverture, furent arrêtés et massacrés. Le combat avait duré six heures. Les vainqueurs tombèrent à genoux pour remercier Dieu sur le champ de bataille.

Pendant l'affaire du Stoos, le duc Frédéric, qui s'était porté sur Saint-Gall, et qui n'avait pu forcer cette ville, ravagea les environs. A la nouvelle de la défaite, il opéra sa retraite, non sans éprouver des pertes. Les défenseurs de Saint-Gall le poursuivirent et prirent la bannière de Schaffhouse. Il feignit de rentrer dans le Tyrol, et, tournant tout à coup sur la droite, monta les hauteurs de Wolfshalde pour surprendre Appenzell. Les bergers étaient prêts. Le combat fut terrible, mais enfin le duc fut repoussé. Rebuté de cette guerre malheureuse, il repassa le Rhin et retourna à sa résidence d'Inspruck. Ainsi, trois victoires révélèrent à la Suisse quels hommes nourrissaient les montagnes d'Appenzell.

Désormais sans crainte pour leurs foyers, les Appenzellois forment avec les Saint-Gallois une alliance pour neuf ans, chassent les Autrichiens des terres de Rodolphe de Werdenberg et l'en remettent en possession, font une incursion dans le Rheinthal,

passent la Linth, s'emparent de la Marche, entre Wallenstadt et Zurich, et en font présent à leurs amis de Schwytz. Enfin ils pénètrent dans le Tyrol, et si la Confédération suisse avait soutenu cette ardeur guerroyante et cet amour des conquêtes, peut-être que toutes ces contrées montueuses des Alpes tyroliennes auraient subi la loi d'Appenzell. Mais les confédérés, qui avaient fait déjà de sérieuses représentations à Schwytz pour sa participation à cette guerre, quand on était en paix avec l'Autriche, refusèrent d'entrer dans ces plans. Vainement l'empereur cita-t-il les Appenzellois à comparaître devant lui à Heidelberg. Ils refusèrent tout arrangement, et déclarèrent que leur pays deviendrait leur cimetière plutôt que de renoncer à une indépendance si chèrement et si heureusement acquise. Sur ces entrefaites, l'abbé Cuno, leur ennemi personnel, étant mort, et les affaires de l'Eglise et de l'empire étant venues à se compliquer, au point qu'on vit à la fois trois prétendants au trône impérial et trois au trône pontifical, les Appenzellois, rendus de leur côté plus traitables par un échec essuyé en 1408 devant Brégentz, consentirent à des arrangements.

L'empereur Robert, de la maison palatine, se chargea de prononcer entre eux et leurs adversaires. Les Appenzellois eurent l'air d'accéder à la sentence, mais ils protestèrent bientôt par de nouvelles hostilités. Cet état de guerre dura plus de cinq années. Au milieu de ces conflits, les confédérés voyant qu'au fond les Appenzellois tenaient moins à des conquêtes, dont ils auraient été embarrassés, qu'à vivre indépendants au sein de leurs montagnes, les reçurent dans leur alliance et combourgeoisie *(Burg- und Landrecht)* le 25 novembre 1411, mais avec la condition de n'entreprendre aucune guerre sans le consentement des cantons, de les soutenir de toutes leurs forces dans celles qu'ils jugeraient à propos d'entreprendre, et de payer les troupes auxiliaires qui leur seraient accordées par la Confédération. Ainsi s'éleva à côté de la Confédération ce petit Etat républicain, qui eut encore, avant d'en faire partie intégrante comme canton, bien des querelles fort vives, non-seulement avec l'empire, l'Autriche et la noblesse, mais même avec les confédérés. Une humeur par trop difficile et intraitable nuisit aux Appenzellois. Ils entreprirent une nouvelle guerre contre leur puissant voisin, le comte de Toggenbourg. Mais celui-ci, qui avait su se rendre favorable Zurich, Glaris et Schwytz, en acquérant la combourgeoisie de ces cantons, les battit à Gossau, à Husen, à Honeck, et les força d'accepter une sentence finale prononcée par la Diète de Lucerne en 1421, sentence qui, tout en maintenant au fond l'indépendance d'Appenzell, lui imposait le devoir d'acquitter les redevances féodales envers l'abbaye de St.-Gall et de respecter les droits des seigneurs sur leurs vassaux.

Au milieu de ces événements, la trève de vingt ans conclue entre l'Autriche et la Confédération suisse expira. Le duc Frédéric fut contraint, par les événements qui se passaient dans l'Eglise et en Allemagne, d'en demander la confirmation. Elle fut renouvelée en 1412 pour cinquante ans. Soleure et Appenzell y furent compris avec les huit cantons.

Le grand schisme d'occident, qui dura de 1377 à 1449, était arrivé à sa période la plus dangereuse. Après la mort du pape Grégoire XI, qui avait ramené d'Avignon à Rome le trône pontifical, des cardinaux élurent d'abord Urbain VI, qui fut le pape romain, tandis que d'autres réunirent leurs suffrages sur Robert de Genève,

frère de Pierre, comte de Genevois, qui prit le titre de Clément VII et rétablit le siége d'Avignon. Les deux papes détruisaient respectivement l'ouvrage l'un de l'autre. Dès-lors la chrétienté se divisa en deux obédiences, selon ses amitiés et ses haines. Urbain VI fut reconnu en Italie, en Sicile, dans la majeure partie de l'Allemagne, en Angleterre et dans les pays slaves ; Clément VII eut pour lui la France, l'Ecosse, l'Espagne, le Portugal et la Savoie. Quelquefois un même pays se divisait en deux partis. Ainsi en Vallais on vit deux évêques, Humbert de Billens, nommé par Clément VII, et Guillaume de Rarogne, élu par le pontife de Rome. Le premier résidait dans le Bas et le second dans le Haut-Vallais. L'Helvétie allemande reconnaissait le pape romain, tandis qu'à Genève Clément VII était naturellement obéi. Ce pape traitait avec une indulgence particulière ce diocèse dont il était originaire. L'illustre évêque Adhémar Fabri, qui confirma en 1387 les franchises de Genève, fut un moment, suivant quelques auteurs, le confesseur du pape Clément VII. Le mal ne fit qu'empirer sous le double pontificat de Benoit XIII et de Grégoire XII. Un Concile fut tenu à Pise pour porter remède au désordre, mais il n'en sortit que l'élection d'un troisième pontife, Alexandre V (1409).

L'empereur Sigismond, de la maison de Luxembourg, roi de Hongrie et prétendant à celle de Bohême, ayant succédé à Robert de Bavière en 1410, tenta de rétablir l'ordre et l'unité dans l'Eglise. De concert avec Jean XXIII, successeur d'Alexandre V, il indiqua un Concile général à Constance, en 1414. En revenant d'Italie, Sigismond traversa les Alpes. Il conféra le titre de duc au comte de Savoie Amé VIII, s'arrêta à Berne, fut traité magnifiquement par les bourgeois, avec sa suite, composée de plus de huit cents personnes. De là, Sigismond prit le chemin d'Aix-la-Chapelle et ensuite du Concile de Constance. Cette fameuse assemblée déposa d'abord les trois papes qui se disputaient la thiare, et mit à leur place Martin V. Elle condamna ensuite au feu Jean Huss et Jérôme de Prague, qui avaient propagé dans la Bohême les idées de réforme religieuse de l'Anglais Wicleff. Cette condamnation, exécutée malgré le sauf-conduit donné à Jean Huss par Sigismond, excita la terrible guerre des Hussites. Une croisade, à laquelle prirent part Zurich, Berne, Fribourg, Lucerne, les évêques de Bâle, de Constance et de Lausanne, fut entreprise sans succès contre ces sectaires. Cette guerre malheureuse, qui fit couler des flots de sang, coûta à Sigismond son royaume de Bohême. Cependant l'un des trois papes déposés, Jean XXIII, qui d'abord s'était laissé persuader de venir au Concile dans l'espérance qu'il serait réélu, voyant que les dispositions de l'assemblée ne lui avaient pas été favorables, s'enfuit à Schaffhouse, où il se mit sous la protection de Frédéric d'Autriche, qui contestait de son côté l'élection de Sigismond à l'empire. La maison d'Autriche n'avait jamais désespéré, depuis la mort d'Albert I[er], de ressaisir la couronne impériale, et l'on comprend dès-lors la mésintelligence qui régnait entre Sigismond et Frédéric. Celui-ci fut excommunié par le Concile, comme ayant pris parti pour Jean XXIII et comme ayant refusé l'hommage qu'il devait à Sigismond. Cet empereur, en vertu de cette excommunication, le mit au ban de l'empire et le dépouilla de ses Etats. Ce double interdit religieux et politique rendit la position du duc Frédéric extrêmement mauvaise. En peu de jours il reçut des déclarations de guerre de quatre cents villes et seigneurs. Schaffhouse se déclara indépendante de l'Autriche. La Suisse, en dépit de la trêve qu'elle venait de conclure pour 50 ans, se montra naturellement hésitante.

Une Diète se tint à Lucerne, dans laquelle les cantons furent exhortés, au nom de l'Eglise et de l'empereur, à faire la guerre à l'Autriche. Ils répondirent, à l'exception d'un seul, « que, pour ce qui les concernait, ils voulaient garder la foi jurée. » Berne fit seul exception ; ses députés dirent qu'on examinerait de nouveau l'affaire à leur retour chez eux. C'est que Berne avait déjà porté ses regards sur le vaste accroissement de territoire qui pouvait résulter de la conquête des possessions héréditaires que la maison de Habsbourg-Autriche avait encore en Helvétie, entre autres de l'Argovie.

Sur de nouvelles instances de Sigismond, une seconde Diète fut tenue à Beckenried, sur le lac des Quatre-Cantons. Là, les Bernois dévoilèrent leur politique et dirent qu'ils étaient pour la guerre à l'Autriche. Cette déclaration rendit perplexes les autres cantons. Allaient-ils laisser Berne guerroyer et conquérir seul? Ils prirent une décision éventuelle par laquelle ils déclarèrent que si l'empereur insistait et qu'ils fussent obligés de faire la guerre, toutes les conquêtes seraient faites en commun.

Mais déjà Berne était entré en campagne avec ses alliés de Soleure, de Bienne et de Neuchâtel. Conrad, comte de Neuchâtel, portait la bannière impériale. C'était pour les Bernois une occasion unique de faire la guerre à l'Autriche, cette ancienne et implacable ennemie, sous la bannière et en quelque sorte par injonction de l'empire. Les conquêtes de Berne commencèrent par Zoffingue, qui reçut des conditions avantageuses; Aarau, Aarberg et Lenzbourg ouvrirent ensuite leurs portes, et virent également leurs franchises maintenues et même augmentées. Brougg, avant de capituler, demanda d'en référer à son souverain, le duc Frédéric. Les Bernois accordèrent un délai. Les envoyés revinrent avec la réponse « que le malheureux Frédéric n'avait pu que leur laisser la liberté du parti qu'ils devaient prendre.» La ville reçut alors la loi de Berne. Les campagnes ne firent pas plus de résistance. Les seigneurs qui n'ouvrirent pas les portes de leurs châteaux eurent à subir l'incendie. Celui de Hallwyl défendit seul avec succès le château de Wildegg et tua quatre hommes aux Bernois, les seuls qui périrent dans cette facile campagne. Le berceau même de la maison d'Autriche, le château de Habsbourg, fut conquis, et en moins de trois semaines les Bernois étaient maîtres de toute la belle vallée de l'Aar jusqu'à la jonction de cette rivière avec la Reuss.

Les autres cantons ne purent rester inactifs en présence de cette guerre de conquêtes. Lucerne entra de son côté en campagne et prit Sursée. Les Zuricois s'emparèrent de Dietikon, et reçurent de l'empereur l'inféodation de Knonau. Ils craignaient, en laissant Berne profiter seul des malheurs de la maison de Habsbourg, de voir ce canton pousser ses conquêtes jusqu'à leurs portes. Les autres cantons s'emparèrent de Mellingen, de Bremgarten, et vinrent mettre le siége devant Baden, centre de la domination autrichienne dans les contrées de l'Aar. Ne pouvant s'en rendre maîtres, ils demandèrent le secours de Berne, qui leur envoya du canon, arme dont l'usage commençait à s'introduire. Le siége dura du 25 avril au 17 de mai 1415.

Sur ces entrefaites, Frédéric, voyant que tous l'abandonnaient, avait tenté de rentrer en grâce auprès de Sigismond. Cet empereur s'était laissé fléchir, et avait envoyé aux Suisses l'ordre de remettre l'Argovie à l'empire et de lever le siége de Baden. Mais les cantons s'excusèrent en disant qu'ils ne pourraient engager leurs gens à se retirer et à perdre tout le fruit de la campagne. Pendant ces pourparlers,

Baden capitula. Le Concile tirant à sa fin, Sigismond renouvela ses demandes aux Suisses pour la remise des villes et autres lieux qu'ils avaient pris en Argovie, durant la guerre faite en son nom. Les cantons lui envoyèrent des députés à Bâle, où il se tenait alors. La chose ayant été examinée de près, Sigismond les confirma dans leurs conquêtes, moyennant une somme qu'ils lui payèrent. Sigismond, monarque toujours aux expédients, n'avait point d'avidité, dit un historien, qui ne fût subordonnée à celle de l'argent. Les Suisses lui démêlèrent ce caractère, et le surmontèrent dans eux-mêmes. Il ne fallut pas moins que leurs offres pour faire entendre raison à cet empereur. Les Bernois payèrent pour cette confirmation 5000 florins, qui leur assuraient exclusivement l'Argovie, et plus tard, pour leur part dans le comté de Baden, 500 florins. Ce comté et ce qu'on appela dès-lors les *Bailliages libres*, c'est-à-dire la contrée qui s'étend le long de la Reuss, devait être gouverné au nom de tous les cantons qui en avaient fait la conquête en commun, par des baillis nommés à tour de rôle par chaque Etat confédéré. Zurich et Lucerne gardèrent en propre Knonau et Sursée.

C'est ainsi qu'à côté des huit cantons suisses et des alliés des Suisses vint se placer une troisième catégorie d'Etats, celle des *sujets des Suisses*. Les confédérés ne songeaient plus, comme au début de leur alliance, à affranchir les peuples dont le sort leur était désormais confié. En vain les villes d'Argovie avaient-elles demandé, même avant la conquête, d'être reçues dans l'alliance, comme Zug et Glaris l'avaient été. Leur requête avait été écartée. Chaque Etat ne songeait qu'à retenir la plus large part possible d'une si riche proie. Uri seul tint un langage digne : « Nous avons fait » la guerre, dirent ses députés, pour l'empire et par ordre de l'empereur. C'est à lui » à disposer du pays gagné. Quant à nous, nous avons fait avec le duc d'Autriche » une paix de cinquante ans, et il y a à peine trois ans qu'elle dure. » Cette modération fut prise en mauvaise part par les confédérés, qui ne savaient pas combien, plus tard, cette conquête leur coûterait cher. Ce fut en 1445 seulement que le canton d'Uri fut admis pour un huitième dans la co-régence des bailliages libres et du comté de Baden. Ainsi les paysans, naguère serfs, devenus libres par leur courage, commandent à leur tour à la place de l'Autriche. Ce qui restait de la noblesse d'Helvétie tremblait devant eux, et n'avait que deux partis à prendre, ou demander la combourgeoisie d'un canton, ou s'exiler. Les Suisses, qui jusqu'ici ont combattu seulement pour leur indépendance, sont devenus conquérants. Dans cette nouvelle carrière, ils vont avancer à grands pas.

Dès les premières années du quinzième siècle (1403) nous les voyons tourner leurs regards vers le versant méridional des Alpes et s'emparer de la vallée Léventine. Des gens d'Uri et d'Unterwald-Obwalden, qui s'étaient rendus à la foire de Varèse, dans le Milanais, avaient éprouvé quelques vexations de la part des douaniers du duc Galeas Visconti. Quelques pièces de bétail avaient été saisies. Après de nombreuses et inutiles réclamations, les pâtres perdirent patience. Ils déployèrent leur bannière et se vengèrent en conquérant la Léventine. Cette conquête, au midi du St.-Gothard, fut administrée par le canton d'Uri comme un pays sujet. Une autre querelle du même genre donna lieu à l'occupation de Domo-d'Ossola, en 1410. Le duc de Milan, ne pouvant se décider à laisser les Suisses en possession de cette vallée, la vendit au duc de Savoie, qui, maître du Bas-Vallais et ayant encore dans le Haut-

Vallais des droits mêlés avec ceux de l'évêque de Sion, envoya à travers cette contrée des troupes pour chasser la garnison suisse de Domo-d'Ossola. Celle-ci, trop faible pour résister, dut se retirer[1]. En 1414, au moment même où s'ouvrit le Concile de Constance, Amé VIII de Savoie prit possession de toute la vallée d'Ossola. Il avait été efficacement secondé dans cette entreprise par Guichard de Rarogne, capitaine général et grand bailli du pays du Vallais, oncle de l'évêque Guillaume II, dit le Jeune, qui venait de solenniser à St.-Maurice l'hommage réciproque qu'il prêtait au nouveau duc de Savoie et que celui-ci lui prêtait. Cette manière d'agir, qui paraissait livrer le Vallais à la Savoie, indisposa le parti qu'on appelait *patriote* (Patriotæ Vallesii) et qui était ennemi de la maison de Rarogne. Nous avons vu plus haut, au commencement de ce chapitre, quelles avaient été les entreprises des comtes de Savoie, Amé VI et Amé VII, sur le Vallais. Le sire de Rarogne avait dû dire que s'il avait fait partie de l'expédition de Domo-d'Ossola, pas un seul Suisse ne serait revenu. Ces paroles, rapportées par les *patriotes* aux Suisses d'Uri et d'Unterwald, avec lesquels ils avaient des combourgeoisies depuis le milieu du siècle précédent, les indisposèrent fortement. Ils portèrent une plainte à Berne contre le sire de Rarogne, qui avait droit de bourgeoisie dans cette ville. Cette plainte fut écartée. Alors ces deux cantons primitifs s'allièrent directement avec le parti patriote, qui était en grande majorité dans les huit dixains du Haut-Vallais[2]. L'aigreur commença à se manifester entre Berne et les deux petits cantons d'Uri et d'Unterwald au sujet de cette affaire. Ils reprochaient aux Bernois de préférer l'intérêt de la Savoie et de la maison ou famille de Rarogne à celui des patriotes vallaisans. Cette tendance de Berne était naturelle, puisque les Rarogne étaient bourgeois de Berne depuis 1256 au moins, et que, d'ailleurs, cette ville impériale avait aussi des alliances étroites avec les princes de Savoie, qui étaient de même ses combourgeois. En cas de difficultés entre la maison de Savoie et l'évêque de Sion, c'était Berne qui devenait arbitre, tandis qu'entre Berne et l'évêque du Vallais, l'arbitrage était déféré au duc de Savoie.

Les alliances des communes vallaisannes avec les petits cantons n'avaient eu dans

1. Les droits des évêques de Sion, comme *princes* temporels (*princeps imperii*), comtes et préfets du Vallais (*comes et præfectus Vallesii*), et des comtes, puis ducs de Savoie dans la vallée du Rhône et dans les vallées latérales, étaient très-confus et entremêlés avant le traité de 1392, qui assigna, par suite d'échanges, le *Haut-Vallais* ou *Vallais épiscopal* à l'évêque de Sion, depuis la source du Rhône jusqu'au pont d'Apro qui traverse ce fleuve un peu au-dessous de Sion, et le *Bas-Vallais* ou *Vallais savoyard*, à la maison de Savoie. Le Bas-Vallais s'étendait jusqu'à la Dranse de Martigny, où commençait le Chablais (*Caput laci*). Le prélat et le chef de la maison de Savoie se prêtaient réciproquement hommage par un seul et même acte pour les fiefs de toute nature qu'ils tenaient respectivement l'un de l'autre.

2. Les huit *dixains* du Haut-Vallais (en allemand *Zehnten*), étaient Rarogne, Loëche, Viège, Sierre, Sion, Morge, Conche et Brigue. Selon quelques auteurs, le nom de dixains viendrait de la division territoriale du Vallais sous les Francs en comtés, districts et dixains. M. de Gingins La Sarra, dans son *Mémoire sur le développement de l'indépendance du Haut-Vallais*, fait remarquer que le chapitre de la cathédrale de Sion avait le droit de prélever la *dixième partie* du revenu appartenant à chaque localité, pour la table ou mense épiscopale. Le chapitre se servait, pour désigner ces territoires, d'une expression en rapport avec la quotité de ses droits sur leurs revenus. Ainsi on disait *Desenæ de Sirro, de Vespia, de Raronia*. Cette expression prévalut parmi le peuple, qui la traduisit par *Dixain* en français, *Zehnte* en allemand. En 1446, les huit dixains du Haut-Vallais étaient, en remontant : *Desenæ de Seduno*, de *Sirro*, de *Leuca*, de *Raronia*, de *Vespia*, de *Briga* (Naters), de *Morgia*, de *Monte Dei Superius* (Conches, Gombs).

l'origine qu'un but de commerce et d'échange, particulièrement pour le sel; mais la conquête du Val d'Ossola vint donner à ces alliances un caractère politique. Les confédérés expulsés de cette vallée fomentèrent dans les dixains supérieurs une insurrection des patriotes contre l'évêque et son oncle, tous deux de la famille de Rarogne.

Il existait en Vallais un antique usage, lorsqu'un homme puissant donnait de l'ombrage au peuple. On portait en public une massue sur laquelle était grossièrement taillée une figure humaine. On l'appelait *la masse (mazza)*, et elle était censée représenter le peuple opprimé. On lui demandait quel était l'auteur de son affliction. « Crains-tu Sillinen, Asperlin, Riedmatten ou tel autre magnat du pays? » La masse ne répondait rien. Mais quand on venait à prononcer le nom de celui contre lequel la démonstration était dirigée : « Crains-tu le seigneur de Rarogne? » celui qui portait la masse l'inclinait en signe d'assentiment. Alors, quiconque voulait entrer dans la conjuration plantait un clou dans la massue; puis on portait cette marque d'un grossier ostracisme au domicile de l'ennemi commun, pour lequel il n'y avait de salut que dans une prompte fuite. Ainsi fut traité Guichard de Rarogne. En vain implora-t-il le secours de ses combourgeois de Berne. Ils étaient tout occupés du Concile et de la conquête de l'Argovie. Il se tourna alors vers le duc de Savoie, qui saisit avec empressement cette nouvelle occasion d'intervenir dans le Vallais.

De leur côté, les patriotes haut-vallaisans renouvelèrent et resserrèrent leur traité d'alliance avec les deux Waldstætten, y compris Lucerne. Ainsi la Confédération était partagée en deux camps dans cette question vallaisanne. Aussitôt après la conclusion de ce traité, en 1416, les bannières des Waldstætten pénétrèrent, par le Simplon, dans la vallée d'Ossola, et ce pays fut de nouveau conquis par les Suisses. Les Vallaisans empêchèrent les Savoyards de le secourir, et ils furent admis au partage de la conquête. En 1419, Berne, qui d'abord s'était tenue à l'écart, ne voulut pas qu'il fût dit qu'on pouvait molester impunément un de ses combourgeois. Elle appela à elle ses alliés de Soleure, de Fribourg, de Neuchâtel, et son armée, passant le Grimsel, envahit le dixain de Conches. Schwytz, qui n'avait pas un intérêt aussi immédiat qu'Uri et Unterwald dans la question, se joignit à Berne. Les Waldstætten, alliées des patriotes vallaisans, reculèrent devant la guerre civile, et ne firent rien pour les secourir. La terreur se répandit dans le Haut-Vallais qui semblait perdu, quand un paysan, Thomas In der Bundt, réunit quelques centaines de ses compatriotes, prit position au village d'Ulrichen, fondit sur les Bernois, et les repoussa avec une perte considérable. Ils commencèrent leur retraite le lendemain, à cause de l'abondance des neiges nouvellement tombées, et sans doute aussi à cause de cette résistance inattendue.

Le duc Amédée offrit alors sa médiation. Elle fut acceptée par les patriotes vallaisans et les Suisses, qui envoyèrent leurs députés à Evian. Enfin, après mille incidents, cette affaire, qui avait occupé plusieurs Diètes et lassé la patience de bien des médiateurs, fut terminée ainsi : les Vallaisans consentirent à restituer au sire de Rarogne ses seigneuries, et à lui payer dix mille florins de dédommagement; une somme pareille fut comptée aux Bernois pour leurs frais de guerre; le chapitre de Sion reçut quatre mille florins. La maison de Rarogne ne se releva jamais de cet échec, en ce sens que l'indemnité que reçut cette famille ne fut pas un dédommage-

ment de l'impopularité qu'elle encourut par l'effet de sa proscription et de l'intervention que les Vallaisans subirent en frémissant.

C'est ainsi que commencèrent les relations politiques du Haut-Vallais ou Vallais épiscopal avec les différents cantons de la ligue helvétique, relations amicales avec les Waldstætten, hostiles avec Berne. Ces relations furent d'abord précaires et subordonnées aux passions populaires. Néanmoins, elles devinrent la base de l'union intime qui attacha plus tard le Vallais à la Confédération, et qui a fini par en faire, après des siècles, un canton suisse.

Tandis que ces scènes orageuses se passaient dans les Alpes pennines, les Alpes rhétiques étaient témoins de mouvements plus dignes et d'épisodes plus honorables. Depuis la domination des Francs, les populations germaniques et gothiques de la Haute-Rhétie (les Grisons) étaient demeurées sujettes et tributaires de l'évêque de Coire, des monastères de Pfeffers et de Dissentis, et d'une foule de comtes, barons et gentils-hommes.

Les prétentions de l'évêque de Coire, la dureté des seigneurs et de leurs baillis, firent naître chez les habitants de ces hautes vallées, d'où sortent les sources du Rhin, le besoin de s'unir pour se défendre. Déjà les bourgeois de Coire jouissaient d'une charte de l'empereur Charles IV, qui leur avait accordé des franchises. L'évêque fut forcé de permettre à ses sujets, bourgeois et paysans, de former avec Glaris, Dissentis et Zurich, une alliance de cinquante ans, qui devint la base de la ligue de la *Maison-Dieu* ou ligue Caddée *(Casa Dei)*. C'est ainsi que l'on désignait dans la contrée l'église de Coire et les terres qui en dépendaient. Ce traité, de l'an 1396, fut la première des trois confédérations des Grisons.

L'histoire des Grisons, à cette époque, offre la plus grande analogie avec celle des Waldstætten au siècle précédent. Les mêmes attentats provoquent les mêmes révoltes. C'est ainsi que, dans la belle et verdoyante Engadine, le châtelain de Gardovall ose faire réclamer comme sienne une jeune fille de Camogask. Le père appelle ses concitoyens à la vengeance. On jure de mettre fin à la misère de la vallée ou de périr ensemble. Le lendemain, dès l'aurore, le père conduit sa fille au château, parée comme une épouse et entourée d'un nombreux cortége. Le châtelain descend les degrés pour la recevoir. Le père tire son épée et la plonge dans le cœur du tyran. Le cortége s'élance, s'empare de Gardovall; le château est la proie des flammes, et tout le pays au-dessous des sources de l'Inn est affranchi.

Dans la vallée de Schams, les châtelains de Bærenberg et de Fardun eurent le même sort. Jean Chialdærar, l'Hercule ou le Guillaume Tell grison, voyant son champ ravagé par des chevaux que le châtelain de Fardun avait lâchés dans ses blés, en assomma deux de son poing vigoureux. Mis à la torture, racheté à prix d'or, encore sanglant des supplices qu'il avait soufferts, il voit, peu de temps après sa mise en liberté, le châtelain entrer dans sa cabane. Le seigneur crache avec mépris dans la bouillie qui servait de nourriture au vassal. La colère du paysan s'allume comme la foudre; il saisit le tyran à la gorge; l'aigle des Alpes serre sa proie avec moins de violence. Il enfonce la tête du misérable dans la bouillie brûlante, en s'écriant : « Mange le mets que tu viens d'assaisonner. » Le châtelain meurt; le cri de guerre retentit : Bærenberg et Fardun s'écroulent dans le sang et les flammes.

Désirant mettre fin à ces scènes de violence, mais sans révolte, plusieurs paysans

probes, considérés et courageux, formèrent une association dans la Haute-Rhétie. Ils se réunissaient chaque nuit sous un érable du village de Trons, entre l'abbaye de Dissentis et Ilanz, la première ville qui voit couler les eaux du Rhin. Sous cet arbre, ils jurent de maintenir les droits de tous, de l'ecclésiastique comme du laïque, du seigneur comme du paysan, aussi longtemps que leurs montagnes resteront debout. Les seigneurs furent effrayés de cette coalition, qui leur rappelait le Grütli. L'abbé de Dissentis, Jean de Pontaninga, donna l'exemple de la justice en faisant droit aux réclamations de ses sujets. Les comtes de Werdenberg, de Sax, les barons de Rhœsuns, et d'autres nobles imitèrent cet exemple, autant par crainte des violences du peuple que pour se faire des auxiliaires contre l'évêché de Coire. L'antagonisme entre les seigneurs laïques et ecclésiastiques entra pour beaucoup dans cette ligue, qui fut jurée en 1424, et qu'on appela la Haute-Ligue ou Ligue-Grise *(Grauenbund)*.

Enfin, peu après, le comte Frédéric de Toggenbourg étant mort sans enfants, les députés des juridictions ou contrées de la Rhétie qui dépendaient de cette succession, craignant les embarras et les malheurs irréparables des procès compliqués, et probablement des guerres qui allaient s'engager, firent, dans cette partie des montagnes, une troisième ligue semblable en plusieurs points aux précédentes. Ces députés scellèrent leur alliance par un serment solennel, en 1436. Telle fut l'origine de la ligue dite des *Dix-Juridictions* ou des *Dix-Droitures (Zehngerichtebund)*.

Ces trois ligues furent la base de la confédération grisonne. D'abord sans liens entre elles, elles se rapprochèrent et formèrent une vraie république fédérative, image en petit de la fédération suisse. A leur tour, ces ligues contractèrent avec les cantons voisins des traités plus ou moins serrés, suivant les lieux et les circonstances. Dès-lors les Grisons ont suivi toutes les phases de la bonne et de la mauvaise fortune des Suisses, leurs alliés, avec lesquels ils ont fini par ne faire qu'une seule et même confédération en 1803.



Les Hussites au Concile de Bâle.

CHAPITRE ONZIÈME.

PREMIÈRE GUERRE CIVILE, ET GUERRE DE SAINT-JACQUES.

Nouvelles expéditions des Suisses en Italie. — Bataille d'Arbedo. — Succession du comte de Toggenbourg. — Alliance de Zurich avec l'Autriche. — Première guerre civile. — Concile de Bâle. — Intervention française en Suisse. — Bataille de Saint-Jacques. — Rétablissement de la paix. — Alliance des Suisses avec la couronne de France.

Le premier pas que les confédérés avaient fait du côté de l'Italie devait nécessairement en amener d'autres, comme aussi leurs premières conquêtes devaient semer parmi eux des germes de division et leur faire éprouver des revers. Uri et Obwalden, devenus souverains de la Lévantine, achetèrent du baron de Sax la seigneurie de Bellinzone et les vallées voisines qui leur donnaient accès dans le Milanais. Philippe Visconti, de cette puissante famille qui avait fini par s'emparer de la seigneurie de Milan et par s'allier avec la famille royale de France, vit avec déplaisir cet arrangement. Il leur offrit de racheter leur acquisition ; mais ils refusèrent, et mirent garnison dans Bellinzone. Visconti se ménagea des intelligences dans la place, comme cela était très-pratiqué dans ces petites guerres, s'en empara par surprise, et renvoya les Suisses de l'autre côté du Saint-Gothard. Enhardis par ce premier succès, les Milanais reprirent ensuite la Lévantine et la vallée d'Ossola. Uri et Unterwald-

Obwald demandèrent l'assistance fédérale, mais les autres cantons se soucièrent peu d'entrer dans cette querelle. Les deux petits Etats ne se découragèrent pas, et, dans une Diète tenue à Lucerne, ils réussirent à entraîner les cantons, Berne excepté. La ville de St.-Gall et Appenzell se joignirent aussi à eux. Mais l'esprit de Morgarten et de Laupen était déjà loin. C'était la même intrépidité, mais la confiance avait disparu. Le contingent de Schwytz s'arrêta dans le village de Poleggio, sous prétexte d'attendre celui de Glaris. Schwytz avait tenu le parti de Berne dans la guerre du Vallais. Les troupes des autres cantons poussèrent en avant, pleines d'ardeur, mais sans précautions et sans s'assurer de la force de l'ennemi, qui les attendait à Bellinzone avec vingt-quatre mille hommes, sous le commandement du comte de Carmagnola et d'Agnolo della Pergola, célèbres chefs de *condottieri* ou des troupes mercenaires au service du duc de Milan. Carmagnola fit tourner habilement les Suisses par un détachement de troupes légères, qui tomba sur les bagages et s'en empara.

Le 30 juin 1422, la petite armée des Suisses se trouvait à Arbedo, presque sous les murs de Bellinzone. L'échec de la veille avait démoralisé la troupe, qui d'ailleurs s'était imprudemment affaiblie en envoyant six cents hommes fourrager dans la vallée de Misox. Les contingents de Zurich, de Saint-Gall et d'Appenzell descendaient encore le Saint-Gothard. Carmagnola livra bataille avant que l'armée suisse fût en mesure. Pergola, qui commandait sous lui, commença l'attaque avec la cavalerie. Les Suisses la reçurent sans s'émouvoir, et suppléèrent au nombre par la valeur. Ils tuaient d'abord ou estropiaient les chevaux, et achevaient ensuite les cavaliers désarçonnés. En voyant cette résistance, Carmagnola fit donner par masse son infanterie. Environnés de toutes parts, accablés par le nombre, les Suisses reculaient lentement, faisant face à l'ennemi, s'efforçant de gagner la hauteur voisine. Mais déjà des forces supérieures occupaient cette colline. L'avoyer de Lucerne, Jean Walker, qui avait le commandement, parla de reddition; d'autres imitèrent son exemple, et, retournant leurs hallebardes, ils les plantèrent en terre, pour indiquer qu'ils cessaient de combattre. Pendant que Carmagnola discutait les conditions, arrivèrent les six cents qui avaient quitté le gros de l'armée le matin. Ils rétablirent le combat. Alors eurent lieu de beaux traits d'héroïsme. Henri Puntiner, d'Uri, mourut en défendant sa bannière, qui fut sauvée par ses compagnons d'armes. Pierre Kollin, ammann et banneret de Zug, combattait avec ses deux fils. Il tomba expirant sur sa bannière. L'un de ses deux fils la retira de dessous son corps, et la fit flotter de nouveau. Blessé lui-même mortellement, il l'arracha de sa lance, en entoura son corps, et mourut dans ce glorieux linceul. Un autre guerrier de Zug, Jean Landwig, dégagea, non sans peine, ce drapeau que Jean Kollin serrait encore autour de lui de sa main raidie par la mort, et l'agita de nouveau au-dessus des guerriers de Zug. Carmagnola, rebuté par cette intrépidité surhumaine, croyant que les contingents de Schwytz et de Glaris arrivaient, fit cesser le combat.

Les bannières de ces deux cantons accoururent en effet dans ce moment, mais cruellement punies de leur retard. Des reproches réciproques terminèrent cette triste journée. D'ailleurs, les Suisses se retirèrent sans être poursuivis, et même ils continuèrent d'occuper la Lévantine. Leur perte, à la fatale journée d'Arbedo, fut de plus de quatre cents hommes. Sept barques contenaient avec peine les Lucernois à leur départ: deux suffisaient à leur retour.

Les années suivantes, jusqu'en 1426, se passèrent en récriminations et en débats pour savoir s'il fallait tenter une autre expédition. Zurich n'en voulait plus entendre parler. Le landammann Rott, d'Uri, fit manquer aussi une entreprise commencée. Un guerrier de Schwytz, Petermann Rysing, impatienté de ces lenteurs, réunit six cents volontaires, passe le Gothard, tombe comme la foudre sur la vallée d'Ossola, chasse les Milanais et s'établit à leur place. Pergola marche contre lui avec toutes les forces du duc de Milan, et le somme de se rendre. « On ne prend pas les Suisses avec des mots », répond Rysing, qui brave trente mille hommes avec une poignée de soldats. Tant d'héroïsme émut les autres cantons. Berne même, cédant aux prières des députés de Schwytz qui étaient venus rappeler Laupen et l'assistance des Waldstætten dans cette glorieuse journée, leva enfin cinq mille hommes, qui se mirent en marche vers le Vallais, à travers le Grimsel, sous l'avoyer Rodolphe Hoffmeister. Ils furent joints par les bannières des autres cantons. L'armée fédérale comptait plus de vingt mille hommes. On y voyait des hommes de tous les cantons : de Soleure, du Vallais, de Toggenbourg, de la Rhétie. L'arrivée d'une telle armée, la plus forte que la Suisse eût encore mise sur pied, dispersa les troupes milanaises qui étaient devant Domo d'Ossola, et Peterman Rysing fut délivré avec ses compagnons. On s'attendait à voir l'armée suisse pousser ses succès et se porter en avant. Le duc de Milan, qui avait alors sur les bras, en Italie, Venise et d'autres ennemis, mit tout en œuvre pour obtenir la paix. Sa diplomatie réussit. Le chambellan Zoppo, son envoyé, sema l'or et les promesses. Il parvint à diviser les cantons. Zurich, Zug et Glaris se retirèrent les premiers, moyennant treize mille florins et quelques avantages commerciaux. Huit jours après, Lucerne, Uri et Unterwald-Obwald firent une paix séparée à Bellinzone, pour dix mille florins. On crut aussi que d'autres sommes avaient été distribuées secrètement. Pour la première fois, le reproche de corruption circula dans les rangs des Suisses. Ainsi fut rendu inutile l'héroïsme de Rysing ; ainsi furent arrêtées, pour le moment, ces tentatives des Suisses sur l'Italie, qui devaient être reprises à la fin du même siècle sur une plus grande échelle et avec des pensées bien autrement ambitieuses. Pour le moment, la Lévantine, Bellinzone et le Val d'Ossola furent abandonnés par les Suisses.

Carmagnola comprit qu'il ne pourrait maintenir l'autorité du duc de Milan dans le Val d'Ossola qu'en s'assurant le concours des communes du Haut-Vallais. En conséquence, il engagea Philippe-Marie Visconti à faire avec elles un traité d'alliance. Il se rendit lui-même à Briegg pour négocier ce traité, avec l'approbation d'André de Gualdo, administrateur de l'évêché de Sion pendant l'exil de l'évêque Guillaume de Rarogne, proscrit par les patriotes. Les rapports commerciaux furent confirmés. Un article spécial stipula que les passages des Alpes resteraient fermés *aux ennemis respectifs des deux Etats contractants*[1]. Cependant la combourgeoisie des dixains supérieurs avec les Waldstætten fut réservée.

Vingt-un ans après que la conquête de l'Argovie eut introduit le premier germe de désunion parmi les Suisses, quatorze ans après le désastre d'Arbedo, la passion des conquêtes fit surgir pour la première fois la guerre civile entre les Confédérés.

1. Item... nec etiam transitum seu reditum dabit aliquibus volentibus venire ad offensiones et damna alicujus partium prædictarum per passus et territoria utriusque partium earundem. (*Conventiones inter ducem Mediolani et communitates Vallesii*, aux archives de Sion.)

Cette guerre éclata au sujet de l'héritage ou de la succession du comte de Toggenbourg. C'était une question compliquée, parce qu'elle prêtait à diverses interprétations de droit. Le comte Frédéric de Toggenbourg, maître de très-vastes possessions des deux côtés du Rhin, entre Zurich, le Tyrol et le long du pays d'Appenzell, craignant que ses sujets n'imitassent les Suisses, et ayant eu des guerres à soutenir contre les montagnards de l'Appenzell, avait fait comme d'autres seigneurs de l'Helvétie, tant orientale qu'occidentale: comprenant son temps et allant au devant du danger, il avait recherché et obtenu la combourgeoisie des cantons de Zurich d'abord et ensuite de Schwytz. Il vint à mourir sans enfants, le 30 avril 1436, laissant cette opulente mais onéreuse succession du Toggenbourg, d'Utznach, de la Marche supérieure, de Gaster, du Rheinthal, de Sargans, des Dix-Juridictions ou Droitures dans la Rhétie, et enfin d'une partie du Tyrol antérieur ou Vorarlberg. Comme dans toutes les successions féodales, surtout celles qui ne sont pas réparties en ligne directe, les questions que soulevait ce vaste héritage étaient multiples et difficiles. De nombreux héritiers indirects se présentaient. C'étaient d'abord la veuve du comte, la comtesse Elisabeth, dont le douaire et la position n'avaient pas été clairement assurés; puis la sœur de Frédéric, épouse du comte de Thierstein; ensuite ses collatéraux masculins à divers degrés, les Brandis, les Montfort, les Sax, et d'autres encore. Dans un autre ordre, le duc d'Autriche, comme suzerain du comte de Toggenbourg, demandait la réunion du domaine utile au domaine direct, soit le retour au prince des biens inféodés au vassal. L'empereur lui-même se mettait sur les rangs, en vertu de la même loi féodale, et revendiquait le Toggenbourg comme fief mâle de l'empire. Enfin les cantons de Schwytz et de Zurich, alliés et combourgeois du comte, invoquaient des promesses ou des donations qu'il leur avait faites de ceux de ses domaines qui étaient le plus à leur convenance, entre autres de l'ancien comté de Sargans, du Gaster et du territoire d'Utznach. Ajoutez à ces complications que les sujets du défunt voulaient profiter des circonstances pour s'affranchir : c'est ce que firent en effet, comme nous l'avons vu, les Dix-Juridictions dans la Rhétie.

Deux hommes jouèrent un rôle important dans ce débat, tous deux doués de grands talents et d'une grande énergie, mais animés aussi du besoin d'étendre le territoire et l'influence de leurs cantons respectifs. C'étaient Rodolphe Stüssi, originaire de Glaris et bourgmestre à Zurich, et Ital Reding, landammann de Schwytz. Ces deux magistrats, également bien doués, songeaient à faire entrer la plus grande part possible de la succession de Toggenbourg dans les domaines des cantons aux destinées desquels ils présidaient. En vain les sujets du comte inclinaient-ils les uns vers l'Autriche et les autres vers une alliance libre avec les Confédérés. Les cantons en étaient venus à ce point d'aveuglement et d'égoïsme, qu'ils ne voulaient plus que des sujets, et que tout ce qui inclinait vers l'Autriche, leur ennemie, était pour eux de bonne prise. Quant aux idées générales sur les concessions à se faire de canton à canton, et sur la politique fédérale, elles étaient alors peu nettes et peu développées. Le pacte fédéral n'était encore qu'une alliance que les événements avaient rendue nécessaire, mais sur l'avenir et la durée de laquelle on était loin d'avoir l'expérience de nos jours.

Les Zuricois avaient cherché, dans les dernières années de la vie du comte de Toggenbourg, à l'entretenir dans des dispositions favorables à leur égard. Le bourg-

mestre Stüssi avait envoyé auprès de lui son fils, jeune homme plein de présomption et d'un esprit assez borné, qui s'était attiré les railleries de la petite cour du comte. Stüssi, se tenant pour personnellement offensé, en conçut contre Frédéric de Toggenbourg un vif ressentiment. Ce seigneur, ayant vainement essayé de lui faire entendre raison, s'était tourné du côté de Schwytz, et avait permis à ses sujets d'Utznach de conclure avec ce canton un traité de combourgeoisie perpétuelle. Ce traité fut étendu à d'autres domaines du comte; et à sa mort, Schwytz et Glaris, qui s'étaient associés, avaient fait alliance avec la ville de Sargans, le Gaster, le comté de Toggenbourg et Utznach. D'autres pays, entre autres la campagne de Sargans, tenaient pour Zurich.

Le comte mort, Schwytz prit possession des terres dont la propriété lui avait en quelque sorte été assurée d'avance, entre autres de la Marche supérieure. Zurich voulut en faire autant d'Utznach, que la comtesse de Toggenbourg, espérant attirer cette ville puissante dans son parti, leur avait cédée. Mais les vassaux d'Utznach refusèrent de prêter hommage à Zurich, et contestèrent la validité de cette cession. Ils étaient de plus fort irrités du langage hautain du bourgmestre Stüssi, qui leur avait dit : « Prétendriez-vous nous résister? Sachez que vous nous appartenez, vous, vos biens et jusqu'à vos entrailles. » — « C'est ce que nous verrons! » avaient répondu ceux d'Utznach; et en effet, ces paroles imprudentes firent plus de tort à Zurich qu'une bataille perdue.

Après de longues discussions et beaucoup de mauvais procédés de part et d'autre, une Diète se tint à Lucerne pour mettre d'accord les cantons désunis. Stüssi, qui y assistait, envenima les choses et se déchaîna surtout contre les Glaronais. L'avoyer de Glaris lui reprocha à son tour sa vanité et le titre de chevalier qu'il s'était laissé donner par l'empereur Sigismond. « Vous oubliez, lui avait-il dit, que l'on voit encore dans notre vallée la cabane où naquit votre père, pendant que votre grand-père conduisait les vaches à la montagne. » La Diète prononça un jugement qui condamnait les prétentions de Zurich sur Utznach, par le motif que tant que l'héritier n'était pas encore connu, la comtesse n'avait pas pu disposer d'une partie de la succession en litige. Schwytz et Glaris acceptèrent ce jugement; mais Zurich le rejeta. Ce canton interdit la fréquentation de ses marchés aux ressortissants de Schwytz et de Glaris, les exposant ainsi aux maux de la famine. Une peste terrible, qui enleva trois mille personnes dans la seule ville de Zurich, vint encore empirer cette situation difficile. Trois ans après la mort du comte, les deux partis étaient en armes, prêts à en venir aux mains. Les cantons d'Uri et d'Unterwald hésitaient encore sur celui qu'ils soutiendraient, quand le banneret d'Uri, soulevant son étendard, s'écria : « Voici la bannière d'Uri; elle se rangera du côté qui se soumet à la Confédération, et non du côté de ceux qui lui désobéissent. » D'autres cantons imitèrent cet exemple, et Zurich se trouva à peu près isolé. Schwytz et Glaris profitèrent habilement de ces dispositions pour obtenir des héritiers du comte, et même de la comtesse de Toggenbourg, inquiète pour l'issue de ce débat, la confirmation des combourgeoisies. Frédéric d'Autriche et les fils de Guichard de Rarogne, qui avaient hérité du Gaster et d'Utznach, cédèrent même ces pays à titre d'hypothèque aux deux cantons, qui les possédèrent dès-lors sans interruption.

Les Zuricois, de plus en plus aigris, persistèrent à refuser l'arbitrage fédéral, et

redoublèrent de rigueur envers Schwytz et Glaris. Ces deux cantons déclarèrent alors la guerre à Zurich, au mois de novembre 1441. Ils commencèrent par occuper le pays de Sargans et par en chasser les Zuricois. Puis, Ital Reding, avec trois mille hommes, vint prendre position sur l'Etzel, montagne située dans la Marche, vis-à-vis de Rapperschwyl. Rodolphe Stüssi, à la tête de 6000 hommes, occupait Pfefficon, au bord du lac et au pied de l'Etzel. Malgré la supériorité du nombre, les Zuricois, redoutant l'intervention des Waldstætten, dont les contingents accouraient pour secourir leurs alliés, abandonnèrent de nuit leur position, et firent embarquer à la hâte, comme saisis d'une terreur panique, tout leur monde sur le lac de Zurich. Au lever du soleil, Schwytz, Glaris et leurs alliés ne trouvèrent plus d'ennemis en présence. Toute la contrée qui longe le pied de l'Etzel, Pfefficon, Wollerau, Hurden, l'île d'Ufnau, tombèrent entre leurs mains sans coup férir. Les populations, ainsi abandonnées, prêtèrent serment de fidélité aux deux cantons. Pour la première fois on vit un canton faire des conquêtes sur un autre canton.

Les Zuricois, exaspérés de la perte de ces territoires, oublièrent ce qu'ils devaient à la Confédération et à la place d'honneur qu'ils occupaient dans l'alliance suisse. Ils se laissèrent aller à l'idée fatale de faire avec la maison d'Autriche un traité séparé. Le moment leur parut favorable pour cela. Le trône impérial venait enfin de rentrer dans la famille de Habsbourg-Autriche, qui en était dépossédée depuis la mort d'Albert I[er]. L'empereur Sigismond, avant de mourir, avait voulu assurer la paix d'Allemagne en terminant les différends qui, à l'époque du Concile de Constance, étaient survenus entre lui et l'archiduc Frédéric, représentant de la maison d'Autriche. Pour cela, il avait donné sa fille Elisabeth au duc Albert d'Autriche, dit *le Grave* et *le Magnanime,* qui lui succéda en 1438 comme empereur d'Allemagne et comme roi de Hongrie et de Bohême. Albert II ne porta que deux ans ces trois couronnes. Frédéric III, son cousin germain, petit-fils de Léopold *le Glorieux,* tué à la bataille de Sempach, lui succéda comme empereur en 1440. Ainsi, cette haute dignité impériale, élective de sa nature, rentra dans la maison de Habsbourg-Autriche, un siècle et demi environ après en être sortie, pour y rester jusqu'à l'extinction de cette dynastie, trois siècles après, en 1740.

Le nouvel empereur Frédéric III, qu'on a surnommé *le Pacifique,* était arrivé à l'empire dans des circonstances qui semblaient lui permettre de rentrer en possession des cantons suisses, ou tout au moins de l'Argovie, dont les Suisses avaient privé son oncle, le duc Frédéric, en 1415. Il sentit que les dispositions des Zuricois lui faciliteraient singulièrement la réussite de ce plan, et il parvint sans peine à les attirer à lui. Après quelques démarches préliminaires auprès de Guillaume de Hochberg, gouverneur de l'Autriche antérieure, Stüssi et ses partisans envoyèrent une députation auprès du nouvel empereur, pour solliciter sa protection et son alliance. Ces propositions furent bien vite accueillies, et le traité séparé du canton de Zurich avec la maison d'Autriche fut conclu à Aix-la-Chapelle en 1442. L'empereur vint en personne voir les nouveaux alliés, et il fut reçu en triomphe dans Zurich, dont les bourgeois arborèrent en majorité la croix rouge des ducs d'Autriche, tandis que la minorité, fidèle à l'alliance suisse, gardait, non sans danger, la croix blanche des Confédérés. Les hommes prudents envisageaient l'avenir d'un air sombre, et blâmaient fort cette alliance impie, « qui était, disaient-ils, celle du loup et de la brebis. »

L'Autriche était trop habile et Zurich trop prudent pour s'engager dans ce nouveau traité sans arrêter un nouveau projet d'alliance pour substituer à la ligue des cantons. Un plan de confédération pour les villes et les seigneurs, sous la direction suprême de l'Autriche, et à la tête de laquelle devait être placé Zurich, fut élaboré en secret. Appenzell devait y occuper une place importante, et l'on espérait le gagner facilement, attendu que son alliance avec les Suisses ne lui était pas avantageuse. Mais les Appenzellois, consultés, répondirent sans hésiter : « Nous savons que notre alliance avec les cantons est inégale, et nous en souhaiterions une autre ; mais telle qu'elle est, nous l'avons jurée et nous la garderons. »

Dès que l'alliance avec Zurich fut ratifiée de part et d'autre, l'empereur Frédéric exigea péremptoirement la restitution de l'Argovie. Les actes de l'empereur Sigismond, qui en assuraient la possession aux cantons suisses, étaient dans les archives de Zurich, qui avait, comme premier canton, le dépôt des pièces diplomatiques concernant la Confédération. Les Zuricois refusaient de s'en dessaisir, et, de plus, ils déclinaient tout nouvel arbitrage fédéral, soit sur la question de la succession du comte de Toggenbourg, soit sur celle de l'alliance autrichienne. Ils soutenaient que celle-là n'avait rien de contraire à l'alliance suisse, puisque celle-ci continuait de subsister et était même formellement réservée. En un mot, Zurich se retranchait dans sa souveraineté cantonale, et prétendait qu'il était libre de traiter séparément, pour des objets politiques ou de commerce, avec tous ses voisins indistinctement.

Cette manière d'agir exaspéra surtout les cantons orientaux, voisins de Zurich. Celui de Berne, désintéressé dans la question de la succession du Toggenbourg, source première de ces fâcheuses complications, était en revanche très-inquiet à cause de l'Argovie. Les Bernois cherchèrent donc à jouer le rôle de médiateurs, mais leurs efforts pour amener un arrangement finirent par les rendre suspects aux deux partis. On les accusait, chez les autres cantons, de ne pas se prononcer énergiquement et nettement contre les alliances séparées, et de chercher à en conclure pour leur compte, soit avec la Savoie, soit avec la Bourgogne. Ce qui donnait lieu à ces soupçons, c'est que le canton de Berne, tout en se préparant à la guerre et en invitant ses alliés à en faire autant, avait engagé l'un de ceux-ci, le comte de Neuchâtel, à user de son crédit auprès du puissant duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, pour le détourner de l'alliance où il paraissait sur le point de se laisser engager avec l'Autriche contre les confédérés.

Au mois de mai 1443, les hostilités commencèrent. Le contingent de Schwytz, commandé par Reding, entra le premier en campagne, et battit celui des Zuricois à Freyenbach, sur les hauteurs du Hirzel. Uri, Unterwald et Lucerne suivirent, bien qu'à regret, et enlevèrent les retranchements que les Zuricois avaient élevés pour garder leur frontière. Plusieurs vaillants hommes des deux côtés périrent dans cette journée fratricide.

La nouvelle de cette victoire décida les cantons de Zoug et de Glaris, qui n'étaient pas encore sous les armes. Leurs contingents vinrent rejoindre ceux des confédérés. Les Bernois mêmes, voyant que leurs efforts pour empêcher la guerre étaient désormais inutiles, mirent leurs troupes en campagne, après une délibération orageuse tenue à Langenthal. Leur bannière alla, avec celle de Soleure, rejoindre l'armée

fédérale, déjà deux fois victorieuse. Mais les Bernois déclarèrent en même temps qu'ils ne prenaient part à cette guerre que bien à regret et comme simples auxiliaires.

Une fois que les forces des sept cantons furent réunies, elles entreprirent le siége de Bremgarten, place qui tenait pour Zurich. En vain Stüssi, le margrave Guillaume de Hochberg, et Thuring de Hallwyl, qui commandaient l'armée austro-zuricoise, entreprirent des diversions pour délivrer Bremgarten ; ces tentatives échouèrent, et la malheureuse ville fut prise et livrée aux flammes.

Le sort de Bremgarten effraya Baden et d'autres villes qui auraient voulu rester neutres. Elles ouvrirent leurs portes aux confédérés, qui, après avoir parcouru en vainqueurs le territoire zuricois, se retirèrent pour quelque temps chez eux, faute de vivres. L'organisation militaire des Suisses et l'état de leurs finances leur interdisaient de longues guerres ou du moins des campagnes prolongées. Tout dépendait pour eux des premiers coups portés.

Pendant cette déplorable guerre, le Concile s'était de nouveau réuni à Bâle, pour terminer l'œuvre de pacification de l'Eglise, restée inachevée à Constance. Un de ses premiers soins avait été de terminer la guerre des Hussites ou partisans de Jean Huss en Bohême. Les Bohémiens avaient envoyé des députés dont l'aspect étrange et farouche avait surpris et presque épouvanté les pères du Concile et la population de Bâle, ville qui renfermait dans ce moment une immense affluence d'étrangers. « C'étaient, dit Æneas Sylvius, secrétaire du Concile, des hommes noirs, endurcis au vent et au soleil, et nourris à la fumée des camps. Ils avaient l'air terrible et affreux, les yeux d'aigle, les cheveux hérissés, une longue barbe, des corps d'une hauteur prodigieuse, des membres velus, et la peau si dure, qu'on eût dit qu'elle aurait résisté au fer d'une cuirasse. » Le Concile s'occupa, durant bien des séances, de ces redoutables sectaires. Enfin, après des concessions réciproques, cette affaire difficile fut réglée. L'Eglise accorda aux Bohémiens, pour des raisons reconnues suffisantes, la communion sous les deux espèces, à laquelle ils tenaient principalement. Cette conclusion encouragea les pères à s'occuper des autres difficultés soulevées dans l'Eglise chrétienne. Mais les discussions furent bientôt dirigées d'une manière si hardie, que le pape Eugène IV, successeur de Martin V, qui avait convoqué les Conciles de Pavie et de Bâle en exécution des décrets de celui de Constance, fut effrayé de la tournure que prenaient les délibérations. Il voulut intervenir et même dissoudre le Concile. Mais alors commencèrent entre les pères et lui ces débats qui envenimèrent les maux de l'Eglise, au lieu de les calmer.

Au bout de quelques semaines, les cantons rentrèrent en campagne, et se montrèrent devant Zurich, dans le dessein d'assiéger cette ville. La garnison que l'Autriche tenait dans cette ville depuis le traité conclu avec elle, réunissant ses efforts à ceux des bourgeois, tenta une sortie. Mais le défaut d'accord entre ces deux éléments de l'armée des assiégés, et une ruse de guerre imaginée par Reding, commandant de Schwytz, déconcertèrent leur plan. Reding avait fait prendre aux hommes de Schwytz des croix rouges qui abusèrent les Autrichiens. Ceux-ci craignant, si les confédérés avaient le dessus, de voir leurs alliés de Zurich se déclarer pour eux, parce qu'il y avait dans la ville un parti qui tenait notoirement pour la Suisse, se hâtèrent de rentrer dans les murs, craignant que ce parti ne leur fît fermer les portes. Les bourgeois de Zurich, se voyant abandonnés par leurs auxiliaires, s'ébranlèrent à

leur tour, et se précipitèrent vers le pont de la Sihl, qu'ils avaient franchi pour s'avancer jusqu'à l'hôpital St.-Jacques. Alors le bourgmestre Stüssi accourut à la tête du pont, et, d'une voix formidable, commanda aux fuyards de s'arrêter et de faire face à l'ennemi. Mais ce fut en vain : la terreur les rendit sourds à la voix de leur chef. Seul, au milieu des cadavres de ses compagnons et des ennemis tombés sous les coups de sa hache d'armes, cet homme, d'une haute stature et d'une force herculéenne, tint un instant en échec l'armée ennemie. Mais un bourgeois de Zurich, Zur-Kind, se détache tout à coup des rangs en désordre de ses compagnons et perce Stüssi de sa pertuisane, en s'écriant : « Misérable ! tout le mal nous vient de toi. Que la foudre t'écrase ! » Le pont retentit de sa chute ; amis, ennemis, tous passent sur son corps et se précipitent vers les murs de la ville. Personne ne songeait à fermer les portes, parce que confédérés, Zuricois et Autrichiens entraient pêle-mêle et en même temps. Elle eût été envahie et prise sans la présence d'une femme, Anna Ziegler, qui fit tomber la herse et donna ainsi le temps à ses concitoyens de reprendre leurs esprits et de se reconnaître pour repousser les ennemis. Ceux-ci se vengèrent sur le faubourg, qui fut pillé et incendié, et sur le cadavre de Stüssi, auquel ils firent subir des outrages inouïs.

Désespérant d'emporter d'assaut et n'ayant pas les moyens d'assiéger longuement une ville aussi forte, les confédérés allèrent attaquer le nouveau Rapperschwyl, qui fit une résistance désespérée. Une trève forcée, commandée aux deux partis par la nécessité de réparer leurs pertes, mit fin pour un moment aux hostilités. De part et d'autre on en profita pour se préparer à de nouvelles luttes. L'évêque de Constance, Henri de Heven, bien placé pour intervenir à cause de sa position intermédiaire entre l'Autriche et les Cantons, chercha à transformer cette trève précaire en une paix durable. Il trouva de l'écho à Zurich, où le parti fédéral avait repris quelque énergie et comptait des voix dans le Conseil, depuis la catastrophe de Stüssi. Les conseillers Jean Meyss, Jean Bluntschli, Ulmann-Trinkler et quelques autres furent délégués à la Diète de Baden pour écouter les ouvertures qui leur seraient faites. Ils revinrent en disant qu'elles leur paraissaient acceptables, et qu'ils conseillaient d'en finir. Mais on les accusa d'avoir compromis la position de Zurich en se portant forts pour l'esprit pacifique de leurs concitoyens et en concluant d'avance la paix de leur propre chef. Les partisans de l'Autriche excitèrent la méfiance et la colère du peuple contre ces négociateurs animés d'un zèle louable pour la cause fédérale. Un soulèvement eut lieu contre ceux que nous avons nommés, et ils furent décapités tous trois sur la place du Marché aux poissons. D'autres furent condamnés à des amendes, à la confiscation de leurs biens et à d'autres peines. Le parti autrichien, redevenu dominant, comptant sur des négociations entamées avec les cours de France et de Bourgogne, sévit avec une extrême rigueur contre tous ceux qui, dans Zurich, passaient pour animés de sentiments suisses et fédéraux. Le traité de Baden fut annulé, et la médiation de l'évêque de Constance, qui n'avait été acceptée que pour gagner du temps, fut repoussée.

Les Suisses, irrités d'avoir été joués par de fausses apparences de paix, rentrèrent en campagne avec un redoublement d'animosité, au printemps de 1444. Les Appenzellois, qui jusqu'alors étaient demeurés neutres, se joignirent à eux. Une partie de l'armée fédérale se porta sur la petite ville de Greifensée, dont la garnison n'était

composée que de 80 hommes, mais tous gens d'élite, sous le commandement de Jean de Breiten-Landenberg, surnommé le Sauvage ou le Farouche (*Wild-Hans*) à cause de sa bravoure à la fois féroce et indomptable. Cette poignée de guerriers, après avoir abandonné et brûlé la ville qu'elle ne pouvait défendre, se retira dans le château, où elle se maintint pendant 26 jours contre l'armée ennemie. Enfin elle succomba. Ital Reding, qui avait perdu beaucoup de monde durant ce siége, ordonna que tous les défenseurs de Greifensée fussent décapités devant le fort qu'ils avaient si bien défendu. En vain le capitaine Holzach, de Menzingen, dans le canton de Zoug, protesta contre un tel acte de froide cruauté qui souillait l'honneur des confédérés. Reding lui reprocha d'avoir des sentiments autrichiens, et réitéra son ordre. Alors le cercle se forma, et le bourreau de Berne y entra le glaive à la main. Jean-le-Sauvage s'avança le premier : « Dieu l'a voulu ainsi, dit-il ; que sa volonté » soit faite ! Chers compagnons, qui avez fidèlement combattu avec moi, pour que » personne ne puisse croire qu'à cette heure suprême votre chef cherche à séparer » son sort du vôtre, je serai frappé le premier. » Et il tendit sa tête au bourreau. Beaucoup d'autres tombèrent ensuite. Plus d'une fois le bourreau, fatigué de frapper et ému de pitié, tourna ses regards vers Reding. L'impitoyable chef ne lui répondit que par des menaces. Cinquante têtes étaient tombées quand la nuit survint. On alluma des torches pour éclairer cette scène d'horreur. Soixante-dix têtes furent ainsi abattues. Quelques vieillards et quelques adolescents échappèrent seuls comme par miracle [1].

Ce massacre, qui surpassait en cruauté tous les excès commis dans cette guerre odieuse, frappa d'horreur les gens honnêtes et sensés des deux partis. Quel avenir préparait-on à la Suisse par de tels excès ? Les malheurs qui suivirent presque immédiatement furent attribués à la malédiction divine, provoquée par l'acte de barbarie commis à Greifensée. Peu de semaines après, des soldats suisses, expirant sur le champ de bataille de Saint-Jacques sur la Birse, laissèrent échapper ce cri de douleur et de remords : « O Greifensée ! »

Laissons un moment ces scènes de vengeance et de mort, pour nous occuper du Concile général, qui continuait pendant ce temps à Bâle ses pénibles sessions. Cette assemblée, comme nous l'avons dit, avait irrité le pape Eugène IV par l'indépendance de ses opinions. Elle aurait voulu faire de l'Eglise romaine une république aristocratique, dont elle aurait constitué le Sénat souverain. Aussi subordonnait-elle, dans ses décrets, le pouvoir du pontife à celui des Conciles, rétablissait-elle les conciles provinciaux et les synodes tombés en désuétude, et restreignait-elle singulièrement le droit d'excommunication attribué à la cour de Rome. De plus, chaque Eglise pouvait élire son prélat canoniquement, et l'élu devait avoir l'âge légal, être prêtre, grave dans ses mœurs et instruit dans les lettres, conditions dont l'absence n'avait été que trop souvent signalée chez les chefs des Eglises. Ces réformes, qui étaient un retour à l'ancienne discipline, furent en général bien reçues. A Genève [2], à Lausanne, et dans les évêchés de la Suisse, les décrets du Concile de Bâle reçurent

1. *C. Justinger*, *P. Etterlin*, Chroniques suisses.

2. François de Mies ou de Mez, evêque de Genève, était un des pères du Concile de Bâle ; Louis de La Palud, évêque de Lausanne, en faisait aussi partie. Ces deux prélats, avec l'évêque de Bâle et d'autres, se rendirent auprès d'Amédée, pour l'engager à accepter son élection.

force d'exécution. Eugène IV ayant voulu s'opposer à ces mesures et dissoudre le concile, une lutte désespérée s'engagea entre lui et les pères. Elle se termina en 1439 par la déposition de ce pontife et par l'élection d'Amédée VIII, duc de Savoie, sous le nom de Félix V (25 juin 1439). Ce prince avait abandonné les soins du gouvernement, après un règne glorieux, à son fils le duc Louis, et il s'était retiré dans l'ermitage royal qu'il avait fait construire auprès du couvent de Ripaille, sur les bords du lac de Genève. Il avait associé à sa retraite six chevaliers, veufs comme lui, appartenant à la première noblesse de ses Etats, parmi lesquels Henri de Collombier, seigneur de Vufflens. Sans se lier par des vœux proprement dits, il avait adopté pour lui et ses compagnons une règle monastique. Amédée fut choisi parce qu'il réunissait à l'expérience d'un politique et d'un homme d'Etat les conditions d'une vie presque claustrale. « Ce n'est pas un nouveau venu dans l'Eglise, dit Æneas Sylvius Piccolomini, secrétaire du Concile (qui fut plus tard le pape Pie II), qu'un prince chrétien, né de parents chrétiens depuis mille ans et plus, et qui sert maintenant Dieu dans un couvent. Quel mal y a-t-il à ce que le pontife romain ait des fils puissants qui puissent secourir leur père contre les tyrans? »

Amédée, avant de se décider, aurait bien voulu consulter le roi de France, Charles VII, qui venait de convoquer à Bourges une assemblée solennelle pour délibérer sur les affaires de l'Eglise. Mais le Concile, pressé d'en finir, hâta le départ de son élu. Amédée, après avoir convoqué à Genève les Etats de Savoie, pour régulariser son abdication et l'émancipation du duc Louis, son fils aîné, se mit en marche à travers la Suisse, avec un cortége où figuraient des envoyés de Berne, Fribourg, Soleure, et alla se faire sacrer à Bâle. Cette élection de Félix V fut envisagée diversement. En Suisse elle fut vue avec plaisir, et ce pontife ne comptait pas de meilleurs amis que les Bernois et les gens des Cantons; mais la plupart des princes qui gouvernaient alors les grands Etats de l'Europe trouvèrent que les pères du Concile étaient allés trop loin. Ils craignaient les idées républicaines et le principe de l'élection proclamés par l'assemblée de Bâle, et surtout le retour du grand schisme. Charles VII, qui d'abord avait paru favorable au Concile, ne soumit qu'une partie de ses décrets à l'assemblée de Bourges; il supprima ou modifia ceux qu'il n'approuvait pas, et il sortit de ce choix l'ordonnance connue sous le nom de *Pragmatique Sanction*, qui fut regardée en France comme loi de l'Etat. Eugène IV promit de l'approuver, si les Français voulaient rompre complètement avec le Concile et aider à sa dissolution. Charles VII, prince politique, et qui voyait avant tout les intérêts de son royaume, entra dans ces vues. Il était d'ailleurs en paix avec l'Angleterre, par la trêve de deux ans conclue avec Henri VI, et le plus grand obstacle au retour de la prospérité, ruinée par une guerre séculaire avec les Anglais, était la présence des gens de guerre que la trêve rendait oisifs et qui pillaient les chemins et les campagnes. Charles VII voulait donc les occuper pendant la trêve à une expédition extérieure, et la proposition du pape Eugène IV, de faire marcher ses troupes contre Bâle, entrait dans les vues de ce monarque. Cependant, cette considération n'aurait pas suffi, si d'autres motifs n'étaient venus corroborer les velléités belliqueuses du roi de France.

Charles VII avait des prétentions sur les villes libres et impériales de Metz, de Toul et de Verdun en Lorraine, qui, placées entre la France et l'Allemagne, ne voulaient pas reconnaître la souveraineté de la maison d'Anjou, branche de la fa-

mille royale de France. Il voulait employer à cette conquête des trois évêchés les *grandes compagnies*, les *Armagnacs* ou les *écorcheurs;* c'est ainsi qu'on appelait ces troupes, du nom de leur ancien chef, et à cause de leur cruauté et de leur organisation, semblables à celles qu'Enguerrand de Coucy avait conduites en Suisse soixante-neuf ans auparavant. Enfin l'empereur Frédéric III, ne pouvant disposer des forces autrichiennes pour réduire la Suisse, au moment où la Bohême était pleine de discordes et où les Turcs s'avançaient en Hongrie, avait demandé les secours de Charles VII contre un peuple que les Français connaissaient à peine. Le margrave Guillaume de Bade-Hochberg, qui commandait pour l'Autriche en Souabe et dans les pays que cette puissance possédait vers le Rhin, s'était donné beaucoup de peine pour faire réussir cette négociation. Sachant que le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, était très-grand ami de la noblesse et n'était pas moins fatigué que le roi de France de l'indiscipline des grandes compagnies, le margrave lui avait envoyé à Dijon Pierre de Mörsperg, chevalier allemand, pour lui proposer de s'allier à l'empereur pour défendre la cause des nobles contre les Suisses révoltés. Le duc avait répondu que les gens des Ligues suisses s'étaient déjà adressés à lui, le priant de leur être un gracieux seigneur, et que lui et le duc de Savoie avaient toujours eu des relations de bon voisinage avec les gens de Berne. « Néanmoins, avait ajouté le duc Philippe, la mauvaise volonté de ces gens-là contre l'Autriche et contre la noblesse m'est trop connue ; elle est depuis trop longtemps impunie, pour que je ne désire pas, bien plus, pour que je ne veuille pas moi-même la châtier; et assurément je m'emploierai à punir les méfaits de ces méchants paysans, dès que monseigneur le roi des Romains aura pour agréable de m'attribuer les fiefs des pays de Flandres auxquels il est convenu que j'avais droit. »

Le chevalier rapporta cette réponse au margrave et à l'empereur, qui virent bien que Philippe de Bourgogne ne s'engagerait dans l'entreprise que moyennant un profit direct et des concessions que l'empereur était bien éloigné de vouloir lui faire. Alors ils s'adressèrent à Charles VII, par une lettre mémorable, qui donne une idée très-exacte de la position où se trouvaient les Suisses vis-à-vis des Etats monarchiques de l'Europe au milieu du XV[e] siècle, et de l'imprudence qu'ils avaient commise en se divisant pour des intérêts de territoire et d'argent. « Les Suisses, disait cette lettre, furent autrefois les sujets de la maison d'Autriche; ils se sont rendus libres sous l'ombre des lois de l'empire, et maintenant ils ne craignent point de l'attaquer. De même que tous ceux qui se fondent plus sur la force que sur la justice, ils aiment mieux combattre sur un champ de bataille que devant un tribunal, et attirent dans leur alliance ceux de leurs voisins qui ont du penchant à dérober et à vivre du bien d'autrui. Ils font ordinairement, et en ce moment même, la guerre à la ville impériale de Zurich, qui a réclamé d'eux ses droits, et, à leur refus, de nous-même, leur roi, et de l'empire. Nous avons peu de souci des injures que les Suisses ont récemment faites à nous et au Saint-Empire. Il ne nous faudrait ni beaucoup de courage ni beaucoup de force pour les mettre à la raison, bien que Dieu leur ait accordé une triste et sanglante victoire; car il ne souffrira pas que leurs efforts soient toujours heureux, eux qui n'épargnent pas même ses temples! Certes, c'est un exemple qui touche à tous les princes à la fois; ce sont les sujets qui s'élèvent contre leurs maîtres, et les vilains qui bravent orgueilleusement les nobles. C'est là ce qui nous a donné la pensée

de venir dans nos pays vers le Rhin, et d'appeler à notre aide, selon de certaines conditions, un nombre de ces Armagnacs qui servent dans les provinces de France. Nous prions donc le roi de France de nous accorder cette demande, et de prendre part au mérite d'une entreprise qui va éteindre l'incendie dont tous les rois souffriraient un notable dommage. »

On écrivit dans le même sens au duc Sigismond d'Autriche, petit-fils de Léopold II, tué à Sempach, auquel Charles VII venait de promettre en mariage sa fille aînée, bien qu'elle n'eût alors que trois ans. La négociation demeura longtemps enveloppée d'un profond secret, et plusieurs fois elle faillit échouer.

Cependant les événements marchaient et commandaient une prompte décision. Le massacre de Greifensée avait été suivi du siége de Zurich. Les confédérés avaient concentré cette fois 20,000 hommes autour de cette ville. Mais elle était en parfait état de défense. La Constitution avait été suspendue et remplacée par un régime militaire qui concentrait tous les pouvoirs dans une Commission de douze membres. Hans de Rechberg, officier de l'Autriche, était à la tête de toutes les forces, tant autrichiennes que zuricoises. Une petite partie de l'armée suisse avait été détachée pour faire le siége de la forteresse de Farnsbourg, sur la frontière du Frickthal, appartenant au seigneur de Falkenstein, qui, pendant la guerre, avait mis le feu à la ville de Brougg en Argovie, appartenant aux Bernois. Le margrave Guillaume et toute la noblesse de la contrée pressèrent l'empereur de faire auprès du roi de France des instances nouvelles. Une ambassade, composée du comte de Stahrenberg, de l'évêque d'Augsbourg, de Thuring de Hallwyl et de Frédéric de Hohenbourg, se rendit à Tours pour presser sa réponse. Le roi de France accéda enfin aux propositions de l'empereur, à condition que celui-ci paierait la solde de ses troupes. On rassembla toutes les compagnies d'aventuriers. Le Conseil de France décréta la réunion de tous les gens d'armes du royaume, soit pour soumettre les Suisses, soit pour dissoudre le Concile, soit pour ranger à l'obéissance du roi René d'Anjou les villes et communes de Lorraine et d'Alsace. Les Anglais mêmes profitèrent de la circonstance pour éloigner leurs routiers. Sir Mathieu Goche se réunit, à Langres, à l'armée de France avec huit mille combattants, pour marcher vers l'Allemagne. Il y avait en tout environ cinquante mille hommes. Le dauphin, fils de Charles VII, commandait en chef. C'était le moyen d'occuper l'activité de ce prince turbulent, grand protecteur des gens de guerre, et qui, par esprit d'opposition à son père, commettait en leur faveur de cruelles exactions sur le peuple.

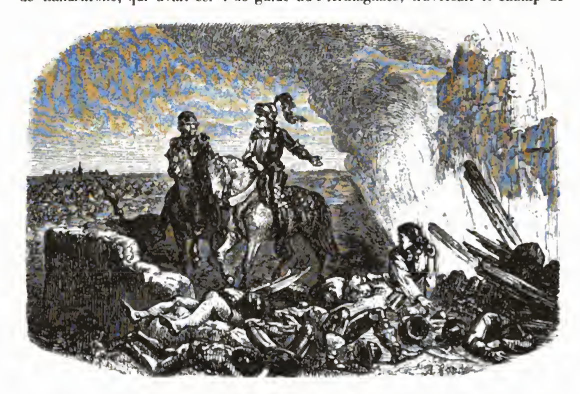
Pendant que Charles VII en personne se mettait en route pour aller, avec une partie de cette grande armée, mettre le siége devant Metz et la soumettre au roi René, son parent, le dauphin se dirigeait sur Montbéliard, que le comte de Wurtemberg lui céda, pour en faire sa place d'armes et la base de ses opérations. Burckhardt Mönch de Landskrone, que les Français appelaient Bourg-le-Moine, servait de guide à l'expédition, dont le but secret (car les motifs mis en avant par le Conseil de Charles VII n'étaient pas les seuls) était de faire rentrer le royaume de France dans ses limites naturelles. « Nous avons cédé, avait dit le roi, d'autant plus volontiers au désir de l'empereur, que la couronne de France a été depuis bien des années dépouillée de ses frontières qui allaient jusqu'au Rhin, et qu'elle veut y rétablir sa souveraineté. » Ces intentions auraient dû rendre suspecte à l'Autriche une pareille assistance.

De Montbéliard, l'armée du dauphin vint à Altkirch, s'approchant ainsi rapidement de Bâle. L'épouvante se mit dans cette ville remplie de tant de milliers d'étrangers, et où la noblesse et la bourgeoisie étaient divisées de sentiments. Les bourgeois, qui tenaient en général pour la cause des Suisses, envoyèrent deux magistrats au camp qu'ils avaient devant Farnsbourg, pour les presser de venir défendre Bâle. Les Suisses, trompés par le rapport de ces messagers, croyant qu'ils exagéraient le danger, présomptueux par le souvenir de leurs victoires sur ceux qui avaient voulu les soumettre, sans quitter le siége de Farnsbourg, détachèrent seize cents hommes pour défendre Bâle contre les vingt-cinq mille hommes du dauphin, ou plutôt pour reconnaître l'ennemi, avec ordre d'éviter le combat. On leur défendit, sur leur honneur et leur serment, de dépasser la Birse. Cette vaillante troupe partit dans la nuit. Elle marchait joyeusement et semblait aller à une fête. Les pères du Concile, qui s'enfuyaient de Bâle, dont la ruine paraissait certaine, la rencontrèrent sur la route. Deux chanoines de Neuchâtel, reconnaissant un détachement de cinquante compatriotes commandés par le chevalier Albert Tissot, voulurent leur représenter la multitude innombrable des Armagnacs. C'était, disaient-ils, une entreprise plus qu'humaine de vouloir défendre la ville contre des forces si disproportionnées. « Il le faut pourtant, répondit un des capitaines; et si nous ne pouvons en venir à bout, nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs. »

L'armée française était échelonnée entre le Jura et la Birse. Déjà elle avait, au nombre de huit mille cavaliers, passé cette rivière, qui se jette dans le Rhin précisément au-dessus de Bâle; elle occupait les villages voisins des portes. Les Bâlois, de plus en plus consternés, envoyèrent Hermann Seevogel, un de leurs magistrats, pour presser l'arrivée des Suisses. Le dauphin, ne connaissant en aucune façon les adversaires qu'il allait combattre, consulta un chevalier plein d'expérience, Jean de Rechberg. Celui-ci lui expliqua que si l'on engageait une bataille, les Suisses, vu leur petit nombre, y seraient enveloppés de toutes parts; néanmoins, ils pourraient faire une si incroyable résistance, qu'ils jetteraient le trouble dans la multitude de l'armée du dauphin. Il conseilla donc de diviser l'armée, et de forcer les Suisses à livrer plusieurs combats, qui les fatigueraient, leur feraient perdre bien du monde, et enfin les laisseraient sans défense.

Cet avis sembla bon. Le gros de l'armée continua de rester campé sur la rive gauche de la Birse; le sire de Beuil et Antoine de Chabanne furent placés en avant, avec environ dix mille combattants, sur les hauteurs de la rive droite. Ce fut là, à Prattelen, qu'à huit heures du matin les Français et les Suisses se rencontrèrent pour la première fois les armes à la main. Les premiers gens d'armes, envoyés en avant par le sire de Beuil, furent en un instant repoussés; ils se replièrent en désordre vers le gros de la troupe, qui s'était retranchée derrière un fossé. Les capitaines des Suisses voulurent délibérer sur le parti à prendre, mais l'impatience de leurs soldats ne leur en laissa pas le temps. Rien ne put arrêter l'élan de cette jeunesse furieuse; elle mit en déroute toutes les compagnies d'avant-garde, qui comptaient plus de milliers de combattants que les Suisses n'en comptaient de centaines. Enivrés de ces premiers succès, les vainqueurs poursuivirent les fuyards jusqu'à la Birse. Ils entreprirent de franchir cette limite qui leur avait été fixée. Vainement les chefs leur criaient-ils qu'ils allaient perdre le fruit d'une première victoire, qui déjà surpassait leur attente;

que s'ils s'en tenaient là, l'ennemi effrayé s'arrêterait et laisserait à des renforts le temps d'arriver de la Suisse. Les Suisses ne voulaient rien entendre ; l'ardeur du combat, l'ivresse du succès les avaient rendus comme insensés. Ils se jetèrent dans la rivière, sous le feu de l'artillerie française ; mais en vain essayèrent-ils de se ranger en bataille. Enveloppés par vingt mille hommes de cavalerie lourde et bardée de fer, leur petite troupe fut coupée en deux. Cinq cents, acculés sur la Birse, se firent tous tuer, après une résistance héroïque ; écrasés, blessés, à genoux, ils combattaient jusqu'au dernier souffle. Les autres cherchèrent à percer jusqu'à Bâle, dont les bourgeois, avec les bannières des métiers déployées, étaient sortis à leur rencontre. Arrivés près de la porte St.-Alban, ils se réfugièrent dans la maladrerie de St.-Jacques et se retranchèrent dans le jardin, dans la chapelle et dans le cimetière. Là, ils soutinrent pendant dix heures un siége effroyable. Le dauphin, voyant comme ces braves gens vendaient chèrement leur vie, eut la pensée de leur offrir de bonnes conditions. Mais les chevaliers allemands ne pensaient qu'à se venger, et, pleins de haine pour les bourgeois et les paysans, ne voulaient point qu'on leur fît grâce. D'ailleurs les Suisses ne songeaient nullement à demander merci. Après avoir supporté trois assauts et fait deux sorties, les murailles étant rasées par le canon français, ils furent écrasés par toute l'armée et périrent jusqu'au dernier. Autour du corps expiré de chacun de ceux qui tombaient étaient couchés cinq ou six assaillants. Les Suisses, avant de succomber, avaient jeté sur le champ de bataille huit mille des gens du dauphin et onze cents chevaux. Les chevaliers allemands, qui avaient à venger d'anciens désastres, ne se sentirent ni admiration ni pitié pour un si merveilleux courage. Burckhardt Mönch de Landskrone, qui avait servi de guide aux Armagnacs, traversait le champ de



bataille après le combat, et en contemplant le sol jonché de cadavres, il dit à ses compagnons : « Nous nous baignons ici dans des roses. » Un Suisse blessé, luttant



1. UN ARMAGNAC. 9.

contre la mort, Arnold Schick, d'Uri, entendant ce lâche et féroce propos, se releva à demi, et, recueillant ce qui lui restait de forces, il lui lança une pierre qui l'étendit parmi ceux au courage desquels il insultait. Il mourut deux jours après de cette blessure, disent les chroniques suisses. Quinze cents confédérés succombèrent ainsi glorieusement à St.-Jacques. D'autres, en petit nombre, secourus par les bourgeois de Bâle, survécurent à leurs blessures. Dix seulement sauvèrent leurs jours par la fuite, et furent honnis et repoussés dans toute la Confédération.

La nouvelle de la journée de St.-Jacques sur la Birse parvint dans la nuit au camp de Farnsbourg. Il ne fut plus possible de retenir les soldats. Chacun voulait marcher au secours des siens. Le camp se dispersa, sans même enlever ses canons. A Zurich les cloches sonnèrent à pleine volée et les trompettes annoncèrent du haut des tours la victoire des alliés. L'armée des assiégeants apprit bientôt par un messager des Bâlois la nouvelle du désastre. Presque aussitôt après, un envoyé de Berne vint rappeler les troupes de ce canton, et le siége de Zurich fut levé, malgré les représentations des cantons de l'intérieur de la Suisse, qui auraient voulu le continuer.

Tout malheureux qu'avait été le succès de l'audace des héros de St.-Jacques, il sauva pourtant leur pays et il eut sur son avenir une influence plus grande et plus décisive que mainte victoire. Déjà pendant la bataille, le dauphin, qui se connaissait en hommes et qui faisait dans les camps son apprentissage de grand roi, avait été saisi d'admiration. Rebuté de prodiguer le sang de ses soldats contre des hommes qu'il aurait mieux aimé avoir pour alliés que pour ennemis, il avait réfléchi aux suites de la guerre qu'il venait à peine de commencer et qui déjà lui coûtait si cher. D'ailleurs la mésintelligence commençait à se glisser entre les Français et l'empereur. Ce dernier se plaignait des dépenses exorbitantes de cette guerre, où l'on avait conduit un nombre de troupes beaucoup trop considérable, troupes qui vivaient aux dépens de l'Alsace, de la Souabe et des terres de l'empire. Le dauphin, de son côté, reprochait à Frédéric de ne pas tenir ses engagements. Cela explique l'inaction des Français après la bataille de St.-Jacques. D'ailleurs, le but principal de Charles VII, l'anéantissement ou du moins la dispersion des grandes compagnies, n'était-il pas atteint? Il se croyait quitte par la délivrance de Zurich et de Farnsbourg, et il se souciait peu de courir les chances d'une invasion dans un pays si favorable à la défense, contre des peuples aussi pauvres que braves, avec lesquels la lutte serait redoutable et la victoire sans profit. Le duc Philippe de Bourgogne avait un grand intérêt à ce que ni l'empereur ni le roi de France ne parvinssent à s'établir dans un pays avec lequel il vivait en bonne intelligence, et sur lequel dès-lors sa maison avait peut-être des vues. Il interposa ses bons offices par l'intermédiaire du comte de Neuchâtel et de Jean d'Aarberg, sire de Valengin, tous deux bourgeois de Berne. De son côté, la ville de Bâle, sous la médiation de la maison de Savoie qui avait le même intérêt, offrit au dauphin de le recevoir dans la ville, à condition de n'y point faire entrer son armée. Le pape élu par le Concile, les cardinaux, tous les pères firent les mêmes efforts. Chacun s'y employa avec tant de zèle, que le roi de France, par le moyen de son fils le dauphin Louis, conclut à Einsisheim en Alsace, le 28 octobre 1444, deux mois par conséquent après la bataille de St.-Jacques, un traité de paix et d'amitié avec les sept Cantons suisses alors confédérés, « qui promirent de le servir quand il le voudrait avec quatre mille hommes » ; puis il se rejeta sur l'Alsace, que son armée

ravagea horriblement. L'empereur Frédéric se plaignit; mais comme il n'avait pas compté la somme promise aux aventuriers, les pillages continuèrent et donnèrent lieu à une déclaration de guerre entre la France et l'Allemagne. Cette guerre fournit beau jeu aux Suisses pour continuer celle qu'ils faisaient à la noblesse dévouée à l'Autriche. Bâle, dont les confédérés venaient de sauvegarder l'indépendance, se rallia à eux, et expulsa de ses murs la noblesse fidèle à l'empereur Frédéric et à sa maison. De 1444 à 1450, cette lutte continua dans une interminable série de petites guerres, d'hostilités, de surprises et de pillages. On se battait en même temps aux bords du Rhin, de la Reuss, des lacs de Zurich, de Constance, de Wallenstadt, devant Baden, Rapperschwyl, Bremgarten, Ragatz, et dans la Suisse romane tout autour de Fribourg. Jamais on ne vit plus d'acharnement et plus d'excès. Le 5 mars 1446, six mille Autrichiens furent défaits par un millier de Suisses, près de Ragatz. Ce fut la dernière action importante de cette guerre. Une lutte aussi longue et aussi atroce avait épuisé tous les cantons, et excité le mécontentement des populations suisses contre les gouvernements qu'on regardait comme les auteurs de tous ces maux. Les deux hommes qui y avaient le plus contribué n'étaient plus : Ital Reding venait de mourir à Schwytz en décembre 1445. Les deux partis, pensant que dans leur animosité ils ne viendraient jamais à bout de régler eux-mêmes leurs intérêts, convinrent de s'en rapporter à des tiers. Les électeurs de Mayence et de Trevès, Louis, électeur palatin de Bavière, jeune seigneur qui avait une prudence au-dessus de son âge, les villes impériales de Strasbourg, d'Ulm, de Nuremberg et d'Augsbourg, ménagèrent une entrevue entre les chefs des deux partis à Wädenschwyl, sur le lac de Zurich. Ils convinrent de nommer des arbitres pour juger leurs différends, et qu'au préalable on vivrait en paix. Le 12 juin 1446, un traité fut conclu avec la maison d'Autriche, représentée par l'archiduc Albert *le Prodigue,* frère de l'empereur Frédéric et seigneur de Fribourg, les nobles qui faisaient cause commune avec elle, la ville de Zurich, les cantons et leurs alliés. Il s'en fallait cependant que tout fût réglé ; mais les parties avaient d'avance accepté le jugement des arbitres. Leur session fut longue et pénible. Les Zuricois ne pouvaient se faire à l'idée de rentrer dans la Confédération suisse, après des guerres si acharnées, et de renoncer à l'alliance autrichienne, si chèrement achetée. Les Zuricois tenaient surtout à ménager les bienséances et à mettre leur bonne foi à couvert. Ils réclamaient avant toute chose la restitution de leur territoire, qui était presque en entier dans les mains des confédérés. Ils se firent sommer par les cantons de nommer un sur-arbitre pour vider ces points litigieux. Après bien des pourparlers et des conférences, le chevalier Henri de Bubenberg, avoyer de la ville de Berne et seigneur de Spiez, fut accepté, et, le 30 juillet 1450, il rendit à Einsiedlen la sentence finale dans cette épineuse affaire. L'alliance de Zurich avec l'Autriche fut déclarée nulle et attentatoire au pacte antérieur conclu avec les cantons ; l'alliance perpétuelle entre ceux-ci et Zurich fut rétablie ; les conquêtes faites sur les Zuricois pendant la guerre leur furent restituées, sauf Wollerau et Pfeffikon, qui restèrent à Schwytz. Le Toggenbourg, cause première de toute cette longue guerre, fut abandonné au sire de Rarogne, parent du comte défunt. Après ce prononcé, les Suisses renouvelèrent leurs alliances, soit entre eux, soit avec leurs alliés. Celle avec Appenzell fut rendue perpétuelle. Bâle se rapprocha naturellement de la Confédération.

L'Helvétie romane, qui était restée comme par miracle étrangère à cette guerre, bien que les motifs d'y prendre part ne manquassent pas, en éprouva immédiatement après le contre-coup. Les affaires de la maison de Savoie, mêlées à celles du Concile, et celles de la ville de Fribourg, s'en ressentirent surtout.

Amédée VIII, en laissant la dignité ducale à son fils, n'avait nullement abandonné les soins du gouvernement. Dans sa solitude de Ripaille, sur le trône pontifical qui lui avait été conféré à Bâle, et durant les voyages qu'il fit de cette ville à Genève et à Lausanne pendant les dix années de sa papauté contestée, il ne perdit pas un instant de vue les intérêts et l'agrandissement de sa maison[1]. Héritier du génie et de l'ambition de Pierre de Savoie, le Petit Charlemagne, il suivit ses traces avec habileté et bonheur, étendit sa domination dans toutes les terres romanes, et transféra à Turin la capitale des Etats de son fils, le duc Louis, qui suivait ses avis dans toutes les affaires importantes. Deux choses tenaient essentiellement à cœur au duc-pontife : la soumission à sa maison des deux cités de Genève et de Fribourg. Quant à la première, il saisit l'occasion que lui fournissait sa dignité papale pour se substituer habilement aux droits de l'évêque de Genève, après la mort de François de Mez en 1444. En vertu d'une ordonnance du Concile siégeant à Bâle, et de son autorité propre, il mit sous sa main l'autorité, le régime et l'administration de l'Eglise de Genève[2]. C'était un acheminement à la fusion des droits que les princes de Savoie prétendaient sur Genève, droits qui se trouvaient encore renforcés par l'acquisition faite récemment par Amédée VIII du comté de Genevois, qui comprenait une grande partie des environs de cette ville, avec les droits de l'évêque, qui étaient fort étendus, comme nous l'avons vu plus haut[3]. En d'autres termes, le pape, prince de Savoie, se substituait à l'évêque de Genève, et préparait l'intrusion d'autres princes savoisiens, qui ne le valurent pas, sur le trône épiscopal de cette ville. Du pays de Vaud, où il était à peu près tout-puissant depuis l'abaissement de la grande noblesse bourguignonne, qui avait succombé avec Othon de Grandson, Amédée jetait un œil d'envie sur Fribourg, que ses ancêtres avaient été sur le point de saisir dans leur lutte avec les premiers Habsbourg.

Les Fribourgeois, de tout temps dévoués aux Habsbourg, avaient refusé de suivre Berne dans la guerre de Zurich et contre les Armagnacs. La position de leur ville était bien critique au milieu d'un réseau de châteaux et de bourgs ou de cités appar-

1. Voyez la *Correspondance du pape Félix V (Amédée VIII) avec son fils Louis, duc de Savoie, pendant les années 1447, 1448 et 1449*, que nous avons publiée d'après les minutes et les lettres originales conservées aux archives de Genève ; Zurich, 1850, dans les *Archives* pour l'Histoire Suisse, tome VIII. Cette correspondance prouve que Félix V ne perdit pas un instant de vue, pendant son pontificat, les intérêts de sa maison, et qu'il sut tirer un excellent parti de sa haute position pour asseoir sa domination sur les deux revers des Alpes, dans l'Helvétie occidentale, à Genève, et en Piémont. Ces lettres prouvent aussi que les Bernois secondaient de tout leur pouvoir les plans du pape Félix, et qu'ils étaient ses auxiliaires les plus dévoués. Ce prince leur montra en quelque sorte le chemin de ses Etats, dont ils conquirent bientôt après une partie.

2. Nos itaque, qui post obitum dicti Episcopi, tam ex ordinatione sedentis generalis Synodi Basiliensis quam etiam nostrâ, auctoritatem, regimen et administrationem Ecclesie Gebennensis in spiritualibus et temporalibus sub nostra manu suscepimus. (*Bulle pour la fortification de St.-Gervais*, aux archives de Genève, pièces historiques, n° 555.)

3. Chapitre VI, page 107.

tenant à Berne ou à la Savoie. De plus, la trahison était dans leurs murs. L'avoyer Guillaume d'Avenches, dévoué au parti de Savoie, ayant été condamné à la prison dans la Tour Rouge pour détournement de deniers publics, se retira à Romont sur les terres de Savoie. De là, il dirigeait des expéditions contre sa patrie. Les Fribourgeois, poussés à bout, sortirent en armes à leur tour, s'emparèrent d'un agent de Guillaume sur les terres de la juridiction de l'évêque de Lausanne, et lui tranchèrent la tête. C'était une belle occasion pour les Savoisiens, alliés aux Bernois, de déclarer la guerre à Fribourg. Ils ne la laissèrent pas échapper. Les Fribourgeois comptaient sur le secours de la maison d'Autriche, qui se contenta de leur envoyer un bon capitaine, Louis Meyer, qui venait de s'illustrer par la défense de Rapperschwyl. Au fond, le duc Albert *le Prodigue*, qui vivait en mauvaise intelligence avec son frère, ne se souciait pas de s'exposer pour une ville qu'il n'aimait pas, à cause des franchises qu'elle invoquait sans cesse contre lui. Le comte de Gruyère se joignit aux Bernois et aux partisans de la Savoie dans le pays de Vaud. Malgré l'inégalité des forces, les Fribourgeois furent les premiers en campagne, sous les ordres du capitaine Meyer. Après avoir pris et brûlé les châteaux de Villarzel et de Montagny, ils s'avancèrent vers Romont, mais ils furent repoussés. Les Fribourgeois, défaits dans plusieurs rencontres, entre autres à la malheureuse affaire du Gotteron, où ils perdirent 250 hommes, tentèrent vainement d'obtenir une paix honorable. Ils furent contraints d'accepter le traité de Morat, sous la médiation du roi de France Charles VII, du duc de Bourgogne et des Cantons suisses, qui s'estimaient heureux d'être arbitres à leur tour, après avoir été soumis à tant d'arbitrages pour la guerre de Zurich. Ce traité obligeait Fribourg à indemniser et à réintégrer l'avoyer Guillaume d'Avenches, à payer 40,000 florins au duc de Savoie pour les frais de guerre, à renoncer à la combourgeoisie de Berne et à lui abandonner en pleine propriété le bailliage jusqu'alors commun de Grassbourg. La forme dans laquelle les Fribourgeois durent avouer leur tort et leur défaite fut encore plus humiliante que le traité lui-même : leurs députés comparaîtraient à genoux et nu-tête devant le duc de Savoie. Encore si tout eût été fini par là ! mais ce prince exigea impérieusement la somme qui lui était due, et que Fribourg ne pouvait payer, parce que son seigneur, Albert, duc d'Autriche, avait jugé à propos d'y intervenir après coup, de casser le Conseil, de destituer l'avoyer Felga, qui avait consenti à une paix honteuse, de rançonner les plus riches particuliers, et d'enlever jusqu'à la vaisselle d'argent qui avait servi aux galas que lui avaient donnés les bons Fribourgeois. Désabusés sur le compte de l'Autriche, inquiets de voir constamment l'armée de Savoie sur les hauteurs de Cormanon et de Bretigny, ces citadins se décidèrent enfin, de guerre lasse, à accepter le duc de Savoie pour protecteur et suzerain. Le 10 juin, la croix blanche de Savoie fut arborée sur les tours de Fribourg.

Cette victoire de la maison ducale ne fut pas au reste sans de dures compensations. Félix V et le Concile de Bâle n'avaient jamais pu se remettre de la démoralisation dans laquelle l'intervention du dauphin Louis les avait jetés. Ce pontife avait dû d'abord transférer le Concile à Lausanne, en 1447, à la suite d'un complot tramé dans la bourgeoisie pour enlever les membres de cette assemblée. Cette conspiration n'échoua, dit-on, que par la différence d'une heure entre les horloges de la ville. Le Concile essaya de reprendre ses délibérations à Lausanne, où il siégea encore près de deux ans. Mais enfin Félix finit par se démettre d'un pontificat qu'il voyait contesté

dans la plus grande partie de l'Europe, depuis que Nicolas V (Thomas de Sarzane), homme d'une grande capacité, avait remplacé Eugène IV comme pape reconnu et siégeant à Rome. L'église fut ainsi pacifiée, mais non réformée. Du moment que le Concile ne pouvait réaliser les réformes qu'il avait conçues, et qu'il n'aboutissait qu'au schisme, Félix V, qu'on a appelé quelquefois le Salomon de son siècle, était trop prudent pour persister. Son abdication, ménagée par Charles VII, eut lieu à Lausanne au mois d'avril 1449. Mais avant de quitter la tiare, le pape Félix, redevenu Amédée, fit ses conditions. Il fut fait cardinal, évêque titulaire de Sabine, légat et vicaire perpétuel du St.-Siége dans les Etats de la maison de Savoie des deux côtés des monts, dans le Lyonnais, la Suisse, le diocèse de Constance, enfin dans tous les pays du massif des Alpes. Le pape Nicolas V, au profit duquel l'abdication avait lieu, ratifia les arrangements de Lausanne. Amédée s'établit dans la ville de Genève, dont il resta évêque et seigneur à la fois. Cette complication bizarre, ce cumul d'autorité auraient certainement mis en grand péril les franchises de Genève, qu'Amédée avait déjà restreintes en les confirmant, le 22 mai 1444; mais sa mort, arrivée en janvier 1551, laissa à des mains moins habiles le gouvernement des affaires de Savoie. Ses successeurs, qui eurent son ambition sans avoir ses talents, commirent ces fautes nombreuses qui tinrent en éveil le patriotisme des Genevois et amenèrent leur émancipation.



Après la bataille de Grandson.

CHAPITRE DOUZIÈME.

LES GUERRES DE BOURGOGNE.

Guerre de Waldshut — Préliminaires des guerres des Suisses contre le duc de Bourgogne. — Causes premières de ces guerres. — Manière dont l'Helvétie romane y fut entraînée. — Invasion du pays roman en 1475. — Campagnes de 1476; déroute de Grandson; reconstitution de l'armée de Bourgogne à Lausanne, et bataille de Morat. — Suites de la bataille de Morat. — Congrès de Fribourg. — Occupation du pays roman par les Suisses. — Suites des guerres de Bourgogne. — Antagonisme des villes et des petits cantons. — Entrée de Fribourg et de Soleure dans la Confédération. — Nicolas de Flue. — Convenant de Stanz.

La journée de Saint-Jacques, plus glorieuse pour les vaincus qu'une victoire, avait mis le sceau au renom militaire que les Suisses avaient conquis au Morgarten, à Laupen, à Sempach et à Näfels. Le nom suisse avait été mis en honneur, et on considérait ceux qui le portaient « comme des hommes vaillants et de grand'crainte, » dont le secours et l'aide ne pouvaient être trop haut prisés[1]. » La Savoie, Milan,

1. Lettre du duc Louis de Savoie à son père le pape Félix V, au sujet des Bernois dont il demande le secours armé pour aller conquérir le Milanais sur François Sforze.

le duc de Bourgogne recherchaient l'amitié des Suisses. La France, en 1452, s'était empressée de renouveler et d'étendre le traité conclu en 1444, après la bataille de Saint-Jacques. Par un acte solennel, les huit Etats des Ligues suisses de la Haute-Allemagne, comme on disait alors, avaient obtenu du roi Charles VII des avantages considérables, mais qui devinrent bientôt funestes à l'indépendance et à la dignité de la nation suisse. Une foule de villes et d'Etats secondaires de l'Allemagne, désirant, de leur côté, s'assurer un point d'appui contre les chances d'un avenir incertain, recherchaient l'alliance des cantons. C'est ainsi qu'à l'imitation d'Appenzell, du Vallais, de Bienne, de Neuchâtel, les villes de Saint-Gall, de Schaffhouse, de Mulhouse, de Rothweil dans la Forêt-Noire, qui craignaient de perdre leurs droits de villes libres et impériales, se placèrent sous l'égide des confédérés. Strasbourg, toujours en lutte avec son évêque et la noblesse d'Alsace, fit de même. Des princes ecclésiastiques, l'abbé de Saint-Gall et l'évêque de Constance, s'allièrent également aux Suisses ou du moins aux cantons voisins de leurs territoires. Par-là ils obtenaient une protection plus efficace que celle des seigneurs laïques, qui commençait à leur faire défaut. Cette noblesse, qui voyait de mauvais œil ces alliances, tenta encore une levée de boucliers contre ces paysans, qui, disait-elle, venaient infecter l'Allemagne de leurs idées de révolte. Elle engagea le duc Sigismond d'Autriche à prendre part à cette nouvelle lutte, qui fut appelée la *guerre de Waldshut*, parce que les Suisses firent le siége de cette ville. Les motifs apparents en furent puérils. A Mulhouse et à Schaffhouse, des domestiques ou valets de ferme et de moulin ayant eu des contestations avec leurs maîtres, et ne trouvant pas une protection efficace chez les magistrats municipaux, sortirent de ces villes avec menaces et se mirent sous la protection des nobles du voisinage, auxquels ils vendirent leurs chétives créances. Les nobles saisirent ce prétexte de nuire aux bourgeois, qui recoururent à l'assistance des confédérés, toujours empressés, de leur côté, de protéger les bourgeois contre la noblesse. L'issue de cette guerre fut encore malheureuse pour celle-ci et pour l'Autriche. Sigismond arrêta les hostilités en payant une somme d'argent qu'il se procura auprès du duc de Bourgogne. Ce prince, plus riche que tous les monarques de son temps, s'empressa de prêter à Sigismond tout l'argent dont il avait besoin, non-seulement pour se libérer vis-à-vis des Suisses, mais encore pour remplir d'autres engagements, moyennant une hypothèque sur ses possessions en Alsace, dans le Brisgau et dans la Forêt-Noire. Sigismond, en sacrifiant ainsi, à peu près sans espoir de retour, ces antiques possessions de sa famille, espérait susciter aux Suisses un voisin et un ennemi dangereux. Par le fait, cet accord financier entre les maisons d'Autriche et de Bourgogne fut loin d'être étranger à la grande guerre qui s'engagea entre le duc Charles de Bourgogne et les confédérés.

Ce prince, connu du vivant de son père, le duc Philippe-le-Bon, sous le nom de comte de Charolais, lui avait succédé comme duc de Bourgogne, en 1467. Il s'était déjà fait connaître alors comme chef de l'opposition féodale contre Louis de France, le chef de l'expédition des Armagnacs, devenu roi, en 1461, après la mort de Charles VII. Dans la guerre dite du *Bien public*, Charles et Louis avaient mesuré leurs forces; et, bien que la bataille de Montlhéry n'eût pas été décisive, que l'issue de la guerre fût demeurée incertaine, ces deux princes avaient compris que l'un des deux devait ruiner la puissance de l'autre. Dans la guerre des Flandres qui avait

suivi, Louis avait excité la révolte des Liégeois contre Charles, leur souverain; et après l'entrevue de Péronne, si fatale à Louis XI, on avait vu ce roi de France à la merci de son vassal, obligé de marcher avec lui contre ces malheureux bourgeois de Liége, qui payèrent si cher la confiance qu'ils avaient mise dans la parole de l'astucieux monarque. Louis XI avait une revanche à prendre; mais, trop cauteleux et trop fin politique pour se brouiller ouvertement avec un prince aussi puissant et aussi violent que Charles de Bourgogne, il préféra lui susciter pour ennemis ses voisins de la Haute-Allemagne, ou *Messieurs des Ligues suisses*, comme on disait alors. Les rapports qui s'étaient établis entre les Cantons et la France, depuis Saint-Jacques, l'humeur belliqueuse des Suisses, qui ne pouvaient plus se passer de guerres, et la vénalité qui avait commencé à s'introduire dans les mœurs, surtout chez les chefs, lui fournissaient pour cela de grandes facilités. En effet, depuis l'alliance des Suisses avec la France, et surtout depuis le traité de 1452, la position des cantons avait singulièrement changé. Au lieu d'être au ban de l'Europe, traités de rebelles par tous les souverains légitimes du continent, ils avaient l'alliance régulière et la protection puissante du roi de France. Ils étaient recherchés par des souverains secondaires, comme les ducs de Milan et de Savoie, qui mettaient à haut prix leurs services. Leur ancienne ennemie, l'Autriche, absorbée dans de grandes guerres lointaines à l'autre extrémité de ses domaines, et occupée déjà de projets bien autrement vastes qu'une guerre contre un petit pays révolté, mais toujours vainqueur, était hors d'état de leur nuire. Cette puissance allait même rechercher leur alliance, dont elle avait momentanément besoin contre le nouveau duc de Bourgogne, que l'empereur d'Allemagne ne redoutait pas moins que le roi de France.

Charles, qu'on n'appelait pas encore *le Téméraire*, mais plutôt *le Hardi*, à cause de la grandeur de ses conceptions et de ses entreprises, avait en effet tourné sa plus grande ambition du côté de l'Allemagne. « Il tâchait à tant de grandes choses, dit » Philippe de Commines, qu'il n'avait pas le temps à vivre pour les mettre à fin; et » étaient presque impossibles, car la moitié de l'Europe ne l'eût su contenter. » Non content du titre nouveau de *grand-duc de l'Occident*, que l'on commençait à lui donner comme pour le distinguer des autres grands vassaux et même des rois qu'il surpassait en puissance, il voulait ériger une vaste monarchie, telle que celle qui avait existé un moment entre la France et l'Allemagne au temps des Carlovingiens. Quoi qu'on ait pu dire, les plans de la maison de Bourgogne ne tendaient pas à moins qu'à faire de ces pays, qui ont flotté perpétuellement entre la domination française et la domination germanique, un royaume unique, comprenant presque tous les bassins du Rhin et du Rhône. C'était la restauration de l'antique Gaule-Belgique, de la part de Lothaire, ou de l'ancien royaume de Lorraine. De cette façon, Charles-le-Hardi s'affranchissait de sa double vassalité envers l'empereur et le roi de France, et, placé entre ces deux souverains, il devenait leur médiateur naturel. Ce plan est loin de paraître sans grandeur, quand on réfléchit que toutes les grandes guerres européennes, depuis la chute de la maison de Bourgogne, ont eu pour mobile le contact immédiat de la France et de l'Autriche. L'énumération seule des titres du duc de Bourgogne montre assez que sa puissance lui permettait d'aspirer très-haut; mais, malheureusement pour lui, cette puissance s'étendait sur des pays trop différents de mœurs et de langage et trop disséminés. Il s'intitulait, par la

grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg ; comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne (Franche-Comté) ; palatin de Hainaut, de Zélande, de Hollande, de Namur ; marquis d'Anvers et du Saint-Empire ; seigneur de Frise, Salins, Malines ; souverain des pays de Picardie, Vermandois, Ponthieu, Boullonois, etc. etc. De fait, par la grandeur de sa puissance, ce vassal de la France et de l'empire surpassait de beaucoup ses suzerains.

On comprend, en présence des vues de Charles-le-Hardi sur certains pays allemands, pourquoi il s'était empressé de prêter des sommes considérables à Sigismond, archiduc d'Autriche, pour lesquelles celui-ci lui avait engagé son landgraviat d'Alsace, et ses possessions de Brisgau et de la Forêt-Noire. Il avait jeté les yeux sur le duché de Lorraine, qui séparait la Bourgogne et l'Alsace de ses pays wallons ou du nord. Mais, de ce côté, il avait trouvé Louis XI, qui s'était constitué le protecteur du jeune duc René. Charles, espérant avoir meilleur marché de l'empereur Frédéric, qui n'avait guère d'autre richesse que son titre impérial, s'était tourné alors vers lui, et lui avait demandé de l'élire roi des Romains, et d'ériger les pays de Bourgogne en royaume. A ces conditions, il consentait à donner en mariage sa fille Marie à Maximilien, fils de Frédéric, et à laisser, après sa mort, ses Etats à son gendre. Il y avait eu, à cet effet, dans la ville de Trèves, une célèbre entrevue (1473), qui avait eu un résultat tout opposé à celui qu'on en attendait. Charles demandait le titre immédiat de roi de Bourgogne et des Romains, avec le vicariat impérial sur toutes les provinces de la rive gauche du Rhin, comme cela avait déjà été promis à son père, le duc Philippe. Frédéric ne voulait rien accorder avant le mariage de Maximilien et de Marie, et reprochait à Charles de promettre toujours sans tenir. Le faste de ce prince, qui dépassait de beaucoup le luxe que pouvait étaler un pauvre empereur, avait irrité les Allemands. Enfin, Louis XI avait averti Frédéric des vues secrètes et de l'ambition insatiable du duc de Bourgogne. Le jour même où le couronnement du nouveau roi de la Gaule Belgique et des Romains devait avoir lieu, l'empereur quitta Trèves, sans même prendre congé de son orgueilleux vassal.

Ce fut après cette malheureuse tentative que le duc de Bourgogne se tourna vers l'Alsace, qui lui était hypothéquée, et qui pouvait unir ses Etats du Nord à ceux qu'il convoitait dans le Midi. Il avait mis pour gouverneur provisoire dans les pays du Haut-Rhin Pierre de Hagenbach, qui résidait alternativement à Brisach et à Ferrette, villes rapprochées de Bâle et de la frontière suisse. Hagenbach était loin de ménager les populations soumises à son gouvernement ; il cherchait à en tirer le plus possible, dans l'intérêt de son maître, qui ne les possédait qu'à titre précaire. Les rapports de ce seigneur avec les Suisses n'étaient pas non plus établis sur un pied très-amical, et les cantons se plaignaient de ce que les entraves mises au commerce les empêchaient de s'approvisionner, comme précédemment, en Bourgogne, de vin, de blé et de sel. Charles visita en 1474 les contrées qui protestaient contre la tyrannie de Hagenbach, et jeta en même temps un regard sur l'Helvétie, qui rompait la continuité de ses Etats, et dont la possession lui devenait indispensable topographiquement et historiquement, si du moins il voulait sérieusement réaliser les projets que lui prêtent les historiens et que nous avons rapportés.

L'ancienne Helvétie était alors plus nettement tranchée que jamais en deux parties parfaitement distinctes. Nous avons exposé au long comment l'Helvétie orientale ou

allémanique s'était transformée rapidement, dans l'espace d'un siècle et demi, par l'héroïsme et la persévérance des Suisses, en une confédération de huit cantons, avec des pays alliés et des pays sujets. Quant à l'Helvétie occidentale ou romane, elle appartenait tout entière, bien qu'à des titres différents, depuis environ deux siècles, à la maison de Savoie. De Morat à Genève, les habitants de cette contrée jouissaient, sous le nom de franchises et de priviléges, d'une liberté bien différente de la liberté orageuse et aventureuse des peuples de l'Helvétie allemande, mais qui ne leur était pas moins chère. Dans l'Helvétie romane, les Savoisiens et les Bourguignons étaient regardés comme des compatriotes, et les Suisses comme des *étrangers*, ou à peu près. Le mot d'*Allemand* était presque le synonyme d'ennemi sur les bords du Léman, à Genève et dans la patrie de Vaud. L'idée d'entrer dans la Confédération suisse n'était point encore venue aux populations romanes qui habitaient en deçà de l'Aar et de la Sarine. Comment auraient-elles pu la concevoir autrement que comme le rêve ou le désir ambitieux de quelque seigneur qui recherchait par intérêt l'alliance ou la combourgeoisie d'une ville ou d'un canton suisse? Rappelons-nous bien que la Confédération helvétique, dont l'existence même venait d'être mise en question dans la guerre civile de la succession du Toggenbourg, n'était point encore constituée comme Etat indépendant et reconnue des puissances de l'Europe. Ligués pour le besoin momentané de la défense commune, chacun des huit cantons se considérait encore comme libre de contracter des alliances particulières et comme un membre du Saint-Empire romain. Tandis que Zurich correspondait, au nom des autres cantons, avec les princes allemands, Berne était l'intermédiaire des rapports entre les Suisses et la Savoie, la France et la Bourgogne. L'influence de Berne avait grandi sous le rapport diplomatique et fédéral, depuis la fatale guerre de Zurich, qui avait fait perdre à ce canton la confiance des confédérés. Ce fait sert à expliquer comment le gouvernement bernois, investi d'un pouvoir presque dictatorial, put jouer un rôle si grand dans la lutte contre Charles de Bourgogne, lutte où il entraîna les autres cantons presque à leur insu et malgré eux. Il ne faut pas perdre de vue cette différence et même cet antagonisme des contrées allemandes et romanes qui forment la Confédération suisse actuelle, si l'on veut saisir les mobiles et les intérêts qui furent si habilement mis en jeu par la politique de Louis XI pendant les guerres de Bourgogne.

Les rapports entre la Bourgogne et les Suisses s'étaient maintenus sur un bon pied pendant le règne du feu roi Philippe-le-Bon. Son esprit prudent, bien qu'aristocratique, lui avait fait comprendre qu'il n'était pas de l'intérêt de sa maison de se brouiller avec des gens grossiers, à la vérité, en révolte ouverte contre leur souverain légitime, mais incontestablement braves et de plus très-heureux à la guerre. Nous avons vu cependant que ce ne fut pas par amitié pour eux que Philippe refusa de prendre part à la guerre de Saint-Jacques. Son fils, le duc Charles, n'eut pas la même circonspection, non qu'il se soit laissé aller à traiter les Suisses avec le souverain mépris que lui prêtent quelques historiens, mais il est certain qu'il dédaigna de donner à leurs réclamations, au sujet des vexations de Hagenbach, l'attention qu'elles méritaient. Le caractère de Charles-le-Hardi est un composé de contrastes en quelque sorte indéfinissables. C'était un mélange de vraie grandeur et de petitesse, de justice rigoureuse et de froide iniquité, de sens et de folie, de prodigalité et d'avarice, de luxe et d'économie sordide. Rien n'était plus difficile que de le deviner et

de le prévenir. Quand il vint visiter ses pays du Rhin, il entendit les plaintes de ses nouveaux sujets; il eut l'air de les écouter, et il dit même à Hagenbach : « Je veux qu'on traite doucement ces gens, et qu'ils n'aient point à regretter leurs anciens seigneurs. » Cependant il s'obstina à donner toute sa confiance à cet homme, qui continua d'en abuser. A Thann, il reçut solennellement les ambassadeurs d'Aragon, de Venise, de Bologne, le nonce du pape, les envoyés des princes d'Allemagne et ceux de Berne, Nicolas de Scharnachthal et Petermann de Wabern. Ces anciens magistrats suprêmes de la ville impériale de Berne parlèrent au duc à genoux :

« Très-haut et très-redouté seigneur, lui dirent-ils, la ville de Berne et ses confédérés, accoutumés de tout temps à l'alliance de vos illustres pères, ont vu avec joie votre arrivée dans ce pays, comme l'unique moyen de vous exposer leurs plaintes et d'en obtenir réparation. Vos serviteurs ont renouvelé leurs violences et commis des actes de guerre. Le bailli *(Landvogt)* Hagenbach a dépouillé les gens de Mulhouse de leurs redevances et de la liberté de leur commerce. Assurés que nos remontrances ont été présentées à monseigneur le duc sous un aspect défavorable, nous recommandons à ses bontés une ville qui est notre alliée. Nous vous conjurons aussi d'interdire à votre bailli ses outrages et ses menaces contre les Suisses. »

Le duc répondit froidement : « Vous aurez ma réponse à Dijon. Suivez-moi dans cette ville, où je me rends. » Arrivés dans cette capitale du duché de Bourgogne, les ambassadeurs bernois se virent contraints de la quitter, après une longue attente, sans avoir obtenu de réponse. Pierre de Hagenbach avait su persuader au duc qu'avec des cavaliers lombards et des soldats des Flandres, il n'avait aucun souci à prendre de toute cette région de l'Allemagne. On lui prêtait encore ce propos : « Si les Suisses ne se tiennent pas tranquilles, j'écorcherai l'ours de Berne et je m'en ferai une fourrure. »

Pendant ce temps, le roi Louis XI, mieux avisé, mettait très-habilement à profit le mécontentement des Suisses et particulièrement des Bernois. Louis était dès longtemps en rapport avec un haut magistrat de Berne, dont il avait appris à connaître, dans une ambassade, l'esprit fertile en ressources, mais intéressé et cupide. C'était Nicolas de Diesbach, seigneur de Worb et de Signau, qui, gagné par le monarque, devint l'instrument le plus actif et le plus ardent de ses desseins contre le duc de Bourgogne. Celui-ci avait bien aussi ses adhérents à Berne, et à leur tête Adrien de Boubenberg, d'une noblesse plus illustre et plus ancienne que celle de Diesbach. Le duc croyait avoir tout fait en donnant de l'argent et des pensions à ses partisans, tandis que le roi Louis payait et intriguait. Cela faisait une immense différence en faveur de la politique française; car l'argent, que malheureusement les magistrats suisses s'étaient mis sur le pied de recevoir de l'étranger, ne les rendait jamais contraires aux intérêts manifestes de leur pays. C'était une sorte de tribut qu'ils levaient sur les princes, sans se dévouer en tout à leurs volontés. Ainsi, Boubenberg et le parti bourguignon, qui se composait essentiellement des plus anciennes familles du patriciat bernois, n'essayaient en aucune façon d'excuser, encore moins de justifier les excès et les menaces de Hagenbach. La riche bourgeoisie et les familles nouvelles qui formaient le parti français n'en représentaient pas moins les chefs du parti bourguignon, comme partageant le mépris que le duc et ses agents avaient voué aux Suisses. Ils mettaient en parallèle les excellents procédés dont avait tou-

jours usé le roi Louis, et alléguaient des motifs sans réplique pour se lier d'amitié avec lui par un traité encore plus serré et plus intime. Ces manœuvres du parti français à Berne réussirent complètement, et Nicolas de Diesbach, envoyé près du roi de France, en revint avec un traité signé, par lequel : « Icelui seigneur roi devait fidèlement donner aide, secours et défense aux Suisses dans toutes leurs guerres, et *spécialement contre le duc de Bourgogne*. En outre, le dit roi ferait tenir et payer tous les ans aux Suisses, en sa ville de Lyon, la somme de vingt mille francs ; et s'il avait besoin du secours des Suisses et les requérait, ils seraient tenus de lui fournir à ses dépends tel nombre de soldats armés qui leur semblera honnête qu'ils pourront donner, dans le cas où ils ne seraient pas occupés de leurs propres guerres.

» Quand le dit seigneur roi voudra demander aux Suisses tels secours, il fera tenir d'avance, dans l'une des villes de Zurich, Berne ou Lucerne, la paie d'un mois pour chaque soldat, et pour les deux autres mois suivants en la cité de Genève ou autre lieu qui nous sera commode, à notre plaisir et volonté. Du jour que les nôtres sortiront de leurs maisons commencera la paie des susdits trois mois, et ils jouiront de toutes les franchises, priviléges et immunités dont jouissent les sujets du roi.

» Et si, en quelque temps que ce soit, le dit seigneur roi, pour cause des siennes guerres, ne pouvait nous prêter secours contre le duc de Bourgogne, dès-lors, pour soutenir nos guerres, il nous ferait délivrer en sa ville de Lyon, tant et aussi longuement que nous serons à main armée, vingt mille florins du Rhin, sans préjudice de la somme sus-mentionnée. Et si, *selon que les choses sont disposées*, il arrivait que nous soyons maintenant enveloppés de guerre avec le duc de Bourgogne, dès-lors et à l'instant icelui roi doit mouvoir puissamment et sérieusement la guerre contre le dit duc, et faire les choses qui pourraient être profitables à lui et à nous ; le tout sans dol ni fraude aucune. »

Louis XI ne se contenta pas de conclure avec les Suisses cette alliance significative. Il s'entremit activement pour former une ligue entre eux, le duc Sigismond d'Autriche et les villes libres d'Alsace et des bords du Rhin, que les violences d'Hagenbach avaient exaspérées. Les évêques de Bâle et de Strasbourg, le comte palatin Robert, le margrave Charles de Baden formèrent aussi avec ces villes et par contrecoup avec les Suisses une alliance pour dix ans, qui fut appelée la *Ligue inférieure*, celle des Suisses formant la *Ligue supérieure* ou de la *Haute-Allemagne*. Strasbourg et Bâle en particulier, cités opulentes par le commerce, s'engagèrent, sous la caution du roi de France, à prêter à l'archiduc Sigismond la somme nécessaire pour dégager ses domaines d'Alsace, hypothéqués au duc de Bourgogne. Ces trames si bien tendues, ces menées qui se pratiquaient en Suisse pour le brouiller avec les confédérés, ne furent pas si secrètes que ce prince n'en eût connaissance. Il chargea Jacques de Savoie, comte de Romont et baron de Vaud, oncle du jeune duc Philibert, souverain des Etats de Savoie depuis la mort toute récente (1472) de son père, Amédée IX, petit-fils d'Amédée VIII, le solitaire de Ripaille, d'envoyer des députés dans les huit cantons, ainsi qu'à Soleure et à Fribourg, « pour exposer que l'acquisition de l'Alsace » n'était point faite par la Bourgogne dans des vues préjudiciables aux Suisses, mais » tout au contraire à leur grande fortification et sûreté. » Jacques de Savoie avait lié depuis plusieurs années sa fortune à celle de Charles de Bourgogne. Ecarté de la régence de Savoie par sa belle-sœur, la duchesse Yolande de France, fille de Char-

les VII, sœur de Louis XI et mère du duc mineur Philibert, il servait dans l'armée de Bourgogne avec un corps de volontaires vaudois et savoyards. Il avait, en son absence, confié à la sauvegarde des Bernois ses domaines du pays roman, « étant, disait-il, obligé par honneur et par devoir de s'éloigner personnellement de son pays, et se fiant à l'alliance étroite qui unissait la ville de Berne à la maison de Savoie, dont il était un des enfants ; prenant de son côté l'engagement de ne rien faire de contraire aux intérêts de cette ville. » Le comte de Romont semblait, par conséquent, bien placé pour ménager un arrangement convenable et rétablir la bonne harmonie, compromise depuis l'ambassade de Dijon, entre le duc de Bourgogne et les Suisses. La négociation parut d'abord réussir. Il est vrai que Charles avait changé de ton : « Il ne convient pas, leur écrivait-il en annonçant qu'il allait faire droit à leurs plaintes, d'abandonner ainsi un ancien ami qui ne vous sera jamais contraire ; vous ne deviez pas conclure une alliance forcée avec vos véritables ennemis. Souvenez-vous de ces vaillants hommes, vos pères et vos frères, que le roi Louis a fait périr autrefois par l'épée au bord de la Birse ; songez à ce libre commerce que vous avez toujours fait avec la Bourgogne. Vous savez que je tiens la vaillance pour la première des vertus humaines ; et comme vous avez mérité le nom du plus vaillant peuple de la chrétienté, vous pouvez penser que je vous porte une plus haute estime qu'à toutes autres communautés ou princes. »

Les envoyés du duc et du comte de Romont dressèrent un rapport des réponses qui leur furent faites dans chaque canton. Elles étaient toutes favorables, même celle de Berne, parce que l'avoyer de Diesbach, chef du parti français, était absent, et que l'assemblée du Conseil fut présidée par Pierre Kistler et le trésorier Fränkly, partisans de la paix. En général, les cantons de l'intérieur, qui ne participaient pas encore aux largesses de la France, ne désiraient pas une rupture. Le Waldstætten se montraient reconnaissants de ce qu'un si puissant prince daignait se souvenir de si pauvres gens. Toutes les réponses demandaient seulement que le duc imposât à Hagenbach plus de circonspection dans ses propos à l'égard des Suisses, et dans ses procédés envers Mulhouse.

Mais Louis XI ne perdait pas un instant de vue ses desseins, et opposait ambassade à ambassade. Par son ordre, Juste de Sillinen, de Lucerne, administrateur de l'évêché de Grenoble, prélat intrigant et habile, se rendit en Suisse, sous prétexte de visiter son abbaye de Béromünster, mais en effet pour mener à bonne fin la réconciliation ébauchée entre l'Autriche et les cantons. Il réussit auprès de ceux-ci et auprès de Sigismond, auquel il fit envisager que, moyennant son alliance avec les Suisses, il pourrait recouvrer l'Alsace. Dans les premiers jours d'avril 1474 fut signé à Constance le traité de l'*union perpétuelle* ou *héréditaire* entre les confédérés et Sigismond, quatre-vingt-huit ans après que l'aïeul de celui-ci eut péri à Sempach. En même temps, des envoyés français faisaient échouer à Berne et à Lucerne les démarches conciliantes du duc de Bourgogne par des offres encore plus brillantes et plus séduisantes que les premières. Ils présentèrent à Berne le 25 août, et à Lucerne le 6 septembre 1474, le plan d'une nouvelle alliance concertée entre Louis XI et l'avoyer de Diesbach. Ce plan consistait à réunir en un seul faisceau toutes les forces de l'empereur, de l'archiduc d'Autriche, du roi de France, du duc de Lorraine, pour ruiner la prépondérance de la maison de Bourgogne avec l'aide des bandes guerrières et vail-

lantes des Suisses. De plus, par un traité explicatif du précédent, Louis et les Suisses promettaient bien « *de devenir amis des mêmes amis, et ennemis des mêmes ennemis,* » mais le roi de France ne devait point se mettre en peine de secourir les seigneurs » des Ligues, sinon que leurs ennemis eussent si grande puissance que les dits sei- » gneurs fussent pressés en urgente nécessité et ne pussent autrement résister. » De sorte que Louis pouvait mettre les Suisses en guerre contre la Bourgogne, sans avoir lui-même à rompre avec lui.

Aussitôt après l'échange de ces traités, Sigismond fit signifier au duc de Bourgogne que la somme de quatre-vingt mille gouldes nécessaire pour le rachat des domaines engagés en Alsace et ailleurs, se trouvait déposée à la monnaie de Bâle. Charles, qui n'avait que faire de cet argent, et qui renonçait avec peine à l'idée de garder des territoires si nécessaires à l'exécution de ses desseins d'agrandissement, répondit d'abord, avec une modération calculée, que la somme n'était pas payable à Bâle, mais à Besançon. Il allégua plusieurs autres raisons, plus ou moins plausibles, pour ne pas la recevoir. Cette réponse déconcerta ses ennemis, qui la tinrent cachée aux cantons et firent courir le bruit que le duc refusait le rachat.

Dès que le traité de l'union héréditaire fut publié, les populations de l'Alsace, sans attendre que ce rachat fût exécuté ou que les difficultés fussent aplanies, se levèrent en masse et prêtèrent serment à leur ancien souverain, accouru d'Inspruck pour suivre de près la marche des événements. Hagenbach s'était fortifié dans Brisach, mais ses soldats allemands le livrèrent aux bourgeois. Sigismond le fit mettre en jugement, et désigna pour juges « des hommes graves et sages, députés par les villes de Strasbourg, Colmar, Schelestadt, Fribourg en Brisgau, Brisach et Bâle, plus seize chevaliers. Berne et Soleure envoyèrent aussi leurs députés pour prendre part au jugement. Henri Iselin, de Bâle, porta la parole contre lui. Convaincu de meurtres et d'exactions, il fut condamné à mort. La sentence, rendue à la clarté des flambeaux, devait être exécutée sur-le-champ. Hagenbach demanda pour toute grâce d'avoir seulement la tête tranchée. Huit bourreaux de diverses villes se présentèrent pour exécuter l'arrêt. Celui de Colmar, qui passait pour le plus adroit, fut préféré. Hagenbach mourut avec un courage digne d'une meilleure cause. « Je ne regrette ni ma vie ni mon corps, dit-il; je supplie seulement Dieu de me pardonner d'avoir mérité une telle sentence et plus cruelle encore. Vous tous aussi dont j'ai été le gouverneur, pardonnez-moi ce que j'ai pu faire par défaut de sagesse ou par malice. J'étais homme; priez pour moi. »

Charles-le-Hardi était alors tout occupé du siége de Neuss ou Nuys, ville petite mais forte, dans l'électorat de Cologne, avec lequel il était en guerre. Le nouvel évêque, Hermann de Hesse, que le duc de Bourgogne ne voulait pas reconnaître, s'y était enfermé avec son frère Henri de Hesse-Cassel et une nombreuse noblesse. Elle faisait une résistance longue et désespérée, et le siége dura un an, du 29 juillet 1474 au 28 juin 1475. Charles était en même temps absorbé par ses négociations avec Edouard IV, roi d'Angleterre, son beau-frère, qu'il venait d'entraîner dans une grande expédition contre la France. On comprend quel effet durent produire sur ce caractère violent et impérieux les nouvelles qui lui arrivèrent coup sur coup de la notification du rachat, de l'insurrection de l'Alsace, de la prise de possession de ce pays par Sigismond, du procès et de l'exécution d'Hagenbach. A ce dernier message, son cour-

roux ne connut plus de bornes. Il jura de venger un serviteur qu'il aimait par-dessus tous les autres, et fit marcher des troupes en Alsace. Mais, quelque désir qu'il eût de punir ses ennemis et de reprendre les domaines de l'Autriche, il ne pouvait penser encore à porter de ce côté toutes ses forces, encore moins à y venir en personne, à cause des grands projets qui se tramaient en ce moment entre le roi d'Angleterre et lui. Il essaya une dernière tentative pour éviter une rupture avec les Suisses, et il s'adressa à la duchesse régente de Savoie, pour qu'elle obtînt au moins leur neutralité. Mais les députés de la régente à Lucerne échouèrent. Berne, complètement dévoué à Louis XI, reprochait à la maison de Savoie ses alliances avec la Bourgogne, et prétendait que le comte de Romont rompît les liens qui le retenaient au service du duc Charles. La guerre à ce souverain fut déclarée, le 28 octobre 1475, après une dernière lutte dans laquelle la faction française et autrichienne l'emporta sur le parti indépendant et national. Cette faction avait une telle hâte d'en venir aux mains, que trois jours après, et bien avant que le héraut d'armes, chargé de porter devant Neuss la lettre du défi, fût arrivé à sa destination, les Suisses entraient dans la Franche-Comté de Bourgogne, conjointement avec une armée autrichienne, et venaient mettre le siége devant Héricourt, ville qui appartenait à Henri de Neuchâtel en Bourgogne, vassal du duc Charles. Le comte de Romont, occupé jusque-là au siége de Neuss, en avait été détaché pour surveiller les événements du côté de la Suisse. Il voulut faire une tentative pour délivrer Héricourt; mais son armée, ou plutôt celle du sire de Neuchâtel, fut mise en déroute, le 13 novembre 1474. Cette intervention active du comte de Romont contre les Suisses fut fatale au pays de Vaud. Héricourt rendue et remise aux officiers de Sigismond, les Suisses rentrèrent chez eux remplis d'enthousiasme. Dès les premiers jours de l'année suivante (1475), Berne et Fribourg, qui avaient fait depuis longtemps leur paix et renouvelé leurs anciennes combourgeoisies, profitant des embarras où la maison de Savoie se trouvait placée dans la guerre qui commençait, s'emparèrent de plusieurs châteaux faisant partie de la baronnie de Vaud. Fribourg secouait ainsi le joug honteux de la paix qui l'avait mise en 1448 sous la domination de Savoie. La régente envoya à Berne députation sur députation pour représenter que les affaires de la maison de Bourgogne n'étaient pas celles de sa maison. Mais ce fut inutilement : on lui reprocha la part que son beau-frère le comte de Romont avait prise à la bataille d'Héricourt, et le passage, à travers les terres de Savoie, des mercenaires lombards à la solde de Bourgogne, qui arrivaient à Aigle après avoir franchi le St.-Bernard. Louis XI, sans égard pour les liens du sang, encourageait les Bernois à *donner une correction à sa sœur Yolande :* « Toutefois, écrivait-il, il ne souffrirait jamais qu'elle et son fils fussent écrasés par les Suisses. » Les envoyés de la régente quittèrent Berne désespérés, avec la conviction que les Bernois et même les Fribourgeois, quoique ceux-ci fussent sujets de la Savoie, allaient envahir le pays roman. En effet, les bandes suisses rassemblées à Neuchâtel, qui fut traité en pays ennemi, malgré l'étroite alliance du souverain de ce pays, le margrave de Hochberg, avec Berne, marchèrent droit sur Grandson, à la fin d'avril 1475. Cette ville appartenait à Louis de Châlons-Arlay, qui se trouvait alors au camp du duc de Bourgogne devant Neuss. Elle fut emportée, et le château capitula le 1er mai. Un corps de 300 Bernois y fut mis en garnison. De là, les Suisses se portèrent sur les châteaux de Montagny, de Champvent, qui se rendirent aussi ; puis sur Orbe,

dont le château, remontant aux temps mérovingiens et fortifié d'une manière redoutable, était confié à la garde de messire Nicolas de Joux, vaillant chevalier comtois, qui, peu de jours auparavant, s'était rendu en personne à Berne pour tâcher de détourner l'orage prêt à fondre sur les domaines que la maison de Châlons possédait dans l'ancienne Transjurane. Ses ouvertures repoussées, messire Nicolas s'était bravement enfermé dans le château d'Orbe avec une trentaine de gentilshommes du pays et quelques centaines de soldats, qui firent une défense héroïque et digne d'un meilleur sort : tous périrent sur la brèche ou furent passés au fil de l'épée. La prise d'Orbe entraîna celle d'Echallens et de Jougne. Pendant cette expédition, Berne faisait occuper le Chablais vaudois par un millier d'hommes, qui traversèrent les vallées de Gessenay et des Ormonts. Les mercenaires italiens à la solde du duc Charles, qui avaient été dirigés de Milan sur Aigle, furent dispersés ou tués. Berne profita de cette occasion unique pour entraîner le Vallais dans sa politique. L'avoyer de Berne et la Diète du Vallais conclurent, en septembre 1475, un traité d'alliance mutuelle. En cas de guerre entre Berne et la maison de Savoie, le Vallais s'engageait à soutenir par les armes les droits des Bernois.

Pendant que les Suisses désolaient ainsi les terres de ses vassaux bourguignons, Charles-le-Hardi se tenait toujours devant Neuss, qui se défendait avec héroïsme. Toute l'Allemagne, toute la chrétienté s'intéressaient au sort de cette petite ville, qui fut si fatale à la maison de Bourgogne, car le temps que son chef consuma devant ses murs fut la première cause de sa perte. Charles tenait ainsi en échec toutes les forces de l'empire, en même temps que son imagination vagabonde, occupée d'un vaste projet qui devait placer Edouard IV sur le trône de France, se portait sur l'Aragon, la Bretagne, l'Italie, dont les souverains devaient seconder l'exécution de ses plans. En effet, le roi d'Angleterre débarqua à Calais le 27 juin 1475. Charles-le-Hardi quitta précipitamment le siége de Neuss, qui allait se rendre, et se rendit au camp anglais. Mais le duc de Bourgogne et le roi anglais furent bientôt brouillés ; ils ne s'entendaient sur rien et se défiaient l'un de l'autre. Charles ne voulait pas laisser entrer les troupes de son allié dans ses places. Louis XI, toujours en mesure de profiter des fautes de ses ennemis, entama avec Edouard des négociations à Pecquigny, et Edouard se rembarqua, après avoir conclu une trêve de sept ans, que Louis acheta par une pension de 50,000 écus (29 août 1475). En vain le duc de Bourgogne reprocha à Edouard sa lâcheté ; il fut bientôt contraint de signer lui-même une trêve avec le roi de France, trêve dont la condition principale fut l'abandon du connétable de Saint-Pol, l'un des plus puissants seigneurs de l'ancienne ligue du Bien public, qui avait fait alliance avec Charles. La mort d'un si haut personnage fut comme l'avant-coureur de la ruine de son allié. Seul, il était cependant encore assez fort pour tenir tête à la royauté française, malgré laquelle il venait de s'emparer de la Lorraine. Mais ce fut alors qu'il vint enfin se heurter contre la Suisse, où il avait de cruelles injures à venger, et dont la possession lui était indispensable pour joindre les deux Bourgognes à la Provence, que le roi René voulait mettre entre ses mains [1]. A l'exemple d'Annibal, qu'il avait pris pour modèle, il rêvait même de passer les Alpes. « Le duc de Milan était devenu son allié ; de la maison de Savoie, il en disposait comme du sien ; et si les Suisses étaient soumis, dit Philippe de Commines, il tenait le pays depuis la mer

1. Philippe de Commines.

de Ponant (la Méditerranée) jusqu'à celle du Levant (la mer du Nord) en son obéissance. »

Pendant que Charles-le-Hardi traitait avec les princes ses ennemis, pour avoir pleine liberté d'agir du côté de l'Helvétie, les Suisses continuaient leurs incursions terribles dans les pays romans. Le 14 octobre 1475, le Conseil des Deux-Cents de la ville de Berne avait envoyé un défi et déclaré la guerre au comte de Romont, et appelé sous les armes tous les confédérés et les Vallaisans. L'armée suisse se présenta devant Morat, dont les habitants, moitié allemands et moitié romans, capitulèrent. C'est ainsi que cette ville devint sujette de Berne et de Fribourg. Les Suisses se dirigèrent ensuite sur Payerne, en évitant Avenches, ville de l'évêque de Lausanne, avec lequel ils n'étaient pas en guerre. Payerne ouvrit ses portes à l'armée d'invasion, qui de là se porta sur Estavayer, au bord du lac de Neuchâtel. Cette ville, alors plus importante qu'aujourd'hui, et dont Fribourg était jalouse[1], était défendue par trois cents hommes de la châtellenie de Nyon. Sommé de se rendre, Claude d'Estavayer, seigneur et commandant de la ville, répond : « La ville a dans le comte de Romont un bon seigneur, qui viendra bientôt la délivrer ; elle ne se rendra pas. » Les Suisses l'assiégèrent avec fureur. Une porte cède. Ils s'y précipitent en criant : « *Ville gagnée!* » Toute la garnison et treize cents bourgeois, pris les armes à la main, « sont *hâchés* et *chaplés*, et les maisons mises à sac, jusqu'aux murailles », dit la Chronique de Neuchâtel. Le bourreau de Berne achevait les blessés. Claude d'Estavayer eut la tête tranchée. Ce qui ne fut pas massacré fut noyé par le bourreau, qui, ayant eu la maladresse de laisser échapper onze soldats de la garnison précipités dans les flots, fut lui-même égorgé par la soldatesque, en punition de sa maladresse. Moudon, terrifiée d'une si épouvantable catastrophe, implora la clémence des Suisses, qui lui confirmèrent ses franchises, moyennant une forte finance. Yverdon fit de même. Aubonne, fief du comte de Gruyère, allié des cantons, fut respectée. Le château des Clées, qui commandait un passage important du Jura, était défendu par Pierre de Cossonay avec une poignée d'hommes, qui se comportèrent avec un courage intrépide. Assiégés par l'armée entière des Suisses, ils n'obtinrent aucun quartier, pas même le temps de se confesser avant de mourir. Conduits à Orbe, tous ces braves gens, parmi lesquels vingt-trois bourgeois de Cossonay, furent condamnés à mort. Mais le bourreau manquait. Un Allemand, valet de Pierre de Cossonay, obtint sa grâce en remplissant ses fonctions. Le commandant des Clées eut la tête tranchée par celui qui la veille était son serviteur dévoué. Le château de Sainte-Croix, celui de La Sarraz furent incendiés. Les villes de La Sarraz et de Cossonay se rachetèrent, moyennant 300 florins de Savoie.

Pendant que ces scènes de carnage et de désolation se passaient dans le pays de Vaud, le comte de Romont, qui avait quitté le duc Charles, accourait en Franche-Comté. De là il franchit le Jura à Saint-Georges, et voulut rallier les vassaux de Coppet, de Nyon, de La Côte et de Genève. Mais les bourgeois de ces villes, terrorisés à l'approche des Suisses, qui, au nombre de plus de douze mille, traînaient après eux une formidable artillerie, s'étaient réfugiés dans les terres de l'évêque de Lausanne. Cette ville, bien qu'elle n'appartînt pas à la maison de Savoie, dut payer une forte somme. Genève échappa au danger d'une occupation suisse, moyennant

1. *Berchtold*, *Histoire de Fribourg*, tome I, pages 372 à 374.

vingt-huit mille écus d'or, dont le paiement fut assigné sur le trésor de l'évêque et sur une contribution qui fut mise sur les citoyens, et qui s'éleva à soixante mille florins, soit au douzième de la valeur totale des biens meubles et immeubles de la ville.

Après avoir rançonné Genève, mis le feu au château de Morges, reçu le serment de Rue et de Romont, les Suisses reprirent le chemin de Fribourg, et de là rentrèrent dans leurs cantons avec un riche butin. Cette expédition néfaste avait duré trois semaines. Les chroniqueurs suisses, et après eux beaucoup d'historiens étrangers, ont avancé que cette furieuse guerre déclarée au comte de Romont avait eu pour motif *quelques chariots de peaux de moutons confisqués à certains marchands allemands et suisses*[1]. Ce qui a donné lieu à cette version, c'est que quelques jours avant que les Bernois déclarassent la guerre au comte de Romont (le dimanche 1er octobre 1475), deux chars de marchandises, consistant en peaux de moutons et de chèvres, et appartenant à des marchands de Nuremberg qui les transportaient en contrebande à Genève, pour de là les faire passer à la foire de Lyon, furent arrêtés et confisqués entre Lausanne et Morges[2]. Mais cette infraction aux lois du pays, commise par des étrangers, ne pouvait être pour les Suisses un *cas de guerre*. Ce qu'ils reprochaient au comte de Romont, c'était d'être au service du duc Charles. Ils auraient voulu aussi que la régente de Savoie déclarât ouvertement avec eux la guerre à ce prince. Or, madame de Savoie était *extrême pour le dit duc*, ainsi s'exprime Commines, c'est-à-dire dévouée à sa cause. Les Suisses auraient voulu qu'elle ne donnât pas passage aux soldats venant d'Italie et se rendant au service du duc Charles, et qu'en revanche « il fût libre aux bandes suisses de traverser les pays de Savoie, soit pour aller, soit pour venir. » Ces exigences ne tendaient à rien moins qu'à mettre les Etats de la régente et du comte de Romont à la merci des Suisses, et par le fait aussi du roi de France, qui avait dicté ces conditions.

Bien qu'une large barrière de sang eût séparé le duc de Bourgogne et les Suisses, et qu'une réconciliation parût désormais impossible, elle fut tentée cependant, sinon de bonne foi, du moins en apparence. « Louis XI s'entremit et sollicita le duc, dit Philippe de Commines, pour qu'il laissât en paix ces pauvres gens de Suisses, et qu'il reposât son armée. Les dits Suisses lui envoyèrent aussi leur ambassade, et offraient de rendre ce qu'ils avaient pris au comte de Romont. Mais le dit comte le sollicitait d'autre côté de le venir secourir en personne. A rien ne voulut le dit

1. Voyez *Diebold Schilling, Olivier de la Marche, Commines, de Barante*, Histoire des ducs de Bourgogne. *Marc Lescarbot*, dans son poëme intitulé *Tableau de la Suisse* (Paris, 1616), s'exprime de même ainsi :

Au-deçà de Gruyère, en la basse vallée,
Est la terre qui est de Rondmond appelée,
Comté qui jadis fut l'apanage certain
D'un prince de Savoie, et qui vint en la main
Du peuple fribourgeois par le droit de la guerre,
Lorsque du Bourguignon la sanglante colère
D'une force orgueilleuse inonda ce pays,
Pour des peaux que ce comte avait d'un Suisse pris.

2. Un édit du 2 décembre 1465, publié par le gouvernement du duc de Savoie, Amé IX, défendait de transporter des marchandises à travers les terres de Savoie, à d'autres foires quelconques, avant de les avoir mises en vente à celles de Genève. (*De Gingins La Sarra, Épisodes des guerres de Bourgogne.*)

duc entendre, et jà le conduisait son malheur. » Le fait est, quoi qu'en dise Commines, jadis serviteur du duc de Bourgogne, passé au service du roi Louis XI, que dans les conférences qui s'ouvrirent à Neuchâtel en 1475, Juste de Sillinen, envoyé de Louis XI, se montra plutôt disposé à embrouiller les affaires qu'à les arranger. Il est vrai que le duc de Bourgogne ne se montra pas non plus facile. Il exigeait la remise immédiate de l'Alsace, et voulait que l'Autriche fût exclue de la trêve. Les cantons demandaient comme première condition que *tous* leurs alliés y fussent compris. Les tentatives de rapprochement n'aboutirent qu'à une seule suspension d'armes, expirant le 1er janvier 1476.

C'est un des traits les plus curieux de l'histoire suisse et même de l'histoire en général que celui que présentent ces conférences pour la paix. On voit les confédérés se confondre en efforts pour faire comprendre dans la paix avec le duc de Bourgogne l'Autriche, leur ancienne et implacable ennemie, devenue subitement leur alliée par l'habile diplomatie de Louis XI. Philippe de Commines, qui connaissait tous les ressorts de ces intrigues, dit avec raison : « Ce fut grande œuvre d'allier le duc Sigis-
» mond d'Autriche avec les Suisses, et cette nouvelle alliance, entre gens si longtemps
» ennemis, ne se fit point sans dépenses et sans faire maints voyages. Elle tourna
» depuis à grand profit au roy, et plus que la plus part des gens n'entendent, et croy
» que ce fut une des plus sages choses qu'il fit oncques en son temps, et plus au
» dommage de tous ses ennemis. »

Au commencement de l'année 1476, Charles-le-Hardi, maître de la Lorraine, en paix ou du moins ayant des trêves suffisantes avec tous les princes ses ennemis, entreprit cette mémorable campagne immortalisée par les deux grandes journées de Grandson et de Morat. « J'ai bonne paix, dit-il à Nancy aux seigneurs de sa cour, avec les rois mes voisins, mais non avec les Suisses, qui ont fait grand outrage à mon cousin de Romont. J'ai l'intention de l'en venger prochainement. » Il dirigea en effet son armée sur Besançon, où il fit son entrée à la fin de janvier. Le comte de Romont, prenant les devants, s'était avancé par le défilé de Jougne jusqu'à Yverdon, qu'il reprit dans la nuit du 12 janvier; mais il ne put forcer le château, occupé par une garnison de Fribourgeois, de Bernois et de Lucernois. Les Suisses, de leur côté, se préparèrent à la guerre. Ils avaient exigé la remise du comté de Neuchâtel, ne se fiant pas à la neutralité du seigneur de ce pays, le margrave d'Hochberg, dont le fils servait dans l'armée de Bourgogne. Les Neuchâtelois, accoutumés depuis des siècles à marcher avec la bannière de Berne, sympathisaient avec la cause des confédérés. Charles-le-Hardi tenta de pénétrer en Suisse par ce comté; mais il trouva les passages du Val-de-Travers et de la Tour-Bayard si bien gardés par les Suisses, qu'il modifia son plan de campagne, et entra dans le pays de Vaud par Jougne et Ballaigue. Quinze jours suffirent au comte de Romont, qui précédait le duc, pour reconquérir, avec les troupes de Bourgogne, le pays de Vaud, à l'exception de Grandson, place dans laquelle se retira la garnison d'Yverdon au moment où le duc vint en personne investir cette ville. La garnison de Grandson, après avoir défendu cette place tant qu'elle fut tenable, et soutenu deux assauts meurtriers, se retira dans le château, qui fut dès ce moment en butte aux attaques de toute l'armée de Bourgogne, trop nombreuse seulement pour prendre part tout entière au siége d'une si petite forteresse. Les défenseurs du château firent bravement leur devoir et soutin-

rent les assauts des Bourguignons, jusqu'au 28 février. Bloquée par terre et par eau, ayant perdu toute espérance d'être secourue, cette petite garnison offrait de capituler. Le duc de Bourgogne exigeait qu'elle se rendît à discrétion, et même il avait déclaré d'avance que tous ceux qui tomberaient en son pouvoir seraient immédiatement pendus ou passés par les armes, en représailles des cruautés commises dans la campagne précédente. Sur l'assurance mensongère que Fribourg était prise, que Berne et Soleure allaient succomber, que le duc aurait peut-être pitié d'eux, les défenseurs de Grandson, privés de chefs supérieurs, divisés entre eux, se rendirent à discrétion, le mercredi des Cendres, 28 février. Ils furent tous ou noyés dans le lac ou pendus aux arbres séculaires que l'on voit encore au pied du donjon. Ils moururent avec un calme qui effraya les populations vaudoises, accourues pour assister à cet horrible spectacle qui était comme une expiation des cruautés commises dans la dernière campagne. Les populations romanes venaient en foule au camp du duc Charles, qui ressemblait à une grande ville opulente, et où régnait le luxe et la licence. Le plan du duc était de marcher droit sur Berne, par Neuchâtel et Aarberg, avant que l'armée des confédérés, qui se rassemblait en hâte, fût totalement réunie.

Berne, dans ce pressant danger, avait fait appel à tous ses alliés et confédérés. Leurs bannières accoururent de tous côtés à Neuchâtel, qui était la première ville menacée. Sans se donner le temps de se reposer dans cette ville, quand ils eurent appris le désastre de Grandson, ils marchèrent en trois colonnes contre l'armée bourguignonne, dont la force était évaluée à trente mille combattants. Les Suisses en comptaient environ vingt mille, « et de leurs alliés, dit Commines, en avaient peu avec eux, car ils étaient contraints de se hâter pour secourir Grandson, ayant appris la mort de leurs gens comme ils étaient aux champs; et de leurs terres ne se tire point autant de monde qu'on croit, et encore moins alors que maintenant; car, depuis ce temps-là, la plupart ont laissé le labeur pour se faire gens de guerre. Le duc de Bourgogne, contre l'opinion de ceux à qui il demandait avis, délibéra d'aller au-devant d'eux, à l'entrée des montagnes, ce qui était bien son désavantage, car il était en bon lieu pour les attendre, clos de son artillerie et par le lac, et n'y a nulle apparence qu'ils lui eussent su porter dommage. » Cette faute du duc de Bourgogne eut en effet d'immenses conséquences. Quand les Suisses, arrivés sur les hauteurs au-dessus de la Chartreuse de la Lance, s'aperçurent que l'ennemi venait de quitter son camp retranché pour s'avancer vers Concise, entre le lac et le Jura, ils marchèrent en avant aux cris de « Grandson, Grandson! » L'impatience des soldats, surtout des Bernois, était telle, qu'ils ne permirent pas à leurs chefs de faire une halte pour attendre le reste de l'armée, qui n'avait pas encore atteint Vaumarcus. Les bannerets descendirent de cheval, prirent en main les bannières, et, marchant en tête de la colonne, ils commencèrent à descendre la pente de la montagne du côté de Concise. Arrivés dans la plaine, ils virent deux corps de cavalerie ennemie qui s'avançaient de deux côtés différents. Officiers et soldats se mirent à genoux, selon leur coutume, pour se recommander à Dieu. Charles, croyant qu'ils demandaient merci, fit commencer le feu de son artillerie, tandis que la cavalerie les attaquait sur les flancs[1]. C'était entre neuf et dix heures du matin (le samedi 2 mars 1476). Le duc

1. Le duc, voyant ce jeu, jura, disant: « *Par saint Georges! ces canailles crient merci. Gens des*

s'était porté sur un monticule appelé la *Motte*, à l'embranchement de deux chemins, dont l'un conduit par les hauteurs au-dessus du château de Vaumarcus, tandis que l'autre serpentait en suivant les sinuosités du lac. Il avait compté ce jour-là sur une marche et non sur un combat. De cette colline, il pouvait suivre les mouvements de ses colonnes prêtes à s'engager dans le passage des montagnes qu'il fallait traverser pour arriver par Boudry à Neuchâtel. L'action continuait à s'engager par des tirailleurs de Schwytz postés dans le bois qui domine la Lance. Le plan du duc était d'attirer toutes les forces des Suisses sur son centre, où il avait placé son artillerie, en les enveloppant par les deux flancs avec sa nombreuse cavalerie, commandée par le sire de Château-Guyon. Les Suisses se massaient, en effet, au nombre d'environ dix mille, au pied de la montagne; les autres n'étaient pas encore arrivés sur le champ de bataille. Alors le duc, voulant forcer cette masse compacte à s'engager, en se divisant, démasqua son artillerie à l'embranchement des deux routes. Il ne put exécuter ce mouvement qu'en faisant rétrograder son avant-garde, déjà aux prises avec l'ennemi. Cette manœuvre venait de commencer, quand l'infanterie italienne, placée en arrière entre Concise et Corcelles, apercevant cette retraite simulée, la prit pour une défaite et se mit à fuir en déroute au cri de « Sauve qui peut! » Saisies d'une terreur panique, les troupes des premiers rangs lâchèrent pied à leur tour et entraînèrent toute l'armée bourguignonne, dont une grande partie ne combattit pas et ne vit pas même l'ennemi. Charles-le-Hardi fit d'incroyables efforts pour intervenir dans la mêlée avec le prince de Tarente et ses meilleurs capitaines, afin d'arrêter la déroute. Le sire de Château-Guyon fut tué en chargeant de flanc avec la gendarmerie le grand carré des Suisses hérissé de longues piques. Perdant tout espoir de rétablir le combat, le duc se retira vers son camp fortifié de Grandson, qu'il trouva abandonné. Il se crut trahi, et les ordres qu'il donna, ou ne furent pas suivis, ou se ressentirent de l'impression qu'il éprouvait. Il était alors trois heures après midi. Le ciel, jusqu'alors pluvieux, s'éclaircit, et l'on vit briller des armes sur les hauteurs qui dominent la Lance. Les trompes bien connues sous le nom du *taureau d'Uri* et de la *vache d'Unterwalden* firent entendre leurs mugissements. Elles annonçaient les confédérés des cantons de l'intérieur, qui, arrêtés près de Vaumarcus, étaient accourus au bruit du canon. Dès qu'ils eurent rejoint leurs compagnons dans la plaine, ils marchèrent en avant avec une impétuosité irrésistible. Charles, voyant que tout était perdu, dut s'enfuir lui-même par la route de Bourgogne et ne s'arrêta qu'au-delà des montagnes, à Nozeroy en Franche-Comté.

Les Suisses poursuivirent les fuyards jusqu'à ce que la nuit vînt les arrêter; le manque de cavalerie les empêcha de tirer tout le parti possible de leur victoire, de sorte que cette déroute de Grandson ne coûta guère au duc de Bourgogne qu'un millier d'hommes, et sept gentilshommes de marque tués autour du duc. C'est dans ce sens qu'il faut entendre ce passage de Commines : « De gens, pour cette fois, ne se perdit que sept hommes d'armes. Tout le demeurant s'enfuit et le duc aussi. Mais rien ne se sauva que les personnes, et furent perdues toutes les grandes bagues (le

canons, feu sur ces vilains! » Toutes et telles paroles ne lui servent de rien. Les ligues comme grêle se ruent dessus les siens, taillent deçà delà tous ces beaux galants; tant et si bien sont déconfits en vau de route ces pauvres Bourguignons, que semblent-ils fumée espandue par vent de bize. (*Chronique du Chapitre de Neuchâtel.*)

trésor) du dit duc, et gagnèrent les Allemands (les Suisses) son camp et son artillerie et toutes les tentes et pavillons de lui et de ses gens, dont il avait grand nombre. Ce fut la première malefortune que ce duc eut jamais eu en sa vie. Quel malheur lui advint ce jour pour user de sa tête et mépriser conseil! Quel dommage en reçut sa maison! Quantité de gens se déclarèrent contre lui qui le jour de devant se feignaient ses amis. »

La fureur des Suisses, excitée par le combat, éclata plus terrible encore quand ils virent leurs frères pendus aux arbres autour du château de Grandson.

« Par souvenance des leurs, dit la Chronique de Neuchâtel, ne doit-on s'ébahir de leur grande ire et fâcherie en voyant tant de vaillants compagnons cordés aux crénaux tout à l'entour du chastel. Si furent-ils incontinent décordés et portés en triomphal honneur et couchés en terre avec piques et armures bourguignonnes sous chacun d'eux. Puis ès mêmes crénaux et licols furent appendus des Bourguignons, non vivants, ains (mais) jà occis ès champ de la bataille. Le butin trouvé en l'ost (le camp) ne peut être écrit ni raconté. Un chacun en eut son saoul, de quoi plusieurs se sont faits commodes. Toytefois s'éjouissaient-ils plus à trouver en icelle fête dagues et fers de lances que balais (joyaux) et or lointain. Et de vrai pourraient tourner à petit profit, voire à male fortune, toutes ces préciosetés conquetées et non encore connues des Ligues suisses. Grandes mauvaisetés proviendraient là où simplesse serait dejetée pour argent. Toutes ces dépouilles furent départies (partagées) en la ville de Nidau. Semblablement fut fait partage des ustensiles de guerre et marques de victoire. » Plusieurs des objets précieux du butin de Grandson existent encore dans les églises et dans les musées de la Suisse. On montre à Bâle la cotte d'armes du duc, et des machines de guerre qui en proviennent, dit-on. Lucerne a conservé le sceau ducal, plus authentique[1]; Berne étale dans ses fêtes des tentures historiques retraçant avec la fidélité de la peinture les meubles, les armes, les costumes, les instruments et les traits des principaux personnages de la cour de Philippe-le-Bon. Fribourg a des ornements d'église et des drapeaux portant le briquet et la croix de Bourgogne.

Cependant tout était loin d'être fini. Le duc Charles possédait encore d'immenses ressources. Il n'avait pas perdu un moment pour rallier son armée débandée, mais nullement détruite. Dès le 11 mars il était de retour à Orbe. De là, il arriva le 14 à Lausanne, où il voulait établir son camp. La force des événements et les exigences de la guerre enveloppaient les terres de l'évêché, qui jusque-là avaient été exemptes des maux soufferts par le pays de Vaud savoyard. Le duc voulait attendre là, pour reprendre l'offensive, les troupes et la nouvelle artillerie qu'il faisait venir de la Lorraine et du Luxembourg. En même temps il faisait acheter à Genève toutes les armes qui s'y trouvaient. Des agents furent expédiés en Lombardie pour lever de nouveaux mercenaires. Le comte de Romont, qui n'avait pas combattu à Grandson, renforçait les garnisons des villes et châteaux du pays de Vaud. De leur côté, les confédérés n'avaient pas tous déposé les armes. Après quelques jours de repos, les Bernois et leurs alliés se mirent de nouveau en campagne, et réunirent cinq à six mille hom-

1. Ce magnifique sceau, qui montre combien les arts étaient avancés à la cour de Bourgogne, ne pèse pas moins d'une livre. Il porte ces mots: *Sigillum Caroli Ducis Burgundiæ, Lotharingiæ, Brabantiæ, Limburgiæ, Luxemburgiæ, etc. etc.*

mes à Fribourg et à Morat. Ils se préparèrent à assiéger Romont, situé seulement à onze lieues de Lausanne. Le duc Charles voulut envoyer au secours de cette ville des forces suffisantes. Mais les habitants des villes vaudoises se méfiaient des habitudes de rapine de cette soldatesque étrangère, et refusaient de les recevoir. Effectivement, bien qu'elle y parût comme alliée, l'armée de Bourgogne exerçait dans cette malheureuse contrée les mêmes vexations et les mêmes cruautés dont les Suisses s'étaient souillés peu auparavant.

C'était surtout à Berne que Charles-le-Hardi avait voué une haine implacable. C'était sur cette ville qu'il voulait avant tout porter ses coups. Le moment semblait favorable. Les Suisses des cantons de l'intérieur, qui ne pouvaient rester longtemps sous les armes, étaient rentrés chez eux. La saison des pâturages étant venue, ces bergers soldats se trouvaient déjà dispersés dans leurs Alpes. D'un autre côté, la puissance de Berne, les vues ambitieuses que l'on prêtait à ce canton, commençaient à porter ombrage aux autres confédérés, qui ne se croyaient pas obligés de défendre Morat et les pays romans, parce qu'ils n'étaient pas compris dans leur alliance. Mais Berne, dans ce moment critique, fut un prodige de constance et de courage. Si Berne entraîna imprudemment la Suisse dans cette guerre de Bourgogne, dont le résultat fut d'amener, par la suite des temps, la France à nos portes[1], on doit reconnaître qu'une fois la lutte engagée, Berne ne faiblit pas un instant. Comme aux jours de Laupen, toute famille bourgeoise où se trouvait un père et un fils ou deux frères en âge de porter les armes dut envoyer l'un des deux à la défense de Morat, que Charles devait enlever avant d'arriver à Berne, son ennemie. Adrien de Bonbenberg, qui s'était montré l'adversaire du parti français et peu partisan de cette guerre, fut rappelé de la retraite où il vivait dans une sorte de disgrâce. Cet homme des anciens âges, nommé commandant dans Morat, fit jurer aux bourgeois et aux soldats « qu'ils tueraient le premier qui parlerait de se rendre. » En même temps, les sollicitations les plus pressantes étaient adressées à tous les alliés et confédérés de Berne. Elle leur représentait avec raison que Morat était la seule barrière qui pût arrêter le torrent prêt à déborder, non sur Berne seulement, mais sur toute la Confédération. Ce langage fut compris, et les cantons appelèrent leurs contingents à marcher au secours de leur allié. Des villes de la Ligue du Rhin, des seigneurs allemands, se mirent en mesure de combattre Charles, l'ennemi commun. Le jeune duc René de Lorraine, chassé par lui de ses Etats, arriva aussi à la tête d'une troupe de cavaliers, peu nombreuse, mais fidèle. Louis XI l'avait secouru dans sa détresse et lui avait fourni les moyens de prendre part à la lutte qui allait s'engager de nouveau.

Pendant les mois d'avril et de mai, le duc de Bourgogne concentra à Lausanne et dans la *plaine du Loup*, au-dessus de cette ville, huit grands corps de troupes ou *batailles*. Les sept premiers étaient composés de sa garde noble, de sa gendarmerie, des compagnies d'ordonnance, d'Anglais, Brabançons, Flamands, Picards, Liégeois, Lom-

1. Le célèbre Albert de Haller écrivait en 1759 : « Nos ancêtres ont commis de grandes fautes. Ils ont aidé à détruire la maison de Bourgogne qui les séparait du voisinage dangereux de la France. » Reste à savoir si la Suisse aurait pu maintenir son indépendance si la maison de Bourgogne avait continué de subsister, et avec les plans ambitieux de ses ducs. La Confédération suisse est encore debout aujourd'hui. Le serait-elle si Charles-le-Hardi avait réussi à constituer une puissance intermédiaire entre la France et l'Allemagne ?

bards, Calabrais, Vénitiens. Le huitième corps était formé par la noblesse et les troupes féodales des deux Bourgognes, du Pays Roman et de la Savoie. On ne peut mieux comparer Lausanne à cette époque qu'à un vaste camp ou à une ville en état de siége et livrée au régime militaire[1]. Louis XI était venu à Lyon, avec son armée, afin de suivre de près les événements. On continuait de négocier pour la paix, du moins en apparence. Mais Charles était résolu de périr sur un champ de bataille plutôt que de vivre sans se laver de l'affront qu'il avait reçu à Grandson. Plus il avait cherché naguère à éviter la guerre avec les Suisses, plus il la recherchait maintenant, surtout quand un envoyé de l'archiduc Sigismond fut venu lui proposer à Lausanne une suspension d'armes de six mois, s'engageant à ne donner aucune aide aux Suisses pendant ce temps. Cette trêve, proclamée à Lausanne le 15 avril, rendait la position des confédérés infiniment critique; mais leurs dispositions belliqueuses, entretenues secrètement par le roi de France, ne changèrent pas pour cela. Le jeudi 9 mai, le duc de Bourgogne, qui avait été grièvement malade à Lausanne, fut assez rétabli pour passer une grande revue de ses troupes, en l'honneur de la duchesse régente de Savoie et des ambassadeurs qui la suivaient, dans la plaine de Saint-Sulpice, entre Lausanne et Morges. Le 27 du même mois il leva son camp, avec toute son armée, composée de trente à quarante mille hommes, divisés en huit colonnes, qui se suivaient à des intervalles plus ou moins grands, et se porta sur Morat. Le chevalier de Boubenberg, qui commandait dans cette place, apercevant les avant-postes bourguignons qui fourrageaient aux environs, sortit hardiment à la tête d'un millier d'hommes, et les obligea à se replier sur Avenches. Le comte de Romont accourut avec des forces supérieures, et força à son tour les Suisses à rentrer dans Morat.

Ce fut le dimanche 9 juin que Charles-le-Hardi, après avoir levé son camp de Lucens, vint investir avec le gros de ses forces la ville de Morat, que Boubenberg avait juré de défendre jusqu'à la dernière extrémité. L'attaque et la défense furent également terribles. Morat se rappela alors les siéges mémorables qu'elle avait jadis soutenus contre Conrad-le-Salique et contre Rodolphe de Habsbourg[2]. La petite garnison rachetait l'infériorité du nombre par un sang-froid et une activité merveilleuse. Elle avait élevé, en dehors des fossés, un triple rang d'ouvrages fortifiés, garnis d'artillerie, qui empêchaient l'ennemi de battre en brèche les hautes murailles de la ville. Mais enfin, après d'incroyables efforts, portés surtout au nord de la place, l'artillerie bourguignonne parvint à pratiquer une longue brèche, qui s'étendait de l'église jusqu'au lac. Le mardi 18 juin, vers le soir, le comte de Romont donna le signal de l'assaut; mais, après trois heures d'une lutte terrible, la nuit survenant, il fut obligé de faire sonner la retraite, après avoir éprouvé une assez grande perte. Celle de la garnison n'avait pas été moins forte, mais le succès avec lequel elle avait résisté ranima son courage. Les Bernois, qui gardaient le pont de Gumminen avec six mille hommes, et qui attendaient les renforts des confédérés, s'avancèrent vers Morat, non point encore dans l'intention de livrer bataille, mais pour soutenir et délivrer la garnison de cette ville par des attaques simulées. Les avant-postes des deux armées se trouvaient à trois quarts de lieue de distance le 20 juin. Les corps

1. *De Gingins*, Episodes des guerres de Bourgogne.
2. En 1033 et 1283; voyez chap. V et VI.

d'armée bourguignons, sous le commandement de leurs chefs respectifs, occupaient tous les environs de Morat.

Les assauts avaient cessé ou continuaient mollement, parce que ces chefs trouvaient que c'était dommage d'exposer leurs meilleurs soldats à la veille d'une grande bataille, qui paraissait inévitable. Les efforts des assiégeants se bornèrent, les 20 et 21 juin, à prendre des précautions pour prévenir l'évasion des assiégés. Les rapports qui parvenaient au duc de Bourgogne portaient à environ douze mille le nombre des Suisses qui se réunissaient de toutes parts pour marcher contre lui. Ces rapports étaient inexacts. L'armée suisse, composée des contingents de Berne, de Fribourg, de Zurich, de Lucerne, de Bâle, de Soleure, des Waldstætten, de la cavalerie lorraine et allemande, des troupes de Strasbourg et autres villes du Rhin, ne comptait pas moins de vingt-quatre mille combattants. Elle quitta Berne dans la soirée du 21 juin, fit sa jonction avec les troupes qui sortaient en même temps de Fribourg, et fut encore renforcée par des détachements arriérés qui traversèrent rapidement Berne sans s'y arrêter. L'avant-garde, commandée par Jean de Hallwyl, était forte de six mille hommes de pied et de onze cents chevaux. Le 22 juin, toutes ces forces se trouvaient concentrées derrière les forêts de Morat; elles étaient séparées des Bourguignons par un épais rideau de bois. Le corps d'armée bourguignon, sous le commandement immédiat du duc, occupait un camp retranché sur les hauteurs qui couronnent la plaine de Greng, à une demi-lieue de distance du lac de Morat. Les autres corps étaient répartis en divers lieux : à Montilier, à Faoug, au bord du lac, et sur les chemins de Berne et d'Aarberg.

Dans la matinée du 22, Hallwyl, avec son avant-garde, tenta de sortir du bois qui dérobait la vue du principal corps d'armée suisse; et les archers bourguignons, commandés pour faire le guet à l'entrée de la forêt de Gumminen, signifièrent au duc « qu'ils avaient ouï merveilleux bruits d'ennemis dans les bois de Morat. » Deux fois Hallwyl fit mine de marcher en avant, et deux fois il se retira à la vue des Bourguignons du corps d'armée du duc, qui se rangèrent en bataille sur le bord du plateau vis-à-vis du village de Cressier, où Charles avait aussi mis en batterie son artillerie de campagne. Après avoir tenu ses gens sous les armes pendant six heures par une pluie battante, le duc fit rentrer ses troupes dans leurs quartiers, se contentant de doubler la garde des postes. Lui-même se retira très-fatigué dans un pavillon de bois garni de tentures, placé à une lieue en arrière. L'avant-garde suisse profita de ces dispositions et attaqua dans l'après-midi, avec beaucoup de vigueur, l'avant-garde ennemie. Charles, averti de cet engagement inattendu, accourut sans prendre le temps de revêtir son armure, qu'il n'endossa que sur le champ de bataille. Ses gens de guerre se pressèrent de tous côtés autour de lui, selon qu'ils en avaient reçu le commandement subit, mais par détachements inégaux en force, et sur un terrain resserré et coupé, qui ne leur permettait pas de déployer un ordre de bataille général. D'un autre côté, les Suisses et leurs alliés, dont les colonnes serrées, suivies de l'artillerie, apparaissaient toujours plus nombreuses à la sortie des bois, s'étaient arrêtés derrière des taillis et une haie vive bordée d'un fossé large et profond, qui les protégeait contre les charges de la gendarmerie ennemie, mais les empêchait de s'avancer contre le retranchement garni de canons, qui tiraient sans leur faire grand mal, parce que le feu passait par-dessus la tête des gens de pied. Tandis que l'action s'engageait lentement

par les arquebusiers et les archers suisses et ceux des compagnies d'ordonnance du duc, qui s'étaient rapprochés jusqu'à portée de trait de la haie, Jean de Hallwyl, dérobant sa marche derrière des taillis, trouva un passage faiblement gardé, qu'il força après avoir perdu quelques hommes, et parut à l'improviste sur le flanc droit des archers et des retranchements bourguignons, suivi de la cavalerie allemande, commandée par le comte de Thierstein. Hallwyl, disent les chroniques suisses, rappela en peu de mots le 22 juin 1339, anniversaire de la glorieuse bataille de Laupen, et invoqua Dieu. Les Suisses se mirent à genoux, répétant tous : « Amen ! »



Avant la bataille de Morat.

En cet instant, les rayons du soleil percèrent les nuages. Le commandant se relève et presse son épée sur son cœur en s'écriant : « C'est Dieu qui nous éclaire ! En avant, chers compagnons ! » Et ils se précipitent au milieu du feu des canons bourguignons, non sans perdre beaucoup de monde dans cette première et impétueuse attaque.

A l'aspect de cette manœuvre hardie, Charles voulut effectuer un changement de front. « Il délibéra, dit *Molinet*, de faire retirer par ordre ses gens, lesquels en dé» marchant furent pressés par les Suisses de si près qu'ils ne pouvaient se retour» ner sans recevoir un coup de main ; pourquoi, après avoir perdu leurs plus vail» lants capitaines, ils donnèrent la fuite, et pareillement tous les piétons illec, qui

» déjà commençaient à se mettre en bataille. » Le centre de l'armée suisse, sous les ordres de Jean Waldmann de Zurich, et de Guillaume Herter de Strasbourg, avait profité de ce premier succès pour abattre la haie et attaquer de front les retranchements bourguignons, qu'il emporta après une vive résistance. Le duc de Bourgogne, voyant sa droite débordée par les colonnes suisses, tenta un suprême effort pour dégager sa gendarmerie, en se dirigeant par la gauche vers la plaine, dans le but de rejoindre le corps campé au bord du lac. Il combattit dans la mêlée, selon quelques historiens, ne le cédant à aucun des siens en intrépidité. Mais les Suisses fondirent sur lui, des hauteurs de Villars, avec une impétuosité tellement irrésistible « que les hommes d'armes, dit encore Molinet, cheurent en désarroi, si ne demeura en son entier que les gendarmes de l'hôtel et les archers anglois, qui s'efforcèrent, mais en vain, d'arrêter l'ennemi victorieux. » Le combat continuait cependant avec fureur, quand Hertenstein, de Lucerne, qui commandait l'arrière-garde, exécuta une manœuvre habile, qui, menaçant de couper la retraite aux Bourguignons, acheva de décider la victoire en faveur des confédérés. La garnison de Morat, qui trois fois avait tenté de sortir de ses retranchements, et trois fois avait été rejetée dans la place par la division du grand bâtard de Bourgogne, campée près du lac, n'avait pu prendre part au combat livré sur les hauteurs. Le gros de l'armée suisse, laissant à son avant-garde le soin de poursuivre la gendarmerie du duc, tomba comme une avalanche sur cette division, qui, sans autre perspective que de se précipiter dans les eaux ou de vendre chèrement sa vie, engagea une nouvelle lutte dans les grèves marécageuses du lac de Morat. Les mercenaires lombards firent preuve d'un grand courage et se défendirent jusqu'à la dernière extrémité. La plaine de Morat fut bientôt jonchée de morts et de mourants; le lac se couvrit de cadavres flottants d'hommes et de chevaux qui avaient cherché leur salut en longeant ses bords. Charles, suivi de douze cavaliers seulement, gagna Morges, après une course de douze lieues. Trois mois et demi s'étaient passés depuis la journée de Grandson. Hertenstein, après avoir traversé à la course le camp abandonné du duc, coupa l'arrière-garde bourguignonne, sous le commandement du comte de Marle, fils du connétable de Saint-Pol. Ce vaillant capitaine perdit la vie, après avoir en vain offert pour la racheter une grosse somme d'argent. Les Picards, qui faisaient partie de cette arrière-garde, se replièrent en désordre sur Avenches sans avoir combattu. Le comte de Romont, qui commandait une division séparée, de l'autre côté de la plaine assiégée, se mit aussi en retraite par l'étroite chaussée qui suit le contour septentrional du lac de Morat. Les bannières de Neuchâtel, réunies en armes avec celles du Séeland, occupaient le passage de la Broie à Sugiez. Les gendarmes du sire de Montaigu, qui faisaient partie de la division du comte de Romont, montés sur de grands chevaux, profitèrent du peu de profondeur des basses eaux, pour se faire jour, par le Vully, jusqu'au pays de Vaud. Le comte, avec son infanterie, se retira dans Romont, non sans avoir perdu beaucoup de monde, entre autres les troupes savoisiennes, qui furent taillées en pièces par la cavalerie allemande lancée à sa poursuite.

Après la victoire, les Suisses, qui avaient poursuivi le gros des fuyards jusque près d'Avenches, revinrent, rendus de fatigue, pour relever leurs morts et piller le camp des Bourguignons. La perte totale de ceux-ci s'éleva à dix mille hommes. Les Suisses ne firent que peu ou point de quartier. De là le dicton populaire :

« *Cruel comme à Morat* », qui se perpétua, dit Jean de Muller, même dans la bouche des vainqueurs[1]. La perte des Suisses fut de trois mille hommes, qui manquèrent à l'appel lorsqu'on fit, trois jours après la bataille, une revue générale de l'armée victorieuse. Les Suisses avaient passé ces trois jours sur le champ de bataille, pour montrer, selon leur antique usage, que la victoire était bien à eux. Quand il eut été procédé au partage des dépouilles, qui furent loin d'égaler en richesses celles de Grandson[2], la moitié de cette armée regagna ses foyers; l'autre resta sous les armes dans le pays de Vaud, pour punir la duchesse de Savoie, le comte de Romont et l'évêque de Genève de leur participation à la guerre.

De graves dissentiments s'élevèrent entre les chefs de l'armée suisse sur le parti à suivre après la bataille de Morat. Les cantons orientaux soutenaient que la campagne était terminée par la délivrance de Morat. Berne, au contraire, qui entrevoyait une augmentation de territoire, voulait s'emparer du pays de Vaud roman, et peut-être même de Genève. L'arrivée au camp de Morat d'un messager du roi de France vint encore compliquer la situation. Louis XI, qui trouvait le duc de Bourgogne assez battu, et qui redoutait déjà les projets des Suisses sur les Etats de ce prince, voisins de leur territoire, leur dépêcha de Lyon une invitation de s'abstenir de toutes nouvelles hostilités ou batailles, soit contre le duc de Bourgogne, soit contre la

1. Un ossuaire s'éleva sur les bords du lac pour recevoir les crânes des Bourguignons. Cette chapelle portait pour inscription :

DEO OPT. MAX.
CAROLI INCLITI et FORTISSIMI
BURGUNDIÆ DUCIS
EXERCITUS MURATUM OBSIDENS,
AB HELVETIIS CÆSUS,
HOC SUI MONUMENTUM RELIQUIT
ANNO MCCCC LXXVI.

« A Dieu très-bon et très-grand ! L'armée du très-célèbre et très-vaillant duc de Bourgogne, » assiégeant Morat, défaite par les Suisses, a laissé ce monument. »

Le général Bonaparte, traversant la Suisse en 1797 pour aller au congrès de Rastadt, voulut se faire expliquer le champ de bataille de Morat. « Jeune capitaine, dit-il à un officier de la garde d'honneur qui avait été à sa rencontre, si jamais nous livrons bataille en ces lieux, soyez persuadé que nous ne prendrons pas le lac pour retraite. »

Le 3 mars 1798, les musiciens de la 75e demi-brigade de l'armée d'invasion en Suisse, parmi lesquels il y avait des Bourguignons, voulurent mettre le feu à l'ossuaire. Ce moyen n'ayant pas réussi, un révolutionnaire vaudois obtint de l'autorité militaire un ordre de faire démolir ce monument. On enterra les os à la même place, et on y planta un arbre de liberté, qui plus tard fut remplacé par un tilleul. En 1821, le gouvernement fribourgeois fit ériger un obélisque en marbre de 56 pieds de hauteur, portant cette inscription :

VICTORIAM
XXII JUN. MCCCC LXXVI
PATRUM CONCORDIA
PARTAM
NOVO. SIGNAT. LAPIDE
RESP. FRIBURG.
MDCCC XXII.

« La victoire du 22 juin est due à l'union de nos aïeux. » — La chapelle de Cressier marque la place où les Suisses se mirent en prière avant la bataille.

2. Le duc René reprit ses canons lorrains. Les Suisses lui donnèrent par reconnaissance le pavillon de charpente qui servait de logis à Charles.



1 LE DUC DE BOURGOGNE A LA BATAILLE DE MORAT. 16.

maison de Savoie, jusqu'à la conclusion d'une paix qu'il négociait[1]. « Le roi, dit Philippe » de Commines, fut bientôt averti de ce qui estoit advenu, car il avoit maints espions » et messagers par ce pays-là, la plupart dépêchés par mains étranges. Il en eut » très-grande joie et ne lui déplaisoit que du petit nombre de gens qui avoient été » perdus. Et se tenoit le dit seigneur pour ces matières-là à Lyon, pour donner re- » mède aux choses que le duc embrassoit, car le roi (qui était sage) craignoit que par » force il ne joignît les Suisses à ses Etats. Or, il faut voir comment, après la bataille, » notre roi conduisit tout sagement. La valeur et estime en quoi il mit dès lors les Suis- » ses, et les biens qu'il leur a faits, leur a fait recouvrer un argent infini. Chaque » ambassadeur des cantons qui vint le trouver, eut grands dons de lui, et par ce » moyen il les contentoit de ce qu'il ne s'étoit pas déclaré pour eux. Et les renvoyoit » les bourses pleines et vêtus de drap de soie. Il se prit aussi à leur promettre pen- » sions, qu'il paya bien depuis. Mais il voulut voir la seconde bataille avant, et je ne » pense point mentir de dire que, depuis la première bataille de Grandson jusqu'au » trépas du roi notre maître, les dites villes et particuliers des Suisses ont profité de » notre roi pour plus d'un million de florins du Rhin, surtout les villes de Berne, » Lucerne, Fribourg et Zurich, car les autres cantons sont dans les montagnes: » Suisse (Schwytz) n'est qu'un village, et j'en ai vu un ambassadeur, en bien » humble habillement, qui néanmoins disoit comme les autres son avis. »

Pendant que le duc de Bourgogne gagnait de Morges le château de Gex et de là sa ville de Salins, douze mille Suisses, la plupart Bernois et Fribourgeois, s'emparaient de Romont, après une vive résistance, rançonnaient Payerne, Moudon et brûlaient les châteaux des Surpierre et de Lucens. Ils avaient hâte d'entrer dans Lausanne; mais le comte de Gruyère, allié des Suisses, les y avait devancés. Suivi de ses sujets et des Vallaisans, il avait déjà levé sur cette ville une contribution et commencé le pillage. L'arrivée des confédérés, le 27 juin, mit le comble aux maux de Lausanne. Les églises, Notre-Dame elle-même, ne purent échapper aux spoliations et aux profanations. Beaucoup d'habitants s'enfuirent en Savoie. Les Suisses allaient marcher sur Genève, quand la diplomatie de Louis XI intervint. Tandis que la duchesse de Savoie était emmenée, de gré ou de force, en Bourgogne par le duc Charles, le roi de France prit sous sa protection le jeune duc Philibert, son neveu, et se fit livrer les forteresses de Chambéry et de Montmélian. Des députés de Savoie et de Genève arrivèrent auprès des chefs de l'armée suisse pour leur déclarer que la maison de Savoie abandonnait l'alliance du duc de Bourgogne, et était prête à joindre ses forces aux leurs, pour l'écraser tout-à-fait. Comme les agents de Louis XI appuyaient ces propositions, les Suisses jugèrent convenable de conclure un armistice,

1. D'après M. de Gingins, dont nous avons suivi le récit comme le plus exact, en le combinant avec de Rodt, *Histoire des guerres de Bourgogne*, le courrier français passa à Genève le 22 juin et n'arriva au camp des Suisses que le lendemain de la bataille qui avait d'avance tranché la question. Ce fait important, resté inconnu jusqu'ici, est rapporté dans une dépêche de l'envoyé du duc de Milan auprès du duc de Bourgogne, datée de Gex, le 25 juin 1476. Déjà pendant le siége, des négociations avaient été entamées par Louis XI avec la duchesse de Savoie, sa sœur. Les dépêches de ces ambassadeurs italiens qui suivaient Charles sont très-importantes, et ont fourni à l'histoire une foule de renseignements nouveaux et exacts. Il ne se faisait pas un mouvement dont ils ne rendissent compte jour par jour et heure par heure. On sait combien dans le quinzième siècle la diplomatie italienne était plus avancée que celle des autres pays.

le 30 juin, et de se retirer sur Fribourg. Un congrès s'ouvrit dans cette ville au mois de juillet. Louis XI s'y fit représenter par Louis de Bourbon, amiral de France, et Sillinen, de Lucerne, son agent secret. Tous les cantons et les villes qui avaient pris part à la guerre y avaient des délégués. L'archiduc Sigismond y avait envoyé son grand-maréchal. Après dix-neuf jours de conférence, le 12 août 1476, fut conclu le traité de Fribourg entre les Cantons et la maison de Savoie. Par ce traité, 1° Berne et Fribourg gardaient en propriété Morat, Cerlier, les quatre mandements d'Aigle, d'Ollon, de Bex et des Ormonts, dans le Chablais vaudois; 2° Echallens et Grandson, appartenant à la maison de Châlons, restaient aux villes de Berne et de Fribourg; 3° le reste du pays de Vaud serait restitué au jeune duc Philibert, dès qu'il aurait compté aux Cantons cinquante mille florins du Rhin (environ trois millions de francs); 4° en attendant ce paiement, Berne et Fribourg occuperaient le pays de Vaud à titre de gage; 5° le pays de Vaud ne pourrait être rendu au comte de Romont, et devrait être gouverné par le duc régnant; 6° la ville de Genève paierait aux Cantons et aux villes de Fribourg et de Soleure vingt-quatre mille écus d'or (environ un million cinq cent mille francs). Ce traité fut ratifié par les Etats de Savoie, et Louis XI se porta garant de son exécution. Comme les finances obérées ne permettaient pas au gouvernement ducal de se libérer, les troupes de Berne et de Fribourg vécurent encore vingt mois à discrétion dans le malheureux pays de Vaud. Enfin, en 1478, la maison de Savoie fit verser à Berne une somme de vingt-cinq mille florins en à-compte, et le pays de Vaud fut remis aux délégués vaudois, à l'exception des territoires, villes et bourgs abandonnés aux Suisses. Le Bas-Vallais savoyard fut abandonné aux Haut-Vallaisans, pour le prix de leurs services dans cette guerre, où les villes de La Tour et de Vevey avaient été incendiées.

Tandis que ces arrangements, qui laissaient déjà prévoir la prochaine prise de possession du pays de Vaud entier par les Bernois, étaient débattus péniblement, Charles-le-Hardi songeait à la vengeance. « Il s'était retiré de Salins en un lieu appelé La Rivière, dit Philippe de Commines, ayant encore cœur de rassembler une armée. Il se tenait solitaire, et le chagrin qu'il eut lui troubla tant les esprits qu'il en tomba en grave maladie. Onc depuis lors ne fut si sage qu'auparavant, mais beaucoup diminué de bon sens. Il était terrible à ses gens, et nul ne s'osait avancer de lui donner du confort ou conseil. Pendant ces six semaines, de nouveaux ennemis se déclarèrent et ses amis se refroidirent. Les sujets, rompus et défaits, commençaient à entrer en murmure et avoir leur maître en mépris. Plusieurs places furent reprises sur lui en Lorraine. » En effet, les Etats des deux Bourgognes et de Flandre, assemblés à Salins, à Dijon et à Bruxelles, accablés de nouvelles demandes exorbitantes pour faire face à un troisième armement, se répandirent en remontrances amères, reprochant au duc ses entreprises insensées. René de Lorraine profita de ces dispositions pour reprendre le chemin de ses Etats, et l'amour de ses sujets lui ouvrit les portes de Nancy, sa capitale. Charles, arraché de sa solitude par ce nouvel échec, réunit à grand'peine six mille hommes, l'armée de Morat ayant été entièrement détruite ou démoralisée, et prit son chemin pour la Lorraine par Besançon, Vesoul, Neuchâteau et Toul.

Le duc René, ne voulant pas se laisser enfermer dans sa capitale, où il mit bonne garnison, se rendit à Strasbourg, à Bâle, à Berne, à Zurich. Dans cette der-

nière ville il trouva surtout une vive sympathie. Hans Waldmann, qui avait combattu avec lui à Morat, intéressa en sa faveur les Confédérés. D'ailleurs, le duc de Bourgogne continuait à les menacer, et ils jugèrent qu'il leur convenait mieux de porter la guerre au dehors que de l'attendre au dedans. Huit mille Suisses se mirent en marche au cœur de l'hiver, commandés par Waldmann et d'autres capitaines qui s'étaient distingués à Grandson et à Morat. La duc René se joignit à eux, et ils arrivèrent devant Nancy, qui était réduite à la dernière extrémité.

Charles, malgré l'avis de ses généraux, voulut offrir la bataille avec des troupes découragées et inférieures en nombre, à un ennemi dont il avait déjà deux fois éprouvé la puissance. Le comte Campobasso, seigneur italien qui le trahissait depuis quelque temps, quitta son camp à la tête de six cents lances et passa dans celui du duc de Lorraine. Mais les Suisses ne voulurent pas combattre avec lui. La bataille se donna le 5 janvier 1477. « Après que les deux armées furent en présence, dit » Commines, celle du duc de Bourgogne (qui était de peu de gens et mal en point), » fut incontinent tournée en déconfiture et en fuite. Beaucoup se sauvèrent; le reste » fut mort ou pris, et parmi les morts le duc de Bourgogne. Il ne fut point tué à la » vue de ses gens, mais par une grosse troupe d'Allemands, qui le dépouillèrent sans » le connaître. »

La bataille avait peu duré et n'avait pas été meurtrière. La poursuite fut terrible. Le duc René s'informait avec anxiété de ce qu'était devenu son cousin de Bourgogne. Les uns rapportaient que, lorsqu'il avait vu son armée en déroute, on l'avait entendu crier : « A Luxembourg! » La croyance générale était qu'on le verrait bientôt reparaître. Le comte Campobasso, qui peut-être en savait plus que nul autre sur le sort de son ancien maître, amena un jeune page qui l'avait vu, disait-il, tomber de loin. Le mardi 7 janvier, sous sa direction, on se mit à chercher de nouveau. Vers l'étang de Saint-Jean, à environ trois portées de couleuvrine de la ville, étaient une douzaine de cadavres dépouillés. Une femme de la maison du duc, qui s'était mise à chercher comme les autres, aperçut briller la pierre d'un anneau au doigt d'un cadavre dont on ne voyait pas la face. Elle retourna le corps et s'écria : « Ah! mon prince! » Les loups et les chiens avaient déjà commencé à dévorer la tête prise dans la glace, et profondément fendue par une grande blessure depuis l'oreille jusqu'à la bouche. Les officiers du duc Charles le reconnurent à n'en pouvoir douter. Après avoir été exposé trois jours sur un lit de parade, il fut enseveli à Nancy. Le duc de Lorraine vint rendre les derniers devoirs à ce redoutable ennemi, et, s'agenouillant, il dit en lui prenant la main : « Cher cousin, vous nous avez fait bien du mal; Dieu veuille avoir votre âme[1]. »

1. Le corps resta enseveli dans l'Eglise de Saint-Georges jusqu'en 1550, que l'empereur Charles-Quint, son petit fils, le redemanda à la duchesse de Lorraine, pour lui faire ériger un monument à Bruges. Une colonne élevée sur le champ de bataille de Nancy porte ces vers :

En l'an de l'incarnacion
Mille quatre cent septante-six,
Veille de l'apparution,
Fut le duc de Bourgogne occis
Et en bataille ici transfis,
Où croix fut mise pour mémoire ;
René, duc de Lorraine, merci
Rendant à Dieu pour la victoire.

Louis XI, une fois l'œuvre de sa politique accomplie, espérait, avec l'aide des Suisses, s'emparer des Etats bourguignons. De leur côté, les Bernois, toujours ambitieux, mais d'une ambition qui avait sa grandeur, songeaient à faire de la Bourgogne un Etat allié ou tributaire des Cantons. Les Bourguignons, du moins ceux de la Franche-Comté, voisine immédiate de la Suisse, et qui avaient eu, durant tout le moyen-âge, des rapports nombreux avec les pays d'outre Jura, demandaient à être agrégés à la Ligue des Cantons. Mais les confédérés des petits cantons, de Lucerne et de Zurich, qui commençaient à suspecter les intentions de Berne, ne paraissaient pas se soucier d'un plan dont ils ne comprenaient pas la portée, et dans lequel ils ne voyaient qu'un agrandissement démesuré des Bernois. Louis XI et ses agents entretenaient cette méfiance. Les ambassadeurs que les cantons envoyèrent à ce monarque, ou se laissèrent tromper par lui, ou se laissèrent corrompre. Ainsi Waldmann ternit sa gloire militaire en écrivant à la Diète des cantons « que la cause de Marie de Bourgogne, la fille unique et l'héritière de Charles-le-Hardi, était à jamais désespérée, et que le meilleur parti était de se joindre au roi de France, pour l'aider à dépouiller la petite Bourguignonne (c'est ainsi qu'on l'appelait). » Louis réclamait les deux Bourgognes comme des fiefs masculins de la couronne de France, et il avait conçu le projet, pour faciliter cette réunion, de marier Marie avec son fils, le dauphin Charles. D'un autre côté, les Etats germaniques de la maison de Bourgogne, comme la Hollande et la Zélande inclinaient vers l'Empire d'Allemagne, tandis que les villes des Flandres rêvaient une indépendance municipale. Ces derniers pays, qui avaient en horreur Louis XI, à cause de sa conduite perfide vis-à-vis des Liégeois, qu'il avait abandonnés à la vengeance du duc Charles, après les avoir poussés à l'insurrection, firent l'impossible pour que leur jeune souveraine épousât Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, dans lequel elle trouvait un mari puissant et tout allemand. C'était d'ailleurs le prétendant qu'elle préférait, car elle avait, dit Molinet, son cœur en Germanie. Ce mariage, célébré en 1477, fut une véritable fortune pour la maison de Habsbourg-Autriche. Alors commença sa grande puissance, qui sous Charles-Quint atteignit presque à la monarchie universelle. Ce mariage devait avoir pour la Suisse de grandes conséquences. Son premier résultat fut de susciter entre Louis XI et Maximilien une longue guerre, dans laquelle le roi de France, pour obtenir le secours des Suisses, leur compta cent mille florins en échange de leurs prétentions sur la Bourgogne, qu'ils s'engagèrent même à conquérir pour lui. Cette politique égoïste et cupide de la Diète indigna bien des cœurs généreux. Beaucoup de volontaires coururent à la défense de l'indépendance bourguignonne. Mais cet effort n'aboutit qu'à ce résultat, de mettre deux armées suisses en présence dans un pays étranger. Encore ici, l'or et les promesses de Louis XI firent leur effet. Les Suisses au service de la Bourgogne lui livrèrent Dôle, malgré les avis de Waldmann, qui écrivait à la Diète : « Ne vous laissez pas prendre aux douces paroles du roi de France. Les *Welsches* (Français) nous trompent et nous méprisent. Jamais on ne vit gens plus fourbes et plus impitoyables. Laissons là l'alliance française si féconde en perfidie, et soyons bons Allemands. » On retrouve encore ici l'antagonisme entre Berne et la Suisse occidentale d'un côté, et Zurich et la Suisse orientale de l'autre.

Sur un autre point, les succès de la guerre de Bourgogne avaient aussi porté les Suisses à reprendre des tentatives malheureuses. Uri requit ses confédérés de l'aider

à reconquérir du côté du Milanais les pays perdus. Le prétexte de la guerre fut du bois que des sujets du duc de Milan avaient coupé dans des forêts de la vallée Léventine. Dix mille confédérés assiégèrent Bellinzone, la clef des Alpes du Gothard; mais ce fut en vain. L'hiver la leur fit abandonner, non sans soupçon de trahison. Ils laissèrent six cents hommes pour garder la vallée. Le comte Borelli marcha contre cette poignée de soldats avec quinze mille hommes. La journée de Giornico le détrompa cruellement. C'était le 18 décembre 1478. Tandis que les soldats italiens ne combattaient qu'avec peine sur le terrain glacé, les eaux des torrents, débordées et gelées, ayant fait de toute la vallée une immense nappe de glace, les Suisses manœuvraient avec une grande aisance et leur intrépidité ordinaire, munis de crampons à leurs souliers. Quinze cents Lombards périrent dans ce combat. Le duc de Milan acheta la paix par la cession définitive de la Léventine et de Brugiasco.

La gloire militaire des Suisses, ces *dompteurs des princes* et ces *gardiens de la victoire*, comme on les appelait, fut alors à son apogée. Regardés comme le premier peuple militaire de l'Europe, ils en devenaient en quelque sorte les arbitres. Chaque puissance s'estimait invincible quand elle en avait à son service. Les ambassadeurs des rois obsédaient la Diète de demandes d'autorisations pour enrôler, et ces capitulations militaires étaient ordinairement accompagnées de traités d'alliance politique. Certes, cette tendance de la Suisse vers les services étrangers avait ses inconvénients, et elle produisit dans la suite des résultats fâcheux. Mais elle avait aussi cela de bon qu'elle amenait petit à petit les couronnes de l'Europe à ne plus contester aux Suisses la légitimité de leur liberté et de leur indépendance nationale. L'état de la chrétienté était tel en ce moment, qu'on regardait bien plus, dans les cabinets des souverains, à l'état réel des faits et à la force des choses, qu'aux principes politiques abstraits et aux pures idées monarchiques. A côté de Louis XI, toujours à la tête de ceux qui demandaient les services des Suisses, venaient les ducs de Milan, de Savoie, de Lorraine, l'empereur, le pape, la république de Venise, qui contractait avec les Suisses une alliance dans laquelle la position des deux pays républicains était prise en considération; enfin le roi de Hongrie, le fameux Matthias Corvin, alors en lutte avec la maison d'Autriche. De là une foule de traités confus dont les clauses étaient loin d'être toutes d'accord et même se combattaient souvent. On voyait des Suisses des mêmes cantons, des mêmes familles, partir pour des pays et des camps différents. Ils se rencontraient bientôt après dans des armées ennemies. Des conflits, des séductions de tous genres naissaient de cette confusion. Le renom et les avantages que la valeur sans pareille des confédérés leur valut alors dans le monde, furent chèrement achetés par la démoralisation et la vénalité, qui passa des chefs dans toute la nation.

C'est à un pareil état de choses que doivent être attribuées les scènes qui, à l'intérieur, excitèrent en Suisse des désordres et des violences sans nom. L'idée populaire s'était répandue que les guerres de Bourgogne n'avaient profité qu'aux chefs et aux gouvernements, et que le peuple, qui avait combattu et triomphé, avait été privé des avantages qui devaient lui revenir. Il fallait donc se faire justice et se payer par ses propres mains. C'est ainsi que naquit et grandit l'idée d'aller par bandes armées, sans ordre et sans commandement officiel, en invoquant le traité de Fribourg, rançonner la Savoie et Genève, qui, disait-on, ne s'étaient pas entièrement

exécutées. Ces bandes comptaient deux mille hommes au moins; elles se mirent en marche à travers les territoires de Berne et de Fribourg, qui fermèrent leurs portes en toute hâte. La duchesse de Savoie dut mettre ses joyaux en gage pour se délivrer de de cette invasion, et chaque homme de l'expédition reçut de Genève deux florins. Cette affaire aurait pu devenir plus grave encore. Ces démonstrations recelaient des germes profonds de défiance et de désunion entre les populations et les gouvernements suisses. Les petits cantons, partant de l'idée que tous les Etats étaient entrés dans l'alliance sur un pied d'égalité, réclamaient une part égale dans le partage des dépouilles du duc de Bourgogne. Berne et les autres villes soutenaient que chaque Etat devait recevoir en proportion des forces qu'il avait mises sur pied. Ainsi Berne, qui avait levé et armé vingt mille hommes, ne pouvait être traité sur le pied des Waldstætten et des petits cantons *(Länder)*, puisque ceux-ci n'en avaient réuni tous ensemble que quatorze mille. Deux partis se formèrent donc : celui des petits cantons, et celui des villes.

Une autre question, qui se liait à celle-là, vint rendre la situation encore plus tendue. Soleure, l'ancienne alliée de Berne et Fribourg, que la dernière guerre avait affranchie de la domination passagère des ducs de Savoie, demandaient à être admises au nombre des Etats confédérés. Depuis longtemps ces villes avaient partagé leur bonne et leur mauvaise fortune. Berne, Zurich et Lucerne appuyaient leur demande; mais les petits cantons, inquiets de la puissance croissante des villes suisses, craignaient, si le nombre des cantons-villes venait à augmenter, de perdre leur crédit dans cette confédération, dont cependant ils étaient les fondateurs. Ils refusaient donc l'annexion de Soleure et de Fribourg. Mais les cinq villes tournèrent la question et conclurent entre elles une combourgeoisie ou alliance séparée. Les petits cantons protestèrent vivement contre cette infraction à la loi fédérale, qui dénaturait l'alliance suisse. De nombreuses Diètes furent employées à vider ce différend; mais, bien loin de se calmer, l'exaspération allait croissant. Enfin, une nouvelle assemblée fut convoquée à Stanz. Elle ne réussit pas mieux, et déjà les députés se retiraient dans leurs cantons, en se jetant les uns aux autres des paroles menaçantes, quand le curé de Stanz, Henri Im Grund, se précipita au milieu d'eux pour les retenir encore quelques instants. Le frère Nicolas de Flue voulait leur parler sur la situation de la patrie.

Le saint vieillard, qu'on désignait sous le nom de frère Nicolas de Flue ou du Rocher *(Bruder Klaus von der Flüh)*, d'après le lieu qu'il habitait près de Saxelen dans l'Unterwald, n'avait pas toujours vécu dans son ermitage. Sorti d'une famille honorable, il avait d'abord cultivé les champs et gardé les troupeaux. Dès son enfance, il avait paru porté vers la vie contemplative, et souvent il quittait les jeux pour se retirer à l'écart, s'entretenir avec Dieu et méditer sur le monde invisible. Plus avancé en âge, il se relevait dans la nuit pour prier dans les bois ou dans les chapelles voisines de sa demeure. Le matin, il reprenait ses occupations rustiques. Il se maria par déférence pour ses parents, et éleva d'une manière exemplaire une famille nombreuse. Quand sa patrie fut en danger, il servit comme tous les Suisses de ce temps, et porta les armes avec honneur dans la guerre de Zurich. Après la victoire, il se fit remarquer par son humanité, qualité trop rare dans ces temps de guerres sauvages. Rentré dans ses foyers, il ne refusa pas les fonctions de juge et de

magistrat, auxquelles ses concitoyens l'appelèrent. Mais, ayant assisté à des sentences injustes qu'il n'avait pu faire réformer, il s'était senti saisi d'un invincible dégoût des affaires. « Quand ce jugement fut rendu, dit-il, je vis des flammes noires sortir de la bouche des juges. » Peu après la naissance de son dixième enfant, il demanda à sa femme et à sa famille de le laisser se recueillir dans la solitude. « J'ai longtemps cherché, leur dit-il, quelle serait la vertu qui me rapprocherait le plus de Dieu et me rendrait le plus semblable à lui. J'ai cru que c'était l'amour, qui en effet nous fait aimer Dieu. Mais la solitude nous fait aimer de Dieu. » Tels étaient les sentiments avec lesquels il se retira dans une contrée solitaire, qui, dans son enfance, avait été le témoin de ses premières aspirations vers Dieu, et où on lui construisit une cellule. Là, quelques planches étaient son lit, et une pierre son oreiller. Tous ceux qui allaient le voir recevaient de lui quelque conseil, quelque pieux avis; ses méditations avaient renforcé la rectitude de son jugement. Tous ceux qui allaient visiter le saint frère Nicolas éprouvaient un étrange sentiment de respect à la vue de cet homme de Dieu, à la taille haute et droite, à la figure vénérable et mélancolique, amaigrie par les jeûnes et les austérités, vêtu de bure, et en quelque sorte séparé déjà du commerce des mortels. Le bruit de sa sainteté, répandu dans tout le pays, avait donné lieu parmi le peuple à des récits extraordinaires sur ses jeûnes et ses visions. C'est ainsi qu'on lit dans l'histoire de sa vie qu'il vécut vingt ans sans autre nourriture corporelle que celle qu'il prenait tous les mois en communiant. « Cette abstinence était, disait-il, une propriété de sa constitution, et il n'y voyait rien de méritoire et de surnaturel. »

Nicolas de Flue avait appris avec une douleur profonde les effets de la discorde parmi les députés de la Diète de Stanz. Son ami le curé Im-Grund, lui ayant fait entrevoir avec effroi les suites qu'allait entraîner la rupture des conférences, il n'hésita pas à se rendre au milieu d'eux. Accueilli avec respect par cette assemblée, naguère si turbulente, il parla ainsi : « Vous êtes devenus forts par la puissance de vos bras réunis, et vous allez maintenant vous diviser pour un vil butin ! Ah! que le bruit de tant de honte ne se répande pas dans les contrées voisines ! Vous, villes, renoncez à une alliance particulière qui blesse d'anciens confédérés ; et vous, campagnes, rappelez-vous les combats que Fribourg et Soleure ont soutenus à vos côtés. Recevez-les dans votre alliance. Soyez justes entre vous, et répartissez les contributions de guerre en proportion des hommes armés de chaque canton. Mais, Confédérés, n'étendez pas trop loin à l'avenir la haie qui vous enserre ! Ne vous mêlez pas des querelles de vos voisins. Gardez-vous de toute dissension. Loin de chacun de vous la pensée d'accepter de l'or pour prix de la patrie ! »

Tel fut le sens, sinon le texte précis des paroles du pieux solitaire. Elles produisirent une indicible impression. « Dieu, dit la chronique, bénit ses paroles, et en moins d'une heure tout fut terminé[1]. » Le même jour, 22 décembre 1481, Soleure

1. L'intervention de Nicolas de Flue à la Diète de Stanz a été différemment présentée et appréciée par nos historiens. Cela tient à différentes causes. Le côté ascétique de sa vie et ses abstinences ayant été présentés par quelques-uns comme quelque chose de surnaturel, la légende en a fait un saint qui opérait des miracles. Cette version a nui au caractère historique de sa mission. (Voyez *Weissenbach*, Vie de Nicolas de Flue, 1787; et *Businger*, Frère Nicolas et son temps, Lucerne, 1827.) Ensuite, comme le procès-verbal ou le *recès* de la Diète de Stanz, rédigé

et Fribourg furent reçues dans l'alliance suisse en qualité de cantons, ce qui porta à dix le nombre de ceux-ci.

La même Diète n'est pas moins célèbre par la convention ou le pacte connu sous le nom de *Convenant de Stanz (Stanzer Verkommniss)*, conclu entre les cantons, à ce qu'on croit, sous l'influence et par les avis de Hans Waldmann, de Zurich. C'est une assurance mutuelle des gouvernements suisses entre eux pour se protéger réciproquement contre les mouvements populaires qui avaient menacé leur existence après la guerre de Bourgogne. Ce traité commence par confirmer les anciennes alliances perpétuelles et la convention de Sempach. Il établit ensuite de nouvelles règles pour le maintien de la paix et l'obéissance due aux autorités de chaque canton. Il est défendu à chaque Etat de la ligue d'intervenir dans les affaires d'un autre Etat, et il est au contraire enjoint à chaque Etat d'arrêter et de punir ceux de ses ressortissants qui se réuniraient pour envahir le territoire d'un Etat voisin et y propager la rebellion. Tous les Etats ensemble sont sommés de marcher contre quiconque enfreindra ces règles du droit commun des cantons. Les associations, les réunions populaires, l'usage du droit de réunion et de pétition sont interdits lorsque leur exercice est jugé de nature à compromettre la tranquillité du pays. Si une insurrection éclate dans un canton, tous les autres doivent l'assistance fédérale au gouvernement de ce canton, et doivent se réunir pour la réprimer de concert.— Schwytz et les petits cantons essayèrent de protester contre ces dispositions, qui leur paraissaient gênantes et attentatoires au principe de la liberté populaire et à l'indépendance des Etats. Mais ces protestations restèrent sans résultat, et le *Convenant de Stanz* demeura la base du droit public de la Suisse pendant des siècles. Peut-être n'avait-il été dans l'intention de ses auteurs que d'en faire une mesure temporaire de répression contre les velléités de ces confédérés qui avaient songé à renverser les gouvernements des cantons comme infidèles dans le partage du butin.

par le sous-secrétaire Schilling, ne mentionne pas qu'il parût en personne au milieu des députés, quelques-uns en ont conclu que le curé de Stanz, Im-Grund, n'avait fait qu'invoquer l'autorité de son nom, et que les députés se seraient entendus sans cette prétendue intervention. D'un autre côté, on conserve dans les archives du canton de Soleure une lettre originale écrite en 1482 par le frère Nicolas de Flue au gouvernement de Berne. Ce document, sur l'authenticité duquel on avait émis bien des doutes, et qui est reproduit *en fac-simile* dans les archives de la Société d'Histoire suisse (tome II, 1844), a donné lieu à une dissertation de M. Amiet, qui tend à établir que cette lettre, qui est tout-à-fait dans le caractère que l'histoire prête à Nicolas de Flue, aurait bien réellement été écrite par lui, et qu'elle aurait passé des archives de Berne dans celles de Soleure.



Conflit entre des mercenaires suisses, à Zug, arrêté par un prêtre

CHAPITRE TREIZIÈME.

GUERRES DE SOUABE ET D'ITALIE.

Etat intérieur de la Suisse à la fin du XVe siècle. — Jean Waldmann. — Guerre de Souabe. — Bataille de Dornach. — Entrée de Bâle et de Schaffhouse dans la Confédération suisse. — Guerres d'Italie. — Matthieu Schiner. — Marignan. — Paix perpétuelle entre la France et la Suisse.

Avec le quinzième siècle finit la période héroïque de l'histoire de la Confédération suisse. Si ce siècle a été pour elle une époque de gloire, de progrès et de puissance, il a inauguré aussi chez le peuple suisse une période de démoralisation et de vénalité. La lutte qu'il eut à soutenir contre la puissance bourguignonne, dans laquelle brillent d'un si vif éclat les noms de Grandson, de Morat et de Nancy, fut moins sublime, moins généreuse et moins désintéressée que les grands faits d'armes accomplis durant la première fédération des montagnards helvétiens, à Morgarten, à Laupen, à Sempach et à Näfels.

Quelques années encore et les Suisses, séduits par la gloire qu'ils ont acquise et la terreur qu'ils inspirent, exécuteront une troisième évolution. Ce ne sera plus une guerre défensive, mais une guerre offensive et mercenaire qu'ils entreprendront. Ils y apporteront la même intrépidité, la même valeur, mais non la même

vertu, et le même bonheur ne couronnera pas leurs efforts. Les puissances étrangères, surtout la France, en enrôlant les soldats suisses dans leurs armées, vont leur apprendre à trafiquer de leur sang, et quand ils voudront faire la guerre pour leur propre compte et se soustraire à ce patronage lucratif mais humiliant, elles viendront à bout de les vaincre, parce qu'il n'y aura plus dans la fédération suisse la même union et le même sentiment du devoir. C'est ainsi que s'insinuent dans un Etat d'abord petit et pauvre, mais religieux et probe, les vices de la corruption. Les richesses versées par la victoire engendrent et encouragent un luxe funeste. Une arrogance militaire, un insupportable orgueil, une férocité inouïe se répandent dans tous les rangs. On perd le goût de la simplicité, de la frugalité, de la discipline et du travail. L'artisan abandonne son atelier, le pâtre son troupeau et ses Alpes, le laboureur son champ, pour devenir *Reislaufen* ou soldat d'aventure dans un service étranger.

A l'intérieur, une jalousie terrible, dont les effets ont failli se faire sentir d'une manière si funeste dans la Diète de Stanz, règne entre les grands et les petits cantons, les habitants des villes et ceux des campagnes. La politique fédérale n'a plus la simplicité des premiers âges et pour but unique et sacré le maintien de l'indépendance nationale. Elle se complique avec les besoins nouveaux et devient à la fois moins populaire, moins droite, plus dissimulée et plus profonde. Les Suisses ont leur diplomatie. Les ambassadeurs des princes viennent assister à leurs Diètes, qui deviennent plus fréquentes, plus longues, et ressemblent à des congrès où se discutent le sort des grands pays voisins, de la Bourgogne et de l'Italie. On verra jusqu'à vingt et trente de ces assemblées se succéder, coup sur coup, dans le courant d'une même année. Cependant leur périodicité n'a encore, à cette époque, rien de régulier; le lieu où elles se tiennent n'a rien de fixe non plus. On siége tantôt dans un endroit et tantôt dans un autre. Zurich continue bien d'être la ville fédérale et le canton directeur, mais depuis la guerre civile qui précéda la journée de St.-Jacques, la loyauté n'est plus la même, et les Suisses des autres cantons, les Bernois surtout, veulent voir les affaires de plus près et n'ont confiance qu'en eux-mêmes. Les autres lieux de réunion sont indifféremment Lucerne, Berne, Einsiedlen, Baden en Argovie, bailliage commun qui, par sa position centrale, est une sorte de terrain neutre entre les Etats confédérés.

Dans ces Diètes, les députés de chaque canton, selon l'ordre qu'ils occupaient dans la Confédération, émettaient tour à tour leur vote d'après des instructions formelles reçues de leurs gouvernements respectifs et dont ils ne pouvaient s'écarter sans faillir à leur mandat. On recueillait les votes par Etat et non par tête, de sorte que les petits cantons étant souverains au même titre que les grands, avaient les mêmes droits et le même suffrage. Quand les députés d'un canton manquaient des pouvoirs nécessaires pour résoudre une question imprévue ou compliquée, ils référaient à leurs gouvernements. C'est ce qu'on appelait le *referendum*. En attendant que de nouvelles instructions arrivassent, ils gardaient le *protocole ouvert*, c'est-à-dire qu'il n'y avait ni vote final ni décision arrêtée pour le moment. Ces intervalles étaient habilement utilisés par les divers partis ou par les ambassadeurs des puissances toujours à l'affût de ce qui pouvait entraîner la majorité des cantons dans leur ligne politique ou dans leurs intérêts. Les procès-verbaux de ces Diètes portaient le nom de *Recès*.

Chaque canton avait le droit de convoquer une Diète, ce qui explique leur fréquence. La convocation était transmise aux autres Etats par l'intermédiaire du premier canton ou *Vorort* de Zurich, à moins que Berne, le second canton, ne prit l'initiative par l'effet de la force des choses, comme cela se vit durant les guerres de Bourgogne. Bientôt nous verrons les institutions fédérales se compliquer bien davantage encore, quand la Réformation aura divisé la Confédération en deux confessions et en deux camps, toujours défiants et trop souvent ennemis. Les cantons catholiques ne voudront plus accorder leur confiance à un *Vorort* réformé, et ils voudront avoir à Lucerne leurs assemblées particulières et leur pouvoir directeur. Le spectacle qu'offriront ces deux Diètes, siégeant simultanément tout près l'une de l'autre, et exploitées à l'envi par la diplomatie de l'étranger, deviendra aussi bizarre que fâcheux.

Enfin, c'est au quinzième siècle qu'il faut remonter pour trouver les origines de ce patriciat si puissant, de cette aristocratie bourgeoise, bien différente de la puissance des seigneurs féodaux, qui joue un si grand rôle dans l'histoire suisse et qui absorbe en quelque sorte cette histoire à de certains moments. Déjà, dans les événements que nous avons vu se dérouler, et dès les temps du bourguemestre Broun, à Zurich, nous avons pu reconnaître la tendance à concentrer dans des catégories de citoyens, dans une caste ou dans le sein des conseils, la discussion des affaires publiques. Le peuple qui, au sortir de la domination des seigneurs et de la maison d'Autriche, avait constitué dans les cantons des démocraties sous la protection impériale, était insensiblement écarté des conseils, ou il n'en prenait plus le chemin que dans les moments orageux et lorsqu'il était inquiet sur sa liberté et sur la fidélité de ses chefs. Les brillants succès de la guerre de Bourgogne avaient surtout tellement contribué à développer chez les Suisses le sentiment de leur propre force et de leur valeur comme nation, qu'ils aspiraient à une complète indépendance, et qu'ils écartaient d'eux, petit à petit, comme odieuse et humiliante, l'idée qu'ils avaient fait partie de l'empire germanique. Il est vrai que la protection impériale n'était plus alors efficace. L'anarchie régnait dans ce grand corps, et ce n'étaient pas seulement les Suisses, mais tous les autres peuples qui en avaient fait partie au moyen-âge qui semblaient l'oublier comme eux. L'autorité de l'empereur était sans cesse méconnue, et chaque prince ou seigneur n'aspirait qu'à se rendre indépendant aussi complètement que possible. La France ne négligeait rien pour faire perdre aux confédérés les souvenirs de l'empire allemand, et elle y réussissait sans peine, dans les cantons occidentaux surtout, où le voisinage immédiat des Français et la répugnance plus ou moins grande qu'avaient toujours inspiré la domination impériale et la puissance habsbourgienne, (qui, de nouveau, ne faisait plus qu'un tout avec elle sous Frédéric III,) rendaient l'influence du roi de France plus complète et plus dangereuse. Sous cette influence des services étrangers et des habitudes contractées à la cour des princes ou dans le commandement des armées, l'esprit aristocratique se développa et les castes patriciennes se renforcèrent. Les commandements à l'étranger n'étaient nullement incompatibles avec les fonctions de magistrat d'un canton. Au contraire, les uns menaient presque nécessairement aux autres. Les membres des conseils se laissaient traiter de « nobles, magnifiques et très-honorés seigneurs », et exigeaient de leurs concitoyens des marques extérieures de déférence et de res-

pect. L'usage du tutoiement, même en s'adressant aux magistrats, usage qui avait fait donner aux Suisses le nom de *Tutoyeurs* (Dutzer), disparaissait généralement.

La personnification la plus remarquable du magistrat parvenu dans la Suisse du quinzième siècle est celle de Jean Waldmann, originaire de Zug, mais naturalisé à Zurich en 1452. Sorti du peuple, tanneur de son métier, il avait embrassé le parti des armes au temps des guerres de Bourgogne et s'était couvert de gloire à Morat et à Nancy. Elevé aux premières magistratures de Zurich, en rapport avec les princes étrangers auprès desquels il avait été député, Waldmann devint l'arbitre de son canton et de la Suisse entière. Le convenant de Stanz, les capitulations avec la France et avec Milan, l'alliance autrichienne furent son ouvrage. Recevant des pensions de toutes mains, possesseur de plusieurs seigneuries, l'ancien ouvrier tanneur était devenu comme le roi de la Suisse. On le soupçonnait de nourrir des projets comme ceux qui jadis avaient excité la colère des Helvétiens contre Orgétorix. Il est certain qu'il rêvait pour sa patrie, la Suisse, et plus particulièrement pour son canton d'adoption, Zurich, des plans vastes et ambitieux. Il voulait commencer par les réformer au dedans, afin d'étendre leur action au dehors. Des lois bonnes et nombreuses lui paraissaient nécessaires. Mais il n'était pas facile de les faire exécuter avec la licence où l'on vivait à la suite de longues guerres. Waldmann partait de l'idée qu'il fallait faire rentrer chaque classe de la société dans les occupations de son état et réglementer tout ce qui devait servir de frein à l'esprit inquiet et ambitieux des citoyens. Il rêvait une réforme bourgeoise, qui aurait émancipé et élevé la population moyenne sur les ruines des deux ordres privilégiés, la noblesse et le clergé. Il aurait voulu rendre à la circulation une partie des richesses du clergé, astreindre les prêtres à une vie plus régulière, et faire disparaître ce qui restait encore de l'esprit féodal chez les nobles. Par ces plans ouvertement énoncés, Waldmann s'était aliéné ces castes privilégiées. Il ne s'était pas rendu plus agréable aux gens des campagnes en voulant restreindre leur activité à l'agriculture et en réservant dans ses réformes le monopole du commerce et de l'industrie pour les bourgeois du chef-lieu. Les ordonnances qui se succédèrent coup sur coup pour atteindre ce double but furent mal accueillies. On reprochait à Waldmann, homme peu scrupuleux dans sa vie privée, et qui avait eu une jeunesse très-orageuse, de se mettre au-dessus des règlements qu'il prétendait imposer aux autres. Il avait ses adhérents et ses sicaires qui le suivaient partout et gardaient sa personne. Son administration avait dégénéré en une sorte de dictature perpétuelle.

Le mécontentement allait toujours grossissant, soit chez les nobles, soit chez les campagnards, contre le grand champion de la bourgeoisie zuricoise, quand un événement imprévu vint donner cours à ce sentiment longtemps contenu. Ce fut l'abus que Waldmann fit de ses fonctions pour satisfaire une vengeance particulière. Frischantz Theilig, de Lucerne, qui s'était illustré à la journée de Giornico contre les Milanais, s'était déclaré l'adversaire de Waldmann, auquel il reprochait de s'être laissé gagner par le duc de Milan. On l'avait entendu dire : « Waldmann est un traître, et, grâce à lui, la bannière de Zurich est devenue une besace de mendiant. » Bien des années après avoir tenu ce propos imprudent, Frischantz vient à Zurich pour les affaires de son commerce de toiles ; aussitôt il fut arrêté et détenu prisonnier, malgré les réclamations de son canton. Mais Waldmann fut implacable dans sa

vengeance. Il voulut siéger au tribunal où sa victime fut condamnée à mort, et rien ne put dérober le malheureux Lucernois à son sort. Il eut la tête tranchée à Zurich, le 21 septembre 1487, comme un malfaiteur et un traître. Cependant, ce ne fut pas ce crime qui conduisit Waldmann à sa perte. Il était tellement redouté, que le gouvernement de Lucerne n'osa prendre aucune mesure pour sauver ni pour venger un citoyen qui était la gloire de son pays. Seulement il se passa des années avant que les députés lucernois voulussent reparaître à la Diète alors qu'elle se tenait à Zurich. Quand les députés zuricois se rendaient à la Diète de Lucerne, la veuve de Theilig les arrêtant au passage, leur criait : « Vous avez assassiné mon pauvre mari contre Dieu, l'honneur et la justice. »

Ce qui perdit Waldmann, ou du moins ce qui donna prise sur lui, ce fut une ordonnance nouvelle qui enjoignait de tuer, dans les campagnes, tous les grands chiens qu'on représentait comme nuisibles aux cultures et comme servant d'instruments aux paysans dans la pratique du braconnage. Les communes des deux rives du lac, qui gardaient encore contre le chef-lieu un levain de rancune depuis la guerre de Zurich, se soulevèrent. Les insurgés, conduits par le tisserand Rellstaben et par un paysan nommé Muggern, vinrent cerner la ville le 4 mars 1489. Les autres cantons tentèrent une médiation amiable. Mais la hauteur de Waldmann, qui ne voulut pas reconnaître la légitimité de cette intervention, empêcha ces mesures de conciliation. Les confédérés ne parurent pas se soucier de prendre fait et cause à main armée, aux termes du convenant de Stanz, pour affermir le pouvoir d'un homme qui leur était odieux. Le peuple zuricois, excité par les moines et les nobles, se porta vers l'Hôtel-de-Ville, et força les magistrats et les députés suisses qui étaient en conférence, à livrer Waldmann pour être jugé. Les douleurs de la torture ne purent lui arracher le moindre aveu des crimes qu'on lui imputait. Il n'est pas fait mention dans la procédure de la mort de Frischantz Theilig, qui est pourtant l'acte le plus odieux de la vie de Waldmann. Un nouveau gouvernement ayant été élu, à la suite de l'arrestation de Waldmann et de ses amis politiques, il fut procédé à leur jugement. Ce qui consomma la perte du principal prisonnier, ce fut le bruit qui se répandit qu'une armée autrichienne était en marche pour le délivrer. Il fut condamné à mort par le glaive, et exécuté le 6 avril 1489. La sentence fut rendue en présence des envoyés des cantons.

Waldmann racheta par le courage et la sérénité de sa mort les torts de sa vie. Après avoir pris congé de ses compagnons de captivité, il s'achemina avec son confesseur vers le lieu du supplice, en dehors des remparts, où le peuple s'était porté en grande foule. Arrivé sur l'échafaud, il s'écria : « Seigneur, pour cette mort que je n'ai pas méritée, fais-moi grâce là où j'ai péché. » Le plus ancien des chevaliers présents lui retira les insignes de la chevalerie. Alors, se tournant vers le peuple, il demanda pardon à tous ceux qu'il pouvait avoir offensés, et invita ceux qui étaient disposés à réciter avec lui l'Oraison Dominicale, à le faire connaître en levant la main. Des milliers de bras se levèrent à la fois. Les assistants, oubliant leurs anciens griefs, et passant de la colère à la compassion avec cette mobilité qui est propre aux grandes masses rassemblées, fondaient en larmes en voyant ce bourgmestre, si grand dans les batailles et dans les conseils, réduit à un si triste état. Des historiens assurent que si Waldmann eût pris la parole pour se justifier, son sang n'aurait pas coulé.

Mais son confesseur lui rappela qu'il lui avait promis de ne pas tenter d'émouvoir le peuple, et d'offrir son silence à Dieu comme une expiation de ses péchés: Il s'écria seulement : « O ma chère Zurich, que Dieu te préserve de tout mal ! » Puis il se mit à genoux, et pendant qu'il récitait le Symbole des Apôtres, le bourreau lui abattit la tête. La fausse nouvelle de l'approche d'une armée de l'Autriche, répandue à dessein, fut aussitôt démentie.

Les partisans de Waldmann, ses collègues dans l'ancien Conseil, périrent après lui et de la même manière. Mais le nouveau gouvernement, vacillant et incapable, qui n'avait été soutenu que par une seule passion, la haine de Waldmann, tomba bientôt dans le mépris. Les paysans continuèrent leur guerre contre la ville. Les magistrats conclurent avec les mécontents une sorte de capitulation connue sous le nom de *Charte de Waldmann*. Ce fut une victoire du parti campagnard sur le parti citadin et bourgeois; mais elle ne devait pas être définitive. Plus tard, la finesse des citoyens du chef-lieu parvint à reprendre sur les habitants des districts ruraux toutes les concessions de cette charte. La force des choses, peu après la mort de Waldmann, fit adopter la majeure partie des réformes qu'il avait voulu entreprendre trop brusquement et trop rapidement. C'est ainsi qu'on restreignit, selon qu'il l'avait voulu, le pouvoir des nobles, et quant aux abus qu'il avait entrepris d'extirper de l'Eglise, la Réformation devait les faire disparaître d'une manière plus radicale.

La dernière guerre que la Suisse eut à soutenir dans le quinzième siècle fut la guerre de Souabe. Les causes doivent en être cherchées dans la rivalité de la France et de l'Autriche au sujet des Etats du duc de Bourgogne, que les deux puissances voulaient s'approprier, et dans les prétentions du nouvel empereur d'Allemagne, Maximilien, à replacer les Suisses sous la domination immédiate de l'empire et de sa maison.

La mort de Charles-le-Téméraire avait excité une fermentation universelle, et tous les peuples qui avaient été réunis de force par la maison de Bourgogne voulurent reprendre leur position naturelle. Ceux de langue allemande inclinèrent vers l'empire ; ceux de langue française vers la France. Marie, fille unique et héritière de Charles, aurait voulu, comme son père, se tenir intermédiaire entre les deux puissances qui l'avoisinaient. Mais cela n'était plus possible ; les Suisses avaient détruit à Grandson et à Morat, bien plus dans l'intérêt de la France que dans le leur, le prestige qui environnait la puissance bourguignone. L'héritière de Charles devait donc choisir entre les deux. Sa naissance la portait naturellement vers la France, et Louis XI affecta le désir de lui faire épouser, malgré la différence d'âge, son fils, le dauphin, qui fut plus tard Charles VIII; mais la conduite de ce roi avait été trop odieuse envers le duc et ses sujets, pour qu'une telle alliance fût possible. Cependant Marie ne pouvait se passer d'un protecteur, car Louis annonçait l'intention de spolier l'héritière qui rejetait son alliance, et les Suisses qui, un moment, avaient fait mine de vouloir défendre les deux Bourgognes, avaient été détournés de cette noble intention par la politique française. Il ne restait d'espoir à la fille de Charles-le-Hardi que du côté de l'empire. Ses conseillers ouvrirent des négociations avec Frédéric III pour le mariage de son fils, l'archiduc Maximilien, avec Marie. Ce mariage, célébré en 1477, fut un véritable coup de fortune pour la maison d'Autriche, alors si pauvre, que la fiancée dut donner au fiancé l'argent nécessaire pour

le voyage nuptial. Par cette alliance, la maison d'Autriche-Habsbourg entra dans une nouvelle ère de grandeur.

La France vit avec un vif chagrin s'élever cette puissance, qui devait être sa rivale et même compromettre son existence comme nation. Louis XI para le coup en mettant la main sur les deux Bourgognes et sur les autres pays français de l'héritage de Marie. Mais Maximilien déploya une grande activité et lui déclara la guerre. Elle eut pour théâtre les Flandres et la Franche-Comté, où les Suisses soumirent à Louis Dôle, Besançon et d'autres villes. La bataille de Guinegate fut sans résultat. On s'attribua des deux parts la victoire. Une trève fut conclue le 8 février 1480. Deux ans après (1482), Marie de Bourgogne mourut par accident, laissant un fils, Philippe, qui fut le père du grand empereur Charles-Quint, et une fille, Marguerite d'Autriche. Cette fois, le coup de fortune fut pour Louis XI, qui profita des embarras de Maximilien pour lui dicter la paix d'Arras (23 décembre 1482), qui consomma le partage définitif des Etats bourguignons. Ainsi furent séparés pour toujours des pays réunis d'une manière factice. Ce traité fut le dernier acte du règne de Louis XI, qui mourut le 30 août 1483.

Charles VIII, fils unique de Louis, lui succéda. Ce jeune prince épousa, grâce à la prévoyante sagesse de sa sœur aînée, la dame de Beaujeu, Anne, duchesse de Bretagne, que Maximilien, devenu roi des Romains, avait demandée et obtenue en second mariage. Cet affront fit rompre le traité d'Arras. La guerre entre la France et l'Autriche recommença. Chacune des deux puissances voulut avoir les Suisses pour elle. Charles leur envoya des ambassadeurs à Berne, en 1491, offrant de renouveler les anciens engagements avec les mêmes pensions que leur faisait son père. Maximilien, de son côté, écrivit de Nuremberg aux cantons pour les engager à ne pas prêter l'oreille à ces propositions et à renouveler avec lui l'union héréditaire. Il rappelait que la Suisse faisait partie du corps germanique. Son langage avait d'autant plus d'autorité, qu'il allait succéder comme empereur à son père, Frédéric III, célèbre seulement par son long règne de cinquante-trois ans, et à son oncle Sigismond, maître de la meilleure partie des Etats héréditaires d'Autriche, l'allié des Suisses dans les guerres de Bourgogne. Ceux-ci, voulant ménager un prince devenu rapidement si puissant, lui offrirent leur médiation pour ménager la paix entre le roi de France et lui. Cette médiation fut acceptée des deux parts, et les Suisses ne contribuèrent pas peu à la paix de Senlis, par laquelle la Franche-Comté fut cédée à Maximilien.

Dans la Diète qui se tint à Berne en 1492, on put remarquer un changement dans la situation des partis. Il s'était formé dans ce canton et dans les autres aristocraties suisses un puissant parti impérial, qui souhaitait de renouveler l'union héréditaire, tandis que les petits cantons démocratiques penchaient maintenant vers la France. Le landammann Reding, de Schwytz, déclarait en pleine Diète qu'il n'y avait que l'amitié de la France qui pût mettre un frein à la haine que les Allemands leur témoignaient. Cette diversité d'opinions réveilla l'antagonisme qui s'était élevé au temps des guerres de Bourgogne. Comme alors, le parti français l'emporta. L'expédition plus brillante que sensée de Charles VIII en Italie, pour la conquête du royaume de Naples, prélude des grandes guerres du Milanais et de la Péninsule sous les règnes suivants, décida les Suisses à se rendre en foule sous les drapeaux

du roi de France. Ils formaient l'élite de son infanterie, et prirent une part honorable à la journée de Fornoue, la seule action de guerre vraiment digne de ce nom dans les deux campagnes des Français pour aller à Naples et en revenir. Charles laissa trois mille Suisses pour garder sa conquête ; mais, forcé de l'abandonner en présence de la ligue puissante qui se forma contre lui, il abandonna en même temps ces malheureux soldats mercenaires, dont trois cent cinquante seulement revirent leur patrie. Le reste périt misérablement. Cette expérience malheureuse ne dégoûta pas les Suisses de ce genre de service.

Cet empressement pour la France, en même temps que la Diète de Lucerne refusait dix mille hommes à Maximilien pour l'accompagner à Rome où il voulait se faire couronner, blessa au vif ce monarque. Animé d'intentions grandes et généreuses pour le rétablissement de l'antique empire germanique, il tenait à honneur de ramener les Suisses dans ce grand corps politique, et tenait à leur montrer qu'il était plus empereur d'Allemagne que prince autrichien. La division de l'empire en dix cercles, dont l'un portait le nom significatif de *Cercle de Bourgogne,* fut son ouvrage. Il leur signifia qu'ils eussent à envoyer, comme membre du Saint-Empire romain, des députés à la Diète qui s'ouvrit à Worms en 1495. Cette assemblée devait délibérer sur la guerre à faire aux Turcs, qui menaçaient le repos de l'Europe. Mais les Suisses, qui ne craignaient plus la maison d'Autriche, qui avaient séparé leurs destinées de celles de l'Allemagne, et qui se souciaient peu des Turcs, se montrèrent peu soucieux d'entrer dans les vues du nouvel empereur. Berne seul, maintenant tourné vers l'Allemagne, assista à la Diète de Worms. Maximilien ne se tint pas pour battu, et il proposa aux cantons suisses d'entrer dans la ligue souabe *(Schwaben-bund),* pour le maintien de la paix sans cesse troublée par des guerres particulières, et de reconnaître la juridiction de la Chambre impériale *(Kammergericht),* dont le but était d'introduire dans l'empire une certaine uniformité dans la justice, le militaire, les finances et l'administration. Les cantons déclinèrent encore cette juridiction, malgré les menaces que le pape Alexandre VI fit afficher aux portes de Lindau. Ils en appelèrent à un pontife mieux informé et au Concile. L'archevêque de Mayence, archi-chancelier de l'Empire, ayant dit à leurs députés : « Messieurs les Suisses, c'est une affaire résolue, le moment est venu de vous soumettre à un maître, et si vous résistez, cette plume que je tiens dans ma main saura vous y contraindre. » — « Monseigneur, avait répondu le secrétaire d'état Ammann, de Zurich, ce dont vous nous menacez, d'autres l'ont déjà tenté avec des hallebardes qui étaient plus redoutables que votre plume d'oie, et ils l'ont tenté en vain ! » Une autre députation s'étant rendue à Inspruck, auprès de l'empereur : « Sachez, lui dit Maximilien, que si vous ne voulez pas, vous et les vôtres, nous être obéissants, nous irons nous-mêmes vous chercher dans votre pays. » Conrand Schwend, bourgmestre de Zurich, répondit encore : « Sire, je n'oserais le conseiller à Votre Majesté. Notre peuple, ignorant et grossier, pourrait bien ne pas respecter la couronne impériale. » Ce qui rendait les Suisses forts et hardis dans ce débat, c'est qu'ils savaient que Maximilien ne pouvait rien entreprendre contre eux à cause de la France, dont le roi, qui pouvait prélever à volonté des impôts sur ses sujets, les payait bien mieux d'ailleurs que l'empereur. Celui-ci, ne pouvant rien obtenir en fait de contributions des princes de l'empire, était toujours dénué d'argent, malgré sa puissance apparente.



1 SURPRISE DU CAMP AUTRICHIEN A DORNACH. 23.

La noblesse, et même les populations allemandes voisines des cantons, finirent par épouser la cause de l'empereur. Elles ne voyaient pas sans jalousie leur indépendance. Sur les bords du Rhin, du Danube et du lac de Constance, on allait jusqu'à prêcher une sorte de croisade contre ces Suisses, qui n'étaient qu'un ramassis d'hérétiques et de rebelles. La guerre n'attendait qu'un signal pour éclater. La mort de l'évêque de Coire, dans les Grisons, servit d'occasion. L'empereur, comme comte du Tyrol, s'empara de quelques fiefs du domaine de cet évêché, et voulut obliger le Chapitre de Coire à reconnaître les archiducs d'Autriche pour avoués et protecteurs. Les Grisons invoquèrent contre ces prétentions l'assistance des Suisses, et une alliance fut conclue, en 1497, entre les deux ligues des Grisons et de la Maison-Dieu d'un côté, et les cantons de l'autre, à l'exception de Berne, de Fribourg et de Soleure. Cette alliance acheva d'exaspérer l'empereur et la noblesse de Souabe. Maximilien fit occuper la vallée de Münster, en 1499. Les Grisons, aidés des confédérés, tombèrent sur les troupes autrichiennes ; mais, trop inférieurs en nombre, ils furent repoussés. Les Autrichiens les poursuivirent dans la vallée d'Engadine, où ils mirent tout à feu et à sang, et prirent Meyenfeld et Werdenberg. Ainsi commença, depuis les sources du Rhin jusqu'à Bâle, une guerre acharnée et sanglante, qui dura dix mois. Ce fut la dernière que les Suisses eurent à soutenir pour la défense de leur pays et de son indépendance. Ils passèrent le Rhin, reprirent Meyenfeld sur les Autrichiens et les battirent près de Bregentz. Après avoir mis garnison dans plusieurs places sur le Rhin, ils rentrèrent chez eux. Dans le Brisgau, les Impériaux (c'est ainsi qu'on appelait les troupes de Maximilien), ne furent pas plus heureux. Ils perdirent quatre cents hommes, avec le comte de Thierstein qui les commandait.

Charles VIII étant mort sur ces entrefaites, le duc d'Orléans, son successeur sous le nom de Louis XII, qui joignait à ses prétentions sur Naples celles qu'il faisait valoir sur le Milanais comme héritier de son aïeule, Valentine Visconti, profita d'une conjoncture si favorable pour attirer entièrement les Suisses à lui. Il offrit aux cantons le renouvellement des anciennes alliances. Ils y consentirent, et les traités entre la France et la Suisse furent confirmés à Lucerne, le 3 mai 1499, avec cette réserve que la France n'attaquerait point les alliés des Suisses, savoir : Strasbourg, Bâle, Colmar, Schelestadt et d'autres villes du Rhin qui les avaient aidés dans les guerres de Bourgogne, et qui s'entremêlaient alors pour ménager la paix entre eux et l'empereur.

Maximilien fut indigné que ces peuplades de paysans refusassent non seulement de se soumettre à sa domination, mais encore osassent comprendre des villes impériales dans leurs alliances avec la France. Il rassembla près de Constance une armée assez considérable, mais qui avait perdu l'habitude de la discipline. Elle se répandit dans les environs de Schaffhouse, pour piller les châteaux et les bourgades. De leur côté, les Suisses rassemblèrent leurs forces à Zurich. Cette guerre fut signalée par de beaux faits d'armes. Un corps de sept mille Impériaux ayant surpris un détachement de trois cents Suisses, ceux-ci, retranchés dans le cimetière de Hallau, combattirent si vaillamment, qu'ils donnèrent à la population de Schaffhouse, accourue en masse *(landsturm)*, le temps de charger l'ennemi. Au Schwaderloch, deux mille confédérés mirent en déroute l'armée ennemie et la repoussèrent jusque

près de Constance, après lui avoir fait perdre deux mille combattants. D'un autre côté, dans le Voralberg, près de Feldkirch, Henri Wolleb, d'Uri, dans une attaque audacieuse où il sacrifia sa vie, assura la victoire à ses compatriotes contre une armée de quinze mille homme. A la Malserhaide (plateau de Mals), où les Grisons forcèrent les retranchements autrichiens, leur chef, Benoît Fontana, blessé mortellement, resta debout sur le rempart, retenant d'une main ses entrailles qui s'échappaient de sa blessure, et de l'autre montrant aux siens le chemin de la victoire. Jean Wala, de Glaris, se mesure seul avec plus de vingt cavaliers. Il fait mordre la poussière à plusieurs, et continue de combattre jusqu'à ce que le chef de la troupe ennemie, saisi d'admiration, le prend en croupe et le ramène sain et sauf chez lui en attestant son héroïsme. Des cruautés horribles, inutiles, commises sans remords, souillent ces beaux traits. Plus de deux mille châteaux et villages sont incendiés. Les femmes et les enfants errent sans asile dans les campagnes, ramassant quelques herbes pour tromper leur faim. Quelques traits bien rares viennent faire diversion à ces tristes tableaux. Au siége de Blumenstein, les Suisses avaient accordé la vie sauve à toute la garnison, excepté au seigneur du château, le baron de Roseneck, avec permission aux habitants d'emporter ce qu'ils avaient de plus précieux. La baronne, laissant dans le château tout ce qu'elle possédait, sortit en portant son mari sur ses épaules. Les Suisses, touchés de ce dévouement, lui permirent d'emporter ses joyaux.

L'empereur, alors retenu dans les Pays-Bas, où il faisait la guerre aux Flamands, résolut d'en finir avec les Suisses par un grand coup, et revint sur le Haut-Rhin avec de puissants renforts. Son plan était de les attaquer sur trois points à la fois, par Feldkirch, Constance et Dornach. Pendant que les Suisses étaient attirés vers Constance, où les Impériaux semblaient concentrer la masse de leurs forces, le comte Henri de Furstemberg, qui avait réuni en Alsace une armée de 15,000 hommes, Souabes, Brabançons et Bourguignons, s'avança jusqu'au château de Dorneck (aujourd'hui Dornach), sur la frontière septentrionale du canton de Soleure. Bénédict Hugi, qui le défendait, avait appelé à son aide trois mille Soleurois, Bernois et Zuricois, qui étaient accourus sous le commandement de l'avoyer Nicolas Conrad, de Rodolphe d'Erlach, créé chevalier à Grandson, et de Gaspard Göldlin. Furstemberg les supposait encore bien loin. La plus grande sécurité régnait dans son camp, et il répondait à un vieux capitaine qui le priait d'être sur ses gardes : « Croyez-vous qu'il en neigera des Suisses ? Ils ont dans ce moment trop de besogne au Schwaderloch pour songer à nous ! Au reste, que ceux qui craignent prennent leurs cuirasses ! » Les trois chefs des confédérés, après avoir reconnu la position de l'ennemi, fondent sur lui avec impétuosité, en plein midi, et par un soleil ardent. C'était le 22 juillet 1499. Furstemberg surpris veut rallier son monde, mais il tombe un des premiers. Cependant les Impériaux combattent avec courage et reprennent l'offensive à leur tour. Cinq fois supérieurs en nombre, ils font reculer les Suisses, auxquels la victoire échappe. Tout à coup le son du cor et le bruit d'une troupe en marche se font entendre. Deux bannières paraissent à l'horizon. Les deux partis restent suspendus entre l'espérance et la crainte. Mais bientôt les Suisses reconnaissent leurs confédérés de Lucerne et de Zug. Les Lucernois avaient reçu l'avis de Soleure à Winterthour, comme ils se rendaient au Schwaderloch, et immédiatement ils s'étaient dirigés sur

Dornach. Ayant rencontré ceux de Zug, ils les avaient entraînés avec eux. L'arrivée de ce secours ranima les forces épuisées des Suisses et découragea les Impériaux, qui, se mettant en retraite en désordre, rompent le pont de la Birse avant que tous les leurs eussent passé. On porte à trois mille le nombre des Impériaux et à trois cents celui des confédérés morts dans cette journée. Amis et ennemis furent inhumés ensemble sur le champ de bataille. Les chanoines de Bâle ayant voulu honorer les nobles par une sépulture particulière, les Soleurois, sur le territoire desquels avait eu lieu la bataille, leur répondirent : « Les corps des nobles demeureront avec les corps des paysans. » Après avoir campé trois jours sur le champ de bataille, les confédérés allèrent camper devant Bâle, ville dont les bourgeois étaient dévoués à la cause suisse. L'heure de l'entrée de Bâle dans la Confédération allait bientôt sonner. La noblesse et le haut clergé, dévoués à la cause impériale, cherchaient en vain à la retarder.

Après cette bataille, qui termina glorieusement le siècle pour les armes des cantons, la guerre se prolongea encore quelques semaines, mais sans éclat. Les deux partis étaient las et avaient leurs motifs pour désirer la paix. Maximilien était à Lindau quand il reçut la triste nouvelle de sa défaite. Il chercha à négocier avec les cantons qui, travaillés par la discorde et par le manque de subordination qui empêchaient toute opération d'ensemble dans la guerre, se montrèrent disposés à traiter. On s'assembla d'abord à Zurich, ensuite à Schaffhouse et enfin à Bâle. La paix fut conclue le 22 septembre. On y régla que chacun rendrait ce qu'il avait pris pendant la guerre. Ainsi les Suisses n'en tirèrent pas les avantages que leurs batailles gagnées semblaient devoir leur assurer. L'empereur fit comprendre dans le traité les villes impériales, et les cantons, de leur côté, exigèrent que les Grisons y fussent renfermés. L'alliance du Vallais avec les Suisses fut aussi proclamée. Le roi de France, Louis XII, qui avait excité de toutes ses forces la Suisse à la guerre de Souabe, joua le même rôle que Louis XI, dont il suivait la politique et avec lequel il avait beaucoup de ressemblance. Il n'envoya pas les secours qu'il avait promis.

Un résultat de cette guerre, plus avantageux que des conquêtes, fut l'admission de Bâle et de Schaffhouse dans la Confédération en qualité de cantons. La place de Bâle y était marquée depuis la guerre de Saint-Jacques, dans laquelle cette importante cité avait fait preuve de vives sympathies pour la Suisse. Dans la guerre de Bourgogne elle avait fait de même cause commune avec elle. Dans la guerre de Souabe, enfin, les bourgeois de Bâle avaient forcé la noblesse, toujours attachée à l'empire et à l'Autriche, à garder tout au moins la neutralité. Les petits cantons firent bien encore de l'opposition à l'admission de Bâle, parce qu'elle devenait un renfort puissant pour le parti des villes dans l'alliance fédérale. Mais ces répugnances furent vaincues sans de grands obstacles, et les serments réciproques entre les Bâlois et les confédérés furent prêtés en 1501. Cette acquisition donnait à la Suisse un entrepôt de commerce, un boulevard pour sa frontière du nord-ouest et un centre scientifique. L'université de Bâle, la plus ancienne en Suisse, avait été inaugurée en 1460. C'était un fruit du Concile dans lequel le pape Pie II avait siégé comme secrétaire. Elle comprenait quatre facultés : celles de théologie, de droit, de médecine et des arts libéraux. De savants professeurs accoururent, dès sa fondation, pour y enseigner. Il en vint de Strasbourg, de Paris, de Cologne, de Constantinople même.

Mais la plus grande gloire de l'université de Bâle fut Erasme de Rotterdam, l'un des esprits éminents de ce seizième siècle qui en compta un plus grand nombre que tout autre. Bâle fut aussi une des premières villes de l'Europe qui reçut l'imprimerie. Vers l'année 1470, par conséquent moins de vingt ans après la découverte de l'art typographique, Berthold Roth, l'un des associés de Gutenberg, imprimait des livres à Bâle[1].

Sans être d'une importance aussi majeure, l'admission de Schaffhouse offrait à la Suisse l'avantage d'une place de guerre sur le Rhin pour défendre sa frontière du nord-est. Elle fut aussi combattue par les petits cantons, surtout par ceux de Schwytz et d'Unterwald, mais enfin elle eut lieu le 9 août 1501, aux mêmes conditions que Fribourg et Soleure. Bâle avait été plus favorisée, puisque cette ville avait été traitée sur le pied des huit anciens cantons et qu'elle obtint le pas sur Fribourg et Soleure dans les Diètes.

Jusqu'ici, nous avons vu les Suisses faire des guerres de divers genres, plus ou moins honorables, mais qui, à mesure qu'on s'éloigne du berceau de la Confédération et des beaux jours de Morgarten, de Laupen, de Sempach et de Näfels, perdent de plus en plus leur caractère d'héroïsme, de désintéressement et de pur amour de la liberté. Nous avons vu les confédérés faire d'abord face à l'Autriche, et soutenir, dans les cantons du nord-est, une guerre purement défensive contre cette puissance. C'est pendant qu'elle est dans cette position que la fédération des montagnards de l'Helvétie accomplit ses plus glorieux faits d'armes. Quelque temps après, nous avons vu les guerriers suisses faire comme un changement de front et se porter vers l'ouest pour recevoir l'ennemi qui vient de la France et descend du Jura. C'est l'époque des guerres de Bourgogne, moins longues, moins glorieuses que les premières, malgré les magnifiques souvenirs de Grandson et de Morat.

La guerre de Souabe, qui vient ensuite, appelle de nouveau les efforts des Suisses sur leurs frontières du nord et de l'est. C'est le dernier acte de la lutte contre l'Autriche, après que la maison de Habsbourg, longtemps abaissée en Allemagne, eut saisi derechef le sceptre impérial. Cette guerre est une guerre honorable, entreprise pour le maintien de l'indépendance, et que les premiers confédérés eussent avouée hautement. Maintenant, à l'entrée du seizième siècle, nous allons voir les Suisses, séduits par la gloire qu'ils ont acquise et la terreur qu'ils inspirent, exécuter une quatrième évolution. Ils vont porter leurs armes vers leurs frontières du sud, non plus pour se défendre contre une agression du dehors, mais pour prendre l'offensive en Italie.

L'attention des Suisses sur cette contrée avait été éveillée de bonne heure, d'abord

1. Le premier livre imprimé à Bâle avec date certaine est de 1474. C'est un *Miroir de Saxe* (Sachsen Spiegel) in-folio, sorti des presses de Bernard Richel. Mais les impressions sans date de Berthold Rodt sont antérieures de quelques années. L'art typographique s'éleva à une hauteur extraordinaire à Bâle, dans la première moitié du seizième siècle, par le génie de Froben, d'Amerbach et d'autres typographes illustres. Comme en d'autres pays, ce ne fut pas une ville, mais un monastère, qui produisit en Suisse le premier livre imprimé avec date certaine. Ce fut un chanoine de Münster, en Argovie (le monastère fondé par le comte Béro), Helias Helye de Lauffen (*Helias Helye alias de Louffen Canonicus Ecclesiæ villæ Beronensis in pago Ergovie*), qui introduisit l'imprimerie dans ce bourg du canton de Lucerne actuel, en 1472, et non en 1470. Un de ses élèves, Ulrich Gering, fut l'un des introducteurs de l'imprimerie à Paris.

par leurs démêlés au sujet de la Lévantine avec la seigneurie de Milan, et aussi par la demande de secours que leur avait adressée le duc Louis de Savoie, en 1448, contre François Sforze, qui avait usurpé le duché de Milan, auquel ce prince se disait appelé par le vœu des Milanais. Les Suisses, et surtout les Bernois, étaient alors des hommes de guerre très-vaillants et *de grand' crainte*, comme s'exprimait le duc Louis. En avoir quelques milliers avec soi, c'était avoir la victoire. Un peu plus tard, lorsque le roi de France Charles VIII éleva des prétentions sur Naples, à l'instigation de Louis Sforze le *More*[1], autre usurpateur de Milan, il composa l'infanterie de son armée expéditionnaire presque exclusivement de Suisses[2]. Nous avons vu le prompt succès de cette guerre, succès auquel les Suisses contribuèrent puissamment, surtout à Rapallo, mais suivi, après la conquête de Naples, de revers non moins rapides[3].

Le duc d'Orléans, qui succéda à Charles VIII sous le nom de Louis XII, joignit aux prétentions sur Naples celles qu'il élevait sur le Milanais, en vertu des droits héréditaires qu'il disait tenir de Valentine Visconti, son aïeule. Ces droits étaient pour le moins très-douteux, car les femmes avaient été exclues du duché de Milan par la loi commune d'Italie et par deux bulles impériales; de plus, Louis XI et Charles VIII avaient reconnu le droit des Sforze en s'alliant avec eux. Mais l'ambition parlait plus fort que le droit. L'armée royale se rassembla à Lyon. Elle comptait six mille Suisses, qui étaient accourus malgré la défense de leurs magistrats, car la guerre de Souabe durait encore. Louis XII avait tellement pris ses mesures et si bien ménagé ses alliances, qu'il n'éprouva aucune résistance. Le 2 octobre 1499, il fit son entrée dans Milan, d'où Louis-le-More était sorti précipitamment pour se réfugier auprès de l'empereur Maximilien, son gendre.

Les Français et les Suisses, éblouis par les richesses de la Lombardie, et ne croyant jamais pouvoir les épuiser, commencèrent à mettre ce pays à contribution d'une manière insupportable. Les Milanais avaient à se défendre à la fois contre le fisc et contre une soldatesque étrangère qui ignorait leur langage et ne respectait pas leurs mœurs. L'irritation que tant de vexations devaient produire ne tarda pas à se manifester. A peine Louis XII avait-il repassé les monts pour rentrer en France, que la Lombardie se révolta. Louis-le-More rentra dans Milan le 6 février 1500. Ce retour lui fut bientôt funeste. Louis XII, avec une activité merveilleuse, fit partir des renforts pour l'Italie, et ordonna dans les cantons suisses de nouveaux recrutements pour recouvrer le Milanais. Les Suisses, depuis les guerres de Bourgogne, n'étaient guère en mesure de rien refuser au roi de France. Bien qu'au faîte de leur réputation guerrière, bien que tous les potentats voulussent en avoir à leur service, et que la

1. *Il Moro*, à cause du mûrier qu'il avait mis dans ses armes.

2. L'infanterie de Charles VIII se composait, outre les archers et arbalétriers bretons et gascons, de huit mille Suisses, se formant par bataillons carrés de huit hommes de hauteur, dont le premier rang était armé d'arquebuses, le second de hallebardes, et les autres de longues piques.

3. Les troupes napolitaines ayant débarqué à Rapallo, dans le golfe de Gênes, les Suisses du duc d'Orléans tombèrent sur elles et les déconfirent de telle sorte, que l'Italie, accoutumée à regarder la guerre comme un jeu peu sanglant, en fut épouvantée. « Ces pauvres gens n'avaient jamais rien vu de pareil, » dit Philippe de Commines. A Pontremoli les Suisses signalèrent leur passage par l'incendie et le massacre. Ils rachetèrent ces affreux exploits par leur belle conduite à la journée de Fornoue.

valeur et le point d'honneur militaire existassent chez eux plus que partout ailleurs, leur indépendance était plus factice que réelle. Libres en apparence au milieu de peuples courbés sous le joug, ils étaient par le fait les esclaves de leurs passions et trop souvent les instruments dociles de cette politique astucieuse et perfide que les cours de l'Europe commençaient à pratiquer dans leurs relations, et dont Machiavel a fait un tableau si énergique. Tous les gouvernements cherchaient à les séduire par des pensions, une haute paie et la licence des camps. Tous les flattaient et travaillaient à l'envi à se les attacher. Les moyens les plus habiles étaient employés pour cela, et jusqu'à la corruption, à laquelle malheureusement la nation et ses chefs ne résistaient pas toujours.

« La nation entière, dit l'historien Sismondi, semblait saisie par un esprit de ver-
» tige. Tous ces vigoureux paysans, à l'appel des étrangers, s'empressaient de quitter
» la charrue, pour venir en peu de mois gagner une haute paie, en versant le sang de
» ceux qui ne les avaient point offensés. Après quoi ils dissipaient dans une débauche
» forcenée l'argent qu'ils avaient rassemblé si avidement. »

Tandis que Louis XII faisait agir activement ses embaucheurs dans les cantons suisses, surtout dans ceux voisins de la France, Louis-le-More, avec l'argent qu'il s'était procuré en Allemagne et ailleurs, avait travaillé à l'envi pour faire des levées dans les cantons orientaux et dans les Grisons. Il résultait de là que les deux armées, qui devaient l'une attaquer et l'autre défendre la Lombardie, étaient composées en grande majorité, ou du moins pour plus de moitié, de soldats suisses. Leur répugnance à combattre les uns contre les autres redoublait à mesure qu'ils étaient plus rapprochés du moment d'un engagement décisif. Quelques jours de marche leur avaient suffi pour arriver dans les plaines du Milanais, les uns par le Saint-Gothard, les autres par les passages des Alpes Rhétiques. Bientôt cette appréhension d'une lutte fratricide fit naître des conférences entre les deux camps. Le duc de Milan se trouvait enfermé dans Novare avec dix mille Suisses, et le général français La Trémouille assiégeait cette ville avec un pareil nombre de confédérés. La Diète suisse, informée de cette situation critique, avait intimé l'ordre à ses ressortissants de l'une et de l'autre armée de rentrer incessamment dans leur pays, pour éviter de verser le sang de leurs frères. La Trémouille, prévenu de cela, avait résolu de provoquer un engagement avant que ses bataillons suisses eussent eu le temps de se retirer. Mais déjà les conférences entre les capitaines de cette nation dans les deux armées avaient produit leur résultat, qui fut plus fatal à son honneur que n'aurait pu l'être une guerre fratricide. Les troupes étaient déjà en présence, quand les Suisses de Louis-le-More, sorties de Novare, se mutinèrent, sonnèrent la retraite, et déclarèrent ne pas vouloir combattre. Tout ce qu'ils pouvaient faire, dirent-ils, c'était de favoriser l'évasion de ce prince. Le malheureux Louis, obligé d'en passer par où ils voulurent, se cacha parmi eux sous un déguisement (10 avril 1500). Mais comme ils se retiraient après avoir passé sous les piques françaises, un homme du canton d'Uri, nommé Thurmann, le désigna à la Trémouille, qui le fit arrêter et conduire en France, où il mourut au château de Loches, après dix ans de captivité passés dans une solitude absolue, le prisonnier n'ayant pas même la permission de lire ou d'écrire pour adoucir ses ennuis.

Après cette défection, les Suisses au service de Milan reprirent le chemin de leurs

montagnes, gorgés d'or et de honte, dit un historien moderne [1], abandonnant au fer de l'ennemi leurs compagnons d'armes italiens et stradiotes. En repassant le Saint-Gothard, ils s'emparèrent de Bellinzone, qu'ils réclamaient comme une propriété perdue depuis la bataille d'Arbédo. L'indignation publique fut si forte, que la Diète dut se nantir de l'affaire. On fit semblant d'instruire une procédure contre quelques soldats obscurs, bien moins coupables que les chefs. Thurmann eut la tête tranchée, et après quinze ans d'une enquête sans résultat, la Diète fit inscrire dans son Recès ou procès-verbal, sous la date du 10 mars 1515, « qu'il convenait de tenir caché ce qui concernait l'affaire de Novare. » Depuis cette déplorable expédition, les Suisses étaient dans un état effrayant de fermentation. Enrichis par les soldes qu'ils avaient reçues, par les dépouilles de la Lombardie et par les gages de leur trahison, ils étaient encore corrompus par les excès de la vie des camps, et tourmentés par les remords qu'ils ne pouvaient entièrement noyer dans le vin. La démoralisation s'était accrue à un tel point, que les délits restaient souvent impunis, tant le nombre des malfaiteurs était grand. Tous les moyens étaient bons pour se procurer des ressources, quand celles du service étranger étaient épuisées. Du haut de la chaire on entendait bien quelques prédicateurs tonner contre ces services étrangers, mais on voyait aussi des prélats, comme les évêques de Genève et de Lausanne, Pierre-Louis de Savoie et Aymon de Montfaucon, recommander le renouvellement des capitulations militaires avec la France, et délier de leur serment les conseillers de Berne qui avaient juré de ne point accepter de service étranger. Louis XII, depuis qu'il savait par expérience qu'on pouvait avoir bon marché des Suisses, et que leur fidélité n'était pas à l'abri des séductions pécuniaires, les traitait avec une certaine hauteur. Il s'en servait, mais sans leur donner les témoignages de haute estime auxquels ils avaient été accoutumés de la part d'autres princes. De plus, le roi de France faisait aux Suisses un grief de l'occupation de Bellinzone, qu'il réclamait comme un fief du duché de Milan. Il voulait bien leur donner de l'argent sans trop y regarder, mais non des terres, et moins que toute autre ville l'une des principales clefs des Alpes. Les cantons, de leur côté, et surtout les Waldstætten, persistaient à vouloir conserver Bellinzone, invoquant, outre leurs anciens droits, le vœu des habitants qui s'étaient mis sous leur protection. La querelle finit par éclater entre la France et la Suisse. Au mois d'août de l'année 1501, sept mille Suisses entrèrent en Lombardie et s'emparèrent de Lugano. Bientôt ils s'y trouvèrent entourés par la gendarmerie française, accourue de Milan. Ils s'étaient à peine avancés d'une journée en dehors de leurs frontières, quand ils s'aperçurent que les capitaines, qui leur donnaient l'exemple de la bravoure dans les batailles, n'avaient aucune des qualités qui font les généraux; que leurs piques, qui repoussaient avec tant de fermeté la cavalerie ennemie, ne leur servaient à rien pour la poursuivre; qu'ils ne formaient, enfin, qu'un des éléments d'une armée, et non une armée complète. Ils jugèrent prudent de traiter de nouveau avec Louis XII, et retournèrent dans leurs montagnes, Berne ayant refusé de se rendre aux sollicitations des trois petits cantons qui lui demandaient de faire une invasion dans la Bourgogne La paix fut faite le 10 avril 1503, par l'entremise des cantons neutres. Le roi céda aux Waldstætten Bellinzone, et le

1. Théophile Lavallée, *Histoire des Français*, Tome II.

capitulat de Milan fut renouvelé en faveur du roi de France, comme duc de Milan, par tous les cantons. Cependant l'ancienne confiance était détruite. Les agents de la France en Suisse, même en semant l'argent avec profusion et en représentant aux confédérés l'avantage qu'ils procuraient à leur patrie en prenant sans scrupule les dons d'un grand roi, leur ami et leur allié, avaient fait trop apercevoir que ces largesses n'étaient répandues qu'au prix de l'honneur helvétique. Les Suisses, tout en acceptant l'or de la France, commencèrent à nourrir contre cette puissance une haine qui ne fit dès-lors que s'accroître, et qui, quelques années plus tard, lui coûta la possession du Milanais.

Cette conduite du roi de France servit merveilleusement les vues d'un pape qui n'aspirait qu'à éloigner les Français de l'Italie. Ce pontife était Julien de la Rovère, qui prit le nom de Jules II. Cet illustre vieillard, plein d'énergie et d'ambition, brusque, impétueux, irascible, s'était écrié, quand on vint lui dire qu'il était pape : « Seigneur, délivrez-nous des barbares! » Par *barbares* il entendait d'abord les étrangers, quels qu'ils fussent, puis ceux qui retenaient quelque partie du patrimoine de saint Pierre. Il voulait rendre à l'Italie son indépendance, et en faire un Etat libre, sous le patronage du Saint-Siége. Pour cela, il prétendait s'appuyer sur les Vénitiens, ses compatriotes, et surtout sur les Suisses. Ces deux peuples républicains étaient l'un et l'autre les gardiens des Alpes. Venise était précisément en guerre avec Louis XII, au sujet du Milanais, et ce prince venait de s'aliéner les Suisses par ses mépris et par d'imprudentes économies. Le pape Jules II leur envoya, en qualité de légat, leur compatriote, Matthieu Schinner, évêque de Sion. Ce seul homme valait au pontife plus qu'une armée. Né à Mühlibach, dans le district de Conches en Vallais, de pauvres cultivateurs, il avait commencé par mendier en chantant, afin de subvenir à ses études. Un jour, parmi les auditeurs de Schinner, s'était trouvé un vieillard qui, ravi de l'esprit de cet enfant, avait dit aux assistants : « Cet écolier sera votre évêque. » De Sion, Matthieu avait passé à Zurich, et de Zurich à Côme. Rentré dans sa patrie, l'évêque de Sion se l'attacha et le fit chanoine de la cathédrale. Le prélat étant mort, il fut choisi par le peuple pour administrer le diocèse, et Jules II confirma l'élection. Matthieu Schinner avait compris le pontife, et il se mit à l'œuvre avec lui pour chasser les étrangers, et en premier lieu les Français, de l'Italie. Les historiens disent que jamais, depuis saint Bernard, parole sacerdotale n'avait été entraînante comme celle de l'évêque de Sion. A sa voix, Uri, Unterwald, Zug, Schwytz, les cantons chez qui vivait le souvenir du Grütli, s'ébranlèrent pour porter secours à l'Eglise menacée. A défaut d'arbalète, Schinner avait sous sa soutane un crucifix qu'il agitait au moment où le cor d'Uri sonnait la charge. On le trouvait partout où il y avait une lance à affronter, l'âme d'un soldat mourant à recommander à Dieu, un fuyard à ramener. Jules II récompensa tant de zèle en nommant l'évêque de Sion cardinal et légat en Lombardie. Schinner tenait donc à la fois à la Suisse et à l'Italie. Il avait dans les deux pays une position élevée et une influence immense. Nul plus que lui ne pouvait seconder puissamment la nouvelle politique romaine. Par l'intermédiaire de cet agent du Saint-Siége, les Suisses firent donc un accord avec Jules II et les Vénitiens. Six mille hommes, conduits par Schinner et l'ammann Imhof, d'Uri, entrèrent dans le Milanais en 1510.

Mais la politique de Louis XII veillait. Ce roi avait opposé à Schinner un rival

vallaisan, Walther Supersax, qui, avec quelques autres chefs vendus à la France, fit échouer cette première expédition. La colère de Rome éclata par un bref humiliant pour les Suisses, par l'excommunication de Supersax et le supplice de l'avoyer fribourgeois d'Arsent, convaincu d'avoir favorisé l'évasion de ce chef vallaisan, détenu à Fribourg. En 1511 eut lieu une seconde expédition plus nombreuse ; puis enfin une troisième en 1512, qui amena des résultats décisifs, parce que la *sainte ligue* (c'est ainsi qu'on nommait l'alliance du pape, des Vénitiens et des Suisses) s'était renforcée de l'empereur, des rois d'Espagne et d'Angleterre, unis momentanément contre la politique française. Les confédérés, au nombre de vingt mille, furieux de haine contre la France, descendent en Italie par Trente et Vérone, se joignent à dix mille Vénitiens, et entrent dans le Milanais avec Maximilien Sforze, fils de celui qu'ils avaient trahi à Novare. Pour s'acquitter envers sa maison, les Suisses rétablissent le jeune Maximilien sur le trône ducal, non sans avoir arraché quelques lambeaux de ses Etats : le nouveau duc leur céda, en récompense de leurs services, Lugano, Locarno, Mendrisio, avec les vallées et les territoires qui en dépendent, ainsi que la vallée d'Ossola. La possession de Bellinzone fut confirmée aux trois cantons qui s'y étaient maintenus malgré le roi de France. Les Grisons, alliés des Suisses, obtinrent la Valteline et Chiavenna. Ainsi se formait la Suisse italienne.

Cette brillante expédition, tant de services rendus à Rome et à l'Italie, valurent aux Suisses le titre de *défenseurs de l'Eglise,* que leur accorda Jules II par une bulle datée du 22 juillet 1512. Cette bulle porte cette inscription : « A nos chers fils des douze cantons de la vieille et grande ligue de la Haute-Allemagne, protecteurs de la liberté de l'Eglise, et nos alliés. » Dans les chaires des villes de Rome, de Venise, de Pavie, de Milan, les prédicateurs appelaient les confédérés « le peuple élu de Dieu ». Jules II envoya aux cantons de magnifiques présents. On conserve à Zurich la bannière qu'il fit confectionner pour eux à cette occasion [1], et une épée à poignée d'argent d'un remarquable travail, haute de plus de cinq pieds, portant le nom du pontife. L'Italie paraissait perdue pour la France; mais la victoire ne tarda pas à brouiller entre eux les membres de l'alliance libératrice.

Dès l'année suivante, les Français réussirent à détacher les Vénitiens de la Sainte-Ligue. Les Suisses n'avaient pas voulu entrer dans les vues de ces républicains, qui auraient désiré garder pour eux le Milanais, qu'ils avaient convoité durant tout le moyen-âge. L'alliance de Venise, puissance réputée pour sa richesse et sa prudence politique, doublait les forces de Louis XII. Il avait d'ailleurs pour cette république aristocratique, qu'il avait combattue trois ans auparavant à la bataille d'Aigradel (1509), des égards qu'il refusait aux confédérés, dont l'existence politique, fondée sur l'état populaire, n'était pas sanctionnée par les souverains et indépendante de l'autorité impériale. La civilisation des Vénitiens, plus avancée que celle des principales cours de l'Europe, contrastait d'ailleurs avec la grossièreté et la brutalité que

1. La bannière représente le *couronnement de la Sainte-Vierge*. Marie, mère de Jésus, est assise entre les trois personnages de la Trinité. Dieu le Père et Dieu le Fils lui posent sur la tête une couronne d'or. Le Saint-Esprit, brodé en pierres fines et en perles, plane sur sa tête. Le tout est disposé dans un encadrement orangé sur un fond moiré rouge, blanc et bleu. Au bas, sont dans un riche écusson les armes de la Rovère (un chêne), surmontées de la tiare pontificale et supportées par les clefs de saint Pierre. Aux deux côtés on lit le chiffre 1512.

le roi de France reprochait aux Suisses, dont l'avidité et les obsessions l'irritaient. « Jamais, écrivait-il à ses ambassadeurs, je ne me soumettrai à l'insolence de ce ramassis de paysans et de montagnards. »

Mais l'amitié de Venise n'améliora pas les affaires des Français. Les Suisses ne furent pas déconcertés par l'abandon de cette alliée, non plus que par le décès du pape Jules II, leur grand ami, qui mourut, atteint d'une petite fièvre, le 21 février 1513, et auquel succéda, sous le nom de Léon X, le cardinal de Médicis. Ce pape célèbre avait d'abord été choisi par les ennemis de la France, et les Suisses crurent qu'il suivrait la politique de son prédécesseur. Mais Léon était un ami des lettres et des arts, un homme de goût bien plus qu'un homme politique. L'indépendance de sa patrie ne lui tenait pas autant à cœur qu'à Jules II, et il maîtrisait à son gré ses passions. Les actes de son pontificat trompèrent ceux qui avaient compté sur lui. Cependant, au début de son règne, il eut l'air d'entrer dans la ligue contre la France. C'est ce qui encouragea les Suisses dans leur hostilité contre Louis XII, qui était devenue leur sentiment dominant. Ce prince ayant renvoyé en Lombardie une armée de deux mille lances et de seize mille fantassins, sous le commandement de la Trémouille et du maréchal Trivulzio, toutes les villes du pays tremblèrent. Plusieurs se rendirent. Déjà elles étaient dégoûtées de Maximilien Sforze, qui n'avait plus d'autre appui que les Suisses, détestés des Italiens. Les Français commencèrent les opérations de la campagne de l'an 1513 par le siége de Novare, où Sforze s'était enfermé avec une garnison suisse. Trivulzio fit battre la place par un feu incessant et des plus vifs. Les destinées de l'Italie étaient autour de cette place. Les Suisses avaient à cœur de racheter envers le fils, par des actes héroïques, leurs torts envers le père. Ils résistèrent glorieusement, et même ils empêchèrent d'élever dans la ville de nouveaux ouvrages de défense et de réparer les brèches. Un héraut fut même envoyé de leur part aux assiégeants pour leur dire que la brèche étant assez large et nullement munie, ils ne devaient plus employer inutilement leur poudre, mais venir à l'assaut avec toutes leurs forces. Les Français donnèrent en effet plusieurs assauts furieux, mais ils furent repoussés avec perte. Ces échecs, joints au bruit qui se répandit que des renforts amenés du Vallais par le cardinal Schinner arrivaient aux Suisses, engagèrent Trivulzio à faire retirer son armée à deux milles de Novare, où il la rangea en bataille. Les intrépides capitaines des Suisses résolurent de ne pas la laisser se mettre en retraite, et d'engager une action générale.

Le 6 juin 1513, après l'heure de minuit, ils sortirent, au nombre de quinze mille, par les brèches mêmes que le canon avait faites à la place, et marchèrent à l'ennemi. Ils n'avaient ni cavalerie, ni artillerie. Les Français, avertis par leurs avant-postes, furent en un instant sous les armes. Ils braquèrent contre les Suisses leur artillerie, qui en coucha d'abord par terre des files entières. Mais sept mille d'entre eux ayant été commandés pour s'emparer des canons français, fondirent avec tant d'impétuosité sur les fantassins mercenaires allemands *(lansquenets)* qui les gardaient, qu'après deux heures d'un combat acharné, ils se rendirent maîtres de cette grosse artillerie, dont ils tournèrent les bouches contre leurs ennemis. Pénétrant dans le centre de l'armée française, où Trivulzio commandait en personne, ils y mirent un si grand désordre, que tout fut bientôt obligé de plier. Rien ne put résister à cette terrible infanterie suisse, qui, ayant engagé l'action sans un seul canon, faisait tonner à la fin

ceux de l'ennemi contre la gendarmerie française, saisie d'une terreur panique. Dix mille hommes restèrent sur le champ de bataille. La perte des Suisses fut de deux mille, en y comprenant les blessés. Paul Jove, Guichardin et d'autres historiens contemporains d'Italie assurent « que la conduite et la valeur que firent paraître les Suisses à Novare peuvent être comparées aux plus belles batailles des Grecs et des légions romaines [1]. »

Après cette victoire, rien ne résista plus aux Suisses. Les Français repassèrent les Alpes. « Par un beau matin, chargeant leurs sacs et leurs quilles, sans s'arrêter ils jouèrent des talons jusqu'à Lyon », écrivait à Marguerite d'Autriche le diplomate Jean Leveau [2]. Les places du Milanais qui avaient ouvert leurs portes aux Français, composèrent pour s'exempter du pillage. Milan fut taxée à 200,000 ducats, et les autres villes à proportion. Le duc de Savoie et d'autres princes d'Italie, qui avaient vu de mauvais œil les Suisses prendre une position formidable en Italie, sous couleur de protéger le duc de Milan, furent heureux d'acheter la paix et de traiter avec eux. Le nouveau pape et l'empereur Maximilien d'Autriche adressèrent aux cantons des lettres de félicitation [3]. L'empereur surtout, qui avait toujours sur le cœur la manière dont Louis XI avait traité Charles de Bourgogne, espérait que le moment était venu de prendre une éclatante revanche et de tourner contre la France elle-même ces Suisses si redoutables qui avaient mis fin si rapidement à la puissance de la maison de Bourgogne. En effet, les confédérés crurent que le moment était venu de se venger aussi de l'astuce de Louis XI, qui, après les avoir excités contre Charles-le-Hardi, ne leur avait pas permis, après les journées de Grandson et de Morat, d'entrer en Franche-Comté, et de se payer par leurs mains en prenant possession de cette province. La Confédération des treize cantons allait se compléter par l'accession définitive d'Appenzell (1513).

1. Martin du Belley-Langey, qui a connu à fond, comme militaire et comme négociateur, toutes les affaires d'Italie, raconte ainsi la bataille de Novare : « Les Suisses arrivés par le Val d'Aoste et étant frais, ayant bu chacun un coup, sans autre séjour dans cette ville de Novare, sortirent en campagne. Une partie prit le chemin à la tête de notre camp ; l'autre partie prenant à gauche et laissant notre armée à droite, vinrent assaillir nos lansquenets, lesquels, ne pouvant être secourus par notre gendarmerie, furent rompus et taillés en pièces, avec le seigneur de Fleuranges, leur général, et le seigneur de Jamets, son second frère, qui demeurèrent parmi les morts. De quoy leur père, messire Robert de La Marck, averti, avec cent hommes d'armes tourna la tête droit à l'ennemi, et fit une si furieuse charge qu'en bien combattant vint au lieu où étaient couchés ses enfants parmi les morts, et chargea l'aîné sur son cheval et l'autre sur celui d'un sien homme d'armes, et en despit des ennemis les tira de là. Le seigneur de la Trémouille, voyant le désastre tourné sur lui, se retira vers le chemin de Verceil, et de là à Suze (chose qu'il fit aisément, parce que les Suisses n'avaient aucune cavalerie). »

2. Glontz-Blotzheim, Continuation de l'Histoire Suisse de Jean de Muller ; traduction de Ch. Monnard, page 370.

3. Léon X écrit à Raymond de Cardonne, vice-roi de Naples, qui avait contribué au gain de la bataille de Novare : « Je viens d'apprendre la victoire des Suisses et le retour du duc Maximilien à Milan. Combien je déplore la mort de tant de braves soldats, de tant d'illustres capitaines, qui auraient pu rendre de si grands services à la cause chrétienne. »

Léon X témoigna à Schinner la part qu'il prenait à un succès que ce cardinal pouvait revendiquer en grande partie. En effet, dans sa haine contre les Français, il avait recruté une partie de l'armée d'Italie, surtout chez les montagnards des Waldstætten. Rien n'égalait l'enthousiasme et le dévouement au Saint-Siége de ces cantons alpestres. Au son du cor tous les habitants se réunissaient autour de l'église paroissiale. Le curé ou quelque moine étranger annonçait en chaire une croisade nouvelle, et le lendemain les chemins étaient couverts de recrues qui se portaient

Le moment paraissait d'autant plus favorable pour une expédition des Suisses en Bourgogne, que les armes de Louis XII étaient alors malheureuses partout. Dans les Flandres, il venait de perdre la bataille de Guinegate, contre Henri VIII, roi d'Angleterre et l'empereur Maximilien, qui avaient uni leurs forces contre lui. Cette déroute est connue sous le nom de *Journée des Eperons,* parce que la cavalerie prit la fuite sans avoir combattu.

Pendant que les deux monarques vainqueurs assiégeaient Tournay, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, appelait les Suisses dans la Bourgogne, que sa famille ne cessait de revendiquer, et qui regrettait toujours son indépendance. Au mois d'août de l'année 1513, un corps de vingt mille Suisses, tant réguliers que volontaires, entra en Franche-Comté. Il était soutenu par la cavalerie de cette province, sous le commandement du prince Ulrich de Wurtemberg, général de l'empereur. Ce pays n'offrant donc aucune résistance, les Suisses le traversèrent en bon ordre, et vinrent camper devant la ville de Dijon, capitale de la Bourgogne, qui était incapable de se défendre longtemps, les forces de Louis XII étant occupées contre les Anglais. La Trémouille, qui commandait en Bourgogne, disposait de quatre à cinq mille hommes tout au plus, dispersés dans les places. Il fit abattre les faubourgs de Dijon pour dégager la ville, et soutint une lutte inégale. Déjà les Suisses, ayant fait jouer leur artillerie, avaient ouvert des brèches considérables dans les murailles; déjà ils se préparaient à l'assaut, quand le général français fit proposer à leurs chefs un accommodement. C'était une négociation difficile, car La Trémouille n'avait point de pouvoirs pour traiter. Le duc de Wurtemberg et les députés de l'empereur, qui avaient suivi les Suisses, s'opposaient de tout leur pouvoir à ce que l'affaire fût entamée sérieusement; les chefs des Suisses étaient divisés. Jacques de Watteville, avoyer de Berne, canton qui pour sa part avait fourni sept mille hommes à cette audacieuse expédition, regardait à juste titre les propositions de La Trémouille comme suspectes; mais il se vit forcé par la pluralité des voix à conclure un traité qui parut à Louis XII lui-même « merveilleusement étrange »; car ces hommes de

au rendez-vous assigné, précédés de bannières avec ces inscriptions : « *Defensores sanctæ romanæ Ecclesiæ,* » ou bien « *Amatores justitiæ.* » Les détachements passaient le Simplon, le Saint-Gothard ou le Vogelberg, et quelques jours après ils étaient dans Novare, portant un terrible défi à Trivulzio, qui s'était vanté « de prendre les Suisses comme on prend du plomb fondu dans une cuiller. »

Les sentiments des Suisses étaient sincères et profonds ; mais ils étaient à chaque instant les jouets de la politique des princes. Léon X, qui leur avait d'abord montré de l'affection, les abandonna plus tard pour suivre la politique française. La Confédération avait à cette époque d'admirables soldats, de bons conducteurs de bandes, mais elle manquait d'hommes comprenant à la fois la guerre et la politique. C'est à peine si l'on peut faire exception pour un Mai de Berne, qui se distingua à Novare. Quant au général des Grisons, Hohensax, horrible à voir, dit Paul Jove, avec sa barbe hérissée et la peau de loup qui le couvrait ; quant à Pierre Falk, avoyer de Fribourg, qui faisait reculer le fameux Bayard à Gravelone, leur valeur était mêlée de tant de férocité, que l'on ne pouvait compter sur eux que dans la bataille et au fort de l'action. Jamais non plus on ne les vit résister aux séductions et aux largesses des princes. Ce manque de suite et de tenue dans les négociations politiques sert à expliquer comment les Suisses, à plusieurs reprises maîtres de l'Italie et arbitres de l'Europe au commencement du seizième siècle, ne surent tirer aucun parti de leur puissance et de leur admirable position, si ce n'est pour la fortune et l'avancement de quelques chefs et de quelques familles. Ces guerres étrangères facilitèrent singulièrement l'établissement des patriciats dans les principaux cantons, sur les ruines des institutions démocratiques.

guerre, simples et cupides, y décidaient de la paix générale sans l'aveu de personne. La convention est du 13 septembre 1513. Elle porte, entre autres : « Que le roi de France entrerait dans la Sainte-Ligue et ferait sa paix avec le pape; qu'il retirerait sans délai les garnisons qu'il pouvait encore avoir dans le duché de Milan, et qu'il renoncerait à toutes ses prétentions sur ce pays, lequel serait remis aux troupes des cantons; qu'il serait compté aux troupes suisses expéditionnaires quatre cent mille écus d'or, dont la moitié payable dans quinze jours, et l'autre moitié à la Saint-Martin suivante. » De Mézières, bailli de Dijon, et quatre des plus notables habitants furent donnés en otage, pour servir de garantie à l'exécution du traité. Guichardin fait observer que cet accord sauva la France, puisque, Dijon pris, l'armée suisse pouvait pénétrer sans obstacle jusqu'à Paris, alors dégarni de troupes. La Trémouille dit lui-même « que, sans cette honnête défaite, la France était lors affolée; car, assaillie en toutes ses extrémités par ses voisins, elle n'eût pu, sans grand hasard de finale ruine, soutenir le faix de tant de batailles. »

Contents de cette belle œuvre, de vingt mille écus qu'on leur distribua en à-compte, et des promesses de La Trémouille, les Suisses ne demandèrent rien de plus, et s'en allèrent. Ils n'étaient pas organisés pour de longues campagnes, et déjà ils commençaient à trouver qu'ils s'étaient avancés bien loin hors de chez eux. Ce traité n'avait été fait que pour les amuser et pour obtenir leur éloignement. La Trémouille, qui savait bien qu'il n'avait aucune autorité pour le conclure, fut le premier à donner au roi Louis le conseil de ne point le ratifier. Les promesses ne furent point acquittées dans les termes convenus, ce qui porta à son comble le ressentiment des Suisses contre la France. De Mézières, le seul des quatre otages qui présentât des garanties, s'ennuyant à Zurich, qui lui avait été assignée comme lieu de résidence, trouva moyen de retourner en France, sans que sa cour lui adressât aucun reproche. Cette mystification irrita tellement les soldats et le peuple, que plusieurs des partisans de la France en furent les victimes dans les cantons. La Diète eut bien de la peine à empêcher une seconde expédition de s'organiser. Schinner avait conçu le projet hardi de se jeter de nouveau en France avec ses montagnards, pourvu qu'il eût la promesse d'être soutenu dans cette irruption. Il était si sûr de lui et des siens, qu'il ne demandait à Maximilien que trois mille chevaux pour le seconder. Mais déjà le versatile empereur était brouillé avec Henri VIII, et l'ambassade du cardinal vallaisan à Londres arrivait trop tard pour rétablir leurs bons rapports. Le moment était passé, et tout ce qui résulta de cette mission fut l'établissement de relations internationales entre les montagnards suisses et les insulaires anglais. Deux envoyés du roi d'Angleterre à Zurich contribuèrent à les cimenter, et on en retrouve dès-lors des traces dans toutes les principales périodes de l'histoire, surtout aux moments de crises et de complications diplomatiques. Le parti de Schinner, en Suisse et dans le Vallais même, baissa sensiblement en 1514, quand Louis XII, se voyant tant d'ennemis sur les bras, eut fait sa paix avec Henri VIII, en épousant en troisièmes noces Marie d'Angleterre, sœur de ce roi. Cette alliance matrimoniale détacha Henri VIII de ses amis du continent, et entre autres des Suisses. En vain l'infatigable Schinner tentait-il, à la Diète qui se tint à Zurich au mois d'octobre 1514, de faire réussir une autre ligue entre Maximilien, Ferdinand, roi d'Espagne, et les cantons. Le duc de Savoie et les envoyés de Louis XII firent échouer ces négocia-

tions à Zurich, par les menées de Supersax, adversaire de Schinner dans le Vallais. La Diète fit aux ambassadeurs de l'empire et de l'Espagne une réponse dilatoire. « Les circonstances de l'Europe et de la république des Suisses ne permettaient pas, disait-elle, de prendre une résolution sur le projet, du reste très-avantageux, qu'ils présentaient, avant le commencement de l'année suivante. »

La mort de Louis XII, arrivée le 1[er] jour de l'année 1515, vint changer entièrement la face des affaires. Sa santé s'était complètement affaissée depuis son nouveau mariage, et il succomba au milieu des fêtes nuptiales, âgé de cinquante-trois ans seulement. Son successeur au trône de France, à défaut d'héritier direct, était François d'Angoulême, duc de Valois, à la fois son cousin-germain et son gendre. C'était un jeune prince de vingt ans, remarquable par la hauteur de sa taille et la beauté de sa figure, son adresse dans tous les exercices du corps, sa bravoure et son goût pour la guerre et les gens de guerre. Un tel prince devait être nécessairement l'ami ou l'adversaire des Suisses. Trop fier pour ne pas prendre sa revanche des humiliations qu'ils avaient fait essuyer à la France vers la fin du dernier siècle, il se montra cependant assez politique et assez maître de lui-même pour dissimuler ses rancunes. Sa première pensée en arrivant au trône, et même avant d'y parvenir, avait été de recouvrer le duché de Milan. Mais il voulait choisir son temps et ses moyens, écoutant en cela les conseils de sa mère, Louise de Savoie, qui connaissait bien par tradition de famille la politique italienne et celle des Suisses. Cette princesse avait sur son fils un pouvoir illimité. En conséquence, François I[er] inaugura ses rapports avec le corps helvétique d'une manière tout-à-fait amicale. Par une lettre datée du 2 janvier 1515, dès le lendemain de la mort de son prédécesseur, il fit connaître à la nation suisse, en termes remplis de considération et d'amitié, « qu'il souhaitait d'éteindre avec elle le souvenir du passé, par une paix durable et par une alliance qui ne pût jamais être altérée. »

La Diète fit à l'envoyé du nouveau roi de France une réponse verbale, qui portait « que s'il voulait exécuter le traité conclu devant Dijon, la paix serait facile à rétablir. Jusque-là, ceux qui viendraient en Suisse au nom du roi ne devaient pas se flatter d'y trouver un bien bon accueil, ni même la sûreté dont ils avaient besoin pour faire des propositions. » Cette réponse ne rebuta point François. Il voulait rentrer dans le duché de Milan, mais avec l'alliance des Suisses. Il fit agir pour cela le duc de Savoie, Charles III, son oncle, qui fit avec les cantons, et surtout avec Berne, des alliances particulières. Ce prince leur fit représenter « combien il leur importait de se réconcilier avec le plus puissant et le plus ancien de leurs alliés. » Le roi de France offrait de faire acquitter les quatre cent mille écus du traité de Dijon; d'entretenir toujours à son service quatre mille hommes de troupes suisses; de soutenir les cantons envers et contre tous, et de faire délivrer les pensions publiques et particulières selon la teneur des traités. » A l'égard du duché de Milan, les envoyés de Savoie ajoutaient, de la part du roi de France, « qu'il ne croyait pas que personne voulût lui disputer son droit héréditaire, et que, si les cantons voulaient se lier avec lui pour le soutenir, ils trouveraient le duc de Savoie muni de pleins pouvoirs pour traiter sur ce sujet. »

La politique inaugurée dans la plupart des cours, depuis le quinzième siècle, par Louis XI, était arrivée, au commencement du seizième, à un tel degré d'artifice et de

mauvaise foi ; on mettait tant de raffinement à promettre des choses que l'on était bien décidé à ne pas tenir, que les Suisses soupçonnèrent quelque artifice dans les avances de François Ier. L'empereur, le pape et le roi d'Espagne profitèrent de cette disposition à la méfiance, pour les engager dans un nouveau traité, qui fut conclu au mois de juin 1515. Quinze mille hommes de nouvelles levées se mirent en marche pour l'Italie, et tout annonça que la Lombardie allait être encore une fois le théâtre de la guerre. En effet, François Ier, ayant renouvelé son alliance avec Venise et Gênes, avait rassemblé dans le Dauphiné deux mille cinq cents lances, six mille fantassins gascons, quatre mille aventuriers français et huit mille *Landsknechte*[1]. Laissant la régence à sa mère, il partit accompagné du connétable de Bourbon, son meilleur général ; des ducs de Lorraine, de Vendôme, d'Alençon et de Gueldre ; des maréchaux Trivulzio et Chabannes, de La Trémouille, Bayard, Lautrec, et autres guerriers illustres. La nouvelle ligue s'était mise de son côté en mouvement. L'empereur Maximilien, comme toujours, n'y participait guère que par ses promesses ; les Espagnols tenaient en échec les Vénitiens ; l'armée du pape marchait lentement pour les joindre ; enfin, vingt mille Suisses s'avançaient dans le Piémont. Ceux-ci devaient, sous le commandement de Prosper Colonna, général en chef de la Ligue, interdire aux Français les passages des Alpes, depuis le mont Cenis jusqu'au mont Genèvre : c'étaient les seuls passages qu'on croyait praticables pour une armée. Le reste des troupes suisses en Italie gardait le Milanais et le duc Maximilien, dont les confédérés commençaient à se méfier, parce qu'il avait fait mine de vouloir traiter de son chef avec les Français. L'avoyer Falck de Fribourg, qui avait été nommé pour résider auprès de lui, étant devenu suspect aux cantons, avait été remplacé par Albert de Stein de Berne, et Henri Lerben d'Uri, qui avaient pour instructions « de veiller avec soin sur les démarches du duc de Milan, et de contribuer en tout à conserver inviolablement son duché sous la protection des cantons. » Maximilien avait dû donner des garanties, qui ressemblaient plus à un acte de soumission aux Suisses qu'aux explications d'un allié.

L'armée française, rassemblée dans le Dauphiné, résolut de tourner les positions des Suisses, en traversant des montagnes infranchies jusqu'alors. Elle se partagea en trois corps, outre plusieurs détachements destinés à inquiéter les passages du mont Genèvre et du mont Cenis, et à tenir les confédérés en échec. Le corps du centre partit de Queyras, sur la Durance, et s'avança par le col d'Agnello, mauvais sentier pratiqué sur le flanc méridional du mont Viso, où les chasseurs s'aventuraient à peine, et où il fallut hisser, avec des travaux inouis, soixante-douze canons ; il se dirigea sur Saluces, le 15 août 1515. L'aile droite partit de Barcelonette et arriva par le col d'Argentière sur Demonte ; l'aile gauche s'avança de Briançon, monta par le col de Sestrières, et se dirigea sur Villafranca. Comme cette aile était la plus voisine des Suisses, elle fut la première engagée. Prosper Colonna restait bien tranquille à Carmagnole avec cinq cents hommes de garde, n'imaginant pas que les Français pussent jamais s'engager dans des chemins praticables seulement pour l'ours des

1. La *lance* était de trois chevaux dans les compagnies de gendarmes d'ordonnance. Ils combattaient quelquefois à pied ; leurs armures se composaient de lourdes cuirasses, de brassards, de cuissarts, de dagues et de fortes épées. Les *lansquenets* (Landsknechte, *domestiques du pays*) étaient des fantassins allemands qui avaient remplacé les Suisses dans les armées françaises.

montagnes, hérissés et coupés de torrents, de rochers, de précipices, de neiges et de glaces. Tout à coup un détachement de l'armée française, après avoir franchi l'Argentière, longé la vallée de la Stura et atteint Saviglano, vient se heurter à Carmagnole. Colonna, averti par les coureurs de l'évêque de Sion, dont la défiance était sans cesse éveillée, veut se replier sur les Suisses à Pignerol. Entre lui et les Français est le Pô, qui nulle part n'est guéable. Il compte sur cet obstacle, et s'arrête un moment à Villefranche pour faire reposer ses gens. A peine est-il à table, que Bayard, La Palice et d'Aubigny, qui avaient pénétré en Italie par Briançon et Sestrières, le font prisonnier avec tous les siens.

Ce passage merveilleux jeta l'épouvante en Italie. La frayeur saisit les membres de la Ligue. Maximilien ne voulut plus entendre parler d'envoyer le contingent de cavalerie qu'il avait annoncé; Ferdinand-le-Catholique garda l'argent qu'il avait promis aux Suisses. Charles III, duc de Savoie, reçut splendidement François Ier, qui devait le dépouiller plus tard, et continua de négocier avec les Suisses pour les détacher de la Ligue. Ceux-ci, mal payés et étonnés des débuts d'une campagne qui s'annonçait mal, commencèrent à prêter l'oreille aux propositions du prince. Déjà ils manquaient de vivres. Il fut résolu qu'on fixerait un jour pour s'aboucher de part et d'autre. Le comte de Lautrec et René, bâtard de Savoie, au nom du roi de France, et les députés des troupes suisses, se rencontrèrent à Gallerate. Les griefs des parties ayant déjà été souvent discutés, François n'insistant que sur un point, la remise du Milanais, il fut aisé de tomber d'accord. Le traité stipulait « que l'on donnerait à » Maximilien Sforze le duché de Nemours, en dédommagement de celui de Milan, » avec une pension suffisante; que le roi paierait aux Suisses trois cent mille écus » pour les frais de la guerre, et trois cent mille en échange de Lugano, de Locarno » et de ce qu'ils possédaient dans le Milanais; qu'enfin, les quatre cent mille écus du » traité de Dijon seraient payés dans l'espace de quatre ans. Pour cela, des cautions » suffisantes étaient données. De leur côté, les Suisses accordaient au roi de France » le droit de faire chez eux des levées d'hommes, et chaque canton devait recevoir » pour cela une pension annuelle. »

Les députés suisses, de retour à l'armée, communiquèrent ces conditions aux chefs des troupes. Au premier abord, tous parurent disposés à les accepter, pensant que la Diète ne pourrait jamais leur en faire des reproches. Les troupes de Berne, pour donner l'exemple, et l'avoyer de Watteville à leur tête, commencèrent à opérer leur mouvement de retraite sur Arona, le Lac Majeur et le Simplon; celles de Soleure, de Fribourg, de Bienne et du Vallais les suivirent de près. Mais tout était loin d'être fini. De nouveaux renforts des petits cantons d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald, de Glaris et de Zug, s'avançaient à marche forcée sur Monza pour couvrir Milan. Ils étaient au nombre de vingt mille, et avaient à leur tête Matthieu Schinner, qui, ne se fiant qu'à lui-même, était allé au-devant d'eux pour hâter leur arrivée. Ces montagnards rencontrèrent leurs confédérés, qui avaient pris le chemin d'Arona. Comptant sur cette éloquence militaire qui l'avait déjà servi tant de fois, le cardinal accourt, se présente aux Suisses en retraite, les nomme des fuyards, leur représente le mécontentement qui les accueillera à leur retour, l'incompétence de leurs capitaines pour faire un traité politique, la déception si amère de celui de Dijon, le coup qui sera porté à leur honneur s'ils abandonnent le parti de l'Eglise et du duc de

Milan. De semblables motifs trouvèrent facilement créance chez des hommes qu'aucun péril n'étonnait, et il finit par les ramener presque tous, tambour battant, jusque dans Milan.

En même temps, Schinner écrit encore des lettres pressantes aux officiers qui ont déjà atteint les Alpes, et il réussit à faire revenir sur leurs pas Diesbach et Schindler, deux chefs bernois de grande expérience. Aussitôt il rassemble tout son monde sur la place du château, fait faire le cercle et le harangue de nouveau. C'était le 13 septembre, au soir; quelques heures de jour restaient encore. A la parole de Matthieu Schinner, les Suisses s'ébranlent instantanément et marchent sur San-Donato, qu'occupait l'armée française. Elle avait fait, de son côté, un mouvement en avant jusqu'à Malegnano ou Marignan, pour assurer sa jonction avec les Vénitiens et pour couper les Suisses d'avec les armées espagnole et pontificale. En effet, l'Alviane, général de la république de Venise, était arrivé à Lodi, et tenait en échec Cardonne, général espagnol, sur la rive droite du Pô.

François Ier, comptant sur le succès d'une négociation qu'il regardait comme terminée, et ne s'attendant pas à une attaque si imprévue et si furieuse des Suisses, dont les forces, maintenant réunies, n'allaient pas à moins de trente mille hommes, avait assis son camp dans cette position de Marignan, qui à tous égards était désavantageuse. L'armée française était échelonnée sur trois lignes, séparées entre elles par des terre-pleins, dans une plaine qui s'étendait jusqu'au Tessin, entre une double ligne de collines légèrement ondulées. De larges fossés avaient été creusés le long du camp et remplis par les eaux du Lambro; soixante-quatorze pièces de gros calibre battaient toutes les avenues. Les Suisses s'avançèrent tête baissée, par une chaussée élevée à travers des prairies marécageuses, sur le camp français ainsi disposé. L'armée de François Ier, d'abord surprise, fut bientôt sur pied. Le connétable de Bourbon voulait qu'elle se mît en retraite; mais François s'écria : « Je les combattrai plutôt tout seul que de fuir devant une telle paysandaille[1]. »

Le bourguemestre Rust conduisait l'aile droite des Suisses, composée des hommes de Zurich, de Schaffhouse et des Grisons; les bourguemestres de Bâle et de Lucerne menaient l'aile gauche. L'artillerie, composée seulement de quatre coulevrines, commandées par le capitaine Pontely, de Fribourg, était au centre; l'avant-garde obéissait à Werner Steiner, ammann de Zug, un des héros de Dornach. Ce chef se fit apporter trois mottes de terre, et, les jetant par-dessus la tête de ses guerriers, il leur dit : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit! Ici sera notre cimetière. Comportez-vous en braves, chers amis; oubliez le pays et ne songez plus qu'à l'honneur que nous allons acquérir avec l'aide de Dieu. Prions-le donc pour qu'il soit avec nous. » Alors Werner marche à l'ennemi. Ni les fossés profonds et remplis d'eau, ni les ravages que l'artillerie faisait dans les rangs des siens, ne peuvent les arrêter. Cependant ils commencent à fléchir, quand Schinner accourt avec ses montagnards. Alors c'est l'artillerie dont le feu s'affaiblit. Déjà le bataillon des enfants perdus, choisis parmi les plus braves de tous les cantons, et portant une plume blanche au chapeau, avait enlevé une batterie française et allait la tourner contre le camp. Le moment était critique, et si le roi François ne fût accouru avec sa gendar-

1. Mémoires de Vieilleville.

merie, le cardinal Schinner aurait pu le soir même faire chanter le *Te Deum* dans l'église de San-Donato. Cette puissante cavalerie, cinq cents hommes par cinq cents hommes, fit plus de trente charges à fond sur la tête de colonne des Suisses, sans pouvoir l'arrêter. Vainement elle était enfilée par l'artillerie, harcelée de flanc par les lansquenets qui s'étaient jetés dans les marais, chargée en tête par la noblesse : elle s'avançait toujours, tenant baissées ses longues piques, serrant ses rangs à mesure que le canon y faisait des trouées, touchant déjà aux batteries et aux retranchements du camp : la nuit seule l'arrêta et mit fin au carnage. Les Français rentrèrent dans leurs retranchements ; les Suisses couchèrent là où ils venaient de combattre ; et, comme de part et d'autre les fossés avaient été franchis, les corps suisses et français se trouvèrent entremêlés pendant la nuit : les deux armées étaient si près l'une de l'autre, que François Ier fit éteindre un feu qu'on avait allumé près de l'artillerie, pour que les Suisses ne vissent pas combien peu elle était gardée. Harassé de fatigue, il se reposa sur un chariot d'artillerie, après avoir tout disposé avec ses capitaines pour le combat du lendemain.



François I à Marignan, d'après un bas-relief du tombeau de St.-Denis.

De leur côté, les capitaines suisses, réunis autour d'un grand feu, tenaient conseil. Les leurs avaient eu jusqu'alors l'avantage : le connétable de Bourbon et Bayard avaient dû reculer ; les Suisses s'étaient emparés de quelques canons ; mais ils souffraient cruellement de la faim, de la soif et du froid ; beaucoup étaient blessés et hors de combat. Le duc de Milan et sa cavalerie venaient de quitter le champ de bataille pour rentrer dans la ville. Schinner, qui s'était toujours montré au premier rang pendant la bataille, et dont l'avis ne pouvait être soupçonné de pusillanimité, était d'avis de retourner aussi dans Milan, pour s'y refaire et attendre des renforts. C'était aussi l'avis des Waldstætten. Mais d'autres cantons estimaient que cette retraite ternirait l'honneur de leurs armes. L'avis du cardinal allait probablement l'emporter, lorsque quelques boulets français vinrent tomber sur le lieu où les Suisses délibéraient. Le

conseil de guerre se sépara, et l'avis qui était pour la reprise immédiate du combat l'emporta forcément.

Au point du jour (14 septembre) la bataille recommença. Le connétable de Bourbon avait pris de bonnes dispositions. Du camp français on avait entendu toute la nuit le mugissement des cors et le retentissement des armes. François I[er] était monté à cheval pour donner ses derniers ordres et exhorter ses troupes. Schinner, de son côté, exhorta les siens, son manteau de cardinal retroussé sur l'épaule et la lance au poing[1]. L'armée des confédérés, Uri et Zurich en tête, s'avança, comme la veille, en colonne serrée, renversant comme un torrent tout ce qui tentait de s'opposer à sa marche lente, mais irrésistible. Les batteries françaises, mieux dirigées que la veille, faisaient des brèches encore plus grandes dans cette masse compacte ; les lansquenets allemands furent repoussés, et encore une fois la gendarmerie dut charger pour rétablir le combat. Alors périrent plusieurs chefs illustres de l'armée française. Le prince de Talmont, fils unique de La Trémouille, tomba couvert de soixante blessures. Les Suisses perdirent aussi une partie de leurs chefs qui se portaient en avant pour animer les leurs : Puntiner, landammann d'Uri, Kœtzi, landammann de Schwytz. Werner Steiner vit tomber ses deux fils, et leur survécut. Il était midi ; la victoire était encore disputée, quand l'apparition d'un nouvel ennemi vint l'arracher aux Suisses. C'était l'armée des Vénitiens, conduite par l'Alviane, qui arrivait au secours des Français. Elle avait marché toute la nuit pour prendre part à la bataille. L'avant-garde seulement était proche ; mais Suisses et Français crurent que toute l'armée allait donner. Certains d'être écrasés par des forces si supérieures, obligés de faire face de tous côtés, les chefs des confédérés ordonnèrent la retraite vers Milan. Souillés de sang et de poussière, couverts de blessures, chargeant sur leurs épaules ceux qui étaient hors de combat, plaçant au milieu d'eux leurs canons et ceux enlevés à l'ennemi, élevant fièrement leurs étendards et ceux conquis sur les lansquenets, ils se mirent en marche, lentement, la mine fière, dans un silence lugubre, gardant toujours la même contenance menaçante, renouvelant le combat chaque fois qu'ils étaient poursuivis de plus près[2]. Une seule enseigne leur manquait, mais qu'ils avaient perdue, et qui n'avait point été enlevée : le taureau d'Uri. François ne voulait pas ou n'osait pas les inquiéter dans leur retraite ; mais les lansquenets se précipitèrent pour reprendre leurs drapeaux. Peine inutile : les Suisses firent payer

1. Guichardin met dans la bouche de Schinner un discours dans le goût de ceux de Tite-Live. Pierre Martyr d'Anghiera, contemporain et presque témoin de l'action, lui fait dire seulement ces paroles : « Compagnons, rappelez-vous Novare. Là vous étiez un contre dix, et vous avez mis en fuite les Français, et vous les avez chassés de l'Italie. »

2. Les sculptures en marbre blanc du tombeau de François I[er] à St.-Denis, chef-d'œuvre de Jean Goujon ou de son école, représentent d'une manière saisissante la bataille de Marignan. Les Suisses ont la plus belle part dans ce bas-relief, d'un mouvement et d'une vérité admirables. On ne pouvait mieux rendre le caractère de leurs figures, ni mieux exprimer l'impétuosité de l'attaque qui leur valut l'honneur de la première journée, et la fière contenance de leur retraite que le vainqueur n'osa pas entamer. François I[er], dans une lettre datée de son camp même, le 14 septembre 1515, écrivait à sa mère : « Faites bien remercier Dieu par tout le royaume de la victoire qu'il lui a plu de nous donner ; car je lui suis plus redevable qu'à gentilhomme du royaume. On ne dira plus maintenant que les gendarmes sont lièvres armés, car ce sont eux qui ont fait l'exécution de trente belles charges avant que la bataille fût gagnée. Les lansquenets aussi ont bien mesuré la pique aux Suisses. Et tout bien débattu, depuis deux mille ans en ça, n'a point été vue une si fière ni si cruelle bataille. »

chèrement leur indiscipline à ces bandes étrangères. Une des compagnies qui avaient le plus souffert s'arrêta pour se reposer dans une grange. Elle fut cernée par des cavaliers vénitiens, qui sommèrent les Suisses, au nom de Saint-Marc, de se rendre à discrétion. « Les Suisses ne se rendent jamais, dit le commandant. — En ce cas, on vous brûlera. — Brûlez-nous donc ! » Et on les brûla en effet.

La victoire de Marignan coûta aux vainqueurs six mille hommes, et le double aux Suisses, d'après les évaluations les plus raisonnables. Du reste, chaque historien, dans les deux partis, hausse ou baisse ce chiffre à son gré.

Rentrés dans Milan, les Suisses tinrent de nouveau conseil, et parlèrent de paix. Schinner comprit que son rôle était fini pour le moment, et que sa présence ne pouvait qu'entraver les négociations. Il quitta Milan, et se retira dans le Tyrol, à Inspruck. Les Suisses sortirent bientôt après lui, tambour battant et enseignes déployées, et rentrèrent dans leurs foyers, sans être inquiétés. Déjà, au premier bruit de la marche des Français, les Milanais s'étaient soulevés contre Maximilien, qu'ils appelaient un grand enfant sous la tutèle des Suisses, que dans sa pénurie affreuse il était obligé de payer en fausse monnaie. Quinze cents hommes de cette nation s'étaient enfermés dans le château de Milan, résolus à tenir jusqu'à la dernière extrémité. Mais le duc, au premier bruit de l'approche des Français, prit peur, et entra, malgré eux, en pourparler avec le vainqueur. Les conditions furent bientôt réglées. Maximilien Sforze renonça à la souveraineté de Milan, en échange d'une pension annuelle. Il fut envoyé en France, et il y mourut. Les Suisses résistaient encore. Il fallut, pour les contraindre à quitter le château, un ordre signé de Maximilien[1].

L'entrée de François Ier dans Milan fut magnifique. La victoire de Marignan ouvrait aux Français les portes de Bologne et de Florence. On frappa, en l'honneur du monarque, une médaille représentant des trophées d'armes suisses, avec cette inscription : VICIT A SOLO CÆSARE VICTOS : « *Il a vaincu ceux que le seul César avait pu vaincre.* » Cette bataille de géants avait mis fin, en effet, à la prépondérance militaire des Suisses et à leur domination en Italie. Mais elle ne fut pas moins

1. « Le seigneur Barthélemy d'Alviane, dit *Du Belley-Langey*, le jour précédent ayant été averti de l'entreprise des Suisses, qui avaient rompu leur foi, partit avec son armée de Vénitiens, venant toute nuit en espérance d'arriver d'heure à la bataille. Lequel fit telle diligence qu'il arriva au combat environ vers les dix heures du matin avec la cavalerie, étant suivi de loin de ses gens de pied. Mais le fils du comte de Petillane, jeune homme désirant dès longtemps se trouver au combat pour le service du roi, fit une charge sur les Suisses qui étaient sur leur retraite, où il fut tué et plusieurs avec lui. Les Suisses, qui pouvaient être au commencement en nombre trente-cinq mille hommes, ne pouvant plus soutenir le faix du combat, ayant perdu la plupart de leurs capitaines et la bataille ayant duré deux jours, perdirent le cœur et se mirent en route. Un grand nombre d'iceux se retira dans un logis, où, ne se voulant mettre à la mercy du roi, le feu fut mis, et furent tous brûlés, et de nos gens parmi, qui étaient entrés pêle-mêle pour les deffaire. D'autres se retirèrent au château de Milan, et d'autres droit en Suisse, parce que le roi, se contentant d'avoir eu la victoire, les laissa aller. Et mourut, dans cette affaire, des Suisses de quatorze à quinze mille, des meilleurs hommes qu'ils eussent et des mieux aguerris. Le cardinal de Sion, qui avait amené les Suisses au combat, et qui les avait accompagnés avec cinq ou six cents chevaux jusqu'à la première charge, ayant trouvé notre armée en état, chose qu'il n'avait espérée, s'enfuit dès le soir avec toute sa cavalerie, prenant le chemin de Milan, où, arrivé qu'il fut, voyant la ville mutinée et les Suisses pareillement, tant pour la perte qu'ils avaient faite que pour le paiement de trois mois qui leur étoit deu, s'enfuit en Allemagne devers l'empereur Maximilien. »



1. RETRAITE DE MARIGNAN. 11.

fatale au vainqueur. François se crut dès-lors l'arbitre de l'Europe ; il prit une confiance extrême dans ses talents et dans sa fortune, parce qu'il avait dompté « les dompteurs des princes. »

Cependant ce roi cherchait à rendre durable son influence dans la Péninsule, en se faisant des amis du pape et des Suisses, la tête et les bras de la Ligue. Léon X fit sa paix avec lui, à la condition que les Médicis seraient maintenus à Florence. Les Suisses, un instant unanimes, après leur grand désastre, pour lever une nouvelle armée, se divisèrent bientôt. Les cantons de Berne et de Fribourg, où les agents du roi de France venaient d'arriver avec des sacs d'écus, qu'ils laissaient à dessein crever dans les rues, se prononcèrent pour le traité avec la France. La Diète se scinda en deux conseils : l'un siégeant à Berne, et l'autre à Lucerne. François I[er], qui, comme Louis XI, avait appris à connaître la valeur des Suisses en les combattant, leur offrait les mêmes conditions qu'avant Marignan, et renonçait même à reprendre les bailliages italiens. Il obtint d'abord que huit cantons signassent avec lui, le 7 novembre 1515, le traité de Genève, sous la médiation du duc de Savoie. Guillaume de Diesbach, Jacques de Watteville de Berne et Nicolas Schaller de Fribourg contribuèrent surtout à ce premier résultat. Cinq cantons rejetaient encore toutes les offres de la France et persistaient dans leur inimitié. Le cardinal de Sion avait noué de nouvelles correspondances avec Maximilien d'Autriche, et il réussit même à conduire quelques nouvelles troupes suisses en Italie, où cet empereur s'était rendu en personne. Mais ce prince leur fit éprouver encore une fois ses caprices. Alors ces cinq cantons se réunirent à leurs confédérés, et signèrent, le 29 novembre 1516, le traité de Fribourg, connu sous le nom de *Paix perpétuelle*, qui dès-lors a uni les républiques suisses à la France, à peu près sans interruption jusqu'à nos jours. Ce traité confirme tous les priviléges accordés précédemment aux Suisses par les rois de France. « Ceux-ci ne permettront jamais qu'aucun de leurs sujets porte les armes contre les Ligues suisses, et pareillement celles-ci ne consentiront point à ce que leurs sujets aillent au service des princes qui voudraient endommager le roi de France, soit dans son royaume, soit dans son duché de Milan. Les sommes stipulées dans le traité de Dijon seront payées. Les Suisses s'engagent à fournir au roi des levées de six mille à seize mille hommes. » L'avoyer Falk de Fribourg alla porter ce traité au roi François, qui le ratifia avec empressement, dans l'église de Notre-Dame de Paris. Ce souverain sentait combien les Suisses, incorporés dans les armées françaises, allaient changer de rôle. Ils abdiquaient comme nation, et ils se trouvaient réduits au rôle de simples mercenaires.

Matthieu Schinner sentit la portée du coup, et il fit pour le parer des efforts surhumains. Il essaya de soulever le Vallais contre la paix perpétuelle, et il réussit en effet à entraîner les dixains du Bas. Mais, proscrit par les dixains du Haut-Vallais, excités par Supersax, et frappé de la *mazze*, il dut se réfugier à Zurich, où un nouveau curé, Zwingli, qui s'était déclaré son admirateur et l'adversaire de la France, l'accueillit et le seconda. Soutenu par cet homme, qui allait incessamment jouer un rôle si capital, et par quelques magistrats zuricois, Schinner obtint de la Diète le renouvellement de l'alliance autrichienne et un vote formel en faveur de Charles, archiduc d'Autriche, compétiteur de François I[er] à la couronne impériale. Alors on vit de nouveau la Suisse divisée en deux camps, donnant des soldats au roi de France

et à l'empereur Charles-Quint, ces deux grands rivaux de gloire et d'ambition, sauf à renouveler peut-être le déplorable incident de Novare. Les levées pour la France et pour les impériaux se faisaient en même temps et dans les mêmes lieux. Parfois les soldats enrôlés en venaient aux prises, dans leurs communes, avant leur départ et comme à l'avance. A Zug, l'intervention d'un vénérable prêtre empêcha une mêlée sanglante entre concitoyens devenus ennemis par l'effet de leurs engagements envers deux princes rivaux. A sa voix, ils déposèrent leurs armes, s'agenouillèrent et reçurent sa bénédiction. Puis chaque détachement partit pour sa destination [1].

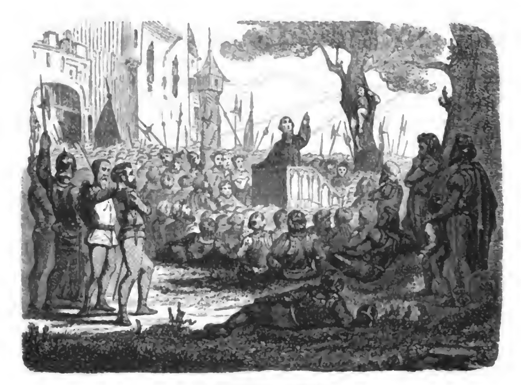
En 1519, Schinner reparaît dans le Milanais à la tête de six mille Suisses, et contribue à la nouvelle expulsion des Français, dont l'infanterie était suisse en majeure partie. Cette campagne et la présence du cardinal de Sion à l'élection d'Adrien VI, d'Utrecht, précepteur de Charles-Quint, porté au pontificat par le parti anti-français, furent les derniers actes de la vie agitée de cet homme que l'histoire a jugé si diversement. Il mourut à Rome en 1522. Ses restes mortels reposent dans l'église Sainte-Marie *della Pietà*. Supersax, son ennemi implacable, ne fut guère plus heureux : un moment tout-puissant dans le Vallais, il vit bientôt une réaction s'élever contre lui ; et, frappé à son tour de la proscription par la *mazze,* dont il avait poursuivi Schinner, il alla finir ses jours à Vevey.

Le parti des *neutres,* qui s'éleva sur les débris des factions de ces deux grands agitateurs vallaisans, devint pour un moment le maître des destinées du pays arrosé par le Rhône supérieur. Matthieu Schinner a été jugé bien diversement [2]. Les uns l'ont élevé jusqu'aux nues, comme le représentant de l'idée nationale suisse, le

1. Voyez la vignette en tête du chapitre.

2. La biographie complète du cardinal Schinner est encore à écrire. Elle mériterait d'occuper un de nos historiens. Le Vallais offrirait de nombreux documents à celui qui voudrait s'en occuper, si tant est qu'ils n'aient pas été dispersés en dernier lieu. Il faut distinguer dans cette vie deux parties, savoir : 1° l'histoire des démêlés de Matthieu Schinner avec son antagoniste George Supersax, qui présente le tableau des démêlés intérieurs de la république vallaisanne et de l'animosité des partis dont ils étaient les chefs ; et 2° le tableau des missions de Schinner auprès des papes Jules II et Léon X, des empereurs Maximilien et Charles-Quint, du roi d'Angleterre, Henri VIII, des ducs de Milan et de Savoie, de la duchesse de Montferrat, etc. etc. Les lettres qu'il avait reçues de ces souverains formaient seules, au milieu du siècle dernier, une collection volumineuse, dont un savant vallaisan, Philippe de Torrenté, avait dressé l'inventaire, que nous avons parcouru. Les originaux étaient dans la famille de Courten en 1746. On y voyait le brevet de lieutenant-général des armées d'Italie, qui avait été conféré au belliqueux prélat en 1516 ; celui de conseiller d'état du roi d'Angleterre, avec une pension de *mille nobles à la rose* (*mille nobilium nostrorum aureorum qui Angelati vocantur*), et les lettres de remerciements du duc de Milan, pour les grands services qu'il avait rendus à la famille Sforze (*ob ingentia erga familiam merita*), services qui lui valurent les évêchés de Novare, de Catane en Sicile, diverses commanderies et le gouvernement de Vigevano dans la Haute-Italie. Le colonel de Courten devait aussi posséder des mémoires curieux relatifs à Schinner. Torrenté écrivait : « Je suis toujours attentif pour découvrir de nouvelles pièces, afin de produire l'histoire de notre cardinal dans sa gloire. Personne ne lui a rendu justice, faute d'informations suffisantes. Il y a longtemps que j'aurais attaqué cette biographie sans les charges qui me viennent l'une après l'autre, car je suis l'un des plus curieux sur l'histoire de notre pays. On a imprimé la harangue de Matthieu Schinner au parlement du royaume d'Angleterre, sous le titre de : « *Oratio Philippica Matthei Cardinalis Sedunensis.* » Il y propose des moyens pour l'extermination totale des Français. (*Intentio Gallorum ungues non resecandos sed penitus evellendos erit*). Enfin l'histoire de l'homme le plus célèbre de la Suisse, *in sago et togâ*, n'a pu être écrite aussi longtemps que les Supersax, ses ennemis, famille puissante et éteinte depuis peu seulement, ont eu part aux affaires. »

champion de l'indépendance helvétique envers et contre tous; les autres en ont fait un conspirateur et un ambitieux vulgaire, vendu à la papauté. Il y a de l'exagération dans ces deux points de vue. Quand le cardinal de Sion conduisait en Italie, au secours de la Sainte-Ligue, ses étranges soldats, « moitié hommes, moitié animaux », disaient les chroniqueurs d'Italie, ayant la tête couverte d'un casque d'airain, la poitrine d'une peau d'ours ou de buffle, brandissant dans leurs mains une pique de dix-huit pieds, sous laquelle, en cas de défaite, ils s'abritaient comme le hérisson sous ses aiguillons, il n'avait pas le sentiment de la liberté suisse et de l'indépendance nationale, dans notre sens moderne. Il agissait bien plutôt sous l'impression de la haine instinctive et mortelle qu'il avait vouée à la France; il avait un but immédiat, bien plus que l'idée d'une mission providentielle. Son attachement à Rome était vif et sincère, mais il n'allait ni jusqu'à la servilité, ni jusqu'au fanatisme. Si on avait pu voir le cardinal Schinner à l'œuvre au moment où la réformation de Luther commença à porter ses fruits, il est probable qu'on aurait pu l'apprécier plus complètement, et mieux décider si l'on devait l'appeler un grand homme ou seulement un homme extraordinaire. Jamais la Suisse n'eut plus besoin, qu'au moment où il mourut, d'un citoyen à la fois énergique, éclairé et patriote, qui pût, comme un nouveau Nicolas de Flue, agir avec autorité sur le naturel de ses enfants, devenus, au milieu des guerres incessantes qu'ils faisaient depuis si longtemps, fiers jusqu'à la férocité, amoureux d'une liberté sauvage qui ne voulait reconnaître ni frein ni loi. Le prestige de la gloire militaire des Suisses était bien diminué depuis Marignan; l'Europe avait appris qu'ils n'étaient pas invincibles. La gloire de Sempach, de Morat et de Novare ne suffisait plus pour sauvegarder la nation contre les éventualités du dehors et contre ses propres misères morales. Les esprits intelligents s'alarmaient de cette dégradation, et ils en cherchaient le remède, sans le trouver. C'était un moment d'incroyable malaise et de fermentation fiévreuse.



Prédication de Zwingli

CHAPITRE QUATORZIÈME.

LA RÉFORMATION EN SUISSE.

État intérieur de la Suisse après la guerre de Marignan. — Commencements d'Ulrich Zwingli. — Premiers caractères de la Réforme. — Continuation des campagnes des Suisses en Italie. — Batailles de la Bicoque et de Pavie. — Triomphes de la Réforme à Zurich et à Berne. — Première guerre et première paix de religion. — Seconde guerre de religion. — Bataille de Cappel. — Mort de Zwingli — Bataille de Goubel. — Seconde paix de religion, en 1531. — Soleure et l'avoyer Wengi. — Temps d'arrêt dans les progrès de la Réforme.

Le seizième siècle a changé la face du monde. Il a définitivement ouvert la carrière des inventions, des innovations et des réformes. Il a engagé cette lutte qui est loin d'être terminée aujourd'hui entre ceux qui veulent le progrès et la perfectibilité partout, dans toutes les sphères de l'activité humaine, et ceux qui ne voient derrière ces mots que déceptions, affaiblissement, dégradation du sens moral et religieux. Ce siècle gigantesque va ouvrir à la Suisse des destinées nouvelles. Situé au centre de l'Europe, ce pays était plus que tout autre placé de manière à recevoir le choc et à servir d'arène aux partis. Les intérêts religieux, les plus élevés de tous, puisqu'ils n'embrassent pas seulement notre vie mortelle, mais qu'ils s'élancent au delà de l'humanité, étaient nécessairement les premiers pour lesquels les Suisses du seizième siècle, ardents, prompts et passionnés, inquiets de leur avenir, et habitués depuis peu aux entreprises hardies et nouvelles, devaient se passionner. Aussi la

lutte religieuse eut-elle alors en Suisse un caractère particulier, et qui sert à expliquer la scission qui s'est opérée dans ce pays et qui existe encore profondément. La séparation entre les populations, qui jusqu'ici a été essentiellement, comme nous l'avons vu aux époques anciennes de notre histoire, une affaire de topographie, de limites naturelles, de race, de mœurs et de langage, va devenir une affaire confessionnelle. C'est une complication nouvelle qui sépare la Confédération en deux éléments plus distincts et plus difficiles à concilier que jamais.

La religion chrétienne, que nous avons vu au commencement de cette histoire se répandre comme une rosée fertilisante dans les vallées de l'Helvétie, qui avait porté la foi et la civilisation au sein des plus âpres montagnes, cette religion bienfaisante avait succombé sous sa propre grandeur. Le genre humain commençait à la rendre responsable des vices de ses représentants et de ses ministres. Le pouvoir de l'Eglise chrétienne, qui était devenu le pouvoir de Rome par l'effet de la lutte longue et terrible de l'empire et du Saint-Siége, voyait s'agiter sous ses mains les différentes parties de son empire, impatientes de se soustraire à un sceptre qui avait perdu beaucoup de son prestige, et dont les schismes et les divisions avaient révélé le côté faible. Le voile sacré dont se recouvrait trop souvent, à Rome, une ambition mondaine, laissait apercevoir, malgré l'habileté qui avait serré son tissu, les plaies les plus désolantes. Les cendres de Jean Huss et de ses disciples, portées par les vents sur les sommets des Alpes, étaient devenues des semences fécondes de guerre, de luttes et de divisions. Une corruption inconnue dans les beaux temps primitifs de l'Eglise chrétienne, et que de grands pontifes avaient su comprimer longtemps à force d'énergie et de zèle pour cette Eglise, avait sapé petit à petit les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Une régénération, un retour au bien, un amendement ou une réforme, en un mot, étaient reconnus indispensables. Mais les opinions et les écoles variaient sur la manière d'opérer cette rénovation. Les esprits clairvoyants qui la demandaient depuis longtemps, et qui pressentaient l'avenir, auraient voulu qu'elle s'opérât dans le sein même de l'Eglise, tout en y conservant une unité fraternelle. En Suisse, depuis longtemps, cette manière d'envisager la réforme avait été recommandée par d'excellents esprits; mais le peuple était trop ignorant, trop absorbé par l'esprit de gain, de guerre et d'aventure qui était devenu dominant depuis un demi-siècle, pour prêter l'oreille aux salutaires avis de ses guides spirituels les plus éclairés. Beaucoup d'autres, parmi ces guides, étaient eux-mêmes livrés à l'ignorance et à la corruption.

D'un autre côté, les chefs des républiques suisses étaient incapables de comprendre le mal et d'y porter remède. Les magistrats participaient tous ou presque tous aux vices régnants, et étaient les premiers intéressés à la conservation des abus. Les gouvernements civils avaient été d'ailleurs découragés par le résultat des conciles de Constance et de Bâle, de prêter la main à l'Eglise pour l'aider à se régénérer. Ces grandes assemblées religieuses semblaient avoir prouvé qu'elle était hors d'état de se réformer elle-même. Bien des tentatives isolées avaient été faites pour faire ce que ni l'Etat ni l'Eglise ne semblaient pouvoir faire. Dès le douzième siècle, Pierre Valdo, dans les contrées arrosées par le Rhône et voisines de la Suisse, avait dénoncé le mal: Wiclef au treizième, Arnold de Brescia, Jean Huss, Jérôme de Prague, Savonarole, avaient succombé à la peine. Malgré tant d'exemples terribles, un homme se trouva

encore, au commencement du seizième siècle, pour reprendre l'œuvre si souvent entreprise, restée toujours inachevée, et qui n'avait paru en quelque sorte qu'aggraver le mal. En effet, dans le courant du quinzième siècle, les abus avaient atteint des proportions à peine croyables aujourd'hui, et les plaintes s'étaient élevées de toutes parts en proportion.

Ulrich Zwingli, d'abord curé à Glaris, puis à Einsiedlen, voyait avec douleur ce malheureux état de l'Eglise chrétienne et les maux qui affligeaient sa patrie en particulier. Il conçut le dessein de l'en tirer. Son instruction était assez étendue pour lui donner les moyens d'entreprendre cette tâche et de la poursuivre avec intelligence et volonté. Il avait étudié dans les langues originales les Saintes Ecritures, et il connaissait aussi les grands écrivains de l'antiquité classique et païenne. Un moment soldat comme presque tous les Suisses de son temps, il avait fait deux campagnes en Italie, et s'était signalé par son courage à Marignan. Le cardinal Matthieu Schinner l'avait distingué et apprécié. Il lui avait fait écrire par un ami commun : « Le cardinal t'aime et fait cas de toi, surtout parce que tu es un homme évangé» lique et que tu as le courage de dire la vérité à ces hommes peu accoutumés à » l'entendre. »

Appelé aux fonctions de prédicateur à l'église collégiale de Zurich, Zwingli comprit que, dans une ville plus grande et plus lettrée, il devait donner à sa prédication un soin particulier, une forme biblique et évangélique qui rappelât l'Ecriture Sainte, dont beaucoup d'ecclésiastiques qui montaient en chaire paraissaient peu se soucier, qu'ils affectaient même de passer sous silence. Zwingli commença donc une suite d'explications sur toutes les parties de l'Ecriture Sainte et particulièrement du Nouveau Testament, et il se trouva ainsi amené nécessairement à soumettre à l'examen les altérations que l'oubli des sources sacrées avait introduites dans la religion. En même temps, ne perdant pas de vue que c'était à des Suisses qu'il prêchait, et à des Suisses que les guerres récentes d'Italie avaient démoralisés, il se prononçait avec force contre les services étrangers, contre les pensions, la corruption, la cupidité et tous les vices qui dominaient alors. Ses prédications produisirent un effet extraordinaire sur les Zuricois, tant citadins que campagnards. On se pressait à ses exhortations, qui, si elles lui faisaient de nombreux admirateurs, lui suscitaient aussi des ennemis acharnés. Mais la haine de ses adversaires ne parvint pas plus à l'ébranler que les offres brillantes par lesquelles on chercha à le gagner. La cour de Rome s'éveilla, et chercha à arrêter et à gagner le nouveau réformateur. Trois fois l'évêque de Constance envoya à Zurich des députations solennelles pour retenir cette ville sous l'obéissance de Rome. Trois fois Zwingli, s'appuyant sur les textes de la Bible, justifia ses doctrines, réfuta ses contradicteurs, et se fit, par son éloquence convaincante, un plus grand nombre d'adhérents. Des magistrats, qui n'allaient jamais aux prédications, après avoir été à celles de Zwingli par curiosité d'abord, devinrent ensuite ses plus fidèles auditeurs. L'évêque de Constance, Hugues de Landenberg, ne mit pas d'ailleurs une grande vivacité dans les remontrances qu'il adressait au réformateur de Zurich. Ce diocèse, dans lequel cette ville et son territoire étaient compris, était alors parcouru par les dominicains Samson et Tetzel, qui distribuaient pour de l'argent des *billets d'indulgence*, dont le produit était destiné par le pape Léon X à la guerre contre les Turcs, à la construction de la magnifique église de Saint-Pierre à

Rome, et à d'autres œuvres que ce pontife avait entrepris de mener à bonne fin. Ces moines enseignaient que les indulgences effaçaient les fautes et même les crimes; et dans l'état violent de fermentation et de déchaînement des passions où la guerre avait mis les populations suisses, on comprend quels abus cette doctrine devait engendrer. Les maisons religieuses avaient aussi donné des exemples de scandale et d'immoralité, que les évêques cherchaient à réprimer. C'est ainsi que les dominicains de Berne, jaloux de la faveur dont les cordeliers jouissaient auprès du peuple, avaient eu recours, pour la leur ôter, à des impostures sacriléges. Traduits devant un tribunal ecclésiastique, composé de l'évêque de Sion, Matthieu Schinner, et de deux autres prélats, ces moines avaient été condamnés à être brûlés vifs (1509). Zwingli, dans la guerre qu'il avait déclaré aux indulgences et aux mauvaises pratiques des religieux, fut même un moment soutenu par l'évêque de Constance, dont le vicaire, Jean Faber, prêchait dans le même sens. Mais ce prélat, en voyant l'orage grossir et la réformation prendre des proportions immenses, changea bientôt de sentiment. Les réformes demandées par Zwingli n'étaient pas, en effet, une affaire locale, propre à Zurich et à la Suisse. Presque en même temps que Zwingli, Martin Luther avait commencé ses prédications à Wittenberg en Saxe. On sait les effets qu'elles produisirent.

Luther et Zwingli, d'accord sur la nécessité d'une régénération dans l'Eglise, différaient cependant sur la manière de la faire triompher. La division qui se mit entre eux et leurs disciples sur divers points de doctrine, en donnant à leur polémique un caractère de dispute théologique, servit beaucoup leurs adversaires, et contribua à arrêter, dans plusieurs lieux de l'Allemagne et de la Suisse, les progrès de la réforme. Sans entrer au fond de ces débats, nous dirons seulement que Luther et Zwingli différaient surtout d'opinion sur la nature de la Sainte-Cène et des sacrements. Le réformateur saxon, dont les idées étaient plus abstraites et plus métaphysiques, qui occupait incessamment son esprit et sa forte intelligence à un travail intérieur et mystique, avait été conduit à l'étude de la théologie et aux pensées de réforme par un profond sentiment de sa propre misère. Le réformateur zuricois, plus mêlé aux affaires du monde et de la politique, était plus frappé du mal extérieur. Il voulait, avant tout, couper les racines du mal et tarir les sources de la corruption qui perdaient sa patrie. Luther, beaucoup plus dégagé des choses humaines et mondaines, aspirait avant tout à une régénération opérée par la foi dans l'âme du fidèle. Plaçant l'Evangile au-dessus de tout, donnant peu d'attention aux formes politiques, il repoussait les moyens humains, et n'attendait la victoire que de la force de la vérité. Il combattit toute sa vie les moyens violents que les protestants voulaient employer pour combattre les catholiques de l'Allemagne levés contre eux à la voix de l'empereur, et il fut l'adversaire déclaré de la réforme quand il la vit dépasser la limite qu'il lui avait assignée[1]. Zwingli, homme politique autant que théologien,

1. « Si j'avais voulu en appeler à la force, disait Luther dans un sermon, l'Allemagne eût été baignée de sang. Mais qu'en fût-il résulté? Ruine et désolation pour l'âme et pour le corps. Je suis donc resté tranquille, et j'ai laissé la Parole elle-même courir le monde. Tandis que je dormais, ou que nous buvions de la bière à Wittenberg avec Amtsdorff et Melanchton, cette Parole que j'avais prêchée a renversé le papisme, tellement, que jamais ni prince ni empereur ne lui ont causé tant de mal. Je n'ai rien fait : la Parole seule a tout fait. »

Luther ne vit point en effet la guerre religieuse en Allemagne : mais, pour avoir tardé, elle n'éclata que plus fort, surtout dans la guerre de 30 ans.

envisageait tout moyen de légitime défense comme permis, lorsqu'il s'agissait de combattre l'erreur. D'une nature essentiellement militante, il ne reculait pas devant l'emploi des moyens violents pour faire triompher ses idées, convaincu qu'il était que ces idées étaient la vérité. Il ne tint pas à lui que la réforme ne devînt dominante dans toute la Suisse par la force des armes.

Le canton de Zurich se trouva bientôt en présence d'une de ces questions à la fois politique et religieuse, où l'activité et l'éloquence de Zwingli avaient un beau champ pour s'exercer. Il s'agissait des alliances étrangères et des services mercenaires. Le roi François I[er], que sa victoire de Marignan avait exalté, comme nous l'avons vu, et qui s'était imaginé que l'Europe devait plier devant lui, se trouva tout-à-coup en présence d'un rival puissant et habile, avec lequel il lutta vingt-cinq ans. C'était le fameux Charles-Quint. L'ambition diverse de Charles et de François, leurs vues opposées, leurs caractères antipathiques, remplissent la première moitié de ce seizième siècle qu'il faut compter parmi les grandes époques de l'histoire. C'est un moment de l'humanité dont l'étude approfondie présente le plus vif intérêt. La Suisse est loin d'être étrangère aux événements qui se passèrent alors. La lutte entre les deux illustres rivaux s'ouvrit par leur double candidature à l'empire.

L'empereur d'Allemagne, Maximilien d'Autriche, était mort en 1519. L'époux de Marie de Bourgogne, son fils unique, l'archiduc Philippe-le-Beau, l'avait précédé de quelques années, laissant de son mariage avec Jeanne-la-Folle, héritière des royaumes de Castille et d'Aragon, deux fils, Charles et Ferdinand, archiducs d'Autriche.

La maison de Habsbourg avait déjà donné six empereurs à l'Allemagne, et les trois derniers avaient occupé le trône pendant quatre-vingts ans. C'était l'ambition de Maximilien d'assurer à son petit-fils, l'archiduc Charles, la couronne impériale. Mais Charles était déjà souverain des Espagnes, et de plus, comme roi de Naples, il se trouvait exclu de l'empire par une bulle pontificale qui remontait aux temps de la ruine des Hohenstauffen. L'Allemagne, jusqu'alors empire électif, menacée de devenir une monarchie héréditaire dans la maison de Habsbourg, penchait à choisir un autre chef. C'est dans ces circonstances que François I[er] se présenta comme concurrent à l'empire. C'était le premier roi de France qui prétendît aussi hautement à cette dignité. Il appartenait, disait-il, au Saint-Empire romain comme duc de Milan et comme possesseur de l'ancien royaume d'Arles et de Provence. L'Europe se partagea entre les deux concurrents. Mais les électeurs se décidèrent, après bien des hésitations, en faveur du petit-fils de l'empereur défunt, Charles-Quint, qui, à l'âge de dix-neuf ans, se trouva réunir sur sa tête la couronne impériale, celles d'Espagne et de Naples, la succession de Bourgogne et tous les Etats héréditaires de la maison d'Autriche, sans compter les vastes contrées des Indes et de l'Amérique que les Espagnols venaient de découvrir.

Humilié mal à propos d'un échec qui, à tout prendre, était un grand bonheur pour la France, François I[er] n'eut plus d'autre pensée que celle de se venger de son rival. Les motifs de guerre ne manquaient pas entre les deux souverains. François I[er] réclamait le royaume de Naples, enlevé aux rois de France par Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon ; Charles mettait en avant ses droits sur la Bourgogne, dont Louis XI avait spolié son aïeule, Marie, fille de Charles-le-Hardi ; il revendiquait aussi le Milanais. Tous deux cherchèrent des alliances et se préparèrent à la guerre. François I[er] s'es-

tima alors heureux de s'être ménagé l'alliance des Suisses après la bataille de Marignan. Il avait besoin d'eux pour ses armées, et il n'épargna ni argent, ni promesses, ni flatteries, pour les amener à conclure avec lui un traité par lequel ils s'engageraient à mettre à sa disposition, quand le besoin l'exigerait, un nombre considérable de soldats. C'était une extension du traité de 1516. François Ier réussit auprès de tous les cantons, à l'exception de celui de Zurich, où l'influence de Zwingli commençait à grandir. Toute l'habileté de la diplomatie française vint échouer devant l'opposition du réformateur, qui, de tout temps, s'était montré opposé à l'alliance française. Sur ce point, il suivait les traditions de Schinner, et Léon X, pour le récompenser de cette opposition, l'avait même nommé précédemment son chapelain honoraire, en lui faisant une pension de cent ducats. Mais Zwingli agissait maintenant par d'autres motifs que ceux qui le guidaient quand il revint des guerres d'Italie. Les instances des autres cantons pour l'engager à se désister de la rigueur de son opposition aux services étrangers, ne furent pas moins vives que celles de la France.

Des députés de Berne, Lucerne, Uri, Unterwald, Zug et Soleure se présentèrent au Grand Conseil de Zurich avec le seigneur de Lameth, ambassadeur extraordinaire du roi de France, qui traînait après lui, dans sa mission auprès des cantons, une pesante charge d'écus d'or au soleil. Par un adroit discours, l'envoyé français témoigna la douleur que son maître avait éprouvée en voyant le premier des cantons s'éloigner des autres. Les envoyés des cantons ajoutèrent: « Réfléchissez, chers con» fédérés, si nous devons abandonner un ami fidèle et dévoué tel que le roi de France. » Voyez si vous voulez pour la première fois vous isoler de nos alliances[1] et sacrifier » avec la paix intérieure les avantages que le traité vous promet. »

La réponse du Conseil fut qu'il allait consulter sur ce sujet important les vœux du pays. C'était en s'appuyant des suffrages des communes que le Gouvernement zuricois se défendait contre les instances du parti français. Le nouveau traité fut partout repoussé, excepté à Winterthour, Ellgau et Andelfingen. Zurich répondit aux envoyés de François Ier et des cantons qu'elle demeurerait fidèle à l'alliance perpétuelle comme à tous ses traités avec la Confédération, à laquelle elle était prête à tout sacrifier; mais que, se confiant à la garde de Dieu, elle était fermement résolue *pour l'avenir* à renoncer aux alliances comme à l'argent des princes étrangers.

La Diète suisse passa outre, et conclut à Lucerne, en 1521, un nouveau traité avec François Ier, qui modifiait le traité d'alliance perpétuelle à l'avantage réciproque des parties, en ce sens que le roi obtenait plus de soldats et la Suisse mille couronnes en sus des deux mille que lui assurait ce traité. Elle accorda au roi de France d'abord six mille hommes. Mais François Ier fit savoir aux députés qu'elle lui avait envoyés à Milan, qu'il lui en fallait encore six mille pour sa garde personnelle, qui formeraient un corps unique et privilégié. Il en partait tout autant pour le Milanais sous le commandement d'Albert de Stein, de Berne, le plus actif des enrôleurs pour la France, et de Rodolphe Rahn, Zuricois, qui préféra, avec beaucoup d'autres de ses concitoyens, perdre sa bourgeoisie plutôt que la solde de la France. Presque en même temps, le pape Léon X, qui s'était déclaré pour le nouvel empereur Charles-Quint, réclama, en

1. Zurich avait déjà séparé une fois sa cause de celle des autres cantons dans la guerre civile suscitée par la succession de Toggenbourg, qui précéda immédiatement la guerre de St.-Jacques, mais c'était pour des motifs moins honorables que ceux qu'invoquait maintenant Zwingli.

vertu du traité conclu quelques années auparavant, le secours des Suisses pour défendre ses Etats menacés par les Français. Le seul canton qui le lui accorda fut celui de Zurich, qui était à la veille de se soustraire à son autorité spirituelle. « Il faut, disait Zwingli, éviter les alliances étrangères ; mais on doit les observer si on a commis la faute d'en contracter. » Schinner s'était fait de nouveau l'intermédiaire entre le pape et l'empereur. Il avait repris avec bonheur cette croix de légat qu'il portait à Marignan.

Dès le début de la guerre, les impériaux (c'était ainsi qu'on appelait les troupes de Charles-Quint, allemandes, françaises, flamandes, espagnoles ou italiennes) s'emparèrent de Milan. Lautrec, général de François Iᵉʳ, fut forcé de se réfugier sur le territoire vénitien. Il accusa la défection des Suisses, ou du moins la mollesse avec laquelle ils avaient combattu (novembre 1521). Au printemps suivant, il en reçut un plus grand nombre, passa l'Adda conjointement avec les Vénitiens, alors également alliés de la France, s'empara de Novare, et se dirigea sur Monza, pour se rapprocher d'Arona et des routes de la Suisse, d'où venaient ses renforts. Mais les impériaux lui coupèrent le chemin à quatre milles de Milan, et se retranchèrent, près du château de la Bicoque, dans une position formidable, enveloppée d'artillerie et abordable seulement par un chemin creux bordé lui-même de canons. Lautrec était dans une situation difficile. L'imprévoyance de François Iᵉʳ et la perfidie de Louise de Savoie, mère de ce prince, le laissaient manquer de tout. Son armée, sans solde depuis bien des mois, se mutinait. Les Vénitiens répugnaient à cette guerre, où ils n'avaient rien à gagner. Les Suisses, ennuyés de leurs marches et contre-marches continuelles, lui demandaient vivement *congé ou bataille* (29 avril 1522). Lautrec fut contraint de combattre, malgré le désavantage du terrain. Ses dispositions étaient habilement prises ; mais il éprouva une grande défaite. Le général français accusa les Suisses d'avoir fait manquer son plan en se jetant dans le chemin creux, où ils furent écrasés sans même atteindre l'ennemi. Ils avaient, en effet, reculé devant le feu formidable de l'artillerie. Un nouvel art de la guerre se formait, qui contrariait leur vieille tactique. Irrités de leur défaite et des reproches qu'on leur adressait, ils repartirent pour leur pays, sans mot dire. Le Milanais fut entièrement perdu pour les Français.

Léon X, qui avait été un des moteurs de cette guerre, en vit à peine le commencement : il mourut au milieu de ces événements, les uns disent de joie, les autres par le poison. Adrien VI, cardinal flamand, qui avait été le précepteur de Charles-Quint, fut élu à sa place ; il était naturellement porté pour l'empereur. Une grande ligue fut conclue entre lui, Charles-Quint, Henri VIII, roi d'Angleterre, les Vénitiens détachés de l'alliance française, Florence et Gênes. Colonna en était le généralissime. La France avait encore, comme sous Louis XII, à soutenir les efforts de l'Europe. Les Suisses étaient plus que jamais nécessaires à François Iᵉʳ ; ils prêtèrent l'oreille aux nouvelles sollicitations des agents du roi de France. Au commencement de septembre 1522, six mille hommes des cantons, deux mille du Vallais et deux mille des Grisons passèrent de nouveau le Saint-Bernard, sous la conduite de Montmorency, pour rejoindre l'armée française près de Turin. Cette armée était commandée par Bonivet, favori de François Iᵉʳ. Ce prince, depuis qu'il avait fait ses preuves à Marignan, ne se croyait plus obligé de faire la guerre en personne. Les lenteurs des opérations militaires l'impatientaient ; elles se prolongèrent avec des succès divers, mais avec

des chances plus défavorables pour François que pour Charles, jusqu'en 1525. François, irrité des revers de ses généraux, crut devoir reparaître à la tête des armées. Il laissa la régence à sa mère, et se jeta dans les Alpes, espérant reprendre le Milanais, dont la perte l'affligeait par-dessus tout. La bataille de Pavie (24 février 1525) lui enleva pour un moment cet espoir. On sait que l'armée française y fut mise en déroute, et que François, fait prisonnier, fut conduit à Madrid. Les Suisses, à cette mémorable journée, formaient l'aile droite, qui était couverte par la cavalerie de la noblesse et par les gendarmes, que le roi entraîna imprudemment sur le corps de bataille des impériaux, en passant devant l'artillerie française, obligée alors de cesser son feu. Les impériaux reçurent bravement ce choc, et, profitant du vide laissé par cette brillante cavalerie sur les flancs des Suisses, ils se jetèrent sur ceux-ci. Les Suisses, étonnés d'une attaque de flanc, qu'ils ne prévoyaient pas, se mirent en retraite, après avoir perdu la moitié de leur monde. Ceux qui revirent leur patrie y portèrent un nouvel et effrayant avertissement. Les cris des veuves et des orphelins se mêlèrent aux malédictions. Zwingli monta en chaire : il rappela ce qu'avait été jadis la Suisse, quand la piété s'associait à l'intrépidité et à la simplicité des mœurs; quand les nobles ne recherchaient pas le service des princes, et vivaient en citoyens parmi les citoyens. Alors la bénédiction de Dieu reposait sur les armes des Suisses, et leur nom n'était prononcé à l'étranger qu'avec respect et crainte. Par un touchant et éloquent mélange d'idées religieuses et patriotiques, le réformateur parvint à arrêter pour un moment la participation des Suisses aux guerres des nations voisines[1]. Mais bientôt l'habitude et la cupidité reprirent le dessus, et les cantons s'y laissèrent entraîner de nouveau.

Cependant la réforme ne restait pas renfermée dans les limites du canton de Zurich. Les ouvrages de Luther s'étaient répandus en Suisse avec une rapidité étonnante. Jean Froben, célèbre typographe de Bâle, les réimprimait tous à mesure qu'ils paraissaient. Joachim de Waat (Wadianus), de Saint-Gall, quitta sa place de professeur à Vienne et se retira dans son pays avec quatre Zuricois, ses disciples, qui contribuèrent avec lui à propager les idées de réforme. Wyttenbach, qui exerçait la prêtrise à Bienne, prêcha de son côté les doctrines de Zwingli, qui avait été son disciple à Bâle. Capiton avait écrit de cette ville à Luther, dès 1518, qu'en cas où il serait obligé de quitter l'Allemagne, le cardinal de Sion, Matthieu Schinner, et un autre évêque qu'il ne nommait pas, lui offraient de l'argent et un asile assuré[2]. A Berne, Berchtold Haller commençait à prêcher une réforme, mais avec beaucoup de timidité, parce que les Bernois étaient très-attachés à l'Eglise romaine. A Schaff-

1. On remarque dans les prédications originales de Zwingli, telles qu'elles furent imprimées en 1525 et 1526, ce mélange d'arguments empruntés à la religion et à la politique, qui leur donne un intérêt particulier pour l'histoire. Il s'adresse autant au citoyen qu'au chrétien. « *O frommen Christenbrüder und Landleute.* » En général, comme nous l'avons dit, Zwingli est moins mystique et plus pratique que d'autres réformateurs contemporains. Aussi Zwingli exerça-t-il immédiatement une influence capitale et décisive sur la constitution et la législation de Zurich. On s'en convaincra en lisant l'Ordonnance de réformation des mœurs et des lois qui parut dans cette ville en 1526 (in-4°), intitulée dans l'original : « *Ordnung unt Erkantnuss eines Ersammen Radts der Statt Zürich betreffend den Eebruch, Hurey, Kuplerey, Kindertouff, Fyrtagen, gmein Gebet für ein Christenliche Kilch, unt ihre Abgestorbenen.* »

2. Hollinger, Histoire ecclésiastique de la Suisse, II, 44.

house, un prêtre, renvoyé de Lucerne pour avoir prêché contre l'invocation des Saints, trouva de nombreux approbateurs. Dans les Grisons, les principaux prédicateurs de la réforme étaient le curé de Davos, Conrad et Jacob Salandroni. Dans la Suisse romane même, à Genève, à Lausanne et à Fribourg, les doctrines nouvelles furent prêchées par François Lambert, cordelier d'Avignon, qui avait été quinze ans professeur de théologie. Il fut bien reçu de l'évêque de Lausanne, Sébastien de Montfaucon, auquel il rappelle, dans la préface d'un de ses opuscules théologiques, la manière bienveillante dont il accueillit ses prédications, et l'aménité avec laquelle il écouta les développements de divers points de controverse. Le prélat le faisait venir dans son château, et s'entretenait avec lui familièrement. L'évêque, en lui disant adieu, lui donna des recommandations pour Berne et Zurich, où il fut converti par Zwingli à la réforme complète, contre laquelle il avait des scrupules, surtout en ce qui concernait l'intercession des Saints. Les principaux ouvrages de Lambert sont un Traité de controverse, adressé à l'évêque de Lausanne (1525); un autre, sur la vocation des fidèles et sur l'épiscopat (1525), dans lequel il s'exprime ainsi : « Si l'on vous reproche de partager les doctrines de Luther, répondez : « Je ne crois ni à Luther, ni à rien de ce que disent les hommes; je crois uniquement en Dieu et en sa vérité, qui nous a été révélée par les prophètes et les apôtres. Si l'on vous demande ce que c'est que l'Eglise, définissez-la, si vous pouvez; et si vous ne le pouvez pas, confessez votre ignorance. Si l'on insiste pour savoir si le pape et les siens constituent l'Eglise, répondez hardiment, si vous êtes certains de la Parole de Dieu et si ceux qui vous interrogent sont des magistrats ou des gens qui ont autorité; si vous ne confessiez pas la pure vérité (*nudam veritatem*), vous renieriez Dieu. Mais si ceux qui vous font ces questions sont des curieux, des indiscrets ou des moqueurs, vous pouvez, sans manquer à la vérité, répondre d'une manière évasive, vu que les Saints ont souvent fait de même; Jésus-Christ lui-même a éludé de répondre à ceux qui voulaient savoir de lui si l'on devait payer le tribut à César. » Lambert a écrit aussi un Traité de l'*Apocalypse*, et un Commentaire sur les petits prophètes (1526), qui sont fort intéressants, parce qu'on y saisit le point de départ de la réforme, la manière dont elle se dégageait avec réserve et circonspection d'abord, puis plus hardiment, des doctrines de Rome. Il quitta la Suisse pour prendre une chaire à l'Université de Marbourg, où l'appela Philippe, landgrave de Hesse.

Le premier établissement officiel de la réforme en Suisse remonte aux thèses que publia Zwingli (1523) contre les principales doctrines du catholicisme, entre autres, l'autorité du pape, l'invocation des Saints, les bonnes œuvres, la messe, les pèlerinages, le célibat, les indulgences, le caractère du sacerdoce, qu'il réduit à une simple fonction. Un colloque, formé de tous les magistrats et de tous les prêtres du canton de Zurich, au nombre de plus de six cents, réunis dans la grande salle de l'hôtel-de-ville pour la discussion de ces articles, aboutit au triomphe des doctrines zwingliennes. L'Etat de Zurich défendit de prêcher autre chose que « *le pur Evangile* », et permit le mariage aux prêtres et aux religieuses. Zwingli épousa, en 1525, Anne Reinhard, veuve de Gérold Meyer de Knonau, femme de tête et d'esprit, qui le seconda vivement.

Un second colloque, convoqué trois mois après, à l'occasion du scandale donné par un cordonnier, Colas Hottinger, qui avait abattu un crucifix aux portes de la

ville, prononça, non sans une vive opposition, l'abolition des images. Les partisans de la nouveauté en fait de religion, comme on appelait alors les réformés, se précipitèrent dans les églises, brisèrent les crucifix, les autels, les statues des Saints, les tableaux, les orgues et les autres œuvres d'art.

En 1528, la réforme fut proclamée de même à Berne et à Saint-Gall; l'année suivante à Bâle et à Schaffhouse; elle pénétra plus ou moins dans les cantons de Glaris et d'Appenzell, dans les Grisons et dans plusieurs contrées de la Suisse. Dans d'autres, à Lucerne, à Zug et chez les Waldstætten, elle rencontra de grands obstacles, et elle devint aussi une nouvelle cause de discorde entre les confédérés. Les anciens griefs qui les avaient précédemment divisés furent entièrement absorbés par celui-là. La scission fut complète. Le malheureux Hottinger, ayant été banni de sa ville natale pour un an, fut brûlé à Lucerne, comme hérétique. La division qui se mit entre les réformés sur divers points de doctrine, et, entre autres, les excès des anabaptistes, dont Saint-Gall devint un des principaux centres, nuisirent beaucoup à leurs succès.

Les Waldstætten, cantons fondateurs de la liberté suisse, s'étaient fait remarquer dans le moyen-âge par leur opposition à la cour de Rome et aux prétentions exorbitantes des couvents. Les habitants de Schwytz avaient fait, comme nous l'avons vu, une guerre longue et terrible à celui d'Einsiedlen. Mais, s'ils avaient sur ces points une grande indépendance, ils n'avaient pas moins d'éloignement pour les nouveautés. Doués d'un sens droit, mais dépourvus de toute instruction, les enseignements des réformateurs, fondés sur la Bible, qu'ils ne pouvaient pas lire et méditer, leur paraissaient des chicanes et des subtilités. Leurs prêtres, pauvres et peu nombreux, menant avec eux une vie sobre et frugale, n'éprouvaient pas de leur part cette déconsidération dont l'opulence et les écarts du haut clergé avaient frappé le ministère catholique dans les grands pays de l'Europe. La réforme ne put donc prendre pied parmi eux, et les trois cantons primitifs, avec Lucerne et Zug, devinrent le foyer de l'opposition aux nouvelles doctrines. Fribourg et Soleure virent la réforme faire des progrès, mais sans devenir dominante chez eux. Enfin, elle prit pied à Mulhouse et à Constance, deux villes alliées des Suisses, qui firent cause commune avec les cantons protestants.

Le Haut-Vallais, plus voisin de Berne que le Bas-Vallais, fut aussi plus accessible aux idées de la réforme. A Sion, à Saint-Maurice, des prédicateurs qui du haut de la chaire enseignaient les doctrines nouvelles, furent chassés avec menaces[1], tandis que les curés de Sion, de Brigg et de Viège n'étaient point trop opposés aux idées des réformés. Des réformés se trouvaient aussi à la cour épiscopale. Les premiers personnages de la république se rassemblaient dans la maison du capitaine du pays *(Landshauptmann)* pour y lire les écrits de Luther et de Zwingli. Dans le Pays de Vaud, comme au siége épiscopal de Lausanne, les novateurs obtenaient assez de faveur. Les doctrines réformées n'étaient pas encore rassemblées en corps; on ne savait pas au juste jusqu'où elles allaient et en quoi elles blessaient les idées reçues. Mais, quand les opuscules de Luther et de ses premiers disciples, imprimés avec pro-

1. A Sion, un de Kalbermatten allant droit au prédicateur, lui dit: « *Descends de là, ou je te brûle la cervelle.* » Un de Quarteri rendit le même service à la religion dans le Bas-Vallais. « Quelle controverse évangélique! » dit M. Rilliet-Constant (Une année de l'histoire du Vallais).

fusion à Bâle et dans d'autres villes suisses, commencèrent à circuler dans les châteaux et dans les villes du pays roman, les Etats de Vaud, assemblés à Moudon en 1525, statuèrent que « nulle personne, sujette du duc de Savoie, n'eût à avoir, acheter ou garder des livres faits par Martin Luther, par lesquels ont été faits de gros esclandres et abus contre la foi chrétienne, sous peine d'être incarcérée trois jours durant, et de recevoir trois estrapades de cordes publiquement. Les endurcis et obstinés seront brûlés comme faux et déloyaux hérétiques avec leurs livres. »

En dépit de ces terribles défenses, les réformateurs bernois commençaient à agir dans le mandement d'Aigle, qui était soumis à leur canton depuis les guerres de Bourgogne, et dans les villages vaudois voisins. Ils profitaient pour cela de l'arrivée en Suisse de réfugiés français pour cause de religion, François Ier ayant jugé à propos de sévir contre les doctrines nouvelles qui avaient trouvé accès dans le royaume de France, de tout temps ami des nouveautés. Guillaume Farel, de Gap en Dauphiné, commença à prêcher la réforme à Aigle, à Orbe, à Grandson, à Neuchâtel. Les sectateurs de la liberté gagnèrent aussi Genève, où ils commencèrent une lutte fort vive contre les gens de l'évêque et les gentilshommes attachés au régime de la maison de Savoie. Ainsi, de proche en proche, toute l'Helvétie, tant allemande que romane, était fortement émue. Berne, à l'exemple de Zurich, avait ordonné des *disputes de religion*, dans lesquelles Farel joua un grand rôle. L'évêque Sébastien de Montfaucon, invité à y envoyer ses délégués, refusa d'y prendre part. Dans ces débats, on remarquait chez les réformés une ardeur incroyable de polémique, une abondance de paroles et d'arguments qui avait besoin de se faire jour, tandis que les catholiques, soit qu'ils fussent inférieurs sous le rapport de l'esprit de dispute, soit qu'ils ne voulussent pas se commettre avec des hérétiques, parlaient peu ou perdaient la tête. Cependant, à la dispute de Baden, en 1526, le fougueux Eck (Eckius), l'un des plus ardents adversaires de Luther en Allemagne, combattit avec énergie les thèses de Zwingli et d'Œcolampade, son disciple. Mourner, autre fougueux catholique, publia les actes de ce colloque avec force épithètes outrageantes.

A peine Zurich et Berne, ces deux cantons importants, eurent-ils consommé leur séparation d'avec Rome, que les cantons restés catholiques cessèrent de siéger avec eux dans les Diètes. Le serment fédéral qui devait se prêter tous les cinq ans, avait été renouvelé en 1520. A dater de ce jour, il cessa d'être solennisé durant trois siècles, et il ne le fut qu'imparfaitement jusqu'en 1798, au moment où l'ancienne Confédération allait cesser d'exister. Cependant, malgré l'irritation qui régnait de part et d'autre dans les esprits, le respect pour la souveraineté cantonale aurait suffi peut-être pour maintenir la paix en Suisse, si chaque Etat avait pu se contenter de professer dans son intérieur les doctrines catholiques ou réformées. Mais, d'un côté, on sait qu'il est dans la nature des convictions religieuses de se répandre par voie d'expansion. Celui qui croit fermement qu'il est dans la bonne voie et sur le grand chemin du salut, éprouve le besoin de convertir ses alentours et ses semblables en général. Et, d'un autre côté, nous savons que les cantons suisses avaient des pays sujets, des bailliages communs, que les Suisses avaient conquis plus d'un siècle auparavant. Les Zuricois prétendirent qu'ils avaient le droit d'y introduire la réforme. Les cantons catholiques, craignant de voir ces pays leur échapper s'ils l'adoptaient, s'opposèrent avec véhémence à ce prosélytisme. Une fois sur ce terrain,

la lutte religieuse, déjà fort vive en elle-même, se compliqua des intérêts de domination qui étaient aussi en jeu.

Alors Zurich, mise en quelque sorte au ban de la Confédération, imagina, à l'instigation de Zwingli, de créer une *combourgeoisie chrétienne* des cantons réformés. Berne goûta ce projet, qui fut bientôt adopté par Bâle, où dominait OEcolampade, et par les villes de Mulhouse, de Schaffhouse et de Bienne. Mais, comme les sympathies religieuses priment souvent les relations politiques, les réformés de la Suisse crurent devoir s'associer la ville de Constance, soumise à l'Autriche, où les idées nouvelles avaient fait de grands progrès. Ainsi fut conclue l'alliance séparée pour fait de religion *(Christliche Burgerrecht)*. Elle avait son siége à Zurich, et Zwingli en était l'âme. Les Etats catholiques répondirent naturellement par une contre-alliance séparée *(Sonderbund)*, auquel des cantons, comme Glaris et Soleure, encore travaillés dans les deux sens, se refusèrent de prendre part.

La ligue protestante ayant pris la dangereuse initiative de s'associer une ville étrangère, les cinq cantons catholiques sollicitèrent l'appui de Ferdinand, archiduc d'Autriche et roi de Hongrie, auquel Charles-Quint, son frère, avait cédé ces pays, et chef du parti catholique en Allemagne. L'alliance austro-suisse fut conclue à Waldshut, en 1529, aux conditions suivantes :

« 1° Les Etats contractants se garantissent mutuellement la foi chrétienne, telle qu'elle a été proclamée et reconnue anciennement, jusqu'au prochain concile.

» 2° Ces Etats n'attaqueront pas, mais ils se défendront mutuellement.

» 3° En cas de guerre et de conquêtes, les pays conquis par la ligue hors de la Suisse appartiendront au roi de Hongrie ; les conquêtes faites à l'intérieur de la Suisse seront pour les cinq cantons exclusivement. »

Le comte de Furstenberg signa pour l'Autriche ; les avoyers et landammanns Hug, Rychmuth, Amberg et Beroldingen pour Lucerne, Schwytz, Uri, Unterwald et Zug. Les cantons restés neutres, redoutant l'intervention de l'Autriche dans les affaires de la Suisse, firent de vains efforts pour rompre ce fatal traité. Zurich, nous l'avons dit, ne reculait pas devant la guerre pour assurer le triomphe des doctrines qu'elle croyait être le salut du genre humain. Le martyre du pasteur réformé Kayser, brûlé à Schwytz, malgré les supplications des députés de ce canton, servit à souhait ses vues belliqueuses. Il fit déclarer la guerre par le Grand Conseil zuricois, malgré les efforts des modérés et les représentations de Berne, que cette brusque prise d'armes prenait au dépourvu. Le Vallais, qui en 1529 venait, après quelque hésitation, de se joindre à la ligue catholique, pouvait faire une diversion fâcheuse dans le canton de Berne, si celui-ci engageait ses forces dans l'intérieur de la Suisse. Le trésor était presque vide. Le haut patriciat, l'aristocratie régnante était en grande partie attachée aux anciennes croyances par traditions de famille et par haine des révolutions. Elle regrettait aussi les pensions étrangères que les réformateurs voulaient faire abolir. Les campagnes bernoises, peu éclairées, manifestaient peu de goût pour les idées nouvelles. Dans l'Oberland, les religieux d'Interlacken, qui avaient dû faire cession de leurs droits de propriété au gouvernement de Berne, excitaient le mécontentement des populations qui étaient appuyées par leurs voisins d'Unterwald. L'avoyer d'Erlach, zélé protestant, avait dû intervenir à main armée pour repousser au-delà du Brunig les volontaires de ce petit canton, conduits par Gaspard de Flue,

petit-fils de l'ermite pacificateur de la Suisse. Dans ces circonstances critiques, Berne déclara qu'il resterait sur la défensive, et laisserait à Zurich la responsabilité d'une guerre contre les catholiques.



Départ de Zwingli pour Cappel.

Malgré cet avertissement peu favorable à leurs desseins, les Zuricois déployèrent leur grande bannière aux couleurs d'argent et d'azur. Ils entrèrent en campagne sous le commandement du bourguemestre Walder, que Zwingli avait voulu accompagner. Il portait sa hallebarde de Novare et de Marignan, et disait à ceux qui voulaient le retenir : « Je ne veux pas qu'on dise que j'aie prêché la guerre à condition de n'y pas prendre part. J'irai, au nom de Dieu. » L'armée de Zurich rencontra à Cappel[1] celle de la ligue catholique, forte de huit mille hommes. Un engagement était inévitable, quand des députés des cantons neutres, de Glaris, de Fribourg, de Soleure, d'Appenzell, des alliés des Grisons et des villes de Strasbourg et de Rothwyl se jetèrent entre les deux camps, pour ménager une paix. Le landammann de Glaris, Jean Æbli, était le principal médiateur. Berne l'appuyait de son pouvoir, et écrivait : « Ce n'est pas par les hallebardes qu'on propage une croyance. » Le moment n'était pas encore venu pour ce canton de faire des conversions en grand et par la conquête. Il appuyait ses recommandations d'un corps de dix mille hommes, placé aux frontières de l'Argovie, avec menace de tomber sur le parti qui prendrait l'initiative de l'agression. Ce corps était commandé par l'avoyer Diesbach, partisan secret du

1. Cappel, cette localité qui joue un si grand rôle dans les guerres de religion en Suisse, était un ancien convent, fondé en 1185, qui a donné son nom à une grande paroisse composée de quatre communes, sur la route de Zurich à Zug, tout près de la frontière de ce dernier canton, et à 4 lieues de Zurich.

catholicisme, qui avait remplacé le protestant d'Erlach. Enfin, les médiateurs parvinrent à ménager (le 25 juin 1529) une transaction, aux conditions suivantes :

1° Les cinq cantons ne pourront être contraints en matière religieuse ; mais ils renonceront à leur alliance avec l'Autriche, et livreront, pour être détruit, l'original du traité de Waldshut.

2° Schwytz indemnisera la famille du docteur Kayser.

3° Mourner rétractera ses libelles.

4° La liberté de conscience est garantie dans les bailliages communs ; dans chaque localité on votera pour la *messe* ou le *prêche*, à la pluralité des voix ; la minorité se soumettra, ou se retirera dans une localité de sa confession.

Ce traité, on le voit, était au désavantage des catholiques. Néanmoins, il ne contenta pas Zwingli, qui, très-entier dans ses convictions, n'aimait pas les transactions. Aussi, cette paix (*Landfrieden*) fut-elle mal tenue de part et d'autre. Elle laissait d'ailleurs l'arène ouverte, puisque les hommes ardents des deux confessions allaient nécessairement se rencontrer dans les bailliages communs, chacun voulant faire de son côté le plus d'efforts possibles pour persuader les populations que sa croyance était la bonne et devait être préférée. Un autre élément de guerre venait encore, de l'étranger, se joindre aux complications intérieures. Le protestantisme avait grandi en Allemagne et s'était élevé aux proportions d'un parti politique, qui tenait tête à l'empereur Charles-Quint, que sa position faisait de toute manière le champion de la foi catholique.

A la Diète d'Augsbourg (20 juin 1530), les *protestants* de la ligue de *Smalkalde* avaient présenté à l'empereur leur Confession de foi, rédigée par Melanchton, signée par trois électeurs, cinquante-deux évêques et abbés, cinquante-cinq princes, comtes ou barons et vingt-neuf villes impériales. Dès ce moment, il y avait une Allemagne catholique et une Allemagne réformée. Celle-ci était protégée et secourue par François I[er], qui, mis en liberté par le traité de Madrid, voulait prendre sa revanche sur son puissant rival. Zwingli, mécontent de la paix de religion, se mit en rapport avec les protestants d'Allemagne. Il envoya Vadian de Saint-Gall auprès des villes impériales qui avaient pris le parti de la réforme. Il fit plus. Lui, l'ancien adversaire de François I[er] à Marignan, il écrivit à ce monarque pour lui exposer un plan de campagne contre l'empereur, dans lequel il faisait intervenir la république de Venise comme alliée des réformés. Cette épître contenait aussi une apologie de la foi réformée.

Le traité de 1529 ne tarda pas à porter ses fruits. Zurich travaillait avec ardeur les bailliages communs, ce qui indignait les cantons catholiques, dont l'autorité était ainsi méconnue. Zurich encourageait aussi les sujets de l'abbé de Saint-Gall à se révolter contre lui, sous le prétexte qu'un moine ne pouvait être prince souverain et seigneur temporel. Ce canton voulait aussi forcer les cinq Etats catholiques à permettre chez eux la prédication libre et volontaire de la foi réformée. Ces prétentions soulevèrent chez les catholiques de violentes récriminations. Enfin Zurich, ne pouvant supporter plus longtemps cet état, qui n'était ni la paix ni la guerre, proposa de nouveau à Berne d'en finir. Une révolution intérieure, qui avait écarté la tribu des Nobles, composée de gens modérés, ou même secrets partisans de l'ancienne religion, facilitait cette recrudescence belliqueuse inspirée par Zwingli. Berne, sans être pour

la guerre à main armée, proposa de mettre les cantons catholiques en état de blocus, en leur interdisant de s'approvisionner dans les cantons réformés des denrées de première nécessité, comme blé, sel, vin, fer et autres. Zwingli se prononça contre cette demi-mesure, en disant : « Vous ne craignez pas d'affamer ces gens, et vous » redoutez de leur déclarer la guerre! Vous verrez que ce seront eux qui viendront » vous attaquer avec le courage du désespoir! » Il donna sa démission de pasteur, mais on le pria de la retirer. La politique de Zurich était dès-lors identifiée avec la personne du réformateur. Ce canton n'était plus rien sans lui; tous les partis intermédiaires étaient annulés, effacés ou amoindris.

Le canton de Zurich posa donc un *ultimatum*, par lequel il exigeait « la libre prédication de l'Evangile dans les cinq cantons, où les réformés comptaient déjà des adhérents qui n'osaient pas se déclarer. » Les députés des cantons catholiques, réunis à Brunnen le 9 octobre 1531, répondirent par une déclaration de guerre. Ils étaient encouragés par un revirement survenu dans la politique française. François Ier, par son alliance avec les protestants d'Allemagne, et même avec les Turcs, était devenu suspect à toute l'Europe catholique, alors en admiration devant Charles-Quint, qui préparait l'expédition glorieuse de Tunis contre les infidèles. Le roi de France, très-chrétien, voyant qu'il était allé trop loin, affectait tout à coup une grande ardeur pour la guerre sainte, se rapprochait de Charles-Quint et lui proposait de garder l'Italie pendant que l'armée impériale irait en Afrique. Les ambassadeurs de France en Suisse conseillaient donc aux réformés de se tenir en repos. L'un d'eux écrivit à Zwingli : « Si Zurich fait la guerre, elle s'en repentira avant six mois. Il est encore temps, car tout dépend de toi. » Mais le réformateur était trop avancé pour reculer. Il persista donc à pousser aux hostilités, malgré les plus sombres pressentiments. Une inquiétude générale agitait les esprits. On sentait que l'on allait au devant d'une guerre impie et de malheurs dont on ne pouvait prévoir le terme. Les apprêts de la campagne se ressentaient de cette irrésolution. Les catholiques avaient déjà lancé de nouveau huit mille hommes jusqu'à Cappel, que les Zuricois n'en avaient pas réuni deux mille.

Enfin, à la nouvelle que le danger était imminent, tous les hommes en état de porter les armes reçurent l'ordre de partir en toute hâte. On se mit en marche par une nuit d'orage, au son lugubre du tocsin. Zwingli se joignit, comme dans la première affaire, aux combattants, mais avec l'idée qu'il ne reviendrait pas avec eux. Peu de temps auparavant, contemplant avec l'abbé de Wettingen, qui avait embrassé la réforme, une comète d'une grandeur extraordinaire qui répandait la terreur dans les esprits, il avait dit : « Elle éclairera ma mort et celle de maints braves Zuricois. — A Dieu ne plaise! s'était écrié l'abbé. — Dieu le permettra, reprit Zwingli, pour nous éprouver. Je ne crains pas pour notre cause. Dieu gardera son Eglise; mais je n'attends plus rien des hommes. »—Il dit encore à Henri Bullinger, son ami et son successeur : « Cher Henri, reste fidèle à Notre-Seigneur et à son Eglise. »

Le 11 octobre 1531, les deux armées étaient en présence. Lavater, bailli de Kybourg, ancien officier de Marignan, commandait les Zuricois. Voyant la supériorité numérique des catholiques, qui occupaient à Cappel toutes les bonnes positions, il ouvrit l'avis de rétrograder pour attirer l'ennemi dans un lieu où l'on aurait moins

de désavantage. Les soldats de Zurich s'y opposèrent. L'un d'eux, le meunier Gallmann, s'écria : « Ne reculez pas! Ici doit être notre tombeau. » L'action s'engagea à trois heures après midi, par les tirailleurs d'Uri, placés sur une hauteur. Elle fut sanglante et dura jusqu'à la nuit. Les dispositions des Zuricois avaient été si mal prises, qu'ils furent complètement vaincus, malgré leur résistance opiniâtre. Il fallut des efforts inouis pour sauver la grande bannière. Maint chef illustre de la république, des prédicateurs de l'Evangile, et parmi ceux-ci Ulrich Zwingli, trouvèrent la mort en combattant au premier rang. Au plus fort de la mêlée, et quand on se battait avec désespoir autour de la grande bannière, le capitaine Bourkardt avait dit à Zwingli, qui luttait à ses côtés : « Maître Ulrich, on nous sert une coupe bien amère : qui la boira? — Moi, repartit Zwingli, et maint brave qui comme moi est dans la main de Dieu, à qui nous appartenons dans la vie et dans la mort. » Il reçut une première blessure à la tête, comme il exhortait un mourant ; puis il était allé tomber, frappé de nouveau de plusieurs corps, non loin d'un arbre, qui fut appelé dès-lors « le poirier de Zwingli. » Il vivait encore et conservait un visage calme. Les ennemis s'approchèrent, et lui crièrent de se confesser et d'invoquer les Saints. Il garda le silence. « Meurs donc, hérétique! » s'écria le capitaine Vokinger d'Unterwald en lui portant le dernier coup. Le bruit de sa mort s'étant répandu, les catholiques, après l'action, se portèrent vers le lieu où il gisait, les uns avec l'expression de la joie, d'autres le cœur oppressé. Jean Schönbrunner, qui avait été chanoine à Cappel, ne put maîtriser ses pleurs : « Quelle qu'ait été ta croyance, je sais, dit-il, que tu fus un loyal confédéré. Dieu veuille avoir ton âme! »

La multitude des soldats demanda, malgré le landammann Thorf et l'avoyer Golder, qui criaient : « *Paix aux morts!* » qu'il fût procédé à un jugement contre le corps de Zwingli, pour cause d'hérésie. La sentence rendue, le bourreau de Lucerne l'écartela et le livra aux flammes. Sa cendre fut mêlée à celle de porcs qu'on immola[1].

Les fuyards qui les premiers apportèrent à Zurich la nouvelle du désastre de Cappel arrivèrent dans la ville à 7 heures du soir. Elle souleva un violent orage. Les uns éclataient en reproches contre la réforme, cause des déchirements de la patrie. D'autres criaient à la trahison, et demandaient qu'on fît le procès à la tribu des Nobles. Peu à peu les cris de rage firent place à ceux de la douleur. Les blessés commençaient à arriver. Les femmes et les enfants s'enquéraient des morts avec anxiété. Anna Reinhart, la veuve de Zwingli, apprit en quelques instants la mort de son mari, celle de son fils, puis celle de son gendre, de son frère et de son beau-frère. Elle passa encore sept années de deuil dans la maison de Bullinger.

Pendant ces événements, l'armée bernoise, restée en observation à la frontière

1. « *Sein Leib wurde verviertheilt und verbrannt* » dit le père Gall Morell, d'Einsiedlen, dans son *Histoire Suisse*, tome II, page 85. Une relation imprimée en janvier 1532, dans un esprit favorable aux catholiques, dit que Zwingli fut brûlé comme hérétique, « *als einen Ketzer verbrannt.* » « Ceux de Zurich ayant manifesté l'intention de recueillir ses cendres, on y mêla, dit Hottinger, des cendres d'animaux immondes égorgés à dessein, afin que si quelqu'un voulait les vénérer, il vénérât en même temps des cendres de pourceaux. » Cela n'empêcha pas le moine Surius de dire que des amis des réformateurs, ayant visité le champ de bataille trois jours après l'action, trouvèrent son cœur tout entier parmi ses cendres, crièrent au miracle et l'adorèrent. Le fait est, ajoute Hottinger, que Thomas Plater ayant gardé une partie de ce cœur comme une reli-

de l'Argovie, ne fit aucun mouvement pour soutenir celle de Zurich. Elle se replia sur Bremgarten, et le gouvernement de Berne ne répondit que par des défaites ou des excuses aux cris de détresse de celui de Zurich. L'avoyer de Diesbach, qui se retira à Fribourg après la paix, et fit de nouveau profession de catholicisme, était généralement regardé comme l'auteur principal de cette temporisation, qui avait tout l'air d'une défection. Les princes protestants de l'Allemagne, Philippe, landgrave de Hesse, et le duc Ulrich de Wurtemberg, offraient, à la vérité, des secours aux Zuricois; mais cette intervention étrangère aurait été fatale à leur indépendance et à la dignité de la Suisse. Zurich voulut rentrer en campagne avec ses seules forces et celles de ses confédérés qui partageaient ses croyances. On retrouva bien des soldats, mais découragés et démoralisés; il n'y avait plus dans l'armée réformée ni élan, ni confiance, ni discipline. Elle essuya, peu de jours après la défaite de Cappel, un nouvel échec sur la montagne du Gubel, dans le canton de Zug. Quatre mille hommes, commandés par Frey, capitaine du pays de Saint-Gall, mais qui appartenaient à divers cantons, qui se considéraient comme indépendants et agissaient sans ensemble, furent battus par un millier de catholiques de Zug. Frey succomba des premiers. La conquête de cinq drapeaux et de onze pièces d'artillerie accrut la joie du vainqueur.

Après ce second désastre, le mécontentement des campagnards zuricois fut extrême. Ils forcèrent en quelque sorte la main au gouvernement de Zurich. Jean Escher, qui exerçait le commandement militaire laissé par Lavater, qui avait succombé à Cappel, voulut représenter que Zurich ne pouvait pas faire une paix séparée en abandonnant ses alliés. Berne était encore sous les armes avec toute sa puissance. « Ne parlez pas des Bernois, lui cria Landolt de Thalwyl. Sont-ce là des

que, le montra à Bâle à Myconius, ami de Zwingli. Celui-ci le lui arracha et le jeta dans le Rhin, afin qu'on n'en fît jamais un usage superstitieux.

« Le troisième jour après la bataille, dit le réformateur Myconius, disciple de Zwingli, et quand les ennemis furent éloignés de Cappel, des amis et des zélateurs de Zwingli vinrent pour voir s'il restait quelque chose de lui sur le lieu du combat et du martyre. Quelle ne fut pas leur surprise en apercevant au milieu des cendres son cœur entier et intact! Ils restèrent stupéfaits, contemplant ce miracle, mais ne le comprenant pas. Ils s'en réjouirent et en rendirent grâces à Dieu. Quelque temps après, un homme que je connaissais beaucoup et avec lequel j'étais très-familier, Thomas Plater, vint vers moi à Bâle et me demanda si je voulais voir un fragment du cœur de Zwingli qu'il portait sur lui dans une bourse ou sachel. A ces paroles je fus comme saisi d'horreur, et je m'écriai que *non*. J'ai des témoins de ce fait. » D'autres auteurs ajoutent que Myconius s'empara de cette sorte de relique, et la jeta dans le Rhin, au bord duquel se tenait cet entretien.

La chanson composée en allemand suisse après la bataille, et intitulée « *Ein hüpsch Lied von der Schlacht zu Kapel*, » s'exprime ainsi :

Da nun das Feldt den unseren blieb,
Fand man Zwingli den Seelen-Dieb;
Dem Hencker ward er gegeben,
Er ward geviertheilt und verbrannt;
Man möcht im nit bass pflegen.

C'est-à-dire : « Quand le champ de bataille fut resté aux nôtres, on y trouva étendu Zwingli, le voleur d'âmes. Il fut livré au bourreau, écartelé et brûlé; on ne prit aucun autre soin de son corps. »

Sur la place même où eut lieu cette exécution, les admirateurs de Zwingli ont élevé un monument de granit, avec ces paroles qu'il prononça, dit-on, en expirant : « *Ils peuvent tuer le corps, mais non pas l'âme.* » Zwingli était âgé de 48 ans.



1. L'AVOYER WENGI A SOLEURE. 18.

amis? Zurich préfère le dommage à la honte; Berne, la honte au dommage. » Ces paroles coupèrent court à toute discussion. La paix fut conclue entre Zurich et les cinq cantons, à Dennikon près de Baar, dans le canton de Zug, à des conditions généralement équitables, bien qu'elles aient paru dures aux autres réformés, et iniques à quelques chefs catholiques, qui auraient voulu le rétablissement pur et simple de leur culte dans toute la Suisse. Le traité contenait huit articles, dont voici le premier :

« Nous, les Zuricois, devons et voulons laisser entièrement nos féaux et chers confédérés des cinq cantons, pareillement leurs combourgeois du Vallais et tous leurs adhérents, soit laïques, soit ecclésiastiques, dès à présent et à l'avenir, dans leur *ancienne*, *vraie et indubitable foi chrétienne,* sans les inquiéter par des disputes, renonçant à toutes mauvaises inventions, ruses et finesses[1]. Et de notre côté, nous, des cinq cantons, voulons laisser nos confédérés de Zurich et leurs propres adhérents demeurer dans leur *croyance*. »

Les autres articles stipulaient que, dans les bailliages communs, ceux qui avaient embrassé la réforme seraient libres d'y persister ou de retourner à l'antique foi. Les pays sujets sur lesquels Zurich n'avait aucun droit à exercer étaient exclus de la paix.

La *bourgeoisie chrétienne* était anéantie, et les sommes payées par les catholiques, en vertu de la paix de 1529, devaient leur être restituées. Le traité est daté du 16 novembre 1531.

Quand cette paix eut été signée entre les chefs des deux armées, catholiques et réformés se mirent à genoux pour prier; puis, ils se serrèrent la main, burent à la gourde les uns des autres, en signe de réconciliation, et se séparèrent.

Restait Berne, qui concentrait alors toute son attention sur les contrées de l'Helvétie occidentale, où la domination de Savoie était tout-à-fait compromise, et qui ne se souciait que médiocrement de ce qui se passait dans la Suisse centrale. L'armée bernoise s'était repliée sur son territoire, abandonnant les bailliages libres de l'Argovie à la répression catholique. L'ancien culte fut rétabli à Mellingen et à Bremgarten, et ceux qui voulaient persister dans la réforme durent s'expatrier. Les envoyés de la France, de la Savoie, du margrave de Bade, de Jeanne de Hochberg, princesse de Neuchâtel, et des cantons de Glaris, de Fribourg et d'Appenzell, s'étant entremis à Aarau, la paix fut conclue avec Berne, à peu près aux mêmes conditions qu'avec Zurich, le 24 novembre 1531. Les villes de Zurich et de Berne, ainsi que les autres villes réformées de la Suisse, furent chargées d'une indemnité de guerre à payer aux cinq cantons. Elles durent imposer extraordinairement leurs ressortissants, ce qui accrut beaucoup le malaise et le mécontentement. Dans les deux grands cantons réformés, le gouvernement dut s'engager à n'entreprendre désormais aucune guerre sans le consentement des communes.

1. Le texte original du traité, imprimé en 1532, s'exprime ainsi : « Zum ersten sollend und wollen wir von Zürch unser getrewe Eydgenossen......, bey irem waren ungezweyffelten Christlichen Glauben yetz und hienach in iren eygen stedten, landen, gebieten und herrlichkeyten, ungeargert und undisputirt leyben lassen; all böss fundt, anzug und gefert, arglist vermitten. Hinwiederumb so sollen wir von den fünff Orthen unser Eydgenossen von Zürch und ire eygen mitverwandten bey ihrem glauben bleyben lassen. »

Le canton de Soleure, où le parti de la réforme avait un moment prévalu, et qui avait fait cause commune avec Berne dans cette malheureuse campagne, fut sommé par les cinq cantons de payer immédiatement huit cents écus, auxquels il avait été taxé, ou d'abolir la nouvelle croyance. L'avoyer Nicolas de Wengi, l'un des chefs des catholiques, mais magistrat équitable, proposa de maintenir aux réformés l'exercice de leur culte, en laissant à leur charge la contribution. Mais cette opinion resta en minorité; les influences étrangères, qui voulaient avant tout la restauration complète du catholicisme, obtinrent que les églises dont les réformés s'étaient mis en possession leur seraient ôtées. Les paysans protestants, mécontents de cette décision, formèrent un complot avec leurs coreligionnaires du chef-lieu. Ceux-ci devaient s'emparer de l'arsenal, tandis que les campagnards occuperaient les portes : l'exécution avait été fixée au 30 octobre, à minuit. Mais Wengi, prévenu par un conjuré, fit retarder l'horloge et occuper l'hôtel-de-ville et l'arsenal; les protestants furent contraints de se retirer au-delà de l'Aar, dans la petite ville. Déjà les catholiques pointaient contre eux leurs canons; déjà un premier coup avait été tiré sur l'hôpital, où les chefs réformés tenaient conseil : l'avoyer Wengi se précipite devant la bouche d'un canon, en s'écriant : « Si vous voulez tirer sur vos concitoyens, c'est moi que le boulet enlèvera le premier. » Les réformés se retirèrent sans être inquiétés. Le canton de Soleure revint au catholicisme, sauf le Bucheggberg, district enclavé en quelque sorte dans le canton de Berne, qui conserva le protestantisme.

Les cinq cantons espéraient ramener de même tout le pays de Glaris à l'ancienne croyance; mais ils ne réussirent que dans quatre paroisses : le reste de ce petit canton continua de pratiquer le culte réformé. A St.-Gall, l'abbé fut rétabli dans la plénitude de sa souveraineté, sauf dans la ville de ce nom. Le nouveau culte fut proscrit dans tous les pays qui n'étaient pas nominativement compris dans les traités de paix avec Zurich et Berne. Uri obtint sa part de souveraineté dans les bailliages libres, part qu'il avait refusée lors de la conquête. La réforme, qui avait débuté en Suisse d'une manière si éclatante, qui avait un moment paru vouloir s'étendre sur tous les cantons, fut ainsi arrêtée brusquement dans son élan par la guerre de Cappel. Beaucoup de fidèles réformés croyaient que cet échec était dû aux moyens violents par lesquels on avait prétendu l'imposer. D'ailleurs, les réformés étaient loin d'être unis : beaucoup se réjouirent de la mort de Zwingli, qui avait compromis leur parti. Mais cela n'empêcha pas le canton de Berne d'intervenir politiquement et de porter la guerre dans l'Helvétie romane, pour cause ou sous prétexte de religion. Il réussit pleinement, parce que le terrain était préparé de manière à ne pas offrir les mêmes obstacles contre lesquels était venu se briser l'ardeur de Zwingli et des réformés zuricois.



La délivrance de Bonivard, au château de Chillon

CHAPITRE QUINZIÈME.

LA RÉFORME DANS LA SUISSE ROMANE. — CONQUÊTE DU PAYS DE VAUD PAR LES BERNOIS.

Etat de la Suisse romane au commencement du seizième siècle. — Origines de la Réforme dans cette contrée. — Etat des évêchés de Lausanne et de Genève. — Politique de la maison de Savoie. — La confrérie de la Cuillier. — Formation des partis dans Genève. — Combourgeoisies avec Fribourg et Berne. — Luttes pour l'indépendance. — Berthelier. — Bonivard. — Politique de Charles-Quint à l'égard de Genève et de la Réforme. — Farel, Froment, Pierre de Labaume. — Blocus de Genève. — Combat de Gingins. — Conquête du Pays de Vaud par Berne et Fribourg. — Conséquences de cet événement. — Calvin à Genève. — Ses luttes. — Sa retraite et son retour. — Michel Servet. — Mort de Calvin. — But et tendances de sa réforme.

Tandis que la Suisse allemande était dans le trouble et au milieu des agitations de la guerre civile, la Suisse romane, plus tranquille, était parcourue par Farel, Viret d'Orbe et d'autres réformateurs, qui, par un travail incessant, cherchaient à y faire prévaloir leurs doctrines. Berne, depuis les guerres de Bourgogne, regardait les pays romans de l'Helvétie comme lui appartenant en quelque sorte, ou plutôt comme devant lui échoir incessamment. Il n'y avait plus ni direction politique, ni force d'impulsion, ni pouvoir central. La maison de Savoie était en pleine époque de décadence, à la veille de ses plus grands malheurs et de l'invasion française. La lutte était partout, entre les seigneurs féodaux et les villes, entre celles-ci et les campagnes. Les gentilshommes des anciennes familles avaient organisé sur les bords du

Léman une sorte de croisade, une confédération contre les villes, et surtout contre Genève, dont l'esprit républicain commençait à donner des signes de vie dans sa lutte contre l'évêque et le gouvernement ducal. Les bourgeois de Genève et de quelques villes du pays de Vaud, comme Avenches et Payerne, avaient tourné les yeux du côté de la Suisse allemande, depuis que la réforme religieuse, inséparable d'une réforme politique, avait paru y prévaloir. Ces cités se confédéraient avec Berne, le plus puissant des cantons, et d'ailleurs leur plus proche voisin, contre l'esprit féodal. Berne répondit à l'appel qui lui vint ainsi des rives du Léman, par l'envoi de prédicateurs de la réforme à Aigle, à Orbe, à Grandson, pays où s'étendait sa puissance depuis les guerres de Bourgogne. De nombreux réfugiés de France, pour cause de religion, étaient venus joindre leurs efforts aux leurs. L'évêque de Lausanne, les chanoines, les monastères puissants, les prêtres et les moines, s'émurent en présence du danger. Les populations furent d'abord plus étonnées qu'édifiées. En général, la réformation était moins goûtée des peuples romans que des peuples germaniques. La foi nouvelle, qui avait d'abord occupé un moment l'évêque et sa cour comme objet de curiosité dans un siècle qui en produisait tant d'autres, avait été bientôt nettement proscrite, comme nous l'avons vu, par les Etats de Vaud réunis à Moudon. Mais Berne et les réformés ne se découragèrent pas pour si peu. Ils persévérèrent dans les lieux où la domination bernoise avait quelque raison d'être et de se faire obéir, particulièrement dans les bailliages possédés en commun par ce canton et Fribourg, à Morat et à Orbe. Farel était à Morat en 1531, pendant la guerre de religion qui mettait en feu la Suisse allemande. « Les affaires du Seigneur vont bien ici, écrivait-il à Fortunat, ministre français qui cherchait de l'emploi. Vous pouvez vous mettre en chemin pour me rejoindre. Mais ne vous attendez pas à du repos. Vous ne vous reposerez que quand vous serez las, et vous ne moissonnerez point que vous n'ayez semé à vos dépens. » De Morat, il allait à Neuchâtel pour surveiller l'Eglise réformée de cette ville, à Avenches, qui n'était qu'à trois lieues de Fribourg, et où les bourgeois l'appelaient. Fribourg, aussi hostile à la réforme que Berne l'était à la catholicité, s'opposait vivement à ses prédications. L'évêque de Lausanne, Sébastien de Montfaucon, menaçait de son côté. A Orbe, Farel avait introduit la réforme dès l'année 1530. Pierre Viret, originaire de cette ville, l'un des écrivains les plus originaux de l'école réformée, l'avait secondé puissamment. Mais elle avait fait néanmoins assez peu de progrès, quand en 1531, à la suite de scènes violentes, occasionnées par une prédication de Farel, le gouvernement bernois intervint, fit fermer les couvents et la plupart des églises, qui étaient au nombre de sept, et introduisit la réformation, de même qu'à Yverdon et à Grandson[1]. Petit à petit, elle pénétra

3. Nul n'a décrit plus naïvement les premiers moments de la réformation dans la Suisse romane, que le grand banneret Pierrefleur, d'Orbe, dans sa Chronique, qui sera incessamment imprimée. Il était partisan du régime ancien, et débute ainsi : « Pour ce que la mémoire des tribulations advenues en la ville d'Orbe ne soit mise en oubli, et que icelle est à présent succombée en la loy ou plutôt *secte luthérienne*, que à présent veulent estre appelez *Evangeli*, outre le vouloir des principaux et gens savans de la ditte ville ; et affin que blasme, si blasme se doit appeler, comment l'on pouvait faire, ne leur soit improperé ; et moy le *grand banderet* estant assis au milieu de la fontaine de la ditte ville, ayant veu la déduction du tontage, l'ay bien voulu mettre en mémoire par ordre depuis le commencement jusqu'à la fin. Aussi semblablement sera entremeslé en ce présent traitté la prinse du Pays de Vaulx faicte par les seigneurs

dans toutes les villes de l'Helvétie romane où les Suisses et surtout les Bernois avaient de l'influence. Sans les souvenirs terribles de la guerre de Bourgogne, qui avaient fait des confédérés et de leur intervention un sujet d'effroi, tant ils s'étaient montrés cruels et avides, les progrès de cette propagande auraient été encore plus grands.

A Genève, ville impériale et épiscopale, où les droits de l'évêque, des bourgeois, des ducs de Savoie, successeurs des anciens comtes de Genevois, étaient entremêlés d'une manière à peu près inextricable, l'occasion était unique pour la Suisse, et surtout pour Berne, de ménager une intervention politico-religieuse. Genève avait eu de toute ancienneté, comme aussi les princes de la maison de Savoie, des rapports et des alliances avec les cantons, surtout avec Fribourg et Berne. En 1526, ces traités avaient été renouvelés, amplifiés et révisés dans un sens qui, vu l'esprit de l'époque, devait déplaire à l'aristocratie sacerdotale et nobiliaire. Les sectateurs de la liberté étaient nombreux et influents dans la bourgeoisie genevoise. C'est contre leurs progrès, leurs tendances et leurs empiètements sur ce qui restait encore de la féodalité romane, que surgit cette fameuse *confrérie de la Cuillier*, qui comprenait les gentilshommes dont les domaines étaient situés sur les rives du Léman et les gens de l'évêque. Cette association puissante avait un but politique très-sérieux. Elle prétendait s'affranchir de toute juridiction ayant pour base le droit commun, et s'en tenir à son droit patricien. Elle niait tout pouvoir émanant des bourgeois, et s'en rapportait à des arbitres pris dans le sein des enfants de la noblesse, plutôt que de reconnaître la loi et les franchises des bourgeois. En un mot, c'était une institution féodale et patricienne en guerre avec les plébéiens ou le commun du pays[1].

Un jour que ces gentilshommes étaient réunis dans un banquet au château de

de Berne sus le duc de Savoye, la ruine et désolation des églises du dict Pays de Vaulx, comme le tout sera plus amplement déduict et déclairé par ordre, ainsi comment je l'ay veu. Priant à tous ceulx qui ce présent livre liront, qu'il soit de tous admis et reçeu en bonne part, et non avoir égard à mon rude, mal orné et simple langage, lequel est rude selon la forme et style du pays. »

1. La création de l'institution si connue sous le nom d'*Association des gentilshommes de la confrérie de la Cuillier*, est ainsi racontée par le banneret Pierrefleur, d'Orbe, dans sa Chronique encore manuscrite : « Au mois d'octobre, l'an 1530, les gentilshommes du Pays de Vaud, comprenant depuis Lausanne, Morges, jusque près de Chambéry, estant de la confrérie de la Cullier, firent grandes assemblées et grands amas de gendarmes, sous espérances de penser surprendre la ville de Genève. La cause de leur différend estoit que les dicts de Genève avoyent tué un gentilhomme passant par la ditte ville, nomé François de Pontvoyre, lequel estoit de la ditte confrairie de la Cuilie. Il est à noter que les gentilshomes du Pays de Vaud, comprenant depuis la Sarra, Moudon, jusque de là Genève par la coste de Monts et outre le lac, firent par ensemble *alliance et confrairie* qui se nommait Confrairie de la Cuilie, *en laquelle il falloit que tous les dicts confrères fussent gentilshommes et nobles, subjects au dit duc de Savoie*. Item, que tous portassent en leurs cols une cuilier pendue, fust d'or ou d'argent, attachée à un ruban de soye, et celui qui se trouvoit sans la porter estoit pour un esmende composée entr'eux tornant au profit de la dicte confrerie. Item tenoient tous les ans les dicts confrères une fois leurs congrégations en la ville de Nion, ni de là ne se povaient remuer ; le jour député estoit le premier jour de janvier, et duroit quelquefois huict jours, ou plus ou moins, auquel conseil estoit *discuté* et *parlé de plusieurs affaires*. Item estoit fait et ordonné que si *aucun différend sortissoit entre eux tant occasion de bien possessoire que d'autres, le dit différend se devoit contenir jusques au premier conseil, auquel le tout se devoit appointer par les dicts confrères*. Item estait ordonné que si quelque estranger fist déplaisir tant au moindre qu'au plus grand, icelle injure ou desplaisir se devoit venger ou poursuivre à leurs coustes et missions, jusques à fin de leurs vies et de leurs biens. »

Bursinel, au-dessus de la petite ville de Rolle, l'un d'eux, élevant sa cuillier en l'air, dit la chronique populaire, s'écria : « Aussi vrai que je la tiens, nous avalerons Genève. » On les appela dès-lors les chevaliers de la cuillier.

La prospérité de Genève, due au commerce et à la liberté, à l'industrie et à l'économie des bourgeois, excitait depuis longtemps l'inquiétude et l'envie des princes de la maison de Savoie, qui s'étaient substitués par le droit du plus fort aux anciens comtes de Genevois. Le duc Charles III, souverain sans talent et sans expérience, était resté jusqu'alors étranger au grand conflit soulevé entre Charles-Quint et François I[er]. Gardien des Alpes, il semblait ignorer quel rôle il aurait pu jouer dans ce débat, et ne paraissait préoccupé que des moyens de réduire les villes épiscopales de Genève et de Lausanne, enclavées dans ses Etats. Il prétendait, en les assujétissant, relever dans l'Helvétie romane l'établissement que le comte Pierre de Savoie, l'un de ses devanciers, avait jadis ébauché. A Genève, cette œuvre s'était avancée par la nomination que faisaient presque invariablement les chanoines de cadets ou de fils illégitimes de la maison de Savoie pour l'épiscopat [1]. Une cour brillante s'établit dans cette ville ; les doubles pouvoirs du duc et de l'évêque, au lieu de se combattre comme jadis, étaient maintenant réunis dans une même entente pour l'asservissement des bourgeois. L'évêque Jean VII de Savoie, fils naturel de l'évêque François de Savoie, ayant aliéné en faveur de sa maison des droits temporels de l'évêché, la communauté genevoise avait protesté. Le duc fit occuper la ville en armes, la mit en état de siége, et commença d'impitoyables poursuites. Ce fut alors que le nom suisse vint la couvrir de son bouclier.

Le commerce des cantons occidentaux se faisait par Genève. Les relations entre cette ville et celles de Fribourg, de Berne et de Soleure étaient très-actives. Il se forma dans la bourgeoisie genevoise un parti d'hommes jeunes et courageux pour la plupart, qui prit pour devise : « Qui touche l'un touche l'autre. » Un évêque de la maison de Savoie étant venu à mourir, le parti suisse dans Genève avait mis en avant pour le remplacer Aimé de Gingins, abbé de Bonmont ; mais son élection n'avait pas été approuvée. Le duc Charles, à défaut d'un membre de sa famille, fit nommer à l'évêché Pierre de la Baume, d'une grande maison de Bourgogne, « homme qui ne se souciait, dit Bonivard dans ses Chroniques, ni du duc de Savoie, ni de ceux de Genève, mais seulement de bien remplir sa bourse, pour la vider joyeusement après. Il comptait y parvenir, ajoute-t-il, mieux par la guerre que par la paix, et pensait que les Genevois n'auraient guère de chagrin d'être esclaves, pourvu qu'ils ne le fussent pas du duc de Savoie. Mais les Genevois ne voulaient l'être ni du duc ni de l'évêque. » Le nouveau prélat n'aimait pas Genève ; aussi faisait-il de préférence sa résidence à St.-Claude ou à Arbois en Bourgogne, où il avait de riches bénéfices. Les partis, forts de son absence, s'exaltèrent. Celui de Savoie, des ducaux ou des Mammelus, avait pris pour signe de ralliement une crête de coq ; celui des Suisses ou des *Eidguenots* ou *Huguenots*, en allemand *Eidgenossen*, portait la croix blanche des confédérés [2]. « Reconnaissez les traîtres à la croix des Eidguenots, disaient les

1. La maison de Savoie a fourni à l'Église de Genève les évêques suivants : Amé VIII (Félix V), Pierre III (1450), Jean-Louis (1460), François II (1484), Philippe, élu évêque à l'âge de sept ans ; Jean VII (1513).

2. Il est au moins douteux que telle soit l'origine du nom de *Huguenot*. Mais comme toutes les

ducaux. » — « Reconnaissez les serviles à la crête des Mammelus, disaient les indépendants. » Déjà quelques années auparavant, ceux-ci, prenant une initiative énergique, sur le conseil de l'un d'entre eux, Philibert Berthelier, proscrit pour son attachement à la cause helvétique, avaient demandé la combourgeoisie de Fribourg. Berthelier était rentré dans sa patrie avec des ambassadeurs de ce canton, qui avaient proposé un traité. Les indépendants l'emportèrent, et l'alliance fribourgeoise fut conclue. C'est ainsi que Genève, comme précédemment plusieurs autres villes de l'ancienne Helvétie, fut amenée à la politique fédérale. Ces combourgeoisies ont été l'un des éléments capitaux dont s'est formée la Confédération et la nationalité des Suisses. Mais tout n'était pas fini, et le triomphe des Eidguenots était loin d'être définitif.

Les Mammelus s'adressèrent au duc pour qu'il eût à faire rompre par la Diète des cantons le traité de combourgeoisie. Les cantons, qui voulaient ménager le duc, et qui commençaient à être désunis par les querelles religieuses, contraignirent Fribourg à renoncer à l'alliance de Genève. Le duc entra dans la ville par la porte St.-Antoine, qu'il fit abattre. Alors commença une réaction terrible.

Le duc fait poursuivre Berthelier, qui ne veut pas fuir, quoique averti. « Gardez bien cette arme, dit-il en remettant son épée aux satellites chargés de l'arrêter; vous en rendrez compte. » On lui crie de demander grâce à monseigneur. — Quel seigneur? — Mgr. de Savoie. — Je ne suis point à lui; quand il serait mon maître, l'innocent ne demande point grâce. — Tu mourras. — Il se tut et écrivit sur la muraille de sa prison : « Je ne mourrai pas tout entier, mais je raconterai les œuvres du Très-Haut [1]. » Sa fin fut digne de son énergique courage. Condamné à mort par le prévôt de l'évêque, pour désobéissance à son prince, il est décapité devant le château de l'Ile. Le bourreau montre sa tête au peuple, et l'expose à Champel; son corps est mis au gibet. — Le conseiller Levrier est condamné à la même peine, pour avoir dit que le duc n'était pas *souverain* à Genève. Il marche à la mort en prononçant des vers latins dont voici le sens : « Quel mal m'a fait la mort? La vertu grandit après la mort; elle ne périt ni par le supplice ni par le glaive du tyran [2]. » — Bonivard, prieur de St.-Victor, riche, indépendant, ami de la liberté, et ne songeant, quoique ayant des sujets, qu'à mériter le titre de citoyen, le plus grand appui du parti patriote après Berthelier, est arrêté dans le Pays de Vaud par des créatures du duc de Savoie et conduit prisonnier au château de Grollée dans le Bugey. Tout le reste du parti se tait. Après ce qu'on a osé sur Berthelier, sur Levrier, sur Bonivard, qui peut se croire en sûreté?

Charles III, naturellement despote et borné, était encore renforcé dans ses plans de réaction sanglante et brutale, par l'appui qu'il tirait de l'alliance de l'empereur

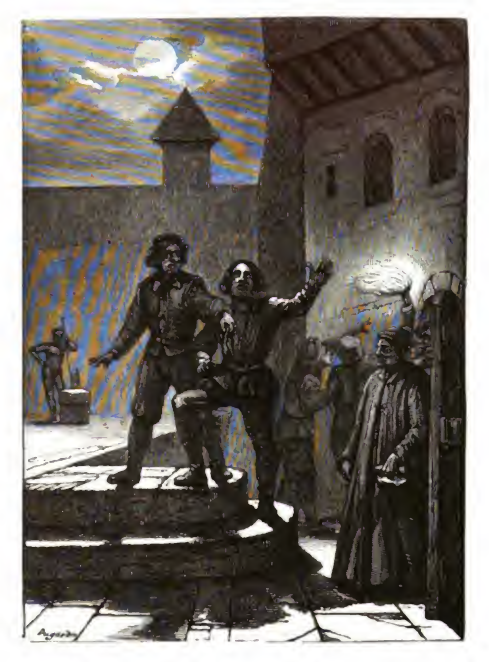
autres étymologies que l'on donne de ce mot sont assez peu claires, nous laissons subsister celle-ci, qui est traditionnelle.

1. *Non moriar, sed narrabo opera Domini.* « Berthelier, dit Bonivard, aimait la liberté, avait le sens pour la connaître et la hardiesse réglée pour l'entretenir et maintenir. Et parce qu'il voyait les sages moins ardents à ce faire, était contraint souventes fois se accompaigner des fols, et aussi souvent soutenoit les faules des jeunes gens contre la justice, de quoy il était un peu blâmé des gens qui ne connoissoient son intention, comme de se trouver en banquets, jeux, danses et irrisions contre les ennemis de la chose publique. »

2. Quid mihi mors nocuit? virtus post fata virescit.
Nec cruce nec saevi gladio perit illa tyranni.

Charles-Quint. Ce puissant souverain avait épousé, comme lui, une princesse de Portugal. Il soutenait la maison de Savoie contre François I[er], qui menaçait à chaque instant de la ruiner dans ses expéditions d'Italie. Il la protégeait aussi contre les Suisses. Cette intervention de Charles-Quint devenait dans ce cas d'autant plus dangereuse, qu'il n'agissait pas seulement dans les affaires de Genève et des Suisses comme empereur. Descendant directement des empereurs Rodolphe et Albert de Habsbourg, arrière-petit-fils et héritier de Charles-le-Hardi, dernier duc de Bourgogne, ne pouvait-il pas se prévaloir de sa position prépondérante pour revendiquer un jour les droits ou faire revivre les prétentions des deux maisons de Habsbourg et de Bourgogne sur les pays situés entre le Rhin, le Rhône et les Alpes? Voilà ce qui rendait dangereuse l'intervention de Charles-Quint dans les démêlés du duc de Savoie avec les Genevois et les Suisses. La position devint encore plus critique, quand un autre citoyen illustre, Besançon Hugues, sorti de Genève au milieu de la proscription, y rentra avec un traité d'alliance, non plus avec Fribourg seulement, mais encore avec le puissant canton de Berne. Désormais, les Eidguenots de Genève allaient s'appuyer sur la réformation religieuse. Les Bernois allaient leur en apporter les premiers principes, qui devenaient ainsi une arme puissante contre le double despotisme du duc et de l'évêque. L'idée de la liberté religieuse était désormais inséparable de l'idée de la liberté politique. Tout changeait dans Genève, et ce nouvel élément retrempait le caractère national. En vain la ligue des confrères de la Cuillier voulut-elle agir contre les bourgeois naguères si faibles et si méprisés : les temps avaient changé, et il n'était plus facile de les dompter. Aidés des Bernois, ils résistaient avec avantage, et, pour achever de les relever, François I[er], envahissant les Etats du duc de Savoie, qu'il voulait punir de ses sympathies pour la politique espagnole et autrichienne, allait bientôt le chasser de sa propre capitale, et le détrôner en dépit des liens du sang, car Charles III était le frère de la mère du roi de France. « Dieu nous garde de tels neveux! » s'écrie l'historien Cibrario. Ce fut au milieu de ces événements que Charles-Quint donna ordre aux ministres qui dirigeaient ses affaires dans la Franche-Comté, province qui lui était restée de l'héritage de Marie de Bourgogne, son aïeule, de se porter médiateurs entre les Genevois, le duc de Savoie et l'évêque, Pierre de la Baume. « Il faut, écrivait l'empereur en 1530, pacifier les différends actuels et ceux qui pourraient sourdre par ci après entre les susdits, pour raison des droits qu'ils prétendent sur Genève. Il faut aussi faire lettres particulières auxdits de Genève, narrant que Sa Majesté a entendu que aucuns de leur ville ont été notés de s'adonner aux erreurs, hérésies et nouvelles sectes excitées contre notre sainte foi, ce que Sa Majesté n'a voulu légèrement croire pour l'estime qu'il a toujours eue d'eux et de leurs prédécesseurs, comme bons catholiques. Item on fera une lettre à Monseigneur de Savoie, pour qu'il tienne la main à ce que ceux du dit Genève persévèrent constamment dans la foi [1]. Et quant est aux questions que le duc a avec les Suisses,

1. *Instructions de l'empereur au sujet des démêlés de la ville de Genève avec son évêque et le duc de Savoie*, dans les papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, tome I, page 486-87. Une deuxième instruction est encore plus explicite. Après avoir insisté sur ce que Genève, comme dépendant du duc de Savoie, est pays d'Empire, Charles-Quint ajoute : « En cette affaire il convient de procéder comme l'exige la dignité impériale et la conservation de ses droits. On fera tout le possible pour obvier, par toutes remontrances convenables, entremêlées, si besoing faut, de modeste sévérité, pour empêcher que les dits de Genève ne défaillent de notre sainte foi en leurs diffé



1. MORT DE LÉVRIER. 12.

et en tant qu'elles tendent à usurper sur son Etat, l'empereur est tenu de l'assister à cause de sa dignité, et de s'employer, comme catholique, à la défense de la foi. D'ailleurs l'état du dit duc est fort avantageux pour la défense de l'Italie, pour la défense de la maison d'Autriche et de Bourgogne, et pour retenir les Français, Suisses ou autres, qui voudraient mouvoir de quel côté que ce soit. C'est pour cela qu'il serait bon de le faire entrer dans la défense de l'empire et dans la ligue de Souabe. »

On voit comment à Genève la question des droits du duc, de l'évêque et des bourgeois se compliquait de la question de la réforme religieuse et de la situation générale de l'Europe. Il est certain que, sans l'antagonisme de Charles-Quint et de François Ier, qui éclata alors avec un redoublement d'animosité et avec une recrudescence inouïe, le triomphe des Genevois et des Bernois, leurs nouveaux alliés, n'aurait pu être ni si prompt, ni si complet. Il n'entre pas dans notre plan de rappeler les incidents multipliés qui amenèrent à Genève l'établissement de la réforme. Ce ne furent, durant quelques années, qu'une lutte perpétuelle et un échange de provocations, de menaces, d'insultes, d'usurpations, d'actes audacieux, de rigueurs, d'offenses réciproques, entre le duc, qui entendait faire révoquer les nouvelles alliances, et les Genevois, qui voulaient les maintenir ou périr. Ce fut au milieu de ces conflits que s'accomplit la transformation religieuse de Genève, malgré les défenses de Charles-Quint, et avec l'assistance secrète de François Ier, qui, tandis qu'il étouffait en France la réforme au milieu des plus affreux supplices, l'encourageait en Allemagne et ailleurs, parce qu'elle affaiblissait son ennemi. On sait assez quelle immense influence exercèrent sur l'établissement définitif du protestantisme dans une partie de l'Europe, les encouragements que François Ier et ses successeurs donnèrent aux réformés à l'étranger. Ce fut alors que commença dans les régions du gouvernement en France ce qu'on appela la politique protestante, qui fut pratiquée même par des ministres cardinaux de l'Eglise romaine, comme Richelieu et Mazarin. Cette politique consistait à favoriser au dehors, et surtout en Allemagne, le protestantisme, pour amener une scission dans ce pays, tout en le comprimant énergiquement dans l'intérieur du royaume.

L'approche d'une armée suisse, manœuvrant de concert avec celle de François Ier contre le duc de Savoie, contraignit ce prince à signer avec Berne et Fribourg les traités de Saint-Julien et de Payerne (1530). Par le premier, le duc de Savoie dut jurer de laisser Genève en paix, et, pour gage de sa promesse, il donna le Pays de Vaud en hypothèque. Cette garantie devait le lui faire perdre. Ce fut à l'ombre de ces traités de paix que la réforme commença son œuvre officielle dans Genève. Guillaume Farel, ce réfugié dauphinois, qui prépara les voies à Calvin et qui est dans la Suisse française le père de la réforme et des réformateurs, parut pour la première fois dans les murs de Genève en 1532, à l'issue de la lutte qui avait eu pour résultat l'éloignement du duc de Savoie, accablé sous le poids de ses revers et des armes de François Ier, et le maintien des combourgeoisies de Berne et de Fribourg.

rends avec le sieur duc, et prennent appuy de ceux des ligues suisses. Au contraire, on fera en sorte que les Genevois se remettent pleinement en obéissance et jugement de Sa Majesté. Bien entendu toutefois que les dites remontrances se fassent de sorte que, par despération de la bonne volonté de sa dite Majesté, les dits de Genève ne fassent pis. »

Les Bernois avaient semé les idées nouvelles dans Genève : les jeunes gens qui avaient les premiers embrassé la cause de la liberté politique, sous l'impulsion de Berthelier, furent les premiers aussi à pencher pour l'émancipation religieuse. Ils consultèrent Bonivard, le prieur de Saint-Victor, délivré de sa prison pendant les troubles, pour lui demander son avis sur une réformation. Ils le savaient plus attaché à leur ville comme citoyen, qu'à son intérêt comme riche possesseur de bénéfices ecclésiastiques. Bonivard leur répondit : « Je voudrais bien que le mal fût ôté de notre Eglise, et des autres aussi, pourvu que le bien y succédât ; le mal étant évité, et par aventure changé en pis. Vous voulez réformer votre Eglise, ce dont, à la vérité, elle a bon besoin, tant en doctrine qu'en mœurs. Mais comment la pourrez-vous réformer, vous qui êtes si difformes ? Si vous voulez toujours rester ainsi, souffrez aussi les autres ; ou si vous voulez les réformer, montrez-leur le chemin. Puis, envoyez quérir des prédicants qui vous endoctrineront à persister dans votre réformation. » Farel et son compagnon Saunier commencèrent en effet à prêcher ; mais, sur les plaintes du grand-vicaire de l'évêque et des chanoines, ils furent cités devant le Petit Conseil. Les Bernois demandèrent qu'ils fussent admis à exposer leurs doctrines. Assaillis de vives interpellations, les prédicants se déclarèrent prêts à exposer leur foi, et à la maintenir jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Cette audace augmenta l'irritation de leurs adversaires. « *Frappez, frappez ! Au Rhône, au Rhône !* » criait-on de toutes parts. Ils durent sortir de Genève, et s'embarquer sur le lac, accompagnés de quelques notables qui avaient pris parti pour eux.

Tel fut le début de la réformation à Genève ; mais Farel avait été accoutumé à des scènes semblables partout où il avait exercé son périlleux ministère : à Montbéliard, à Porrentruy, à Tavannes, à Bienne, à Neuchâtel, à Valengin, à Orbe, à Aigle, à Lausanne. Il envoya à sa place Antoine Froment, jeune prédicant, qui ouvrit une école de réforme, sous couleur d'enseigner à lire aux enfants et aux adultes : le nombre des *Evangéliques* (c'est ainsi qu'on appelait ses disciples) s'accrut. Les catholiques recommencèrent leurs attaques pour arrêter leurs progrès. Les Bernois intervinrent alors plus nettement. Ils adressèrent, le 24 mai 1533, aux magistrats de Genève, par un héraut, des lettres en faveur des Evangéliques. Ceux-ci, forts de cet appui, se réunirent en armes. Des marchands de Fribourg, qui se trouvaient alors à Genève, voulurent intervenir comme médiateurs : la paix se fit. Chaque parti donna des otages ; mais ce n'était qu'une paix plâtrée : les Evangéliques, se disant attaqués de nouveau, reprirent bientôt les armes. Dans la mêlée, un chanoine originaire de Fribourg, Wehrly, fut tué, et les Fribourgeois demandèrent la punition des meurtriers. L'évêque Pierre de La Baume, qui était venu, bien malgré lui, au milieu des troubles, résider dans son évêché, en sortit pendant ces scènes de désordre, pour ne plus y reparaître. De sa retraite de Saint-Claude, il écrivit aux Genevois pour leur interdire la lecture de la Bible en langue vulgaire, et il envoya un moine dominicain, Furbity, pour prêcher les doctrines catholiques. Ce docteur argumenta en effet contre Froment et contre les Bernois, qu'il traita d'*hérétiques allemands*. Froment fut chassé, comme l'avait été Farel, et obligé de se réfugier à Berne. Alors un nouveau chef du parti indépendant, Baudichon, qui avait pris le rôle de Berthelier, demanda l'assistance des Bernois. Ceux-ci, qui avaient été mécontents de l'intervention fribourgeoise dans l'affaire de Wehrly, parurent à leur tour sur la

scène. Le gouvernement de Berne se porta partie criminelle contre Furbity, et renvoya Farel à Genève avec des lettres très-vives. Les prédications de Farel mirent de nouveau toute la ville en rumeur. Des députés de Berne, accompagnés du réformateur Viret, d'Orbe, firent bientôt pencher la balance du côté de la réforme: le parti évangélique devait triompher de l'évêque, comme le parti patriote avait triomphé du duc. D'ailleurs, les épiscopaux discutaient peu. Disputer, pour eux, c'était abdiquer. Les réformés étaient, au contraire, animés d'un zèle incroyable de prédication et de dispute.

Furbity, accusé d'avoir avancé des dogmes qu'il ne pouvait soutenir par les saintes Ecritures, et surtout d'avoir outragé Berne, fut mis en prison. Farel obtint la permission de prêcher de nouveau; et il gagna à la réforme plusieurs moines, défenseurs obligés de l'ancien culte. Viret et Froment le secondèrent. Le parti catholique ne pouvant plus recourir au soulèvement, tourna ses espérances vers une attaque extérieure contre Genève: les partisans de l'évêque émigrèrent; le duc et l'évêque empruntèrent de l'argent, et levèrent des troupes. Fribourg, catholique, abandonna l'alliance de Genève, une fois que cette ville eut été conquise à la réforme. Elle fut exposée à un blocus rigoureux, qui dura près de deux ans, et à toutes sortes de vexations de la part de la ligue de la Cuillier. Le duc se vengeait sur tous les citoyens qui lui tombaient entre les mains. Une de ses premières victimes avait encore été Bonivard, qui, revenant de Fribourg, tomba dans une embuscade et fut conduit dans le souterrain du château de Chillon, où il passa plusieurs années. C'est ce qu'il appelle sa seconde passion. Ce fut au milieu de ce blocus que s'accomplit la réformation. On procéda à son établissement à Genève, comme on avait fait à Zurich, à Bâle, à Strasbourg, à Neuchâtel, en employant la voie de la controverse publique et du vote général. Le 30 mai 1535 fut fixé pour cette dispute. Deux champions, Caroli et Chapuis, se présentèrent du côté des catholiques; du côté des réformés, la discussion fut soutenue par Farel, Viret, Froment et Jacques Bernard. Elle dura un mois. « A la fin, dit Froment, les catholiques ne surent que faire, sinon acquiescer et souscrire du côté des proposeurs. » Le peuple adhéra aux dogmes protestants, et le 8 août Farel prêcha à Saint-Pierre; le 27 août, le culte réformé fut établi d'après le rite de Berne et de Zurich; les images furent enlevées ou brisées; les prêtres et les religieux qui voulurent sortir de Genève furent conduits à Annecy. « Bien peu, dit Michel Roset, demeurèrent dedans, qui ont eu pension jusqu'à leur trépas. » Les revenus ecclésiastiques servirent à fonder des établissements d'instruction ou de bienfaisance.

Cette révolution, nous l'avons dit, fut singulièrement favorisée par les événements extérieurs. Le duc de Savoie se consumait en vains efforts autour de Genève: les bourgeois, serrés de près, appelaient à grands cris l'assistance de Berne; mais la majorité du Sénat de ce canton était composée d'hommes prudents, qui redoutaient à la fois l'empereur Charles et le roi François; le premier, surtout, faisait de grandes levées, et on croyait que ces troupes, dirigées sur l'Italie, étaient destinées à soumettre en passant Genève, Berne et la Suisse. On ignorait encore que leur but était plus lointain, et qu'elles menaçaient l'Afrique et Tunis. Berne répondit donc à Genève: « Pour les grosses pratiques qui sont de présent par le monde, nous voulons bien vous prévenir que vous avisiez sagement sur vos affaires; car, pour les périls

auxquels nous sommes exposés, nous ne pourrions vous secourir. Ce ne serait chose raisonnable que de laisser notre pays pour aller à vous. » Un des députés bernois, porteur de cette réponse, passa par Neuchâtel en revenant de Genève. A l'ouïe de la détresse où se trouvait réduite une ville dont Farel était le pasteur, les Neuchâtelois et leurs voisins du Jura s'émurent. Neuf cents hommes se mirent en marche, et, s'acheminant le long de la cime des montagnes qui séparent le Pays de Vaud de la Franche-Comté, ils arrivèrent près de Gingins. Cette petite troupe se vit bientôt assaillie par quatre mille hommes de Savoie, tant à pied qu'à cheval. Elle tint bon, et, le courage l'emportant sur le nombre, elle mit en fuite les troupes ducales, qui laissèrent quelques centaines de morts sur la place. Les Genevois, qui venaient d'apprendre qu'il ne fallait rien attendre de la part de Berne, voulurent sortir à la rencontre de leurs libérateurs neuchâtelois; mais des députés bernois intervinrent et exhortèrent les uns et les autres à rentrer chez eux, dans l'espérance d'une paix prochaine et de l'intervention fédérale.

Ils le firent, non sans une profonde tristesse, car ils s'apercevaient que la politique circonspecte l'emportait sur les sympathies généreuses. Au mois de septembre 1535, les cantons avaient leur Diète à Baden; mais les confédérés étaient divisés par l'intérêt, par la religion et par le sang versé dans la guerre civile de Cappel. L'impossibilité de rien faire pour délivrer Genève par une intervention ou une médiation des Suisses avait été constatée. Alors Genève, en désespoir de cause, avait attendu sa délivrance de la France : remède pire que le mal. «Vous avez recouru aux Suisses, disait aux Genevois le sire de Veretz, envoyé de François I[er]; ils n'ont su que vous mener, de délais en délais, sur le bord de votre ruine; le roi ne demande que d'être appelé le protecteur de vos libertés : donnez-lui la prérogative de faire grâce qui appartenait à l'évêque, et il vous laissera tous vos droits. »

Le trésorier Jean-François Nægueli, envoyé bernois à Genève, était témoin de ces menées et suivait avec anxiété les événements. C'était un homme entreprenant et perspicace, qui s'était distingué en Italie. Il comprit que l'heure était venue pour sa patrie de prendre un parti, si elle ne voulait pas voir l'Helvétie romane et savoisienne tomber aux mains de l'empereur ou du roi de France. Berne fut attentive aux avertissements de son envoyé. Elle appela ses contingents et ceux de ses alliés; puis elle envoya à Charles III une lettre de défi. L'armée bernoise fut bientôt prête; elle se mit en marche à la mi-janvier 1536, sous le commandement de Nægueli, auquel avaient été adjoints huit conseillers et des lieutenants intelligents, comme Guillaume Hertenstein, Antoine Tillier, commandant de l'artillerie, Frisching et Wurstemberger, chefs des volontaires. Les troupes auxiliaires de Neuchâtel, de Bienne et de Neuveville rejoignirent le corps principal à Morat. Celles de Gessenay, de Château-d'OEx et d'Aigle se rallièrent à Payerne. Morat, Grandson, Echallens préparèrent des vivres. Cudrefin livra ses approvisionnements de grains, et fit sa soumission. Avenches fut laissée pour le moment de côté, comme appartenant à l'évêque de Lausanne, auquel on n'avait point encore déclaré la guerre. La ville de Payerne, déjà liée à Berne par une combourgeoisie, lui prêta serment de fidélité. Echallens. Moudon, Rue, firent leur soumission. Jusqu'alors, aucun symptôme de résistance ne s'était manifesté, si ce n'est à Yverdon, où le commandant du château avait nettement refusé de se rendre.

Mais, le 26 janvier, des nouvelles inquiétantes arrivèrent de Morges, de Lausanne et de Lavaux. On annonçait au quartier-général bernois que l'armée de Savoie s'avançait; que Lavaux, Vevey, Romont se préparaient à une vive résistance. Nægueli n'en poursuit pas moins sa marche. Il laisse Morges de côté, se dirige sur Rolle, dont il brûle le château, détruit en passant les châteaux des chevaliers de la Cuillier, évite Nyon, et fait son entrée à Genève le 2 février. On comprend l'allégresse des citadins. « Notre joie a commencé, disent-ils, quand nous avons vu le château de Rolle en flammes. » La résistance du parti de Savoie avait été nulle ou à peu près. Les mercenaires italiens, sous le commandement de Médicis, marquis de Musso, qui constituaient la principale force de Charles III dans le Pays de Vaud, s'étaient embarqués précipitamment à Morges à l'approche des Bernois. Les gentilshommes de la contrée, livrés à eux-mêmes, n'avaient pu concerter aucune défense. La réforme religieuse commençait aussi à susciter des ennemis au duc de Savoie dans le Pays de Vaud. Il n'y eut nul élan, nul enthousiasme. Les Vaudois ne se levèrent point pour leur souverain.

Le 3 février, les Bernois décidèrent de porter la guerre en Savoie, et de marcher sur Saint-Julien, où Nægueli campa jusqu'au 12, pendant que des détachements faisaient des excursions dans le Pays de Gex et aux environs. Des députés de Morges, Rolle, Villeneuve, Thonon, vinrent rendre hommage à l'heureux vainqueur dans son camp de Saint-Julien. « Vu qu'ils s'étaient rendus volontairement, ils furent exempts de se racheter de l'incendie; mais Morges dut abattre ses portes et démolir ses tours. »

Cependant, les gouvernements des cantons du Vallais et de Fribourg, comprenant que Berne pouvait avoir un autre motif que celui de secourir Genève, et que la conquête était pour beaucoup dans cette campagne, résolurent d'agir de même. Les Fribourgeois s'emparèrent de Romont, d'Estavayer, de Rue; et les Haut-Vallaisans, du Bas-Vallais savoyard. On ne sait où cette ardeur se serait arrêtée, si le sire de Veretz, envoyé de François Ier, n'avait notifié au général bernois que ce monarque entendait garder pour lui la Savoie et même le Piémont. « Nous nous proposions, répondit Nægueli, de poursuivre notre ennemi jusqu'à Chambéry; cependant, puisque le roi va y porter ses armes, nous voulons bien, pour conserver son amitié, nous arrêter en deçà des montagnes. » Il se porta ensuite vers le fort de l'Ecluse, dont il s'empara; et le 16, les Bernois rentrèrent à Genève, chargés de butin. Ils voulaient se dédommager sur cette ville des concessions qu'ils avaient dû faire à la politique française. Mais les Genevois leur représentèrent « *qu'ils n'étaient pas venus pour les mettre à sujétion, mais pour les délivrer de captivité.* » Faites-nous donc, ajoutaient-ils, selon le commandement de Dieu, comme vous voudriez qu'il vous fût fait. » Berne recula devant une injustice aussi flagrante. D'ailleurs, le Pays de Vaud était plus soumis en apparence qu'en réalité, et la fédération des cantons commençait à s'alarmer vivement des conquêtes de Nægueli. L'Etat de Berne, que la possession de l'Argovie, enlevée à l'Autriche en 1414, rendait déjà si prépondérant, devenait par la conquête de la meilleure partie de l'Helvétie romane une véritable puissance sans contrepoids dans l'alliance suisse. Les autres cantons redoutaient aussi les conséquences que pourrait avoir pour la patrie commune une agression si hardie contre un Etat vassal et allié de l'empire. Charles-Quint, en effet, avait chargé Marnold,

son ambassadeur auprès des Suisses, de les menacer des armes de l'empire, s'ils s'engageaient dans la guerre contre la Savoie, et de leur recommander la plus stricte neutralité dans ses différends avec François Ier [1].

Berne eut l'air de reculer et d'accepter la médiation des cantons et de l'empereur; mais cette modération n'était qu'apparente. Quand on apprit que François Ier s'était emparé de tous les Etats du duc de Savoie, et même de Turin, sa capitale: que Charles-le-Malheureux était allé à Rome, où Charles-Quint se trouvait alors, pour lui faire ses doléances (mars 1536); en un mot, quand la lutte allait s'engager plus terrible que jamais entre Charles et François, et absorber toutes leurs forces et leur attention, Berne alors leva complètement le masque. Nægeli reçut l'ordre d'emporter la forteresse de Chillon, puis Yverdon, qui tenait encore pour la Savoie, et d'occuper Lausanne et les terres de l'évêque, Sébastien de Montfaucon. Le 27 mars, Chillon fut investi par les Bernois, du côté de la terre, tandis que les barques canonnières de Genève battaient ce fort du côté du lac. Beaufort, qui y commandait pour le duc, parvint à se dérober de nuit, avec une partie de la garnison, et à gagner le Faucigny; le château se soumit, et Bonivard, qui y était enfermé depuis plusieurs années, apprit en même temps sa délivrance et celle de Genève. L'armée bernoise se porta de là sur Lausanne, qui perdit en un jour sa position de cité épiscopale et de ville libre et impériale: l'Ours de Berne remplaça sur les murs du château l'écusson de la maison de Montfaucon. Après une dispute de religion, dans laquelle se dis-

1. La correspondance diplomatique de Charles-Quint montre mieux que tous les récits la surprise que causa la prise de possession du Pays de Vaud par les Bernois, et la vive indignation de l'empereur. Le chanceller de Granvelle écrit à l'empereur Charles-Quint, à la fin du mois de février 1536: « Il est important d'exposer à Sa Sainteté ce qui se passe dans les Etats de Savoye et les avertissements que l'on a de Suisse, que les Bernois, desvoyés de la foi catholique, se sont mis en armes et ont envahi les pays de monsieur de Savoye catholiques, notamment le Pays de Vaud, où ils sont encore, faisant le pis qu'ils peuvent, mêmement contre les églises, par intelligence qu'ils ont avec le roi de France. Il convient de s'assurer de chevaux-légiers et gens de guerre italiens, et d'autres choses nécessaires à cet effet. »

L'empereur Charles-Quint mande de Gaële, le 30 mars, à son ambassadeur en France: « Les violences dont le roy de France a usé à l'enconire du duc de Savoie, son prochain parent et le mien aussi, expressément compris aux traités de Madrid et de Cambray, et vassal du Saint-Empire, nous semblent fort en dehors du chemin de l'établissement de paix que le dit sieur roy nous avait fait entendre par vous et par son ambassadeur. »

Granvelle revient sur ce sujet dans un mémoire à l'empereur sur l'établissement de la paix (mi-avril 1536): « Combien que jusqu'à présent le roy de France n'ait rien entrepris sur les pays et sujets de l'empereur, toutefois est-il certain que ce qu'il a fait à l'encontre du duc de Savoye est inexcusable, et grandement à l'injure de l'empereur. Cela est pour désespérer de moyenner la paix, et aussi nous ne l'avons pu si tôt secourir, pour n'avoir pu conjecturer l'invasion tant subite des Bernois, ni penser que le dit roy de France eût voulu prendre si malheureuse, damnable et effrontée occasion pour courir sus au dit duc. Toutefois, la chose étant venue en ces termes, sa dite Majesté ne peut, en bonne conscience, le délaisser; mais, au contraire, elle l'assistera à défendre ce qu'il tient encore, et à recouvrer ce que tant injustement et hostilement lui a été prins. » (*Papiers d'état du cardinal de Granvelle, tome II*). D'autres passages de cette correspondance donnent aussi clairement à entendre que Charles-Quint regardait l'invasion bernoise dans le Pays de Vaud comme un fait temporaire, dont il fallait momentanément prendre son parti dans l'état où était l'Europe, mais qu'il entendait faire cesser dès que les événements lui laisseraient le temps d'agir de ce côté-là. Mais ces événements se pressèrent tellement et sur tous les points, en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Espagne, en Angleterre, en France, en Orient, en Afrique, que Charles-Quint fut absorbé, jusqu'au moment de son abdication (1556), par des affaires majeures qui l'empêchèrent de donner à celles de Suisse la sollicitude qu'il aurait voulu.

tingua Jean Calvin, réformateur français peu connu encore, que Farel venait de s'adjoindre et qui devait le remplacer à Genève, le catholicisme fut aboli. Des missionnaires réformés parcoururent incessamment les villes et les campagnes; les images furent brûlées, les couvents sécularisés : l'Eglise possédait le tiers des revenus du pays; ses trésors furent séquestrés, et enrichirent celui de Berne. Tout le pays fut partagé en bailliages. Lausanne obtint, « en contemplation des bons services que ses bourgeois avaient faits à leurs Excellences de Berne », une partie des dépouilles de l'évêque, sous le nom de *grande* et de *petite largition*. Les franchises municipales et communales furent supprimées ou restreintes. Une académie fut fondée pour l'enseignement de la théologie protestante. Quelques biens de l'Eglise furent remis par Berne aux familles des anciens fondateurs de chapelles et d'institutions pieuses, moyennant certaines obligations. Peu de Vaudois profitèrent de la facilité d'acquérir de ces biens : le peuple regardait cela comme un sacrilége; les Bernois achetèrent à vil prix les prieurés, les vignes, les cures, les champs de l'Eglise; les grands domaines des couvents furent divisés et sortirent de la main-morte; en un mot, Berne fit subir une transformation totale à sa conquête, qu'elle garda près de trois siècles.

Fribourg, bien que catholique, trouva profitable de s'enrichir aussi de quelques terres de la baronnie de Vaud. Ce canton garda Estavayer, Rue, Romont, Vaulruz, et conserva avec Berne la souveraineté des bailliages communs d'Orbe, de Grandson et d'Echallens. Quelques paroisses de ce dernier bailliage persistèrent à rester catholiques. C'étaient les plus pauvres. Elles n'offraient ni abbayes, ni prieurés, ni riches monastères, ni fiefs ecclésiastiques de nature à tenter la cupidité des vainqueurs. Quelques années plus tard (1555), Berne et Fribourg achevèrent de s'arrondir avec les domaines du comte Michel de Gruyère, qui, ruiné au service des princes étrangers, était débiteur de ces deux cantons. Tous deux se partagèrent cette souveraineté féodale. Fribourg eut pour sa part la Gruyère, qui lui appartient encore, et Berne prit Aubonne, Oron, Château-d'OEx, Rougemont et Rossinière. La féodalité des seigneurs s'en allait avec le catholicisme; une féodalité bourgeoise la remplaçait. Des noms nouveaux, des fortunes nouvelles, prenaient possession des terres et des châteaux de l'ancienne Eglise et de la vieille noblesse romane.

Ces événements, si importants pour la Suisse, assurèrent le sort de la réforme à Genève. Cette ville renouvela sa combourgeoisie avec Berne, et s'allia aussi avec Zurich, l'autre grand canton réformé. Elle devint ville souveraine, battit monnaie; mais elle garda, comme tradition de son ancienne histoire, l'aigle de l'empire et la clef de saint Pierre dans ses armes. C'est alors que parut sur ce théâtre, où venaient de s'accomplir plusieurs révolutions, ce Calvin qui devait donner à la réforme genevoise un caractère européen et cosmopolite. Né en 1509, originaire de Noyon en Picardie, appartenant d'abord à l'Eglise catholique, il avait été initié aux nouvelles doctrines par Robert Olivetan, son parent, qui fit avec lui la première version protestante de la Bible en français[1], qui est une révision de celle de Lefèvre d'Etaples. Les persécutions pour fait de religion, lui firent quitter la France. « Voyant le

1. Cette Bible célèbre fut imprimée à Neuchâtel en 1535, au moyen d'une collecte de 1500 écus d'or faite par les réformés du Piémont. Voici son titre exact : « La Bible, qui est toute la Saincte Escripture, en laquelle sont contenus le Vieil et le Nouveau Testament translatez en françois. Achevé d'imprimer en la ville et comté de Neuchastel par Pierre de Wingle, dit Pirot

pauvre état de ce royaume, il délibéra de s'en départir », dit Théodore de Bèze, son biographe. Il se rendit à Bâle, où il comptait se livrer à l'étude. Farel le sollicita de s'associer à son ministère, et l'installa à Genève comme prédicateur et professeur de théologie. Calvin commença alors une lutte mémorable contre les anciens partis. Il redoutait les amis que Rome comptait encore en grand nombre chez les Genevois, et aussi les libres penseurs, auxquels on donnait le nom de *Libertins*, parce qu'ils s'attachaient au principe de liberté bien plus qu'aux doctrines théologiques de la réforme. La rigide austérité de Calvin et de ses collègues lui fit bientôt de nombreux adversaires. Ils n'entendaient à aucune transaction, et refusaient absolument de laisser passer, comme l'avaient fait Zwingli à Zurich et Haller à Berne, la discipline de l'Eglise entre les mains de l'autorité civile. Quand les magistrats de Genève réformée voulurent régler ce qui concernait le culte, Farel et Calvin répondirent obstinément qu'à l'Eglise seule appartient le gouvernement de l'Eglise[1]. L'irritation contre eux devint si grande, qu'ils durent quitter la ville. Calvin se retira à Strasbourg, et Farel retourna à Neuchâtel, où il passa le reste de sa vie, non sans livrer de nouveaux combats pour la même cause.

Après leur départ, la lutte devint aussi violente que du temps des ducs et de l'évêque. Le parti calviniste, composé en grande partie de réfugiés religionnaires français, italiens, espagnols, et plus tard allemands, anglais, etc., balançait celui des *Libertins* et de l'ancienne population. Le désordre ne connut plus de bornes. Les sectes se multiplièrent. Les partisans de l'ancien culte reprirent courage. Au bout de trois ans, les magistrats rappelèrent Calvin pour les tirer de l'anarchie. Il fit ses conditions, et commença par rédiger des lois qui devaient régir l'Etat aussi bien que l'Eglise. Les ministres furent soumis aux magistrats dans les affaires civiles, et les magistrats à l'Eglise dans l'ordre spirituel. C'était la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais dans un moment où l'Eglise et les préoccupations religieuses, intimement liées aux choses politiques, absorbaient tout. Calvin établit dans l'Eglise et dans les écoles une discipline très-rigide. L'Académie de Genève, fondée par ses soins, fut ouverte aux théologiens de toutes les nations. Des contrées les plus éloignées on consultait le réformateur, et ses nombreux écrits se répandaient dans toute l'Europe. Genève devint le centre de la réforme, la Rome protestante, comme on l'a souvent appelée. Calvin se trouva le véritable chef de la république. Les registres des Conseils font foi qu'on ne faisait rien d'important sans le consulter. Un nouveau peuple de réfugiés protestants, qui faisait passer avant tout la gloire pour Genève d'être considérée comme la métropole de la réforme, imprima au développement républicain du mu-

Picard, l'an 1535. » In-folio, gothique, à deux colonnes. A la dernière page se trouve un dizain commençant ainsi :

Lecteur, entendz, si vérité addresse,
Viens donc ouyr instamment sa promesse, etc.

Si l'on prend toutes les premières lettres des mots de ce dizain, on trouve qu'elles forment ce distique :

Les Vaudois, peuple évangélique,
Ont mis ce thrésor en publique.

L'épigraphe porte : DIEU EN TOUT. *Ecoutez, cieux, et toi, terre, preste l'oreille, car l'Eternel parle.* (Isahiah, I.)

1. Calvin se plaignait de ce que les magistrats en Suisse voulaient se faire pape, comme en Angleterre Henri VIII, et comme les princes d'Allemagne. (Lettres de Calvin.)

nicipe genevois une allure particulière. La Constitution fut établie sur une base plus aristocratique que démocratique. Le Conseil général, composé de tous les citoyens actifs, avait bien toujours la nomination des syndics, mais il n'avait aucune initiative. Le pouvoir se concentra dans deux Conseils, celui des Vingt-Cinq et celui des Deux-Cents, qui se renouvelaient par eux-mêmes. Ces Conseils eurent tout le pouvoir réel et virtuel. Calvin ne put achever son organisation théocratico-politique sans exciter de nouveaux murmures. En 1547, Jacques Gruet, qui avait affiché un pamphlet en patois contre le réformateur, et chez lequel on trouva des écrits irréligieux, périt sur l'échafaud. Le conseiller Ameaux, qui avait osé parler contre *Monsieur Calvin*, dut faire amende honorable, la torche au poing. En 1553, les flammes du bûcher dévorèrent le malheureux Servet, docteur espagnol, qui avait attaqué plusieurs dogmes chrétiens, entre autres la Trinité, et que les *Libertins*, malheureusement pour lui, avaient pris sous leur périlleux patronage[1]. Calvin ne recula devant rien pour mener à bien l'œuvre qu'il avait entreprise. « Il avait, dit Voltaire, un esprit éclairé avec une âme atroce. » L'intensité de son institution fit des Genevois au seizième siècle comme une nation de théologiens. Chacun avait alors la passion d'argumenter. Le Consistoire, sorte de tribunal de la doctrine et des mœurs, composé d'éléments laïcs et cléricaux, présidé par un des syndics, était là pour maintenir l'unité de la foi nouvelle. Cette institution occupe une grande place dans l'Ordonnance ecclésiastique de Calvin; son nom y revient sans cesse. S'il ne le présidait pas, il en

1. Servet était né à Villanova, en Aragon, en 1509, la même année que Calvin. Il étudia le droit à Toulouse, et la médecine à Paris. Il publia un livre sur les sirops contre Galien, *de syruporum usu*, et découvrit la circulation du sang. C'est à Paris qu'il connut Calvin, avec lequel il correspondit. En 1531 il fit imprimer à Haguenau en Alsace son fameux livre sur la Trinité, *de Trinitatis erroribus*, et en 1532 deux dialogues sur le même sujet. A Lyon, il travailla pour les imprimeurs, et donna des éditions de la Bible et de la géographie de Ptolémée. Ensuite il fixa sa demeure à Vienne, en Dauphiné, où il pratiqua son art. En 1553 il publia dans cette ville sa *Restitution du Christianisme* (Christianismi restitutio), qui le conduisit au bûcher. Calvin, auquel il l'avait communiquée auparavant, le dénonça aux magistrats de Vienne. Obligé de fuir, il y fut brûlé en effigie avec son livre. Il se sauvait à Naples, en passant par Genève, quand il fut arrêté dans cette ville. « Si il vient ici, avait écrit Calvin, j'ai déjà résolu de ne pas l'en laisser sortir vivant. » Calvin fit produire contre lui trente-neuf articles, et entra en discussion avec lui dans le procès d'hérésie que le gouvernement genevois lui intenta. Condamné à être brûlé vif avec son livre, la sentence fut exécutée le 26 octobre 1553, à Champel, aux portes de Genève, avec des circonstances horribles Farel, qui se trouvait en ce moment auprès de Calvin, le conduisit au supplice. Sur les instances de ce réformateur, qui l'engageait à se rétracter et à parler au peuple : *Que puis-je parler*, répondit le malheureux Servet, *d'autre chose que de Dieu?* Il fut placé au milieu de fagots de chêne encore verts et de branches garnies de leurs feuilles. Le bourreau mit le feu en face et ensuite tout autour de lui. Il souffrit longtemps et criait d'une voix lamentable : *« Jésus, fils de Dieu éternel, ayez pitié de moi! »* Des gens du peuple allèrent chercher du bois et le jetèrent dans le bûcher pour abréger ses souffrances. Calvin publia en 1554 un livre pour réfuter Servet. « L'office du magistrat, dit-il, s'étend jusqu'à réprimer les hérétiques par la mort, et c'est à bon droit que ce méchant a été puni de mort à Genève, car il portait des marques bien certaines de réprobation. » Théodore de Bèze, dans sa *Vie de Calvin*, s'exprime ainsi : « Servet a été mis au feu. Et qui en fut jamais plus digne que ce malheureux, ayant pendant trente ans blasphémé contre l'*éternité* du Fils de Dieu, donnant le nom de *Cerbère* à la Trinité, anéanti le baptême des petits enfants, accumulé la plupart de toutes les puantises que jamais Satan vomit contre la vérité de Dieu. Pour la fin de ce propos, ceux qui trouvent un tel acte mauvais, ne sauraient mieux montrer leur ignorance qu'en blasphémant ce qui mérite singulière louange, ni leur témérité qu'en s'attachant à celui qui n'a fait office que de pasteur fidèle en avertissant le magistrat de son devoir »

était l'âme, et son influence était plus de fait que de droit [1]. On voit comparaître durant quinze ans devant ce Tribunal, les opposants du parti libertin. On les voit tous successivement exhortés, remontrés, excommuniés. Les plus énergiques dans leur résistance à l'établissement calviniste, sont François Favre, Ami Perrin, son gendre, les deux fils de Philibert Berthelier, Comparet, Bona, Vandel, Sept, Gerbel, André Philippe, François Bonivard même [2]. La lutte se termine en 1555 par l'exil et la mort de la plupart de ces hommes, qui s'étaient distingués dans la guerre contre

1. Les registres des procès-verbaux du Consistoire de Genève existent aux archives de ce corps, que la Constitution actuelle de Genève a maintenu en le modifiant. Ils forment 110 volumes manuscrits Cette série de 312 années n'offre que peu de lacunes et pour 24 années seulement. Ils ont été compulsés avec le plus grand soin par M. Cramer, ancien syndic, qui en a extrait un volume de notes formant 459 pages in-folio. C'est là qu'il faut chercher l'histoire intime de la réforme à Genève. C'est une source d'un haut intérêt. « Le style de ces procès-verbaux, dit M. Cramer, dans une préface remarquable, est celui de secrétaires médiocrement lettrés et écrivant sans prétentions. Il représente l'état moyen de la grammaire, de l'orthographe, de l'art d'écrire à chaque époque plus fidèlement que les pages plus correctes des hommes de lettres proprement dits. »

2. Pour montrer quels étaient les principes spartiates et les ressorts du gouvernement institué à Genève par Calvin ou sous son influence, nous citerons quelques extraits des registres du Consistoire qui ont rapport à Bonivard, ce vétéran et ce martyr de la liberté genevoise. Ils contribueront à donner une idée de l'état de la république à cette époque.

Du 9 juillet 1562. Francoys de Bonivard, sieur de Saint-Victor, est appelé pour savoir quel mariage il y a entre lui et une nonnain nommée Catherine de Courtaronne. Interrogé s'il ne lui a point escrit, respond que *non*. La dite Catherine a alors présenté un *huictain* soit *neufrain* escrit de sa main, lequel estant lu au sieur de Saint-Victor, l'a avoué, en quoi il a été rédargué de mensonge. Toutefois, d'autant qu'il a fait ces promesses à la voiée, il est punissable et mériteroit d'être mis en prison au pain et à l'eau. Mais comme cela ne lui est pas applicable à cause de son vieil âge, pour punition il lui sera enjoint de se faire porter tous les dimanches et les mercredis au presche, car il n'y a pas grand chemin de son jardin jusqu'au temple de la Madeleine, et s'il se veut quelquefois excuser, qu'il montre attestation du médecin.

Du 15 avril 1563. Francoys de Bonivard, dit le prieur de St.-Victor, comparaît pour avoir accoutumé de se faire porter pour voir les images sous l'halle de la Maison-de-Ville, ayant l'air d'aller au presche. Répond qu'il ne sait ce que c'est, et qu'il y a longtemps qu'il n'a point reçu la Cène qui lui est défendue. L'avis est de lui remontrer qu'il faut qu'il la vienne redemander et hante les prédications à la Pentecôte.

Du 25 mai 1563. Le sieur Francoys de Bonivard requiert que la Cène, qui lui fut défendue pour le mauvais ménage qu'il a tenu à sa quatrième femme, lui soit remise. Attendu qu'il a protesté de mieux faire, a été advisé de lui dire qu'il sera reçu, mais qu'on lui remontre qu'il ne vient pas ici, ce semble, avec grande contrition de cœur, puisqu'il porte un *bocquet* sur l'oreille, ce qui lui sied mal à lui qui est vieil.

Du 29 août 1564. Francoys de Bonivard, prieur de St.-Victor, a confessé avoir fait la signature qui lui a été montrée sous une chanson écrite en françois. Toutefois, lui étant fait lecture de ce qui y est contenu, voyant que cette chanson était contre *Monsieur Calvin* et ceux qui enseignent, a protesté qu'il ne sait ce que c'est, et qu'il présume que cela a été contrefait par quelqu'un pour lui faire tort. Après quoi il lui a été commandé de sortir un peu, et en sortant il a dit : « Adieu, messieurs, pour la dernière fois, » ce qu'il semble bon de noter, de même que parlant en colère il a dit aussi : « Ceux qui veulent dire que j'ai consenti à cela ont menti. » Le tout entendu, de même qu'il a dit qu'il peut avoir signé une feuille de papier blanc, a été advisé de lui dire que ses réponses ne peuvent suffire ni contenter pour son excuse ; et partant la Cène lui a été défendue, et a été renvoyé à *Messieurs* (du Conseil), pour en faire comme par leur prudence sera connu. »

Nota-Bene. Le quatrième mariage de Bonivard eut lieu le 21 septembre 1562. Trois ans plus tard, sa femme ayant été convaincue d'infidélité, fut condamnée à être noyée, et son complice décapité.

le duc de Savoie et l'évêque. « Le vice de ce siècle, dit Mignet[1], fut l'intolérance; il vint comme son œuvre, qui fut la réformation, de sa foi. On ne peut pas avoir la croyance qui exalte et l'indifférence qui tolère, et ce qui permit à ce siècle de briser l'unité catholique, fut en même temps ce qui lui interdit de reconnaître l'indépendance individuelle de l'esprit. Cette indépendance fut plus tard une des conséquences de son insurrection contre l'Eglise romaine, mais une de ses conséquences involontaires. »

Le 2 février 1564, Calvin, usé par d'immenses travaux plus que par les années[2], fit sa dernière leçon, et le dimanche suivant son dernier sermon. Le 25, il fit son testament. Avant de mourir, il voulut adresser ses dernières recommandations aux syndics et aux membres du Petit Conseil. Farel, malgré le poids de son âge, se mit en route et vint visiter son vieil ami mourant. Ils passèrent une soirée ensemble, et Farel, après avoir dit le dernier adieu à Calvin, retourna dans son Eglise de Neuchâtel. Le 27 mai Calvin expira, âgé de cinquante-cinq ans environ. Il fut enterré le lendemain, sans aucune pompe, au cimetière commun de Plainpalais.

Après lui, le terrain de la réforme était si bien préparé, que tout continua naturellement à Genève, comme il l'avait institué. Cette ville, pour nous résumer, passa par trois révolutions. La première la délivra du duc de Savoie avec l'aide de Fribourg et de Berne. La seconde introduisit le culte réformé et détruisit le pouvoir de l'évêque; elle s'opéra par l'entremise des Bernois et de Farel. La troisième constitua le régime protestant et lui subordonna l'administration civile; elle fut accomplie par Calvin. Les partisans de la Savoie, de l'évêque, de la démocratie et du régime populaire, succombèrent tour à tour les uns devant les autres, et tous devant le calvinisme. On avait d'abord combattu pour la liberté politique, et on aboutissait à la réforme religieuse. Mais la réforme était la liberté elle-même, telle qu'on pouvait l'avoir au sortir du moyen-âge. L'esprit humain n'était ni assez éclairé ni assez mûr pour conquérir une autre liberté plus complète et plus avancée, qu'il poursuit encore aujourd'hui. Calvin ne croyait pas à l'affranchissement et à l'émancipation des masses. Il ne voulait que l'affranchissement de l'esprit en matière de foi, et entendait faire marcher de front l'autorité et la liberté[3]. Son système religieux se résume en trois points : D'abord, l'horreur de l'Eglise romaine, et la doctrine de la grâce, de l'élection ou de la prédestination. Pour être des siens, il faut être du nombre des élus qui constituent le petit nombre, puisque l'Ecriture-Sainte dit qu'il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. Ce système religieux devait nécessairement conduire à l'aristocratie dans un Etat théocratico-politique. Le dogme de l'élection aboutit en effet à Genève et dans les républiques qui s'établirent sur son modèle, à l'oligarchie, à l'aristocratie bourgeoise, contre laquelle le peuple s'élevait de temps en temps, et qui provoqua dans les siècles suivants la haine des masses et les mouvements révolu-

1. Etablissement de la réforme à Genève. 1834, in-4°.

2. Outre sa charge de professeur de théologie, Calvin prêchait tous les jours, de deux semaines l'une. Il était au Consistoire le jeudi et faisait toutes les remontrances. Le vendredi il était à la conférence de l'Ecriture ou congrégation. Il visitait les malades et entretenait une correspondance immense avec les chefs religieux et politiques du protestantisme, et avec les Eglises secrètes de France, comme le prouvent ses manuscrits qui sont à la Bibliothèque de Genève.

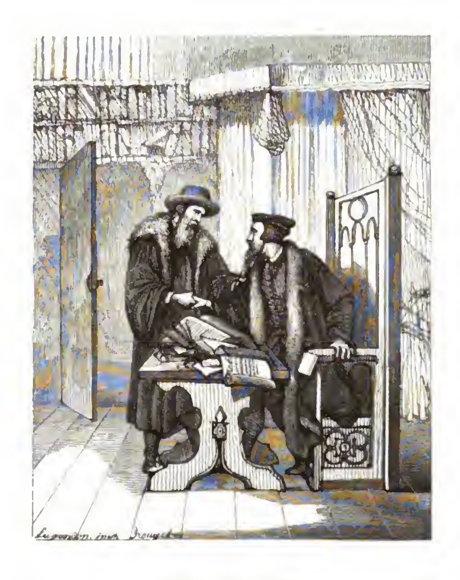
3. Des hommes qui auraient été brûlés dans leur pays parce qu'ils ne pensaient pas ce qu'y pensait tout le monde, brûlèrent Servet parce qu'il ne pensait pas comme eux. *(Rémusat.)*

tionnaires dont nous rendrons bientôt compte. Mais si la liberté du protestantisme était une liberté nécessairement restreinte et impopulaire, elle renfermait un troisième élément qui devait conduire l'humanité très-loin, savoir : l'esprit d'examen, d'où est sorti le principe républicain moderne. C'est encore à Genève, deux siècles après Calvin, que Jean-Jacques Rousseau a mûri et développé l'idée du *Contrat social*, d'où sont sorties les révolutions et les constitutions du monde moderne.

Théodore de Bèze, autre réformateur français, ami et principal collaborateur de Calvin, fut son successeur. Le chef de la réforme l'avait fait venir de Lausanne, où il professait, pour le placer à la tête de l'Académie de Genève.



Notre-Dame de Lausanne, d'après un ancien crucifix.



1. FAREL ET CALVIN. 10.



La nuit du 12 Décembre 1602, à Genève.

CHAPITRE SEIZIÈME.

LA SUISSE PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU SEIZIÈME SIÈCLE.

Tendances et divisions de la Réforme en Suisse. — Réaction catholique. — Concile de Trente. — Saint Charles Borromée. — La Ligue d'Or. — Emmanuel-Philibert. — Traité de Lausanne. — Les Suisses pendant les guerres civiles de France. — Première guerre : bataille de Dreux. — Seconde guerre : retraite de Meaux. — Troisième guerre : batailles de Jarnac et de Moncontour. — Les Suisses à la Saint-Barthélemy. — Effet que ce massacre produit dans les cantons. — Dernières guerres civiles. — Les barricades. — Charles-Emmanuel, duc de Savoie ; ses projets et ses tentatives sur Genève et le Pays de Vaud. — Avénement d'Henri IV. — Arques et Ivry. — Paix de Vervins. — Théodore de Bèze et Henri IV. — Diplomatie de la France en Suisse. — Renouvellement des alliances. — L'escalade de Genève. — Jugement de Canaye sur cette entreprise. — La réforme de l'évêché de Bâle et le Vallais. — Séparation des Rhodes d'Appenzell. — Neuchâtel sous les princes d'Orléans-Longueville.

La réformation du seizième siècle était devenue, nous l'avons vu du reste, un événement européen. Commencée en Allemagne et en Suisse presque simultanément, elle éclata en moins de dix ans en France, dans les Etats du duc de Savoie, en Italie, en Angleterre, en Espagne même. Son apparition sur ces divers points prouve, ainsi que son prompt développement, qu'elle venait d'une cause générale. Nous avons vu, par l'exemple de la Suisse allemande et de la Suisse française, qu'elle se montrait à la vérité avec une certaine identité de circonstances, mais qui était loin d'être une parfaite unité de vues. C'est dans la diversité des tendances de la réforme que le catholicisme allait puiser en Europe et en Suisse des armes pour la combattre, une fois que le premier moment de la surprise et de l'effroi serait passé.

Dans la Suisse allemande, nous avons vu le protestantisme de Zwingli revêtir à Zurich et à Berne un caractère républicain, des allures guerrières et conquérantes, une tendance politique très-prononcée. Dans la Suisse française, le protestantisme de Farel, de Viret et de Calvin était essentiellement abstrait, littéraire et spéculatif. Sa base fondamentale était la doctrine du salut gratuit par la grâce, doctrine qui ne pouvait pénétrer bien avant dans les masses, qui s'adressait à des intelligences déjà préparées, à des élus, et qui ne pouvait s'accréditer qu'au moyen d'argumentations contre les traditions et la constitution du catholicisme. Le principe du calvinisme, c'est la justification par la foi Tout nous est donné par l'élection du Sauveur. Nous ne sommes rien par notre propre force. Dans le salut de l'homme, rien n'est mérité ; tout est grâce. Calvin voulait remettre la religion dans l'homme au moyen de la méditation de l'Ecriture-Sainte tombée en oubli. Il n'y a pas, selon lui, de religion possible dans le monde en dehors de l'homme religieux. En un mot, la réforme calviniste était essentiellement intérieure et spiritualiste ; celle de Zwingli avait conservé quelque chose de plus extérieur et de plus formel. Luther était en désaccord avec tous les deux, et dans ses derniers ouvrages il avait invectivé tous les théologiens de la Suisse, en particulier ceux de Zurich, qu'il appelait *Zwingliens* et *Sacramentaires*. Bucer, OEcolampade, Bullinger, Viret, Calvin, tous les réformateurs de Bâle, de Schaffhouse, de Zurich, de Berne, de Lausanne, de Genève, avaient pris part à ce débat, et bientôt la polémique était devenue aussi vive entre ces divers docteurs protestants que naguère contre l'Eglise romaine. Calvin écrivait à Bullinger, à Zurich, en 1544 : « J'apprends que Luther a éclaté en invectives atroces, non tant contre vous que contre nous. J'ai souvent dit que quand même il me traiterait de Diable, je reconnaîtrais toujours en lui un excellent serviteur de Dieu. Les flatteurs lui ont fait bien du mal. Si vous répondez, considérez que vous ne gagnerez en combattant que de divertir les impies, qui triompheront. »

Malgré ces remontrances, les théologiens de Zurich relevèrent les attaques de Luther. Ces répliques prolongèrent et envenimèrent la dispute. Les Zwingliens et les Calvinistes eurent aussi, malgré le besoin de concorde qui était vivement senti, de longues et d'ardentes polémiques. Chaque réformateur, précisément parce qu'il était novateur, tenait à prouver qu'il était avant tout orthodoxe. On sentait le besoin de rester dans le christianisme, en le modifiant dans sa forme extérieure. De là les persécutions contre les novateurs dangereux, comme Servet, qui compromettaient la réforme. Les populations suisses, au sortir des guerres et des luttes passionnées des siècles précédents, où les intérêts matériels et les appétits grossiers avaient été tellement excités, n'étaient pas en général dans une condition satisfaisante de moralité et d'instruction, pour bien comprendre ces débats théologiques. Elles écoutaient encore la voix des prêtres de l'ancien culte, et si les gouvernements des cantons réformés, surtout celui de Berne, n'avaient pas imposé la réforme d'autorité, elle aurait eu bien de la peine à se maintenir.

Il y avait à peine vingt-cinq ans que Luther et Zwingli avaient proclamé leur révolte contre le catholicisme, et déjà, après les immenses progrès de la réformation, l'Eglise romaine, qui paraissait sur le penchant de sa ruine, qui se défendait à peine et semblait résignée à sa défaite, reprenait une nouvelle ardeur et recouvrait toute son énergie pour combattre les réformateurs divisés.

François I[er] et Charles-Quint étaient morts : le premier, persécutant les protestants dans son royaume et les encourageant au dehors ; le second, sans avoir pu, accablé sous le poids de la lutte politique, persuader aux divers Etats, et en particulier à ceux de Berne, de Zurich et de Genève, de différer l'adoption de la foi nouvelle jusqu'à la réunion du prochain concile. Mais, avec Philippe II, son fils, le plus grand ennemi de la réforme qui ait jamais régné, et avec le pape Paul III, intelligence pleine de souplesse et d'habileté, le catholicisme se releva. Une *ligue* ou une coalition formidable se forma contre le protestantisme, au moment même où des intérêts et des passions étrangères à la religion venaient se mêler à l'œuvre de la réforme et arrêter ses progrès. Des prêtres de science et de vertu, tels que Caraffa, Sadolet, Contarini, appelés dans le collége des cardinaux, et partageant sur différents points les doctrines des réformés, entreprirent de réformer l'Eglise catholique, quant au dogme et à la discipline, sans toucher à ses institutions. Des tentatives de conciliation eurent lieu, mais sans succès. Enfin, le Concile de Trente, convoqué en 1542, entreprit l'œuvre de la réforme de l'Eglise par l'Eglise, ou de la réformation du catholicisme. Il ne commença ses sessions, qui durèrent dix-huit ans, sous quatre papes, qu'en décembre 1545, et, dès l'abord, il fut facile de voir qu'il ne ferait que rendre plus insurmontable la barrière qui séparait les deux Eglises. Les protestants refusèrent d'y assister, malgré les saufs-conduits qu'on leur offrit. Le Concile, exclusivement catholique, se montra décidé à écraser les hérésies, en confirmant les dogmes révoqués en doute par les réformés. Les opinions protestantes sur la grâce furent condamnées, tous les sacrements déclarés nécessaires, et la tradition reconnue comme règle de la foi aussi bien que l'Ecriture-Sainte. Il n'y eut plus de place pour la controverse. L'ordre des Jésuites fut institué à la même époque, pour combattre la réforme par la prédication, par la confession, par l'éducation de la jeunesse, par tous les moyens qui peuvent donner de l'influence sur les hommes. Cette milice ecclésiastique devint le plus puissant auxiliaire de Rome. Le tribunal de l'Inquisition fut rétabli partout où il commençait à tomber dans l'oubli, et des milliers de protestants périrent dans les pays où leurs doctrines avaient commencé à faire de rapides progrès, dans les Etats autrichiens, en Espagne, en Italie. Les cantons catholiques de la Suisse eurent beaucoup de peine à empêcher chez eux l'installation de ce redoutable tribunal, qu'ils repoussaient, par esprit de nationalité, comme une institution étrangère. Mais, sauf sur ce point, la Suisse catholique fit cause commune avec la réaction universelle du catholicisme. Elle montra dans les résolutions qu'elle prit une grande vigueur et un profond esprit d'entente, tandis que du côté des réformés on voyait du désaccord, des disputes, de l'hésitation, suites nécessaires de l'esprit d'examen. Les luthériens et les zwingliens se disputaient avec les calvinistes. Dès 1549, Viret et plusieurs de ses collègues à l'Académie de Lausanne se retirèrent, parce qu'ils ne voulaient pas reconnaître l'Eglise soumise à l'Etat, telle que Berne voulait la constituer dans le Pays de Vaud, devenu sujet de ce canton. Ce fut avec des peines infinies que les Eglises réformées de la Suisse finirent par adopter, en 1566, le formulaire connu sous le nom de *Confession de foi helvétique*, rédigé par Henri Bullinger, *antistès* ou président du clergé zuricois, et principal disciple de Zwingli. Encore ce formulaire ne fut-il admis ni à Neuchâtel, ni à Genève, ni dans les Eglises françaises, qui se disaient filles directes de Calvin. Les persécutions

des protestants par les protestants continuaient, en dépit de tous les efforts. C'est ainsi que le célèbre Bernard Ochino, originaire de Sienne, qui s'était placé à la tête de l'Eglise réformée italienne de Zurich, fut proscrit pour avoir émis quelques idées contraires à la nouvelle orthodoxie protestante. Gribaldi, Gentilis, d'autres hérésiarques protestants, des anabaptistes allemands, furent brûlés dans les Etats de Berne.

A Paul III (Farnèse) succéda Paul IV (Caraffa), qui avait été président du tribunal de l'Inquisition, « seul bélier, disait-il, avec lequel on peut combattre l'hérésie. » Ce pontife inflexible jugea le moment opportun pour agir contre les protestants italiens, qui avaient établi des foyers de réforme dans les Alpes, à Locarno et ailleurs, presque jusqu'aux portes de Milan. Les cantons catholiques adossés aux Alpes, et dont l'influence sur les bailliages italiens était plus immédiate, exigèrent que les membres de la paroisse réformée de Locarno quittassent le pays, ou abjurassent leur croyance. Riverta, nonce ou envoyé du Saint-Père à la Diète, avait incité ces cantons à se prononcer ainsi. Il alléguait que les bailliages italiens étaient devenus un foyer de propagande évangélique, d'où la réforme menaçait d'envahir toute la Péninsule italique. On sait qu'elle avait dans ces contrées plusieurs foyers actifs, et que Renée de France, fille de Louis XII et duchesse de Ferrare, était la patrone et la protectrice de la réforme italienne. Les cantons réformés, encore mal remis de l'échec de Cappel, et ne voulant pas s'exposer à une nouvelle guerre civile, consentirent à l'expulsion des réfugiés italiens qui étaient venus chercher la liberté religieuse en Suisse ; mais ils demandèrent le libre exercice du culte réformé pour leurs sujets des bailliages. Les Etats catholiques furent inflexibles et n'entendirent à aucune concession, prétendant que la question ne pouvait être ainsi séparée sans donner lieu à des fraudes, et sans entraîner des mesures de surveillance et de police aussi embarrassantes qu'insuffisantes. Les villes réformées durent abandonner ces co-réligionnaires, et leur demandèrent elles-mêmes de se résigner et d'évacuer le pays. Ils ne voulurent pas être une cause de guerre dans la Confédération. « Nous aimons mieux, dirent-ils, subir le sort qui nous attend que de devenir une cause de discorde entre les confédérés. » Ils quittèrent leurs demeures au milieu de l'hiver : des malades, des femmes, des enfants moururent en traversant les neiges. Le légat du pape voulait faire retenir les enfants, afin de les élever dans l'ancien culte, et garder les biens des proscrits ; mais la loyauté helvétique se révolta contre cette dernière injonction : la plupart de ces exilés, formant ensemble plus de deux cents familles, plutôt que de retourner en Italie et au catholicisme, préférèrent se fixer dans un canton réformé. Zurich les accueillit, et reçut d'eux, en échange de l'hospitalité, de nouvelles cultures et des industries qui aujourd'hui font la prospérité de ce canton. Plusieurs de ces nouveaux citoyens rendirent à l'Etat d'éminents services, et leurs familles, qui subsistent encore, ont contribué pour une large part à l'éclat scientifique et à la considération politique dont le canton de Zurich a brillé dans l'histoire moderne.

Un neveu du pape Paul IV, le cardinal Charles Borromée, d'une illustre maison qui, dans le moyen-âge, avait été souveraine de toutes les contrées baignées par le Lac Majeur, était archevêque de Milan. Jeune, plein d'activité, de finesse et d'éloquence, il se fit surtout remarquer dans ce zèle pour la foi catholique qui l'a fait mettre au nombre des Saints. On le voyait parcourir les Alpes italiennes en les sou-

levant contre le protestantisme. Ces montagnes n'avaient pour lui aucun sentier impraticable. Ni les fatigues, ni les privations, ni les dépenses ne lui coûtaient pour aller dans les châlets les plus inaccessibles instruire, encourager, exhorter les enfants des montagnes, ou pour intervenir auprès des magistrats des cantons catholiques, afin de les engager à le seconder dans son œuvre. Comme archevêque de Milan, il avait aussi dans sa juridiction des contrées suisses, arrosées par le Tessin, qui aujourd'hui encore sont dans l'obédience du prélat de cette métropole. Les bailliages italiens, les Grisons, la Valteline, étaient le théâtre de son activité dévorante, et qui était d'autant plus redoutable à ses adversaires religieux, que nul ne pouvait lui contester d'éminentes vertus et la plus ardente charité. Sauver l'âme était tout pour lui ; et quand il proposait, pour arriver à ce but, des moyens de rigueur, le bûcher même, il était dans la plus ferme croyance qu'il agissait pour le bien et le salut éternel des hérétiques. On le vit faire, en 1571, des démarches nombreuses auprès des gouvernements et de la Diète suisses pour l'établissement de l'Inquisition dans la Confédération. Mais les Etats catholiques redoutèrent l'introduction de cette juridiction, dont le principal inconvénient n'était pas, à leurs yeux, l'emploi des moyens de rigueur pour obtenir des conversions, mais bien d'introduire dans le pays des juges étrangers, des inquisiteurs envoyés de Rome, qui auraient pu soulever des conflits avec la justice nationale. Ils ne voulurent accepter, non plus qu'avec de certaines restrictions, les canons ou décrets du Concile de Trente. En les reconnaissant en ce qui concernait la foi et les dogmes, ils firent toutes leurs réserves pour ce qui avait rapport à la discipline et aux relations de l'Etat et de l'Eglise : le vieil esprit suisse tenait à maintenir, en matière ecclésiastique, les anciennes ordonnances de 1370 *(Pfaffenbrief)*, dont la promulgation était contemporaine des luttes glorieuses qui avaient fondé la liberté helvétique. Saint Charles Borromée fut plus heureux en ce qui concernait les Jésuites, nouvel ordre religieux fondé récemment par Ignace de Loyola, gentilhomme de Guipuzcoa en Espagne, pour suppléer à l'insuffisance des autres ordres religieux dans l'œuvre de la restauration du catholicisme. La Compagnie de Jésus mettait au-dessus de toutes les autres vertus monastiques l'obéissance au général ou chef de l'ordre, qui, sous l'autorité absolue du pape, nommait, déposait, punissait, récompensait à son gré. Cette institution était une dictature religieuse et politique, instituée pour sauver le catholicisme en péril. Le Jésuite ne devait pas avoir d'autre souverain que le pape ; pas d'autre patrie que son ordre ; pas d'autre bien, d'autre gloire, d'autre bonheur, que le bien, la gloire et le bonheur de l'Eglise. Ce dévouement, qui devait opérer de grandes choses, surtout dans les contrées éloignées que la découverte de nouveaux mondes ouvrait comme champ immense d'activité à ces religieux, faisait de la Compagnie de Jésus un Etat à part dans les Etats, une société distincte de la société générale, un gouvernement rival, souvent même ennemi des gouvernements politiques, et qui tendait à les dominer tous. On comprend dès-lors comment ceux-ci étaient amenés à réfléchir et à y regarder à deux fois avant d'admettre chez eux cette redoutable machine de guerre. Les cantons catholiques hésitèrent longtemps ; mais, petit à petit, les efforts de Borromée et du nonce du pape en Suisse, Bonomi, évêque de Verceil, le premier de ces envoyés de Rome qui fut revêtu en Suisse d'un caractère permanent et qui obtint une résidence fixe, parvinrent à vaincre ces répugnances. L'évêque de Bâle, que la réforme

avait chassé de cette ancienne ville épiscopale, et qui avait fixé sa résidence à Porrentruy, dans les terres de son évêché demeurées catholiques, admit le premier les Jésuites en 1578. Prince temporel en même temps que chef spirituel de la contrée, il avait naturellement, comme appartenant de plus près à Rome, moins d'objections à soulever que des gouvernements laïques.

Quelques années plus tard, les Jésuites obtenaient de même leur admission dans le Vallais, où l'évêque était aussi revêtu d'une autorité temporelle, et même à Fribourg (1581). Cette ville devint alors comme une capitale du jésuitisme en Suisse, par l'installation dans ses murs, en qualité de provincial de l'ordre, du célèbre Pierre Canisius, qui contribua plus que tout autre Jésuite de son temps à faire passer entre les mains de ces religieux l'enseignement de la jeunesse. Les capucins les secondaient de tout leur pouvoir dans les campagnes, dans les bourgs et les petites villes, où les études classiques étaient inutiles. Pour couronner ce système d'instruction, Charles Borromée fonda à Milan un collége qui porta son nom *(Collegium Borromæum)*, pour l'éducation des jeunes Suisses destinés à l'état ecclésiastique. Cette fondation, largement subventionnée par la cour de Rome, devait contribuer au maintien de l'orthodoxie catholique dans les cantons; elle fut aussi un puissant levier pour l'introduction d'idées et de doctrines exotiques, qui firent perdre au clergé catholique beaucoup de son esprit national. L'influence de ces établissements se fit d'autant plus vite sentir, qu'en présence des efforts incessants de l'unité catholique, le protestantisme était hésitant et divisé. Des pays comme Fribourg, l'évêché de Bâle et le Vallais, où la réforme avait fait d'assez notables progrès, rompirent avec les idées nouvelles. Genève, les Grisons, ayant fait des démarches pour changer les alliances temporaires et partielles qui les unissaient à la Suisse, contre une position plus stable et mieux dessinée, celle de cantons suisses, le pape Grégoire XIII enjoignit aux Etats catholiques de les repousser. « Loin de vous, leur dit-il, l'impie Genevois, l'impie Rhétien! »

La ville impériale de Constance, qui pouvait devenir pour la Suisse, du côté de l'Allemagne, ce que Genève était à l'autre extrémité, du côté de la France, ayant refusé d'obéir aux édits de Charles-Quint en matière de religion, fut forcée, après la défaite des protestants à la bataille de Muhleberg, de reconnaître la souveraineté de l'Autriche. Ce fut en vain qu'elle s'adressa aux confédérés. Ceux-ci, divisés en deux partis et en deux Diètes, ne pouvaient s'entendre sur rien. Constance fut ainsi perdue pour la Confédération. Mulhouse et Strasbourg, qui avaient embrassé la réforme, perdirent aussi l'alliance des cantons catholiques. Ces villes ne tinrent plus à la Suisse que par leurs relations avec quelques cantons protestants; les ligues séparées étaient à l'ordre du jour. En 1580, les catholiques en contractèrent une à Porrentruy avec le pape et l'évêque de Bâle. En 1586, cette alliance fut augmentée et jurée à Lucerne, sous les auspices du nonce Santorio. On l'appela la LIGUE D'OR *(Goldenbund)* ou la *Ligue Borromée*, parce qu'elle fut en réalité, sinon l'œuvre directe du cardinal de ce nom, du moins le résultat de ses efforts. C'est, à proprement parler, l'acte qui constitua deux Suisses : une protestante et une catholique. La Ligue Borromée était déclarée supérieure à toute autre alliance plus ancienne, et brisait ainsi le contrat fédéral. Un article obligeait les cantons à ramener les réformés, même par les armes, et à extirper l'hérésie. La paix de religion qui avait suivi

la guerre de Cappel, était ainsi déclarée non avenue. Les cantons catholiques s'unissaient solennellement pour le maintien de leur religion, déclarant qu'aucun traité antérieur ne prévaudrait contre celui-ci, et s'engageant à retenir de force une partie contractante, si plus tard elle voulait y renoncer. Les remontrances des cantons protestants furent éconduites, et l'influence étrangère qui avait présidé à la Ligue d'Or parut encore dans un plus grand jour, quand on vit Philippe II, roi d'Espagne et duc de Milan, accéder à ce traité.

Ce monarque, le représentant le plus absolu et le plus terrible du principe catholique, avait remporté à St.-Quentin, sur le roi de France, Henri II, qui encourageait à l'étranger la politique protestante, une mémorable victoire. Elle était due aux talents militaires d'Emmanuel-Philibert, surnommé *Tête-de-Fer*, fils et successeur du malheureux duc de Savoie Charles III, décédé à Verceil en 1553, sans avoir pu recouvrer ses Etats. Cette journée mémorable amena la paix de Cateau-Cambrésis, entre l'Espagne et la France. Par ce traité, le nouveau duc recouvra ses Etats, que les Français lui avaient enlevés. Un prince ardent et capable, qui venait de conquérir au service de l'Espagne la réputation du plus grand capitaine de son temps, qui avait l'amitié de l'empereur Ferdinand, et qui venait d'obtenir la main de la sœur du roi de France, pouvait-il se contenter d'une demi-restauration? Ne devait-il pas tourner avec impatience ses regards vers Genève affranchie, et vers le Pays de Vaud, dont les Bernois avaient dépouillé sa maison? C'est en effet ce qu'il fit dès l'année 1557. Les Espagnols étaient déjà à Pontarlier et à Bourg en Bresse, quand le duc de Guise, général de Henri II, les força de rétrograder. Mais, en 1559, quand la paix eut été signée entre Philippe et Henri, les alarmes de Berne recommencèrent. Emmanuel-Philibert demanda d'abord aux cantons catholiques le renouvellement des anciennes alliances; et tous, à l'exception de Fribourg, qui avait eu sa part des dépouilles de la maison de Savoie, s'empressèrent de l'accorder. Le nouveau traité renfermait, avec des assurances générales de paix et de bienveillance mutuelle, un article touchant la restitution du Pays de Vaud : le pape, la France, l'Espagne, les cantons catholiques insistaient particulièrement sur cette clause. Berne comprit le péril. On disait, et tout portait à le croire, que le duc de Savoie s'était assuré des secours de Philippe II et de Catherine de Médicis, qui venait de succéder à son époux, Henri II, comme régente au nom de ses fils, François II et Charles IX. La noblesse genevoise et vaudoise commençait à tourner de nouveau les yeux sur l'autre rive du Léman. Entourés d'ennemis puissants et de confédérés jaloux de leur agrandissement, les Bernois ne pouvaient compter que sur eux-mêmes. Ils mirent leurs milices sur pied et firent prêter serment de fidélité aux nouveaux sujets. L'avoyer Nægueli, qui vivait encore, fut envoyé dans le Pays de Vaud. « Cependant, dit la Chronique de Pierrefleur, plusieurs journées se tenaient entre les seigneurs de Berne et le duc de Savoie, toujours demandant ses pays, tandis que dans le Pays de Vaud se faisaient revues de gens de guerre prêts à partir. Le 8 février (1561) se commença une journée à Neuchâtel, où les ambassadeurs furent trois semaines, et pour ce qu'ils ne purent s'accorder, la journée fut remise en la ville de Bâle, où ne purent mieux avoir appointement, les ambassadeurs de Savoie voulant avoir tout ou rien. » Les premières négociations échouèrent en effet. Les cantons catholiques étaient vivement sollicités par les puissances étrangères de seconder le duc, moins dans l'intérêt par-

ticulier que dans l'intérêt de la foi. Le pape offrait vingt mille écus pour réduire Genève. Les cantons réformés, Zurich en tête, conseillaient à Berne d'abandonner une partie de ses conquêtes, pour conserver le reste. Ce fut la manière de voir qui prévalut. Berne fit connaître à ses confédérés que, fermement résolue à garder le pays sur la rive septentrionale du Léman, Vevey, Nyon, le Pays de Gex, elle consentirait à acheter la paix en cédant la rive méridionale du lac. Elle réservait la religion de ces provinces et la paix de Genève.

Cette fermeté des seigneurs de Berne amena le duc de Savoie à se départir de quelques-unes de ses réclamations. Il abandonnait Rolle et Nyon, offrait de donner cent mille écus pour Vevey et de raser Chillon; mais il voulait le Pays de Gex. Les semaines, les mois s'écoulèrent sans qu'on pût trouver les termes d'un accommodement. Enfin, le traité de Lausanne fut signé, le 10 septembre 1564, par les plénipotentiaires du duc de Savoie, les envoyés de Berne, de Fribourg et ceux des cantons médiateurs. Berne rendait au duc de Savoie la seigneurie de Gex, et tout ce qu'elle avait occupé au-delà du lac et du Rhône. Elle conservait le Pays de Vaud et généralement le reste de ses conquêtes, pour les posséder et les gouverner comme les autres pays. Le pays de Gruyère était affranchi de la dépendance féodale du duc; le milieu du lac formait la limite du Chablais et du Pays de Vaud; les *biens*, les *droits*, les *bonnes coutumes* des nobles, des villes et des communautés leur étaient assurés. La combourgeoisie de Berne et de Genève demeurait dans sa force, sauf au duc à faire décider plus tard si cette ville avait eu le droit de la contracter. Par un article secret, consenti à grand'peine par Emmanuel-Philibert, la religion réformée devait être maintenue dans les pays cédés à Berne. Charles IX, roi de France, donna sa garantie à ce traité de Lausanne le 26 avril 1565, et Philippe II accorda la sienne le 22 août de la même année. La garantie de la France devint en 1798 le prétexte de l'invasion de la Suisse. Le Vallais et Fribourg firent avec la Savoie leurs arrangements particuliers, d'autant plus facilement, que la religion ne fut pas un obstacle. Le Vallais garda Monthey, et restitua Evian et la vallée d'Abondance.

Le traité de Lausanne fixait enfin les destinées de Genève et de l'Helvétie romane. Ces pays, si longtemps disputés entre les Romains et les Bourguignons, puis entre les Bourguignons et les Allemands, les comtes anciens de Savoie, les Zæhringen et les Habsbourg, les cantons et les ducs de Bourgogne, demeuraient enfin à la Suisse. La réforme les sépara de jour en jour de leur passé : les mandats et les édits pour la réformation des mœurs, la prédication, l'instruction primaire, achevèrent cette révolution religieuse : les mœurs, les costumes, le langage, les habitudes changèrent insensiblement. Cependant, sous cette civilisation nouvelle, importée par la réforme de Berne, les anciennes traditions, des pratiques religieuses rappelant le catholicisme, continuèrent de subsister, et subsistent peut-être encore. Dans le Jura, les habitudes introduites par la réforme favorisèrent le développement industriel. A Genève, le commerce prit de nouvelles directions au milieu des discussions religieuses et politiques. Dans le Pays de Vaud, l'influence bernoise se tourna plus particulièrement du côté de l'agriculture : la vente des terres d'Eglise ayant, comme nous l'avons vu, multiplié les propriétaires, le sol se trouva cultivé d'une main plus intelligente; le paysan se fit un patrimoine, et finit par s'attacher au gouvernement qui protégeait son foyer. Dans les villes, un sourd mécontentement couva longtemps, surtout à cause

de la suppression des priviléges, dont les bourgeoisies réclamaient incessamment le rétablissement, en invoquant le traité de Lausanne.

Emmanuel-Philibert, en reprenant ceux de ses anciens sujets que ce traité lui rendait, publia des édits très-sévères pour les ramener à l'ancien culte et à leurs anciennes habitudes[1]. On comprenait assez généralement de part et d'autre que cette paix n'était qu'une trêve, qui durerait autant que le repos momentané que prenaient en Europe les partis religieux, en attendant le moment d'une nouvelle levée de boucliers.

Les guerres de religion allaient commencer en France avec un redoublement d'intensité, sous les règnes de Charles IX et de Henri III et jusqu'à l'avènement de Henri IV. L'agitation avait gagné ce grand pays, qui donna l'impulsion à tous ses voisins. La Suisse reçut d'autant plus vivement le contre-coup des guerres civiles de religion dont la France fut le théâtre sous les règnes des trois fils de Henri II, que les doctrines calvinistes et l'enseignement théologique de Genève faisaient le fond du protestantisme français. La réforme, adoptée d'abord en France par des savants et des magistrats, s'était propagée, à la suite de son établissement dans la Suisse occidentale, dans plusieurs provinces de ce royaume, surtout dans le Lyonnais, en Dauphiné, dans le Languedoc, dans les Alpes de la Provence, où les doctrines de *Valdo* de Lyon étaient depuis trois siècles suivies par les Vaudois ou Albigeois, en Guyenne, en Normandie et en Béarn. Dans ce dernier pays, les princes de la maison de Bourbon, Antoine, roi de Navarre, et son frère Louis, prince de Condé, jaloux de l'autorité des princes de la maison de Lorraine, le duc et le cardinal de Guise, oncles de Marie Stuart, épouse de François II, en avaient fait une arme politique. Le roi de Navarre, chef de cette famille, avait épousé Jeanne d'Albret, et par-là était devenu comte de Foix et seigneur du Béarn. Si sa conviction religieuse était assez faible, celle de la reine de Navarre était très-arrêtée. L'avènement des Guise au pouvoir, après la mort de Henri II, avait consterné les calvinistes français; ils s'armèrent pour défendre leur religion opprimée. Les Guise se mirent alors à la tête des catholiques; et, la lutte s'engageant de plus en plus, ils finirent par former, sous le nom de la Sainte-Ligue, une association formidable, en présence de laquelle l'autorité royale

1. *Edit à nos sujets de ne fréquenter les lieux suspects à notre religion.* « Mandons et ordonnons à chacun de nos vassaux et sujets atteints d'hérésies habitants en la cité de Genève ou ailleurs, qu'ils aient ou doivent se retourner à la vraie religion catholique romaine, et à tous escoliers estudiant aux écoles suspectes d'hérésie de se retirer dans nos pays. Et afin de rendre libre la dévotion et le zèle des chrétiens et catholiques, ordonnons à tous chefs de famille et leurs enfants d'assister aux sermons et prédications, sous peine de punition exemplaire. Ordonnons que tous maestres d'école seront tenus de lire et faire apprendre la doctrine catholique contenue aux livres de M. Canisio, disant le *Pater noster*, *Ave Maria*, le *Credo*, comme étant ce bon Dieu commencement de toute bonne chose, sagesse et discipline. Seront tenus les dits maîtres de faire de salutaires enseignements pour connaître les hérétiques. Défendons aux maîtres d'hôtelleries de laisser parler de notre sainte religion catholique par forme de doute et dispute, et de donner à manger à leurs hôtes de chair aux jours prohibés. Faisons inhibition à tous ceux de notre ressort qu'ils n'aient à tenir livres réprouvés, comme l'Institution de Calvin, son Catéchisme, les Psaumes de Marot ou de Bèze, Viret, Farel, Bernardin Ochin, Zwingle, Luther, Œcolampade, Pierre martyr, Confessions Augustane, Catéchisme de Berne. Et semblablement défendre de chanter par les places chansons deshonnêtes, ni semblablement les Psaumes de David traduits par Marot, ou autres chants par lesquels on a connu être advenu beaucoup de scandales. »

finit par n'être plus qu'une ombre. La Ligue était d'autant plus dangereuse, qu'elle s'appuyait ouvertement sur Philippe II, roi d'Espagne, qu'elle voulut un moment placer sur le trône de France. Les cantons catholiques fournissaient de nombreuses troupes au roi de France et aux ligueurs, tandis que les Suisses des cantons réformés allaient joindre les drapeaux de leurs co-réligionnaires français. Il n'est pas un seul incident des guerres de religion en France où les Suisses n'aient joué un rôle important, dans l'un ou l'autre camp, souvent même dans les deux. La politique de la Suisse était aussi bien en jeu que la religion, « car les huguenots de France, dit le maréchal de Tavannes, étaient dès ce temps-là en dessein de fonder une démocratie ou une aristocratie, tellement que l'Etat de France fût devenu, comme celui des Suisses, un Etat populaire. »

Les guerres civiles de France commencèrent, comme on sait, sous François II, par la conspiration de la Renaudie, homme de résolution, qui avait été banni de France comme faussaire. Réfugié en Suisse, il s'efforça, à Berne, à Genève, à Lausanne, de faire partager aux réfugiés religionnaires l'idée d'en finir avec les Guise par un coup de main. Condé, disait-il tout bas, était d'accord avec lui pour cette entreprise, et le chef de la future république. Il ne tenait qu'aux réformés exilés de rentrer triomphants chez eux, comme les Anglais protestants, qui s'étaient retirés à Zurich, à Aarau, à Genève, pendant la persécution de la reine Marie, épouse de Philippe II, venaient de le faire, à la suite de l'heureux avènement de la protestante Elisabeth. La conspiration d'Amboise, ourdie par la Renaudie, eut la plus déplorable issue. Elle échoua totalement par l'activité des Guise; mais elle ne fit que rendre le parti vaincu et persécuté plus ardent et plus nombreux. Elle transforma la secte réformée en grand parti politique. A la mort de François II, Marie Stuart quitta la France pour l'Ecosse; mais, dans ce royaume à demi barbare, elle trouva encore l'œuvre calviniste. Jean Knox, le réformateur écossais, avait étudié à Genève, et l'Eglise protestante anglaise dans cette ville l'avait eu pour son pasteur. De retour dans sa patrie, il contribua puissamment à la conversion des Ecossais, et devint l'antagoniste déclaré de la maison royale des Stuarts, qui s'appuyait naturellement sur les Suisses, la Ligue, Philippe II et la cour de Rome. Le succès des calvinistes d'Ecosse, le rôle que prenait Elisabeth, qui, plus maîtresse de l'Ecosse que Marie Stuart, se plaçait à la tête du protestantisme européen comme le roi d'Espagne était à la tête du catholicisme, eut la plus grande influence sur l'extension de la réforme dans les Pays-Bas et en France. « Les huguenots, dit Castelnau dans ses mémoires, se mettaient de plus en plus devant les yeux l'exemple de leurs voisins d'Angleterre, d'Ecosse, des six cantons principaux des Suisses, des trois ligues des Grisons, de la république de Genève, où les protestants tenaient la souveraineté. Ils voulaient se rendre les plus forts, et pratiquaient leurs secours et appuis du côté de ces étrangers, disant que la cause était commune et inséparable. » Des pamphlets violents furent publiés en Suisse, entre autres à Genève, dans ce sens.[1]

Après la mort prématurée de François II, Catherine de Médicis, exerçant la régence pour Charles IX, son second fils, essaya de dominer les deux grands partis qui divisaient la France, et de faire de la politique de conciliation. Dans ce but, elle convoqua cette espèce de concile national qu'on appela le Colloque de Poissy, où Théodore de Bèze, orateur disert et facile, qu'on pourrait appeler un Calvin adouci, venu

de Genève avec un sauf-conduit, exposa la profession de foi calviniste et discuta contre le cardinal de Lorraine, savant théologien, partisan d'une large réforme en fait de discipline, mais qui voulait l'opérer, comme le Concile de Trente, par l'Eglise elle-même. On sait quelle fut l'issue de ce tournoi théologique : le colloque dégénéra en disputes violentes, et l'on fut obligé de le fermer.

Bientôt après eut lieu le massacre de Vassy, et l'on vit éclater les guerres civiles de religion, dans lesquelles des deux côtés on eut recours aux étrangers. « Il serait impossible, dit Etienne Pasquier, de dire quelles cruautés barbaresques furent commises de part et d'autre. Où le huguenot est maître, il démolit toutes les images, démolit les sépulcres et tombeaux, même ceux des rois; enlève tous les biens sacrés et dévoués aux églises. En contre-échange de ce, le catholique tue, meurtrit, noye tous ceux qu'il connaît de cette secte, et en regorgent les rivières. » Tel est le tableau restreint de ces luttes sanglantes d'où est sortie enfin, après mille épreuves non moins cruelles, la liberté religieuse. Dans la première guerre civile eut lieu la bataille de Dreux (1562), dans laquelle Condé, qui commandait les réformés, d'abord vainqueur, vint se heurter contre les carrés des Suisses qui servaient dans l'armée catholique. Ils résistèrent pendant plusieurs heures à tous les efforts des protestants, « car il est bien malaisé, dit Mergey, d'enfoncer tels hérissons. » Leurs bataillons ayant résisté à toutes les charges, le duc de Guise eut le temps d'accourir avec de nouvelles troupes et de ressaisir la victoire. Condé fut pris; Guise devint lieutenant-général du royaume. L'édit d'Amboise pacifia momentanément les partis (1563).

La seconde guerre civile commença après la dissolution du Concile de Trente, qui, trois fois interrompu, finit en renforçant le principe catholique et en excommuniant l'hérésie. La Suisse catholique, nous l'avons vu, y fut seule représentée. Melchior Lussy, landammann d'Unterwald, fut son orateur. Il fut félicité comme « le représentant de ce peuple invincible et fidèle, qui, tout voisin qu'il est des ennemis de la foi, n'avait jamais voulu contracter avec d'exécrables Moabites de profanes alliances, qui avait jeté au vent les cendres de Zwingli, le plus odieux des hérétiques. —Qui sait, ajouta le père Diamante, de l'ordre des Augustins, si la Providence n'a point placé ces Suisses fidèles à la foi sur les confins de l'Italie pour en être le rempart ? Ce peuple vous promet obéissance ; il est prêt à vous soutenir de toutes ses forces. »

La retraite de Meaux (1567) fut le grand événement militaire de cette seconde guerre, et les Suisses catholiques y eurent encore le premier rôle. Un corps de réformés, commandé par Condé, Coligny et Dandelot, voulait enlever le roi Charles IX. A la première nouvelle de leur approche, la cour se retira à Meaux, et envoya des courriers aux troupes suisses stationnées à Paris et aux environs. A minuit elles arrivèrent, et après trois heures de repos, elles se formèrent en bataillon carré : le roi, la reine-mère, ses femmes, les ministres, se placèrent au centre, et l'on se mit en marche (28 septembre). La troupe de Condé essaya de barrer le chemin; mais elle ne put jamais entamer le front des Suisses, qui, formant comme une citadelle mobile, ramenèrent le roi, toujours en combattant, jusque dans sa capitale. Le colonel Louis Pfyffer, avoyer de Lucerne, qu'on appela le *Roi-des-Suisses*, fut le héros de cette belle retraite. Elle lui valut, avec d'autres faits d'armes, de magnifiques pensions, qui firent

de sa famille la plus riche de la Confédération au seizième siècle[1]. La paix de Longjumeau, qui confirma l'édit d'Amboise, termina cette seconde prise d'armes.

Dans la troisième guerre civile de religion (1568), la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, ayant eu avis qu'on voulait l'enlever dans le Béarn avec son jeune fils, qui fut plus tard Henri IV, se mit en route avec une escorte composée en grande partie de Suisses réformés venus à son secours, fit reculer le terrible Montluc, et, après vingt jours de marche, arriva à la Rochelle, la grande forteresse des protestants. A Jarnac (1569), les Suisses des deux confessions combattirent avec une ardeur égale les uns contre les autres. Après cette affaire et celle de Montcontour, où moururent Pierre Cléry, capitaine de Fribourg, et beaucoup d'autres Suisses, les deux partis, paraissant également las de cette guerre de pillages et de massacres, convinrent de se rapprocher, et de licencier les Suisses. Henri de Navarre, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, devait, comme gage de réconciliation, épouser Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. Tous les chefs de la réforme, venus à Paris pour ce mariage, étaient réunis ainsi sous la main du parti des Guise. Tout à coup on apprend que l'amiral Coligny, regardé comme le plus capable et le plus dangereux des chefs calvinistes, a été blessé, comme il sortait du Louvre, par un gentilhomme nommé Maurevel, qui lui a fracassé le bras d'un coup d'arquebuse. Charles IX se rend avec sa mère auprès de l'amiral, lui jure qu'il tirera une vengeance terrible de cet attentat, et lui donne une compagnie de ses gardes et les Suisses du roi de Navarre pour veiller à sa sûreté. Quelques jours après, le dimanche 24 août 1572, à l'instigation des Guise, Charles donne le signal du massacre de la Saint-Barthélemy. On ne connaît que trop les affreux détails de ces matines parisiennes. Les Suisses, qui n'avaient pas encore été licenciés, y jouèrent un rôle cruel. C'est une page humiliante de leur histoire militaire; c'était une conséquence funeste des services étrangers.

« Guise, dit de Thou dans ses mémoires, fit venir fort avant dans la nuit les commandants des Suisses des cinq cantons catholiques, et, après leur avoir déclaré les ordres du roi, le temps est venu, ajouta-t-il, de punir ce rebelle haï de Dieu et des hommes, Coligny, et d'exterminer tous ses partisans : la bête est dans les toiles, ne la laissons pas échapper; songez à mettre à profit une si belle occasion de terrasser les ennemis du royaume; la gloire des succès remportés dans les guerres passées n'est rien en comparaison de celle que vous pouvez acquérir aujourd'hui. » Après ce discours, Guise plaça les Suisses et quelques compagnies françaises autour du Louvre, avec ordre de ne laisser sortir aucun des domestiques du roi de Navarre ni du prince de Condé. Il y avait longtemps que ces soldats étaient dans les rues, comme en bataille, attendant impatiemment le signal; le bruit et le fracas qu'il excite réveillent les protestants, qui vont du côté du Louvre, où le gros se rassemblait : les gardes postés autour du palais les repoussent et enfin en viennent aux coups. Dès qu'on en eut frappé un, on tomba indistinctement sur tous ces infortunés. Coligny entend tirer des coups d'arquebuse dans sa cour; il met sa robe de chambre, et se tient debout contre la muraille pour faire sa prière. Les Suisses du roi de Navarre qui étaient de garde dans la cour, mais en petit nombre, gagnent la porte de

1. Louis Pfyffer, d'après l'*Histoire de Lucerne* écrite par Casimir Pfyffer, l'un de ses descendants (1850), laissa une fortune évaluée à plus de 340,000 florins.

l'escalier, la barricadent: mais, quand elle est brisée par les Suisses de la garde du duc d'Anjou, frère du roi, ils se dispersent. « Les assassins, armés de cuirasses, montent alors dans la chambre de Coligny, qui priait avec le ministre Merlin. Parmi eux sont Grounfelder de Glaris, Marti Koch de Fribourg, fourrier du duc d'Anjou, et Josué Studer de Saint-Gall. Grounfelder ayant entraîné Coligny vers le jour, et vu ses cheveux blancs, veut le faire prisonnier. — Tel n'est point l'ordre, lui crient ses compagnons.—« Mes enfants, leur dit le vieillard d'un visage paisible, vous n'abrègerez ma vie que de peu de jours. » Il n'en put dire davantage : un Bohême nommé Dianowicz, officier des Guise, et le fourrier Koch le frappèrent, l'un de son épée et l'autre de sa hallebarde[1]. Coligny tomba sur le carreau. « Est-ce fait? criait Guise, resté dans la cour. — Il est mort. — Eh bien! faites-nous-le voir! » Le corps fut jeté par la fenêtre, et le peuple le traîna de rue en rue, en lui prodiguant les insultes[2]. Selon quelques historiens, les Suisses en général se seraient abstenus du massacre, mais non du pillage : leurs mains étaient pleines d'or; le roi leur donna encore à chacun dix couronnes et la maison du lapidaire Baduaire à partager : il y avait pour deux cent mille écus de marchandises. Au nombre des victimes fut le savant Pierre Ramus, professeur au collége de France, revenu depuis peu de Lausanne, sur la fausse nouvelle de la pacification. L'exemple du massacre de Paris ne fut que trop bien imité dans les autres villes de France. La Suisse fut bientôt remplie de fugitifs, parmi lesquels beaucoup de célèbres, comme Chaudieu, Jean de Serres, Hottmann, la veuve de Coligny, et mille autres. Genève reçut particulièrement ceux de Lyon[3].

La cour de France, quand elle sut que le massacre avait causé en Suisse une indignation générale, essaya de le justifier auprès des cantons. Le roi Charles IX, à l'entendre, n'avait fait que se défendre, et la garde suisse avait été attaquée sur les degrés du château. « Les Huguenots, dit l'ambassadeur Bellièvre aux députés des cantons, avaient entrepris de tuer le duc de Guise dans le château du Louvre, fût-il aux pieds du roi. Tout homme qui n'aura pas le jugement corrompu de passion, ne pourra plus douter que Sa Majesté a été forcée d'agir par la violence et trop grand pouvoir de l'amiral. Ce n'est donc pas ici une conspiration faite pour courir sus aux protestants et républiques de leur religion[4]. » Les gouvernements des cantons

1. Koch reçut 10,000 écus pour prix du crime. Cette somme avait été promise à celui qui porterait le premier coup à l'amiral.

2. BULLINGER, *Warhafte Verzeichnung der mordischen That in Frankreich gegangen.* « Vrai récit du massacre qui a eu lieu en France. »

3. Le 24 aoust, un dimanche, sédition à Paris, où on tua tous les fidèles. L'admiral et autres grands seigneurs furent meurtris; même le roy y souilla ses mains. En plusieurs villes de France on tua femmes et enfants. A Lyon, le mercredi suivant, y furent bien tués dans tout le trouble environ 2,000. Je sortis de la ville le dimanche 31 aoust; je fus volé à la porte, et j'arrivai à Genève le samedi 6 septembre, avec beaucoup d'autres venus avant et après moi. Depuis le mois d'octobre il n'a cessé de geler jusqu'au lundi 5 janvier 1573. On passait sur le lac à pied sec de Cologny à Genève, en traversant de l'autre part. Les moulins cessèrent de moudre, dont y eut faute de pain dans la ville. La Saône et le Rhône furent gelés à Lyon. Grande misère des temps. *(Chronique manuscrite de P. Millet).*

4. Remontrance faite par le sieur de Bellièvre, devant les ambassadeurs des Treize Cantons des anciennes ligues des Hautes Allemagnes, en la journée de Baden, le 18 décembre 1572. (In-4°, en allemand et en français). On fit à ce pamphlet une réponse piquante, sous le nom de Wolfgang Pisbrach de Cracovie.

catholiques, apprenant que Philippe II avait envoyé féliciter la cour de France, et que Rome avait célébré la St.-Barthélemy comme une victoire, se mirent à l'unisson et donnèrent à Charles IX douze mille nouveaux soldats sous Heidt et Jean Tamman, tandis que quatre mille autres, parmi lesquels beaucoup de Zuricois, bravant la défense de leur canton, marchaient vers les Pays-Bas au service de Philippe II. Mais tout cela n'empêcha pas qu'en Suisse, où la France avait, selon de Thou, grand intérêt qu'on eût bonne opinion du roi, on jugeât en général très-désavantageusement du massacre de Paris. Berne et Zurich firent d'énergiques représentations. Bellièvre ayant sollicité les Suisses de ne point donner de retraite à des gens qui ne cherchaient qu'à exciter des troubles en France, la pitié, continue de Thou, fut plus forte sur le cœur des confédérés protestants que les demandes du roi et que les plaintes de son ambassadeur. A Genève et ailleurs, les calvinistes provoquèrent de terribles représailles [1].

La quatrième guerre civile fut signalée par le siége de la Rochelle, ville forte, où les protestants, exaspérés par la persécution, concentrèrent toute leur résistance. L'armée royale, composée en grande partie des contingents des cantons catholiques, se fondit devant cette place maritime. Charles IX, tout en combattant les réformés de son royaume, était entraîné par la force des choses à soutenir au dehors la politique protestante. Il s'entendait avec les princes de cette confession en Allemagne, pour faire

1. C'est ainsi que la mort de la reine d'Ecosse, Marie Stuart, qui depuis longtemps était prisonnière d'Elisabeth d'Angleterre, doit être attribuée en grande partie à l'exaspération des réformés du continent et de l'Angleterre, qui considéraient cette reine, à cause de ses intrigues et de ses correspondances avec la cour de Rome, le roi d'Espagne et les princes catholiques, comme le représentant le plus dangereux du principe catholique. On craignait que le plan de la réaction que Philippe II poursuivait incessamment ne s'étendît jusqu'à l'extirpation de la réforme en Angleterre et en Ecosse par des moyens aussi odieux que ceux dont la politique de Charles IX et des Guise, proches parents et conseillers de Marie Stuart, venait de se servir en France. La violence provoquait la violence et la vengeance.

Dans le *Réveil-Matin des Français*, imprimé à Genève en 1574, sous la rubrique d'Edimbourg, et attribué généralement à Théodore de Bèze par les bibliographes, on lit au sujet de Marie Stuart: « Vit-elle encore, cette fatale Médée? Après Catherine de Médicis, je crois qu'on doit l'honneur à celle-ci d'avoir couché à terre son Etat, honneur et grandeur. Il semblait que sa prison la devait avoir privée des moyens de continuer ses déportements. L'Angleterre tient, comme l'on dit, le loup par les oreilles. Les Anglais ne le peuvent tenir longtemps, et encore moins le lâcher, sans qu'il leur fasse beaucoup de mal. De sorte qu'on ne peut douter que ce ne fût un grand bien à ce royaume de lui ôter cette épine du pied. S'assurer de son salut avec la justice, est licite, et au contraire, demeurer toujours en danger en refusant justice, cela s'appelle en bon français tenter Dieu trop vilainement. L'impunité est un vrai refus de justice et de protection à ses sujets, un mépris du salut de son peuple, une désertion et contemnement de la conservation de l'Eglise de Dieu et de son pur service, lequel seroit de tout point renversé si la mort de la reine Elisabeth advenait devant le supplice dû à la reine Marie. Dieu n'aura faute de moyens pour garantir son peuple élu, mais malheur au pasteur qui aura nourri le loup dans le troupeau. »

C'est par des écrits de cette violence que les reformés répondaient aux apologies de la Saint-Barthélemy, représentée, par Capilupi, Pibrac et autres écrivains catholiques, comme un *stratagème* heureux, un coup d'état politique. Le *Tocsin contre les massacreurs*, la *Vie merveilleuse de Catherine de Médicis*, autres pamphlets protestants, sont du même style. On poussait à la mort de Marie Stuart dans tout le parti réformé comme à une légitime représaille des matines parisiennes. Les passions étaient tellement surexcitées, qu'elles faisaient taire la voix de la religion, de l'humanité, de la morale, de la saine politique même. Rien ne peut donner une idée de la violence de ces sortes d'écrits, des injures que se jettent les adversaires, que leur lecture même.

élire son frère, le duc d'Anjou, au trône de Pologne (1574), et il protégeait Genève contre le duc de Savoie, ou plutôt contre Philippe II, qui le soudoyait. Il expira à l'âge de vingt-quatre ans, en s'écriant : « Ah ! que j'ai suivi un méchant conseil! »

Le duc d'Anjou monta sur le trône sous le nom de Henri III. Au commencement de son règne il essaya aussi de dominer les deux partis, et fit une nouvelle levée de huit mille Suisses. Alors la Ligue se prépara à prendre les armes contre lui. La France fut partagée en deux confédérations, qui bravaient également le pouvoir royal. On vit commencer les dernières guerres civiles. La bataille de Coutras (1587) fut la première victoire de Henri de Navarre et des huguenots. Toute la Suisse fut mise en mouvement; elle ressemblait à un camp. Dans les cantons catholiques, tous les magistrats étaient chefs de corps et tenaient la campagne, tandis que la Suisse réformée s'enrôlait sous Châtillon, fils de Coligny, sous le brave Lanoue, sous François de Lettes, seigneur d'Aubonne, agents du roi de Navarre. Elle voulait faire sa jonction avec le comte de Dohna, accouru sur la Loire du fond de l'Allemagne, au secours des huguenots français. Mais, près de Chartres, les Suisses réformés, au nombre de vingt mille, voyant leurs compatriotes dans l'armée catholique, déclarèrent qu'ils voulaient retourner dans leur pays. Guise profita de la discorde qui se mit parmi les Allemands pour surprendre leurs bandes, dont il fit à Auneau un grand carnage. A peine cinq mille de ces Suisses rentrèrent-ils dans leur patrie, au commencement de 1588. Les guerres d'Italie les plus meurtrières l'avaient été moins que cette campagne. Cette retraite laissa la France aux ligueurs. A la journée des barricades (1588) le roi, ne comptant plus sur les habitants de Paris, dévoués presque exclusivement à la Ligue et aux Guise, voulut faire entrer dans cette capitale les Suisses de l'armée royale, cantonnés au nombre de quatre mille dans les environs. Ils entrèrent mèche allumée, tambour battant, et occupèrent les ponts de la cité, disant « qu'aujourd'hui le roi serait le maître, et qu'il n'était femme ou fille de bourgeois qui ne passât par la discrétion d'un Suisse[1]. » Le peuple s'émut, se leva, barra les rues, et apprêta ses armes. « Les Suisses soutinrent d'abord et repoussèrent les bourgeois; mais ils furent tout à coup si furieusement assaillis de tous côtés et principalement des fenêtres, qu'ils furent contraints de se mettre à la merci des habitants. Quelques-uns criaient qu'ils étaient bons catholiques; d'autres montraient leurs chapelets et se mettaient à genoux[2]. Le duc de Guise sortit pour empêcher la tuerie des Suisses, et les fit sortir le soir hors de Paris, par la porte St.-Antoine[3]. » Ce seigneur ayant été assassiné l'année suivante (1589) aux Etats de Blois, la cause de Henri III empira encore. La révolte éclata à Paris et dans toutes les grandes villes de France. Il ne resta à Henri III, excommunié par le pape Sixte V, que la ressource de se jeter dans les bras du roi de Navarre, revenu à la réforme après l'abjuration qu'il avait dû faire pour sauver sa vie à la St.-Barthélemy. Harlay de Sancy fut envoyé à Genève pour travailler les Suisses. Charles-Emmanuel avait remplacé Emmanuel-Philibert comme duc de Savoie. Ce jeune prince, gendre de Philippe II, audacieux et ambitieux, avait renouvelé l'alliance avec les cantons catholiques, dont Pfyffer gouvernait les mouvements. Il voulait ravoir Genève et le Pays de Vaud à tout prix, malgré Henri III,

1. *Journal de l'Etoile.*
2. *Amplification des particularités qui arrivèrent dans Paris en mai 1588* (Ecrits du temps).
3. *Idem.*

qui avait pris cette ville sous sa protection. Une conjuration fut tramée entre le baron d'Hermance et le bourgmestre de Lausanne, Isbrand d'Aux ; elle fut découverte et punie (1589), ainsi que d'autres complots à Genève tendants au même but[1]. Charles-Emmanuel eut recours à d'autres moyens. Il fit occuper par ses troupes les environs de Genève, qui fut molestée comme au temps de Charles III. Harlay de Sancy excita les Bernois à déclarer la guerre au duc, pour secourir Genève, et pour recouvrer Gex et le Chablais. Il annonça que le roi de France était disposé à entreprendre cette affaire, si on lui donnait des troupes et un emprunt. Berne lui accorda dix mille hommes et cent mille écus. Son but était uniquement de brouiller les Suisses avec le duc de Savoie, d'emporter de l'argent, et de conduire des troupes suisses à son maître. Après quelques escarmouches et quelques succès sur les Savoyards, Harley partit en effet pour la France, où sa présence était instamment réclamée pour combattre la Ligue. Tout le poids de la guerre retomba sur les Genevois, qui, comptant sur la France et sur Berne, avaient hardiment commencé les hostilités. Les citoyens durent s'imposer pour aider la république. Les Bernois, après avoir longtemps hésité, s'étaient enfin décidés à entrer en campagne, mais mollement et sans cesser de négocier pour la paix. Jean de Wattewille, avoyer de Berne, refusa de prendre le commandement de l'armée ; c'était la première fois depuis le commencement de la république. Il avait été élevé dans les Etats du duc de Savoie, et comptait à Turin beaucoup d'amis. Au lieu de combattre, il se mit à négocier en partisan de la paix à tout prix. Il finit par conclure le traité de Nyon (23 août 1589), par lequel Berne abandonnait Genève au duc, et lui promettait même son appui pour la réduire. Quand cette clause, tenue un moment secrète, fut connue, un soulèvement éclata à Berne. Les communes, consultées par le Sénat, protestèrent contre l'abandon de leurs co-réligionnaires et anciens alliés. Wattewille s'enfuit, et le Conseil des Deux-Cents cassa le traité de Nyon. Néanmoins, le sort de Genève serait resté bien compromis sans l'avènement d'Henri IV au trône, devenu vacant par l'assassinat d'Henri III, le dernier des Valois.

L'avènement du premier des Bourbons fut une diversion heureuse pour la réforme en France et en Suisse. Il se trouvait appelé à la couronne par droit de naissance ; mais les Guise et la Ligue, appuyés par l'Espagne et le pape, refusaient de reconnaître un roi protestant. Charles-Emmanuel se portait prétendant au trône de France, comme descendant de François I[er] par les femmes (Cibrario). Les Provençaux le reconnurent pour leur seigneur, et il alla s'installer à Aix. Il abandonna momentanément ses projets sur Genève et la Suisse. Les Genevois continuèrent à guerroyer,

1. Nous lisons dans une chronique manuscrite de Genève : « Le samedi 23 avril 1582, a été décapité Jacques Desplans, de Thonon, lequel s'était retiré à Genève depuis vingt ans et demi, sous espérance de la trahir et la livrer à son seigneur. Et pour mieux colorer son fait, il s'était fait passer bourgeois et avait acheté une maison joignant les murs près la porte de Rive. Plus, ce jeudy 3 may, un autre traître depuis cinq ans, Pierre Taravel, fils de George, a été décapité et mis en quartier. Plus, ce mercredi 9 juin, Jean, fils de Jean Ballard, citoyen, a été décapité et mis en quartier pour le même fait, étant traître depuis 5 ans, ayant reçu environ 80 écus pour rendre le duc de Savoye maître de Genève. »

Ballard était le petit-fils du syndic de ce nom, qui avait contribué à affranchir Genève, et qui a laissé des mémoires dont M. le docteur Chaponnière a donné une excellente édition avec une préface remarquable.



1. ENTREVUE D'HENRI IV ET DE THÉODORE DE BÈZE. 13.

grâce aux subsides que leur envoyaient les princes protestants et les Eglises réformées de l'Europe. Cette guerre avait repris, comme précédemment, un caractère religieux [1]. Pendant qu'on escarmouchait ainsi sur les bords du Léman, Henri IV, avec une petite armée où les Suisses figuraient pour plus de la moitié, gagnait la bataille d'Arques, après laquelle Venise, Soleure, bien que catholiques, le reconnurent roi. Les Zurlauben, les Reding et d'autres familles militaires de Zug et de Schwytz se prononcèrent aussi pour lui et allèrent le rejoindre, tandis que Pfyffer et Lussy restaient attachés à la Ligue et à Mayenne. A Ivry l'armée de la Ligue fut mise en fuite, à l'exception des Suisses de Pfyffer, qui, formés en bataillons carrés, ne reculèrent pas d'un pas. Henri allait rompre cette phalange avec l'artillerie, quand les officiers suisses de son armée le supplièrent d'épargner leurs compatriotes. Deux d'entre eux, Greder et Valier, allèrent leur proposer une capitulation, qu'ils acceptèrent. Le roi leur fit donner le témoignage qu'ils ne s'étaient rendus qu'après avoir été abandonnés de toute l'armée des ligueurs. Il leur remit aussi leurs drapeaux.

Ces victoires, cependant, ne désarmaient pas les catholiques, qui persistaient à ne pas reconnaître Henri IV. Le parti qu'il prit d'embrasser la religion romaine, tout en donnant aux réformés la garantie de l'édit de Nantes, mit fin à ces guerres civiles (1594). Les Suisses entrèrent avec lui dans Paris, et catholiques et réformés, réunis maintenant sous le même drapeau, firent pour la France la guerre à l'Espagne jusqu'à la paix de Vervins (1598), dans laquelle les cantons furent aussi compris, mais qui laissa en suspens le sort de Genève. Ce fut au sujet de cette ville et en raison d'autres griefs que la guerre se ralluma l'année suivante entre la France et la Savoie. Le duc de Savoie ayant recommencé ses menées, il ne resta que le canon pour vider la querelle. Henri IV fit cette guerre en personne, et prit Bourg en Bresse à l'aide d'un corps de troupes suisses. Il enleva aussi Montmélian et Chambéry. S'étant approché de Genève, Henri témoigna le désir de voir Théodore de Bèze, qu'on appelait le pape des huguenots. « Ceux de Genève, dit Sully dans ses *Economies royales*, avaient député dix ou douze des principaux citoyens, entre lesquels M. de Bèze, pour porter la parole. Il parla ainsi : « Sire, nulle éloquence de paroles humaines n'étant capable d'exalter vos louanges jusqu'au sommet du mérite de vos œuvres admirables, je laisserai aux saints anges la célébration des éloges qui vous sont dus. Et partant, me contenteray de dire comme Siméon : « O laisse, Créateur, en paix ton serviteur, puisque mes yeux ont eu le crédit de voir avant de mourir le sauveur et le libérateur de toute la France. » A quoi le roy répondit : « Ce peu de paroles sont dignes de la réputation que M. de Bèze s'est acquise au bien dire. Parlez-moi des choses que vous désirez de moi; elles seront bien difficiles si vous ne les obtenez pas. Je sais déjà bien (lui dit-il tout bas à l'oreille) ce que vous désirez le plus de moi : Sully m'en a déjà parlé. C'est la démolition du fort Ste.-Catherine, qui vous tient en échec. Force gens me veulent persuader de n'en rien faire, mais je veux le faire pour vous, et voici M. de Sully à qui je le commande dès à présent. » En effet, continue le ministre de Henri IV, Bellièvre et Villeroy voulaient que nulle des places prises sur la Savoie ne fût démolie, notamment le fort Ste.-Catherine, afin qu'il fût toujours

1. « Advis de la Compagnie, touchant le fait de la guerre, présenté à Messieurs. » Pièce manuscrite, signée par vingt pasteurs de Genève, Théodore de Bèze en tête.

une maille en l'œil de ceux de Genève. Mais, le lendemain matin, le roi m'envoya quérir, me conta cela, puis me dit : « Je veux néanmoins tenir ma parole à ceux de Genève, encore que je ne sois plus huguenot. Ils m'ont trop bien assisté pour leur manquer. Faites-les avertir afin que de leur côté ils fassent qu'il n'y ait plus apparence de ce fort. » Tout cela fut exécuté. En une nuit on fit tout sauter; de quoi avertis ceux de Genève, ils firent qu'en un jour ou deux il n'y eut plus apparence de forteresse, et emportèrent tout ce qu'il y avait de matériaux. »

Henri IV fit beaucoup pour Genève, et, grâce à sa protection, qui remplaça en grande partie et plus efficacement celle des cantons, cette ville, faible municipe sous les ducs de Savoie, prospéra rapidement. Mais la cession que fit la Savoie à la France, par le traité qui termina cette guerre, de la Bresse, du Bugey et du Pays de Gex, commença à donner quelque inquiétude, surtout à Berne, qui craignait de voir cette puissance s'établir dans son voisinage immédiat, et enserrer Genève de toutes parts, au point qu'elle ne pouvait manquer de devenir un jour française. En 1602, Henri IV envoya en Suisse, comme ambassadeur extraordinaire, Brulart de Sillery. Le roi de France devait aux cantons trente-six millions pour leurs services militaires durant les années où il avait conquis si péniblement son royaume. Un million devait être payé en à-compte pour faciliter le renouvellement des alliances. « Magnifiques seigneurs, dit l'ambassadeur dans une audience solennelle, j'ai été envoyé en ce pays par le roi, votre meilleur ami. Nous reconnaissons volontiers que l'assistance et le secours de vos gens de guerre a été grandement utile à la couronne de France. Je m'assure que de votre côté vous reconnaissez aussi combien l'amitié de la France vous a été propice, depuis qu'elle vous fait respecter des princes qui vous sont plus voisins. Nous désirons vos bataillons pour fortifier nos armées. Il se peut dire aussi que vous ne vous êtes jamais fiés si bien qu'avec l'infanterie et cavalerie françaises. Les rois de France ne prétendent de vous que votre amitié. Ils désirent que vous soyez toujours bien unis, afin que votre assistance leur soit un prompt secours. Sa Majesté vous promet toute l'affection raisonnable pour vos paiements; mais, considérant la grandeur et qualité de ces dettes, vous devez nous supporter un peu au paiement d'icelles. »

« Ce discours, rapporte l'historien Pierre Matthieu, trouva une grande disposition en l'âme des écoutants. La proposition du renouvellement de l'alliance fut très-agréable, mais elle mit en peine les petits cantons catholiques, qui commençaient à reparaître aux Diètes, mais qui avaient traité avec l'Espagne et la Savoie. Ils désiraient qu'on trouvât quelque moyen par lequel, en contentant le roi, ils pussent garder leurs promesses antérieures. L'amitié qui n'est fondée que sur l'utilité est peu durable. Celle des Suisses ne se fonde et ne se peut cimenter autrement. Ils aiment les Dariques plus que Darius même. Quelques-uns étaient d'avis que le roi laissât les petits cantons et s'en fît des ennemis, puisqu'ils avaient rompu avec lui. Mais lui qui, comme Auguste, ne perdait pas si légèrement les anciennes amitiés, bien que ses ambassadeurs en apparence fissent semblant de ne s'en soucier, n'oubliait rien pour ramener les amis acquis par ses prédécesseurs. Les ambassadeurs ne voulurent cependant obliger la parole du roi à autre chose qu'au paiement d'un million d'or en acquit de leurs pensions. Les petits cantons assignèrent une nouvelle Diète à Lucerne, dans laquelle, ne pouvant retenir l'alliance de France sans quitter celle d'Espagne, ils

acceptèrent le renouvellement de l'alliance française, selon le proverbe suisse : « *alte Freunde die besten,* » les vieux amis sont les meilleurs. Mais ils ne publièrent pas sitôt leur résolution, afin de la faire plus désirer. Il fallut encore de nouvelles Diètes à Baden et à Soleure. Le comte de Fuentes, gouverneur de Milan pour le roi d'Espagne, ne laissait rien entrer ou sortir de Suisse pour le Milanais, afin que la cherté et incommodité fît connaître aux Suisses que l'alliance d'Espagne leur était plus utile. Dans les Grisons, les ambassadeurs du roi trouvèrent encore plus de difficultés. Bien que les Suisses n'aient pas la promptitude et la vivacité des autres nations, ils n'en sont pas moins très-avisés en la conduite de leurs affaires. Ils voulaient qu'on leur payât des sommes impossibles, outre le million d'or accordé. Il ne restait plus qu'à faire venir le duc de Biron à Soleure, qui leur dit : « Je ne vous tairai point combien j'estime l'honneur que le roi me fait en m'envoyant près d'une nation qui a été si souvent chérie et estimée de feu le maréchal mon père et de moi. Pour preuve de mon affection je vous offrirai tout ce que je puis, voulant apporter toute faveur en vos contentements, et vous servir en ce qu'un cavalier d'honneur doit et peut. »

» Enfin l'alliance du roi fut acceptée, et les grâces publiques rendues à Dieu. On fit un festin solennel, auquel les Suisses firent voir que le bien boire est en aussi grande vertu en Suisse qu'en Perse. On y but des bouteilles de vin à milliers ; il n'y eut personne qui n'eût besoin de trois têtes pour répondre à toutes ces buveries. Le duc de Biron but aussi amplement, mais plus puissamment que nul autre ; et encore que l'excès du vin apporte l'oubli de tout ce qui se doit faire, il joua aux cartes, et s'enferma ensuite dans son cabinet, où il fit de sa main des lettres importantes au roi, pour lui rendre raison de ce qui s'était fait pour son service. Ainsi s'acheva cette pénible et peu connue négociation de l'alliance des Suisses. Quarante ambassadeurs des ligues allèrent à Paris solenniser l'alliance, et revinrent avec force chaînes d'or [1]. »

Ce tableau, tracé par un historien qui connaissait bien les Suisses et qui était presque leur compatriote, donne une idée parfaite de la manière dont étaient conduites les négociations diplomatiques avec eux.

Cependant, depuis que Genève ne tenait plus à la Savoie que par un seul point, le duc Charles-Emmanuel avait senti renaître un désir plus poignant que jamais de reprendre cette belle possession [2]. Un plan fut concerté pour s'en emparer par surprise. Dans la nuit du 11 au 12 décembre eut lieu la fameuse Escalade, si souvent racontée et chantée. Le duc avait passé les monts et se tenait à Etrembières. L'élite de ses armées s'avance jusqu'à Plainpalais. A quelque distance de la Porte Neuve, d'Albigny, qui commandait, fait mettre pied à terre à 300 cavaliers, gens de marque pour la plupart, destinés à escalader les murs. Ils franchissent le rempart sans être aperçus, et se disposent à ouvrir la Porte Neuve aux troupes qui les suivaient, quand une sentinelle, placée à la tour de la Monnaie, entendant quelque bruit, lâche son coup d'arquebuse et crie « aux armes ! » Les citoyens s'armèrent en effet avec précipita-

1. *Histoire des choses mémorables du règne d'Henri-le-Grand*, par Pierre Matthieu, historiographe de ce prince. Tome II.

Pierre Matthieu était de Porrentruy, dans l'évêché de Bâle, aujourd'hui dans le canton de Berne (Jura bernois).

2. Lisez *la remonstrance faite à monseigneur le duc de Savoie, pour poursuivre ce qu'il a heureusement commencé contre la malheureuse ville de Geneve, asyle et refuge de tous les hérétiques, brigands et voleurs de la chrétienté.* Lyon, 1589, avec permission, in-8°.

tion. Un coup de canon, pointé avec bonheur, en renversant les échelles dressées contre le rempart, emporte les espérances du duc de Savoie. Les Savoyards, enfermés dans la ville par la présence d'esprit d'un soldat de Genève, Mercier, qui abat la herse de la Porte Neuve, n'en commencent pas moins l'attaque sur quatre points, en criant : « *Vive Espagne! Vive Savoie! Ville gagnée!* » et pensant déjà, disent les vieux historiens, « mesurer le drap et le velours des boutiques de Genève. » On leur tire quelques coups de canon, qui les forcent à reculer. On se bat partout dans la ville à la lueur des chandelles placées aux fenêtres : les agresseurs perdent près de cent hommes, et sont repoussés[1]. Un des chefs, Sonnaz, se rend avec douze des siens. Le jour, en se levant, montra les échelles brisées, le péril et la délivrance.



Le lendemain de l'Escalade, à Genève.

« On dit, raconte une chronique genevoise, que Théodore de Bèze, qui vivait encore, accablé d'années, n'entendit point le tintamarre de l'escalade et le bruit du tocsin, et qu'il fut étonné qu'on le menât voir le lendemain tous ces morts jonchés le long de la Corraterie. Il ne prêchait plus, mais il ne laissa pas de monter en chaire, et fit chanter le psaume CXXIV, qui est de sa composition :

« Or peut bien dire Israël maintenant,
Si le Seigneur pour nous n'eût point été,
Si le Seigneur notre droit n'eût porté,
Quand tout ce monde à grand' fureur venant,
Pour nous meurtrir, dessus nous s'est jeté :
Pie ça fussions vifs dévorés par eux,
Vu la fureur ardente des pervers. Etc. etc. »

1. Il y eut 72 morts de ceux du duc, y compris les treize qu'on exécuta le lendemain. Les Genevois ont eu 16 morts et 24 blessés. Ils ont reçu de Lausanne 500 hommes. (De Canaye, Ambassades.)

Bientôt les Eglises réformées de l'Europe répétèrent ces accents de délivrance. Le comte de Tournon, s'étant présenté à Berne au nom du duc de Savoie, pour exposer qu'il n'avait voulu que prévenir les Français, n'échappa que par un prompt départ à l'explosion de la colère populaire. Philippe de Canaye, ambassadeur de France à Venise, avait écrit au roi Henri IV pour l'avertir de ce qui se tramait. « On m'écrit une chose dont je n'ai avis d'aucun autre endroit : c'est que le duc de Savoie et le comte de Fuentes se doivent aboucher dans peu à Tortone, sous prétexte du mariage de la princesse de Savoie, mais qu'en effet leur intention est d'exécuter une entreprise sur la ville de Genève; et si elle ne réussit, y aller de force ouverte, et si Votre Majesté lui donne secours, le rendre odieux au pape et à tout le parti catholique. Tel est l'avis que le prince d'Ascoli a donné en grand secret. »

« Les Espagnols, écrit le même ambassadeur, sous la date du 15 janvier 1603, se veulent servir du mécontentement qu'ils ont donné au duc de Savoie, pour faire croire qu'ils n'ont point eu de part au coup de main sur Genève. Mais la vérité est qu'ils y étaient, et tant que l'opinion leur dura que ceux qui étaient entrés par les échelles étaient maîtres de la ville, ils faisaient rage de crier : Vive Espagne et Plainpalais! Mais quand on les pria d'aller au secours, le fait est que le nez leur saigna, disant que leur grandeur ne comportait pas d'entrer par ailleurs que par la porte. Voilà l'histoire au vrai. » Une autre dépêche du 18 janvier ajoute : « Le duc de Savoie ne s'est résolu à cette entreprise qu'à la faveur des troupes espagnoles dans son pays. Ce serait aux Bernois, qui ont une alliance particulière avec Genève, à s'en ressentir les premiers. Mais je sais que les corruptions sont telles parmi eux, que je ne puis rien espérer de bon, si ce n'est que le peuple forçât les gros et les riches à quelque généreuse résolution, à l'instigation des ministres de Sa Majesté[1]. »

Craignant de voir recommencer la guerre générale, la France, le pape, les Suisses intervinrent énergiquement pour dicter la paix aux deux partis. Elle se fit à Saint-Julien, le 21 juillet 1604. Mais, tant que vécut le duc Charles-Emmanuel, il y eut toujours quelque trahison ourdie contre Genève. Le syndic de la garde Chanal fut condamné à mort et exécuté comme prévenu de n'avoir pas fait son devoir dans l'affaire de l'Escalade, et d'être d'accord avec le duc[2]. En 1609, La Bastide et du Terrail, qui devaient amener mille Savoyards dans Genève, cachés sur des barques chargées de bois, furent arrêtés à Yverdon, et eurent le même sort. « L'un était un hardi aventurier; l'autre, grand pétardeur des places[3]. »

En même temps que le duc de Savoie et l'Espagne battaient en brèche la réforme à Genève, les évêques de Coire, du Vallais, de Bâle, l'attaquaient dans les terres de leur ressort. Christophe Blarer, évêque de Bâle, travaillait surtout avec énergie à reconstituer son diocèse. Ne pouvant rien contre la ville de Bâle, où la réforme était aussi enracinée que nulle part ailleurs, il s'était tourné du côté des communes de la campagne, de Moutier, de Bienne, de l'Erguel. Berne prit sous sa protection celles de ces loca-

1. Ambassades de Philippe Canaye, seigneur du Fresne. Paris, 1635, in-folio, tome Ier (*passim*).

2. Blondel fut roué en place publique. Deux fois il avait été déclaré innocent. Enfin la torture lui arracha un aveu qu'il voulut vainement rétracter. Ses membres écartelés furent dispersés sur les frontières, et sa tête exposée sur les créneaux du Molard.

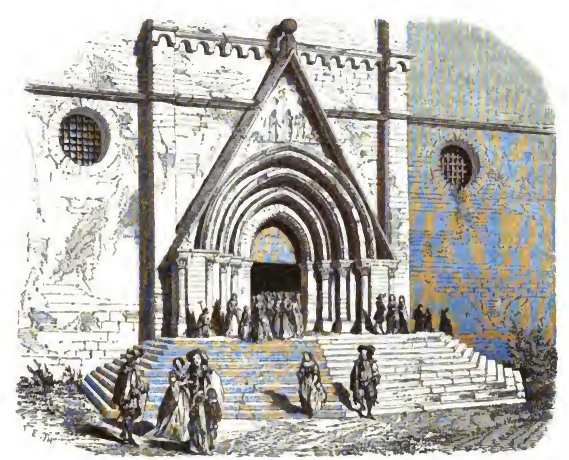
3. Relation de l'entreprise de du Terrail, sieur de Comboursier. 1609, in-8°.

lités avec lesquelles elle avait des combourgeoisies, et la réforme s'y maintint. Elle avait joui longtemps dans le Vallais d'une tolérance assez étendue. Le dizain de Conches ayant proposé d'expulser violemment les réformés, les autres dizains s'y étaient opposés, et avaient défendu la liberté de culte et d'études. Mais, en 1595, l'adhésion définitive du Vallais à la Ligue d'Or fit cesser ce mode de vivre. Les ordonnances contre les réformés devinrent de plus en plus sévères dans le dix-septième siècle.

Dans le canton d'Appenzell, catholiques et réformés avaient vécu en paix pendant un demi-siècle; mais le nonce du pape et les capucins, nouvellement introduits en Suisse, faillirent allumer la guerre civile, qui ne fut empêchée que par les efforts des confédérés. En 1597, une convention fut conclue sous leur médiation, d'après laquelle, sans cesser de ne former qu'un seul canton, cet Etat fut partagé en deux parties, avec des administrations séparées, les Rhodes (*Rotten* ou districts) intérieures, où la religion catholique est seule professée, et les Rhodes extérieures, dont tous les habitants sont réformés.

A Neuchâtel, le pouvoir des comtes, le seul qui fût resté debout en Suisse après l'extinction du comté de Gruyère réuni à Berne et à Fribourg, échut enfin, après bien des péripéties qui faillirent lui faire éprouver le même sort, de Léonore d'Orléans, qui le tenait de Jeanne de Hochberg, morte en 1543, à Henri Ier, son fils, et à Henri II d'Orléans, son petit-fils, venu au monde deux jours avant la mort de son père (1601). A cette époque, les destinées de Neuchâtel étaient tournées naturellement vers la France et vers le service militaire de cette nation.





Frontispice de l'ancien temple de Saint-Pierre, à Genève.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

LA SUISSE PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE, DEPUIS LA GUERRE DE TRENTE ANS JUSQU'A LA PAIX DE WESTPHALIE.

Etat intérieur de la Suisse. — Peste, sorcellerie, lois somptuaires. — Situation particulière des Grisons. — Influences étrangères. — Question de la Valteline. — Politique et interventions espagnoles et françaises dans les Grisons et en Suisse. — La guerre de Trente ans. — Rohan dans la Valteline. — La Suisse pendant l'invasion de l'Allemagne par les Suédois et pendant la période française de la guerre de Trente ans. — Traité de paix de Westphalie ; son importance pour la Suisse. — Guerre des Paysans. — Guerre de religion, et première bataille de Villmergen. — Paix de Baden en 1656.

En suivant le tableau que nous venons de tracer de l'histoire suisse depuis la réformation, on aura pu se convaincre combien le caractère de cette histoire avait changé. Ce n'est plus dans l'intérieur de la Confédération, dans les cantons même qu'il faut la chercher. C'est au dehors, à Rome, à la cour des princes étrangers, sur tous les champs de bataille. C'est là que se débattent les intérêts de la patrie. L'élément national est singulièrement affaibli ; la division, la séparation, la guerre sont

partout à l'intérieur. Sans doute le caractère suisse existe toujours avec ses qualités, ses défauts, ses originalités, ses excentricités même, qui sont pour les peuples et pour les princes étrangers un perpétuel sujet d'étonnement et de raillerie. Mais l'activité des confédérés s'exerce au dehors, sans toutefois étouffer au dedans le feu de l'intelligence et les progrès de la culture, de l'éducation, des lumières.

Pendant toute la première moitié du dix-septième siècle, nous allons continuer d'observer les mêmes causes, les mêmes effets et les mêmes tendances. C'en est fait de l'union, du bonheur et de la liberté des Suisses. Les guerres de religion et d'intérêt continuent partout; la peste joint sa désolation à celle dont ces guerres couvrent les cantons : la *mort noire* (c'est ainsi qu'on la nomme) enlève parfois et dans quelques endroits le quart de la population. Chaque ville compte ses morts : Bâle, quatre mille; Zurich, cinq mille; Glaris, deux mille; la Thurgovie, trente-trois mille cinq cents. Les sommités mêmes des Alpes sont dépeuplées dans le Vallais et les Grisons. Genève perd le tiers de ses habitants. Aucune ville n'est épargnée. On accuse les sorciers, et on les brûle pour chasser l'épidémie. Genève condamne à mort vingt-sept hommes et sept femmes, prévenus d'avoir communiqué volontairement la contagion : ces malheureux avouent leur crime, et déclarent qu'ils se réjouissaient ensemble des progrès de la maladie, appelée dans leur patois la *clauda*, et qu'ils se demandaient, en se rencontrant, si elle était éveillée ou endormie; si elle avait de l'appétit, ou si elle jeûnait; si elle était entrée dans telle maison. Treize sorciers exécutés en deux ans (1619 et 1620) dans le seul village de Colombier, près de Neuchâtel, dénoncent quarante-trois complices. Beaucoup s'accusent eux-mêmes, ou surmontent les tourments de la torture. Le bourreau reconnaît sur les corps la marque satanique. Ces révélations, ces supplices, ces pactes avec les esprits infernaux répandent une sombre terreur. Epouvantable bizarrerie, qui peut servir à l'histoire de l'humanité. Une foule de délits communs sont confondus dans les procédures avec la sorcellerie. Les ministres réformés, regardant cette calamité comme un jugement de Dieu, demandent qu'on fasse, comme chez les catholiques, une inquisition de la foi. On publie, pour la réforme des mœurs, des mandements somptuaires, qui, sous peine de l'amende et de la prison, défendent les jeux, les spectacles, les amusements profanes, les repas de noces et de baptêmes, les galons, les broderies, les étoffes de soie, les dentelles, les pierreries, les fraises, les manches plissées, les côtes de baleine, les talons de plus d'un pouce de hauteur. Les distinctions entre les nobles, les bourgeois et les paysans sont consacrées par quelques-unes de ces lois. On interdit, entre autres, aux femmes de condition inférieure de s'habiller comme celles de qualité.

Les vallées des Grisons sont le pays qui absorbe presque entièrement l'attention des Suisses et des étrangers, au commencement du dix-septième siècle : l'Autriche, l'Espagne, la France vont bientôt les couvrir de ruines. L'histoire a peine à narrer avec ordre et méthode les longs désordres, les confuses barbaries, les cruautés horribles qui signalèrent un espace de plus de quinze ans, dans ces contrées qui servent d'arène aux intrigues des puissances étrangères, toutes également jalouses d'y exercer une influence exclusive, toutes cherchant à faire tourner à leur profit et à leurs fins les divisions religieuses et l'ambition des magistrats. La menace de suspendre le paiement des pensions suffisait dans les cantons pour faire révoquer l'exécution des mesures les mieux arrêtées. Celui de Zurich lui-même, qui avait refusé de renouveler,

en 1602, l'alliance avec la France, allait de nouveau se laisser entraîner dans les services étrangers.

Les trois ligues grisonnes, dont nous avons raconté les origines, par leur organisation qui faisait de ce pays une confédération de communes à peu près souveraines, plutôt qu'un Etat régi par un gouvernement unique et central, offraient, plus encore que les cantons, un libre champ aux machinations des cours étrangères. Toutes les principales familles étaient attachées à l'une ou à l'autre puissance prépondérante. Lorsque l'Espagne, qui était maîtresse du Milanais voisin des Grisons, voyait l'influence française l'emporter sur la sienne, elle faisait soulever le peuple par ses émissaires, en lui persuadant qu'on vendait la patrie pour l'or du roi de France. Le peuple s'armait alors, marchait sur Coire, et établissait un tribunal extraordinaire pour juger les coupables : les exécutions, les bannissements, les confiscations étaient à l'ordre du jour, jusqu'à ce que le parti français parvînt à faire à son tour une proscription en sens contraire. Cet état de choses s'aggrava encore après la mort de Henri IV (1610), quand les divisions religieuses entre l'évêque de Coire et les ministres réformés, et surtout la question de la Valteline, eurent donné aux affaires des Grisons une importance majeure et vraiment européenne.

La maison d'Autriche, séparée après la mort de Charles-Quint en deux grandes branches, celle des Habsbourg de Vienne et celle des Habsbourg de Madrid, avait fait, durant le long règne de Philippe II, d'incroyables efforts pour concentrer de nouveau toute sa puissance. Henri IV, après avoir lutté énergiquement contre cette tendance, allait porter un coup décisif à la suprématie autrichienne, quand le couteau de Ravaillac l'arrêta au moment de son entrée en campagne. Philippe II, ce type du catholicisme inflexible, était aussi descendu dans la tombe. La lutte continua sous leurs successeurs, Louis XIII, au nom duquel le cardinal de Richelieu gouvernait, et Philippe III, qui tremblait devant les ministres de son père, et qui suivait, avec moins de profondeur et de talent, la même politique que lui. Les cours d'Autriche et d'Espagne avaient repris tout leur courage et toute leur audace durant la minorité de Louis XIII. Jamais l'accord des deux branches n'avait été si intime. Elles identifiaient toutes deux leur existence avec celle du catholicisme. Autrichiens et Espagnols semblaient une seule nation. Le plus grand obstacle à leur fusion absolue était la séparation des Etats des deux maisons. Le Tyrol autrichien était séparé du Milanais espagnol par les Etats de Venise et la Valteline. La puissance vénitienne étant alors trop forte et trop accréditée en Europe pour pouvoir être entamée, l'Autriche et l'Espagne cherchaient à communiquer et à faire passer des troupes d'Italie en Allemagne et dans les Pays-Bas espagnols par la Valteline, qui dépendait indirectement des Suisses, dont on croyait avoir meilleur marché que de la république de Venise. Cette vallée, parallèle aux Alpes rhétiques et occupant le haut bassin de l'Adda, était située précisément entre les Grisons, le Milanais, l'Etat de Venise et le Tyrol, et joignait ainsi les Etats espagnols d'Italie aux Etats impériaux d'Allemagne, la mer Adriatique à la mer du Nord, les villes de Milan et de Bruxelles. Sujette des Grisons depuis l'an 1512, c'est-à-dire depuis le moment où la prépondérance des Suisses dans la Haute-Italie avait atteint son apogée, la Valteline avait conservé le catholicisme, bien que les Ligues grises, qui depuis 1509 fournissaient des soldats à la France et étaient dans son alliance, eussent embrassé en majorité les doctrines

réformées. En 1603, le comte de Fuentès, gouverneur du Milanais pour le roi d'Espagne, et dont le nom joue un grand rôle dans les affaires de ce temps, avait construit une forteresse à l'entrée de cette importante vallée. Henri IV avait promptement compris la portée de cette construction. « C'est un nœud, dit-il, avec lequel on veut serrer la gorge à l'Italie et les pieds aux Grisons. » Dès-lors, en effet, les Espagnols ne cessèrent de tourmenter les Grisons pour qu'ils abandonnassent l'alliance de la France ; sur leur refus, ils firent révolter les Valtelins, qui se disaient persécutés pour cause de religion, accoururent à leur aide sous prétexte de protéger leur catholicisme, et occupèrent leur territoire, où ils bâtirent encore plusieurs forteresses. Les Grisons invoquèrent la garantie et les secours de la France, qui contraignit les Espagnols à un traité (1621), par lequel les choses devaient être remises sur l'ancien pied. Mais, en ce temps-là, les guerres civiles de religion ayant recommencé en France, les Espagnols, qui, par une singulière confusion politique, soutenaient les calvinistes de France contre le gouvernement de Louis XIII, comme le cardinal de Richelieu, suivant en cela les traditions de la politique protestante, soutenait les protestants d'Allemagne contre l'empereur Ferdinand d'Autriche ; les Espagnols, disons-nous, refusèrent d'exécuter le traité. Comptant sur les divisions de la France, ils forcèrent même les Grisons à renoncer à la Valteline, à livrer leurs défilés, et à recevoir garnison autrichienne dans Coire et dans les autres villes des vallées rhétiques.

Les choses en étaient là, quand Richelieu, après avoir comprimé les calvinistes par le traité de Montpellier (1623, 9 octobre), qui confirma l'édit de Nantes, porta toute son attention sur ces affaires de la Valteline. Il fit conclure à Louis XIII, cette même année, une ligue avec Venise, le duc de Savoie et les Suisses, pour chasser les Espagnols de ces passages importants. « Il nous faut à tout prix, dit-il au roi[1], garder ces passages, pour lesquels nous avons déjà dépensé des millions, et qui nous rendent les arbitres de l'Italie. C'est en vain que les Espagnols ont offert de les laisser, si nous consentions à les remettre sous la garde du Saint-Père. Par eux, les Espagnols contraindront le pape à être leur chapelain, et feront plier le cou à tous les autres princes italiens ; et alors ils investiront la France de tant de forces prodigieuses, qu'elle deviendra semblable à une place dont les dehors sont pris et servent à ceux qui l'assiègent pour se fortifier contre elle. Enfin, l'union des Etats de la maison d'Autriche, séparés, ôte le contre-poids de la puissance de la France, qui donne le contre-poids à la chrétienté. » La situation était effectivement devenue très-critique. Le gouverneur espagnol du Milanais, entretenant avec soin le mécontentement des catholiques de la Valteline, qui supportaient avec peine des églises et des écoles protestantes au milieu d'eux, les avait fait révolter. Dans la nuit du 16 juillet 1620, le tocsin se fit entendre, et à ce signal tous les habitants réformés de la Valteline furent massacrés ; femmes, vieillards, enfants, rien ne fut épargné. La Valteline et Bormio se déclarèrent indépendants sous la protection espagnole. La Ligue grise, où les catholiques dominaient, refusa de se joindre aux deux autres ligues pour comprimer la révolte. Les protestants des Grisons, avec les secours de Berne et de Zurich, entreprirent néanmoins une expédition, dont l'issue fut malheureuse. Les

1. Mémoires de Richelieu, tome II, pages 290 et 401.

cantons catholiques, de leur côté, donnèrent leur concours aux révoltés de la Valteline, à l'Espagne et à l'Autriche, à laquelle ils voulaient donner l'Engadine et les Dix-Juridictions. Les choses étaient dans un état à peu près désespéré, quand il se forma dans les Grisons un parti national, ayant à sa tête George Jenatsch, ancien pasteur réformé, devenu guerrier. Les auxiliaires catholiques furent repoussés, et la Ligue grise forcée de se joindre aux deux autres. Au mois d'octobre 1621, les Autrichiens pénétrèrent à leur tour dans les Grisons, dont les habitants, faute d'ensemble, ne purent résister. Les malheureux paysans, traités comme des bêtes de somme, furent forcés de travailler aux forteresses qui devaient assurer leur servitude. Le désespoir leur donna des armes. Quand on voulut contraindre les habitants du Prættigau à aller à la messe, ils se taillèrent des massues dans la forêt : le dimanche des Rameaux 1622, ils fondirent sur les Autrichiens, qui, quoique avertis, n'avaient pas voulu croire à un soulèvement ; ils en firent à leur tour un massacre, et mirent le reste en fuite[1]. L'Autriche, irritée de cette résistance, mit des forces plus considérables sur pied. Les Grisons se défendirent contre cette nouvelle invasion ; le pays fut mis à feu et à sang. Jamais tant de désolations ne couvrirent une contrée. Tel était l'état des choses quand la politique française, qui, durant toute la minorité de Louis XIII et la régence de sa mère Marie de Médicis, attachée secrètement au parti espagnol, avait été incertaine et vacillante à l'égard de la Suisse et de la Valteline, se décida à agir. Richelieu avait pu voir que depuis longtemps les agents de la France avaient compris la gravité de la situation. Cette question de la Valteline était vainement débattue depuis bien des années. Depuis longtemps Dufresne Canaye, ambassadeur de France à Venise, avait écrit à Henri IV : « Coire est maintenant tout espagnol ; il serait grand temps de rabattre les artifices du comte de Fuentès, qui a gagné même le canton de Glaris, tout divisé qu'il est, et l'a fait entrer en l'alliance qu'il a obtenue des cinq petits cantons. C'est maintenant à bon droit qu'il se vante d'avoir fermé tout passage à vos armées. Ce même Fuentès fait état d'avoir dressé à son maître le plus grand trophée que duc de Milan eût sçu désirer, faisant voir au monde une partie des Suisses ligués avec lui contre nous, non seulement les plus anciens confédérés, mais même les protestants, qui ne veulent faire autre opposition à ses tyranniques entreprises que d'humbles remontrances. Je ne puis en effet espérer que les cantons protestants ouvrent l'oreille à ce que nous leur dirons, tenant pour assuré qu'ils sont pour le moins aussi friands des doublons d'Espagne que sçauraient être les petits cantons ; de sorte que je n'attends aucune consolation de ce côté-là. C'est pourquoi je supplie Votre Majesté de m'envoyer le chemin que ses forces armées pourraient tenir depuis Genève jusqu'au dit pays des Grisons, cottant à chaque traite les seigneuries sur les terres desquelles il faudrait passer, et de m'informer s'il est vrai que Glaris ou autres que les cinq petits cantons soient entrés dans l'alliance de l'Espagne[2]. »

Richelieu, fatigué et à bon droit inquiet de ces intrigues, qui duraient depuis si

1. *Ambassades de Dufréne Canaye*, tome II, page 250.
2. Lisez sur cette guerre des *Massues du désespoir* le poëme national : *Der Pündtnerische Brügel-Krieg, 1622*. Voyez aussi : *Il Rhetico canto del Gallo, una canzone nella quale li Communi confederati del Paese de' Grigioni per la liberazione et conservazione dello loro preciosa libertà son' esortati all' antico valore*. 1622.

longtemps, écrivit en effet à l'ambassadeur de France à Rome : « Le roi ne veut plus être amusé ; on enverra une armée dans la Valteline, qui rendra le pape moins incertain et les Espagnols plus traitables. » En effet, le marquis de Cœuvres, ambassadeur de France en Suisse, renouvela les alliances avec les Grisons, leur fit prendre les armes, et, avec une armée de huit mille hommes, chassa les Espagnols et les Autrichiens de la Valteline, et s'empara de toutes les forteresses. La guerre européenne allait éclater à propos de cette affaire, quand eut lieu en France une nouvelle prise d'armes des réformés, qui vint absorber son attention et ses forces.

Richelieu, voulant être libre de ses mouvements à l'intérieur, afin de pouvoir poursuivre l'exécution de ses projets à l'extérieur, ne craignit pas de donner prise aux reproches et aux inculpations de contradiction. Tandis qu'au dedans il comprimait les protestants de France et leur portait un coup mortel par la prise de la Rochelle (1629), il les excitait en Allemagne à s'armer contre la maison d'Autriche. La guerre de Trente ans éclatait dans toute sa force, et Gustave-Adolphe, roi de Suède, le Lion du Nord, avec les subsides de la France, faisait à l'empire une guerre terrible, et menaçait Ferdinand d'Autriche dans sa capitale (1630). Richelieu envahissait aussi la Savoie, se portait en Italie, et envoyait vingt-cinq mille hommes sur les Alpes pour chasser les Autrichiens qui avaient de nouveau occupé les Grisons pendant les troubles religieux de la France. En même temps qu'il lançait Gustave contre l'Autriche, le ministre de Louis XIII envoyait dans les Grisons le duc de Rohan, ancien chef des réformés de France, homme de grand mérite et bon militaire, qui ne savait plus où employer son activité depuis la ruine de son parti. Rohan avait pour instructions d'aider les Grisons à reprendre la Valteline[1]. « Il fallait, dit ce général[2], s'établir dans ce pays à l'insu de tout le monde, car on ne pouvait demander passage aux Suisses. S'ils l'eussent refusé, ils avaient le loisir de se mettre en état de maintenir leur refus, et nous n'avions ni la volonté d'agir contre eux hostilement, ni les moyens de les forcer. Il y a dans les petits cantons tant de zélés ignorants qui imaginent que c'est blesser la religion que toucher à la maison d'Autriche, qu'ils n'eussent pas manqué de faire du bruit et d'exciter des tumultes, plutôt que consentir au passage de notre armée. Ç'a été une espèce de merveille que l'entrée des Français dans la Valteline, qui a été tant d'années la pomme de discorde à la chrétienté ! A peine y furent-ils qu'ils se trouvèrent enfermés entre deux armées, l'une espagnole, l'autre impériale. » Rohan se maintint contre ces ennemis, et les défit même dans plusieurs combats. Sa campagne dans les Alpes est restée comme un modèle du genre. Il battit successivement quatre divisions, chacune plus forte que sa petite armée, et se maintint en Valteline. Mais les Grisons ne tardèrent pas à apprendre ce qu'il en coûte à un petit peuple libre de recourir à l'assistance d'un grand royaume. Les promesses que le général français leur avait faites ne furent point tenues par la France. Les milices grisonnes et les troupes suisses, qui faisaient la principale force de Rohan,

1. Cette expédition en faveur des Grisons protestants contre la Valteline catholique, que le pape avait prise sous sa protection spéciale, entreprise par un cardinal de l'Eglise romaine, excita de vives rumeurs. Le nonce du pape s'en plaignit vivement. « Quand j'ai été fait secrétaire d'état, lui répondit Richelieu, Sa Sainteté m'a donné un bref qui me permet de dire et de faire en conscience tout ce qui est utile à l'Etat. — Mais quand il s'agit d'aider les hérétiques ! reprit le nonce. — Je pense que le bref s'étend jusque là. »

2. ROHAN, *le parfait capitaine*. Genève, 1642 ; préface, page 81.

ne recevaient pas la solde convenue, et murmuraient. Les ligues grisonnes voyaient clairement qu'elles étaient un instrument entre les mains de Richelieu. Un extrême mécontentement se manifesta dans tout le pays. Les cours d'Autriche et d'Espagne, très-inquiètes sur les affaires d'Allemagne et ne voulant pas multiplier les complications du côté de la Suisse, firent des avances aux Grisons pour contre-balancer l'influence française. Leurs propositions furent écoutées. Soixante et un notables de toutes les parties du pays s'assemblèrent en secret à Coire pour délibérer sur les moyens de secouer l'influence étrangère. Tout à coup, les Français, en petit nombre et pris au dépourvu, se virent entourés par les milices grisonnes, tandis que les Espagnols et les Autrichiens paraissaient à l'extrême frontière ; ils sortirent du pays sans résistance. Rohan emporta, en se retirant, l'estime des Grisons, qui avaient pu se convaincre de ses bonnes intentions et de sa droiture. En 1639 les trois ligues firent un traité avec l'Espagne, par lequel elles recouvrèrent la Valteline, Chiavenne et Bormio, sous la condition que l'exercice du culte catholique y serait toléré. En 1641 elles renouvelèrent aussi l'alliance héréditaire avec l'Autriche. Les cantons suisses, travaillés en sens contraire par les influences française et autrichienne, laissèrent faire leurs alliés des Grisons. La considération dont ils jouissaient en Europe fut loin de gagner à tous ces événements, dans lesquels ils jouèrent un rôle passif, bien que l'indépendance des Grisons fût intimement liée à celle de la Confédération suisse.

Sur un autre point de la frontière suisse, la neutralité de la Franche-Comté et le territoire de l'évêché de Bâle furent plusieurs fois violés par les parties belligérantes dans la guerre de Trente ans, sans provoquer de la part de la faible autorité fédérale autre chose que de vaines protestations. Du côté du lac de Constance et sur le Rhin, le territoire même de la Suisse fut également franchi à plusieurs reprises par les Suédois et les impériaux, qui avaient porté la guerre jusqu'aux portes de la Suisse. L'avant-garde suédoise voulait entrer en Italie par le Tyrol et les Alpes. Gustave-Adolphe annonçait le projet de former avec l'Allemagne protestante, la Suisse et les Pays-Bas, une grande confédération réformée, dont il aurait été le protecteur. Il fit proposer aux cantons une alliance. Son envoyé auprès des cantons évangéliques, le chevalier Rache, représentait la cause que défendait son maître comme la cause de la religion et de la liberté. Les cantons de Zurich et de Berne ne jugèrent pas à propos d'entrer dans ces plans de politique conquérante, qui donnèrent beaucoup d'inquiétude à l'empereur Ferdinand III, car ce prince envoya en Suisse des lettres très-affectueuses, pour rappeler qu'aux termes de l'union héréditaire il y avait paix et amitié entre l'Autriche et les cantons. De nombreux citoyens, à Berne surtout, penchaient vers la politique suédoise[1]. L'affaire fut portée à la Diète. C'était un moment solennel pour la Confédération. Les députés réformés prirent la parole et annoncèrent l'intention de leurs Etats de maintenir les anciennes alliances fondées par les premiers confédérés, de repousser les ouvertures du roi de Suède, et de garder dans la guerre d'Allemagne une stricte neutralité. Les catholiques, reconnaissants de ce procédé, annoncèrent de leur côté leur ferme volonté d'écarter les propositions de l'Autriche. On comprit des deux côtés que si la neutralité de la Suisse était un

1. Voyez *le Soldat chrétien*, par Gamaliel de la Tour de Vevey. Lausanne et Genève, 1630. On appliquait à la guerre de Trente ans les idées et la tactique des Livres Saints.

bien précieux, il fallait la faire respecter par quelques mesures militaires. Des arrangements furent pris pour la mise sur pied d'une armée suisse, qui, au besoin, pourrait compter jusqu'à cent mille hommes.

Gustave-Adolphe ayant été frappé à mort à Lutzen (1632), le commandement de son armée passa au duc Bernard de Saxe-Weimar, qui, voulant se rapprocher de la France par l'Alsace et la Franche-Comté, s'approcha de nouveau des frontières suisses. Horn, général suédois, voulant surprendre Constance, passa le Rhin et s'empara de la petite ville de Stein, qu'une garnison zuricoise occupait encore la veille. Les cantons catholiques crièrent à la trahison, et s'armèrent. La guerre civile faillit éclater. Quelques jours après, Rheinfelden, occupée par les Suédois, fut prise par les Autrichiens et les Espagnols, qui violèrent à cette occasion les territoires de Schaffhouse, de Zurich et de Bâle. L'évêché de Bâle, entre autres Porrentruy, résidence du prélat, devint le théâtre des hostilités. Les Français et les impériaux prirent et reprirent plusieurs fois cette petite ville, de 1634 à 1637. Des bâtiments portent encore les traces des boulets suédois. Bernard de Saxe-Weimar avait pour lieutenant dans cette guerre le général Jean-Louis d'Erlach de Berne. Sa patrie, ayant mis des troupes sur pied pour la garde de ses frontières, le rappela et lui donna le commandement de deux mille hommes (1636). Cet officier distingué contribua à éloigner la guerre de la Suisse, et particulièrement de l'évêché de Bâle, par le conseil qu'il donna à Bernard de s'emparer des villes frontières de la Souabe et du Frickthal, qui avaient reçu les Autrichiens. D'Erlach retourna ensuite au service des Suédois, seconda puissamment le duc de Saxe, et fut nommé gouverneur de Brisach, du Brisgau, de l'Alsace et du Frickthal, conquis par les armes protestantes. En 1639, Bernard de Saxe-Weimar ayant été enlevé par la mort au milieu de ses conquêtes, d'Erlach commanda l'armée suédoise après lui, passa de là au service de France, et fut revêtu dans ce pays des plus hautes dignités militaires. Rohan fut enlevé dans cette même guerre. Blessé au siége de Rheinfelden, il alla mourir à Königsfelden, dans le monastère fondé en mémoire de la mort de l'empereur Albert. Son corps fut conduit à Genève, et un monument lui fut élevé dans l'église de St.-Pierre, comme à l'un des hommes les plus illustres et les plus sincères du parti de la réforme.

Cependant, la guerre de Trente ans entrait dans sa dernière période. Privé des talents de Gustave-Adolphe et de Bernard, Richelieu intervint directement en Allemagne avec les armées de la France. Le drapeau de cette puissance fut arboré hautement dans toutes les villes d'Alsace et du Rhin. En 1639 et 1640, Louis XIII eut cinq armées sur pied contre tous les Etats de la maison d'Autriche. L'ambassadeur Caumartin demanda aux Suisses des levées de troupes. Zurich fournit deux régiments, commandés par Rahn et Lochmann; Berne en donna un sous le commandement de Wattewille; Fribourg deux, sous Praroman et Reinold; Soleure deux, sous Roll et Aregger; et Neuchâtel un, sous la conduite de Gui d'Audenger. Ces troupes prirent une part active à tous les événements de la période française de la guerre de Trente ans, qui, après la mort de Richelieu et de Louis XIII (1642 et 1643), continua sous Mazarin, héritier de la politique et successeur du grand cardinal pendant la minorité de Louis XIV. En 1648, le général d'Erlach contribua au gain de la bataille de Sens (1648), qui facilita la conclusion du fameux traité de paix de Munster ou de Westphalie, pour lequel des négociations étaient ouvertes depuis 1643.

La paix de Westphalie, en mettant fin à la prépondérance de la maison d'Autriche, donna à cette puissance la France pour contre-poids extérieur. La politique protestante de Richelieu triomphait. La paix de Passau, qui avait partagé l'Allemagne en deux camps, celui de l'Autriche ou des catholiques, et celui des princes de l'empire ou de la réforme, était confirmée en plein. L'unité germanique était brisée. Ce traité est une époque solennelle pour la Suisse. La Confédération des treize cantons, indépendante de fait, depuis trois siècles, de l'empire germanique, mais dont aucun acte public n'avait encore reconnu l'existence, fut formellement soustraite à la juridiction de l'empire. L'Autriche confirma formellement la paix de Bâle, qui avait exempté les Suisses de toutes charges envers l'empire, mais sans faire explicitement abandon de ses prétentions. La Suisse enfin fut déclarée neutre à perpétuité, pour qu'elle servît de barrière entre l'Autriche et la France, qui auraient pu se disputer ce plateau important, origine de toutes les grandes vallées de l'Europe. La reconnaissance formelle de l'indépendance helvétique mit le sceau à la liberté conquise glorieusement par les armes des confédérés. Un homme ferme, sage, d'un bon sens rare et d'une grande pénétration, Jean-Rodolphe Wettstein, bourguemestre de Bâle, député à Munster par cette ville, pour y protester contre les actes de la Chambre impériale, qui persistait à regarder les Bâlois comme ses justiciables, contribua plus que nul autre à ce grand résultat. D'après l'avis de Berne, tous les petits cantons lui déléguèrent leur pouvoir, et il déploya, dans sa modeste ambassade, une habileté et une fermeté qui lui concilièrent la bienveillance des plénipotentiaires des puissances, entre autres celle de Henri II de Longueville, prince de Neuchâtel, représentant du roi de France au congrès.

A partir de la paix de Westphalie, la France occupe en Europe le premier rang. Louis XIV, au début de son règne et dès sa minorité, se trouvait, grâce à la politique de Richelieu et de Mazarin, le maître absolu d'un royaume où il n'y avait plus à redouter pour la royauté ni l'opposition féodale ni l'opposition religieuse, et l'arbitre des destinées du monde. L'influence française se fit donc sentir en Suisse plus que jamais. Par la cession de l'Alsace, cette puissance était aux portes de Bâle, comme elle était aux portes de Genève depuis la conquête du Pays de Gex par Henri IV. La seule barrière qui nous en séparait encore, était la Franche-Comté, appartenant toujours à l'Espagne, mais dont la neutralité avait été violée maintes fois pendant la guerre de Trente ans. Cette guerre avait couvert l'Allemagne de ruines. Les pays voisins n'étaient pas dans une situation beaucoup plus heureuse. Partout les impôts s'étaient accrus, et une tendance au pouvoir absolu avait prévalu durant ces longues hostilités, qui avaient entravé plus ou moins la marche régulière des gouvernements et les discussions des corps et des assemblées délibérantes. Les magistrats suisses eux-mêmes n'étaient pas restés étrangers à cette tendance au pouvoir dictatorial, rendue plus forte encore par les commandements militaires dont beaucoup d'entre eux étaient revêtus. La simplicité patriarcale et républicaine des rapports entre les gouvernements et les administrés, avait fait place, petit à petit, à l'imitation des gouvernements monarchiques. Les Conseils souverains voulaient obtenir par la crainte et la soumission ce qu'ils avaient dû jadis à la confiance et à l'affection des peuples. Ainsi, gouvernements et peuples devenaient insensiblement étrangers les uns aux autres. Ainsi se préparaient de nouvelles luttes, l'antagonisme des gouvernants et des gouvernés, qui

devait faire oublier pour un moment et reléguer sur le second plan les divisions religieuses. Un autre changement s'était introduit en Suisse pendant que la longue guerre de Trente ans grondait autour de ses frontières. Elle avait servi d'asile à une foule de réfugiés protestants allemands, qui, dans les premières périodes de la lutte, alors que le génie de Wallstein avait fait triompher la cause de l'empereur et du catholicisme, étaient venus chercher un asile dans les cantons, comme naguère les calvinistes fugitifs de France. Ces nouveaux éléments de population avaient contribué à changer les anciennes mœurs, à substituer d'autres habitudes, d'autres sentiments. Les anciens habitants n'avaient pas vu sans quelque inquiétude ces nouveaux venus, qui, plus riches, plus industrieux, plus éclairés, tendaient à devenir prépondérants. A la vérité, la paix avait fait rentrer dans leurs foyers une partie de ces réfugiés; mais les changements opérés par leur présence sur le sol suisse persistaient à se faire sentir. Le prix des choses nécessaires à la vie avait doublé et même triplé; la valeur des terres et des habitations s'était élevée dans la même proportion; les campagnards usaient de ce surcroît de ressources comme si elles n'eussent jamais dû tarir; le luxe, les habitudes d'aisance et de bonne chère avaient remplacé la frugalité, les rudes labeurs et l'économie. Lorsque les réfugiés furent rentrés dans leur patrie, les contrées voisines de la Suisse, longtemps en friche, se trouvèrent rendues à la culture, et le paysan suisse, qui fournissait ses denrées aux pays limitrophes, se vit privé de débouchés sur lesquels il s'était accoutumé à compter. Les campagnards empruntèrent aux bourgeois des villes les sommes que ceux-ci avaient gagnées par le commerce et l'épargne, et ils se virent en présence d'une diminution de ressources, de dettes et d'habitudes dispendieuses. En même temps, la paix ramena dans leur patrie une foule de Suisses licenciés des services de France et d'Allemagne. Ces hommes, par leurs habitudes oisives et turbulentes, augmentèrent encore les ferments de mécontentement et de désordre. Le malaise devint général. La baisse des denrées après la paix amena la dépréciation des monnaies[1]. Le sac de blé, qui s'était vendu jusqu'à 40 batz, tomba à 10 batz. Les gouvernements tentèrent de changer le taux du numéraire et de réduire la valeur du batz d'un tiers ou de la moitié. Cette réduction, qui frappait essentiellement sur les détenteurs de monnaies de billon, c'est-à-dire sur le pauvre, mit le comble à la gêne. Enfin il fallait augmenter les impôts pour faire face aux dépenses qu'avait entraînée la mise sur pied des troupes pour la défense des frontières durant la guerre.

Les paysans, qui étaient encore, dans beaucoup de contrées de la Suisse, sujets ou serfs des villes et des seigneurs, qui supportaient à eux seuls tout le poids d'un esclavage secoué par les bourgeois, écrasés et épuisés par les calamités résultant de la guerre et par les impôts, traités avec dureté par les gouvernements patriciens des

1. Avant la réformation et depuis la fin du moyen-âge, le système monétaire de la Suisse était, pour les pièces d'or, le *florin* et le *demi-florin d'or*; pour l'argent, l'*écu*, le *demi-écu*, le *quart d'écu* ou *dicken*, le *plappart* qui valait 15 *heller* de 1420 à 1480, et 24 *heller* de 1490 à 1528. Le système des *batz* arriva en 1529. Le *batz* valait 4 *kreutzer*. Le mot *batz* se prononçait dans l'origine *Betz* ou *Petz*, vieux nom bernois synonyme de *Mutz* (ours), à cause de l'ours qui figurait dans les armoiries et sur les monnaies de Berne (*Valère Anshelm*). Ce mot s'étendit dans toute la Suisse avec l'influence bernoise. Le *creutzer* (*croix*) était ainsi appelé en raison de la croix qui était figurée sur cette petite monnaie. Le *plappart* ou *blapper* était le *sou* des contrées rhénanes. Il avait cours en Suisse avant la création des *batz*, qui devinrent le billon national.

principaux cantons, comme Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure, ou par l'aristocratie bourgeoise de quelques autres, comme Zurich et Bâle, se révoltèrent. Le soulèvement commença par l'Entlibouch, dont les habitants étaient vassaux de Lucerne. Les paysans, dans cette belle vallée, étaient d'autant plus mécontents de l'infériorité de leur position, qu'ils étaient voisins immédiats du canton d'Unterwald, dont les citoyens jouissaient d'une grande somme de liberté. Ils envoyèrent des députés à Lucerne pour exposer leurs griefs aux magistrats, dans les premiers jours de 1653. Ils demandaient surtout le retrait des ordonnances sur le taux des monnaies, qui rendait le pauvre deux fois plus pauvre. Le récit qu'ils firent dans leurs foyers de la manière dont ils avaient été éconduits, excita une très-vive irritation. Une assemblée nombreuse eut lieu, où le banneret Jean Emmenegger, riche paysan, rapporta les paroles prononcées par le bailli lucernois Krebsinger, vieux capitaine endurci dans les guerres étrangères, et qui se faisait honneur de mépriser les gens des campagnes : « Si les paysans ne veulent pas se tenir cois, avait-il dit, on leur lâchera sur le dos les bataillons des *Welsches* (habitants de la Suisse française), qui sauront les mettre à la raison. »

Ces paroles produisirent une irritation inouïe. Le 26 janvier 1654, toutes les communes de l'Entlibouch, avec leurs curés en tête, se rendirent en procession au village de Sainte-Croix *(Heiligen Kreuz)*, jurèrent de maintenir leurs franchises, et de défendre l'entrée du pays contre les soldats étrangers, si le gouvernement de Lucerne était jamais tenté d'en appeler. Après cette protestation, les campagnards refusèrent nettement de se rendre au chef-lieu : « Messieurs de Lucerne, dirent-ils, sont aussi près de nous que nous d'eux, et s'ils ont quelque communication à nous adresser, ils peuvent venir nous la faire ici. » Cette détermination fit réfléchir le gouvernement lucernois, qui délégua vers les mécontents l'avoyer Doulliker avec des paroles de conciliation. Ce magistrat tâcha de les ramener; il termina son discours par ces paroles de l'Evangile : « Les puissances sont établies de Dieu, et celui qui résiste aux puissances s'oppose à l'ordre que Dieu a établi. — Oui, seigneur avoyer, lui repartit un campagnard aux formes herculéennes, Hans Krummenacher, quand les magistrats sont justes, ils viennent de Dieu; mais quand ils sont injustes, ils viennent du Diable. » Doulliker rentra à Lucerne fort découragé. Le soulèvement s'était propagé à Willisau, à Sursée, à Münster. Une assemblée populaire, sorte de *Landsgemeinde* des communes mécontentes, fut convoquée à Wollhausen dans l'Entlibouch, le 26 février 1654. Les délégués des paroisses y jurèrent une alliance *(Bundesbrief)* contre l'injustice des gouvernements. Peu après, nouvelle assemblée du même genre à Sumiswald, à l'extrême frontière de Berne. C'est que l'insurrection avait gagné ce canton, et même ceux de Soleure, de Zurich et de Bâle. Des envoyés de ces contrées prirent part à la délibération. L'assemblée était présidée par Nicolas Leuenberger, de Schönholz, qui, dans le canton de Berne, s'était fait l'organe des mêmes griefs, et que le gouvernement avait condamné à faire amende honorable à genoux. C'était un homme de tête, de sens et de cœur. Il devint bientôt le centre et le chef du mouvement. On jura entre ses mains le pacte d'alliance des paysans, qui devait les unir comme le serment du Grütli avait uni leurs ancêtres. Une fois organisés et armés, sous des chefs reconnus, les paysans font des lois; ils correspondent avec toutes les parties de la Suisse; ils mettent des troupes sur pied; ils refusent tout accommode-

ment. Le 14 mai, troisième assemblée à Huttwyl ; Leuenberger fait jurer qu'on ne déposera les armes qu'après que des institutions odieuses et ennemies de l'égalité auront été renversées. La Diète suisse se réunit à Baden, pour calmer l'irritation générale ; les petits cantons sont indécis entre les sympathies que leur inspirent les paysans qui ne veulent obtenir que ce qu'ils ont obtenu eux-mêmes, et les gouvernements menacés qui leur demandent assistance aux termes de la convention de Sempach. Des magistrats bernois essaient en vain de se porter médiateurs. La diplomatie étrangère n'est point indifférente à ce qui se passe ; on croit remarquer que l'ambassadeur de France entretient des intelligences avec les révoltés ; son secrétaire assiste à leurs délibérations. Zurich, en sa qualité de canton directeur *(Vorort)*, ordonne une levée de troupes de vingt-cinq mille hommes, sous les ordres de Conrad Werdmuller, officier qui s'était distingué dans les armées de la Suède et de la France. Berne, qui n'ose compter sur ses sujets allemands, unis de fait ou d'intention avec les paysans, fait prendre les armes à ses sujets romans ou du Pays de Vaud, qui obéissent fidèlement. Neuchâtel, Bienne, Genève, fournissent aussi leurs contingents. Les petits cantons se décident enfin à envoyer à Lucerne trois mille hommes, sous le colonel Zweyer. Leuenberger était à Langenthal, dans le canton de Berne, quand il apprit l'armement fédéral. Immédiatement il prit ses mesures pour leur opposer les forces dont il était le maître. Elles étaient redoutables, car le mouvement avait gagné toute la Suisse centrale, où l'on désignait sous le nom de *doux* ou de *modérés (linden)* les adhérents des gouvernements, tandis que les paysans et leurs tenants étaient appelés les *rudes (harten)*. Quatre petites villes, irritées des priviléges des chefs-lieux des cantons, Liestal, Olten, Langnau et Willisau, étaient les places d'armes et les foyers de l'insurrection. Des hommes énergiques la dirigeaient : c'étaient le tisserand Schad à Liestal, Leuenberger et Galli dans l'Emmenthal, Gysin à Olten, Emmenegger et Schybi dans l'Entlibouch. Ce dernier, ancien militaire, montra à Leuenberger, plus politique que guerrier, la nécessité de prendre l'initiative, d'occuper les positions des bailliages libres, dont le général zuricois Werdmuller allait s'emparer. « Attaquons sur trois points à la fois, disait Schybi à Leuenberger, par Mellingen, Bubikon et Brugg, et nous les jetterons dans la Reuss. » Mais cette combinaison fut révélée à Werdmuller par un jeune ecclésiastique nommé Huber, que les chefs des paysans avaient fait arrêter comme espion et qu'ils retenaient dans une chambre d'auberge, qu'une simple cloison séparait de la leur. Remis en liberté, Huber fit avertir Werdmuller, qui fit prendre les armes aux Zuricois avant le jour. Ils occupaient déjà les hauteurs de Bubikon, quand Schybi voulut exécuter son plan. L'attaque ayant échoué, Leuenberger laissa Schybi pour contenir Werdmuller avec une partie de l'armée des paysans, et se replia sur Berne, en faisant sonner le *Landsturm*, ou la levée en masse, contre la capitale. De nouvelles bandes de paysans accoururent comme par essaims. Vingt mille hommes se trouvèrent massés autour de Berne. A peine installé dans ce camp improvisé, Leuenberger fit savoir au gouvernement de Berne le désir qu'il avait de conclure la paix. L'avoyer Daxelhofer fut délégué vers lui. Ce qui restera toujours à l'honneur des paysans dans cette singulière campagne, c'est l'ordre qu'ils observèrent et l'exacte discipline à laquelle ils obéirent sous des chefs improvisés. Quoi de plus remarquable, au sortir de cette guerre de Trente ans signalée par tant de brigandages, que de voir les portes de la ville assiégée rester ouvertes durant les confé-

rences! Dans les campagnes occupées par les insurgés, aucun dégât ne fut commis. Les propriétaires visitaient leurs domaines, et étaient salués avec égards par ces soldats de la campagne de Berne, au nombre de plus de vingt mille, et commandés par un simple laboureur. Berne, sans nouvelles de Zurich, de Soleure et de Bâle, parce que les insurgés avaient intercepté les communications, dut se résigner à signer un accord, et promit tout ce que demandèrent les paysans, à condition qu'ils s'éloigneraient. Tout ce que voulait le patriciat bernois, c'était de gagner du temps jusqu'à l'arrivée des renforts qu'il attendait du Pays de Vaud et de Neuchâtel. Il avait promis aux villes vaudoises de leur rendre leurs priviléges, et avait habilement fait répandre le bruit, dans les campagnes de la Suisse française qui étaient très-attachées à la réforme, que Leuenberger, allié des Lucernois, proclamait le retour au catholicisme et recevait secrètement des ordres de la cour de Rome. Le gouvernement de Berne trouva donc moyen de faire savoir à Werdmuller et aux Zuricois les raisons pour lesquelles il avait consenti à un armistice. May de Rued, qui commandait pour les Bernois à Lenzbourg, convint d'un signal avec le général de Zurich. Quatre coups de canon tirés des remparts de cette ville d'Argovie devaient annoncer au chef de l'armée fédérale qu'il pouvait attaquer, et que Berne, se déliant d'une promesse qu'elle ne se croyait pas obligée de garder envers des sujets, serait bientôt là pour le seconder.

Werdmuller se porta alors sur Wohlenschwyl, où les chefs des paysans avaient leur quartier. Un combat très-vif s'engagea entre l'armée régulière qu'il commandait, et celle des insurgés, du double plus nombreuse, mais mal équipée et sans artillerie. Après trois heures d'une lutte acharnée, ceux-ci se retirèrent dans leur camp, et envoyèrent des parlementaires au général zuricois pour demander la paix. Après quelques pourparlers, une convention fut arrêtée à Mellingen, à la suite de laquelle les paysans livrèrent leur acte d'alliance et reprirent le chemin de leurs foyers. Le drapeau blanc fut arboré. Leuenberger se retira à Langenthal, et Schybi reprit en frémissant le chemin de Lucerne. Cependant, rien n'était terminé. Tandis que les paysans des autres cantons désarmaient, ceux de Berne et de Lucerne gardaient une attitude hostile. Schybi tenta de s'emparer du pont de Gislikon et de marcher sur Lucerne, dont les bourgeois, mécontents des patriciens, avaient montré quelques velléités de se joindre aux insurgés. Ceux-ci eurent d'abord quelques succès, le feu ayant pris aux poudres des artilleurs de la ville, par trahison, à ce qu'on crut. Mais cette guerre fatiguait vainqueurs et vaincus. Les paysans lucernois menaçaient leurs chefs de se rendre à merci, si un accord n'était pas conclu. De son côté, le Conseil de Lucerne commençait à croire que le Convenant de Stanz et l'assurance mutuelle des gouvernements étaient des appuis moins sûrs que l'affection des peuples. L'accord désiré fut conclu à Stanz. Une espèce d'amnistie fut proclamée. Néanmoins, l'Entlibouch garda encore une attitude menaçante.

Dans le canton de Berne, Leuenberger tenait encore à Herzogenbuchsee, à la tête de cinq mille paysans. Il demandait au gouvernement de Berne la garantie du traité conclu à Mellingen avec Werdmuller. Mais le patriciat bernois témoigna sa surprise de ce qu'un accord eût été fait avec ses sujets, sans réserve de sa ratification et sans exiger l'extradition des chefs de la révolte. Sigismond d'Erlach fut envoyé contre les rebelles, à la tête de sept mille Vaudois et Neuchâtelois. Le 8 juin, il les battit à

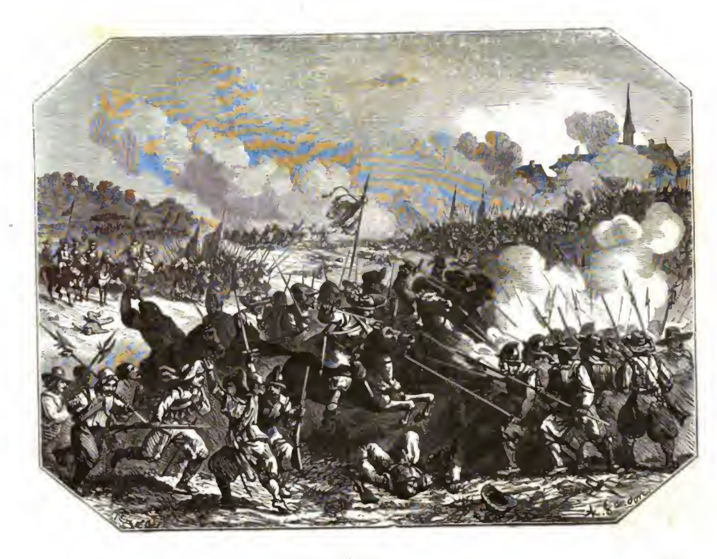
Herzogenbuchsee, où une poignée de paysans fit une résistance désespérée dans le village en flammes et derrière les murs du cimetière, d'où la grosse artillerie eut bien de la peine à les déloger[1]. Il s'avança jusqu'à Aarbourg, désarmant les campagnes. Werdmuller et Zweyer firent leur jonction avec lui le 11 juin, et, d'un commun accord, ces chefs rejetèrent, comme trop douce, la convention de Mellingen ; Lucerne fut même engagé à revenir sur celle de Stanz. Un Conseil, siégeant à Zoffingen, condamna à mort les principaux chefs du mouvement ; les moins compromis furent jetés dans les prisons de Berne, envoyés aux galères de Venise ou condamnés à de fortes amendes. Les prisonniers faits à Herzogenbuchsee tirèrent au sort le nom de trois d'entre eux condamnés à être pendus pour tous. Leuenberger, qui s'était retiré dans sa maison de Schönholz, fut livré par ses voisins : le 13 juin, il fut amené à Berne, accablé par les uns de malédictions, tandis qu'il était pour les autres un objet de pitié mal dissimulée. On lui avait suspendu au côté une



Leuenberger amené prisonnier à Berne

épée de bois, attachée à une écharpe de paille. Deux mois après, il eut la tête tranchée, et son corps, écartelé, fut exposé sur les quatre grands chemins du canton. Ainsi finit cet homme, dont la modération fut admirable pendant le temps où il fut maître dans son pays. Plusieurs de ses compagnons furent pendus. Un manifeste de l'empereur défendit de souffrir les réfugiés suisses dans l'empire. Le

1. « Le capitaine Baillods, de Neuchâtel, disent les mémoires d'Estavayer Mollondins, qui gouvernait cette principauté pour la maison d'Orléans-Longueville, fit une action d'éclat à la tête de sa compagnie. Il s'avança contre les rebelles, qui étaient bien retranchés dans Herzogenbuchsee, au nombre de 1500, bien armés et chargés de grosses massues. Il essuya une grêle de mousquetade, força la double palissade, entra le premier la pique à la main, bien suivi des siens, prend le quartier et renverse ce qui s'oppose à lui. Cette expédition coûta au prince de Neuchâtel 41,280 livres. Il y eut onze cents Neuchâtelois qui y prirent part. »



1. BATAILLE DE MELLINGEN. 15.

canton de Lucerne eut aussi ses exécutions. « Ces fermentations, dit le bailli Grouner, furent apaisées par la sagesse des magistrats, qui exercèrent une juste sévérité envers les plus coupables, et qui firent paraître leur douceur et leur clémence envers les sujets qui rentrèrent dans leur devoir. »

Ainsi finit cette guerre des paysans. Certes, on ne peut méconnaître chez les vaincus bien des instincts grossiers : ils n'étaient pas toujours guidés par un sentiment très-noble et très-désintéressé ; mais, quand on compare leur conduite à celle des aristocraties qui les trompèrent et les décimèrent, on ne peut s'empêcher de reconnaître que le beau rôle ne fut pas pour elles dans cette déplorable lutte, où l'on peut voir comme l'avant-coureur des guerres civiles entre les villes et les campagnes dans le siècle suivant et jusque dans le nôtre.

De tristes débats entre les cantons, pour la répartition des frais de guerre, surgirent quand tout paraissait fini. Soleure paya la plus large part de ces frais, sous prétexte que cette ville avait montré de l'apathie et même une certaine sympathie pour la cause des insurgés (1654). Ce canton se soumit; mais, pour se venger, il fit avec la France un traité particulier.

Les questions religieuses en Suisse sont presque toujours mêlées aux débats politiques. Le canton catholique de Soleure, en se rapprochant du roi de France, avait cédé à un sentiment de rancune contre Berne et Zurich, les deux grands cantons réformés, qui l'avaient malmené à la fin de la guerre des paysans. Lucerne, Fribourg, Uri, Schwytz, Unterwald, le Vallais enfin, suivirent cet exemple. La Suisse catholique renouvela la Ligue Borromée, et resserra ses relations avec Louis XIV, le pape et quelques princes ecclésiastiques de l'Allemagne, tels que l'évêque de Bâle et l'abbé de Saint-Gall, qui avaient en quelque sorte un pied dans l'empire et un pied en Suisse. Déjà, dans la guerre des paysans, on avait vu avec surprise l'ambassadeur de France intervenir avec une certaine vigueur en faveur des insurgés, et un de leurs chefs, Stadelmann, du canton de Lucerne, se placer sous la protection de ce diplomate. Les gouvernements protestants de la Suisse avaient cru découvrir là-dedans des intrigues politiques menaçantes. Il s'agissait, pensaient-ils, d'autre chose que de savoir si les habitants des campagnes atteindraient à la liberté des villes et marcheraient les égaux des citadins. Ces soupçons portèrent les réformés à se rattacher de leur côté à l'Angleterre, à la Hollande, aux princes protestants de l'Allemagne. Il y eut deux confédérations ou deux ligues confessionnelles. Dans la prévision d'une guerre de religion, Jean-Jacques Stockar, chancelier de Schaffhouse, fut envoyé en 1653 à Londres et à Amsterdam. Le protecteur Cromwell lui promit l'assistance de l'Angleterre, en cas de besoin ; les Hollandais lui firent aussi le meilleur accueil.

Les relations des cantons réformés avec l'Angleterre et les Provinces-Unies ne furent pas plutôt formées, que l'occasion se présenta d'agir de concert. Zurich et Berne, d'accord avec ces puissances, intervinrent auprès de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, en faveur des Vaudois des Alpes piémontaises ou des Barbets[1], comme les appelaient leurs ennemis, que la cour de Turin persécutait à l'instigation de la

1. L'ambassade suisse à Turin était composée de Salomon Hirzel, Charles de Bonstetten, Benoît Socin, et Jean-Jacques Stockar Cette intervention ne fut pas la seule.

France. Des conférences s'ouvrirent à Pignerol, et amenèrent le rétablissement momentané des Vaudois des vallées dans leurs limites. Les cantons catholiques suivaient ces mouvements d'un air inquiet.

L'irritation était extrême de part et d'autre, quand éclata la guerre religieuse à l'occasion de la persécution que le gouvernement de Schwytz exerça contre des familles protestantes du village d'Arth, qui s'étaient attachées au protestantisme. Au mois de septembre 1655, trente-six personnes de cette localité, située au pied du Righi, se réfugièrent sur le territoire de Zurich, afin d'échapper aux mauvais traitements dont elles étaient menacées pour avoir reçu des livres et des instructions d'un pasteur de ce canton. Zurich prit sous sa protection ces *Nicodémites* (c'est ainsi qu'on appelait ces réformés), réduits à se cacher, et demanda à Schwytz de leur rendre au moins leurs biens. Le gouvernement de Schwytz se montra inflexible. Il fit saisir dix-sept de ces malheureux qui avaient refusé de fuir : tous furent mis à la torture; plusieurs furent mis à mort, comme ayant enfreint la loi qui défendait d'introduire une religion nouvelle dans les Waldstætten[1]. D'autres furent livrés à l'Inquisition milanaise. Zurich invoqua le droit fédéral; Schwytz se prévalut de sa souveraineté, qui lui donnait le droit de glaive, et rappela à Zurich qu'il avait sévi contre les anabaptistes. Une Diète générale fut convoquée à Baden, sous la médiation de la France; mais elle vit la querelle s'envenimer encore. Fleckenstein, avoyer de Lucerne, s'étant écrié après une discussion orageuse : « Ecrite avec l'épée, la paix de religion doit, à ce qu'il paraît, être défendue par l'épée. — Nous nous y disposons! » repartit Werdmuller, député de Zurich. En effet, des deux côtés on voulait la guerre. Zurich prit l'initiative des hostilités en plein hiver. Le 7 janvier 1656, le général Rodolphe Werdmuller[2], frère du député, vint mettre le siége devant la place de Rapperschwyl, ville qui dépendait de l'abbé de Saint-Gall, et que défendait le brave Wygget de Schwytz, avec une garnison des cantons catholiques. La résistance fut désespérée et trompa tous les calculs du général zuricois, qui avait promis à ses aumôniers de les faire prêcher dans Rapperschwyl avant deux jours. Durant cinq semaines, cette petite ville brava le feu de cinquante canons.

Cependant Berne, de son côté, avait rassemblé ses milices, au nombre de huit mille hommes, commandés par Sigismond d'Erlach. Cette armée entra dans les bailliages libres, pour opérer sa jonction avec les troupes zuricoises. Elle s'avança, pleine de confiance, jusqu'à Vilmergen, village paroissial qui s'étend entre des champs fertiles et un monticule dominé par le château de Hilfiken. L'armée catholique, forte de trois mille Lucernois et deux mille paysans des bailliages libres, avec quelques hommes de Zug et d'Unterwald, était concentrée à Wohlen et autour du couvent de Mouri. Christophe Pfyffer, de Lucerne, la commandait. Dans le camp bernois, personne ne la supposait si près. Quelques soldats de l'Argovie, s'étant portés en avant

1. Entre autres quatre vieillards, S. Kærner, père de sept enfants, Lebkennel, Melchior et Barbara Hospentaler.

2. Rodolphe Werdmuller était le type de l'officier général suisse au dix-septième siècle. Adolescent, il s'était distingué à Genève dans les exercices militaires et avait été proclamé roi de l'Arquebuse. Il avait combattu en Languedoc sous Schomberg, dans la Valteline sous Rohan, à Leipzig sous le grand Gustave. Il avait servi Venise contre les Turcs. Turenne lui avait confié son armée à commander en son absence. Dans la guerre des paysans, il était à la tête de la cavalerie. Il mourut feld-maréchal de l'empereur d'Allemagne.

jusqu'à Wohlen, tombèrent au milieu des avant-postes ennemis, avec lesquels ils échangèrent quelques coups de fusil. A leur retour dans le camp bernois, ils furent accueillis par des éclats de rire, et on les menaça de la corde s'ils répandaient encore de fausses alarmes. Tout à coup les Lucernois parurent sur la hauteur, et attaquèrent au pas de charge, en invoquant la sainte Vierge. Les protestants ne crurent à la présence de l'ennemi qu'en le voyant fondre sur eux. Leurs officiers n'étaient pas à leurs postes, et les deux seules pièces d'artillerie qui se trouvassent à portée n'avaient que deux coups à tirer. La bravoure des milices de Berne ne put suppléer au défaut de direction : plus de deux mille hommes restèrent spectateurs inactifs de la mêlée. N'ayant point de mot d'ordre pour se reconnaître, les Bernois battirent en retraite, laissant sur le sol cinq cent soixante-treize morts et de nombreux blessés. « Maint honnête homme, dit l'historien Zimmerli, gisait sur le champ de bataille, qui n'avait pu comprendre pour quelle cause il se battait. Soixante-six prisonniers, neuf drapeaux, dix canons, et la caisse militaire avec deux cent mille florins, furent le prix de la victoire. »

Telle fut la déroute de Vilmergen, qu'il eût été facile de venger. Le lendemain, les milices bernoises demandaient avec instances qu'on les conduisît de nouveau à l'ennemi ; mais on leur fit prendre leurs quartiers près du lac de Hallwyl, où elles campèrent encore quinze jours. Un cri d'indignation s'éleva dans tout le canton de Berne. Les Lucernois retournèrent chez eux en chantant : « Laissons l'ours rentrer en rampant dans sa tannière ; on ne le verra pas de si tôt lever le pied pour danser. » Sur d'autres points, les hostilités se bornèrent à des pillages de frontières : les propriétés qui, dans la guerre des paysans en 1653, avaient été respectées, ne le furent pas en 1656.

Cependant, les cinq cantons admis les derniers dans la Confédération, conformément à l'un des articles du Convenant de Stanz, s'étaient abstenus de prendre part à la guerre. Ils profitèrent de cette sorte de neutralité fédérale pour offrir leur médiation. La position était critique, car déjà le Piémont, portant ses troupes dans le Chablais, menaçait le Pays de Vaud : la France et l'Angleterre joignirent leurs efforts à ceux des cinq nouveaux cantons, et la paix fut conclue à Baden le 7 mars 1656 : paix qui ne terminait rien, puisqu'elle renvoyait les parties à un arbitrage, toujours annoncé, toujours remis, et qui ne fut jamais prononcé. Telle était la Suisse, quand la puissance de Louis XIV se révéla tout à coup au monde par une suite d'entreprises politiques qui mirent plus que jamais en péril l'équilibre européen.



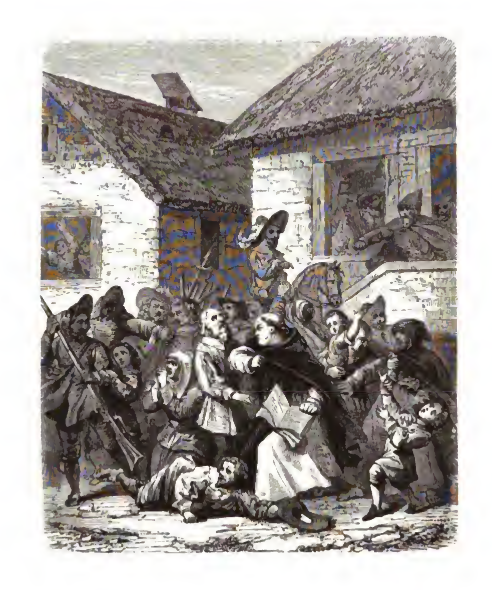
Henri de Longueville à Neuchâtel, plaçant ses fils sous la bannière de la bourgeoisie

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

LA SUISSE AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE. — INFLUENCES CATHOLIQUES ET PROTESTANTES.

Politique de Louis XIV en Suisse. — Conquête de la Franche-Comté. — Révocation de l'Edit de Nantes. — Expédition des Vaudois du Piémont dans leurs vallées. — Les Suisses dans les dernières guerres du dix-septième siècle. — Proportions démesurées que prend le service étranger. — La Suisse pendant la guerre de la succession d'Espagne.

Depuis longtemps déjà le ton des puissances étrangères vis-à-vis de la Suisse avait changé. Celui de la France surtout n'était plus, à la majorité du roi Louis XIV, le langage insinuant et flatteur d'un Louis XI, d'un François I[er], d'un Henri IV. Abandonnant la politique prudente et habile de Richelieu et de Mazarin, le monarque qui disait « l'Etat, c'est moi », voulut faire triompher partout, en Suisse comme ailleurs, sa diplomatie absolutiste et envahissante. Le plan qu'il avait conçu de revendiquer, au nom de son épouse, l'infante Marie-Thérèse, la succession de la monarchie espagnole, lui faisait nécessairement porter les yeux sur la Franche-Comté, qui en était une partie. Il lui fallait pour cela les soldats et le consentement des cantons. Quant aux premiers, ils n'étaient pas difficiles à obtenir dans un temps où officiers et soldats écoutaient plus volontiers le monarque qui leur donnait les pensions et la solde, que les ordres de leurs gouvernements, quand ces gouvernements eux-mêmes étaient composés en grande partie de militaires au service étranger. Mais était-ce bien aux confédérés à se prêter à l'agrandissement de la France, à faire disparaître la dernière



1. ÉPISODE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES. 20.

barrière qui les défendait encore du contact immédiat d'une grande puissance? En vain le prudent Wettstein signalait-il le danger en s'écriant : « Prenons garde ! la question du service mercenaire se lie à celle de l'alliance française! » Louis XIV connaissait trop bien les moyens qu'il fallait mettre en œuvre pour amener l'un après l'autre les cantons à ses fins. Déjà, depuis la guerre des paysans, il tenait Soleure et les Etats catholiques. Il ne restait aux cantons protestants qu'à se joindre à eux, si mieux ils n'aimaient être exclus des avantages de l'alliance française, abnégation qui était au-dessus de leurs vertus politiques. L'ambassadeur Labarde sut vaincre tous les obstacles : les alliances entre la France et les Suisses venaient d'être solennisées de nouveau à Paris avec de grandes démonstrations, quand vingt mille hommes se rassemblèrent secrètement dans la Bourgogne. Condé, gouverneur de cette province, se mettant à leur tête, envahit soudain la Franche-Comté, qui avait été travaillée d'avance par les émissaires et l'argent de la France. Auxonne, Dôle, Besançon capitulèrent, et Louis XIV reçut le serment de toutes les autorités de la province.

Cette expédition, conduite avec tant de secret et de rapidité, fit une immense sensation en Europe. L'œuvre de Louis XI était enfin parachevée. Une ligue fut formée entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède pour forcer Louis XIV à rétrograder. La Suisse fut invitée à y entrer; mais il était trop tard pour prendre parti : tout ce que put faire la Diète, ce fut d'ordonner aux colonels des régiments suisses qui étaient entrés en Franche-Comté d'en sortir immédiatement, sous peine de la vie. Le *Défensional* (c'est ainsi qu'on appelait l'ensemble des mesures de défense contre un danger extérieur) fut renouvelé. Le Pays de Vaud, que les cantons catholiques n'avaient pas voulu comprendre jusque-là dans leurs alliances avec Berne, fut inscrit dans les limites de la ligne de défense, parce qu'il pouvait devenir une barrière pour la Confédération.

Mais cet élan ne dura pas. Les chefs des régiments suisses au service de France ne furent pas réduits à l'extrémité de se prononcer entre le roi Louis XIV et leur patrie. Louis XIV, inquiet de voir l'attitude hostile que prenait l'Europe, estimant qu'une feinte modération lui était encore nécessaire, consentit à traiter : la paix d'Aix-la-Chapelle fut conclue le 2 mai 1668. Louis XIV garda ce qu'il avait conquis sur les Espagnols dans les Pays-Bas, et il rendit la Franche-Comté, mais après avoir démantelé les places fortes qui protégeaient les Suisses, en même temps qu'elles faisaient la force et l'orgueil des Comtois.

Le péril auquel la fédération suisse venait d'échapper aurait dû lui servir d'avertissement. Il n'en fut rien cependant : la guerre impolitique que Louis XIV fit bientôt après aux Hollandais, provoqua, en 1673, une nouvelle coalition contre la France. La frontière suisse fut de nouveau menacée du côté de l'Alsace et de la Franche-Comté. Pendant que Turenne couvre le Rhin, de Philippsbourg à Bâle, Louis XIV se dirige en personne sur la Franche-Comté (mai 1674). En vain les ennemis de ce roi croient-ils que les Suisses vont s'émouvoir, ou tout au moins laisser le passage libre aux impériaux, pour défendre cette possession espagnole. Il avait acheté leur immobilité, et en moins de six semaines la conquête définitive de la province fut consommée. La paix de Nimègue (septembre 1679) ne fit que la confirmer. La France sortait victorieuse de cette guerre injuste, et toute la fron-

tière occidentale de la Suisse, de Bâle à Genève, était désormais française. Les Suisses avaient pour voisin immédiat le dominateur de l'Europe.

Ce ne fut pas tout. Presque immédiatement après, Louis XIV prit Strasbourg, cette ville impériale presque confédérée, et le génie de Vauban en fit le centre de la force militaire de la France sur sa frontière orientale. Huningue s'éleva, à une portée de canon de Bâle, pour compléter cette ligne de défense, tenir Bâle en respect et défendre l'entrée de l'Alsace par la trouée de Béfort. On calma à Paris l'inquiétude des Bâlois, en leur représentant que Huningue protégeait Bâle aussi bien que la France. « Plus je serai votre voisin, dit en propres termes Louis XIV à l'avoyer d'Erlach, qui était venu le complimenter à Ensisheim, et plus j'aurai occasion de vous témoigner mon amitié. »

La faiblesse ou plutôt la corruption de ses magistrats était telle, que la nation commençait à s'en indigner. Elle applaudissait avec transport au moindre acte d'indépendance. C'est ainsi qu'elle décerna une sorte d'ovation à Escher de Zurich, et à Daxelhofer de Berne, qui, envoyés en ambassade à Paris pour réclamer contre le séquestre des dîmes que les Genevois possédaient à leurs portes, dans le Pays de Gex, avaient refusé de se soumettre à un cérémonial humiliant, et réclamaient les honneurs dus aux envoyés d'un peuple libre.

Les victoires de Louis XIV, le triomphe du principe d'unité absolutiste qu'il cherchait à faire prévaloir en tout et partout, le poussa par une nécessité fatale à l'entreprise de l'extinction du calvinisme et à la révocation de l'édit de Nantes. Les réformés, privés par Richelieu de leur organisation politique et de leurs villes de sûreté, n'étaient cependant plus dangereux. On les voyait soumis, paisibles, laborieux, contribuant à la gloire et à la prospérité de la France par leur courage militaire et leurs travaux industriels. Mais Louis se croyait appelé à les ramener forcément à l'unité. Il voulait se laver du reproche d'hérésie que lui avait valu sa conduite envers la cour de Rome, et expier les désordres de sa jeunesse. L'édit par lequel son aïeul, Henri IV, avait garanti l'état des protestants, fut donc révoqué. Les moyens de séduction et de persuasion ayant paru trop lents pour ramener les hérétiques, on y mêla les moyens de rigueur que l'histoire a flétris sous le nom de *Dragonnades*. Les réformés voulurent fuir ; mais l'émigration fut défendue, sous peine des galères. Les agents de Louis XIV allèrent plus loin que ses ordres et se livrèrent à des violences qui n'étaient nullement dans son caractère plein de mesure. On livra les hommes à la torture, on outragea les femmes, on enleva les enfants, on dévasta les propriétés, on envoya aux galères les convertis qui refusaient les sacrements ou qui donnaient asile aux ministres. « Ces horreurs, dit un célèbre protestant qui descendait d'un ministre réfugié, bien loin d'être commandées par le roi et approuvées par Mme de Maintenon, sa favorite, furent commises malgré eux et probablement à leur insu [1]. » Les réformés s'enfuirent en plus grand nombre : malgré les troupes qui gardaient les frontières, cent mille familles sortirent du royaume [2], et se réfugièrent en Hollande, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre. C'étaient tous nobles, marchands, industriels, une population d'élite, qui porta à l'étranger ses

1. *Ancillon*, Tableau des révolutions de l'Europe. Tome IV, page 295.

2. Les uns disent deux cent mille, d'autres cinq cent mille, d'autres un million d'individus. La statistique fournie au duc de Bourgogne porte seulement soixante-sept mille.

talents, les secrets de son industrie, des richesses, et une haine implacable contre le despote qui les chassait. La Suisse, pour son compte, reçut une large part de ces émigrants, qui exercèrent sur sa civilisation et sa politique une influence décisive. Au commencement, les réfugiés français furent reçus avec froideur dans les cantons: on craignait le contact des nouvelles mœurs, le progrès du luxe et la démoralisation. Intimidée par les menaces de Louis XIV, Genève hésita un moment à les recevoir: mais les cantons réformés, Berne surtout, s'empressèrent de relever le courage de ses magistrats, et décrétèrent un armement de trente mille hommes. Les réfugiés restèrent à Genève, et leurs descendants eurent bientôt doublé la population, sous le nom de *natifs*. D'autres se fixèrent en grand nombre dans le Pays de Vaud, à Neuchâtel, dans la partie protestante de l'évêché de Bâle, et même dans la Suisse allemande.

Cette persécution, dont on connaît de reste les conséquences politiques, en amena d'autres. Bientôt arrivèrent en Suisse d'autres réfugiés : les protestants des Vallées du Piémont, chassés de nouveau de leur patrie à l'instigation de la France. Les Suisses envoyèrent des ambassadeurs à Turin pour réclamer de Victor-Amédée II, duc de Savoie et tout à l'heure roi de Sardaigne, l'exécution du traité qui garantissait aux gens des Vallées leur culte et leur liberté de conscience. Tout ce que les ambassadeurs des cantons purent obtenir, fut une prolongation de temps accordée aux Vaudois du Piémont pour vendre leurs biens et faire leurs préparatifs de départ. Les fugitifs voulurent se rendre à travers la Suisse en Allemagne; mais à peine avaient-ils trouvé un asile dans ces contrées, que les progrès des armes françaises les contraignirent à s'en éloigner de nouveau. Ils revinrent en Suisse en grand nombre; mais le souvenir de leurs montagnes les suivait partout. Ils résolurent de tout tenter pour les ravoir. Conduits par Henri Arnaud, qui s'intitulait à la fois pasteur et colonel, ils s'embarquèrent secrètement près de Nyon, traversèrent la Savoie, alors dégarnie de troupes, et, franchissant les défilés des Alpes, ils arrivèrent enfin dans leurs chères vallées, dont ils chassèrent les Piémontais. Ils surent ensuite les défendre avec succès contre les Français et les troupes du duc de Savoie, jusqu'à ce que ce prince, changeant de politique et secouant l'influence de Louis XIV, leur rendît la paix et la liberté de culte, dont ils jouissent encore maintenant. Cette expédition fit en Suisse une grande sensation : le duc de Savoie demanda à la Suisse la punition de ceux de ses ressortissants qui l'avaient encouragée et secondée. Le brave capitaine Bourgeois, d'Yverdon, eut la tête tranchée à Nyon, au mois de mars 1690. « Il alla à la mort en héros, dit l'historien Grouner, bailli bernois. Leurs Excellences auraient bien voulu lui faire grâce, sachant que son crime était un trop grand zèle pour sa religion; mais, comme il avait violé le territoire de la république, en y faisant passer des troupes sans la permission du *souverain*, et qu'il avait commis des actes d'hostilité contre le duc de Savoie, le gouvernement de Berne dut donner un exemple de sévérité. »

La politique absolutiste et intolérante de Louis XIV, de plus en plus mise au jour, souleva contre lui de nouvelles tempêtes : l'antagonisme politique se renforça des haines religieuses, ce puissant auxiliaire; toute l'Europe se souleva contre lui. Il était un homme surtout, Guillaume, prince d'Orange, stathouder des Provinces-Unies des Pays-Bas, qui suivait avec une joie pleine d'anxiété le développement de

ces entreprises impolitiques et périlleuses. Protecteur de la religion protestante en Europe, élevé bientôt sur le trône d'Angleterre par la révolution qui en fit descendre la famille des Stuarts, en 1688, il travaillait sans relâche à rallier tous les Etats de l'Europe, même les catholiques, contre l'ennemi commun et l'ambition de la France. Habile surtout à nouer des coalitions, il fut l'âme de la ligue d'Augsbourg, contre laquelle Louis XIV eut à soutenir, de 1689 à 1697, une guerre acharnée, impitoyable et ruineuse, à laquelle la Suisse prit une part indirecte. L'influence de la diplomatie protestante commença à battre avec succès celle de la France dans les cantons évangéliques. Les relations entre les Suisses réformés, d'une part, et l'Angleterre, la Hollande, l'Electeur de Brandebourg et quelques princes protestants d'Allemagne, de l'autre, se resserrèrent à cette époque. Ces puissances offrirent aux Suisses des capitulations militaires; c'était un appât irrésistible, même pour les cantons catholiques, qui ne restèrent pas absolument étrangers au service des Etats-Généraux de Hollande, où les confédérés entrèrent en grand nombre. On commençait à être las de la hauteur de Louis XIV, de ses airs superbes vis-à-vis des Suisses, que l'on tournait parfois en ridicule à sa cour et sur les théâtres qu'il protégeait. Enfin, on s'apercevait aussi que le service de France était énormément dispendieux, et qu'on pouvait faire de meilleures affaires avec les Hollandais, riches et économes.

Le traité de Ryswick (1697), qui termina la guerre contre la ligue d'Augsbourg, coûta beaucoup à l'orgueil de Louis XIV. Il dut reconnaître le prince d'Orange comme roi d'Angleterre, sous le nom de Guillaume III, renonça à soutenir la cause des Stuarts, qui était celle de la légitimité, et restitua à l'Allemagne une partie des conquêtes, fruits des guerres précédentes. Cette paix ne fut au reste qu'une trêve par laquelle les puissances coalisées voulaient se préparer pour une lutte nouvelle et inévitable. On était arrivé à la fin du siècle, et la grande guerre de la succession d'Espagne, la dernière, la plus longue et la plus désastreuse de toutes celles que Louis XIV eut à soutenir, allait commencer.

Tout le monde prévoyait que la mort de Charles II, dernier roi de la dynastie habsbourgienne dans la Péninsule, serait le signal d'un bouleversement universel. L'Europe entière attendait avec anxiété le dernier soupir du malheureux descendant de Charles-Quint. Ce faible roi mourut à Madrid, le 1er novembre 1700, à l'entrée du dix-huitième siècle. Un mois auparavant, le 2 octobre, il avait fait, après bien des hésitations, un testament qui déshéritait ses parents, les princes autrichiens, et appelait au trône de toutes les Espagnes le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Le roi de France accepta cette succession périlleuse, et envoya son descendant pour régner sur les Espagnols, en prononçant ces fameuses paroles : « Il n'y a plus de Pyrénées. Soyez bon Espagnol; mais souvenez-vous que vous êtes né Français. » C'était justifier en deux mots les craintes de l'Europe. Toutes les puissances furent saisies de stupeur. L'archiduc Charles, second fils de Léopold II, empereur d'Allemagne, fut proclamé par la coalition prétendant à cette vaste succession. Aussitôt l'Europe fut en feu.

Dans cette guerre, comme dans les précédentes, une lutte s'établit en Suisse entre les ambassadeurs des puissances belligérantes, qui toutes s'efforçaient d'obtenir des troupes, à l'exclusion de leurs adversaires: les unes, comme la France, faisaient



1. EMBARQUEMENT DES VAUDOIS DU PIÉMONT. 22.

valoir les anciennes alliances, la priorité du service militaire des Suisses dans les armées du roi très-chrétien ; les autres, comme l'Angleterre et la Hollande, faisaient prévaloir les nouveaux intérêts nés d'une situation nouvelle, les sympathies religieuses et les intérêts spirituels, bien plus impérieux que les mobiles politiques et terrestres. Le fait est que princes catholiques et princes protestants ne négligeaient ni les dons, ni les promesses, ni les intimidations, et que les cantons, profitant de cette occasion unique de donner carrière à l'humeur guerrière et au désir d'acquérir qui caractérisait les Suisses de cette époque, accordèrent des régiments à peu près à tous ceux qui leur en demandèrent. Suisses contre Suisses, sous des drapeaux opposés, on vit alors trop souvent les confédérés justifier et soutenir leur ancienne renommée de valeur intrépide, en même temps qu'ils donnaient prise à tous les reproches et aux griefs d'une opinion publique qui commençait à se former et à ériger en système la réprobation des services mercenaires des Suisses et la présence dans les camps étrangers de la partie la plus virile, la plus intelligente de la population, celle dont le sol helvétique réclamait le plus impérieusement la présence et l'activité.

Il faut étudier dans les mémoires du temps, surtout dans ceux de Lamberty[1], diplomate originaire des Grisons, au service des puissances protestantes, les négociations nombreuses et compliquées auxquelles donnèrent lieu l'ardent désir qu'elles avaient de compter à leur service de nombreux régiments suisses, et les intrigues multiples auxquelles cette envie extrême donnait lieu. Elle gagna même les puissances catholiques. Le duc de Savoie, au début de la guerre, avait dû faire cause commune avec Louis XIV, dont il était à peu près le seul allié. Bientôt poussé à bout par les exigences et les injustices des Français, il rompit avec eux et entra dans la coalition. L'ambition de Victor-Amédée, comme celle des autres princes de sa maison, était de rester gardien des Alpes et de maintenir l'équilibre entre l'empire et la France, en profitant des événements pour s'agrandir. Mais il ne fut pas heureux au début. Ses troupes furent faites prisonnières de guerre par les Français, maîtres de presque tous ses Etats ; la coalition le soutint contre son puissant ennemi. Il envoya en Suisse le comte de Mellarède pour conclure une capitulation militaire avec les cantons, à l'exemple de la Hollande. Ainsi, catholiques et réformés avaient maintenant en Suisse un intérêt identique. Reconnaissant l'impossibilité de défendre à la fois ses provinces au nord et au midi des Alpes, Victor-Amédée chargea Mellarède de représenter aux cantons combien il serait dangereux pour eux que la France, déjà maîtresse de l'Alsace, de la Franche-Comté et du Pays de Gex, vînt encore à s'emparer de la Savoie. Cet ambassadeur réussit à persuader aux Suisses qu'il était de leur plus grand intérêt de réclamer la reconnaissance de la neutralité du duché de Savoie, et de la garantir au besoin par une occupation militaire[2]. Le marquis de Puysieux, ambassadeur de France[3], fit des efforts inouïs pour entraver ces négocia-

1. Lamberty, retiré à Nyon, écrivit ses mémoires dans cette ville et les dédia au gouvernement de Berne. Ils forment 14 volumes in-4°. Voyez entre autres le tome IV de cet ouvrage important, année 1704.

2. Voyez notre mémoire intitulé : *De la neutralité de la Suisse et de ses relations internationales avec la Savoie pendant la guerre de la succession d'Espagne.* Neuchâtel, 1851, in-8°.

3. Puysieux est, de tous les diplomates français accrédités en Suisse par Louis XIV, celui dont le nom se trouve mêlé au plus grand nombre d'affaires et aux plus importantes.

tions. Il employa tour à tour les promesses et les menaces. « Après avoir obtenu, dit-il à la Diète, la neutralité pour une lisière de pays le long du Rhin et du lac de Constance, vous voulez obtenir la même *grâce* sur les bords du lac de Genève. Je m'aperçois avec déplaisir que plus le roi, mon maître, a de complaisance pour ce que vous désirez, et plus vous affectez des demandes irrégulières. La coutume de vos ancêtres n'était pas de se mêler ainsi des affaires des autres pays. J'avoue ingénuement que mon étonnement a été grand, quand j'ai appris que vous vous prépariez à mettre sur pied vos milices et à allumer vos feux pour servir de signal à la moindre alarme. J'espère que vous réfléchirez sérieusement avant de mettre la main à des choses de tant de conséquence. »

Ce discours, et surtout le mot de *grâce*, déplut aux députés suisses. Ils chargèrent leur président, Escher de Zurich, de s'en plaindre à l'ambassadeur. Le magistrat zuricois le fit en ces termes :

« Messieurs les députés des louables cantons, ayant aperçu que dans le discours que leur fit Votre Excellence elle leur faisait des reproches de ce que, recevant incessamment des *grâces* du roi, ils y faisaient très-peu d'attention et ne se lassaient point de lui en demander. Ils m'ont donné charge de dire qu'ils ne reconnaissaient que trois sortes de *grâces :* celle qu'on accorde à des criminels qui ont mérité la mort, celle qu'un souverain accorde à un autre souverain par des largesses et grandes bénéficences, et celle qu'un grand monarque accorde à un souverain moins puissant que lui en n'envahissant pas ses Etats.

» A l'égard de la première, les louables cantons, ne se trouvant en rien criminels, n'estiment pas à être réduits à demander aucune *grâce*.

» Pour la seconde, ils ne croient aussi être redevables au roi d'aucun bienfait ni largesse ; ayant l'honneur d'avoir avec Sa Majesté des traités, si elle y a satisfait de son côté, ils y ont satisfait parfaitement du leur.

» Pour la troisième, nous ne pensons pas que le roi eût la pensée d'envahir nos Etats ; mais si la chose arrivait dans la suite, j'ai l'ordre exprès de dire à Votre Excellence qu'en ce cas ils feraient les derniers efforts pour convaincre Sa Majesté qu'ils sont de véritables compatriotes et gens d'honneur, qui, plutôt que de permettre qu'on donne quelque atteinte à leur liberté, verseraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang. »

Ce langage était noble certainement, mais il eût mieux valu pour la Suisse qu'il fût tenu dans un moment autre que celui où les armes de Louis XIV éprouvaient d'immenses revers, et où les armées de la coalition, commandées par le prince Eugène et le duc de Marlboroug, triomphaient dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, en Espagne. Quoi qu'il en soit, l'ambassadeur sentit qu'il avait été trop loin, surtout dans un moment où son maître était réduit à invoquer la médiation des cantons catholiques pour obtenir la paix. Puysieux répara donc sa faute par la réponse suivante :

« Messieurs,

» S'il m'est échappé quelque mot ou quelque expression, dans la chaleur du discours, je vous prie de n'y faire aucune attention, car je n'ai aucun ordre du roi ; et si vous n'êtes pas contents de la neutralité du Rhin et du lac de Constance, le roi



pourra vous remettre le Chablais et le Faucigny pour les garder, et même il vous remettra encore Montmélian. »

Ces négociations pour la neutralité de la Savoie duraient encore; Mellarède avait obtenu vingt-quatre compagnies suisses pour le service de Savoie; le diplomate Saint-Saphorin, gentilhomme vaudois, ambassadeur de l'empereur, venait de négocier de nouvelles capitulations avec la Hollande; Venise, enfin, avait obtenu des troupes suisses, quand arriva la mémorable bataille d'Hochstett (1704), qui eut pour résultat de faire évacuer aux Français toute l'Allemagne, l'Italie, la Savoie, et à se tenir sur la défensive. La Suisse se trouva alors dans une position de plus en plus délicate. Les populations protestantes des cantons manifestèrent hautement leur joie. A Genève, le résident de France se plaignit des démonstrations qui avaient eu lieu jusque sous ses fenêtres. Les réfugiés religionnaires français tentèrent de rentrer en France les armes à la main, et de gagner les Cévennes, où l'autorité de Louis XIV était méconnue. La Suisse reçut de nouveau les plaintes de l'ambassadeur de France. On fit arrêter quelques chefs de réfugiés; mais bientôt ils furent mis en liberté par l'intervention de l'ambassadeur anglais, Stanyan. Jamais la situation de Louis XIV ne fut plus critique que dans ce moment. Les grands généraux qui avaient remporté pour lui tant de victoires, ne vivaient plus. Ils étaient remplacés par des officiers généraux d'une extrême médiocrité. La population de son royaume était décimée. Sous le nom d'*enfants de la Croix*, les protestants du Languedoc avaient pris les armes et recevaient les subsides de la coalition. Les ministres du roi de France ne trouvaient plus à emprunter, même à douze pour cent. Dans ces extrémités, Louis se montra plus digne du nom de *Grand* qu'au milieu de ses triomphes. Après avoir inutilement tenté d'obtenir la paix au prix des plus grands sacrifices, après s'être vu réduit à prendre les Suisses pour médiateurs de cette paix, voyant que ses ennemis voulaient consommer sa ruine, il fit pour la première fois appel à la nation qu'il gouvernait, et résolut de s'ensevelir sous les débris de son trône plutôt que d'accepter des conditions déshonorantes. La guerre continua donc pendant bien des années. On se battit encore tout autour de la Suisse, et les frontières de ce pays furent plusieurs fois menacées du côté de l'Allemagne, des Grisons, de la Valteline, de l'Italie, et de nouveau du côté de la Savoie et sur la rive méridionale du lac Léman.

La consommation d'hommes fut énorme dans cette lutte prolongée, et la Suisse contribua largement à recruter les armées ennemies. « De nombreux galants nous courtisent pour avoir des troupes », écrivait à St.-Saphorin un magistrat bernois, Willading. Des régiments suisses se trouvaient dans les partis opposés. A Hochstett, le général Zurlauben, de Zug, au service de Louis XIV, avait fait trois fois plier l'ennemi; mais il n'avait réussi qu'à trouver une mort glorieuse. Dans la même affaire, les colonels May, Tscharner, Sacconay, Montmollin, au service de Hollande et d'Angleterre, avaient puissamment contribué à la victoire de Marlboroug. A Oudenarde, où les Français furent encore battus, Castella de Fribourg, Pfyffer de Lucerne, et May de Berne couvrirent la retraite. A Malplaquet, les Suisses de l'armée hollandaise furent opposés aux Suisses de l'armée française, le régiment de May au régiment du même nom, Bernois contre Bernois; l'acharnement fut tel, que des deux parts il y eut les deux tiers des officiers et des soldats mis hors de combat: le régiment de May au service de France avait perdu dix-huit cents hommes; celui du

même nom au service de Hollande était réduit à dix-sept soldats, qui rentrèrent dans leurs quartiers sous le commandement d'un sergent. Au milieu de cet acharnement déplorable, la guerre avait au moins épargné jusqu'alors la Suisse. Mais le moment était venu où les agents des puissances belligérantes allaient souffler sur les cantons le feu de la discorde et de la guerre civile. Peu de moments sont aussi intéressants, dans l'histoire de la Suisse, que ceux qui signalèrent l'ouverture du dix-huitième siècle.





Médaillon du monument de Haller

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

LA SUISSE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

La Suisse à la fin de la guerre de la succession d'Espagne. — Succession de Neuchâtel. — Intervention protestante et prussienne. — Guerre du Toggenbourg. — Combats de Bremgarten et de Sins. — Seconde bataille de Villmergen. — Paix de religion en 1712. — Traité de Baden. — Le Consensus. — Troubles de Genève et édit de pacification en 1738. — Conjuration de Henzy. — Les *Durs* et les *Doux* dans le canton d'Appenzell. — Les Zurlauben et les Schumacher dans le canton de Zoug. — Révolte et punition de la Lévantine. — Tendance libérale du gouvernement de Zurich. — Querelle de Bâle avec la France pour la pêche du saumon. — Caractère de la seconde moitié du dix-huitième siècle en Suisse. — Nouvelles tendances. — Voltaire et Rousseau dans leurs rapports avec la Suisse.

La première en date et la plus compliquée des questions qui surgirent alors, fut celle de la succession de Neuchâtel. Secondaire en apparence, elle devint capitale, en raison de l'état de l'Europe. Ce fut un champ où les antagonismes politiques, catholique et protestant, se donnèrent carrière. On aurait tort, en effet, d'y voir une simple question de droit héréditaire, dégagée de contacts avec la politique générale. Elle s'y liait au contraire immédiatement. Neuchâtel était alors le seul pays de la Suisse qui eût gardé son prince; nous entendons parler des princes laïques, et non des ecclésiastiques comme les princes-évêques de Bâle, du Vallais, ou l'abbé de Saint-Gall. Tandis que partout ailleurs les habitants des villes ou les paysans des vallées avaient expulsé et remplacé les seigneurs, et mis une féodalité bourgeoise à la place de l'ancienne

féodalité du moyen-âge, Neuchâtel était resté fidèle à ses princes, bien moins par affection pour leurs personnes (car souvent c'est à peine s'il les connaissait), que par attachement systématique au principe monarchique, qui paraissait offrir aux Neuchâtelois de la classe supérieure plus de garanties de stabilité et de chances de gain et d'autorité que l'aristocratie des grands cantons ou la démocratie des petits. C'est ainsi que Neuchâtel avait traversé tous les âges, en obéissant à des princes de toute qualité et de tout pays, qui s'étaient transmis leurs droits de famille en famille, par succession ou par arrangements. A la dynastie des anciens comtes primitifs de Neuchâtel, vassaux des rois bourguignons (1070-1395), avaient succédé la dynastie de Fribourg (1424-1457), la dynastie allemande de Baden-Hochberg (1487-1503), et la dynastie française des Orléans-Longueville (1543-1707), dont le prince le plus remarquable avait été ce Henri II de Longueville qui avait représenté la France au Congrès de Munster, et rendu à la Suisse des services réels. Valangin, comté d'abord séparé de celui de Neuchâtel, avait eu ses seigneurs particuliers : les comtes d'Aarberg-Valangin (de 1242 à 1584). Ces dominations féodales n'avaient été interrompues qu'un moment (de 1503 à 1529), alors que les Suisses, en guerre avec Louis XII, roi de France, avaient occupé le pays et s'étaient substitués à Louis d'Orléans, qui le possédait.

Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, princesse de Neuchâtel et Valangin, la dernière des Longueville, étant décédée, en 1707, sans héritiers directs, les prétendants à son héritage surgirent de toutes parts. C'était en petit une nouvelle succession d'Espagne. Venaient d'abord les princes français liés de parenté avec la dernière souveraine : les Matignon, les Villeroy, la duchesse de Lesdiguières, la fille du bâtard d'Orléans-Longueville. Arrivaient ensuite le duc de Savoie-Carignan, qui faisait valoir les droits de sa bisaïeule, les Nassau, les de Prat, les de Mailly, les de Nesle, qui se présentaient comme descendants des Châlons ; les margraves de Baden, les princes de Furstemberg et de Montbéliard, qui se fondaient sur d'anciens titres. On vit même le canton d'Uri invoquer les droits de conquête de 1512. Mais tous ces prétendants disparaissaient devant deux compétiteurs plus illustres : le roi de Prusse et le prince de Conti. Louis XIV déclara qu'il ne souffrirait pas que la succession échût à un autre qu'à un prince français, son sujet. Cette prétention indisposa beaucoup de Neuchâtelois, qui, plutôt que devenir Français, auraient préféré former un bailliage suisse, comme Morat et Grandson. Un magistrat, le chancelier de Montmollin, imagina de chercher un prince assez puissant pour protéger Neuchâtel, assez éloigné pour ne pouvoir lui nuire. Il crut l'avoir trouvé dans Guillaume de Nassau, qu'il présenta comme héritier de Châlons-Orange. Les droits successifs qu'il lui fabriqua « n'étaient pas tellement bien arrangés qu'on ne vît le fil des coutures », comme il le disait lui-même. Mais, encore une fois, il était nécessaire, dans l'état de l'Europe, d'opposer à un voisin immédiat aussi dangereux que le catholique Louis XIV, un prétendant éloigné et protestant. Guillaume, devenu roi d'Angleterre, fit héritier des droits qu'on lui avait forgés, son parent, Frédéric Ier, électeur de Brandebourg et premier roi de Prusse. Les associés de ce prince dans la coalition contre la France, savoir l'empereur, la reine de la Grande-Bretagne, la Hollande, le duc de Savoie même, s'entendirent pour soutenir le prétendant réformé. Berne, qui avait avec Neuchâtel une étroite combourgeoisie, l'appuya puissamment ; les intrigues, les promesses, les

menaces, les cadeaux, les pensions se multiplièrent, et les Etats de Neuchâtel, où siégeaient les députés de la noblesse, de la bourgeoisie et les officiers du prince, adjugèrent enfin, après trois mois et demi de discussions prolixes et compliquées, la souveraineté de Neuchâtel au roi de Prusse. Si l'on avait voulu avoir égard au droit héréditaire strict, plutôt qu'aux convenances politiques, il est certain qu'un des prétendants français l'aurait emporté.

Louis XIV, à la nouvelle qu'un souverain allemand, avec lequel il était en guerre, devenait prince de Neuchâtel en Suisse, et son voisin immédiat, fit marcher des troupes vers la frontière. Mais Berne, Zurich et les cantons protestants, encouragés par la coalition, prirent les armes. Le diplomate suisse, Saint-Saphorin, que le roi de France rencontrait partout sur son chemin, poussa les alliés à envahir la Franche-Comté, de concert avec les Suisses. Louis XIV recula devant une lutte nouvelle, et reconnut la neutralité de Neuchâtel. Telles furent les circonstances dans lesquelles la dynastie prussienne s'installa dans ce pays, ancien allié des Suisses, et qui avait suivi toutes leurs destinées dès les temps des premiers Helvétiens.

Cet orage était à peine dissipé, qu'un danger plus imminent surgit. Une nouvelle guerre de religion s'alluma en Suisse, dans l'année 1712, par le contact de la guerre de succession d'Espagne, qui embrasait alors toute l'Europe. Le Toggenbourg, qui déjà avait fait naître un grand conflit entre les confédérés au quinzième siècle, fut le sujet de cette lutte. Le prince-abbé de Saint-Gall avait acheté ce pays des sires de Raron, héritiers pour partie des anciens comtes de Toggenbourg. Il avait pris l'engagement de respecter les franchises et la religion des Toggenbourgeois, dont les quatre cinquièmes étaient réformés. Ces franchises étaient fort étendues, et ce pays avait des combourgeoisies *(Landrecht)* très-étroites avec Schwytz et Glaris. Le prince-abbé Léodgar Bruggiser, natif de Lucerne, d'origine plébéienne, puisque son père était cordonnier, se laissa entraîner dans la voie du despotisme que tous les princes catholiques, grands et petits, suivaient alors, à l'exemple du *grand roi*. Les Toggenbourgeois patientèrent longtemps; mais enfin, accablés d'impôts et d'exactions, ils se révoltèrent et demandèrent le secours de leurs alliés; l'abbé de Saint-Gall, de son côté, eut recours à l'assistance des gouvernements de Schwytz et de Glaris. La diplomatie protestante attisa secrètement le feu. Le canton de Zurich croyait le moment venu d'amener le Toggenbourg à lui, comme l'avait voulu Zwingli. Sept années furent consacrées à cet objet, et plusieurs Diètes y perdirent leurs peines. Le peuple de Schwytz, voyant que la question devenait confessionnelle, se rangea du côté de l'abbé; les autres cantons catholiques firent de même. Ce prélat, se sentant appuyé, voulut obliger tous ses sujets à se soumettre sans restriction. Sur leur refus, il fit occuper le pays par ses alliés. Les Toggenbourgeois coururent aux armes, et, se sentant soutenus par Berne et Zurich, s'emparèrent de plusieurs couvents, dont ils firent des points fortifiés; les cantons catholiques, à l'exception de Fribourg et Soleure, qui restèrent neutres, usèrent de représailles en occupant Baden et les bailliages libres, où ils mirent des garnisons, entre autres à Bremgarten et à Mellingen. Ils fortifièrent les passages de la Reuss et de l'Aar, afin d'empêcher les troupes bernoises d'opérer leur jonction avec celles de Zurich.

Berne, où le parti de l'avoyer Willading, qui voulait la guerre, l'avait enfin emporté, mit sur pied une armée composée en majorité des bataillons du Pays de

Vaud. Bienne, Genève, Neuchâtel fournirent leurs contingents. Cette armée entra dans les bailliages libres, pendant que les Zuricois, aux ordres de Henri Bodmer, s'emparaient de Wyl, résidence de l'abbé, qui se réfugia en Allemagne. Les Toggenbourgeois, se croyant déjà entièrement affranchis, parlaient de se constituer en canton. « Nulle part, leur répondait Willading, il n'est d'usage de faire les paysans seigneurs. » Au fait, les libertés du Toggenbourg préoccupaient assez peu les patriciens : c'était une lutte religieuse et politique qui allait prendre un caractère de plus en plus sérieux.

L'armée bernoise, commençant à opérer sur la Reuss, s'empara de Mellingen, et en vint aux mains avec les Lucernois, le 26 mai, dans les bois près de Bremgarten. C'est ce que l'on appelle le *combat des buissons*. L'affaire fut meurtrière, et se termina à l'avantage des Bernois, qui occupèrent cette ville. Baden, assiégée par les Zuricois, se rendit aussi à discrétion. Les cinquante canons pris furent partagés entre Berne et Zurich. Pendant ces hostilités, les cantons neutres, assemblés en Diète à Olten, puis à Aarau, travaillaient à rétablir la paix. Mais Berne et Zurich, enhardis par leurs succès, se montraient exigeants. Néanmoins, Lucerne et Uri, qui avaient beaucoup souffert dans cette campagne, signèrent un traité de paix à Aarau, le 18 juillet 1712. A cette nouvelle, une fermentation extraordinaire se manifesta dans les autres cantons catholiques. La cour de Rome, le nonce et le clergé usaient de toute leur influence pour les retenir sous les armes. Des subsides leur furent envoyés de Rome. Les paysans de Lucerne, incités par ce qui se passait à Schwytz, à Zug et ailleurs, accusèrent leurs magistrats de trahison; les officiers qui avaient commandé à Bremgarten furent déposés, et une direction de paysans remplaça celle des bourgeois du chef-lieu. Placé entre le respect pour la foi jurée et la crainte de perdre son influence et le pouvoir, le Sénat de Lucerne rappela ses députés d'Aarau et rompit la paix à peine conclue. Le peuple lucernois nomma avoyers Schwytzer et le brigadier Pfyffer; mais ces chefs étaient exposés aux soupçons et aux outrages des leurs. L'avoyer Schwytzer, menacé par les soldats de Lucerne, n'échappa à la mort que par l'intervention du curé de cette ville.

L'armée catholique, sans ordre et sans discipline, s'avança dans les bailliages libres par le pont de Gislikon. Les Bernois, au nombre de trois cents hommes du Pays de Vaud, sous les ordres du colonel Monnier, occupaient le village de Sins[1]. Retranchés dans l'église, assaillis avec furie par des forces décuples, ils font du haut du clocher un feu meurtrier. Mais les cartouches s'épuisent; la porte de l'église est enfoncée; les assaillants apportent de la paille mouillée, et y mettent le feu pour étouffer les hommes qui défendent la tour. Monnier et une poignée de braves se défendent à coups de crosse et de baïonnette. Ecrasé par le nombre, dangereusement blessé, voyant que ses gens allaient être massacrés, le commandant bernois fait signe qu'il se rend, et il est conduit prisonnier à Zug. Plusieurs officiers de mérite succombèrent dans cette affaire.

Pendant le combat de Sins, le gros de l'armée bernoise restait tranquille à Mouri; l'état-major se mettait à table, lorsque le tocsin signala le danger. Immédiatement la générale est battue : le général vaudois de Sacconay, commandant l'armée de

1. Le colonel Monnier, de Grandson, avait servi comme officier d'artillerie sous le prince Eugène, en Italie et en Flandre. Il avait quitté le service de l'empire en 1711.

Berne, veut marcher à l'ennemi ; mais ses instructions lui prescrivent de ne pas attaquer, et il se borne à envoyer une forte reconnaissance sur la route de Sins. Il donne au major Davel, de Cully[1], l'un de ses meilleurs officiers, deux mille hommes, qui trouvent dans ce village abandonné le cimetière et l'église jonchés de cadavres nus et mutilés. La colonne bernoise leur rend les derniers devoirs, et rentre au quartier-général.

Cependant, l'armée catholique se pressait d'occuper les défilés de Villmergen, pour cerner en pays ennemi celle des protestants. Le conseil de guerre de celle-ci décide de se porter à sa rencontre. Les Bernois, affaiblis par les congés et les maladies, réduits à huit mille hommes sous les armes, découragés par des pluies incessantes, par des marches et des contre-marches, commençaient à murmurer. Le conseil de guerre, lié par les instructions du gouvernement, n'osait prendre sur lui d'agir. Cependant, la situation critique exigeait les plus promptes mesures. Heureusement que le Conseil de Berne comprit le danger. Il envoya par le sénateur Steiger[2] des pouvoirs illimités. Alors la confiance renaît. « Nos généraux, disent les soldats, vont enfin nous mener à l'ennemi, et ne nous laisseront pas périr de misère dans la boue. »

« Le lundi 25 juillet, à trois heures du matin (ainsi s'exprime un officier qui prit une part glorieuse à l'action), on battit la générale, et à cinq heures toute notre armée était rangée en ordre de bataille. Le soleil se levait radieux. Il fallait passer un très-mauvais défilé, près de Villmergen, à la barbe de l'ennemi. Cette manœuvre réussit à merveille, de sorte qu'à dix heures du matin toute l'armée était rangée sur trois lignes dans la plaine de Villmergen. Après avoir marché cinq à six cents pas, on fit halte, quand nous vîmes à notre droite l'armée des ennemis, dont une partie occupa les hauteurs pour nous prendre en flanc, tandis que l'autre, après s'être glissée dans un bois de chêne, se rangea en bataille vis-à-vis de notre gauche. Pendant ces mouvements, on se canonnait quelque peu ; mais l'artillerie bernoise, étant beaucoup mieux servie que celle des catholiques, leur causa plus de mal que nous n'en recevions.

» Cependant on doutait encore si l'on en viendrait sérieusement aux mains, quand l'aile droite des ennemis, commandée par l'avoyer Schwytzer et le brigadier Pfyffer, se mit en disposition de nous attaquer. Nos généraux, ayant remarqué que la colonne gauche des catholiques, commandée par le brigadier Sonnenberg, n'était pas à portée de donner un prompt secours à la droite, prirent sur-le-champ la résolution d'engager le combat et d'avoir l'honneur de l'attaque.

» Quoique notre première décharge eût tué beaucoup de monde à l'ennemi, sa grande supériorité numérique (ils étaient de douze à quatorze mille) leur permettant de nous attaquer en front et en flanc, à droite et à gauche, notre première ligne se dérangea un peu. Mais le brigadier Manuel ayant changé l'ordre de bataille par un quart de conversion, nos seconde et troisième lignes, prenant les Lucernois en flanc,

1. Davel, fils d'un ministre du Pays de Vaud, avait été au service de Piémont, de Hollande et de France. Il était arrivé par son seul mérite à un grade supérieur.

2. Le sénateur Steiger était cause en partie du désastre de Sins. Il s'était opposé à ce que Sacconay fit occuper ce poste par un détachement plus nombreux. Il répara généreusement son erreur.

chargèrent si brusquement, qu'ils en furent ébranlés. Alors, la baïonnette au bout du fusil, et à l'aide des dragons, qu'on fit avancer fort à propos, nous obligeâmes l'ennemi à plier dans le bois et derrière des haies, où il voulut encore faire ferme. Mais les nôtres percèrent les haies, et les culbutèrent. Puis ils les poursuivirent à travers les bois avec tant d'acharnement, qu'ils furent obligés de se jeter dans un étang et dans le ruisseau marécageux du Büntz, que la pluie, ou plutôt une digue rompue, avait tellement enflé, que tous ceux qui n'y furent pas tués s'y noyèrent.

» L'aile gauche des ennemis, qui était sur la hauteur, voyant la partie engagée, fondit avec furie sur notre aile droite, commandée par le lieutenant-général Sacconay. Le feu y fut violent de part et d'autre; la victoire se balança une demi-heure; mais, comme nos gens étaient à découvert et ceux de l'ennemi protégés par des bois et des haies, notre aile droite commença à plier.

» Notre aile gauche, tenant déjà la victoire pour complète, était occupée à la poursuite, au massacre et à la dépouille des ennemis; elle revenait déjà avec quatre canons et quelques drapeaux, trophées de la journée, quand un aide-de-camp de Sacconay l'appela en hâte au secours de notre droite, qui souffrait. Nos bataillons de gauche y coururent; mais ceux de droite, de plus en plus pressés, se renversèrent sur eux. Le moment était critique. Nous perdîmes du terrain et battîmes en retraite, mais sans désordre et pied à pied, comme pour attirer l'ennemi en plaine par un stratagème. L'ennemi n'osait pas se fier à nos mouvements, et nous suivait de loin en plaine, à pas graves et à rangs serrés; son feu violent se ralentissait peu à peu. Les généraux Sacconay et Diesbach ayant été blessés, M. Tscharner, quartier-maître, ayant été tué, le banneret Frisching[1] se jeta l'épée haute au milieu des fuyards, au moment où la déroute devint générale. Au même instant, M. de Sacconay ayant fait panser sa blessure, reparut à cheval. La vue de ce brave chef ranima le courage du soldat. Surpris de cette résistance inattendue, les catholiques commencèrent à fléchir; les Bernois regagnèrent le champ de bataille abandonné. « Jésus, Maria! s'écria l'avoyer Schwytzer, qui se serait attendu à cette résistance? — Moi, repartit l'avoyer Amrhyn; si l'on m'avait cru, plutôt que le nonce. — A la garde de Dieu! » répondit Schwytzer. Son fils périt dans la mêlée, avec Pfyffer et bien d'autres chefs, qui répondirent ainsi aux reproches de trahison.

» Enfin, une division bernoise de réserve ayant donné sur l'armée des cinq cantons catholiques, le cri de « sauve qui peut! » se fit entendre. Vers les six heures du soir, la victoire des Bernois était complète. Ils allèrent camper sur le champ de bataille, couvert de plusieurs milliers de cadavres. On tira du ruisseau du Buntz onze cents noyés, parmi lesquels un officier inconnu, en habit écarlate galonné d'or, sur lequel on trouva cinquante-quatre doubles pistoles d'Italie. Celui qui portait la trompe d'Uri, habillé de jaune et de noir, fut aussi trouvé parmi les morts, qui, presque tous, étaient porteurs d'argent étranger. »

Ainsi, deux fois dans l'espace de cinquante ans, on vit dans les champs de Villmergen, les Suisses catholiques et protestants, tour à tour vainqueurs et vaincus, répandre des flots de sang sous l'influence de suggestions étrangères.

1. Il était âgé de 74 ans.

A Berne, le Sénat attendait avec anxiété des nouvelles de la bataille. Tout à coup les portes s'ouvrent; les majors Wyss et de Crousaz s'élancent et jettent sur le parquet une brassée de drapeaux, en s'écriant : « Grâce à Dieu et à la valeur de vos troupes, Vos Excellences ont la victoire! » Le Sénat se leva pour aller à l'église remercier la bonté divine. Un profond découragement succéda à l'ardeur immodérée des cantons catholiques. La Diète des treize cantons se réunit de nouveau à Aarau, et la paix de religion fut signée le 9 et le 10 août 1712. Les conditions furent à peu près les mêmes que celles du traité conclu avec Lucerne et Uri, trois semaines auparavant. Baden, Bremgarten et une partie des bailliages libres furent cédés, avec réserve des droits de Glaris, à Zurich et à Berne, pour mettre leurs territoires en communication. Il en fut de même de Rapperschwyl, dont les Zuricois s'étaient emparés après la bataille de Villmergen. Berne et Zurich s'engagèrent à respecter la religion catholique dans les districts qui leur étaient cédés, et à protéger les couvents et les institutions ecclésiastiques. La paix de 1531 fut déclarée abolie, celle de 1712 devant seule être appelée « *Paix de religion.* » Les qualifications injurieuses de *papistes* et d'*hérétiques* furent interdites et remplacées par celles de *catholiques romains* et d'*évangéliques*. Néanmoins, ce traité laissa dans le cœur des vaincus des traces profondes d'ulcération.

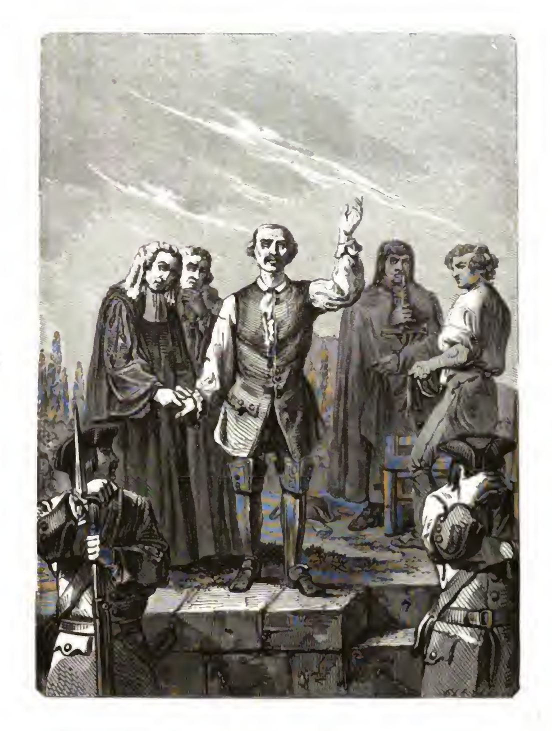
Quant au Toggenbourg, sujet primitif de la guerre, c'est à peine s'il en fut question. L'abbé de Saint-Gall, Léodgar, retiré en Allemagne, se refusait à tout accommodement. Sa mort, arrivée en 1717, facilita seule une transaction. Son successeur, l'abbé de Rodolfi, de Laybach en Carniole, et par conséquent sujet autrichien, se montra plus coulant que son prédécesseur. Le Toggenbourg vit s'évanouir ses idées d'indépendance et de souveraineté cantonale, et rentra sous la domination de l'abbaye de Saint-Gall, mais avec des garanties réelles pour ses franchises.

A cette guerre de religion succéda la plus longue paix dont la Confédération eut encore joui depuis son origine, et qui ne fut troublée que par quelques mouvements isolés, quelques tentatives de révolution à l'intérieur, plus ou moins facilement réprimées. La paix de religion coïncida avec la paix générale, qui fut facilitée par l'avènement au trône impérial de l'archiduc Charles, prétendant à la monarchie espagnole : les coalisés ne voulurent pas rompre, en faveur de la maison d'Autriche, cet équilibre européen que Louis XIV avait si sérieusement menacé. Ce monarque conclut d'abord, en 1712, la paix d'Utrecht, qui assura la succession d'Espagne aux Bourbons; puis, les traités de Rastadt et de Baden en Suisse, en 1713 et 1714. Mais, avant d'arriver à la conclusion de ces derniers traités, la diplomatie française faillit compromettre encore sérieusement la Suisse. Pour rétablir dans la Confédération l'équilibre politique et confessionnel, rompu par la victoire de Villmergen, et pour assurer un dédommagement à la France pour les dures concessions qu'elle devait faire, le maréchal de Villars, général et plénipotentiaire de Louis XIV à Baden, demandait au prince Eugène de Savoie, général et représentant de l'empereur, de consentir à ce que le Pays de Vaud fût détaché de Berne, pour faire ce quatorzième canton que l'on cherchait. La noblesse vaudoise, mécontente de l'aristocratie bernoise, qui payait ses services d'ingratitude et qui subissait l'influence française, connaissait ce projet de la cour de Versailles. Cette idée faisait aussi quelque progrès dans la bourgeoisie des villes vaudoises et dans le peuple. Les cantons catholiques, irrités

contre la prépondérance bernoise, la favorisaient. Le clergé réformé du Pays de Vaud, auquel le gouvernement de Berne avait imposé, sous le nom de *Consensus*, un formulaire ou une adhésion serrée à la Confession de foi helvétique de Bullinger, invoquait la liberté de conscience et faisait entendre de très-vifs griefs. Ce fut dans ces circonstances qu'un homme, à la fois simple et héroïque, dont le caractère et les vues n'ont jamais été clairement définis, bien qu'il ait beaucoup occupé l'histoire, le major Davel, entreprit de mener les Vaudois à l'indépendance.

« Cet officier, dit l'historien Grouner, patricien bernois (dont le jugement garde une sorte d'impartialité dans son point de vue favorable à l'aristocratie de la ville souveraine), avait donné jusqu'alors des preuves de sa bonne conduite et de son attachement à la domination bernoise ; la valeur qu'il avait fait paraître à la bataille de Villmergen avait engagé Leurs Excellences à le gratifier du grade de major de La Vaux et d'une pension. Ces marques de munificence ne l'empêchèrent pas de méditer un projet qui, à la vérité, partait d'un visionnaire et dénotait un dérangement d'esprit. Le 31 mars 1723, le major Davel fit assembler les milices de La Vaux, sous prétexte de passer une revue. Il se rendit à Lausanne, à la tête de ses troupes, qui ignoraient son dessein. Les magistrats de cette ville lui firent demander ce qu'il voulait. Il répondit qu'il avait des ordres de Berne. Ayant pris poste, il leur présenta un mémoire séditieux, tendant à une rébellion contre le souverain. Il fit connaître que l'absence des seigneurs baillis, qui se trouvaient tous à Berne, à l'occasion des promotions de Pâques, où l'on nommait aux bailliages, favorisaient le projet qu'il avait conçu de secouer le joug de la ville de Berne et de mettre sa patrie en liberté. Il ajouta qu'il était appelé de Dieu pour exécuter ce dessein. Les magistrats de Lausanne ne le rebutèrent point par leur réponse. Ils firent loger les soldats chez les bourgeois, et dépêchèrent un courrier à Berne. Le major de Crousaz invita à souper le major Davel, son ancien compagnon d'armes, et ses officiers. Pendant le repas, le Conseil de Lausanne s'assembla secrètement. Le bourguemestre prit alors le serment de chaque conseiller, pour demeurer fidèle au souverain. Le lendemain matin, comme Davel voulait se mettre à la tête de ses troupes, on envoya le capitaine Descombes avec une compagnie de fusiliers de Lausanne pour l'arrêter. On lui demanda son épée, qu'il remit en disant : « Je vois que je serai victime dans cette affaire ; mais, n'importe, il en reviendra un jour quelque avantage à ma patrie. » Dans ces entrefaites, des ordres avaient été donnés pour rassembler secrètement toutes les milices des environs de Lausanne. Elles furent placées autour de la ville et dans la ville même pour sa sûreté.

» Le 1er avril, Leurs Excellences de Berne ayant appris cette rébellion, et ne présumant pas que le major Davel l'eût formée sans être soutenu, envisagèrent cette affaire comme très-sérieuse : les baillis du Pays de Vaud eurent ordre de partir le même jour pour leurs bailliages, et le gouvernement bernois envoya à Lausanne le trésorier Louis de Watteville, qui était encore haut-commandant du Pays de Vaud. Il partit aussitôt avec bon nombre d'autres gentilshommes et officiers de distinction, pour étouffer la sédition. Ce seigneur examina le prisonnier, et, sur les relations qu'il envoya à Leurs Excellences, elles ordonnèrent aux citoyens de la *rue de Bourg* de Lausanne, qui, en vertu d'anciens privilèges, avaient le droit de juger les criminels détenus dans ce ressort, d'instruire le procès du major Davel et de le juger.



I. LA MORT DE DAVEL. 14.

Cela fut exécuté ; et ce rebelle fut condamné à avoir le poing coupé et la tête tranchée. Mais le souverain, remarquant qu'il y avait plutôt du dérangement dans l'esprit du coupable qu'une trahison concertée, adoucit la sentence et lui fit grâce du poing coupé. Davel mourut avec un calme et un courage qui surprirent ses concitoyens et les étrangers. Ceux qui furent témoins de cette tragédie dirent qu'il était mort en héros. La rébellion punie, Leurs Excellences récompensèrent la fidélité des magistrats de Lausanne : on donna à chaque conseiller une médaille d'or, du poids de dix louis; le major de Crousaz reçut deux cents louis ; le lieutenant baillival, Loys de Bochat, cinquante louis, et le conseiller Charrière de Severy aussi cinquante louis. »

Pendant que ces choses se passaient dans le Pays de Vaud, qui restait calme et comprimé en présence de cet effort isolé et prématuré pour son affranchissement, la petite république de Genève, sa voisine immédiate, était le théâtre de scènes plus orageuses. Genève, qui devait à l'enthousiasme religieux et à la ferveur de la réforme son importance, son industrie, sa puissance même dans le monde des idées et de la pensée, était agitée par des dissensions intérieures, qui croissaient à mesure que les lumières et l'instruction se développaient dans le peuple. Les classes inférieures commençaient à s'émouvoir des tendances aristocratiques ; une susceptibilité inquiète les tenait en alarmes. Le gouvernement genevois était une machine compliquée. Il était entre les mains d'un *Petit Conseil*, chargé de la puissance exécutive, composé de vingt-cinq membres, parmi lesquels étaient choisis quatre syndics, chefs de l'Etat, et le lieutenant de police. Ce Petit Conseil nommait le Conseil des *Deux-Cents*, ainsi appelé du nombre de ses membres, et qui formait un corps législatif et consultatif dont le pouvoir était plus apparent que réel. Un troisième Conseil, le *Conseil Général*, était composé de tous les citoyens et bourgeois mariés et âgés de trente ans au moins. Ce Conseil Général était convoqué toutes les années pour élire, sur une liste restreinte et dressée d'avance, les syndics et le lieutenant de l'année. C'était à ce droit, assez illusoire, et à celui de voter, sans pouvoir ni les discuter ni les amender, les projets de lois et d'impôts qui lui étaient présentés, que se bornaient les attributions du Conseil Général ou du peuple genevois. Les *natifs* et les simples habitants, très-nombreux depuis les émigrations pour cause de religion, et dont le séjour était simplement toléré, n'avaient aucun droit quelconque. Les citoyens se plaignaient de ce que les droits du Conseil Général avaient été systématiquement restreints et annihilés. Fatio, jeune conseiller du *Deux-Cents*, plein de talent et d'ardeur, s'était fait l'avocat et le tribun du peuple; le Gouvernement l'exclut du Conseil, l'accusa et le convainquit de conspiration, avec Piaget et Lemaître, deux autres amis de la cause populaire. Piaget voulut s'enfuir, et se noya en traversant le lac; Lemaître fut supplicié publiquement ; Fatio fut secrètement *arquebusé* dans la cour de la prison, parce qu'on craignait un soulèvement en sa faveur. Il dédaigna de se bander les yeux, donna lui-même le signal, et tomba percé de quatre balles (1707). Cette mort, comme celle du premier des Gracques, redoubla l'exaspération.

Le bruit s'étant répandu, lors des négociations de la paix de Baden, que la France et la Savoie voulaient envahir Genève, comme aussi le Pays de Vaud, le gouvernement résolut de fortifier Genève d'une manière plus conforme au nouvel art de la guerre. Il décréta à cet effet un impôt pour dix ans, sans consulter le Conseil Général (1715).

Au bout des dix ans (1725), il fallut le renouveler. Barthélemy Micheli du Crest, patricien genevois au service de la France, rédigea et fit imprimer à Strasbourg un mémoire où il prouvait que les fortifications nouvelles coûtaient énormément, sans remplir aucunement leur but. Il fut condamné par le Conseil de Genève, exclu du droit d'y siéger, et ses biens furent séquestrés. Micheli correspondit du dehors avec le parti de l'opposition dans Genève; il intéressa même à sa cause des princes français. En 1731, il fut condamné par contumace, pour ces faits, à une prison perpétuelle. Mais il n'en fut que plus ardent à travailler au triomphe du parti qu'il servait dans l'exil. Les fortifications étaient toujours le grand grief. Les bourgeois, craignant qu'on ne renouvelât encore l'impôt extraordinaire pour leur achèvement, se rendirent en corps auprès des syndics et réclamèrent énergiquement la convocation du Conseil Général. Les représentations qu'ils firent à ce sujet leur valurent le nom de *représentants*. Malgré sa résistance, le Petit Conseil fut obligé de consentir, en 1734, après bien des luttes orageuses, à une assemblée du Conseil Général. Jean Trembley, syndic de la garde et chargé des affaires militaires, ayant fait tamponner les pièces de canon du bastion de Chantepoulet, au centre du quartier des mécontents, fut condamné à l'exil par les Conseils. Cette punition produisit un rapprochement momentané. Les *représentants* triomphèrent des *négatifs* (c'est le nom qu'on donnait aux partisans du gouvernement), qui refusaient de faire droit aux griefs des bourgeois. En 1737, les *natifs* (c'est ainsi qu'on appelait les habitants nés de parents non bourgeois) commencèrent à réclamer des droits politiques, puisqu'ils contribuaient aux charges publiques; la médiation du comte de Lautrec, envoyé de Louis XV, parvint à ménager un acte de pacification, le 8 mai 1738.

Neuchâtel, presque en même temps, protestait contre les tendances de l'administration prussienne. La maison de Brandebourg, en recevant cette principauté des mains des Etats du pays, avait juré d'observer certaines franchises, désignées sous le nom d'Articles généraux. L'un de ces articles assurait la liberté du commerce extérieur et intérieur pour le vin étranger et les denrées. Au mépris de cette promesse, l'agent que le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume Ier, entretenait à Neuchâtel, et le Conseil d'Etat firent arrêter aux Verrières suisses des vins de France, achetés par des bourgeois de Valangin. La bourgeoisie de Valangin, composée essentiellement des habitants des montagnes du Jura neuchâtelois, réclama vivement à Berlin. Le baron de Strunkede, commissaire de Frédéric, eut avec le Conseil des bourgeois de Neuchâtel d'autres démêlés. Les prétendants français tentèrent de profiter de ces troubles passagers; mais tout était arrangé, du moins en apparence, quand Frédéric II, *le Grand*, monta sur le trône de Prusse (1740). Tout près de Neuchâtel, dans l'évêché de Bâle, les populations défendaient leurs droits contre le prince-évêque; les Bernois intervenaient dans la partie réformée de l'évêché, à Bienne, à Neuveville, à Courtelary, à Moutiers. Dans la partie catholique, le roi de France prenait fait et cause pour l'évêque, et Petignat, Lion et Riat, trois paysans des environs de Porrentruy, chefs des campagnards révoltés, étaient envoyés à la mort : leurs membres, écartelés, furent exposés dans les quatre principales mairies du Pays d'Ajoie (1740).

Si de la Suisse française et romane nous passons dans la Suisse allemande, nous voyons les mêmes causes amener les mêmes résultats. C'était partout une sorte

de conspiration générale pour l'égalité des droits contre les priviléges des aristocraties de caste et de localités. En 1749, l'oligarchie bernoise fut menacée d'une manière d'autant plus inattendue et dangereuse, que le coup partit du sein même de la bourgeoisie du chef-lieu. Samuel Henzi, capitaine et poëte[1], se mit à la tête d'une conjuration de bourgeois de Berne, irrités de la concentration du pouvoir entre les mains d'un petit nombre de familles patriciennes. C'était comme une réminiscence de la conjuration de Catilina. Henzi, fils d'un pasteur sans fortune, banni de sa patrie, en 1744, pour avoir exposé les vices du gouvernement de Berne, était rentré en grâce en 1748. Repoussé de divers emplois, malgré d'incontestables talents, exaspéré par des injustices, il devint le centre du parti des mécontents. Les conspirateurs, au nombre de soixante-et-dix, avaient pour chefs, après lui, Wernier, négociant ruiné, et le lieutenant Foueter, commandant en second de la garde soldée. Micheli du Crest, de Genève, arrêté peu auparavant à Neuchâtel et détenu à Berne, était au nombre des affidés et les encourageait. Le plan de Henzi et des siens était de s'emparer à main armée de l'hôtel du gouvernement, de l'arsenal et des portes ; de déposer le Conseil exclusivement patricien, et d'en nommer un autre pris dans la moyenne bourgeoisie. On comptait, en 1745, seize membres de la famille Steiger et seize de celle de Watteville dans le Grand Conseil. Un complice repentant révéla le complot au conseiller Antoine Tillier. Les patriciens montrèrent beaucoup de résolution et de sang-froid. Ils ne connaissaient ni l'étendue ni la portée du plan des conjurés, ni s'ils pouvaient compter sur les bourgeois et les habitants des campagnes. Tous les membres du Grand Conseil des Deux-Cents s'armèrent avec leurs fils et leurs parents, occupèrent les postes, et arrêtèrent ceux qui étaient désignés comme les chefs du mouvement. Henzi conserva dans sa prison une fermeté inébranlable. Dans un de ses interrogatoires on lui demanda la liste des conspirateurs, en lui promettant la vie. Il tira cette liste de la doublure de son habit, la déchira et avala les morceaux en présence des juges. Henzi et Wernier furent condamnés à la décapitation ; Foueter, à la même peine, et à avoir le poing coupé, comme plus coupable, parce qu'il était dépositaire de la force publique.

Toutes les forces militaires de la ville furent mises sur pied le jour de l'exécution. Les condamnés sortirent de la prison, le matin, pour entendre leur sentence en face d'un pavillon noir, dressé pour les juges. La sentence lue, le cortége prit le chemin de l'échafaud. Henzi, marchant d'un pas ferme, adressait aux ecclésiastiques qui l'accompagnaient des questions sur la nature de l'âme et sur sa durée immortelle. Foueter paraissait repentant et résigné. Wernier monta sur l'échafaud pâle et tremblant. Son émotion gagna même le bourreau, dont la main, exercée par cent exécutions heureuses, n'abattit cette tête qu'au troisième coup. Un des pasteurs se plaça devant Henzi, pour qu'il n'aperçût pas ce spectacle ; mais lui, calme, se tournant de manière à le voir : « Quelle boucherie ! » s'écria-t-il. Après s'être entretenu de sa famille, il jeta vivement à terre son chapeau, que les valets du bourreau ramassèrent ; il s'assit sur le siége, se décolleta et attendit la mort. Lui aussi reçut deux coups. Au premier, se tournant vers le bourreau : « Tu exécutes comme tes maîtres jugent, dit-il ; tout est donc corrompu dans cette république, même le bourreau. »

1. Voyez, sur les poésies de Henzi, les *Etrennes nationales de 1845*, par E.-H. Gaullieur.

Pas un mouvement ne se manifesta chez Foueter, quand le bourreau lui abattit la main droite placée sur le billot; mais le premier coup du glaive ayant frappé l'épaule, Foueter poussa un cri et se retourna. Le second coup mit fin à ses souffrances. Le lendemain, l'exécuteur eut à rendre compte de son œuvre. Il fut excusé, parce qu'il avait demandé à être exempté de cette exécution, une attaque d'apoplexie lui faisant craindre de n'avoir pas la main assez sûre. Les complices de Henzi furent bannis, avec la famille de cet homme étrange. Quand sa veuve arriva sur les bords du Rhin avec la caravane d'exilés, leur montrant ses deux fils en bas âge, elle s'écria : « Tout chers que me sont ces enfants, je les noierais dans ces flots si je pensais qu'ils ne vengeront pas le sang de leur père. » Distingués à l'étranger, en Hollande, en Russie et en Autriche, les descendants de Henzi conservèrent dans leur cœur l'amour de la patrie[1]. Micheli du Crest, condamné à mort, vit sa peine commuée en une détention perpétuelle dans la forteresse d'Aarbourg.

La conjuration de Henzi, comme aussi celle de Davel, exerça une certaine influence sur la conduite du gouvernement de Berne. Quelques abus de détail furent corrigés. Elle toucha peu les campagnards, qui n'y virent qu'un démêlé entre la haute et la moyenne bourgeoisie de la capitale souveraine. La marche du gouvernement continua comme par le passé.

Quelques troubles d'un intérêt secondaire s'élevèrent aussi dans les cantons d'Appenzell, de Zug, de Lucerne et de Zurich.

Dans les Rhodes extérieures du canton d'Appenzell, la famille Zellweger exerçait une grande influence. Dans ce demi-canton, il existait une rivalité entre le pays *derrière la Sitter*, où sont situés Hundwyl et Hérisau, et le pays de *devant la Sitter*, dont le chef-lieu est Trogen, résidence des Zellweger.

Les ennemis de cette famille tirèrent parti, pour attaquer le gouvernement qu'elle dirigeait, d'un traité conclu avec l'abbé et la ville de Saint-Gall. Ce traité, bien qu'avantageux au pays, n'avait pas été soumis à la landsgemeinde, comme l'exigeait la Constitution démocratique. Les citoyens se divisèrent en deux partis : les *Durs*, formant l'opposition aux Zellweger, et les *Doux* ou *modérés* qui les défendaient. Une bande du parti des *Durs* pénétra dans l'hôtel-de-ville de Hérisau, où le Conseil du pays était assemblé, et contraignit ses membres à proclamer, devant le peuple, qu'il désavouait le traité en question. Une landsgemeinde tumultueuse, tenue à Teufen, le mit à néant. Mais les *Doux* reprirent l'avantage dans une autre de ces assemblées populaires. Le pays eut dès-lors deux gouvernements séparés, et devint le théâtre de scènes violentes; l'intervention des cantons fut impuissante à les faire cesser. Les *Durs* finirent par l'emporter, d'autant plus que les chefs des *Doux* cherchaient à contenir leurs partisans. La landsgemeinde de 1733 donna aux *Durs* une majorité des deux tiers; le traité fut définitivement aboli, et les magistrats qui l'avaient signé se virent exclus des emplois. Plus tard, le peuple apaisé voulut rappeler au gouvernement le docteur Laurent Zellweger, mais il répondit constamment : « Je m'en tiens à ma sentence. »

A Zug, au sein des Alpes, dans une contrée charmante, c'est la distribution des pensions de la France qui divise les citoyens. On se soulève contre la famille

1. Le général Henzi, qui s'est distingué dans la guerre de Hongrie de 1849 à 1850, et qui est mort en défendant la citadelle de Bude, descendait du conspirateur bernois.

ancienne et puissante des Zurlauben, attachée depuis longtemps à cette couronne, et qui avait toujours occupé les premières dignités de ce petit canton. Les ennemis des Zurlauben, qu'on appelait aussi les *Durs*, leur opposent Joseph-Antoine Schumacher, administrateur des sels d'Allemagne, créature de l'Autriche, d'une naissance obscure, mais courageux, rusé, violent, spirituel et instruit. Le refus de l'ambassadeur de France de consentir à une égale répartition des pensions de provenance française entre tous les citoyens du canton, entraîna la proscription de l'ancien ammann Fidèle Zurlauben. Il se réfugia à Lucerne. Schumacher, devenu ammann à son tour, se fit bientôt craindre et maudire. Il fit rompre l'alliance avec la France et se défit de ses adversaires par l'exil et la prison. Bientôt le peuple, revenu de ses préventions contre les Zurlauben, ôta sa faveur à l'ami de l'Autriche, et le parti des *Doux* reprit le dessus. Schumacher, accusé de concussion, fut condamné aux galères : les fers aux pieds et aux mains, il fut embarqué sur le lac de Zug et envoyé à Turin, où il mourut en 1735, avant d'avoir subi sa peine. Les bannis furent rappelés et remplacés par les proscrits du parti contraire ; l'alliance française fut rendue plus étroite que jamais. L'histoire des petits cantons, au dix-huitième siècle, offre plusieurs exemples de scènes et de revirements analogues. Les mêmes causes ramenaient constamment les mêmes effets : le développement de la vie intellectuelle était entravé par ces violences. C'est ainsi qu'à Schwytz les pensions et les capitulations militaires occasionnèrent des mécontentements, à la suite desquels ce canton renonça à son alliance avec la France et rappela momentanément ses troupes. A la faveur de ces troubles, le pays d'Einsiedlen, qui était réduit à la condition de sujet, se souleva contre la partie souveraine du canton. A Glaris, les habitants du district de Werdenberg refusèrent de jurer fidélité au gouvernement glaronnais, qui avait acheté cette contrée en 1517. Ils se plaignaient de l'administration des baillis ; le château de Werdenberg fut occupé, et le district fut désarmé par le général Paravicini. Glaris, cédant à des sentiments de justice, rendit en 1735 les armes aux Werdenbergeois, et fit droit à plusieurs de leurs griefs. A Schaffhouse, en 1717, la ville souveraine eut des démêlés avec ses sujets de Wilchingen, au sujet d'une taverne qu'elle voulait établir à son profit dans cette commune. Le pays récalcitrant fut aussi occupé. Ses habitants invoquèrent la médiation des princes de l'empire. La cour de Vienne ne fut pas insensible à leurs plaintes. Les démêlés entre la France et l'Autriche n'étaient pas étrangers à ces troubles. Quand ces deux puissances furent en paix, le différend se trouva terminé.

Dans les pays italiens, sujets du canton d'Uri, il y eut aussi des troubles, mais plus graves, parce que la position des dominateurs et des dominés était plus anormale. Nous savons comment la vallée Lévantine était devenue la propriété du canton d'Uri, qui avait été substitué aux droits du duc de Milan. Ce canton gouverna d'abord les Lévantins avec une certaine modération. Ceux-ci, reconnaissants, le servirent avec loyauté dans diverses affaires, entre autres dans la guerre de 1712, contre les protestants. Il y avait entre les gouvernants et les gouvernés échange de bons procédés, au point que les sujets de la Lévantine obtinrent des hommes d'Uri le titre de concitoyens et le droit de choisir chez eux leur banneret et les membres de leur administration locale. Mais ces nouveaux dignitaires, au lieu de s'acquitter en conscience de leur mandat, abusèrent de leur pouvoir. Uri ayant rendu une loi

protectrice des droits des orphelins, des mineurs et des veuves, les magistrats lévantins la représentèrent à leurs concitoyens comme une violation des priviléges du pays. « Soyons unis, allaient-ils disant de vallée en vallée, et nous tiendrons bien tête à ce petit canton d'Uri. » En effet, au commencement de 1755, les Lévantins chassèrent le bailli Gammen et le receveur des péages, tous deux Uraniens, qui résidaient à Faido. Le gouvernement d'Uri arma ses milices et requit l'assistance fédérale de ses voisins, entre autres de Schwytz, qui ne s'empressa pas d'accourir. La bannière d'Uri parut bientôt sur les hauteurs qui dominent Airolo. Ce bourg fut occupé sans résistance. De là, le capitaine Schmid d'Uri se porta sur Faido, qu'il prit aussi. Il fit arrêter les chefs de l'insurrection, et ordonna à toute la population de se réunir désarmée dans une vaste plaine, où se faisaient les élections. Là fut prononcé le jugement de toute cette peuplade, cernée par les soldats d'Uri. A genoux, la tête découverte, les malheureux Lévantins écoutèrent dans un silence profond la sentence qui les déshéritait de tous les droits de leurs ancêtres, de leurs priviléges, franchises et garanties. Tout le peuple dut prononcer l'horrible serment qui anéantissait sa propre liberté et celle des générations futures. Les auteurs de la révolte tombèrent sous le fer du bourreau. Leurs têtes sanglantes furent clouées à la potence, et le peuple entier, après cette épouvantable solennité, regagna ses cabanes et ses pâturages, où il porta l'humiliation, la servitude, le désespoir et le désir de la vengeance.

L'administration des cantons qui possédaient en commun les bailliages italiens du Tessin était devenue fameuse, dans le courant du dix-huitième siècle, par les scandaleux abus, les exemples de vénalité et de corruption, la démoralisation qu'elle présentait chez les administrateurs et les administrés. Les baillis des cantons les plus éclairés reculaient épouvantés, quand ils allaient prendre possession de leurs postes, en présence des faits monstrueux qui restaient impunis. Mais, quand ils voulaient sévir et ramener quelque régularité dans l'administration de la justice, ils étaient arrêtés par les notables du pays, qui trouvaient leur profit au maintien de cet ordre de choses si odieux.

Le grand canton de Zurich, le petit canton de Bâle, tous deux réformés, et où la souveraineté appartenait à tous les bourgeois, au lieu d'être, comme à Berne, à Lucerne, à Fribourg, à Soleure, le privilége d'une caste ou d'une partie restreinte de la bourgeoisie du chef-lieu, traversèrent plus paisiblement la première moitié du dix-huitième siècle. A Zurich, dès 1713, les bourgeois, croyant apercevoir une tendance de leur gouvernement à se concentrer dans une certaine aristocratie marchande, s'étaient assemblés tranquillement, au nombre de plus de six cents, sur la place des Tilleuls. Là, sans grand tumulte, sans démonstrations violentes, ils avaient obtenu le redressement de plusieurs abus et la restitution à la commune de droits importants, entre autres de celui de réviser la Constitution. Le savant naturaliste Scheuchzer, le prudent bourguemestre Escher, furent pour beaucoup dans cette solution pacifique. Toute tendance d'une coterie bourgeoise à former un patriciat de naissance fut réprimée. A Bâle, ce fut une aristocratie de richesse qui se forma. Elle faillit se brouiller avec la France au sujet de la pêche du saumon, dont elle réclamait le privilége exclusif près d'Huningue. Le gouvernement français, prenant fait et cause pour des pêcheurs alsaciens maltraités par ceux de Bâle, fit rompre toutes les communications avec

cette ville et renfermer trois Bâlois dans la citadelle de Strasbourg. Le chevalier Schaub, originaire de Bâle, qui avait fait une fortune diplomatique en Angleterre, et qui se trouvait alors à Versailles comme envoyé britannique, intervint auprès du cardinal de Fleury. Ce ministre de Louis XV se contenta des excuses qu'alla lui porter le bailli bâlois Frey, qui prit sur lui toute la faute. Une convention statua que le milieu du Rhin serait désormais la limite entre les pêcheurs des deux rives.

Tels sont les principaux traits de détail qui forment le caractère de la première moitié du dix-huitième siècle en Suisse. Quant à son ensemble, on le trouverait bien difficilement. Jamais la Suisse ne présenta moins qu'alors le caractère d'une nation et d'une nationalité : l'histoire ne trouve que peu de grandeur dans les événements qu'elle doit raconter. On est bien loin déjà de la Suisse héroïque du quatorzième siècle, et même de la Suisse militaire du seizième : les intrigues des ambassadeurs étrangers, la vénalité introduite dans les Conseils, la rudesse, l'anarchie, l'ignorance des démocraties, la tyrannie et la morgue des aristocraties, la domination insupportable exercée par les villes sur les paysans, par les nobles sur les bourgeois, la désorganisation et l'impuissance de cette confédération désunie et incohérente, les querelles et les haines confessionnelles, tous ces traits caractéristiques semblent indignes de l'attention de la postérité : la valeur et l'éclat des services militaires ne rachètent pas ces taches ; le corps helvétique, sans mouvement intérieur, ressemble à un cadavre couvert d'or.

Mais petit à petit, et surtout à partir du milieu de ce même siècle qui s'ouvre sous de si tristes auspices, le tableau devient moins sombre. On voit l'industrie prospérer dans les villes, l'instruction se répandre partout, même dans les campagnes, les académies fleurir, les arts produire d'éminents artistes. On admire ces paysans qui, au milieu de leurs travaux rustiques et paisibles, se souviennent, au premier son du tambour, qu'ils sont aussi guerriers. La neutralité permanente de la Suisse au milieu des troubles de l'Europe, des guerres sanglantes des successions d'Espagne, de Pologne et d'Autriche, la simplicité et la bonhomie des mœurs dans plusieurs cantons, les formes patriarcales de quelques gouvernements, la franchise et la liberté des opinions, des critiques et des censures là où la manifestation de la pensée n'est pas sévèrement entravée : tous ces traits rappellent à certains égards la démocratie grecque et le patriciat de Rome. En un mot, il y avait beaucoup de mal, mais aussi un peu de bien. La Suisse était libre, mais divisée ; ignorante, mais paisible : faible comme Etat, mais neutre dans les débats sanglants de ses voisins.

Ce qui caractérise surtout la seconde moitié du dix-huitième siècle en Suisse, immédiatement avant les révolutions qui le terminent, c'est le caractère philosophique, littéraire, scientifique, que révèlent tous les principaux traits de son histoire à cette époque. Nous allons encore assister à des débats orageux, à des luttes acharnées, mais les motifs qui les causent ont grandi. On sent à l'intérieur l'action et le travail de la pensée, l'influence de ce qu'on a appelé l'école philosophique. Les idées d'amélioration et de réforme pénètrent d'autant plus facilement, que l'état social, économique, intellectuel de la Suisse est presque partout en désaccord avec les besoins nouveaux. Le service militaire ramène en Suisse une foule d'officiers distingués, qui ont puisé à l'étranger, et jusqu'au sein des cours despotiques, les idées et les aspirations nouvelles. Ils rapportent chez eux, avec l'aisance et même l'opulence, des

bibliothèques nombreuses, qui circulent bientôt, de main en main, dans les châteaux, dans les cures, dans les maisons des bourgeois et jusque dans les demeures des paysans. L'industrie a fait des progrès immenses depuis la révocation de l'édit de Nantes et l'établissement des étrangers émigrés. Bâle et Genève gagnent des millions dans d'heureuses spéculations, qui, au temps du système de Law, entraînent la banqueroute de la France. En vain quelques esprits chagrins et inquiets commencent à s'alarmer des demandes nouvelles de réforme et d'amélioration, des créations d'instruction publique, des besoins nouveaux et du luxe qui font tomber en désuétude les antiques lois somptuaires. Même au sein des Conseils, ces censeurs importuns trouvent des contradicteurs. Partout on voit se former, dans les gouvernements suisses, une opposition. Des minorités, fortes par l'initiative, le courage, le libéralisme et l'esprit, se dressent en face des majorités, qui veulent continuer les anciennes allures et gouverner en 1770 comme on gouvernait en 1560.

Les deux grands génies littéraires et philosophiques du dix-huitième siècle, Voltaire et Rousseau, qui exercèrent sur le monde une influence si immense, appartiennent à la Suisse, l'un par adoption en quelque sorte, et l'autre par la naissance. Voltaire, du fond de sa retraite de Fernex, disait avec raison en parlant du mouvement des esprits qu'il voyait grossir autour de lui, surtout à Genève, la cité intelligente : « *J'ai fait plus dans mon temps que Luther et Calvin.* » Il écrivait de sa campagne des Délices, aux portes de Genève : « Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement et dont je n'aurai pas le plaisir d'être le témoin. La lumière s'est tellement répandue qu'on éclatera à la première occasion, et alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux : ils verront bien des choses. »

En présence de cette dissolution sociale imminente, de cette anarchie de la pensée qui tendait à passer dans les faits, et alors que Voltaire ne faisait que détruire, Jean-Jacques Rousseau, celui que le monde saluait du titre de *citoyen de Genève,* prétendait édifier, relever l'idéalisme, poser la base politique de la société civile. Ses deux fameux livres, l'*Emile* et le *Contrat social,* dans lesquels il refaisait l'éducation de l'homme et de la société politique, donnèrent à Genève et en Suisse le signal de l'insurrection contre le passé. Il obtenait dans les contrées helvétiques, restées plus en dehors du mouvement encyclopédique que les grandes capitales et les grands pays, d'autant plus de crédit qu'il réveillait des idées de religion et de morale. Il entendait concilier le christianisme avec la raison, en acceptant et en exaltant sa morale, tout en repoussant certaines pratiques extérieures. Il rappelait les vertus domestiques, ramenait les mères à leur devoir et renversait le dogme de l'égoïsme, prêché par Helvétius et d'autres philosophes, par le dogme de l'amour de l'humanité et la loi du dévouement social.

Dans le *Contrat social,* Jean-Jacques Rousseau proclamait le droit des nations à modifier leurs gouvernements. Tandis que Voltaire n'allait pas plus loin que la monarchie absolue avec des réformes administratives, ou que la monarchie constitutionnelle de l'Angleterre, le citoyen de Genève allait droit à la souveraineté du peuple et à l'état purement démocratique. Il voulait faire rétrograder l'humanité vers une société normale et primitive ; il traçait la déclaration des droits de l'homme. Rousseau eut plus d'adhérents que tous les autres philosophes. Il restait spiritualiste

au milieu de l'écroulement des croyances et des systèmes matérialistes. Dans sa patrie, il eut des enthousiastes. Ses doctrines parurent hardies et dangereuses au gouvernement de Genève, qui, à l'exemple du parlement de Paris, fit lacérer par la main du bourreau l'*Emile* et le *Contrat social* (19 juin 1762). Des citoyens en grand nombre protestèrent contre cette décision. Elle paraissait d'autant plus injuste que dans le même temps les œuvres de Voltaire, bien autrement hardies, s'imprimaient à Genève, chez des magistrats de Genève, intéressés dans des spéculations de librairie, et hôtes habituels de Fernex. Mais le gouvernement n'eut aucun égard aux représentations des citoyens et refusa de convoquer le Conseil Général.

Le chef des *négatifs*, le procureur-général Tronchin, ayant fait l'éloge de l'aristocratie dans les *Lettres de la Campagne,* Rousseau, retiré à Motiers-Travers, sous la protection de Frédéric-le-Grand, l'ami des philosophes, et de milord Maréchal, qui gouvernait pour ce monarque la principauté de Neuchâtel, répondit par les *Lettres de la Montagne*, sorte de commentaire éloquent de l'ancienne Constitution démocratique de Genève. Cette polémique, suivie d'innombrables brochures, échauffa de plus en plus les esprits. Des débats orageux éclatèrent au sein du Conseil des Deux-Cents. L'édit de 1734 défendant les rassemblements populaires, les citoyens *représentants* se réunissaient dans des cercles qui commençaient à exercer une véritable influence sur la marche des affaires politiques. Au nombre de huit cents, ces représentants s'entendirent afin de refuser tous les candidats qui seraient présentés au Conseil Général pour les fonctions de syndics et les autres magistratures que ce Conseil pouvait élire sur une liste très-restreinte, qui lui était présentée et dont il ne pouvait sortir. Après huit tentatives infructueuses pour vaincre cette opposition, le gouvernement genevois, désespérant de briser de si tenaces résistances, demanda et obtint l'intervention des puissances garantes de l'édit de pacification rendu en 1738. Le chevalier de Beauteville, envoyé de France, les députés de Berne et de Zurich, les deux grands cantons réformés avec lesquels Genève avait des alliances particulières, présentèrent un projet de conciliation. Il fut rejeté avec indignation par 1095 voix, contre 15. Le roi de France, pour témoigner son mécontentement, entoura le petit territoire de Genève d'un cordon de troupes, le long du Pays de Gex, et interdit toute communication de ses sujets avec les Genevois du parti représentant. Ceux qui avaient à Paris des établissements d'horlogerie furent obligés d'abandonner cette branche de commerce, qui faisait alors la prospérité de Genève. Les envoyés de Berne, ceux de Zurich surtout, protestèrent contre cette rupture des relations internationales. Ce fut alors que Beauteville ayant dit au député Henri Escher, de Zurich : « Savez-vous que je suis le représentant du roi mon maître? — Savez-vous, monsieur le chevalier, repartit le magistrat zuricois, que nous sommes les représentants de nos égaux? » Cette réponse était plutôt une manifestation des tendances de la Suisse à cette époque, qu'une expression de l'exacte vérité. Les *représentants* genevois, qui préludaient alors au rôle d'opposition que le libéralisme philosophique allait incessamment revêtir en France et ailleurs, opposèrent une fermeté inébranlable aux procédés impérieux de la France. Sans se laisser émouvoir par la menace de la création d'une ville rivale sur le territoire français, à Versoix, sur les bords du lac Léman, les représentants endurèrent les privations de toute espèce qu'entraînait le blocus ordonné par Louis XV. En 1768, cette fermeté fut récompensée. Le

gouvernement de Genève, sans s'obstiner à recourir à l'intervention étrangère, rendit un décret qui accordait aux bourgeois le droit de nommer la moitié des membres du Grand Conseil ou Conseil des Deux-Cents, et de mettre de côté annuellement quatre membres du Petit Conseil ou Conseil exécutif. C'était une victoire pour le parti dont la résistance, comme autrefois celle des tribuns du peuple à Rome, avait obtenu une véritable initiative, sous une forme en apparence purement passive. C'était pour le parti *négatif* une véritable défaite. Il le sentit, et plusieurs de ses membres influents quittèrent les Conseils et se retirèrent des affaires, pour s'occuper exclusivement d'études et de sciences. Le célèbre philosophe Charles Bonnet, qui avait usé de toute son influence sur son ami Haller, l'illustre physiologiste, membre du gouvernement de Berne, pour obtenir de ce canton une résistance aux tendances démocratiques, fut du nombre des négatifs qui renoncèrent aux fonctions publiques. Tels furent les résultats de l'édit de 1768, qui ramena le calme pour un court moment.

Pendant que ces choses se passaient à Genève, la principauté de Neuchâtel était le théâtre de scènes aussi orageuses, dont le mobile, bien que différent en apparence, avait sa source dans les mêmes aspirations de l'esprit de liberté. Frédéric II, ce monarque étonnant à tant de titres, avait en matière d'administration des idées d'unité qui tenaient de la discipline militaire qu'il voulait partout dans ses Etats. Ne comprenant pas à fond les anciennes franchises et libertés qui étaient si chères aux Neuchâtelois, et qui contrastaient avec l'ordre établi dans ses autres Etats, il voulut faire percevoir par des fermiers les impôts qui avaient leurs racines dans l'organisation du moyen-âge. Il ordonna de supprimer l'appréciation annuelle des vivres et des denrées, qui était connue dans les pays de Neuchâtel et Valangin, depuis un temps immémorial, sous le nom de *vente* et d'*abri*. Les corps et communautés firent d'énergiques remontrances, et, quand il s'agit d'affermer ces impôts, personne ne se présenta pour enchérir et renouveler les baux (1766). Le Conseil de la bourgeoisie de Neuchâtel, qui avait dans l'Etat un pouvoir qui surpassait presque celui du souverain, défendit à ses ressortissants, sous peine de radiation du rôle des bourgeois, de prendre part aux enchères. Le cabinet de Berlin eut beau envoyer des gouverneurs et sous-gouverneurs nouveaux, des commissaires sous toutes sortes de noms, rien ne put calmer l'ardeur de résistance des corps et communes. Le Conseil d'Etat de Neuchâtel, placé entre le prince et les citoyens, entre ses devoirs envers le roi et ses obligations envers le pays, se trouvait dans la position la plus fausse. Son autorité était compromise. Dans cet état de choses, un Neuchâtelois, devenu célèbre par sa fin tragique, Gaudot, avocat-général du roi de Prusse dans sa principauté de Neuchâtel, chargé par ses fonctions de défendre les intérêts du prince contre les sujets, porta la question en litige au tribunal arbitral du gouvernement de Berne, qui était, en vertu d'anciennes combourgeoisies, le juge désigné d'avance pour ces sortes de conflits.

Gaudot, qui était doué de talent et d'opiniâtreté, soutint à Berne les droits du roi. La ville de Neuchâtel soutint l'incompétence de ce tribunal pour juger des griefs qui ne la concernaient pas elle seule, mais bien toutes les communes de l'Etat. Condamnée sur cet incident, elle fut jugée par défaut. Les esprits s'échauffèrent de plus en plus, et enfin l'exaspération produisit une émeute, dans laquelle l'avocat-général

Gaudot perdit la vie. Alors Berne requit les cantons de Soleure, de Fribourg et de Lucerne de se joindre à lui pour rétablir l'ordre à Neuchâtel. Six cents hommes de ces quatre cantons, combourgeois de cette ville, y firent leur entrée avec douze pièces de canon. Les meurtriers de Gaudot furent condamnés par contumace et exécutés en effigie. La bourgeoisie fut désarmée et condamnée à faire réparation au souverain. Frédéric II envoya à Neuchâtel, comme nouveau gouverneur, le général bernois de Lentulus, qui servait dans ses armées. Cet envoyé, tout en maintenant les droits du roi de Prusse, confirma ceux que la ville de Neuchâtel et les communes du pays avaient obtenus en 1707. Cette transaction, qui ramena le calme, est connue sous le nom d'Articles de pacification de 1768. On exalta la modération de Frédéric. Déjà en 1760 ce monarque était intervenu dans l'affaire du ministre de la Chaux-de-Fonds, Ferdinand-Olivier Petitpierre, qui avait été cassé par ses collègues de la Classe des Pasteurs, parce qu'il prêchait, sur l'*éternité des peines*, une doctrine contraire à celle de l'Eglise réformée.

Lucerne eut aussi, à la même époque, ses troubles et sa pacification. Dans cette ville, les familles patriciennes avaient, comme à Berne, un pacte serré pour conserver le pouvoir. Il était tellement concentré, que les places dans le Petit Conseil étaient en quelque sorte devenues héréditaires. A la mort du père, le fils, à peine majeur, lui succédait dans le gouvernement. Cet ordre de choses avait produit de graves abus, que l'antagonisme de quelques familles puissantes vint révéler. En 1762, le trésorier Jost-Nicolas Schumacher fut destitué, comme coupable de malversations, et deux ans après, son fils, convaincu de haute trahison, périt sur l'échafaud. Le principal auteur de ces condamnations était Valentin Mayer, dont le père, le trésorier Léodgar Mayer, accusé par Schumacher du même crime qui lui était imputé, avait été condamné, comme lui, à la destitution et au bannissement. Le parti de Schumacher, que le zèle de Valentin Mayer pour le redressement des abus importunait, lui attribua des écrits qui menaçaient la religion catholique ou plutôt l'institution des couvents. Le peuple, excité par ces accusations, se prononça contre Mayer, qui avait aussi contre lui le clergé. Il fut mis en accusation; mais, comme on ne put le convaincre d'aucun autre crime que d'un zèle incommode pour le bien du pays et le redressement des abus, il ne put être régulièrement condamné. Mayer se soumit à un exil volontaire de quinze années, pendant lequel sa place lui fut réservée dans le Conseil. Ce dénouement, qui mettait au grand jour les vices de la Constitution, fut aussi appelé une *pacification*. En 1770, Schumacher fut autorisé à revenir à Lucerne, et la somme qu'il était accusé d'avoir détournée lui fut restituée avec les intérêts, parce que ce déficit fut mis sur le compte d'une soustraction faite dans la caisse de ce trésorier, sans qu'il y eût de sa faute. Un des articles de la pacification portait que désormais le magistrat convaincu de malversation restituerait ce qu'il s'était approprié injustement, mais sans être passible d'aucune autre peine.

L'année 1770 vit Genève agitée par un redoublement de fièvre politique, à l'occasion des *natifs*. Jusqu'alors ces descendants d'étrangers fixés à Genève, mais sans avoir acquis la bourgeoisie, n'avaient rien réclamé pour eux. On les avait même vus se ranger du côté des négatifs, contre les représentants, dans les troubles précédents. Mais, à mesure que leur nombre augmentait et que la date de leur

établissement à Genève devenait plus ancienne, ils changeaient naturellement de rôle et de tactique. Eux aussi voulurent obtenir l'égalité politique et les droits de citoyens, puisqu'ils contribuaient à toutes les charges publiques. Ils se plaignirent du gouvernement, qui, après s'être servi d'eux, les avait abandonnés. Ces plaintes se convertirent en une révolte armée; le tocsin sonna. Le gouvernement eut d'abord le dessus, et quelques natifs furent tués; d'autres furent condamnés au bannissement, ou s'exilèrent eux-mêmes et allèrent porter leur industrie au dehors. En 1779, les citoyens se plaignirent de ce que le Code de lois, qui avait été promis par l'édit de 1768, n'avançait pas. Les représentants voulaient introduire, à l'aide de ce nouveau code, des changements à la Constitution : les négatifs s'y opposaient, et prenaient le nom de *constitutionnaires*, parce qu'ils se rattachaient à l'ancienne Constitution. Les natifs intervinrent au milieu de ce conflit, les uns pour les représentants, et les autres pour les constitutionnaires, et la confusion augmenta.

En 1781, une rixe ayant éclaté entre des natifs des deux bords opposés, les syndics tentèrent en vain d'apaiser le tumulte, qui se compliqua d'une querelle entre natifs et constitutionnaires. Un natif fut tué, un autre blessé. Les représentants prirent fait et cause pour eux, s'armèrent et s'emparèrent des portes et des principaux postes de la ville. Ils formèrent ensuite un Comité et rédigèrent un projet d'édit, le 10 février 1781, qui assurait aux natifs les droits politiques. Une partie des négatifs protesta; l'autre accepta l'édit. Mais les constitutionnaires tenaces prétendirent que l'édit était nul, parce qu'il avait été emporté par la violence. La dispute se continua, avec mille incidents divers, jusqu'en 1782, les magistrats se refusant toujours à mettre les natifs en possession de leurs nouveaux droits, puisqu'ils n'avaient pas été ratifiés par une décision régulière des Conseils. Tout à coup, dans la soirée du 8 avril, une prise d'armes (c'est ainsi qu'on appelait ces soulèvements) eut lieu à Genève. Les natifs, au nombre de deux mille, se portèrent à l'hôtel-de-ville et s'en emparèrent. De part et d'autre, il y eut des victimes. Les *représentants*, intervenant entre *négatifs* et *natifs*, changèrent en partie le gouvernement et donnèrent à douze des leurs, hommes de talent et d'influence, parmi lesquels Clavière et Duroveray, le mandat de diriger l'administration, de concert avec les syndics. Ceux-ci, ne voulant pas consentir à cet arrangement, invoquèrent les puissances garantes de l'édit de 1738. Zurich, qui avait une tendance démocratique, refusa d'intervenir; mais Berne et le roi de France, conjointement avec le roi de Sardaigne, décidèrent une intervention armée. Genève fut menacée par deux mille Bernois, six mille Français et trois mille Sardes.

Les natifs et les habitants, d'abord pleins d'enthousiasme, se préparèrent à une résistance désespérée. On dépava les rues. Onze cents quintaux de poudre furent portés dans l'église de Saint-Pierre, pour faire sauter, s'il le fallait, une partie de la ville. Mais les chefs des représentants, entre autres Clavière et Duroveray, conseillèrent la soumission et s'éloignèrent en traversant le lac. Le 2 juillet 1782, l'armée combinée des Français, des Piémontais et des Suisses fit son entrée dans Genève, sous les trois généraux de Jaucourt, La Marmora et Lentulus. Les citoyens furent désarmés; l'ancien gouvernement fut rétabli; les rassemblements et les cercles furent interdits, et une garde soldée de mille hommes fut instituée pour défendre l'ordre de choses restauré.

Ces mouvements révolutionnaires de Genève, quoique ayant un théâtre restreint, ne doivent pas être appréciés isolément. Ils étaient comme un avant-coureur d'une grande révolution. Partout c'était un progrès inévitable de l'esprit démocratique. « La manière dont furent réprimés les troubles de Genève, dit l'historien Heeren, démontre qu'il restait encore quelque respect pour les droits des petits Etats. C'est une excellente étude préliminaire pour l'histoire des grandes révolutions. »

On peut en dire autant de ce qui se passa à Fribourg, en 1781 et en 1782, à l'exemple de Genève. Le gouvernement de ce canton était devenu de plus en plus oligarchique. Il avait les défauts de celui de Berne, sans sa grandeur. Des cent familles nobles qui, en 1767, s'étaient déclarées seules aptes aux emplois, plus de la moitié s'étaient éteintes. Le patriciat s'était concentré dans une *bourgeoisie secrète*, qu'une ordonnance de 1684 défendait d'ouvrir à qui que ce fût. La diminution des *familles régnantes* poussait fatalement au despotisme. La *Chambre secrète* absorbait le Conseil des Vingt-Quatre, appelé aussi le *Sénat*, le Conseil des Soixante et même celui des Deux-Cents. Le patriciat avait ôté à la bourgeoisie, en 1553, le choix de ses *bannerets* ou tribuns. Le peuple, en s'éclairant, prétendait avoir quelques droits politiques, et se plaignait de la mauvaise administration. Une commune importante, le bourg de la Tour de Trême, près de Bulle, avait soutenu un procès contre l'Etat, au sujet d'une forêt, et il avait fini par se mettre en possession de l'immeuble en litige. Les populations rurales, très-catholiques, se plaignaient de la suppression du couvent de la Valsainte, dans la Gruyère, et de quelques fêtes. Les familles nobles non patriciennes et les bourgeois des petites villes étaient en lutte avec la bourgeoisie secrète. Ces griefs divers formèrent une masse de mécontentements partiels sur toute la surface du canton. A la tête des mécontents figuraient Pierre-Nicolas Chenaux, de la Tour de Trême, ancien officier, qui avait été puni comme l'instigateur de l'acte d'insubordination de cette commune, André Castella, avocat de Gruyère, et Raccaud, paysan instruit de la commune de Saint-Aubin. Un complot se forma. Il avait des ramifications dans tout le pays : le plan des conjurés était de s'emparer de la ville par un coup de main, et de changer le gouvernement. Au mois de mai 1781, Chenaux s'avança en effet vers Fribourg, à la tête des populations soulevées. Mais le gouvernement fribourgeois, averti à temps, avait demandé à Berne l'assistance fédérale. Berne lui envoya huit cents hommes d'infanterie et des dragons.

Les bourgeois, qui avaient d'abord fait mine de prendre parti pour les paysans, se rallièrent alors au gouvernement. Le 4 mai, le colonel bernois Froideville sortit de Fribourg, cerna les insurgés et les désarma. Chenaux, qui s'était enfui du côté de Posieux, fut assassiné par deux de ses affidés, Rossier et Chavillaz, qui espéraient gagner la somme de cent louis, promise, suivant l'usage, à celui qui livrerait le traître mort ou vif. Le corps de ce chef d'insurgés fut écartelé et sa tête plantée sur la tour de la porte de Romont.

Sur les instances des représentants envoyés par les gouvernements de Berne, de Soleure et de Lucerne, le gouvernement fribourgeois accorda trois jours à tout le pays pour exposer ses griefs par écrit. Les délégués des communes accoururent avec leurs remontrances. Toutes les concessions se bornèrent à quelques satisfactions d'amour-propre, accordées aux nobles de second ordre. Par une singulière dérision, l'édit du

18 juillet 1782 portait que, «*pour établir l'égalité parfaite dans la république,* les patriciens reconnaissaient aux nobles le droit de *prétendre* à toutes les charges de l'Etat; mais attribuaient en revanche à tous les membres du Conseil des Deux-Cents le droit de mettre la particule aristocratique DE devant leur nom. »

Quelques scènes moins tragiques, mais occasionnées par les mêmes motifs, l'inégalité politique et l'état de sujétion des villes secondaires et des campagnes, éclatèrent dans d'autres parties de la Suisse. C'est ainsi qu'en 1782, Morges, une des quatre villes du Pays de Vaud qui s'appelaient les *bonnes villes*[1], commença à provoquer une association des bourgeoisies pour résister à Berne. Il s'agissait d'un impôt pour la réparation des grandes routes conduisant à Berne. Le gouvernement patricien l'avait décrété de sa propre autorité. Morges fondait son opposition sur « ce qu'un impôt ne pouvait être prélevé que du consentement des imposés. » C'était peut-être l'ancien droit, sous le régime savoisien, mais ce droit avait disparu sous la conquête bernoise. La résistance de Morges fut prise à Berne en très-mauvaise part. Cette ville n'était que l'organe du mécontentement général. Les redevances féodales soulevaient des difficultés infinies. D'un autre côté, les officiers vaudois et argoviens, sujets de Berne, demandaient l'abolition des priviléges qui conféraient aux bourgeois de Berne des droits exorbitants pour le service étranger. Ce service avait pris, dans le dix-huitième siècle, une extension incroyable. La France avait compté près de quarante mille Suisses sous ses drapeaux[2]; la Hollande, douze mille; l'Espagne, tout autant; l'Autriche, huit mille, et le Piémont, quatre mille[3]. La Suisse voyait ainsi une partie de sa population virile passer à l'étranger. Les économistes et les agronomes s'en plaignaient comme d'une cause de ruine et de démoralisation. La Confédération devenait une pépinière de soldats, à la merci de l'aristocratie des villes souveraines.

Malgré toutes ces causes de mécontentement et de malaise, la Suisse voyait surgir, à la fin de ce siècle remarquable par les conquêtes de l'esprit et de l'intelligence, une foule d'hommes de génie, ou tout au moins d'un talent supérieur. Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Genève, rivalisaient avec les foyers de lumières qui jetaient le plus d'éclat en Europe. A Zurich, deux critiques d'un grand talent, qui ont exercé une grande influence sur la littérature allemande, avaient créé l'*école suisse,* en opposition à l'école saxonne, dominante alors. Albert de Haller, de Berne, celui qu'on appelait le grand Haller, qui n'était pas moins illustre dans les arts d'imagination

1. Les trois autres étaient Moudon, Nyon, Yverdon. Au fond, elles n'avaient pas de priviléges distincts, et cette qualification de *bonne ville* ne leur conférait aucun droit sous le régime bernois.

2. La France avait à son service les régiments suisses et grisons de Castella, de Courten, d'Aulbonne, d'Ernst, de Diesbach, de Salis, de Waldner, d'Eptingen, de Boccard, d'Erlach, Lochmann, de Pfyffer, de Reinach (évêché de Bâle). Elle avait en outre le régiment des gardes suisses, fort de quatre bataillons, chacun de quatre compagnies, dont une de grenadiers et trois de fusiliers. Enfin, depuis 1481, le roi de France avait dans sa maison la compagnie des Cent Suisses. Sous Louis XVI, il y avait de plus les compagnies des Suisses de Monsieur et du comte d'Artois, frère du roi.

3. Le canton de Berne seul avait au service de Sardaigne le régiment Roch-Mondet, au service de France une compagnie des gardes suisses et plusieurs régiments de ligne, et à celui de Hollande trois compagnies des gardes du Stathouder, et les régiments de May et de Goumoëns. Les autres cantons avaient au même service les régiments Hirzel, de Salis, de Sturler. En temps de guerre, le nombre de ces corps était doublé et même triplé.

que dans les sciences naturelles, avait donné à la poésie helvétique, dans son poëme des Alpes, une impulsion extraordinaire. A Zurich, Salomon Gessner, à la fois peintre et poëte, le Théocrite de l'Allemagne, comme l'appelaient ses contemporains, exerça de même une influence décisive sur la littérature d'outre-Rhin. Sa renommée parvint en France, où jusqu'alors on était resté fort indifférent à la langue et à la littérature des pays germaniques. La traduction de ses poëmes bucoliques dans la langue de Racine et de Voltaire fut comme l'initiation des Français au génie des



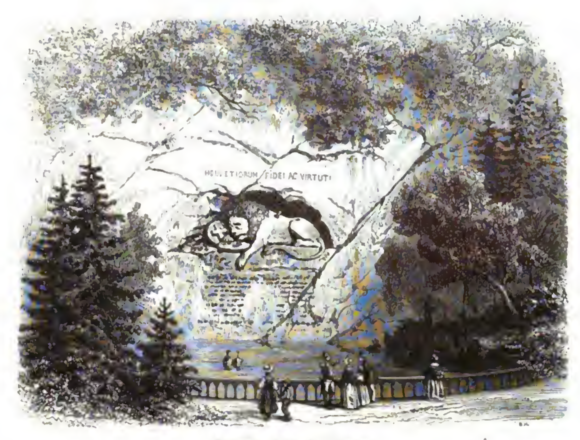
Tombeau de Gessner

lettres allemandes. Zurich se glorifiait encore d'un Hirzel, d'un Sulzer, l'un des créateurs de l'*esthétique* ou de la science du beau dans les arts ; d'un Gaspard Lavater, à la fois poëte, philosophe et théologien. Euler, les Bernouilli, firent la gloire de Bâle, comme Charles Bonnet, de Saussure et cent autres savants celle de Genève. Cette ville, au dix-huitième siècle, donnait aussi de Lolme à l'Angleterre, Leclerc à la Hollande, Lefort à la Russie, Necker à la France, et Jean-Jacques Rousseau au monde entier. Zimmermann, Herrenschwand, Langhans, Tronchin, le propagateur de la vaccine, Venel, le créateur de l'orthopédie, Tissot, auteur de l'*Avis au peuple*, Mesmer, qui a découvert le magnétisme, Ammann de Schaffhouse, le premier éducateur des sourds-muets, s'illustraient dans la médecine. Jean de Muller, de Schaffhouse, méritait par son *Histoire des Suisses* le nom de Tacite de l'Allemagne, que lui décernaient ses contemporains. La seule nomenclature des savants suisses du dix-huitième siècle nous prendrait quelques pages. Nous citerons seulement les Zuricois Hottinger, Hagenbuch, Fussli, Gaspard d'Orelli, J.-J. Scheuchzer, Hess; les Bernois

Sprüngli, Wyttenbach, Stapfer, Sinner, d'Erlach, Bonstetten, de Lerber, May; les Bâlois Werenfels, Iselin, Buxtorf, Wettstein; les Genevois Turettini, Lullin, Vernet, Baulacre, Prévost, Abauzit, Romilly, Le Sage, Trembley, de Luc, Mallet, Pictet, Achard, Diodati, Bérenger, d'Ivernois, Jalabert; le Lucernois Balthasar, Zurlauben, Hedlinger; Osterwald, Wattel, Bourguet, Berthoud, Breguet, de Neuchâtel; le savant Vallaisan de Rivaz, et bien d'autres encore.

Beaucoup de ces hommes d'élite, animés du désir d'unir et de régénérer leurs concitoyens, de mettre les gouvernements suisses dans la voie des améliorations et des lumières, avaient créé, en 1770, la *Société helvétique*, qu'on appelait aussi *Société d'Olten*, du lieu de ses réunions habituelles. Le thème ordinaire des membres de cette association, qui comptait des Suisses des deux confessions, était les moyens de raviver la Confédération vieillie. En opposition à ces tendances novatrices, qui devaient mener la plupart des sociétaires plus loin qu'ils ne comptaient, venaient se placer les Jésuites, qui n'avaient pas cessé d'avoir des missions en Suisse et d'exercer beaucoup d'influence. Entrés à Lucerne en 1574, puis à Fribourg, en Vallais et ailleurs, ils furent atteints par le fameux bref de Clément XIV, qui supprima leur ordre. Telle était leur influence, que dans quelques cantons, à Fribourg entre autres, on les garda, malgré leur suppression. A Schwytz, un citoyen riche et influent, Augustin de Reding, tenta en vain de les établir et de leur donner sa fortune : les citoyens, à l'instigation du clergé séculier et des capucins, s'y opposèrent expressément. Telle était la situation politique et morale de la Suisse, quand la grande révolution française vint la surprendre, au moment où elle savourait les dangereuses douceurs du repos, quand plusieurs cantons, comme Berne, Zurich, Bâle, avaient vu les développements de l'intelligence et de l'industrie atteindre chez eux un degré jusqu'alors inconnu.





Monument du 10 août, à Lucerne

CHAPITRE VINGTIÈME.

LA SUISSE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Relations extérieures et diplomatie de la Suisse à la veille de la révolution française. — Etat et constitution intérieure des cantons, de leurs alliés et de leurs sujets. — Diètes. — Le dix août 1792; effets que cette journée et celles de septembre produisirent en Suisse. — Le parti de la guerre et l'avoyer de Steiger. — Le parti de la paix et le banneret Frisching. — Neutralité armée. — Propagande révolutionnaire en Suisse. — Frédéric-César La Harpe. J.-J. Cart, Secretan, Gleyre, Muret, Monod, le général Amédée La Harpe. — La Terreur à Genève. — Insurrection dans les pays sujets des Suisses. — Politique du Directoire français à l'égard de la Suisse. — Annexion de l'évêché de Bâle et de Genève à la France. — Invasion du Pays de Vaud par les Français. — Attitude de la Diète suisse. — Jugement de Napoléon sur la politique du Directoire. — Invasion de la Suisse. — Résistance et capitulation de Berne. — Révolution helvétique. — Constitution unitaire. — Résistance des Waldstætten. — Combats de Schindellegi et de Rothenthurm. — Capitulation de Schwytz. — Soulèvement du Haut-Valais. — Sa soumission. — Les dix-neuf cantons de la république helvétique. — Prestation du serment civique. — Massacre de Nidwald.

Avant de retracer l'histoire de cette période, si courte par le nombre des années, si immense par le nombre et la gravité des événements qu'elle renferme, jetons un dernier regard sur cette agglomération d'Etats, sur ce mélange de Constitutions aristocratiques, démocratiques et même monarchiques, que présentait la Suisse à la fin du dix-huitième siècle. Elle se composait des *treize cantons*, Etats souverains,

dont les huit anciens avaient des droits plus étendus, et dans lesquels l'autorité était le plus souvent entre les mains d'une minorité numériquement très-faible; d'*alliés*, au nombre de neuf, qui leur étaient unis par des liens très-différents, savoir : Saint-Gall (ville et abbaye), Bienne, les Grisons, Genève, le Vallais, Neuchâtel, l'évêque de Bâle, et Mulhouse; enfin, de nombreux sujets, distribués dans divers degrés, et appartenant, soit à un canton seul, soit à plusieurs cantons, soit à tous. Ces bailliages sujets étaient au nombre de dix-huit, presque tous ayant des rapports différents avec leurs souverains. Cette inextricable confusion était telle, qu'on se demande, quand on l'examine sous l'impression des idées modernes, comment une pareille organisation a pu traverser des siècles, voir des jours de prospérité, de liberté et même de gloire. Pays singulier : mélange de féodalité et de liberté; soumis à la puissance des institutions gothiques; partagé en bourgeois, jaloux de leurs droits et implacables envers ceux de leurs clients qui voulaient secouer le joug, et en véritables esclaves, qui ne sentaient leur servitude que lorsqu'ils voulaient s'en affranchir; nation brave, patiente, superstitieuse, énergique, vive dans ses passions; ligue bizarre de vingt républiques divisées par les haines, les religions, les souvenirs, unies par une promesse qui n'était plus même l'ancien serment confédéral, et, cependant, indépendante et comparativement plus libre et plus heureuse que tous ses voisins et que le reste de l'Europe.

Nous avons vu, dans un chapitre précédent, quel était l'état des relations diplomatiques de la Suisse avec les puissances étrangères, à l'époque de la guerre de la succession d'Espagne. Sous les guerres qui la suivirent dans le courant du dix-huitième siècle, jusqu'à celle de sept ans, qui fut la dernière guerre non révolutionnaire, ces rapports changèrent peu. La France, corrigée par la dure expérience qu'elle avait faite dans la seconde moitié du règne de Louis XIV, chercha, par des maximes plus habiles, à étendre sur toute la Confédération l'influence que le vieux monarque dévot s'était attaché à exercer seulement sur la Suisse catholique. Le Régent, Louis XV et Louis XVI évitèrent constamment de se prévaloir du traité qu'on appelait le Traité de la Boîte *(Schachtel Bund)*[1], et qui tendait au maintien de la religion catholique. A côté des articles patents de ce traité, il s'en trouvait de secrets, où le monarque français promettait son assistance pour ramener les cantons hérétiques, entre autres Berne et Zurich, dans le giron de l'Eglise romaine, pour rendre Genève et le Pays de Vaud à la Savoie, et mettre un prince français à Neuchâtel. Sans jamais faire allusion à ce traité, la France, sous les successeurs de Louis XIV, préféra établir son influence en Suisse par des traités de commerce, des capitulations militaires et des pensions. L'empire d'Allemagne, de son côté, s'efforçait de ramener à lui les cantons, surtout ceux de la Suisse orientale. La crainte de la voir se rapprocher de l'Allemagne engagea les ministres de Louis XVI à conclure à Soleure, en 1777, pendant l'ambassade de M. de Vergennes, une alliance défensive avec les treize cantons, sans acception de confession. Elle fut contractée pour cinquante ans, et elle assurait aux membres du corps helvétique des avantages importants. On était au moment de la guerre d'Amérique. Franklin, envoyé des

1. Ce traité était contenu dans une boîte cachetée, et c'est de là qu'est tiré son nom. Les sceaux qui le fermaient furent rompus en 1798 seulement. Il existe aux archives de Lucerne.

colonies insurgées contre le gouvernement britannique, avait attiré toutes les sympathies, et amené à lui la politique française. La cause des Etats-Unis commençait à devenir populaire dans quelques villes suisses, à Bâle, à Genève ; mais ces cris de liberté, qui avaient traversé les mers : « *Plus de sujétion! fraternité, indépendance !* » n'étaient entendus ni dans les Conseils de la savante Zurich, ni dans ceux de la prévoyante Berne, ni dans aucun des cantons aristocratiques. Les gouvernants ne comprenaient rien à ces enseignements qui arrivaient à l'Europe à travers l'Atlantique. Cependant, n'y avait-il pas quelque chose de mystérieux dans cet emblème des treize étoiles des Etats-Unis d'Amérique, qui semblaient dire aux treize cantons de l'Helvétie : « Fondateurs dans l'ancien monde de cette liberté pour laquelle nous combattons aujourd'hui dans le nouveau, marchez avec le temps et avec nous! Rajeunissez-vous par l'admission de nouveaux citoyens; émancipez vos sujets, non-seulement parce que cela est juste, mais parce que cela est utile et prudent. Ils sont mûrs pour cette liberté à laquelle chacun a droit, lorsqu'il est majeur. »

Ce langage, aucun gouvernement ne l'entendit ou ne voulut l'entendre en Suisse. Qui sait ce qui serait arrivé, si Berne eût émancipé le Pays de Vaud et l'Argovie; si elle eût entraîné par son exemple les autres cantons? L'autorité centrale, qui aurait dû avoir de la prévoyance pour les cantons, n'existait pas en réalité. Zurich était à la vérité le *Vorort* perpétuel; il transmettait aux Etats les affaires qui les intéressaient, et convoquait la Diète; mais il n'avait aucun pouvoir, et se trouvait dans l'impossibilité d'ordonner quoi que ce fût de son chef, dans l'intérêt de la Confédération. Il n'y avait pas même de pacte fédéral bien défini. Les anciennes alliances, qui avaient souffert considérablement des guerres civiles, étaient invoquées plutôt par tradition que consultées dans leur texte, qu'on ne connaissait pas. La Diète même était le bizarre reflet de ces anomalies. Les députés des huit anciens cantons étaient assis sur des siéges plus élevés que les autres. Appenzell et Glaris ne votaient qu'autant que les deux parties entre lesquelles chacun de ces cantons était divisé se trouvaient d'accord. Dans l'Unterwald, Obwald et Nidwald envoyaient alternativement le député qui votait au nom du canton avec un suffrage entier. L'abbé et la ville de Saint-Gall, comme aussi la ville de Bienne, étaient représentés dans les Diètes générales; mais les autres Etats alliés *(Zugewandten)*, comme le Vallais, Neuchâtel, Genève, ne prenaient séance que lorsqu'ils étaient invités pour des affaires spéciales. La Diète n'avait même rien de positivement déterminé pour ses sessions. Depuis la paix d'Aarau, les cantons des deux confessions, réunis de nouveau, envoyaient pour la forme leurs députés à Frauenfeld, dans la Thurgovie. Ils ne donnaient presque jamais un vote définitif, et ils en référaient d'ordinaire à leurs gouvernements. Les envoyés étrangers, qui pendant un temps avaient mis tout en œuvre pour influencer les votes de la Diète, avaient fini par ne plus s'en occuper. Les véritables Diètes, depuis que la Suisse avait arboré deux bannières religieuses, étaient, d'une part, celle des Etats catholiques à Lucerne, et, de l'autre, celle des réformés à Aarau. Tous les dix ans on renouvelait le serment de l'alliance; mais ce n'était plus qu'une formule.

Depuis la seconde bataille de Villmergen (1712), les cantons catholiques, renonçant au rôle agressif, s'étaient réfugiés dans une résistance passive qu'ils étendaient à tout. Ils croyaient leurs montagnes inaccessibles, et ne prêtaient aucune

attention à ce qui se passait hors de chez eux, dès que leurs intérêts n'étaient pas immédiatement en jeu.

Telle était la Suisse, quand l'orage révolutionnaire commença à gronder en France. Il parut d'abord vouloir respecter la Confédération, et les Suisses assistèrent en spectateurs paisibles aux premiers actes de ce grand drame. La France sembla vouloir les ménager tout particulièrement. Dans les premières assemblées délibérantes de la révolution, le parti du mouvement n'avait que des éloges et des flatteries pour les enfants de Guillaume Tell. Mais la conduite des Suisses aux Tuileries, le 10 août, le licenciement des régiments suisses opéré avec dédain, commencèrent à mettre du froid et de la défiance dans les relations internationales des deux pays. L'affluence des émigrés français en Suisse, l'hospitalité qu'on leur accorda aigrit encore davantage le gouvernement français, devenu de plus en plus révolutionnaire à chaque événement (1789-1793). Toutefois, harcelé par l'Europe et les premières coalitions, il n'osa pas grossir le nombre de ses ennemis en déclarant la guerre aux plus vieux républicains de l'ancien monde. De leur côté, les gouvernements aristocratiques de la Suisse, surtout celui de Berne, qui était prépondérant, tout en détestant les principes révolutionnaires en général, préféraient encore les Jacobins, ou les révolutionnaires extrêmes, aux modérés ou Girondins. De part et d'autre, il y eut échange de bons procédés. On vit, à la Convention, Robespierre faire un éloge complet de la Suisse et de ses magistrats; il les ménageait particulièrement dans le Comité de salut public, et se contentait d'insister, comme témoignage de bonne harmonie entre les deux républiques, sur le renvoi des émigrés. D'un autre côté, des membres du gouvernement bernois entretenaient avec le fameux tribun des correspondances secrètes, et les émigrés étaient surveillés, inquiétés et même éloignés. La Suisse officielle cherchait ainsi à ménager la révolution et les révolutionnaires, tout en se maintenant dans les meilleurs termes avec les puissances qui avaient formé à Pilnitz, en 1791, la première coalition armée.

Peu s'en fallut, néanmoins, que Berne n'entrât dans cette coalition. Le gouvernement de ce puissant canton était divisé, comme il l'avait été à l'époque des guerres de Bourgogne et dans d'autres moments critiques. Après le 10 août 1792 et le licenciement des Suisses au service de France, l'avoyer de Berne, Nicolas-Frédéric de Steiger, chef du parti de la guerre, profita de la réaction qui se fit dans toute la Suisse contre la révolution. Cette journée et celles de septembre (le massacre des prisons de Paris), affreux préludes de la Terreur, vinrent seconder les vues du parti de la guerre. Il ne fut question de rien moins, au sein de la Diète même, que de la déclarer à la France. Steiger voulait y faire une trouée, dont la possibilité a été admise par des écrivains militaires distingués[1]. On aurait poussé brusquement jusqu'à Lyon ou Dijon, comme jadis les confédérés sous Louis XII, et on l'aurait fait avec d'autant plus d'avantage, disaient les émigrés, que les Suisses n'eussent jamais été suspectés de vouloir démembrer la France, et qu'eux seuls pouvaient détruire la république française.

Mais les conseils de la prudence et le parti de la temporisation, à la tête duquel était le banneret Frisching, l'emportèrent de quelques voix. Il fit décider la neutra-

1. « Il est permis de croire, dit le général Jomini, que des succès en Belgique n'eussent point arrêté le cours d'une guerre commencée avec acharnement par une nation belliqueuse comme les Suisses, sur la frontière dégarnie de la Franche-Comté et de l'Ain. » T. II, p. 316.

lité, dont, au reste, il ne voulait que le masque. Dans le mois de septembre 1792, la Savoie fut envahie par l'armée des Alpes, commandée par Montesquiou. Cette conquête mettait la république française aux portes de Genève. Inquiets de ce voisinage, et aussi des dispositions du ministre girondin Clavière, Genevois démocrate exilé, les magistrats demandèrent aux Suisses les secours stipulés par les traités. La France en fut irritée. Berne et Zurich mirent quinze mille hommes sur pied : seize cents furent envoyés à Genève; le reste fut échelonné le long du lac Léman, de Chillon à Coppet, et sur les frontières des départements de l'Ain et du Jura. Ces mesures militaires, qui coïncidaient avec le fameux manifeste du duc de Brunswick et l'entrée des Prussiens en Champagne, firent croire que la Suisse était entrée dans la coalition, et que Berne, entre autres, voulait profiter des circonstances pour reprendre le Pays de Gex, cette clef du bassin du Léman, qu'il n'avait pas su garder. Les petits cantons, toujours jaloux de Berne, accusaient son ambition, et ne voulaient pas croire qu'il s'agît uniquement d'une neutralité armée. « A quoi bon tant de soldats? disaient-ils avec effroi. Cela coûtera trop d'argent. Plaçons quelques poteaux sur nos frontières avec cette inscription : « Ce pays est la Suisse; les ancêtres des hommes qui l'habitent ont triomphé, il y a trois siècles, de Charles-le-Téméraire. » Ils s'imaginaient que ces souvenirs suffiraient à les protéger, et ne voulaient pas voir combien les temps étaient changés.

Cependant, la modération du général Montesquiou, qui fut proscrit un peu plus tard pour n'avoir pas agi contre la Suisse; l'envoi, comme ministre de France, d'un homme bienveillant, Barthélemy, qui négocia et signa la paix de Bâle, entre la république française et le roi de Prusse, en 1795, après la conquête de la Hollande, donnèrent à la Confédération suisse quelque apparence de repos. Robespierre lui-même, peu de temps avant sa chute, déclara, dans un rapport à la Convention, que le Comité de salut public avait décidé de faire cesser les causes des justes griefs des Suisses, et qu'il avait refusé une proposition d'invasion d'une partie de leur territoire. A la vérité, ces assertions étaient démenties par l'occupation française dans l'évêché de Bâle, partie intégrante du territoire suisse, par l'anarchie de Genève, excitée par des émissaires français, et par les menaces incessantes adressées aux gouvernements suisses au sujet des émigrés, menaces auxquelles tous s'empressaient d'obtempérer. Après le 9 thermidor (27 juillet 1794) et la chute de Robespierre et de la Terreur, la Suisse, et Berne en particulier, parurent se rapprocher de la coalition, et montrèrent moins de ménagements pour la révolution. La fortune se déclarait contre la France, dont les armées, poursuivies par l'Autriche, durent se replier sur le Rhin. La Suisse alors décréta la formation d'un corps d'observation (9 octobre 1796). Le 6 décembre, les Autrichiens ayant entamé le territoire bâlois, la France se plaignit, et la Suisse dut prendre des mesures sur le point compromis : un cordon de neutralité, commandé par le colonel Scheuzer de Zurich, fut établi au petit Huningue; il fit exécuter des retranchements armés de batteries. La paix de Campo-Formio (17 octobre 1797), imposée à l'Autriche par les brillantes victoires du général Bonaparte en Italie, arrêta pour un moment encore les hostilités.

Mais les incertitudes de la Suisse allaient porter leurs fruits. Elle n'avait adopté ni l'une ni l'autre des alternatives qui pouvaient la sauver : elle avait montré à la

révolution du mauvais vouloir, à la coalition une nullité complète. Personne ne croyait à sa neutralité armée; les deux partis se retirèrent d'elle. La France, entre autres, qui avait appris que les gouvernements suisses la redoutaient et la détestaient, lui rendit sa haine, et résolut d'achever une œuvre déjà bien avancée par la propagande. Dès l'origine de la révolution française, il s'était formé à Paris, sous le nom de *Club suisse*, une société composée surtout de réfugiés fribourgeois, genevois et vaudois, mécontents du gouvernement de Berne. Elle avait pour but de propager et de faire prévaloir en Suisse les principes de la révolution. Parmi les hommes qui donnèrent alors le signal de l'attaque, on distinguait Frédéric-César La Harpe, de Rolle, dans le Pays de Vaud, d'abord avocat, puis précepteur des grands-ducs de Russie Alexandre et Constantin. Il avait voué une haine implacable à la domination bernoise. Un autre Vaudois, Jean-Jacques Cart, de Morges, aussi avocat, engagea avec lui la lutte sur ce point, en rappelant les anciennes libertés de la patrie de Vaud. Proscrit dès 1791, Cart publia en France des lettres politiques qui appelaient son émancipation. Lié avec les Girondins, il avait obtenu de Monge, ministre de la marine, une mission pour l'Amérique, où il avait déjà passé plusieurs années de sa jeunesse. Sa haine des Bernois était devenue une maladie. Il raconte qu'il ne se réveillait pas une seule fois sans s'écrier : « Grand Dieu! comment un honnête homme peut-il être sujet de Berne! » Les patriotes suisses (c'est ainsi qu'on appelait ceux qui voulaient introduire des réformes dans la fédération helvétique à l'aide des principes de la révolution française) comptaient aussi sur Philippe Secretan, de Lausanne, qui avait pris part à la révolution de Brabant; sur Maurice Gleyre, ami de Stanislas, roi de Pologne; sur les avocats Monod et Muret, de Morges; sur le général Amédée La Harpe, autre proscrit bernois, le plus remarquable des lieutenants de Bonaparte dans la mémorable guerre d'Italie, où il mourut entouré d'universels regrets. Benjamin Constant, originaire de Lausanne, et qui commençait à s'illustrer en France comme publiciste, avait été aussi dès sa jeunesse l'ennemi prononcé des Bernois. Bien d'autres noms, qui se rattachaient à la Suisse et qui étaient devenus célèbres pendant la grande lutte politique commencée en 1789, étaient comptés par les patriotes comme les noms d'amis et d'auxiliaires.

Aussi longtemps que le sort de la république française avait été incertain, les partisans de la révolution en Suisse et les défenseurs des priviléges ne s'étaient mesurés que dans des luttes plus ou moins secondaires et en gardant certains ménagements. Jusqu'en 1794, les aristocraties avaient pu concevoir l'espérance de conserver le régime qui leur tenait à cœur. Dans les Etats confédérés où il y avait des contrées sujettes, à Schaffhouse, en Vallais, à Berne, à Zurich, les gouvernements restèrent assez facilement les maîtres: les mouvements de Hallau, du Bas-Vallais, du Pays de Vaud, des bords du lac de Zurich, furent étouffés avec une sévérité qui tint parfois du terrorisme.

Mais, lorsque les victoires de la France eurent sanctionné la déclaration des Droits de l'homme; lorsque l'on put envisager la portée du décret de la Convention nationale, qui promettait *aide et assistance à tous les peuples qui réclamaient la liberté*, il fut aisé de prévoir quel allait être le sort de la Suisse. Genève, où nous avons vu éclater des mouvements précurseurs de la révolution française, donna de nouveau le signal. Depuis que la Savoie était incorporée à la république française, la répu-

blique genevoise n'avait plus, malgré la présence d'une garnison suisse dans ses murs, qu'une indépendance nominale. Les clubs, qui avaient repris toute leur influence, gouvernaient sur les ruines des anciens partis. Ils se modelaient sur le jacobinisme et sur la politique terroriste de la France. L'imitation alla si loin, que, lorsque la terreur fut à son comble à Paris, on guillotina aussi à Genève. Un tribunal révolutionnaire fut installé à l'hôtel-de-ville, et condamna à mort trois citoyens accusés d'avoir poussé à l'intervention de l'étranger dans les affaires de Genève. Toute condamnation politique devant, d'après le Code qui avait été récemment promulgué, être ratifiée par le Conseil général, les citoyens furent réunis. Trois mille votants, formant la majorité, prononcèrent l'acquittement des condamnés. Exaspérés de ce résultat, les Jacobins genevois se jetèrent sur les prisonniers, qui furent fusillés aux flambeaux. Un impôt extraordinaire pesa sur les riches qui avaient refusé de venir au secours de la république dans des temps de misère. Le gouvernement révolutionnaire de Genève avait copié fidèlement les mesures économiques de la révolution française, comme aussi ses exagérations, ses folies et ses excès. Cependant, l'amour de l'indépendance était encore trop profondément gravé dans le cœur de la population genevoise, pour que l'idée d'une assimilation complète ou d'une fusion de la petite république dans la grande ne la fit pas reculer. Le gouvernement qui, en France, avait remplacé celui du Comité de salut public, hésita longtemps de son côté, malgré de nombreuses provocations, avant de mettre à l'écart toute pudeur dans ses relations avec Genève et la Suisse. Le danger fut encore conjuré pour un instant.

Dans d'autres contrées de la Suisse, l'orage s'amoncelait aussi. L'abbaye de Saint-Gall avait fait quelques concessions à ses sujets; mais elles étaient insuffisantes pour l'époque : elles ne furent qu'un encouragement pour eux. Le mouvement s'étendit à la Thurgovie et au Rheinthal. Il fut encore plus décisif dans la Valteline, à Chiavenna, à Bormio. Ces trois belles contrées, sujettes des Grisons, en contact avec l'Italie, que les victoires du général Bonaparte remuaient jusque dans ses entrailles, réclamaient des Grisons l'égalité ou l'indépendance. La réponse se fit attendre : l'épée de Bonaparte trancha la question : elle enleva en pleine paix au corps helvétique des provinces importantes. La Suisse dévora ce nouvel outrage.

Le 16 avril de cette même année, des mouvements éclatèrent dans les bailliages italiens; en même temps, les Suisses perdirent l'homme dont le caractère droit et conciliant avait su conquérir leur estime et leur confiance. Le gouvernement directorial, institué par la Constitution de l'an III, avait remplacé celui des Comités et de la Convention. Barthélemy, ambassadeur en Suisse, fut bientôt appelé au poste de directeur, d'où il fut précipité par la proscription, quand ses collègues virent qu'il s'opposait à leurs plans de propagande armée. La conduite violente de la France envers quelques Etats secondaires, Venise entre autres, devait faire pressentir à la Suisse le sort qui l'attendait. Le 28 juin 1797, le législateur français Dumolard les dénonça publiquement à la tribune. Le Directoire français avait compris que le moment d'accomplir ses desseins contre la Suisse était arrivé. Il était dans ses destinées de tomber sous les coups, non des terribles chefs du Comité de salut public, mais de ces cinq hommes sans pudeur qui formaient le Directoire exécutif, qui couvraient du nom de liberté leur avidité et leur corruption. Il exigea d'abord l'expulsion

de Wickham, ministre d'Angleterre en Suisse, pour avoir ourdi des conspirations avec les émigrés. Wickham déclara qu'il se retirait. Le Directoire n'avait point prévu cette conduite de l'envoyé anglais; il espérait trouver, dans sa résistance à quitter son poste, un nouveau sujet de plainte. Ensuite, comme s'il se croyait mal gardé s'il tolérait entre le Rhin et l'Italie treize petites républiques sans unité et dominées par des aristocraties, il voulut faire de la Suisse et de ses alliés une république une et démocratique, qui lui donnerait, en cas de guerre, les points d'agression les plus formidables. Le Directoire commença habilement par des annexions de détail.

Mulhouse, enclavée dans l'Alsace, l'évêché de Bâle, qui avait été converti un instant en république rauracienne, furent détachés du tronc helvétique et réunis à la grande nation. L'évêché de Bâle forma d'abord le département du Mont-Terrible: puis, il fut incorporé dans celui du Haut-Rhin. L'idée d'une réunion à la France préoccupait toujours un certain nombre de Genevois, épris des idées révolutionnaires et excités par le résident français Félix Desportes. Tout à coup, le 15 avril 1798, sous prétexte d'un complot découvert contre les Français, Genève se voit subitement envahie par trois corps de troupes, qui entrent par les trois portes de la ville. La réunion à la France est votée sous l'influence des baïonnettes, et Genève devient le chef-lieu du département du Léman. Cet événement fut décisif pour le Pays de Vaud, qui reçut de nouveaux encouragements de la France. Une armée de cette nation, commandée par Ménard, s'en rapprocha. Une rencontre, près de Moudon, entre des paysans de Thierrens, placés en sentinelles par les Bernois, et deux hussards français, qui escortaient un aide-de-camp de ce général, suffit pour provoquer l'invasion du Pays de Vaud. Les troupes bernoises l'évacuèrent sans coup férir: la république lémanique fut proclamée. La cause des patriotes vaudois, juste au fond, se trouva ainsi compromise. Les menées des agents diplomatiques français, Mengaud, qui avait remplacé Barthélemy, Mangourit, qui était résident en Vallais, et Guyot, envoyé dans les Grisons, firent le reste. Dans plusieurs cantons, dans celui de Bâle entre autres, le peuple des campagnes se souleva : les châteaux des baillis devinrent la proie des flammes, et la révolution helvétique commença.

Ce fut sous ces sinistres auspices que la dernière Diète de l'ancienne Confédération se rassembla à Aarau, le 12 décembre 1797. L'aveuglement était encore si grand dans quelques cantons de l'intérieur, que le député de Glaris osa dire « qu'il ne comprenait pas pourquoi l'on s'inquiétait, la France ne manifestant aucun mauvais dessein contre la Suisse. » Après bien des paroles inutiles, le 25 janvier 1798, les députés suisses prêtèrent pour la dernière fois, au son des cloches et au bruit du canon, le serment des confédérés. Ils jurèrent de défendre la patrie, et de rester fidèles aux souvenirs de leurs aïeux. Le lendemain, ils se séparèrent, après avoir voté à la hâte quelques mesures insuffisantes. Ils ne devaient plus se réunir. Cette Diète d'Aarau servit merveilleusement le Directoire français, en déclarant au Sénat de Berne que les cantons ne voulaient pas se mêler de ses querelles pour le Pays de Vaud. Le Directoire fut mécontent de cette déclaration, qui montrait que la Suisse ne voulait pas la guerre avec la France. Il ordonna à son ambassadeur de répandre le bruit d'une invasion des Grisons de la part des Autrichiens, et de menacer hautement de l'entrée immédiate de l'armée française dans la Suisse allemande, si cette agression se confirmait.



1. LE GÉNÉRAL BONAPARTE. 24.

Le général Bonaparte, peu de semaines avant les événements que nous venons de rapporter, avait traversé la Suisse, en se rendant au Congrès de Rastadt. Lausanne et Moudon furent illuminées sur le passage du jeune héros. Il s'arrêta à l'ossuaire de Morat[1]. Il est curieux de recueillir, dans le chapitre de ses Mémoires qu'il a consacré à la politique du Directoire, son appréciation de la situation de la Suisse à l'époque où nous sommes arrivés[2].

« Les meneurs de Paris, dit-il, prirent de loin la révolution du Pays de Vaud, qui conspirait, à la faveur du voisinage, pour s'affranchir de l'oligarchie bernoise. On déterra à Lausanne un vieux traité, fait par Charles IX, qui rendait à perpétuité le trône de France garant de la liberté du peuple vaudois[3]. » Le Directoire, par respect pour Charles IX, notifia aux cantons son intervention en faveur de cet antique allié et ami du peuple français, son protecteur. Il avait encore deux motifs pour se charger de la querelle du pays de Vaud ; mais il n'en avouait qu'un, savoir : le mauvais exemple que la tyrannie de Berne et son oligarchie féodale donnaient aux cantons gouvernés par un régime démocratique et aux républiques nouvellement établies. L'autre motif était au moins aussi influent sur ses décisions : c'étaient les millions de Berne, qu'il convoitait. Ainsi, il y avait de tout dans cette affaire : intérêt général de la liberté, immoralité, politique, intérêt privé. La révolution d'Helvétie excita contre le Directoire toutes les opinions de l'Europe, en ce qu'elle renversa un vieux gouvernement républicain, respecté même des monarchies ; mais bien plus encore, parce que, pour soumettre ce pays, il fallut faire la guerre aux chaumières. Peut-être Napoléon aurait-il fait la révolution en Suisse, mais c'eût été en négociant avec l'avoyer de Steiger, vieillard de l'ancienne roche. Il lui eût prouvé la nécessité de former au Pays de Vaud un canton indépendant, et il eût probablement obtenu, par le seul effet des négociations, ce que la France avait le droit de demander. Enfin, il aurait, au besoin, montré quelques bataillons sur la frontière, et Berne se fût trouvée heureuse de sauver à ce prix la forme de son gouvernement et son trésor, fruit de sa parcimonieuse administration, depuis Charles-le-Téméraire. La Diète suisse apprit, à quelques jours de distance, que la république française la menaçait d'une armée, et que cette armée était sur son territoire. Le Directoire avait envoyé de Paris une Constitution pour les Vaudois, et cette révolution, commencée le 10 janvier, se trouva ainsi consommée le 27, en présence de l'armée bernoise.

Le gouvernement français avait en effet garanti, par un arrêté, à tout Vaudois, la liberté individuelle. Dès-lors, le pouvoir des Bernois se trouva anéanti de fait, et le général Ménard établit son armée dans le Pays de Vaud, comme il aurait fait sur territoire français. Le colonel de Weiss, qui avait été envoyé par le gouvernement de Berne chez les Vaudois, revêtu d'un commandement militaire supérieur et de grands pouvoirs, tenta de négocier, écrivit beaucoup, et n'agit pas. Il avait cepen-

1. Voyez la note à la page 236 de ce volume.

2. Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le règne de Napoléon. Paris, 1830. T. III, page 31.

3. Voyez la teneur du traité de Lausanne, du 10 septembre 1564, à la page 320 de ce volume. Charles IX, roi de France, l'avait garanti le 26 avril 1565. Nous avons fait observer qu'il devint le prétexte de l'invasion de la Suisse en 1798. Napoléon, dans ce passage de ses Mémoires, est bien informé sur les faits diplomatiques.

dant fait prêter serment de fidélité aux milices vaudoises, et les quatre cinquièmes des bataillons l'avaient renouvelé, quelques-uns en demandant qu'on les conduisît à l'ennemi. Le premier soin des libérateurs fut d'exiger de leurs protégés un emprunt de sept cent mille livres, et la levée d'un corps de quatre mille hommes pour garder les villes vaudoises, qui faisaient cause commune avec la révolution, contre les campagnes, qui lui étaient opposées. La Constitution helvétique, recommandée par le Directoire français, fut acceptée sans examen, et le gouvernement nouveau fut composé en général d'hommes probes et modérés; il se trouva exposé, dès le début, à l'animadversion des partis extrêmes, tant aristocratique ou bernois, que révolutionnaire ou français. Le mouvement insurrectionnel gagna bientôt la frontière du Vallais, et ne s'y arrêta pas. Le gouvernement vallaisan s'était avisé, mais trop tard, de concéder au Bas-Vallais l'égalité des droits. Cette justice tardive, rendue quelques mois plus tôt aux pays sujets de la Suisse, aurait peut-être satisfait et rallié les opinions.

Les premiers jours du mois de mars de l'année 1798 virent l'antique Berne expirer. Ce canton se voyait pressé de tous côtés par des révolutions, œuvres du Directoire, en même temps qu'il était menacé par l'armée française. La campagne de Bâle s'était insurgée contre la ville, à la voix de son tribun, Ochs, comme le Pays de Vaud s'était levé contre Berne, à la voix de La Harpe. La révolution bâloise avait bien vite gagné l'Argovie, sujette aussi de Berne. Dans ces circonstances critiques, le Conseil souverain, dans le double but de resserrer les liens entre lui et le peuple et de fléchir le gouvernement français, tenta de s'adjoindre des députés des petites villes et des campagnes, et essaya de faire rédiger une nouvelle Constitution. Mais c'était aussi trop tard. Mengaud exigea l'abdication absolue de l'ancien gouvernement, sans vouloir prendre lui-même aucun engagement quant à l'éloignement des troupes françaises.

Pendant ces pourparlers, le général Brune était venu prendre le commandement de l'armée française en Helvétie. Le Sénat de Berne conçut l'espoir de trouver moins de rigueur dans le général que dans le négociateur : il s'adressa à lui. Brune profita de cette circonstance pour donner à ses troupes le temps d'arriver en ligne. A Berne, les deux partis profitèrent de ce délai, non pour créer des moyens de défense, mais pour chercher à se renverser l'un l'autre. Aux camps de Morat et de Gumminen, les soldats bernois, qui depuis un mois étaient inactifs, s'imaginèrent qu'on les trahissait. Le gouvernement de Berne avait requis le secours des confédérés, mais il n'en avait obtenu que quelques milliers d'hommes. Néanmoins, jusqu'à ce moment, les troupes bernoises étaient supérieures en nombre aux troupes françaises qui leur étaient opposées. Une attaque bien conduite aurait pu réunir des chances de succès[1]. Aussi, Brune, de son quartier-général de Payerne, hâtait-il la marche des renforts qu'il attendait. Le général Schauenbourg arriva dans le Val de Saint-Imier, à la tête d'un corps détaché de l'armée du Rhin.

Le commandant supérieur bernois, de Weiss, ayant donné sa démission, sa place

1. « Si l'armée bernoise, dit le général Jomini, eût attaqué sur-le-champ les Français, il est probable qu'elle les aurait accablés. Une première victoire eût rallié au gouvernement tous les esprits flottants et entraîné la majorité des cantons, qui, dans l'impossibilité de reculer, eussent fait de plus grands efforts pour conserver l'indépendance. »

fut confiée à Charles-Louis baron d'Erlach, ancien général au service de France et commandant la division de Morat. Ce chef militaire, d'une illustre famille associée à la gloire de la république, blâmait la trève impolitique dont il voyait dans son camp les tristes effets. Il se rendit le 26 février au Conseil souverain avec un grand nombre de ses officiers, qui étaient, comme lui, membres de cette assemblée. Là, il parla en homme d'Etat et en homme de cœur. Il traita de pusillanimité la conduite du gouvernement, et montra le danger dans de telles circonstances de mécontenter tant de citoyens qui avaient les armes à la main. Enfin, il parvint à réveiller et à réunir les deux partis, et il obtint l'ordre d'agir pour sauver la patrie. Il partit de Berne aux acclamations du peuple, et il les retrouva dans son camp. L'enthousiasme national était à son comble. Bientôt ses dispositions sont prises, ses ordres donnés pour attaquer, le 1er mars, les positions de Soleure, de Bienne et d'Yverdon, occupées par les Français.

Mais à peine le général d'Erlach était-il sorti du Sénat, qu'un officier du général Brune s'y présentait, annonçant qu'il était arrivé de Paris des pleins-pouvoirs pour traiter. L'ordre d'attaquer fut suspendu. Pendant ce temps, la minorité du Conseil, devenue la majorité, décréta la formation d'une régence provisoire et reconnut les Droits de l'homme. Une nouvelle députation fut envoyée au général Brune. Elle revint indignée de son *ultimatum*. Il exigeait de nouveau l'abdication du gouvernement et le licenciement des troupes, et il ne s'engageait à rien de son côté qu'à une prolongation de l'armistice jusqu'au 12 mars, à dix heures du soir. Enfin, le dénouement approchait. Le général Schauenbourg attaqua, malgré l'armistice, les postes avancés des Bernois. Le lendemain, il fit investir Soleure et Fribourg. Ces deux villes se rendirent sans coup férir, moitié par surprise et moitié par trahison. Les Bernois qui en formaient les garnisons se replièrent sur Neueneck.

L'armée bernoise, à découvert sur ses deux ailes, fit entendre des cris de trahison. Des bataillons entiers se débandèrent. Le 3 au soir, le général d'Erlach se trouvait presque abandonné dans son quartier-général de Hofwyl. A Berne même, la confusion n'était pas moindre. Le dimanche 4 mars, le Conseil souverain s'assembla pour la dernière fois extraordinairement. Rien de plus lugubre que cette séance. L'abdication du Sénat et la formation d'un gouvernement provisoire furent mises en délibération et votées. Frisching fut désigné comme chef de la nouvelle administration. L'avoyer Steiger descendit de son siége, traversa la salle en jetant sur ses collègues un regard empreint de pitié et de douleur, et alla incontinent rejoindre l'armée et d'Erlach, son général. « Si une capitulation a lieu, avait-il dit, je veux en être excepté. »

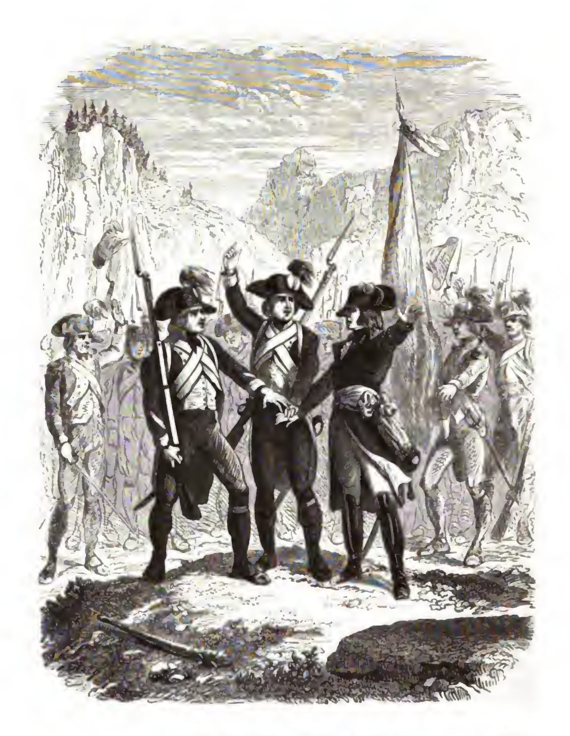
D'Erlach était réduit, pour défendre la route de Soleure contre l'armée de Schauenbourg, à trois mille cinq cents hommes, sans cavalerie, outre la levée en masse composée de vieillards, armés de hallebardes et de faux. Il était sans communication avec des Vaudois, qui occupaient Aarberg, et qui, restés fidèles au gouvernement de Berne, formaient, sous le commandement du colonel Rovéréa, une légion connue sous le nom de *Légion romane*. Toutes les positions intermédiaires avaient été presque abandonnées. Les contingents des petits cantons s'étaient retirés, le 4 mars, « pour défendre leurs propres foyers », suivant la déclaration que firent les commissaires qui les accompagnaient.

Le 5 mars, à une heure du matin, le général Rampon, qui commandait l'aile droite de l'armée française, ouvrit l'attaque par une canonnade contre les postes de Laupen, de Neueneck et de la Singine. Les Bernois, sous le commandement de Graffenried, le repoussèrent avec énergie et succès. Ils reprirent le pont et le village de Neueneck, et enlevèrent dix-huit canons. Victoire glorieuse, mais inutile, à cause des événements qui se passaient en même temps ailleurs. A cinq heures du matin de la même journée, à l'autre extrémité de la ligne, le général Schauenbourg attaquait à Fraubrunnen d'Erlach, qui avait passé la nuit, avec l'avoyer de Steiger, auprès d'un feu de bivouac. Une tentative de meurtre, dirigée contre lui, avait été arrêtée par son aide-de-camp. En voyant le soleil se lever radieux : « Je ne le verrai plus se coucher, » avait-il dit. Les Bernois, enveloppés de tous côtés à Fraubrunnen par des forces très-supérieures, se replièrent à l'entrée de la forêt du Grauholz, passage facile à défendre, où d'Erlach avait concentré ses derniers moyens de défense. Là, avec une poignée de monde, il se défendit pendant près de trois heures avec le courage du désespoir[1]. Les femmes même, qui s'étaient jointes à la levée en masse, donnaient à leurs maris l'exemple du mépris de la mort. Steiger et d'Erlach étaient à ce dernier poste de la patrie. Le vieil avoyer, debout sur le tronc d'un chêne, sous le feu de la mitraille, exhortait les soldats l'épée à la main. Cinq fois chassés de leur position, les Bernois la reprirent cinq fois; enfin, ils cédèrent, et entraînèrent leurs chefs dans une déroute générale. Sous les murs de la capitale, d'Erlach s'efforça encore de rallier les siens; mais, sous le feu croisé d'une batterie bernoise et de l'artillerie légère des Français, des parlementaires sortirent de la ville avec une capitulation. Une charge de cavalerie acheva de disperser les restes de l'armée bernoise. D'Erlach prit la route de l'Oberland, comptant sur la nature du pays et sur quelques moyens de défense, pour recommencer la lutte. Arrivé à Munsingen, il tomba dans une troupe de fuyards, qui le massacrèrent à coups de sabre et de baïonnette. Ses assassins répondirent plus tard au tribunal chargé de les juger, « qu'on leur avait dit que d'Erlach ne s'était mis à leur tête que pour les livrer. » Les mêmes bruits furent cause, dans le camp de Morat, du massacre d'autres officiers supérieurs, Stettler, Rihyner, Goumoens, de Crousaz. Tous ceux qui portaient l'épaulette durent se cacher, pendant cette sinistre journée. L'avoyer Steiger, appuyé sur le bras d'un sous-officier, parvint à gagner Thoune, où il passa la nuit. « Nous avons vu, racontèrent des hussards français, un vieillard suisse assis sur le bord d'une forêt; son costume était militaire, mais son air vénérable nous a empêchés de le saisir. » Steiger emporta à Constance les pénates de la patrie bernoise, qu'il ne devait plus revoir.

Cependant, l'armée française faisait son entrée dans Berne, dont jamais soldat étranger n'avait encore foulé le sol. Les personnes et les propriétés particulières furent

1. « Les soldats des oligarques, dit le *Moniteur* français du 13 mars 1798, ont combattu avec une vaillance digne d'une meilleure cause. Lorsque nos soldats, touchés d'un si grand courage, voulaient les épargner, ils se précipitaient en furieux sur nos canons, pour empêcher qu'on n'avançât sur leur patrie. Nous n'avons dû nos succès qu'à la supériorité de notre artillerie et de nos généraux. »

« Les Suisses, dit Napoléon dans ses Mémoires, traitèrent les Français comme leurs ancêtres avaient traité les Autrichiens. Mais que pouvaient-ils faire contre la cavalerie et l'artillerie françaises? »



I. ALOIS REDING ET LES SCHWITZOIS. 25.

respectées, en vertu de la capitulation: mais le trésor, l'arsenal, les magasins de l'Etat devinrent la proie du vainqueur. Des contributions furent imposées et des otages emmenés à Strasbourg. Ainsi finit la république de Berne, le jour même où s'accomplissait le quatre cent quarante-quatrième anniversaire de son entrée dans la fédération suisse.

La chute de Berne fut le signal de la chute du reste de la Suisse, qui avait assisté à cette lutte l'arme au bras. Lucerne, Zurich, Schaffhouse suivirent le sort de Soleure, de Fribourg et de Berne, et imitèrent plus ou moins l'exemple de Bâle et de Lausanne. Presque partout on décréta : 1° l'abolition de la taille, des cens, des redevances personnelles et féodales; 2° l'annulation des poursuites pour faits politiques, et le rappel des bannis; 3° la déclaration des Droits de l'homme, et la réforme des lois civiles et pénales. Les arbres de liberté et les sociétés populaires couvrirent le sol. Brune, le conquérant de la Suisse, voulut en être le législateur. Il créa d'abord, le 16 mars 1798, une *république rhodanique*, composée de cinq cantons, ceux du Léman, de Sarine et Broie, d'Oberland, du Vallais et du Tessin, avec un Corps législatif et un Directoire exécutif. Cette république devait avoir pour sœurs deux autres républiques : l'une, dite le *Tellgau*, ou la terre de Tell, aurait compris les petits cantons; l'autre, la *république helvétique* proprement dite, aurait été formée du reste de la Suisse. Mais cet Etat nouveau dura à peine quelques jours. Brune, accusé d'avoir abusé de ses pouvoirs, fut rappelé. Lecarlier, commissaire du Directoire français, fut chargé d'organiser la république helvétique une et indivisible, sur un modèle qu'il avait apporté de Paris. Un Congrès national fut convoqué à Aarau, où les nouvelles autorités furent installées, le 12 avril.

Tout gouvernement républicain devait être modelé sur celui de la république française. Or, la France ayant alors, d'après la Constitution de l'an III, un Directoire de cinq membres, un Conseil des anciens et un Conseil des représentants, la Constitution helvétique, rédigée par Ochs, établit cinq Directeurs, un Sénat et un Grand Conseil. La docilité de la plupart des cantons à l'adopter ne les préserva pas de l'avidité des agents du Directoire français. Ils s'étaient emparés de toutes les caisses; dans celle de Berne, ils trouvèrent une vingtaine de millions. Ils envoyèrent des affidés jusque sur les glaciers de l'Oberland, pour y déterrer quelques tonnes d'or que le gouvernement patricien y avait fait cacher. L'occupation coûta à la Suisse plus de cent millions.

Mais, pendant que les bourgeois des grands cantons raisonnaient dans les clubs ou dans les Conseils, les paysans des petits cantons se groupaient en armes sur leurs montagnes. Dix cantons seulement, ou plutôt dix préfectures, s'étaient trouvés représentés au Congrès d'Aarau, savoir : Argovie, Bâle, Berne, Fribourg, Léman, Lucerne, Oberland, Schaffhouse, Soleure et Zurich. Les cinq Directeurs qu'ils nommèrent étaient des hommes modérés : Oberlin, Bay, Pfyffer, Legrand et Gleyre. Ils sommèrent les petits cantons récalcitrants de venir les rejoindre. Ceux-ci refusèrent et se confédérèrent contre la grande nation. Ce fut Schwytz qui donna le signal, en appelant à lui ses confédérés et en relevant le gant que venait de jeter Schauenbourg. Schwytz accorda aussi la liberté à ses sujets, et envoya à Lecarlier une députation, avec ordre d'aller de là à Paris exprimer au Directoire leur ardent désir de garder leurs institutions. Lecarlier refusa des passe-ports aux députés et les renvoya

désespérés. A leur retour à Schwytz, le cri de vengeance et de guerre retentit du Saint-Gothard au lac de Constance. Des députés d'Uri, d'Unterwald, de Zug, de Glaris, d'Appenzell, du Toggenbourg, de Sargans, formèrent avec ceux de Schwytz un conseil de défense générale. Reding, ancien colonel au service d'Espagne, d'une famille dont le nom et les services se rattachaient à la gloire antique de ce canton libérateur de la Suisse, fut tiré de sa retraite par la vénération de ses concitoyens. De tous côtés les montagnards accoururent prêter sous les drapeaux le serment du désespoir. Toutes les armes du pays servirent à cette population brave et fanatique de son indépendance ; toutes, jusqu'aux vieilles lances enfouies depuis près de cinq siècles dans les arsenaux. L'homme de quinze à soixante ans qui ne prenait pas les armes était déclaré infâme. Les femmes formèrent des compagnies d'ouvrières et travaillèrent avec ardeur à élever des retranchements dans les défilés des montagnes. C'était Sparte ressuscitée. Reding commença ses opérations par surprendre Lucerne et par s'emparer de son artillerie, moyen de défense qui lui manquait.

Si le Conseil de guerre des petits cantons avait pu agir avec promptitude et ensemble, l'armée française aurait sans doute été détruite en détail ou rejetée au-delà du Jura. Mais une partie des districts requis de mettre leurs milices sur pied s'obstinèrent à veiller chez eux à leur propre sûreté. Uri lui-même, se reposant sur sa situation géographique, qui fait de ce pays une forteresse naturelle, retira au bout de quelque temps ses députés du Conseil de défense. Cependant ce conseil pouvait encore disposer de dix mille hommes. Ils furent divisés en trois corps : celui de gauche devait entrer dans le Haut-Unterwald, passer le Brunig, pénétrer dans l'Oberland bernois, et marcher contre Berne. Mais le Bas-Unterwald défendit à ses troupes de franchir la frontière bernoise. L'aile droite, qui s'était portée dans les bailliages libres et qui avait d'abord remporté quelques avantages sur les Français, fut bientôt forcée de se retirer sur le lac de Zurich, tandis que Zug ouvrait ses portes à l'ennemi. La division du centre, concentrée à Lucerne, dut alors abandonner cette ville et se replier dans l'intérieur du pays de Schwytz. Schauenbourg, qui avait établi son quartier-général à Zurich, se porta contre le canton de Schwytz. Ses troupes s'avancèrent sur les deux rives du lac, non sans éprouver une vive résistance. Repoussés près de Wollerau, les Français ne durent la victoire qu'à la blessure qui mit hors de combat le colonel Paravicini, de Glaris, et le capitaine Hauser, de Näfels. Les troupes de Glaris et les autres auxiliaires étant retournés dans leur pays, à la suite de cette affaire, les colonnes françaises s'avancèrent de tous les côtés, depuis Kussnacht jusqu'à Lachen. Les milices de Schwytz, retenues jusqu'alors inactives sur le Rossberg, entre les lacs de Zug et d'Egeri, firent demander au Conseil de la guerre de leur envoyer Aloys Reding, pour les conduire à l'ennemi. Reding arriva le 1er mai près du village de Schindelleggi, où il apprit la disparition du contingent de Glaris. Pour défendre une ligne de vingt lieues, il pouvait à peine disposer de quatre mille hommes. Mais ces hommes étaient prêts à mourir pour la patrie. Ils renouvelèrent leur serment entre les mains de leur chef.

Le 2 mai, à dix heures du matin, l'ennemi parut devant Schindelleggi. Les carabiniers le continrent pendant près de deux heures, et les milices de Schwytz se battirent comme de vieilles troupes. Pendant ce temps, une autre division française, de six mille hommes, forçait le passage du mont Etzel, que Marianus Herzog, prêtre

présomptueux, qui exerçait une immense influence sur les populations, avait voulu défendre, et qu'il abandonna lâchement. Pour éviter d'être tourné et séparé de Schwytz par ce corps victorieux sans combattre, Reding fut obligé de se replier sur Rothenthurm, où s'était également retiré le capitaine Hediger, qui occupait le défilé de Morgarten, près du lac d'Egeri, lequel avait aussi été occupé par des forces supérieures. Bientôt on vit l'armée française descendre lentement des hauteurs qui dominent Rothenthurm, et déployer ses nombreux bataillons. Reding fit avancer sa troupe et donna le signal de la bataille. Au milieu de mille cris de joie et de fureur, les Schwytzois franchirent à la course, sous le feu le plus meurtrier, une plaine de huit cents pas. Une mêlée d'un quart d'heure eut pour résultat la fuite des demi-brigades françaises et l'occupation des hauteurs par les Suisses. Deux fois les Français voulurent se rallier, et deux fois ils furent culbutés. On les poursuivit jusqu'à Egeri, où ils tentèrent pour la troisième fois, et toujours en vain, de se reformer. Ainsi, à quatre cent quatre-vingt-trois ans de distance, et toujours sous la conduite d'un Reding, le vallon de Morgarten fut témoin de la première et de la dernière victoire des Suisses pour leur indépendance[1].

Le lendemain 3 mai, la lutte recommença du côté d'Arth. Les Suisses qui défendaient ce village furent attaqués des deux côtés opposés. Chaque heure ils voyaient diminuer leurs rangs ; la lutte était trop inégale, et la destruction de cette héroïque population était évidente. La nuit du 3 au 4 mai était la quatrième que les troupes de Rothenthurm passaient sous les armes. Et pourtant, au premier mot de capitulation, mille voix s'élevèrent : « Non, non! nous voulons mourir comme nos pères! » Ils ne voulaient capituler que lorsque les deux tiers d'entre eux seraient couchés sur le champ de bataille. Après une délibération tumultueuse, les conseils de Reding l'emportèrent : il proposa de capituler, si l'on accordait des conditions favorables. Schauenbourg accorda le libre exercice de la religion catholique, auquel les Suisses des petits cantons tenaient avant tout, parce qu'ils regardaient les soldats de la république française comme des émissaires de l'irréligion. Il exigeait ensuite que le canton de Schwytz acceptât dans les vingt-quatre heures la Constitution helvétique, dans une Landsgemeinde tenue régulièrement.

Le 4 mai, à midi, les hommes du canton se réunirent à Schwytz, presque tous en armes. La landsgemeinde s'ouvrit par la prière accoutumée. La capitulation fut lue. Reding exposa avec simplicité la situation du pays, et conclut, au milieu des murmures, à l'acceptation des conditions offertes par le général français. Le doyen Schneller, prêtre généralement respecté, l'appuya, et à la votation, qui avait menacé un moment d'être tumultueuse, cent mains à peine se levèrent pour le rejet de la capitulation. Schauenbourg en fut aussitôt informé, et les Français s'éloignèrent, en rendant hautement justice à ceux qu'ils venaient de combattre. Dans deux jours, ils avaient perdu plus de deux mille hommes, et les Schwytzois deux cent six. Le nombre des morts, de leur côté, dépassait celui des blessés.

Les mêmes causes qui avaient armé les petits cantons avaient soulevé le Haut-Vallais. C'étaient l'horreur de l'étranger et la voix des prêtres. A Conches, à Louëche, le cri « *Aux armes!* » retentit avec furie, quand le résident de France,

1. Voyez page 147.

Mangourit, voulut engager le Haut-Vallais à reconnaître, comme avait fait le Bas, le nouvel ordre de choses. L'évêque appela le peuple à la défense de la religion menacée, promettant que saint Théodule, saint Maurice et les martyrs thébéens, protecteurs du Vallais, marcheraient devant ses drapeaux. Près de quatre mille Vallaisans, répondant à cet appel, se présentèrent devant Sion et s'avancèrent jusqu'à Saxon, à deux lieues de Martigny. Les dixains inférieurs appelèrent les Vaudois à leur secours. Une division franco-vaudoise se mit en marche, et fit rétrograder les Haut-Vallaisans. Ils évacuèrent Sion, qui fut pillée. Les Haut-Vallaisans essayèrent encore de résister dans les bois de Finges, entre Sierre et Louëche, mais ils durent cesser leur résistance et payer une contribution de cent cinquante mille francs. Plus de soixante des principaux habitants furent enfermés à Berne et à Chillon. Enfin ils se soumirent et acceptèrent la nouvelle Constitution.

Tout disparut ainsi de l'ancienne Suisse. La république une et indivisible fut proclamée. Elle renfermait dix-neuf cantons, ou départements, régis par des préfets. Quelques noms anciens de cantons furent seulement conservés dans cette division. Il y avait des cantons d'Argovie, de Baden, de Bâle, de Bellinzone, de Berne, de Fribourg, du Léman, de la Linth, de Lugano, de Lucerne, de l'Oberland, du Sentis, de Schaffhouse, de Soleure, de Thurgovie, des Waldstætten, du Vallais, de Zurich et des Grisons.

Cependant, à tant de maux parurent succéder quelques jours de calme. Les Conseils helvétiques cherchaient de leur mieux à lier le passé à l'avenir. Ils respectèrent les droits privés, conservèrent les bourgeoisies, et montrèrent l'intention de cicatriser les plaies récentes. Mais ce n'était pas le compte de la France. Le commissaire Rapinat, qui avait succédé à Lecarlier, affectait le langage et les actes d'un maître absolu. Le pays fut écrasé de contributions; les sceaux nationaux, apposés sur les caisses publiques, furent brisés. Rapinat fit sortir du Directoire Pfyffer et Bay; ils furent remplacés par Ochs et La Harpe. Enfin, l'asservissement de la Suisse fut sanctionné par un document officiel : la France et la Suisse s'unirent par un soi-disant *traité d'alliance offensive et défensive*, « comme s'il pouvait exister, dit le colonel Rilliet-de Constant, une alliance entre celui qui commande et le serviteur qui obéit. »

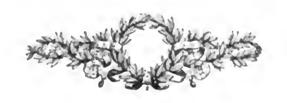
Tel était l'état des choses, lorsque les Conseils décrétèrent que tous les citoyens devaient prêter serment à la Constitution. C'était rallumer l'incendie mal éteint. Schwytz, Unterwald et Appenzell refusèrent le serment civique, et défièrent de nouveau les vainqueurs de l'Europe et le Sénat d'Aarau. La foudre atteignit les plus rapprochés. Le gouvernement helvétique, acerbe dans ses paroles, mais impuissant à agir, appela les colonnes de Schauenbourg à son aide, et ce général les dirigea contre Unterwald-le-Bas (Nidwald). Le peuple de ce petit pays, les yeux fixés sur le passé, ignorant le présent, attendit le choc du colosse sans en être ému. La voix de ses prêtres lui avait annoncé des miracles. Tous les points accessibles étaient couverts par des retranchements. Du 3 au 8 septembre, toutes les attaques des Français, soit par terre, soit par eau, furent repoussées avec perte. Déjà les populations des contrées voisines commençaient à s'émouvoir. Mais la journée du 9 septembre 1798 vint anéantir leurs espérances. Elle fut la plus cruelle de toutes les journées de deuil qui ont ensanglanté la Suisse. Au point du jour, l'attaque avait recommencé sur tous les points; les morts s'amoncelaient sous le feu des carabiniers;

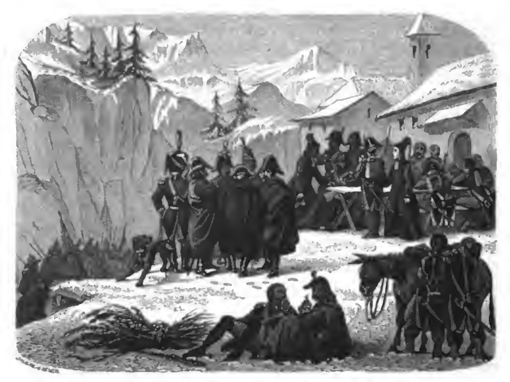
la colonne principale avait été mise en fuite; mais les défenseurs de l'Unterwald n'avaient pas un seul homme de réserve, tandis que les Français recevaient continuellement des renforts. Ils reprirent l'offensive, après avoir éprouvé des pertes considérables, et parvinrent à tourner la position des montagnards, qui vendirent chèrement leurs vies, celles de leurs femmes et de leurs enfants. On ne demandait, on ne recevait point de quartier.

Il était près de midi, quand les Français atteignirent le bourg de Stanz. Il fut livré aux flammes et au pillage. Un carnage affreux commença : les moribonds étaient égorgés dans leurs lits, et les enfants au berceau jetés dans les flammes ou transpercés par les baïonnettes; les cadavres mêmes n'étaient pas respectés. La voix des chefs était méconnue; le pillage, l'incendie, la poursuite dans les bois durèrent plusieurs jours. Nidwald, jusqu'alors séjour d'un paisible bonheur, devint un désert couvert de ruines et de cadavres.

Schwytz, épouvanté par cet exemple, se soumit, et en fut quitte pour une contribution de soixante mille francs. Les Conseils helvétiques voulurent en faire don à l'armée de Schauenbourg; mais le général la repoussa, en déclarant que le vœu de ses soldats était que cette somme fût distribuée entre les malheureuses victimes de l'insurrection. A défaut d'or, le gouvernement helvétique décréta « *que l'armée française avait bien mérité de l'Helvétie.* » Escher, de Zurich, combattit seul cet odieux décret.

Ainsi, la dévastation, la misère, le désespoir, la honte, étaient les prémices de cette nouvelle ère. Tous les liens se relâchèrent. Les Grisons se séparèrent de la Suisse, et appelèrent les Autrichiens. L'occupation militaire dévorait toutes les ressources de la patrie. Généraux et soldats accablaient les habitants d'exactions et de mauvais traitements. Cependant, le siége du gouvernement helvétique avait été transporté d'Aarau à Lucerne, comme dans un lieu plus central et plus voisin des petits cantons, dont la misère disparaissait dans la misère générale.





L'armée française au Saint-Bernard.

CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

LA SUISSE AU COMMENCEMENT DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE ET SOUS L'ACTE DE MÉDIATION.

Opérations militaires en Suisse dans l'année 1799. — Revers des Français. — Première bataille de Zurich. — Retraite de Masséna. — Seconde bataille de Zurich. — Dissolution du Directoire helvétique. — Constitution nouvelle. — Unitaires et fédéralistes. — Projet de la Malmaison. — Fin du régime helvétique. — Acte de médiation. — Caractère et portée de cet acte. — La Suisse de 1803 à 1814. — Chute de l'empire français, et abolition de l'Acte de médiation.

La Suisse n'était pas au bout de ses malheurs. Aux désastres matériels et à la déchéance politique et morale, qui étaient venus fondre sur elle, vint se joindre un fléau qui les aggravait encore, la guerre étrangère sur son propre sol, la guerre que tant de confédérés avaient espéré racheter aux prix des plus douloureux sacrifices. L'occupation de la Suisse par les Français avait changé les conditions ordinaires du théâtre des opérations militaires de la France et de ses ennemis. Au printemps de 1799, après la rupture tragique du Congrès de Rastadt, la lutte recommença plus terrible que jamais entre la république française et l'Autriche, l'Angleterre et la Russie. La France, au lieu d'avoir à repousser l'invasion sur deux lignes courtes et isolées, sur le Rhin et sur les Alpes, comme c'était le cas pendant que la neutralité de la Suisse était reconnue, devait maintenant faire face sur une ligne continue, qui s'étendait du Zuyderzée au golfe de Naples. Il est vrai que la possession de la Suisse lui offrait un avantage pour l'offensive, en permettant aux armées françaises

de déboucher de tous les côtés sur le Danube, sur l'Inn, sur l'Adige. Mais, pour cela, il aurait fallu que ses armées fussent plus nombreuses. La coalition avait sur pied trois cent cinquante mille hommes, et le Directoire cent soixante-dix mille seulement. Prendre l'offensive avec une telle infériorité de forces, c'était perdre tous les avantages de l'occupation de la Suisse, qui ouvrait la France par son flanc le plus vulnérable. Le Directoire n'avait pu donner à Masséna que trente mille hommes pour occuper la Suisse, s'emparer des Alpes centrales et du Tyrol, et couper les deux armées impériales du Danube et de l'Adige. La coalition avait conçu le même plan que le Directoire : les troupes autrichiennes envahirent les Grisons et descendirent dans la Valteline; les deux grands adversaires allaient se disputer, comme points stratégiques, les pics les plus élevés et les glaciers les plus sauvages de l'Europe.

Masséna commença par détacher dans les Grisons et la Valteline les divisions Lecourbe et Dessoles, qui livrèrent des combats prodigieux aux Autrichiens, ayant pour auxiliaires de nombreux émigrés suisses, partisans du régime renversé. Pendant que ces deux généraux jetaient la terreur dans le Tyrol et les Alpes rhétiques, Masséna se rendait maître du Rhin, depuis ses sources jusqu'au lac de Constance. Il essuya un échec devant Feldkirch, place située au débouché de la vallée de l'Inn, par laquelle l'armée française d'Helvétie, secondée par les bataillons de la Suisse révolutionnaire, voulait s'emparer du Tyrol et donner la main à volonté à l'armée du Danube ou à l'armée d'Italie. Les batailles de Stokach et de Magnano, perdues sur le Rhin et sur l'Adige par les généraux Jourdan et Scherer, firent échouer ce plan. L'armée d'Helvétie, aventurée dans les montagnes et débordée sur ses deux flancs, n'avait plus qu'à reculer derrière le Rhin, pour défendre la Suisse, devenue la frontière de la France. Le Directoire réunit les armées du Danube et d'Helvétie sous le commandement de Masséna.

Les Autrichiens, encouragés par leurs premiers succès, concentraient tous leurs efforts sur les deux côtés du grand angle que forme le Rhin, depuis ses sources jusqu'à Bâle. Les petits cantons s'étant insurgés de nouveau à leur approche, Masséna, vivement pressé par Hotze, de Zurich, général au service de l'Autriche, abandonna la ligne du Rhin et se replia sur la Thur. Lecourbe, chassé du Saint-Gothard par le général autrichien Bellegarde, se replia sur l'armée de Masséna par Altorf. Le 16 juin, les Français, retranchés sur les hauteurs de Zurich, en avant de cette ville, furent assaillis par l'archiduc Charles. Masséna, après avoir tenu bon deux jours contre des forces très-supérieures, se décida à évacuer cette position, pour se retirer derrière la Limmat, sur les montagnes de l'Albis, où il resta sur la défensive pendant trois mois. L'archiduc Charles occupa Zurich et y demeura, en attendant les Russes de Suwaroff et de Korsakoff, qui accouraient à marches forcées d'Italie, où ils avaient débarqué, et du fond de l'Allemagne.

Ces succès de l'archiduc Charles en Suisse, les victoires de Suwaroff en Italie, pays qui fut perdu pour les Français après la bataille de Novi, semblaient annoncer que l'issue de la guerre serait favorable à la coalition. Le corps des émigrés suisses de Rovéréa avait constamment secondé les Autrichiens. L'avoyer Steiger était arrivé à Zurich. Des insurrections éclataient partout. Le Directoire helvétique, ne se croyant plus en sûreté à Lucerne, s'était retiré à Berne en toute hâte. Le directeur Oehs, accusé d'avoir communiqué au ministère français des documents importants, avait

donné sa démission. La moitié de la Suisse était au pouvoir des coalisés ; encore quelques jours, et la France aurait à évacuer l'autre moitié et à se défendre derrière le Jura : les Autrichiens avaient passé du Haut dans le Bas-Vallais, jusqu'à Martigny.

La victoire remportée à Zurich par Masséna sur les Russes, commandés par Korsakoff, qui voulaient opérer leur jonction avec ceux de Suwaroff, détruisit les espérances des coalisés et de leurs amis en Suisse. Les opérations mémorables qui portent le nom de *seconde bataille de Zurich*, et qui durèrent douze jours (du 25 sep-



Occupation de Zurich par les Français.

tembre au 6 octobre 1799), sur une ligne demi-circulaire de cinquante lieues, depuis le confluent de l'Aar jusqu'aux Alpes centrales, délivrèrent l'Helvétie des Autrichiens et des Russes, mais rendirent plus stable l'occupation française. Ce malheureux pays offrait un spectacle désolant. On le comprendra sans peine, lorsque nous dirons que les réquisitions s'étaient élevées pour le seul canton de Zurich à plus de quinze millions, à plus de deux millions dans le petit canton de Glaris, et dans le canton de Berne, après la spoliation du trésor, à plus de quarante-trois millions de francs. Il n'en eût pas coûté autant pour défendre la patrie pied à pied.

A tant de fléaux vinrent se joindre ceux de l'anarchie. L'un des premiers directeurs avait été remplacé par La Harpe, qui, mécontent des lenteurs de l'opposition du Corps législatif ou Grand Conseil, conçut l'idée d'un coup d'Etat semblable à celui que Bonaparte, de retour d'Egypte, venait d'accomplir au 18 brumaire, en renversant le Directoire français et les Conseils des Cinq-Cents et des Anciens. Trois de ses collègues consentirent à seconder La Harpe; les deux autres, dont le président Dolder, d'Argovie, s'y opposèrent. Réunis au Corps législatif, ils furent les plus forts, et, le 7 janvier 1800, prévenant le coup dont ils étaient menacés, ils proclamèrent la dissolution du Directoire et le remplacèrent par une Commission de sept membres, dont les deux directeurs fidèles, Dolder et Savary, firent partie. La Harpe échappa à la détention dont il était menacé et s'enfuit à Paris, où Bonaparte, qui avait mieux réussi que lui, le reçut assez froidement.

Le parti vaincu au pouvoir exécutif s'agitait encore en Suisse dans les Conseils. La Commission exécutive, d'accord avec la France et une partie des représentants, compléta par un second coup d'Etat celui du 7 janvier. Elle décréta une nouvelle Constitution, et remplaça le Sénat et le Grand Conseil par un Corps législatif de quarante-trois membres, qu'elle nomma elle-même. Cette révolution, comme les précédentes, s'accomplit à l'aide des troupes françaises. Une Commission fut chargée d'élaborer la nouvelle Constitution. Ce travail mit de nouveau en présence le parti *unitaire,* qui comptait parmi ses membres les plus influents Kuhn, Rengger et Stapfer, et le parti *fédéraliste,* composé surtout des députés des petits cantons, ayant à leur tête Aloys Reding. Ce dernier parti voulait le rétablissement des anciens cantons avec leurs droits territoriaux et souverains. Encouragée dans ses travaux par le traité de paix de Lunéville, du 9 février 1801, intervenu après la bataille de Marengo, que Bonaparte gagna après avoir traversé la Suisse occidentale et franchi le grand Saint-Bernard, la Commission termina au mois de mars son projet de Constitution, rédigé dans le sens unitaire par Usteri, de Zurich. Mais, avant de le soumettre au peuple, elle jugea prudent de l'envoyer à Bonaparte, devenu Premier Consul. Celui-ci ne l'approuva pas. Il avait compris que, pour rendre la paix à la Suisse, il fallait s'éloigner de l'unité et se rapprocher du fédéralisme. Il renvoya un contre-projet, qu'on a appelé le *projet de la Malmaison,* qui tenait le milieu entre les deux systèmes. Une Diète extraordinaire fut convoquée pour l'examiner, mais elle se permit de le modifier considérablement et d'admettre dans la confédération le Vallais, que Bonaparte voulait garder, offrant en échange le Frickthal, qui avait appartenu à l'Autriche. L'anarchie s'introduisit dans le sein de cette assemblée, dont le parti fédéraliste, représenté par Reding, se retira brusquement. Le 28 octobre 1801, ce parti, aidé du concours obligé des troupes françaises, déclara la Diète dissoute et la remplaça par un Sénat. Aloys Reding fut mis à la tête du pouvoir exécutif, avec le titre de premier landammann. Le nouveau chef du gouvernement se hâta d'aller à Paris prendre le mot d'ordre auprès du Premier Consul. Il n'y trouva pas le secret de ramener la Suisse à l'union et à la paix; l'administration de Reding ne fut qu'un tiraillement perpétuel entre le fédéralisme et l'unitarisme; le premier finit par succomber. Au mois d'avril 1802, Reding et ses amis rentrèrent dans la vie privée. Pendant ce temps, le sort du Vallais avait été décidé. Le 4 avril, Bonaparte, malgré les protestations des quatre-vingt-treize communes du Haut et du Bas-Vallais,

déclara que le Vallais formerait un Etat indépendant. Par une proclamation du 5 septembre 1802, les républiques française, italienne et helvétique se déclarèrent les protectrices du nouvel Etat, qui était divisé en douze dizains.

En Suisse, la crise approchait de son terme : le gouvernement provisoire ne fut ni plus heureux ni plus respecté que ceux qui l'avaient précédé. Une insurrection éclata dans le canton du Léman, au sujet des dîmes et des cens, dont l'état désespéré des finances avait forcé de révoquer l'abolition. Des bandes effrénées parcouraient les campagnes, entraient dans les anciennes maisons seigneuriales, dévastaient les archives, brûlaient tous les titres, espérant par là anéantir tous les droits. On les nommait *Brûle-papiers* (en patois roman *Burla-papeï*). Il fallut l'aide des Français pour arrêter ces déprédations.

Cependant, une assemblée de notables élaborait à Berne une nouvelle Constitution. Elle fut soumise, le 20 mai 1802, à l'acceptation du peuple. Il y eut soixante-douze mille voix pour l'acceptation, et quatre-vingt-douze mille pour le rejet. Mais, comme on compta pour acceptants cent soixante-six mille non votants, cette Constitution devint la loi de l'Etat. Dolder, qui surnageait à toutes les crises, fut mis à la tête du gouvernement comme landammann. Bonaparte, qui suivait avec sollicitude tous ces mouvements, et qui voyait qu'un tel état de choses ne pouvait durer, voulut accélérer la crise finale. Le 12 juillet 1802, le commandant des troupes françaises en Suisse reçut l'ordre d'évacuer la Suisse à journées d'étapes. Elles n'avaient pas encore entièrement quitté ce pays, que déjà le fédéralisme était en armes : les petits cantons rétablissaient leurs landsgemeindes et leurs anciennes magistratures. Le 28 août, les troupes d'Unterwald attaquèrent et battirent l'avant-garde helvétique sur la Regg, entre Lucerne et Obwald. L'insurrection s'étendit comme un feu dévorant. Le 15 septembre, les insurgés entrèrent à Zurich; le 16, Aarau leur ouvrit ses portes; le 18, ils se présentèrent devant Berne, et ils y entrèrent le lendemain. Le gouvernement helvétique s'enfuit à Lausanne, où l'armée fédéraliste le poursuivit. Le 30 septembre, elle culbuta les troupes du gouvernement helvétique à Faoug, près d'Avenches. Ce gouvernement n'avait plus d'autre alternative que de fuir au-delà des frontières ou de se soumettre. Une Diète s'était ouverte à Schwytz, sous les auspices de Reding; elle déclara prendre en main l'autorité suprême, en attendant l'établissement d'un pouvoir central légitimement issu des cantons.

Bonaparte, qui voulait bien l'abaissement des unitaires, mais qui ne voulait pas le triomphe complet des fédéralistes, jugea que le moment d'intervenir était venu, et envoya en Suisse son aide-de-camp, le général Rapp, avec ordre de faire cesser les hostilités. Il fallut obéir. Rapp, arrivé en Suisse le 4 octobre, au moment où les membres du gouvernement helvétique se disposaient à passer en Savoie, exigea le licenciement de l'armée fédéraliste, la dissolution de tous les pouvoirs issus de la contre-révolution et la réintégration des autorités helvétiques à Berne. La Diète se sépara, et le gouvernement helvétique rentra à Berne le 18 octobre.

Voulant donner à la Suisse le repos dont elle avait besoin, le Premier Consul appela à lui, dès le mois de novembre suivant, des députés de tous les cantons et de tous les partis, pour travailler sous ses auspices à l'œuvre de la médiation. Cette assemblée de cinquante envoyés, qui prit le nom de *Consulta helvétique*, délibéra pendant six semaines. Bonaparte voulut plus d'une fois discuter avec eux, et ses

discours dénotent une connaissance des hommes et des institutions qui les frappèrent d'étonnement. Il posa lui-même les bases de la Constitution qu'il voulait faire adopter, tout en laissant aux députés assez de latitude dans les détails. Il insista sur la reconstitution des cantons avec leurs gouvernements propres, mais aussi sur l'abolition des droits de souveraineté sur les pays sujets. « Si, dit-il, je voulais tenir la Suisse dans ma dépendance, je lui voudrais un gouvernement central, qui fût réuni quelque part, et à qui je dirais : « Faites ceci, faites cela, ou bien je passe la frontière dans les vingt-quatre heures. » Une forme de gouvernement qui n'est pas le résultat d'une longue suite d'événements, de malheurs, d'efforts et d'entreprises d'un peuple, ne peut jamais prendre racine. Il faut rester ce que la nature vous a faits, une réunion de petits Etats confédérés, différents par le régime, par la religion, par les mœurs, par la langue, comme par le sol; attachés les uns aux autres par un lien fédéral qui ne soit ni gênant ni coûteux. »

Quand les députés de la *Consulta* eurent préparé l'œuvre de réorganisation de la Constitution fédérale et des Constitutions de leurs cantons respectifs, ils la soumirent au Premier Consul. Il l'examina, l'approuva, et prit le titre de Médiateur de la Confédération suisse, en l'accompagnant de ces paroles : « Ma médiation est pour vous ce que le gouvernail est à un vaisseau en danger de naufrage. Je vous la donne; ne l'abandonnez pas ; autrement votre indépendance est perdue. »

L'œuvre de la médiation liait en effet, avec une grande habileté, le passé, le présent et l'avenir de la Suisse. Elle faisait la part de traditions chéries, tout en consacrant les grands principes pour lesquels on avait combattu, savoir l'abolition des priviléges, l'égalité des droits, le libre commerce, le libre établissement. L'Acte de médiation rendait à la Suisse rajeunie le fédéralisme, cette loi de son existence, et ouvrait une porte si large à tous les partis, que les aristocrates entrèrent en foule dans les gouvernements des cantons. Ces cantons étaient au nombre de dix-neuf, savoir les treize anciens et six nouveaux : les Grisons, Argovie, Vaud, Tessin, Saint-Gall et Thurgovie, pays alliés ou sujets des Suisses. Le Frickthal, cédé par l'Autriche à la France, fut incorporé au canton d'Argovie. La cession de ce petit pays fut représentée comme une compensation pour la perte du Vallais, sans compter la Valteline, Chiavenne et Bormio, Genève et l'évêché de Bâle, déjà incorporés à la France ou à l'Italie dès l'origine de la révolution helvétique.

Les Constitutions cantonales furent modifiées dans le sens des traditions historiques de chaque Etat. Les petits cantons primitifs recouvrèrent à peu près leurs institutions démocratiques; les cantons aristocratiques reçurent des Constitutions où les formes anciennes étaient conservées à certains égards, mais où la participation aux droits politiques et aux fonctions publiques était étendue aux citoyens de tout le canton, en ménageant cependant une certaine prépondérance pour les anciennes villes capitales et souveraines. Les nouveaux cantons, d'après le vœu de leurs députés, obtinrent des Constitutions plus démocratiques, avec une plus grande mobilité dans les magistratures. Six cantons, dont la population dépassait cent mille âmes, savoir : Berne, Zurich, Argovie, Vaud, les Grisons et le Tessin, obtinrent un double vote dans la Diète. Cette Diète était formée des députés des cantons, qui se réunissaient toutes les années pendant un mois, alternativement dans les six principales villes de la Confédération, chefs-lieux de six anciens cantons, Fribourg, Berne,

Soleure, Bâle, Zurich et Lucerne. Ces six cantons exerçaient tour à tour, chacun pendant une année, la direction des affaires fédérales. Le premier magistrat du canton directeur portait le titre de Landammann de la Suisse. Le Premier Consul désigna Fribourg comme canton directeur pour l'année 1803, et le comte Louis d'Affry, fils d'un général des armées de Louis XVI, comme premier landammann. Une alliance et une capitulation militaire avec la France pour quatre régiments furent le complément de l'Acte de médiation. Les troupes françaises, qui étaient rentrées en Suisse, sous les ordres du général Ney, furent retirées. Une contribution de sept cent vingt-cinq mille francs fut levée pour leur entretien. Ce fut le dernier acte du gouvernement helvétique. Pour juger avec impartialité cette administration et le régime sous lequel elle fonctionnait, il faudrait avoir pu les apprécier dans des temps meilleurs et plus calmes. Les institutions si décriées de la république helvétique ont laissé dans plusieurs localités importantes de la Suisse des impressions qui ne sont pas absolument fâcheuses. Il est permis de croire que, si les hommes d'Etat de cette époque avaient été maîtres de leurs mouvements, dégagés de l'influence et de la pression de l'étranger, ils auraient fini par dissiper bien des préventions. Ils ne manquaient, certes, ni de patriotisme, ni d'énergie, ni d'activité, ni de lumières.

L'ouverture de la première Diète et l'inauguration du régime de l'Acte de médiation se firent avec beaucoup de pompe à Fribourg, le 4 juillet 1803, dans l'église des Cordeliers. Les députés, parmi lesquels on remarquait Aloys Reding, Usteri et Reinhardt, représentants principaux des anciens partis, se rendirent en procession de la maison du landammann à l'église, accompagnés de leurs huissiers portant les livrées cantonales. Le cortége était précédé d'une troupe de guerriers revêtus d'anciennes armures, dont le capitaine, Joseph de Diesbach, portait l'Acte de médiation splendidement couvert de velours bleu brodé d'or. Le général Ney, ambassadeur extraordinaire de la république française, les représentants diplomatiques de l'Espagne et de la république cisalpine, prirent place dans la nef, à côté du premier magistrat de la Suisse; les députés des cantons formèrent un demi-cercle autour d'eux. Le landammann d'Affry, dans un discours assez étendu, fit ressortir les avantages et le sens de l'Acte de médiation. « La nouvelle Constitution n'imprime, dit-il, le sceau à aucun parti; elle n'est point le triomphe d'un parti sur un autre; surtout, elle ne veut point de victimes. Etre toujours et partout modéré, juste et impartial; suivre une ligne également éloignée des deux extrêmes; apprécier chez les hommes la loyauté, le mérite, les talents, les services, et non pas seulement les opinions; voilà notre première règle politique. »

Il faut dire, à la louange du landammann d'Affry, qu'appelé deux fois, en 1803 et en 1809, à diriger les affaires de la Suisse avec une compétence assez étendue et une grande influence personnelle, il sut rester fidèle à son programme. C'est ainsi qu'il encouragea tout ce qui se fit de remarquable pour sauver des ruines de la révolution et du régime helvétique ce qui méritait réellement d'être conservé en fait d'institutions, d'entreprises et de fondations. Il encouragea les essais pédagogiques, les créations scolaires et philanthropiques, qui furent très-nombreuses en Suisse à cette époque. Il sut résister à de hautes influences, quand des dénonciations vinrent menacer des magistrats suspects d'attachement aux idées révolutionnaires, ou des ecclésiastiques accusés de donner dans les systèmes philosophiques modernes et de



1. LA CONSULTE HELVÉTIQUE A PARIS. 19.

partager les tendances de Kant ou de l'idéologie allemande. C'est ainsi que, entre autres, le père Girard, cordelier de Fribourg, dont la réputation comme éducateur de la jeunesse est devenue universelle, Pestalozzi, autre pédagogue non moins célèbre, l'illustre historien de la Suisse, Jean de Muller, trouvèrent chez le landammann d'Affry un protecteur. Ce chef du gouvernement helvétique fut moins heureusement inspiré quand il enleva au savant Stapfer, ancien ministre de l'instruction publique sous le régime unitaire, le poste de chargé d'affaires de la Suisse à Paris, pour le donner à son parent et son protégé, le marquis de Maillardoz, poussé par le patriciat, qui, à Fribourg comme dans les autres anciens cantons aristocratiques, ne perdit pas un instant de vue le plan d'une réaction et d'une restauration à accomplir en Suisse, un peu plus tôt ou un peu plus tard, dans le sens de l'ancien régime.

En 1804, la direction des affaires de la Suisse fut transférée à Berne, et l'avoyer de Watteville succéda à d'Affry dans la magistrature suprême de la Confédération. Cette année fut signalée par quelques symptômes orageux, suites inévitables des perturbations des précédents régimes. A l'exemple des paysans vaudois, qui s'étaient insurgés peu auparavant pour détruire les titres féodaux, les campagnards du canton de Zurich, surtout ceux du bord du lac *(See-Buben)*, refusèrent de racheter les cens et les dîmes au taux qui avaient été officiellement fixés. Ils voulaient une abolition pure et simple, à titre gratuit, de ces redevances féodales, ou du moins une diminution sensible du taux de rachat. Ils refusaient de prêter le serment d'obéissance à l'Acte de médiation, jusqu'à ce qu'il eût été fait droit à leur requête. Les magistrats que le gouvernement cantonal de Zurich leur envoya pour leur faire entendre raison furent chassés à coups de pierres. Usteri lui-même, qui longtemps avait été l'idole du peuple, fut obligé de fuir devant les insurgés, qui l'accusaient d'avoir trahi la cause populaire. Les exhortations du landammann de la Suisse n'eurent aucun effet sur les rebelles, dont le chef, le cordonnier Willi, comme jadis les directeurs de l'insurrection dans la guerre des paysans, réclamait l'intervention de la France. Comme le mouvement menaçait de gagner les cantons voisins, le landammann de Watteville crut devoir recourir à une prompte répression. Il mit sur pied les contingents de Berne, d'Argovie et de Fribourg, qui marchèrent contre les rebelles, leur livrèrent plusieurs combats et s'emparèrent des meneurs, dont quatre, parmi lesquels Willi, furent traduits devant un conseil de guerre, condamnés à mort et exécutés. En vain le ministre de France voulut-il intervenir en leur faveur.

Cette même querelle des dîmes et des cens fut encore une cause d'agitation dans d'autres cantons. Les griefs étaient les mêmes. On se plaignait du taux élevé du rachat, qui avait été fixé dans certains cantons, comme ceux de Vaud et de Fribourg, à vingt fois le produit net de la récolte annuelle, et dans d'autres, comme à Zurich, à vingt-cinq fois ce même produit.

Un des objets qui préoccupèrent le plus le gouvernement fédéral, au commencement du régime de l'Acte de médiation, fut l'organisation de la force militaire. Une partie des troupes auxiliaires suisses, qui avaient secondé les opérations militaires de la république française pendant l'occupation de la Suisse, avaient passé dans les régiments capitulés nouvellement. Il s'agissait de savoir si les autres devaient former une armée suisse permanente, dont le noyau avait été fixé à quinze mille hommes par l'Acte de médiation. Les anciens cantons militaires penchaient pour

cette institution. Une commission, nommée par Watteville, proposait la création d'une école militaire centrale en Suisse, d'un état-major fédéral et d'un fonds de guerre pour toute la Confédération. Les nouveaux cantons, entre autres ceux de Vaud et du Tessin, étaient plus ou moins hostiles à ces créations militaires. Ils auraient préféré qu'on revînt purement et simplement à l'ancien système des milices, et prétendaient que les attributions militaires appartenaient aux cantons et nullement au pouvoir fédéral. Le Premier Consul donna raison à cette manière de voir, soit parce qu'il penchait pour les nouveaux cantons, qui étaient en quelque sorte sa création, soit plutôt qu'il craignît qu'un trop grand développement du militaire suisse à l'intérieur ne lui enlevât des soldats, tout en donnant à la Confédération une force qui la rendrait trop indépendante de l'influence française. L'Acte de médiation jouissait en général de plus de popularité dans les nouveaux cantons que dans les anciens. Dans celui de Vaud, la fête de Napoléon finit par être célébrée comme une fête nationale.

On sait comment la république française fut transformée en empire. Le Premier Consul Bonaparte se fit sacrer par le Souverain Pontife, comme jadis Charlemagne, le 2 décembre 1804. Sept députés suisses, parmi lesquels l'ancien landammann d'Affry, furent délégués à Paris pour assister à cette cérémonie, dans la cathédrale de Notre-Dame. Leur mission n'était pas uniquement d'étiquette. Ils devaient profiter de l'occasion pour demander au nouvel empereur des Français la restitution de certaines propriétés appartenant aux Grisons, qui avaient été englobées dans la Lombardie, et pour l'entretenir d'autres objets importants concernant la Suisse. Mais le nouveau souverain ne pensait à rien moins qu'à faire droit à ces réclamations. Il songeait bien plus à augmenter qu'à diminuer son nouvel établissement dynastique. Bientôt l'incorporation ou, si l'on veut, l'annexion à l'empire français de la république cisalpine, sous le nom de royaume d'Italie, et celle de la république batave, sous le nom de royaume de Hollande, causèrent aux Suisses les plus vives alarmes. Napoléon fit rassurer les esprits par le général Vial, son ambassadeur en Suisse, esprit aimable et conciliant, qui s'occupait surtout d'obtenir de la Diète le plus grand nombre possible de soldats, et qui était sans cesse en réclamation auprès des autorités fédérales et cantonales pour empêcher les services militaires des Suisses chez ses ennemis. Pour montrer son bon vouloir, l'empereur parut disposé à restituer à la Suisse la vallée des Dappes, dans le Jura, qui en avait été détachée peu auparavant. Mais l'affaire manqua par l'indiscrétion du conseiller Usteri, qui en parla dans une feuille publique allemande.

En 1805, pendant la bataille d'Austerlitz, la Diète, convoquée à Soleure par le landammann Gloutz, prit des mesures pour la défense de la neutralité, et nomma douze colonels fédéraux. On croyait à une attaque de l'Autriche, du côté du Vorarlberg. Vainqueur de la nouvelle coalition de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre, Napoléon se fit céder, en 1806, par la Prusse, dont l'attitude avait été douteuse pendant cette guerre, la principauté de Neuchâtel en Suisse, avec d'autres territoires en Allemagne. Il la donna, comme fief de l'empire français, au maréchal Alexandre Berthier, qui la fit gouverner par le baron de Lespérut. Des négociants suisses jetèrent dans ce pays des masses de produits de provenance anglaise, pour les faire entrer par contrebande en France. Napoléon, irrité, fit rendre par la Diète,

réunie à Bâle sous la présidence du bourguemestre Mérian, un décret qui faisait comprendre définitivement la Suisse dans le système du blocus continental. A Genève, à Neuchâtel, on brûla par ordre du fisc des monceaux de marchandises prohibées.

Cette même année, le désastre de la contrée de Goldau (2 septembre 1806), entre le Righi et le Rossberg, près des lacs de Lucerne et de Zug, fournit à la charité publique et privée l'occasion de secourir les victimes qui avaient survécu à cet affreux éboulement. La philanthropie des Suisses s'exerçait aussi alors en faveur des orphelins nombreux qu'avaient faits les malheurs de la révolution. Après la guerre de 1809, pendant laquelle la Suisse dut encore prendre des mesures militaires pour maintenir sa neutralité, un sénatus-consulte réunit définitivement le Vallais à la France, sous le nom de département du Simplon. C'était la conséquence prévue des immenses travaux que la France avait faits depuis dix ans dans cette partie des Alpes pour communiquer avec l'Italie (mai 1810). Le même sort paraissait réservé au Tessin. A la Diète de Soleure (1811), présidée par le landammann Grimm, des esprits indépendants firent entendre des accents d'indignation. Le député Sidler, du petit canton de Zug, fit un appel chaleureux à l'esprit national. Aloys Reding ne parla pas avec moins d'énergie. Ces accents d'indignation irritèrent le vainqueur de l'Europe. « On me jette le gant, dit-il aux députés suisses qui étaient accourus pour le féliciter sur la naissance du roi de Rome. J'enverrai cinquante mille hommes en Suisse. Un beau jour, à minuit, je signerai la réunion de ce pays à la France. » Une autre fois, il disait aux députés du canton de Vaud, Muret et Monod, au sujet de certaines menées de l'aristocratie bernoise, qui tendaient à compromettre l'existence de ce nouveau canton : « Soyez tranquilles; que le canton de Vaud marche toujours. Si Berne l'inquiète, je prendrai Berne, et tout sera dit. » Ainsi, cette tutelle que l'empereur des Français exerçait sur la Suisse, et qui avait d'abord revêtu une apparence de modération, prenait un caractère plus inquiétant à mesure que croissaient son ambition et l'irritation que lui causaient tant de guerres incessantes. Déjà l'on parlait du projet de faire de la Suisse un établissement monarchique pour le maréchal Berthier, prince de Neuchâtel.

La terrible campagne de Russie vint changer, en 1812, la face de l'Europe. Les seize mille Suisses que Napoléon voulait impérieusement avoir au complet dans ses armées, soutinrent glorieusement le renom militaire de leurs aïeux au pont de Polotsk, où ils protégèrent la retraite de l'armée française, et à la Bérésina. La bataille de Leipzig acheva de briser le colosse. La Prusse, l'Allemagne, l'Autriche, relevèrent la tête et formèrent avec l'Angleterre, la Russie et des puissances secondaires, cette formidable coalition connue sous le nom de Sainte-Alliance. Vers la fin de 1813, les armées françaises étaient refoulées en deçà du Rhin. Les régiments suisses au service de Napoléon, constamment exposés aux postes les plus périlleux, furent les derniers à rentrer sur le sol français. Ils le firent en combattant toujours.

La Suisse, dans les derniers jours de décembre 1813 et dans les premiers de janvier 1814, voyant que les armées de la coalition étaient en mesure de passer le Rhin, avait proclamé l'intention de faire respecter sa neutralité, afin d'éviter le passage des alliés sur son territoire, que depuis 1798 les puissances ennemies de la France avaient cessé de regarder comme neutre. L'empereur de Russie, Alexandre,

l'Agamemnon de la ligue européenne, par l'effet des idées libérales dont il s'était fait le champion pour aider au soulèvement de l'Allemagne et des pays opprimés par



Défense du pont de Polotsk par les Suisses.

Napoléon, comme aussi par attachement personnel pour le colonel Frédéric-César de La Harpe, son ancien précepteur, paraissait disposé à prendre parti pour le maintien intégral des territoires et des constitutions suisses résultant de l'Acte de médiation. On l'avait entendu déclarer qu'il regarderait toute atteinte portée à la neutralité de la Suisse comme une attaque dirigée contre lui-même. Mais le ministre tout-puissant de l'Autriche, M. de Metternich, profitant, avec l'habileté qui a toujours caractérisé sa diplomatie, des dissensions intérieures de la Confédération suisse, où le parti de l'ancien régime reprenait de l'audace et des forces, réussit à paralyser cette haute opposition, qui d'ailleurs était plus apparente que réelle. Il fit avancer les corps d'armée autrichiens. Le pont de Bâle et d'autres points de la frontière helvétique furent immédiatement menacés.

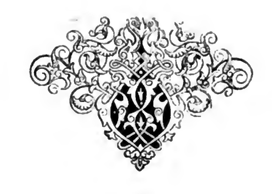
A l'approche des Autrichiens, la Diète suisse voulut de nouveau insister sur la neutralité du sol helvétique. « Il fallait, répondirent à ses envoyés les chancelleries de la Sainte-Alliance, la faire respecter vis-à-vis de la France ; à l'heure qu'il est, encore, vos régiments servent sous ses drapeaux. » Le 20 décembre 1813, l'armée autrichienne, commandée par Schwartzenberg, traversa le Rhin sur plusieurs points, entre Bâle et Schaffhouse. Ses colonnes entrèrent à Berne, Fribourg, Lausanne et Genève (30 décembre).

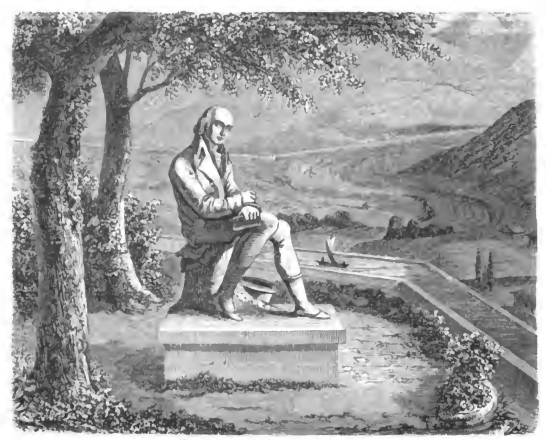
L'entrée des alliés en Suisse fut naturellement le signal d'une réaction, préparée de longue main par l'Autriche. Un comité aristocratique s'était formé pour presser cette intervention. A Berne, ses agents, excités par Senft-Pilsach, envoyé autrichien, proclamèrent l'annulation de l'Acte de médiation, et réclamèrent les cantons de Vaud



1. PASSAGE DU RHIN PAR LES ARMÉES COALISÉES. 21.

et d'Argovie, comme une ancienne propriété de la ville et république de Berne. Les cantons menacés protestèrent, et la guerre civile fut sur le point d'éclater. La Suisse était divisée en deux partis : l'un voulait revenir aux anciennes ligues des treize cantons et au vieil ordre de choses ; l'autre voulait maintenir les dix-neuf cantons et les principes fondamentaux consacrés par l'Acte de médiation. Ces deux partis avaient leurs assemblées distinctes à Zurich et à Lucerne. Enfin, après de longues négociations, une Diète officielle se réunit à Zurich, sous la présidence de Reinhardt, pour procéder à l'abolition régulière de l'Acte de médiation et à l'élaboration d'un nouveau pacte fédéral, basé, autant que possible, sur cet acte, ou du moins sur la division territoriale qu'il consacrait.





Monument à ériger à Escher de la Linth.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

LA SUISSE PENDANT LES TEMPS DE LA RESTAURATION (1814—1830).

Reconstitution de la Suisse. — Les trois nouveaux cantons — La Diète de Zurich et le Pacte de 1815. — Déclaration du Congrès de Vienne. — Retour de Napoléon et armement de la Suisse en 1815. — Caractère du Pacte fédéral de 1815. — La Suisse dans les premières années de la Restauration. — Agitation religieuse. — Réaction politique. — Mesures économiques et d'administration. — Concordats et conclusa. — Canalisation de la Linth. — Réorganisation du militaire suisse. — Progrès de l'esprit libéral. — Modification de quelques Constitutions cantonales. — Effet produit en Suisse par la révolution française de Juillet.

Les allures de la Diète de Zurich, qui voulait sauver l'égalité des droits civils et politiques, ainsi que l'indépendance réciproque des dix-neuf cantons, ne convenaient pas au parti réationnaire pur, surtout au patriciat bernois, qui voulait un retour au régime antérieur à 1798, et la reprise des Pays de Vaud et d'Argovie. Passant par dessus l'opinion de la majorité des Suisses, malgré les avis des souverains alliés, qui lui recommandaient la modération, l'aristocratie bernoise avait rétabli l'ancien régime et entraîné les aristocraties de Soleure, de Fribourg et de Lucerne à faire comme elle. Le patriciat ayant été rétabli dans ces quatre anciens cantons, l'esprit de réaction eut gagné bientôt tous ceux qui avaient perdu à la révolution, entre autres les petits cantons. De leur côté, les nouveaux cantons, comme ceux de Vaud et

d'Argovie, persistaient à défendre énergiquement leur indépendance et leur nationalité. Ils étaient secondés puissamment par l'intervention de Frédéric-César de La Harpe, toujours l'ennemi implacable des Bernois, et dont l'influence était grande sur l'esprit de l'empereur de Russie, son ancien élève. Les efforts de la Diète de Zurich auraient été longtemps paralysés, si les notes des puissances n'avaient pas insisté sur le prompt établissement d'un régime régulier et sur les dangers d'une guerre civile en Suisse. La voix de la diplomatie, plus puissante que celle de la patrie, fit impression sur le parti réactionnaire, qui s'abstint ostensiblement de toute tendance séparatiste, et donna les mains à l'élaboration d'un nouveau pacte. Il était terminé et adopté, avec diverses réserves ou restrictions néanmoins, au mois de septembre 1814. A la même époque, la Diète admit dans son sein trois nouveaux Etats, le Vallais, Neuchâtel et Genève. Cette admission portait le nombre des cantons à vingt-deux. Genève renonça avec bonheur au régime français; le Vallais aurait préféré peut-être redevenir une république simplement alliée des Suisses. La situation de Neuchâtel se trouva compliquée par la revendication que le roi de Prusse fit alors de son ancienne principauté. Il en résulta un état mixte qui fit de ce petit pays, à la fois un canton suisse et une principauté soumise à la maison de Brandebourg.

Tout en travaillant à aplanir les nombreuses difficultés entre les cantons, la Diète de Zurich avait jugé nécessaire d'envoyer une députation au Congrès des souverains réunis à Vienne pour remanier totalement l'état politique de l'Europe. Divers cantons et quelques villes suisses y déléguèrent aussi pour leur compte des mandataires. Le conflit de tant de prétentions, anciennes et nouvelles, était menaçant. Pendant que les envoyés des Etats de Vaud et d'Argovie, Frédéric-César de La Harpe et le docteur Rengger, plaidaient la cause des nouveaux cantons et de la démocratie, Zeerleder, de Berne, et Montenach, de Fribourg, défendaient l'ancien ordre de choses et l'aristocratie. Le député de Zurich, Reinhardt, recommandait le pacte nouveau tel qu'il était sorti des mains de la Diète. Ces négociations durèrent tout l'hiver de 1814 à 1815. Après six mois de conférences, le Congrès se prononça pour ce projet, et disposa de plusieurs territoires afin de compléter la restauration de la Suisse. C'est ainsi que, pour indemniser Berne de la perte du Pays de Vaud et de l'Argovie, on lui donna la plus grande partie de l'ancien évêché de Bâle, contre les recommandations de La Harpe, qui voulait en faire un nouveau canton[1]. D'autres fractions du même évêché furent données aux cantons de Bâle, de Soleure et de Neuchâtel. Genève reçut un accroissement considérable par suite de l'annexion de Carouge et de communes catholiques détachées de la Savoie, comme aussi par celle de Versoix, qui fut démembrée de la France. Cette puissance fut invitée à restituer au canton de Vaud la vallée des Dappes, invitation qui resta sans effet. La Valteline, dont il fut question un moment de faire un vingt-troisième canton ou une quatrième ligue des Grisons, resta à la Lombardie.

Les difficultés n'étaient pas encore tout-à-fait aplanies, quand Napoléon, qui suivait toutes les oppositions que la restauration des Bourbons rencontrait en France,

1. Voyez les mémoires de La Harpe sur cet objet, adressés aux ministres des Puissances réunies au Congrès à Vienne. *(Chancellerie du canton de Vaud, affaires de 1814 et 1815.)*

résolut de tenter de nouveau la fortune, et opéra le merveilleux débarquement de l'île d'Elbe, au commencement de mars 1815. L'événement des *Cent-Jours* (c'est ainsi qu'on appela le temps que dura le nouveau pouvoir de Napoléon) précipita la conclusion des travaux du Congrès de Vienne. Les puissances représentées dans cette assemblée rendirent leurs Déclarations relatives aux affaires de la Suisse, dont les deux principales étaient la reconnaissance de la neutralité perpétuelle de ce pays, et la restitution des territoires qui en avaient été détachés, à l'exception de la Valteline, qui resta à l'Autriche, et de Mulhouse, qui, enclavée dans l'Alsace, resta à la France. Les cantons ayant successivement adhéré, quelques-uns avec assez de peine, à cette déclaration, la Diète suisse en prononça solennellement l'acceptation, le 27 mai 1815.

Le retour de Napoléon avait fait en Suisse, comme dans le reste de l'Europe, la plus vive impression. Il avait été vu avec joie dans quelques cantons, surtout dans celui de Vaud, dont la position difficile se compliquait du séjour de Joseph Bonaparte, ex-roi d'Espagne, sur le territoire vaudois, au château de Prangins. Les gouvernements cantonaux restaurés en 1814 s'étaient empressés de conclure avec la France rendue aux Bourbons, de nouvelles capitulations militaires. Louis XVIII avait pris à son service les régiments suisses qui avaient servi dans les guerres de l'empire. Ces troupes, au retour de Napoléon, ayant persisté à rester fidèles au serment qu'elles venaient de prêter aux Bourbons, furent licenciées par le gouvernement impérial des Cent-Jours, et rentrèrent dans leurs foyers. La Diète, qui s'était empressée de prendre des mesures de défense et de réunir successivement sur ses frontières l'armée la plus considérable que la Suisse eût mise sur pied depuis la guerre de Bourgogne, prit à son service ces régiments capitulés.

L'issue de la bataille de Waterloo, gagnée le 18 juin, sur Napoléon, par les Anglais et les Prussiens, ayant reporté dans l'intérieur de la France le théâtre de la grande guerre, inspira à la Diète l'idée d'y prendre part. Le général en chef de l'armée suisse, Bachman-Anderletz, des Grisons, après avoir concentré les contingents fédéraux éparpillés sur la ligne du Jura, de Bâle à Genève, reçut ordre ou prit sur lui de les faire pénétrer sur la rive droite du Doubs en Franche-Comté. Les brigades Füssli, d'Affry et Schmiel (d'Aarau) avaient mission, disaient ces chefs, d'enlever la citadelle de Besançon, assiégée sans succès par les Autrichiens. Ceux-ci ne voulurent pas, dit-on, déférer aux Suisses un honneur qui leur avait fait défaut à eux-mêmes, et la coalition ne se souciait pas non plus de laisser les confédérés prendre pied, au moment où le sort de l'Europe était de nouveau en jeu, dans un pays sur lequel ils avaient eu jadis des vues et même des droits. Cette violation du système de neutralité que la Suisse venait de se prescrire, et que les puissances avaient sanctionné, n'amena donc aucune compensation pour la Suisse ou pour ses armes. Seulement, le gouvernement fédéral, pour se couvrir des frais d'invasion, se fit attribuer quelques millions sur l'énorme contribution de guerre qui fut imposée à la France par les alliés, après la seconde restauration des Bourbons. La paix de Paris permit de licencier l'armée suisse, après une campagne d'environ quatre mois, durant laquelle elle ne fut jamais réunie en un seul corps.

Le 7 août 1815, cinq cents ans après la constitution primitive de la Suisse par les trois petits cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, les députés des vingt-

deux Etats, réunis à Zurich, confirmèrent par leurs signatures et leurs serments le Pacte déjà adopté par les cantons depuis près d'une année. Le demi-canton d'Unterwald-Nidwald, qui s'était déjà signalé par son refus d'accéder à la république helvétique, fut celui qui opposa le plus de résistance. L'année précédente, la Diète avait dû envoyer des troupes et des commissaires fédéraux pour décider son adhésion, qui fut votée à l'unanimité par la *Landsgemeinde*, mieux informée de l'état des choses.

Le but des auteurs du Pacte de 1815 avait été de replacer la Confédération suisse sur la base de la souveraineté des cantons, en rétablissant l'égalité des votes dans la Diète, et en ôtant par conséquent aux six plus grands cantons leur double voix, par la raison « que c'était un germe de jalousie en Suisse, sous forme de conciliation. » Le nombre des Cantons directeurs était de même réduit de six à trois, savoir : les *Vororts* de Zurich, de Berne et de Lucerne. La charge de landammann de la Suisse était supprimée, et la présidence de la Diète était déférée, avec le titre d'*Excellence*, au président du gouvernement cantonal qui exerçait les fonctions de Vorort ou de Canton directeur. Ces fonctions alternaient tous les deux ans entre les trois cantons. La souveraineté des cantons n'était limitée que sur certains points déterminés, tels que le droit de faire la guerre et la paix, l'inspection réservée à l'autorité fédérale sur les contingents militaires des cantons, l'établissement de nouveaux péages, les relations de commerce entre les cantons, le maintien des couvents et des établissements religieux de la Suisse catholique. Ce pacte interdisait aux cantons (art. 6) de former entre eux des alliances partielles, préjudiciables aux autres cantons. La jouissance des droits politiques n'était le partage exclusif d'aucune classe de citoyens (art. 7). On avait voulu, comme Louis XVIII dans la Charte constitutionnelle qui date de la même époque, *renouer la chaîne des temps;* mais les concessions faites à l'esprit d'égalité étaient plus apparentes que réelles. Au fond, l'établissement du Pacte de 1815 fut le signal du retour aux idées aristocratiques. Quant aux pouvoirs de la représentation fédérale, la Diète de 1798 reparaissait comme une espèce de congrès des députés des cantons, avec un cortége d'instructions, de ratifications, de protocoles ouverts, de *referendum*, qui entravaient la marche des délibérations et ajournaient des années entières la solution des questions les plus importantes, comme aussi des questions secondaires[1].

Dans les cantons, les Constitutions furent modifiées dans le même esprit que la Constitution fédérale. Si le patriciat ne fut pas formellement rétabli, il s'arrangea néanmoins pour dominer dans les anciens cantons aristocratiques. Les Constitutions consacraient, en général, le renouvellement des Grands Conseils par eux-mêmes; l'inamovibilité des fonctions publiques; la confusion des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire; la censure préalable des écrits publiés par la voie de l'impression, et le huis-clos des assemblées délibérantes. Dans deux ou trois cantons, où la ville principale était jadis souveraine, comme à Berne, à Fribourg, à Lucerne, on eut bien l'air d'accorder une sorte de représentation aux villes secondaires et aux cam-

1. On sait cette interpellation du marquis de Moustier, ambassadeur du roi de France en Suisse sous la Restauration. Vexé d'avoir été entravé par les lenteurs interminables des formes fédérales, dans les négociations qu'il avait à conduire, il s'écria, en montant en voiture pour retourner à Paris : « *Adieu, f.... pays de referendum !* »

pagnes; mais les délégués du peuple, en petit nombre relativement aux députés du chef-lieu, étaient pris dans les rangs des fonctionnaires publics et de la magistrature subalterne des districts. Les fonctions publiques, peu rétribuées, n'étaient accessibles qu'aux membres des familles riches et aristocratiques. Ces familles avaient aussi le monopole des emplois d'officiers dans les troupes suisses que des capitulations militaires, conclues avec la France, les Pays-Bas, et plus tard avec les Deux-Siciles, accordaient à ces puissances. Deux magnifiques régiments suisses et une compagnie de Cent-Suisses, ou de gardes-du-corps à pied, figuraient dans la garde royale et dans la maison du roi très-chrétien. Le duc de Bordeaux était colonel-général des Suisses, et cet enfant royal avait auprès de lui, en cette qualité, des officiers suisses de grades supérieurs, qui étaient bien plus hommes de cour que militaires.

Bientôt les influences réactionnaires, tant en religion et en fait d'éducation qu'en matière politique, se firent sentir dans plusieurs cantons, entre autres dans les cantons catholiques. A Fribourg, le père Girard, qui avait su donner aux affaires scolaires un mouvement et une vie extraordinaires, vit ses intentions méconnues, ses méthodes d'éducation inculpées, et ses résultats contestés. Il fut dénoncé, calomnié, et se vit obligé de quitter ses fonctions. Dans ce même canton, le rappel des Jésuites fut, en 1818, un signe éclatant du triomphe des tendances que nous signalons. Ce rappel fut voté par le Grand Conseil fribourgeois, par soixante-neuf voix contre quarante-deux. La minorité, composée en grande partie de patriciens restés fidèles aux idées libérales, signala avec éloquence et patriotisme les conséquences immenses que cette mesure devait entraîner. Soleure, mieux inspiré, ne voulut pas confier ses établissements supérieurs d'éducation à la Compagnie de Jésus. Le Vallais, qui, lors de la suppression de l'ordre des Jésuites par Clément XIV, s'était contenté de leur faire changer de nom, les reconnut officiellement sous leur vrai titre.

Les cantons réformés n'étaient pas moins travaillés que les catholiques dans le domaine religieux. Les idées méthodistes, qui avaient pris naissance en Angleterre, et qui avaient fait peu de progrès sur le continent pendant que le blocus avait rompu les communications avec la Grande-Bretagne, firent en Suisse de rapides progrès. Ces idées et leur propagation se liaient aux tendances politiques du moment, qui étaient empreintes d'une certaine mysticité. L'empereur de Russie, Alexandre, les partageait, ou plutôt les encourageait comme instrument politique. Mme de Krudener, qui exerça un moment sur ce souverain une certaine influence, se fit en Suisse l'apôtre du méthodisme, et elle eut bientôt de nombreux adhérents dans le clergé réformé de plusieurs cantons. Genève devint un foyer d'où ces doctrines nouvelles rayonnèrent dans tous les sens. A Berne, à Zurich, de nombreux sectaires se séparèrent de l'Eglise nationale. Quelques-uns se portèrent, entre autres à Wildenspruch, près de Zurich, à des excès qui tenaient de la démence et qui rappelaient le fanatisme des anciens anabaptistes. Dans le canton de Vaud, une loi, que promulgua le gouvernement (mai 1824) pour interdire le culte méthodiste et les réunions religieuses en dehors de l'Eglise nationale, conduisit à des poursuites qui, par l'éclat que la presse leur donna, prirent le caractère d'une persécution religieuse. L'esprit de séparation, de dispute et de discorde se mit dans un grand nombre de familles. Ce mouvement fut caractérisé sous le nom de *réveil religieux*. Les controverses théologiques devinrent aussi vives et aussi animées qu'au seizième siècle; l'intolérance

marcha de pair avec cet excès de zèle, plus fervent qu'éclairé. Dans les cantons des deux confessions, celui qui changeait de religion perdait ses droits de bourgeoisie. Le passage au catholicisme d'un magistrat bernois, Charles-Louis de Haller, de la famille du réformateur de ce nom, devint un événement politique, autour duquel s'engagea une polémique qui eut un immense retentissement.

En même temps que cette agitation se manifestait dans l'ordre religieux, d'autres symptômes, non moins caractéristiques, signalaient la marche politique de la Suisse. Le peu de liberté qui avait été laissé à la presse dans la Constitution de quelques cantons nouveaux, comme ceux d'Argovie, du Tessin et de Vaud, alarmait encore les chancelleries étrangères. La diplomatie européenne, qui avait à Berne de nombreux représentants, exigea du gouvernement fédéral un *conclusum* ou un arrêté uniforme qui réprimât les manifestations de la pensée libérale, qui était proscrite comme révolutionnaire. Les journaux rédigés par quelques publicistes suisses, comme Usteri, Zschokke, Franscini, furent supprimés.

Les malheureuses tentatives de révolutions faites en Piémont, dans les Deux-Siciles, en Espagne et ailleurs, dans les années 1820 et 1821, ayant fait affluer en Suisse une certaine quantité de proscrits de ces divers pays, l'autorité fédérale et les gouvernements cantonaux durent adopter aussi un *conclusum* contre les réfugiés politiques.

En matière économique et dans son administration intérieure, la Suisse eut aussi ses embarras dans la première partie de la période de la Restauration. Tel que l'avait institué le Pacte de 1815, le pouvoir fédéral était impuissant pour prendre des mesures générales et d'ensemble. Ainsi, quand une effroyable misère, suite des disettes des années 1816 et 1817, se fut répandue dans certaines parties de la Suisse, surtout dans les cantons orientaux, où l'on voyait les populations mourir de faim ou disputer aux animaux l'herbe des champs pour en faire leur nourriture, le soin de remédier à ces maux retomba tout entier sur les autorités locales ou sur la charité privée. Quelques tentatives d'émigration, entre autres au Brésil, eurent lieu alors. Elles ne furent pas heureuses. Des entraves absurdes continuèrent à empêcher la circulation des denrées, en dépit d'un article du Pacte qui proclamait la liberté du commerce à l'intérieur ; les cantons continuèrent à se faire une guerre de douanes intérieures et de péages, à se frapper mutuellement de droits de rétorsion, qui excitaient annuellement dans la Diète des plaintes aussi amères qu'inutiles. L'autorité fédérale ne fut pas plus heureuse pour régler le sort des *Heimathloses* ou des habitants de la Suisse qui n'appartenaient proprement à aucun canton, et qui étaient repoussés de frontières en frontières, comme des parias. Elle ne parvint pas non plus à doter la Confédération d'un système monétaire uniforme, et tous les efforts de quelques cantons ne purent aboutir qu'à un *concordat* sur cette matière, comme aussi sur quelques autres d'administration intérieure. En général, sans le patriotisme des hommes éclairés de tous les cantons, qui cherchaient, par des associations privées et parfois avec le concours de quelques gouvernements cantonaux, à suppléer à l'inertie, à la nullité, à l'apathie, et même au mauvais vouloir de l'autorité supérieure, jamais période n'aurait été plus ingrate et plus infertile. Au nombre de ces entreprises dues au dévouement des particuliers, il faut placer en première ligne l'achèvement de la canalisation de la Linth.

Cette rivière impétueuse, qui sort des Alpes de Glaris, inondait chaque année toute la contrée entre le lac de Wallenstadt et l'extrémité orientale du lac de Zurich. Elle était devenue un marais fangeux. L'humidité excessive produite par ces inondations engendrait des maladies endémiques, des fièvres pestilentielles qui décimaient régulièrement les habitants. Ceux qui survivaient se traînaient avec peine, pâles et décharnés. Un citoyen de Zurich, Escher, résolut d'assainir et de fertiliser cette région, en creusant un autre lit à la Linth et en corrigeant son cours de manière à encaisser ses eaux et à les empêcher d'inonder les campagnes. Escher entreprit cet ouvrage immense, capable d'effrayer un esprit moins courageux, moins pénétré de l'amour du bien. Des dons volontaires lui vinrent en aide, et déjà sous le régime de l'Acte de médiation les travaux de canalisation étaient assez avancés. Il persévéra sous la période qui suivit, et les encouragements et les dons ne lui firent pas défaut. La canalisation de la Linth devint même une affaire fédérale, et figura dans le *tractandum* de la Diète. Au bout de quinze ans (en 1822), le territoire parcouru par la Linth était rendu salubre et fertile. Mais le généreux philanthrope avait usé ses forces à ce travail. Heureux d'avoir réussi, il n'accepta d'autre récompense que le nom d'*Escher de la Linth*, que lui décernèrent ses compatriotes reconnaissants.

La Suisse fit de louables efforts, de 1815 à 1830, pour réorganiser son militaire et pour donner à l'armée fédérale un caractère national. Des camps, des écoles militaires furent organisés. Des travaux de triangulation furent ordonnés, pour préparer la levée d'une grande carte de la Suisse. Quelques monuments s'élevèrent pour rappeler la mémoire de la vieille Suisse. Mais dans tout ce qui se faisait à cette époque perçait, bon gré mal gré, dans les régions du pouvoir, un sentiment hostile aux régimes qui avaient immédiatement précédé celui-là. Plusieurs gouvernements se modelaient sur les principes politiques qui avaient prévalu dans la Sainte-Alliance, à laquelle la Suisse avait accédé de fait, comme, du reste, toute l'Europe officielle et diplomatique.

Mais, plus cette tendance réactionnaire se manifestait dans les gouvernements, plus l'esprit de liberté faisait des progrès dans le public. Le Pacte de 1815 n'avait pas été imposé par l'étranger, comme le soutenaient les publicistes de l'école libérale ; il avait été rédigé en Suisse et par des Suisses ; mais l'esprit qui avait présidé à sa rédaction n'avait pu se dégager des préoccupations et des influences diplomatiques qui prévalurent à la chute de l'empire français. Ce Pacte et les Constitutions cantonales qui s'y rattachaient n'étaient donc point populaires, surtout dans les nouveaux cantons, qui regrettaient le régime de l'Acte de médiation. Les Constitutions des cantons restreignaient, en général, le droit électoral, en exigeant un cens pour être électeur ou éligible. En vain des hommes éclairés s'efforçaient-ils d'établir entre les villes et les campagnes, entre le nombre et la capacité, un équilibre difficile à maintenir ; ils succombaient à la peine, et l'esprit libéral faisait des progrès dans la même proportion que chez d'autres peuples voisins, les Français surtout, qui secouaient chaque jour davantage le joug de la Restauration et du droit divin.

L'impulsion démocratique se faisait sentir dans quelques cantons allemands plus encore que dans la Suisse française. Ainsi, à Lucerne, le philosophe Troxler et les frères Pfyffer, à Aarau le publiciste Zschokke, à Zurich Usteri, à Bâle quelques

professeurs de l'Université, avaient arboré l'étendard de la liberté dans le domaine de la philosophie, comme dans celui de la politique. A Genève, l'école libérale avait pour représentants les Sismondi, les Rossi, les Etienne Dumont, les Fazy-Pasteur, et plusieurs autres. Les idées de Jean-Jacques Rousseau, bien loin d'être proscrites, étaient remises en honneur et on souscrivait pour ériger à l'illustre citoyen de



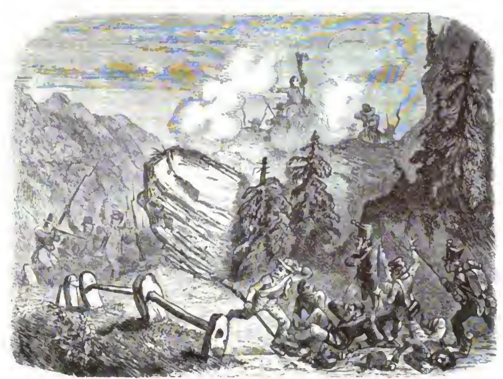
Statue de Jean-Jacques Rousseau, à Genève.

Genève un monument digne de lui[1]. Dans le canton de Vaud, les professeurs Monnard et Vinet plaidaient avec chaleur la cause de la liberté dans le domaine de la conscience et dans les actes des gouvernements. L'insurrection de la Grèce, en excitant le mouvement philhellénique, de 1821 à 1825, contribua aussi puissamment à exalter les esprits. Dans les fêtes nationales, dans les tirs fédéraux, institution nouvellement créée pour exercer les Suisses au maniement de la carabine, leur arme nationale, dans les réunions militaires, cette exaltation se faisait jour. Dès l'année 1827, on commençait à se préoccuper de la révision de quelques Constitutions cantonales trop aristocratiques. En 1829, celle de Lucerne fut remaniée dans un sens plus favorable à la campagne, mais pas encore comme le demandait Troxler, ce premier promoteur du radicalisme politique en Suisse, qui aurait voulu le suffrage universel et une représentation proportionnelle par tête, sans acception des populations urbaines et rurales. La même année, Appenzell extérieur révisa aussi sa Constitution dans la Landsgemeinde du 26 avril, et le canton du Tessin commença

1. La statue en bronze de Jean-Jacques Rousseau, ouvrage du célèbre sculpteur genevois Pradier, ne fut cependant érigée qu'en 1833.

à s'agiter pour changer la sienne. Au mois de juillet 1830, quelques jours avant la révolution française des trois journées, le parti de la révision l'avait emporté dans la Suisse italienne. Il en avait été de même dans le plus grand canton de la Suisse française, celui de Vaud. Le Petit Conseil, prenant l'initiative en présence des dispositions du peuple vaudois, avait proposé des changements au système électoral et à la Constitution. Mais ces modifications, qui auraient peut-être suffi en temps ordinaire, furent impuissantes pour contenir l'ébranlement que causa en Suisse, par contre-coup, l'expulsion de Charles X et la déchéance de la branche aînée des Bourbons en France. Dès-lors, la Confédération se trouva emportée de nouveau dans le tourbillon des révolutions.





Combat du Trient.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

LA SUISSE DE 1830 A 1854.

Révolutions dans les cantons, provoquées par la révolution française de Juillet 1830. — Esprit des nouvelles Constitutions. — Tentatives de réforme du Pacte fédéral. — Résistances de quelques cantons. — Ligue de Sarnen et *Concordat des Sept*. — Expédition de Savoie. — Notes et complications diplomatiques. — Affaire Conseil. — Affaire du prince Louis-Napoléon. — Suppression des couvents d'Argovie. — Guerre civile du Vallais. — Appel des Jésuites à Lucerne. — Expédition des corps-francs. — Révolution vaudoise de 1845, et genevoise de 1846. — Constitution de l'alliance séparée *(Sonderbund)*. — Diètes de 1847. — Guerre du *Sonderbund*. — Reconstitution des cantons de la ligue séparée. — Effet produit en Suisse par la révolution française de février 1848. — Révision du Pacte fédéral de 1815 par la Diète. — Nouvelle Constitution fédérale. — La Suisse depuis 1849 jusqu'à 1854. — Tendances du nouveau gouvernement fédéral. — Blocus du Tessin par l'Autriche.

Le parti libéral, ou plus ou moins démocratique, qui avait en Suisse grandi et travaillé en silence, pendant les quinze dernières années, se trouva tout prêt à tirer parti de la stupéfaction et de la fermentation que causa la révolution française de juillet, dans l'intérêt de ses principes. Dans le canton de Vaud, un soulèvement eut lieu le 18 décembre 1830, et aboutit à une révolution complète. Le Grand Conseil dut céder sa place à une Assemblée constituante, et, le 25 mai 1831, une Constitution nouvelle, sanctionnée par 15,170 citoyens contre 10,544, régissait les Vaudois. A Berne, l'impulsion partit de Porrentruy et de l'évêché de Bâle, contrée française qui avait été annexée au canton de Berne malgré elle et dans des condi-

tions très-désavantageuses. Le mouvement gagna la partie allemande du canton, et surtout la ville de Berthoud, qui devint le centre de l'agitation démocratique. Une Constituante, un gouvernement provisoire, une Constitution nouvelle, étaient le programme obligé de toutes ces révolutions cantonales. A Zurich, la révision fut votée par une assemblée populaire tenue à Uster, le 22 novembre 1830. A Fribourg, le Grand Conseil était occupé à discuter s'il ferait droit aux pétitions de Morat et de Bulle, qui demandaient un changement constitutionnel, quand les hommes du mouvement, impatients de ces lenteurs, se précipitèrent, armés de bâtons, dans l'hôtel-de-ville. Les troupes avaient reçu l'ordre de les repousser par la force; un conflit sanglant était imminent, quand l'avoyer de Diesbach intervint et annonça aux pétitionnaires qu'il serait fait droit à leurs vœux (2 décembre).

En Thurgovie, le pasteur Bornhauser se porta avec trois mille hommes sur Frauenfeld, et décida la révolution. En Argovie, Fischer de Merischwanden, aubergiste influent, occupa Aarau avec deux mille paysans, et obtint aussi la révision. Partout les choses se passèrent à peu près ainsi, avec quelques variantes. Quelques cantons, comme celui de Genève, qui, pendant la période de la Restauration, avaient marché dans des voies libérales, furent exempts de révolutions. La population se contenta de la promesse que toutes les améliorations jugées utiles seraient opérées par l'initiative des Conseils. Dans d'autres cantons enfin, comme celui du Vallais, il n'y eut aucune concession de faite. A Neuchâtel, où le désir de changements s'était manifesté avec une certaine énergie, on vit arriver un commissaire du roi de Prusse, le général-major de Pfuel, chargé de recueillir les griefs et d'y faire droit au besoin.

Les Constitutions nouvelles consacraient en général l'égalité civile et politique des citoyens, le droit de pétition, la liberté de la presse, la publicité des séances des législatures, la séparation des pouvoirs, et l'amovibilité des fonctions publiques. Elles restreignaient le nombre des membres du pouvoir exécutif, et donnaient aux Grands Conseils une certaine initiative. Quelques-unes de ces Constitutions, celle du canton de Vaud entre autres, allaient jusqu'à accorder le vote universel et les élections directes du Grand Conseil par le peuple; dans d'autres, les élections indirectes ou à deux degrés, qui faisaient nommer les représentants par des électeurs élus eux-mêmes par les assemblées primaires, étaient maintenues. A Zurich, à Bâle, à Lucerne, les électeurs du chef-lieu nommaient un plus grand nombre de députés que ceux des campagnes; ailleurs, le nombre des représentants était strictement proportionné à la population.

Les nouvelles législatures et les nouveaux gouvernements fonctionnaient à peine, quand des troubles graves éclatèrent dans quelques cantons, où une partie de la population trouvait que les concessions faites par les gouvernements étaient ou insuffisantes ou illusoires. Ainsi, dans le canton de Bâle, les campagnards se séparèrent de la ville, et constituèrent à Liestal un demi-canton à part; dans celui de Schwytz, les districts extérieurs et Einsiedlen, sur lesquels l'ancien pays prétendait exercer des priviléges, en firent autant. A Neuchâtel, l'affaire fut plus grave encore, parce qu'elle se compliquait d'une question de souveraineté étrangère. Une partie de la population tenta, en 1831, de secouer l'autorité de la Prusse et de faire de Neuchâtel un canton purement républicain, comme les vingt et un autres. Le roi de Prusse envoya de nouveau le commissaire de Pfuel, et cette tentative des répu-

blicains neuchâtelois aboutit à faire remettre leur pays sous la domination prussienne, par des bataillons et des commissaires fédéraux. Une violente réaction monarchique et des proscriptions nombreuses furent la conséquence de cette révolution manquée.

Au milieu de l'agitation que causaient en Suisse ces mouvements révolutionnaires, la question de la réforme du Pacte fédéral vint à surgir. N'était-il pas logique, en effet, dès que les Constitutions cantonales avaient été modifiées presque partout, de réviser aussi la Constitution fédérale? M. Casimir Pfyffer prit à Lucerne l'initiative de l'agitation pour la réforme du Pacte. Dès 1831, une Association de sûreté fédérale *(Schutzverein)* se forma à Langenthal, dans le canton de Berne, pour la demander. En 1832, la Diète, réunie à Lucerne, crut devoir se nantir de l'affaire, et nomma une Commission de quinze membres, parmi lesquels MM. Edouard Pfyffer, Schaller, Baumgartner, Sidler, Monnard, Chambrier et Rossi, pour y travailler. M. Rossi, d'origine italienne, mais naturalisé à Genève, fut nommé rapporteur. Le projet de Pacte qui fut élaboré alors, et qui fut désigné sous le nom de Pacte Rossi, fut accueilli d'abord par la Diète et par les Grands Conseils de plusieurs cantons libéraux et influents; mais il fut repoussé par deux partis extrêmes : d'abord, par les petits cantons, auxquels se joignirent Bâle et Neuchâtel, qui ne voulaient entendre parler d'aucune révision quelconque, et ensuite, par le parti radical, de nouvelle formation, qui jugeait insuffisante une réforme du Pacte opérée par la Diète et les Grands Conseils. Ce parti aurait voulu que le Pacte fût révisé par une Assemblée constituante, nommée directement par le peuple suisse, en proportion de la population de chaque canton.

Ces divergences, venant compliquer une situation rendue déjà bien épineuse par les troubles qui étaient à l'état permanent dans quelques cantons, aboutirent à une scission complète et à la guerre civile, en 1833. Elle fut préparée par une conspiration patricienne, qui fut découverte à Berne l'année précédente, et qui donna lieu à une immense procédure. Les gouvernements des cantons d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald, de Bâle et de Neuchâtel refusèrent d'envoyer des députés à la Diète suisse, tant qu'elle serait nantie de la question de la révision du Pacte.

Cette association de cantons récalcitrants fut désignée sous le nom de *Ligue de Sarnen,* du lieu où se réunissaient ses députés, dans le canton d'Unterwald. De leur côté, sept cantons avancés dans la voie du radicalisme, à la tête desquels étaient ceux de Berne, de Zurich et d'Argovie, se lièrent ensemble par un traité qui prit le nom de *Concordat des sept Cantons*. Les cantons qui cherchaient à éviter les extrêmes, comme ceux de Saint-Gall, de Vaud et des Grisons, protestèrent contre ces deux ligues, conclues en dehors du Pacte fédéral. Les esprits s'aigrirent de plus en plus. De la polémique on passa aux voies de fait.

La ville de Bâle fit marcher des troupes pour soumettre les communes de la campagne, et Schwytz se prépara à en faire autant contre ses anciens sujets des districts extérieurs. Mais, le 3 août 1833, les citadins bâlois furent mis en déroute et cruellement décimés par les campagnards, à Prattelen, tandis que, le 4, les bataillons fédéraux entraient dans Schwytz. Ces graves événements consommèrent la séparation du canton de Bâle en deux demi-cantons.

La Suisse venait à peine d'échapper à ces dangers intérieurs, quand elle se vit menacée du côté de l'extérieur. Des réfugiés polonais, qui avaient quitté la France,

où ils avaient trouvé un asile après les désastres de leur nation, s'étaient jetés sur le territoire suisse. Plusieurs cantons leur accordèrent l'hospitalité. Ils se lièrent avec des réfugiés et des mécontents de plusieurs nations, qui affluaient alors en Suisse, et tentèrent, en 1834, d'envahir la Savoie à main armée. De là, il s'agissait de révolutionner l'Italie. Cette expédition entraîna une rupture momentanée des relations diplomatiques, et valut à la Suisse des notes nombreuses de presque toutes les puissances, qui demandaient une plus grande surveillance des réfugiés et des restrictions au droit d'asile. Ces difficultés firent perdre un moment de vue la révision du Pacte fédéral, qui, d'ailleurs, n'était pas très-populaire, parce que les citoyens des cantons étaient trop préoccupés de leurs affaires cantonales pour donner beaucoup d'attention aux fédérales. D'ailleurs, les troubles intérieurs continuaient. Il y en eut de graves en Argovie et dans le Jura bernois, en 1835 et 1836, au sujet de certains articles, rédigés à Baden par une conférence de députés des cantons catholiques et mixtes, pour introduire de l'uniformité dans la discipline ecclésiastique et dans les rapports des gouvernements avec les évêques suisses. Il fallut l'intervention armée de toutes les troupes bernoises pour ramener l'ordre, mais non le calme, dans la partie catholique de ce grand canton. A cette époque, le gouvernement de Berne, qui résistait plus énergiquement que ceux de Lucerne et de Zurich aux exigences de l'étranger, quand c'était son tour d'exercer les fonctions de Directoire fédéral, avait reçu des radicaux le nom un peu ambitieux de *Vorort moral*. Il était en tête du mouvement, parce qu'il était plus menacé par la réaction. La création de l'Université de Berne était regardée comme devant préparer une ère nouvelle dans l'éducation de la jeunesse suisse.

Dans l'été de 1836, après le tir fédéral de Lausanne, qui avait eu l'éclat d'une immense fête helvétique, la Société de sûreté fédérale, transformée à Zoffingen en Association nationale *(National-Verein)*, allait recommencer l'agitation pour la révision du Pacte par une Constituante, quand l'affaire de l'espion Conseil amena une rupture avec la France et le *blocus hermétique* de la frontière suisse ordonné par le ministre Thiers. Cet événement et ceux d'histoire contemporaine que nous allons citer rapidement sont encore trop près de nous pour qu'il y ait lieu d'insister sur les détails. Cette puissance avait en même temps une autre difficulté internationale avec la Suisse, au sujet de l'établissement des Israélites français dans le demi-canton de Bâle-Campagne (affaire Wahl).

Ces différends étaient à peine aplanis, et la Diète était absorbée par la pacification du canton de Schwytz, nouvellement divisé en deux parties, les *Klauenmänner* (libéraux) et les *Hornmänner* (conservateurs), quand survint, en 1838, la grande affaire du prince Louis-Napoléon. Ce neveu de l'empereur, fils de la reine Hortense, avait vécu longtemps en Suisse, dans le canton de Thurgovie, où il avait même reçu le droit de bourgeoisie. Après son entreprise de Strasbourg et son transport en Amérique par le gouvernement de Louis-Philippe, il était venu de nouveau habiter son château d'Arenenberg en Thurgovie. Le ministère français, par une note du 1er août, réclama de la Diète son expulsion, en représentant Arenenberg comme un centre d'intrigues et de conspirations. La Diète alléguait l'impossibilité d'expulser un citoyen suisse, quand la France crut devoir appuyer ses exigences de menaces et d'une démonstration armée. Le général Aymar annonça à la division militaire de Lyon qu'elle allait marcher pour mettre à la raison de *turbulents voisins*.

La Suisse arma de son côté : vingt-cinq mille hommes étaient déjà sous les armes dans les cantons de Vaud et de Genève, quand l'éloignement volontaire du prince Louis-Napoléon amena la solution du différend.

L'année 1839 vit éclater des troubles dans le canton du Vallais, où les dixains du Bas, voulant secouer la suprématie des dixains du Haut, travaillaient au renversement de la Constitution de 1815. Une contre-révolution eut lieu en même temps à Zurich, par les efforts et la prise d'armes du *Comité de la Foi,* qui protestait contre l'appel du célèbre rationaliste Strauss à une chaire de théologie dans l'Université. Le conseiller d'état Hegetschweiler, qui avait voulu s'interposer pour calmer les mécontents, fut tué au milieu du conflit. Une autre tentative de réaction dans le Tessin fut comprimée et aboutit à l'établissement d'un régime plus radical.

En 1841, un succès des Bas-Vallaisans, qui s'étaient séparés de fait de leurs concitoyens du Haut-Vallais, malgré l'intervention des commissaires fédéraux, amena la reconstitution de ce canton, par une Assemblée constituante, dans le sens de l'égalité politique. Dans les cantons de Lucerne et de Soleure, on préludait aussi à des changements constitutionnels; à Zurich, on travaillait à combattre, par les élections, les influences du clergé; à Genève, une association, dite du *Trois-Mars,* se formait pour obtenir la réforme de la Constitution de 1815. Mais la grande affaire de cette année fut la suppression des couvents d'Argovie par le Grand Conseil de ce canton. Les propriétés considérables de ces monastères furent déclarées partie intégrante de la fortune de l'Etat. Cette décision remua profondément toute la Suisse catholique, qui invoqua l'article XII du Pacte fédéral sur la garantie des couvents, et prépara à la Diète des sessions orageuses.

Il s'était formé depuis quelques années, dans plusieurs cantons, une association, connue sous le nom de la *Jeune Suisse,* qui différait des autres sociétés politiques en ce qu'elle poursuivait un but plus directement révolutionnaire, et était affiliée, disait-on, à d'autres associations du même genre, qui toutes ensemble formaient la *Jeune Europe*. Dans le Vallais, la *Jeune Suisse* fut excommuniée, en 1842, par le pouvoir épiscopal, et une association, dite de la *Vieille Suisse*, se forma pour la combattre. Pendant deux ans, ce canton, tiraillé entre ces deux tendances opposées, fut le théâtre de scènes violentes et de désordres, fruits de cet antagonisme politique. La même année, Genève se donna une nouvelle Constitution plus libérale que celle de 1815, à la suite d'un mouvement qui avait été provoqué, le 22 novembre 1841, par l'association du *Trois-Mars,* et qui avait abouti à la démission du Conseil Représentatif et à la nomination d'une Constituante. La discussion de la nouvelle Constitution, et surtout celle de la loi sur l'organisation municipale, ne se passèrent pas sans quelques scènes orageuses. La prise d'armes qui eut lieu les 13 et 14 février 1842, se termina par une amnistie.

La suppression des couvents d'Argovie fut ratifiée enfin, à la Diète de 1843, par douze Etats et deux demi-Etats, malgré l'intervention diplomatique de l'Autriche, dont le souverain avait pris parti pour les antiques monastères de Muri et de Wettingen, anciennes fondations des Habsbourg. Cette mesure mit le comble à l'exaspération du parti catholique. Elle provoqua, par représailles, une protestation et une coalition des cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald, de Zug, de Fribourg, à la suite de conférences secrètes tenues à Rothen et à Russwyl, près de Lu-

cerne, au mois de septembre 1843. L'un des premiers effets de cette coalition fut une contre-révolution dans le canton du Vallais, dont l'adhésion était nécessaire pour compléter la ligue catholique. La *Vieille Suisse* prit les armes, prévint les Bas-Vallaisans, qui furent vaincus et massacrés au pont du Trient près de Martigny, comme ils se préparaient à marcher sur Sion. L'ordre de choses récemment établi fut violemment renversé, et le canton du Vallais, gagné à l'alliance catholique, compléta ce que l'on commença à appeler dès-lors le *Sonderbund* ou la Ligue séparée. Un autre contre-coup encore plus significatif de la suppression des couvents d'Argovie fut l'appel des Jésuites à Lucerne, l'un des trois Cantons directeurs de la Suisse. Cet appel fut voté par le Grand Conseil lucernois, le 24 octobre 1844, malgré les plus vives et les plus instantes remontrances de la plupart des autres cantons. Dès ce moment, la Suisse fut en feu. Une expédition de volontaires des cantons libéraux se forma sous le nom de Corps-francs, pour expulser les Jésuites et renverser le gouvernement de Lucerne; mais, le 8 décembre 1844, il remporta sur ces bandes armées une facile victoire. Le gouvernement de Lucerne persista donc dans sa politique, et les cantons radicaux travaillèrent à former une majorité dans la Diète, pour obtenir le retrait, par une décision suprême de l'autorité fédérale, du fatal arrêté qui appelait les Jésuites à Lucerne. Petit à petit les voix se groupèrent de manière à faire entrevoir qu'on arriverait à une majorité radicale. Les cantons de Saint-Gall, de Vaud et quelques autres, hésitaient encore. La révolution vaudoise de février 1845, en renversant la politique de conciliation dont le gouvernement vaudois avait arboré la bannière dans la Diète suisse depuis les mouvements de 1830, précipita la crise. Cependant, le parti radical, n'espérant pas encore obtenir la majorité de douze voix nécessaire pour entraîner une déclaration de guerre de la Diète à l'alliance séparée, avait préparé, au mois d'avril, une seconde expédition de corps-francs, qui eut une issue encore plus tragique que la première. Le gouvernement bernois, pour parer à ces désastres, voulut provoquer un arrêté contre ces sortes d'entreprises armées. Cette tentative amena sa chute et l'avènement du régime des corps-francs, dont M. Ochsenbein était le chef, à la place du régime de l'avoyer Neuhaus, dont le libéralisme était dès-lors insuffisant.

L'adhésion de la majorité du Grand Conseil de Fribourg à l'alliance séparée du *Sonderbund*, au mois de mai 1846, acheva de montrer ce qu'elle voulait et quel était son but immédiat. Un Conseil de guerre, composé de délégués de tous les cantons séparatistes, devait parer à toutes les éventualités. Toutes les mesures militaires étaient prises. Dès-lors le sort de la Suisse entière se trouvait compromis, et les cantons de la majorité sentirent la nécessité d'agir avec énergie et rapidité, en présence du mauvais vouloir de la diplomatie étrangère, même de celle de la France, dont les sympathies étaient évidemment pour le *Sonderbund*. Quelques cantons, Neuchâtel, Bâle, Genève, sans se prononcer pour le Sonderbund (du moins les deux derniers), auraient voulu prévenir une crise, et refusaient de faire majorité en Diète pour des mesures radicales. La révolution de Genève, dans l'automne de 1846, assura à la Diète une majorité radicale de douze Etats; et un mouvement dans le même sens, qui eut lieu à Bâle, enleva au Sonderbund l'appui moral de ce demi-canton. Il ne resta plus en dehors des deux partis armés qui étaient alors en présence que le canton de Neuchâtel, que la diplomatie prit comme une sorte de terrain

neutre pour ouvrir des conférences de pacification ou même de médiation et d'intervention étrangère.

En 1847, après des efforts multipliés pour empêcher la guerre civile, elle éclata enfin. La Diète, dans sa session d'automne, décréta la dissolution par la force de la ligue séparée, toutes les mesures de conciliation étant épuisées. Elle nomma le général Dufour, de Genève, commandant en chef de l'armée suisse. L'entrée en campagne eut lieu à la fin d'octobre. Le général Dufour commença ses opérations par la prise de Fribourg, qui, séparée des autres cantons du Sonderbund et réduite à elle-même, capitula. L'armée fédérale, traversant rapidement la Suisse centrale, et enlevant la position de Gislikon, occupa successivement Lucerne et les cantons primitifs, malgré quelques efforts de l'armée catholique, commandée par le général de Salis, des Grisons, pour lui en disputer l'entrée. Pendant ce temps, le canton du Vallais était occupé par une division sous le commandement du colonel Rilliet, de Genève. A la fin de novembre, toute résistance avait cessé, et avant la fin de l'année, grâce à cette courte et habile campagne, tous les cantons de l'alliance séparée étaient reconstitués, dans un sens plus ou moins radical, et rentrés dans le giron fédéral[1].



Combat de Gislikon

Cependant, la diplomatie européenne, un moment prise au dépourvu par la rapidité de ces opérations militaires, s'occupait plus sérieusement que jamais d'intervenir en Suisse. L'Angleterre seule se tenait à l'écart, et, tout en donnant des conseils au parti vainqueur, refusait de se joindre au concert européen pour ramener la Suisse au Pacte de 1815 et aux stipulations du Congrès de Vienne. On ne sait ce qui

1. Pour les détails, on peut lire l'ouvrage que nous avons publié sous le titre de *La Suisse en 1847 et 1848*; Genève, 1848, in-12.

serait résulté de cette situation tendue et embarrassée, si la révolution française de février 1848 n'avait tranché le nœud gordien. Son premier effet sur la Suisse fut de séparer le canton de Neuchâtel de la Prusse, malgré les protestations du souverain de ce royaume. Cette révolution, et l'établissement, bien que précaire, de la république en France, consolidèrent en Suisse l'ordre de choses issu de la lutte du Sonderbund. Elle permit à la Diète de travailler, au milieu du cataclysme européen, à la réforme du Pacte fédéral. Le débat le plus vif fut entre l'opinion qui voulait une Chambre unique pour remplacer la Diète, et celle qui voulait deux Chambres, l'une représentant le peuple suisse et l'autre les cantons. Le dernier avis l'emporta. Le 12 septembre 1848, cette réforme était achevée et la nouvelle Constitution acceptée par quinze cantons et demi, représentant ensemble 1,896,887 âmes, formant la grande majorité des citoyens suisses actifs.

Cette Constitution substitua à la Diète une Assemblée fédérale, composée de deux Conseils : 1° le *Conseil national*, où siégent des députés du peuple suisse élus directement, à raison d'un député par chaque vingt mille âmes de la population totale : 2° le *Conseil des Etats*, composé de quarante-quatre députés des cantons. Ces deux Conseils nomment le pouvoir exécutif ou Conseil fédéral, qui réside en permanence à Berne, devenue la ville fédérale et le siége des autorités suisses. Le but des auteurs de la nouvelle Constitution fédérale a été de donner plus de force au centre, et de mettre dans les attributions du pouvoir fédéral diverses choses importantes, qui étaient auparavant dans la compétence des cantons. Il est résulté de cette tendance, exagérée à plusieurs égards, surtout en matière économique et dans les affaires fiscales et de péages, quelques conflits, un certain malaise et des plaintes qui ont été le fait dominant de l'histoire suisse durant les années les plus récentes.

D'un autre côté, cette centralisation a permis aux nouvelles autorités exécutives fédérales de prendre des mesures efficaces de sûreté et de police dans plusieurs circonstances graves, provoquées par les mouvements révolutionnaires de l'Allemagne, de l'Italie et d'autres pays. Ainsi, en 1849 et en 1850, quand la défaite des républicains badois et hessois par l'armée prussienne, quand les victoires des Autrichiens sur les Piémontais et les Lombards eurent refoulé sur le territoire suisse des corps entiers d'Allemands et d'Italiens armés, le nouveau gouvernement fédéral dut prendre de promptes décisions pour le désarmement et la dislocation de ces corps. Il dut aussi pourvoir à la sûreté de la frontière suisse du côté du Rhin, au moyen d'un armement fédéral.

La révolution du 2 décembre 1851 à Paris, et la transformation de la république française en empire, ayant aussi amené de nombreux réfugiés de cette nation en Suisse, surtout dans les cantons occidentaux, le gouvernement fédéral, pour éviter d'imminentes collisions, imprima à la police des réfugiés une rigueur et une uniformité dont les cantons, si jaloux naguère de leur souveraineté, auraient eu bien de la peine à prendre leur parti sous un autre régime et dans d'autres circonstances.

De même, quand des menées de réfugiés parties du canton du Tessin et le renvoi fait par le gouvernement Tessinois d'un certain nombre de moines, ressortissants de l'Autriche, eurent engagé le gouvernement autrichien de la Lombardie à mettre cet Etat confédéré en état de blocus, à la fin de l'année 1852, et à renvoyer des mil-

liers de Tessinois qui étaient établis sur le sol lombard, la Suisse dut prendre son parti de choses qui, dans tout autre moment, auraient fait révolter l'esprit public. L'intérêt pour tant de malheureux ne put se faire jour que par des souscriptions et des assistances philanthropiques. Le canton du Tessin dut se résigner à voir, durant des années, un commissaire fédéral établi en permanence sur son sol, sans que la présence onéreuse de ce fonctionnaire fût de la moindre utilité pour la solution du différend international. Une Commission médiatrice, chargée de rétablir les bons rapports entre le Tessin et la Lombardie, a obtenu quelques résultats, mais qui ne sont encore qu'une demi-conciliation.

Toutes ces choses et d'autres encore, la souveraineté cantonale a dû en prendre son parti, en attendant patiemment que la centralisation fédérale se perde par l'exagération de son principe. Déjà elle a reçu un échec dans la question de l'Université fédérale, qui avait été demandée dès l'année 1833 par les libéraux d'alors, devenus les conservateurs d'aujourd'hui, et que la Constitution fédérale de 1848 permettait d'instituer. Cette Université a été repoussée par une majorité de l'Assemblée fédérale dans la session de 1854, et cette Assemblée n'a autorisé que l'érection, à Zurich, d'une Ecole polytechnique fédérale, qui est comme l'abrégé de cette Université.

Déjà six ans se sont écoulés depuis la mise en vigueur de la Constitution fédérale de 1848. Deux fois l'Assemblée nationale a été intégralement renouvelée. Des élections nouvelles ont eu lieu au mois de novembre 1854. La guerre qui a éclaté en Orient en 1853, en absorbant de ce côté, à l'extérieur, la sollicitude des puissances allemandes, surtout de l'Autriche et de la Prusse, a contribué indirectement au calme dont la Suisse a joui ces derniers temps. Pour le moment, les traits caractéristiques de la situation politique de la Suisse à l'intérieur, sont, d'un côté, une grande défiance à l'égard du régime fédéral actuel, à cause de ses tendances fiscales et de certaines formes administratives âpres, revêches, comme aussi en raison de sa souplesse vis-à-vis de l'étranger et du manque de publicité des actes internationaux ; d'un autre côté, les hommes doués de sens et d'expérience ne se dissimulent pas que le renversement de la Constitution fédérale actuelle précipiterait la Confédération suisse dans une nouvelle carrière de révolutions et de mouvements dangereux pour la nationalité, le retour au Pacte de 1815 étant absolument impossible.



TABLE DES MATIÈRES.

NOTE

POUR LE CLASSEMENT DES GRAVURES.

